

LES
CONFESSEURS DE LA FOI

PENDANT LA GRANDE RÉVOLUTION

SUR

LE TERRITOIRE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE RENNES

PAR

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON,

Chanoine honoraire de l'Eglise Métropolitaine de Rennes,
Ancien Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Tirage à deux cents exemplaires.



RENNES

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE J. PLIHON ET L. HERVÉ

5, RUE MOTTE-FABLET, 5.

—
1900.

AVANT-PROPOS.

Il est bien tard, après un siècle écoulé, venir parler des martyrs de la Grande Révolution. Malheureusement personne dans le diocèse de Rennes n'a réuni plus tôt les traditions et les documents concernant ces nobles victimes de l'impiété révolutionnaire dans notre contrée. Aujourd'hui les témoins des scènes sanglantes de la Terreur ont disparu, et les traditions conservées par leurs petits-fils sont devenues incertaines et vagues ; on ne peut plus les accueillir seules avec une complète sécurité. Mais les documents écrits nous restent dans les dépôts d'Archives publiques : dossiers des tribunaux civils et militaires renfermant notamment les interrogatoires des prévenus — registres d'écrou des prisons où ils furent enfermés — correspondances actives à leur sujet des administrateurs républicains entre eux — procès-verbaux des séances des assemblées politiques locales — en un mot toutes les archives révolutionnaires du département, des districts et des communes de l'Ille-et-Vilaine. C'est là, dans les archives actuelles de la Cour d'appel de Rennes, du département d'Ille-et-Vilaine, de la ville de Rennes et des autres communes du département qu'il faut chercher des renseignements sur les prêtres persécutés, fusillés, décapités, assassinés pendant la Grande Révolution.

C'est donc dans ces dépôts d'Archives publiques que nous avons surtout travaillé pour composer le présent volume. Néanmoins nous n'avons point rejeté les traditions locales retrouvées au sein d'anciennes et religieuses familles ; et notre travail a été souvent à ce sujet allégé par une étude manuscrite dont il nous faut dire un mot ici.

Le 20 août 1885 mourait à La Couyère, le recteur de cette paroisse, M. Jean-Louis Guihard, âgé seulement de 52 ans. Ce studieux ecclésiastique avait entrepris une étude historique sur la Persécution dans le diocèse de Rennes durant la Grande Révolution. Dieu l'appelant inopinément à lui, ne permit pas l'accomplissement de ce projet. Quand il mourut l'abbé Guihard n'avait pu réunir, au prix de bien des fatigues, qu'un petit nombre de documents et de traditions ; il avait rédigé quelques pages seulement : une introduction sur « les causes, événements et conséquences de la Révolution » — des notices sur une douzaine de paroisses de l'arrondissement de Vitré — et la biographie d'une vingtaine de martyrs.

Quoique incomplet, ce manuscrit de M. Guihard nous a été fort

utile ; aussi remercions-nous vivement ici M. l'abbé Davoine, aujourd'hui recteur de Bourg-des-Comptes, d'avoir bien voulu nous le confier après la mort de l'auteur. Cette communication fut le point de départ de nos propres recherches sur le même sujet, car du vivant de l'abbé Guihard nous n'avions point voulu marcher sur ses brisées. C'est alors seulement que nous entreprîmes l'étude des archives révolutionnaires mentionnées à l'instant.

Tout en utilisant le travail de M. Guihard, nous n'avons reproduit aucune des notices paroissiales ou biographiques de cet auteur ; nous faisons une œuvre complètement neuve ; nous nous servons des écrits du regretté recteur de la Couyère comme de documents à l'appui de nos notes personnelles.

Le plan de notre étude est bien simple : trois parties la composent : notices sur les prêtres martyrisés à Rennes — notices sur les prêtres martyrisés hors de Rennes — notices sur les autres prêtres ayant confessé courageusement leur foi dans le diocèse. Cette dernière partie présente le Tableau historique de l'état religieux de toutes nos paroisses pendant la Révolution.

Notons bien qu'il ne s'agit ici que des prêtres nés ou domiciliés sur le territoire actuel de l'archidiocèse de Rennes ; nous ne nous occupons pas des prêtres étrangers qui ont souffert le martyre sur ce territoire.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette courte préface, de remercier tous ceux — particulièrement nos vénérés confrères dans le sacerdoce — qui ont bien voulu faciliter notre tâche en nous accueillant avec tant de bienveillance dans nos pérégrinations diocésaines et en nous procurant d'intéressants renseignements.

PRÊTRES MARTYRISÉS

A RENNES.



PRÊTRES MARTYRISÉS A RENNES.

PIERRE DENOUAL

(28 NOVEMBRE 1793).

Les premiers prêtres de notre diocèse, dont le sang coula sur l'échafaud de Rennes, furent exécutés par les Commissions militaires créées dans cette ville à la suite de la victoire des Vendéens à Fougères, en 1793.

En tête de cette glorieuse liste de nos martyrs, victimes de l'impiété révolutionnaire, figure Pierre-Joseph Denoual, natif de Saint-Brieuc-des-Iffs.

Fils de Thomas Denoual et de Françoise Chevalier, né et baptisé le 24 janvier 1762 (1), M. Denoual fut d'abord cultivateur comme ses parents et demeura avec eux, à Saint-Brieuc-des-Iffs, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, « gagnant son pain à la sueur de son front (2). » Néanmoins, tout en travaillant à la terre, le jeune homme reçut d'un bon prêtre de son pays natal l'instruction nécessaire pour pouvoir se préparer à l'état ecclésiastique et se présenter aux ordinations de l'évêché de Saint-Malo, dans le territoire duquel se trouvait alors Saint-Brieuc-des-Iffs. Pierre Denoual reçut, en effet, la tonsure et les ordres mineurs, le 20 septembre 1784 ; ordonné sous-diacre le 17 juin 1786 et diacre en juin 1787 (3), il fut honoré du sacerdoce, le 22 septembre 1788. Un an plus tard, au mois de décembre 1789, le jeune prêtre arriva en qualité de vicaire à Gommené, paroisse faisant alors partie du doyenné de la Nouée et du diocèse de Saint-Malo (4).

Le recteur de Gommené était Jean-Baptiste Julliot du Plessix, vénérable prêtre appartenant à une famille noble de notre pays ; il mourut en 1791, après avoir refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé ; sa fermeté fut imitée par ses deux vicaires, Pierre Denoual et Augustin Lemoine ; l'un et l'autre devaient d'ailleurs verser leur sang pour Jésus-Christ, car ce

(1) *Reg. des baptêmes de Saint-Brieuc-des-Iffs.*

(2) *Commission militaire de Brutus Magnier.* (Archiv. de la Cour d'appel de Rennes.)

(3) A cette occasion Jean et Julien Denoual, frères du jeune diacre lui constituèrent un titre clérical.

(4) *Archiv. paroiss. de Saint-Brieuc-des-Iffs.*

dernier, demeuré caché à Gommené, y fut assassiné, le 6 août 1795 (1).

Quant à Pierre Denoual, il signa pour la dernière fois, le 8 juillet 1792, sur les registres de l'église de Gommené. « Ferme et inébranlable dans sa foi, ardent contre les jureurs, » il ne se crut pas en sûreté dans la contrée, « sa noble ardeur l'y rendant suspect (2). » Il gagna d'abord Merdrignac, puis vint se cacher, chez sa mère, à Saint-Brieuc-des-Iffs. Là il exerça clandestinement quelques actes de son ministère et maria notamment Geffroy Duclos et Julienne Desvaux. Par malheur il n'y demeura pas et voulut aller voir des connaissances à Lanhelin ; il fit en chemin la rencontre de quatre contre-révolutionnaires, avec lesquels il commit l'imprudence de continuer sa route, mais il fut arrêté avec eux, le 27 novembre 1793, sur le territoire de Meillac et conduit immédiatement à Rennes, par les gendarmes de Hédé.

Le lendemain l'abbé Denoual comparait devant la Commission militaire présidée par Brutus Magnier : malgré ses protestations de « n'avoir jamais été à aucune révolte, ni à aucun combat, « même de plus d'avoir défendu les révoltes des campagnes, qui « auraient pu arriver sans ses conseils, » le pauvre prêtre fut condamné à la peine de mort, parce qu'il était, quoique insermenté, demeuré en France, avait continué « d'exercer secrètement ses « fonctions curiales » et avait été « arrêté avec d'autres brigands, « ce qui prouve qu'il faisait partie de l'armée catholique (3). »

Guillotiné quelques heures après sa condamnation, le 8 frimaire an II (28 novembre 1793), à six heures du soir, M. Denoual reçut la mort avec courage. Brutus Magnier, qui assista à l'exécution, le constate en ces termes dans le registre où il mentionne tous les actes et toutes les décisions de la Commission : « A « l'ouverture de la séance, le président rapporte que Denoual a « montré aux approches de la mort la plus grande fermeté ; qu'il « a fait parade de ses principes royalistes (4). »

Le souvenir de Pierre Denoual est demeuré vénéré tant à Saint-Brieuc-des-Iffs qu'à Gommené. Dans cette dernière paroisse on célébrait récemment, le 11 novembre 1893, avec grande piété et juste solennité, le centenaire de la fin glorieuse des trois prêtres martyrs de la localité : MM. Denoual et Lemoine, vicaires et M. Cochon, natif de Gommené. Cette pieuse cérémonie fit ainsi revivre les souvenirs laissés par ces courageux confesseurs de la foi et on ne peut qu'en louer les promoteurs.

(1) Un autre prêtre, natif de Gommené, Mathurin Cochon, périt également de mort violente, le 8 septembre 1798, victime de son attachement à l'Eglise.

(2) *Le diocèse de Saint-Brieuc pendant la Révolution*, II, 72.

(3) *Commission militaire de Brutus Magnier*. (Archiv. de la Cour d'appel de Rennes.)

(4) Lemas, *Les Commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine*, 51. — Archiv. d'Ille-et-Vil. L.

HYACINTHE ROLLAND DE RENGERVÉ

(18 DÉCEMBRE 1793).

Les deux petits manoirs du Rocher et de la Martinaye, voisins l'un de l'autre dans la paroisse de Guipry, donnèrent leurs noms à la maison noble du Rocher-Martinaye qu'habite, depuis trois siècles, la famille Rolland de Rengervé. Antoine Rolland, seigneur des Aulnays, épousa, en effet, vers 1620, Briande Guyhou, dame de la Martinaye ; Julien Rolland, seigneur du Rocher, leur fils, s'unit à Marquise Le Mintier, dont il eut René Rolland, seigneur de la Villeneuve, marié en 1693 à Marie de la Bourdonnaye, dame de Rengervé. Ces derniers formèrent la branche des Rolland de Rengervé, subsistant encore.

Le prêtre martyr, dont nous nous occupons, Hyacinthe-Jean-Marie Rolland de Rengervé, naquit le 9 juillet 1756, au manoir du Rocher-Martinaye. Il était fils de « messire François-Marie Rolland, seigneur de Rengervé en Sixt, de Chaumeray et la Melatière en Guipry, et de dame Anne-Jeanne Rolland du Fresche. »

« Ses respectables parents soignèrent sa première éducation, jusqu'à ce que, parvenu à sa onzième année, il eut le bonheur de faire sa première communion dans l'église de Guipry. Sa pieuse mère le conduisit à Rennes et y prit un appartement, jalouse de surveiller elle-même l'instruction de sept garçons dont le ciel avait béni son union. Hyacinthe, le troisième d'entre eux, fit ses études au collège de Rennes, et mérita par sa docilité, la douceur de son caractère, son application constante et l'innocence de ses mœurs, la faveur qu'il sollicitait, celle d'entrer à l'âge de quinze ans dans l'état ecclésiastique (1). »

Élevé au sacerdoce dans sa vingt-quatrième année, l'abbé de Rengervé fut autorisé par l'évêque de Saint-Malo — dans le diocèse duquel se trouvait alors Guipry, — à consacrer son zèle et ses talents à la capitale de la Bretagne. Nommé vicaire à Toussaint de Rennes, il y séjourna peu de temps et fut transféré d'abord à Saint-Hélier et bientôt après à Saint-Sauveur.

Lorsqu'on exigea des prêtres le sacrilège serment à la Constitution le clergé de Saint-Sauveur de Rennes se montra à la hauteur de sa divine mission : le recteur Joseph Le Barbier, grand pénitencier du diocèse, son vicaire — ou curé (2) comme on disait

(1) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, I, 352.

(2) C'est par inadvertance, et peut-être à cause de cette dénomination vulgaire de *curé*, que Mgr Bruté a écrit dans ses intéressants *Souvenirs* que M. de Rengervé était recteur de Saint-Sauveur.

alors — l'abbé Rolland de Rengervé, et plusieurs de ses prêtres habitués, tels que MM. Gobaille et Sellier, refusèrent noblement d'obéir et n'écouterent que la voix de leur conscience. Joseph Le Barbier fut par suite enfermé dans l'ancienne abbaye de Saint-Melaine convertie en prison, et les autres membres de son clergé paroissial prirent le chemin de l'exil en gagnant l'île de Jersey.

D'après le manuscrit de l'abbé Guihard M. de Rengervé partit le premier : « Sur les instances de sa famille et de ses amis le jeune prêtre s'embarqua pour Jersey vers la fin de 1791 ; il espérait alors que son exil serait seulement de quelques semaines, tout au plus de quelques mois. »

Cependant deux longues années s'écoulèrent pendant lesquelles le zélé ministre du Seigneur parcourut l'île comme une âme en peine, cherchant partout du bien à faire. Sa santé délicate s'altérait et il souffrait de l'idée fixe qu'il eût dû rester à Rennes au milieu des fidèles persécutés, pour les encourager et mourir au besoin avec eux. Ses compagnons d'exil, prenant en pitié sa douleur sacerdotale essayaient en vain de le rassurer.

Enfin quelques gentilshommes, MM. du Plessix, de la Trémouille et deux frères MM. de la Bigotière, lassés comme l'abbé de Rengervé d'un exil prolongé, lui proposèrent de les accompagner et de rejoindre avec eux les armées catholiques et royales de la Vendée. « L'abbé de Rengervé accepta ces propositions avec l'intention bien arrêtée de se rendre à Rennes et d'y reprendre au péril de sa vie son laborieux ministère. Les courageux émigrés frêtèrent une barque qui les déposa sur les côtes de France. Mais c'était une périlleuse entreprise de traverser sans papiers un pays soigneusement gardé comme la Bretagne. Cependant les proscrits, échappèrent d'abord à tous les dangers en voyageant la nuit, en évitant les villes et en se jetant au petit jour dans les bois ou dans les genêts pour y passer la journée (1). »

L'abbé de Rengervé dont la santé était chancelante ne put résister à tant de fatigues, et les voyageurs durent s'arrêter au château de la Bigotière en la paroisse de Rétiers. Le pauvre malade pria ses compagnons de le laisser dans ce château et de continuer leur voyage, mais trois d'entre eux MM. de la Bigotière et du Plessix refusèrent de l'abandonner et payèrent de leur vie ce généreux dévouement. Un fermier du voisinage avertit le comité de La Guerche de la présence de plusieurs étrangers au château de la Bigotière ; un détachement y arriva, saisit l'abbé de Rengervé et les trois gentilshommes qui avaient voulu partager son sort. Les prisonniers, amenés d'abord à La Guerche puis à Rennes, furent traduits devant une commission militaire chargée d'expédier les royalistes.

« M. du Plessix avait la cuisse fracassée par une balle et il fut porté au tribunal assis sur une chaise. Ils furent tous condamnés à mort. M. de Rengervé avait d'excellentes manières et l'aspect le plus imposant. A son jugement, il parut croire à un acquittement

(1) Ms. de l'abbé Guihard.

et il entra dans des explications que ses confrères ne prenaient pas la peine, d'ordinaire d'adresser à leurs juges (1). » Le zèle imprudent d'un ami lui ouvrit les yeux en causant sa perte. Cet ami, poussé par le désir de sauver M. de Rengervé, voulut persuader aux juges que ce dernier avait fait le serment en 1791 ; mais le généreux confesseur était bien loin d'adopter ce moyen de salut. « Non, reprit-il avec force, non, je n'ai point prêté ce serment et je ne veux pas le prêter. » A l'instant les juges le condamnèrent comme prêtre réfractaire. En entendant sa sentence il dit à haute voix : « Je meurs pour ma religion (2). »

Ce fut dans sa séance du 27 frimaire, an II (17 décembre 1793), que la Commission militaire de Frey condamna à la peine de mort ce vertueux prêtre reconnu coupable de fidélité envers Dieu ; son supplice et celui de ses compagnons d'infortune eut lieu le lendemain, d'après l'abbé Carron, et voici comment le raconte M. l'abbé Guihard :

« Les quatre victimes sont dirigées à travers une foule immense vers l'échafaud qui était alors dressé en permanence. L'abbé de Rengervé chante d'une voix émue l'*Ave Maris stella* ; mais arrivé au pied de la guillotine, il reconnaît une foule de fidèles de Saint-Sauveur et de Toussaint. Ces visages sympathiques et baignés de larmes touchent son cœur ; il tombe en faiblesse. Ses compagnons le relèvent et le portent jusqu'au haut des degrés et sa tête tombe au milieu des sanglots, pendant que son âme monte au ciel où l'attend la couronne de la victoire. L'abbé de Rengervé n'avait que trente-sept ans. Ses reliques dépouillées de vêtements furent entassées avec les cadavres des autres victimes dans un sanglant tombereau qui les emporta dans la fosse commune et les ravit à la vénération des fidèles. » Mais les bons chrétiens de Rennes, au témoignage de Mgr Bruté, conservèrent pieusement la mémoire du généreux abbé Rolland de Rengervé (3).

(1) *Souvenirs de la persécution révolutionnaire*, par Mgr Bruté (*Revue de Bret. et Vendée*, VIII, 462).

(2) Abbé Tresvaux, *La persécution révolutionnaire en Bret.*, I, 540.

(3) Voici les actes de décès de ces victimes de la Révolution :

« Le 19 décembre 1793, l'an II de la République une et indivisible, 9 heures 1/2 du matin, par moi officier public soussigné a été reçue la déclaration par écrit de Marie, greffier pour l'accusateur militaire, qui porte : l'officier chargé de l'enregistrement des actes civils est prévenu que le nommé Hyacinthe Rolland-Rengervé, ci-devant prêtre et curé de Toussaints, âgé de 37 ans, natif de Guipry district de Bain, est décédé sur la place d'Armes hier, par jugement de la Commission militaire. »

SIGNÉ : LE MAY, officier public.

« Le 19 novembre 1793, l'an II de la République une et indivisible, 9 heures 1/2 du matin, par moi officier public soussigné a été reçue la déclaration par écrit de Le Tellier, accusateur militaire, qui porte : l'officier chargé des enregistrements des actes civils (est prévenu) que hier sont décédés, par jugement de la Commission, les nommés Martin

de Boisjouan, âgé de 34 ans, natif de Rennes, paroisse Saint-Germain, ci-devant vivant de ses rentes et sous-lieutenant dans la milice, et Victor Martin de la Bigotière, frère du premier, âgé de 27 ans, natif de la paroisse d'Arbresecq, district de La Guerche, département d'Ille-et-Vilaine, et Jean-Félicité du Plessix, âgé de 20 ans, natif de Rennes, paroisse Toussaints, et officier de marine pour le commerce; tous les trois ci-devant nobles.

SIGNÉ : LE MAY, officier public. »

(Registres de l'état civil de Rennes).

JEAN-BAPTISTE LE MERCIER DE MONTIGNY

(2 JANVIER 1794).

La famille Le Mercier, originaire du pays fougérais et honorablement connue dans l'évêché de Rennes, donna vers la fin du siècle dernier plusieurs de ses membres à l'Eglise. Fidèle-François Le Mercier de Montigny fut pourvu de 1756 à 1780 de la chapellenie de Sainte-Anne de la Bosserie en la paroisse de Romagné et devint chanoine et vicaire-général du diocèse de Cahors; Léonard Le Mercier, quoique âgé de 77 ans, exerçait encore le saint ministère à Romagné en 1781; enfin Jean-Baptiste Le Mercier de Montigny — auquel nous consacrons cette notice — naquit en Saint-Léonard de Fougères vers 1762, fit de bonnes études, parvint à se faire recevoir docteur en l'Université d'Angers et fut nommé, au commencement de 1788, vicaire à Taillis. On trouve sur les registres de cette paroisse sa première signature en janvier 1788 et sa dernière le 8 octobre 1790 (1).

C'est à cette dernière époque que M. Le Mercier de Montigny quitta Taillis et se retira à Fougères en la paroisse de St-Léonard. Quand vint l'ordre de prêter serment à la Constitution, l'abbé Le Mercier n'eut qu'à suivre le noble exemple donné par les trois recteurs de Fougères, MM. Meneust des Aulnays, recteur de Saint-Léonard, Beaulieu, recteur de Saint-Sulpice, et de Launay, recteur de Rillé; comme eux et comme plusieurs autres prêtres de Fougères, notamment Joseph Binet, vicaire à Saint-Léonard, et Charles Genest, directeur des Urbanistes, l'abbé Le Mercier de Montigny refusa le serment sacrilège; mais tandis que la plupart de ses confrères de Fougères prenaient le chemin de l'exil, il préféra se cacher dans le pays pour s'y rendre utile.

Malheureusement, poursuivi avec acharnement par les ennemis de la religion, M. Le Mercier ne tarda pas à être découvert et saisi. On le conduisit d'abord à Rennes où on l'interna dans l'ancien couvent de la Trinité, puis on l'en fit sortir pour le traîner au Mont-Saint-Michel converti alors en prison.

Jean-Baptiste Le Mercier était dans cette forteresse lorsque l'armée vendéenne essaya, en 1793, d'ouvrir les portes de l'antique abbaye et de délivrer les confesseurs de la foi qui s'y trouvaient détenus. Quelques prêtres en profitèrent pour sortir, et parmi eux fut M. Le Mercier qu'accompagnèrent deux autres ecclésiastiques du diocèse de Rennes, Yves de Launay, recteur de Rillé, et M. Faligant, naguère vicaire à Acigné.

(1) *Reg. de l'état civil de Taillis.*

Nous aurons occasion de reparler de M. de Launay, qu'on nous permette de dire ici quelques mots de M. Faligant.

Ce dernier, dit l'abbé Tresvaux, sorti du Mont-Saint-Michel sous la protection des Vendéens avec deux de ses co-détenus, « fut arrêté près de Saint-Malo et enfermé au château de cette ville où il trouva cent Vendéens qu'il confessa avant leur exécution, car ils avaient tous été condamnés à mort. La commission militaire devant laquelle ils comparaissaient était composée de cinq juges dont trois opinaient toujours pour la peine la plus rigoureuse et formaient la majorité. Parmi les infortunés royalistes il y avait un religieux Carme, du Poitou, qui, lorsqu'il eut entendu sa sentence, s'adressa au président de ce tribunal de sang et lui dit : « Juge inique, vous me condamnez injustement, mais je vous appelle dans trois jours au Tribunal de Dieu. » Ce président, habitant de Saint-Malo et d'une famille considérée, était bien plus lâche que cruel et faisait le mal par peur. A la sortie de l'audience la fièvre le saisit, et au bout de trois jours il alla rendre compte au Tribunal de Dieu du sang innocent qu'il avait fait verser. Un autre juge le remplaça ; celui-ci plus courageux fit pencher la balance en faveur de l'humanité et les condamnations à mort ne furent plus si nombreuses. M. Faligant évita ainsi le dernier supplice. Quatre hussards le reconduisirent au Mont-Saint-Michel où il resta en prison jusqu'en 1795, époque à laquelle les ecclésiastiques détenus obtinrent leur liberté (1). » M. Faligant n'en jouit pas longtemps, il fut repris et déporté à l'île de Ré en 1798.

Revenons à Jean-Baptiste Le Mercier de Montigny.

L'ancien vicaire de Taillis ne fut pas plus heureux que celui d'Acigné : sorti du Mont-Saint-Michel le 21 novembre, il fut le lendemain même arrêté à Combourg ; de là on le conduisit immédiatement à Rennes où siégeait alors la trop fameuse commission militaire présidée par Brutus Magnier.

Ce fut devant cette commission que fut appelé l'abbé Le Mercier.

Il y fut traduit en qualité « d'ancien prêtre, » domicilié de Saint-Léonard de Fougères, n'ayant pas prêté le serment à la Constitution et étant demeuré après cela malgré la loi sur le territoire français.

Son premier interrogatoire eut lieu le 4 nivose, an II (24 décembre 1793) ; on lui fit un crime d'être sorti du Mont-Saint-Michel. Un léger mensonge eût pu le disculper à cet égard ; il suffisait qu'il affirmât que les Vendéens l'avaient eux-mêmes forcé de quitter cette prison ; mais M. Le Mercier aimait mieux mourir que trahir la vérité et il avoua être librement sorti du Mont (2).

Lorsque l'abbé Le Mercier de Montigny parut de nouveau devant ses juges le 12 nivose, an II (1^{er} janvier 1794), ceux-ci lui reprochèrent, en outre, d'avoir été vu en compagnie d'un chef de chouans

nommé Putod (1) ce qui rendait « probable » dirent-ils, sa connivence avec ces « scélérats ; » aussi condamnèrent-ils à mort ce digne prêtre, en introduisant dans le texte de leur jugement mille horreurs contre le clergé fidèle à ses devoirs (2).

Nous n'avons malheureusement pas de détails sur les derniers moments de Jean-Baptiste Le Mercier de Montigny exécuté le lendemain du jour où il avait été condamné. Sans aucun doute, ce saint prêtre montra sur l'échafaud la même dignité et le même courage que devant ses juges.

Le Registre des décès de la commune de Rennes en 1794 renferme l'acte de décès de l'abbé Le Mercier de Montigny, rédigé dans ces termes :

« Le 13 nivose de l'an second de la République une et indivisible, onze heures du matin, par moi officier public soussigné a été reçue la déclaration par écrit de Le Grand, concierge des prisons de la Porte Saint-Michel, qui porte : au nom de la Loi le nommé Jean Molier (*sic*) de Montigny, prêtre réfractaire âgé de trente-deux ans, natif de la paroisse Saint-Léonard de Fougères, amené en cette prison le 22 novembre dernier en vertu d'écrou de Noual, et comme brigand, a été exécuté ce jour 13 nivose, en vertu de jugement de la commission militaire révolutionnaire, en date du jour d'hier. »

SIGNÉ : ROBLOT, officier public (*sic*) (3).

Trois jours après, le 16 nivose, un autre prêtre, également insermenté, mais originaire de Normandie, Pierre du Fresne, de la paroisse de La Sablière, près d'Avranches, âgé de 38 ans, — et deux religieuses Jeanne-Anne Féral et Olive Le Lohou, accusées d'avoir soigné des malades dans les hôpitaux occupés par les Vendéens, furent également condamnés à mort par la commission Brutus Magnier et exécutés à Rennes (4). Ces deux religieuses appartenaient à la congrégation des Filles de la Sagesse ; la première âgée de 43 ans, était native de Saint-Malo, la seconde, âgée de 35 ans, était de la paroisse d'Etables (5).

(1) Hippolyte Putod, natif de Périgny, près Besançon, et médecin à Fougères, fut saisi et condamné à mort par la commission militaire de Rennes qui le fit exécuter dans cette ville, le 24 novembre 1793.

(2) Voy. *La Commission Brutus Magnier à Rennes*, par M. de la Grimaudière, p. 38.

(3) *Registres de l'état civil de Rennes*.

(4) *La Commission Brutus Magnier à Rennes*, p. 39.

(5) *Reg. de l'état civil de Rennes*.

(1) *Hist. de la Persécution révolut. en Bretagne*, I, 508.

(2) *Ibidem*, I, 510.

PIERRE-JEAN-BAPTISTE BESNARD

(21 JANVIER 1794).

La notice que l'abbé Carron a consacrée à M. Besnard offre un intérêt particulier parce qu'elle prouve que ce pieux auteur avait intimement connu le prêtre dont il parle.

Pierre Besnard, né à Sens, de Pierre Besnard et de Renée-Mathurine Bertrand, vers 1754, eut une jeunesse fort édifiante. « Longtemps avant d'être élevé au sacerdoce, — dit l'abbé Carron, — il témoignait un zèle actif et soutenu pour le salut des âmes : pendant ses premières années (de théologie), nous l'avons vu évangéliser les campagnes. Plusieurs ordinands réunissoient dans une chapelle, à une demi-lieue de Rennes, un nombre de familles indigentes auxquelles ils distribuoient un pain et d'autres secours, après leur avoir fait une instruction touchante et familière. Le jeune Besnard se distinguait dans cette espèce d'association, par une charité expansive et pour l'âme et pour les besoins corporels des infortunés (1). »

Tonsuré en 1772 et ordonné prêtre le 16 septembre 1778 l'abbé Besnard fut aussitôt nommé vicaire à Melesse où il demeura jusqu'au commencement de 1784; il fut alors transféré à Pléchâtel et son vicariat s'y prolongea jusqu'en janvier 1790, époque à laquelle il devint chapelain à l'Hôpital-général de Rennes. Le refus qu'il fit de prêter serment à la Constitution l'obligea à quitter cet hospice et fut cause d'abord de son internement à Saint-Melaine de Rennes puis de son déportement à Jersey. Nous passons rapidement sur tous ces faits parce que nous allons bientôt entendre ce véritable confesseur de la foi nous les raconter lui-même. M. Besnard ne demeura que deux mois, en effet, sur la terre étrangère; son zèle le fit rentrer en France où il fut arrêté peu de jours après son retour et conduit à Rennes. On l'y renferma aussitôt dans la prison de la Porte Saint-Michel et l'on instruisit son procès.

Rien n'est plus propre à faire bien connaître l'abbé Besnard que les réponses qu'il fit à ses juges; les voici telles que M. Guihard les a copiées dans le dossier n° 188 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine devant lequel parut ce saint prêtre :

« Interrogé sur ses noms et son passé, il a répondu qu'il s'appelle Pierre-Jean-Baptiste Besnard, natif de Sens, qu'il est prêtre de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

» A lui demandé s'il a été fonctionnaire public et en quelles

(1) *Les Confesseurs de la Foi*, III, 191.

paroisses ? — Répond qu'il a été curé (1) de Melesse pendant l'espace de cinq années quelques mois, et qu'il en est sorti le lendemain de l'Epiphanie de l'année 1784; que depuis ce temps-là il a été curé pendant l'espace de six ans consécutifs en la paroisse de Pléchâtel près Bain; qu'après ce temps il est entré au mois de janvier 1790 à l'Hôpital-général de Rennes, en qualité de simple chapelain et qu'il y est resté pendant un an et dix jours, autant qu'il se rappelle; que depuis ce temps-là il est resté à Rennes, en conformité de la loi, jusqu'au 14 août 1792; que pendant tout cet espace de temps il était libre, si ce n'est qu'il était obligé de comparaître à l'appel comme les autres prêtres appelés au chef-lieu du département (2); que le même jour 14 août dernier il fut amené à la maison de St-Melaine de ladite ville de Rennes, avec plusieurs autres prêtres, où il est resté jusqu'au 8 septembre suivant; que ce jour 8 septembre, il fut conduit au château de Saint-Malo avec cent quatre-vingt-treize prêtres, religieux, etc., sous l'escorte d'un piquet de garde nationale; qu'il est resté au château de Saint-Malo à compter du dimanche soir, jour de leur arrivée, jusqu'au vendredi suivant jour de leur embarquement pour Jersey (3), où il est resté environ deux mois et où il a profité d'un batelier français pour repasser (en France); mais ne veut pas déclarer le nom du batelier dans la crainte de le compromettre; ajoute qu'il était seul prêtre dans le bateau et qu'il ignore, attendu qu'il était nuit, l'endroit positif où il a débarqué.

» A lui demandé quels étaient les lieux où il s'est retiré depuis

(1) Rappelons une fois pour toutes, qu'avant la Révolution, tous les vicaires en Bretagne étaient appelés *curés*; on nommait *recteur* le pasteur d'une paroisse.

(2) Vers Pâques 1793 on obligea tous les prêtres de l'Ille-et-Vilaine, chassés de leurs paroisses par refus du serment constitutionnel, à venir habiter Rennes, en faisant connaître leurs noms et leurs domiciles. Ce fut un véritable internement. « L'autorité civile publia un arrêté qui défendit aux prêtres non assermentés de sortir hors des barrières de Rennes, de loger et de se promener plus de trois ensemble, et qui les assujétissait à paraître deux fois par jour à la municipalité : le matin pour s'y faire inscrire sur un registre ouvert à cet effet; le soir pour y répondre à un appel nominal » (Tresvieux *Hist. de la Persécution*, I, 357).

(3) « Nous avons eu la gloire — écrit l'abbé Carron — de partager la réclusion et la déportation de ce serviteur de Jésus-Christ; nous avons vécu dans une précieuse intimité avec lui. Placé près de lui sur le même bâtiment, où, pendant une nuit entière nous voyions souvent à l'instant de périr, nous eûmes occasion d'admirer sa paix, sa sérénité, son sang-froid au milieu d'un tumulte et de cris occasionnés par la frayeur, par l'entassement des voyageurs dans un espace étroit pour un nombre très considérable. Jamais une seule parole de plainte ne sortit de sa bouche; il ne se permettoit de rompre le silence que pour nous préparer à tous les événements, que pour nous animer à la confiance en Dieu, que pour nous montrer cette aimable Providence, sans la permission de laquelle nous ne perdrons jamais un cheveu de notre tête. » (*Les Confesseurs de la foi*, III, 196.)

son débarquement ? — A répondu que la loi sacrée de la reconnaissance ne lui permettait pas de le dire.

» A lui demandé où il a été arrêté et d'où il venait au moment ? — A répondu qu'il avait été arrêté à Combour par le factionnaire du corps-de-garde de la garde nationale, environ les 8 heures du soir, et qu'il venait d'un endroit assez éloigné qu'il ne pouvait également nommer sans manquer à la reconnaissance ; que pour lors il tenait à-peu-près la route d'Aubigné à Combour.

» A lui demandé s'il ne portait pas quelques effets ? — A répondu qu'il était porteur d'un bissac où il y avait quelques effets à son usage tels que deux boîtes d'étain renfermant des saintes huiles, un petit portefeuille contenant un linge qu'on nomme corporal, quelques feuilles de papier timbré, ... l'*Imitation de Jésus* en latin et un rituel.

» A lui demandé s'il ne portait pas avec lui d'autres effets ? — A répondu qu'il avait un mouchoir de poche, une tabatière, une paire de chaussons, un habit de la Vierge, un crucifix, un reliquaire, un chapelet, un couteau et quelqu'argent ou pièces de monnaie faisant à-peu-près la somme de trois livres.

» A lui demandé quelle route il comptait tenir lors de son arrestation ? — Répond qu'il comptait passer par Dol, Saint-Meloir et s'en retourner ensuite à Saint-Hilaire-des-Landes, voir sa sœur qui y réside.

» A lui demandé quelle conduite il tenait depuis sa rentrée en France ; s'il n'y était point venu pour continuer ses fonctions, s'il ne disait pas la messe, et ne confessait pas çà et là nuitamment ? — A répondu qu'il s'était occupé de manière à se croire irrépréhensible devant les hommes et, autant qu'il avait pu, irrépréhensible devant Dieu ; et quant aux fonctions sacerdotales, que l'interrogateur outrepassait ses droits en lui faisant cette question.

» Interrogé quelles étaient ses intentions en rentrant en France ? — A répondu qu'il avait les intentions les plus pures et telles qu'on pouvait les désirer.

» Représenté audit Besnard qu'il est sous le coup de la loi qui punit de mort les prêtres réfractaires, soit émigrés, soit déportés, qui rentrent dans la République française ? — A répondu qu'il ignorait la punition portée par la loi et que d'ailleurs sa rentrée en France était antérieure à cette loi ; qu'en cas qu'il fut soumis à la peine de mort, il ferait volontiers à Dieu le sacrifice de sa vie, qu'il bénirait la main qui devrait le frapper, et que son dernier soupir serait pour demander que les Français ne fissent plus qu'un peuple de frères ; que tels avaient toujours été ses sentiments et qu'il espérait les conserver jusqu'au tombeau.

» A lui demandé s'il savait qu'il y eut d'autres prêtres comme lui rentrés en France, et s'il avait connaissance du lieu qu'ils habitaient ? — A répondu qu'il était étonné de ce que son interlocuteur voulut le forcer d'être le dénonciateur de ses confrères (1). »

(1) Manuscrit de l'abbé Guihard.

Nos lecteurs nous pardonneront la longueur de cette citation parce qu'elle peint bien mieux que nous ne le ferions nous-même le caractère tout à la fois prudent et ferme, courageux et vraiment sacerdotal de l'abbé Besnard. L'on prévoit quelle fut la sentence portée par ses juges. Il fut condamné à la peine de mort « comme convaincu d'avoir été légalement déporté sans espoir de retour, et d'être depuis rentré sur le territoire de la République. » La même sentence déclara « les biens dudit Besnard acquis et confisqués au profit de la République (1). »

Pendant sa détention l'abbé Besnard avait gagné une maladie épidémique qui ravageait alors sa prison ; ce qui ne l'empêchait pas de consoler ses compagnons d'infortune et de les préparer eux-mêmes à la mort.

« Il avait encore les jambes enveloppées de vésicatoires lorsqu'on l'entraîna au supplice ; et son extérieur calme et recueilli receloit, à son insu, l'ineffable paix dont jouissoit sa sainte âme. Jusqu'à son dernier moment, il s'entretint du ciel avec une digne fille de Saint-Vincent-de-Paul, et elle nous a montré — dit l'abbé Carron — le crucifix qu'il portoit souvent à ses lèvres, en exprimant les sentiments d'amour dont son cœur étoit consumé pour Jésus-Christ. Comme il avançoit vers le théâtre de ses dernières souffrances, il rencontra deux habitans de la paroisse de Pléchâtel ; il leur dit, mais avec un sentiment de bonheur difficile à rendre, qu'il alloit mourir pour la foi de Jésus-Christ (2). »

Nous n'avons pu retrouver l'acte de décès de ce glorieux confesseur de la foi ; mais d'après l'*Histoire de la Persécution* par l'abbé Tresvaux et d'après le manuscrit de M. l'abbé Guihard, que confirme encore le récit de l'abbé Carron, l'âme de Pierre Besnard sanctifiée sur la terre par tant de souffrances s'envola vers les cieux pour y recevoir sa récompense le 21 janvier 1794.

(1) Manuscrit de l'abbé Guihard. — Dans les mêmes Actes du Tribunal se trouve le signalement de M. Besnard : « taille 5 pieds un pouce, cheveux, sourcils et barbe châtain, yeux bleus, nez aquilin, bouche moyenne, menton court et fourché, front carré, visage ovale et plein, marqué de petite vérole. »

(2) *Les Confesseurs de la Foi*, III, 201.

JACQUES-MARIE CHENU

(31 MARS 1794).

Jacques-Marie Chenu, sieur de Boismaury, était fils de Luc Chenu, sieur du Bourg, et de Bertranne Berjeaut; il naquit vers 1747 à Saint-Servan, fut tonsuré à Rennes en 1772 et ordonné prêtre à Saint-Malo, le 24 septembre 1774, par Mgr des Laurents. L'abbé Chenu vivait de ses revenus en 1789, ne remplissant point de fonctions publiques à cause du mauvais état de sa santé.

Lorsqu'arriva la Révolution ce prêtre n'eût donc pas à refuser le serment qu'on exigeait alors des ecclésiastiques pourvus de charges officielles. Toutefois l'abbé Chenu prévint toutes les horreurs qu'allait engendrer la tentative schismatique de la Constitution civile du clergé; pour échapper au danger qui lui semblait menaçant, et n'étant retenu par aucun devoir dans son malheureux pays, il prit la résolution d'émigrer. Il demanda à la municipalité de Paramé et obtint d'elle un passe-port avec lequel il se dirigea vers la Normandie, espérant de là passer à l'étranger.

Jacques Chenu parvint ainsi jusqu'à Rouen; mais arrivé en cette ville, soit que quelque obstacle s'opposât à la continuation de son voyage, soit que l'amour de son pays natal et le désir d'y rendre quelques services vinssent modifier ses premières idées, il se décida à revenir sur ses pas et à rentrer en Bretagne.

Un jour arriva dans la paroisse de Paramé un homme pauvrement vêtu, portant le costume d'ouvrier, ayant une barbe déjà longue et semblant chercher du travail pour soutenir une vie visiblement affaiblie par la souffrance; ce malheureux cheminait lentement sur la grande route de Dol à Saint-Malo, paraissant attendre la nuit pour s'approcher de cette dernière ville. Parvenu au petit village de la Fontaine-au-Pèlerin, tout près de Paramé, et voyant la nuit close, il frappa doucement à la porte d'une pauvre femme — dont l'humble nom mérite d'être conservé — Marie Carimel, veuve Jouan. Celle-ci lui ouvrit, et quand assis à son foyer, le faux ouvrier se fut fait reconnaître : Ciel ! Monsieur Chenu ! s'écria la bonne veuve, et dans quel état ! Immédiatement cette simple paysanne prit son parti, parti héroïque alors qu'on poursuivait non-seulement les prêtres mais ceux même qui les recevaient. — Demeurez ici, dit-elle à l'abbé Chenu, personne ne vous a vu entrer et l'on ne soupçonnera point votre présence chez moi.

Le prêtre accepta l'offre de cette grande chrétienne, et durant cinq mois il vécut ainsi caché dans la petite maison de la veuve Jouan.

Comment le séjour de l'abbé Chenu à la Fontaine-au-Pèlerin

fut-il connu des Révolutionnaires ? Nous n'en savons rien, mais certain jour un détachement de troupes, venu de Saint-Malo, très vraisemblablement prévenu par quelque traître, fit une visite domiciliaire chez Marie Carimel; tout d'abord les soldats ne trouvèrent rien dans la maison de demeure et ils allaient se retirer, lorsque avisant un cellier contigu au logis, fantaisie prit à l'un d'eux de retourner une grande cuve placée entre plusieurs barriques : hélas ! le pauvre proscrit, le bon abbé Chenu s'y trouvait caché.

Saisi et aussitôt interrogé l'hôte de la veuve Jouan déclara qu'il était prêtre, « qu'il était natif de Saint-Servan où il vivait naguères de ses rentes, et qu'on ne lui avait pas déferé le serment, vu qu'il n'était pas fonctionnaire public. » Conduit alors en présence des membres du Comité de surveillance établi à Paramé, M. Chenu fut envoyé par eux devant le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine siégeant à Rennes.

Là il se trouva que l'accusateur public était parent de l'abbé Chenu, aussi tout d'abord crut-il devoir proposer de se retirer; mais l'innocente victime ne le recusant point, ce fonctionnaire n'eut pas honte de continuer à soutenir l'accusation portée contre un membre de sa propre famille (1). Du reste que signifiaient alors les formalités de la loi ? C'était pour la plupart des juges un parti pris d'avance de condamner les prêtres fidèles à leurs engagements sacrés. Aussi Bouassier qui présidait le Tribunal de Rennes condamna-t-il M. Chenu à subir la peine capitale, « le livrant au vengeur du peuple pour être exécuté dans les vingt-quatre heures (2). » Cette sentence inique fut portée le 11 germinal an II (31 mars 1794) et le même jour l'abbé Chenu monta bravement sur l'échafaud élevé sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Rennes.

C'est ce que témoigne l'acte de décès de ce pieux ecclésiastique, rédigé dans les termes suivants :

« Le 12 germinal, an deuxième de la République une et indivisible, reçu la déclaration par écrit de Le Grand, concierge des prisons de la Porte-Marat, du décès de Jacques-Marie Chenu, prêtre réfractaire, âgé de quarante-sept ans, natif de Saint-Servan, mort le 11 dudit mois sur la place d'Armes de cette ville (3). »

Le 1^{er} avril, c'est-à-dire le lendemain de l'exécution de l'abbé Chenu, un autre prêtre eut, selon M. Tresvaux, la tête tranchée sur le même échafaud de Rennes. L'abbé Tresvaux dit qu'il se nommait M. Bunel et qu'il appartenait au diocèse de Rennes. Quant à nous, nous n'avons rien trouvé concernant cet ecclésiastique dont le décès n'est pas inscrit sur les Registres de l'état civil de Rennes.

(1) Dossier 196 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine analysé par M. l'abbé Guillard.

(2) Dossier 196 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine.

(3) Reg. de l'état civil de Rennes.

ANNE-GUILLAUME HERBERT DES LONGRAIS

(1^{er} AVRIL 1794).

Vers le milieu du XVIII^e siècle Pierre Herbert, sieur des Longrais, d'une famille originaire de Tremblay, exerçait à Rennes les fonctions de procureur au Siège présidial de cette ville. Il avait épousé Yvonne Morel dont il eut plusieurs enfants, notamment Anne-Guillaume auquel nous consacrons cette notice. M. des Longrais mourut avant sa femme qui se remaria avec Joseph-Jean d'Aubert de Langron (1).

Anne-Guillaume Herbert, né vers 1742 dans la paroisse Saint-Jean de Rennes, prit comme son père le surnom des Longrais. L'Evêque de Rennes l'éleva au sacerdoce le 20 septembre 1777, sans l'attacher à aucune paroisse, ce qui permit à ce ministre du Seigneur de se vouer à l'éducation de la jeunesse vers laquelle il se sentait porté.

La tradition veut que M. Herbert ait été chapelain et précepteur au château de Fouesnel, en la paroisse de Louvigné-de-Bais, chez M. de Rosnyvinen, fils du marquis de Piré. Il est toutefois certain qu'au moment de la Révolution la chapellenie de Fouesnel n'était pas entre les mains de l'abbé Herbert ; Pierre Bouthemy en était alors titulaire depuis 1781. Quant au préceptorat qu'on attribue à M. Herbert, rien ne s'oppose à ce qu'il ait été chargé pendant quelque temps de l'instruction de l'enfant de M. de Fouesnel. Pierre-Marie de Rosnyvinen, en effet Seigneur de Fouesnel, le Plessix-Raffray, Neuville, la Valette, etc., eut en 1778, de son union avec Hélène Eon du Vieux-Châtel, un fils unique Hippolyte Guillaume de Rosnyvinen, destiné par la Providence à devenir plus tard marquis de Piré et l'un des généraux distingués du premier empire (2).

L'abbé Herbert put d'autant plus facilement donner des leçons à cet enfant, qu'il se trouvait à cette époque chargé de l'école de Louvigné-de-Bais. Il existait, en effet, dans cette paroisse une fondation faite pour procurer l'instruction aux jeunes garçons et particulièrement aux enfants pauvres.

En 1790, une déclaration faite à la Municipalité prouve que le général de la paroisse (3) nommait ce maître d'école qui était alors M. Herbert des Longrais, et que celui-ci jouissait à Louvigné « des

(1) Communication de M. l'abbé Paris-Jallobert.

(2) *La maison de Poix et la Seigneurie de Fouesnel*, par M. Saulnier.

(3) Le général d'une paroisse était, avant la Révolution, un conseil réunissant à peu près les attributions du conseil de fabrique et du conseil municipal de nos jours.

maisons d'école et d'un revenu de 200 livres, à la charge de dire douze messes par an et d'enseigner les garçons suivant le règlement prescrit par le général (1). »

La Révolution vint bouleverser la paisible existence des habitants de Fouesnel et de Louvigné : la famille de Rosnyvinen émigra à l'étranger et ses biens furent confisqués et vendus nationalement. Quant à l'école des garçons, elle fut considérée comme étant une école municipale et l'on voulut obliger l'instituteur M. Herbert à prêter, en qualité de fonctionnaire public, le serment à la Constitution civile du Clergé ; ce que le digne prêtre refusa énergiquement.

Avec l'intelligence qui le distinguait, M. Herbert des Longrais avait compris de bonne heure les tendances schismatiques des partisans du nouvel état de choses. Il consacra dès lors toutes ses facultés à sanctifier les âmes, éclairant les unes et fortifiant les autres. « Caché dans le pays de Louvigné il rendait aux fidèles, au péril de sa vie, tous les services du ministère sacerdotal. Des révolutionnaires de Bais et de Moulins le dénoncèrent au Comité de Louvigné, comme troublant les âmes des bons patriotes et se permettant d'administrer les sacrements en dépit des lois nouvelles. L'apôtre fut saisi et traduit à la barre de la municipalité. Ce fut pour lui une bonne occasion de confesser solennellement la foi catholique et de repousser avec indignation le serment schismatique. Son éloquence fut telle que les révolutionnaires n'osèrent pas mettre la main sur sa personne et se contentèrent de le dénoncer au Comité de surveillance de Rennes (2). »

L'abbé Herbert, rendu à la liberté, ne cessa pas, on le comprend, ses dangereuses mais sublimes occupations. Toutefois, surveillé de très près, il se vit traqué comme une bête fauve et poursuivi de cachette en cachette. Chaque jour on renouvelait les battues avec l'espoir de le surprendre dans l'exercice de son saint ministère.

Plus d'une fois des chiens dressés à cette chasse aussi étrange qu'impie, — la chasse aux prêtres fidèles à Dieu — passèrent sans le découvrir sous les arbres et dans les genets où se tenait caché le pauvre proscrit ; la Providence veillait manifestement sur lui.

Néanmoins craignant de compromettre les bons chrétiens qui lui donnaient asile, le généreux confesseur quitta le pays de Louvigné et vint se cacher d'abord à Vitré, puis à Rennes. Ce fut pour son malheur au point de vue humain mais pour sa glorification aux yeux de la foi.

Il y avait, en effet, à peine trois jours que Anne-Guillaume Herbert résidait « dans une chambre ignorée sous le porche de la Reverdiais (3), rue d'Antrain, chez un tailleur nommé Quélaivoine,

(1) *Archiv. dép. d'Ille-et-Vil.* 1, V, 28.

(2) *Ms. de l'abbé Guillard.*

(3) La Reverdiais était à l'origine une maison de plaisance, entourée de jardins et de bosquets, qui donnait alors son nom à la rue dite actuellement rue d'Antrain (Voy. *Les rues de Rennes* p. M. Decombe.)

quand un cupide dénonciateur signala sa présence aux pourvoyeurs de la guillotine. Des gendarmes vinrent le prendre et le renfermèrent en prison. Quélavoine paya de trois mois de détention l'hospitalité de trois jours donnée au Confesseur, et le dénonciateur toucha cent livres de prime : c'était la mise-à-prix d'une tête de prêtre à cette époque (1). »

De sa prison l'abbé Herbert fut traîné devant le Tribunal criminel ; ses réponses aux juges, empreintes à la fois de prudence et de grandeur d'âme, furent dignes des martyrs de la primitive Eglise.

On trouva sur lui les listes des nombreux baptêmes et mariages célébrés clandestinement par lui, mais tous ces papiers ne présentaient que des initiales ou des signes de convention, de sorte qu'ils ne compromirent personne.

Ce qui émut bien davantage ce pieux ecclésiastique ce fut la présentation que lui firent ses juges d'une petite boîte en argent saisie chez Quélavoine. A cette vue M. Herbert pâlit soudainement, et se jetant à genoux il supplia avec larmes les membres du Tribunal de lui remettre ce précieux dépôt, avouant que cette boîte renfermait des hosties consacrées. Mais ses instantes prières demeurèrent sans écho et le saint prêtre eut l'inconsolable douleur de voir des mains sacrilèges profaner indignement en sa présence la Très Sainte Eucharistie. Cette odieuse scène fut plus cruelle à son cœur si plein d'amour pour Jésus, que la mort qui l'attendait.

Ce fut le 11 germinal, an II (31 mars 1794) que le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine siégeant à Rennes rendit son jugement ; il condamna à la peine capitale Anne-Guillaume Herbert, comme prêtre réfractaire s'obstinant à exercer les fonctions du ministère sacerdotal ; les biens du condamné furent déclarés confisqués au profit de la République (2).

A la lecture de cette sentence la joie la plus vive se peignit sur le visage du martyr. « Ses compagnons de détention, en le voyant rentrer au milieu d'eux sous cette impression, crurent tout d'abord qu'il était acquitté et se mirent à le féliciter. » — « Oui, félicitez-moi, répondit l'abbé Herbert, demain je quitterai ce monde pour un monde meilleur. En attendant je suis à la disposition des âmes qui désirent profiter une dernière fois de mon ministère. »

« La nuit entière fut consacrée à entendre des confessions et le condamné donnait sa dernière absolution quand les exécuteurs vinrent le prendre pour le conduire au supplice. En y marchant, il chantait des hymnes et des cantiques et la foule pleurait autour de lui. Il gravit les degrés de l'échafaud en regardant le ciel. Sa tête tomba et son âme s'envola dans le sein de Dieu. Ses reliques, ravies à notre vénération, furent jetées dans la fosse commune et recouvertes de chaux vive, mais au dernier jour elles ressusciteront glorieuses (3). »

(1) Ms. de l'abbé Guillard.

(2) Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine, dossier 198.

(3) Ms. de l'abbé Guillard.

Le même jour, 12 germinal, an II, Le Grand, « concierge des prisons de la Porte-Marat (1) » vint prévenir l'officier public préposé aux Actes civils de la commune de Rennes « du décès d'Anne-Guillaume Herbert, prêtre réfractaire, mort ce jour sur la place d'Armes (2) de cette ville (3). »

Ainsi mourut saintement M. Herbert des Longrais dont l'abbé Tresvaux fait deux personnages. Cet historien, consacre une notice à Anne-Guillaume Herbert, dont nous venons de parler, et un second paragraphe à un M. Dutertre des Longrais qu'il dit avoir été vicaire à Marcillé-Robert et exécuté à Rennes le 31 mars 1794 (4). Or l'abbé Guillard n'a pas trouvé trace d'un vicaire de ce nom à Marcillé-Robert, et nous avons vainement cherché nous-même mention de son décès à Rennes. La similitude des noms, le rapprochement des dates de décès et les circonstances du jugement des condamnés, citées par MM. Tresvaux et Carron, semblent bien prouver quelque erreur de leur part ; erreur pardonnable et facile à comprendre.

(1) C'est le nom que les révolutionnaires donnaient à la Porte Saint-Michel.

(2) On appelait ainsi la place de l'Hôtel-de-Ville.

(3) Reg. de l'état civil de Rennes.

(4) Voy. Hist. de la persécution en Bret., I, 523. — L'abbé Carron parle aussi de M. Dutertre des Longrais (*Les confesseurs de la foi*, III, 207) mais ne semble pas connaître M. Herbert.

RENÉ CLÉMENT

(5 AVRIL 1794).

« L'abbé Clément était un bon prêtre qui demeura caché à Rennes dans les plus mauvais jours de la Révolution, s'aventurant souvent la nuit, déguisé, pour visiter les malades et tous ceux qui avaient besoin de lui. Une nuit, il fut obligé de passer près de la guérite d'un factionnaire qui l'interpella par le cri : Qui vive ! Qui va là ! — s'il avait répondu résolument : Citoyen ! on l'aurait probablement laissé passer sans encombre ; mais je ne sais quel malencontreux scrupule le saisit, comme il l'a avoué ensuite en prison, et il ne voulut pas se qualifier de citoyen, ce qui lui paraissait être un mensonge, parce que ce nom n'était pris que par les partisans de la Révolution. Au lieu de répondre à la sentinelle, il se mit à courir pour prendre la fuite, ce qui était suffisant pour le trahir. Il fut poursuivi, arrêté et bientôt après mis à mort. Je ne me souviens d'autre particularité sur lui, sinon qu'il était très aimé et très vénéré. Longtemps après ces mauvais jours, ceux qui l'avaient connu ne parlaient jamais de lui sans ajouter en soupirant : Ce pauvre M. Clément ! ce digne M. Clément (1) ! »

Tel était le touchant souvenir qu'avait laissé au vénérable évêque de Vincennes, Mgr Bruté, le prêtre, — tout à la fois pieux et savant — dont nous avons à nous occuper.

René Clément, natif de Rhetiers, fils de Louis Clément et de Vincente Courtoys, tonsuré en 1776 fut ordonné prêtre en 1780. Nommé en 1784 vicaire à Brielles, il y demeura jusqu'en 1791 et contribua beaucoup à affermir dans le droit chemin son propre recteur Germain Cordé qui refusa le serment et mourut pendant la tourmente, caché à Gennes sa paroisse natale.

Lorsque Le Coz envahit le siège épiscopal de Rennes en 1791, en qualité d'évêque constitutionnel, il publia une lettre prétendue pastorale, à l'occasion de son installation, et l'adressa à toutes les paroisses du département d'Ille-et-Vilaine. « Le maire de Brielles voulut que M. Clément fit la lecture de cette lettre à la messe paroissiale ; celui-ci promit d'en donner connaissance aux paroissiens. Le dimanche suivant, il monta en chaire, et il s'attacha à faire ressortir l'opposition qui se trouvait entre la doctrine du nouvel évêque et celle qu'enseignait le catéchisme du diocèse, ainsi que l'Eglise catholique tout entière, sur la nécessité de la communion avec le Saint-Siège. Ayant été dénoncé au tribunal du district de La Guerche, il fut condamné à se retracter publiquement, ou

(1) *Souvenir de la Persécution révolutionnaire* par Mgr Bruté (*Revue de Bretagne et de Vendée* VIII, 461).

bien à payer une amende et à subir plusieurs mois de prison. Il était trop ferme dans la foi pour hésiter dans son choix ; il paya l'amende et passa en prison le temps fixé par sa sentence (1). »

M. Clément profita de sa détention, pour composer et faire secrètement imprimer, sous le voile de l'anonyme, une brochure écrite avec talent, et dans laquelle il réfutait les sophismes de l'évêque intrus. « Cet opuscule — ajoute l'abbé Tresvaux, — composé d'un style piquant, contribua à décréditer le schisme et à affermir les catholiques (2). »

Quand l'abbé Clément sortit de prison les prêtres fidèles n'avaient plus ni position ni liberté, il refusa de se soumettre au décret de déportation atteignant tous les prêtres insermentés et demeura quelques mois caché dans les environs de Brielles. Mais il reconnut bientôt que sa présence n'y était pas nécessaire à cause du nombre et du zèle des bons prêtres cachés dans cette religieuse contrée. Il vint donc se réfugier à Rennes et s'y dévoua tout entier au salut de ses compatriotes.

René Clément passait à Rennes les jours et les nuits à entendre les confessions et à procurer les bienfaits de son ministère à tous les fidèles et particulièrement aux malades. Ce qui explique la vénération qu'on lui portait, au témoignage de Mgr Bruté, et le long souvenir qu'il laissa après lui dans la capitale de la Bretagne. « Le faubourg St-Hélier et les campagnes environnantes étaient spécialement le théâtre de son zèle. Un habile déguisement lui permettait de parcourir la ville, et plus d'une fois il fut témoin de l'exécution de ses confrères ; c'est là qu'il allait apprendre à bien mourir. »

Les cachettes où l'abbé Clément se réfugiait étaient aussi multipliées que ses déguisements. On cite encore plusieurs maisons de la campagne de Saint-Hélier qui lui servaient d'abri, à lui et à d'autres prêtres proscrits comme lui et heureux de réchauffer leur âme au foyer de ses lumières et de sa charité (3). »

Lorsque René Clément fut arrêté, comme nous l'avons raconté en commençant, il venait d'administrer un malade et il portait encore sur lui l'huile des infirmes qu'accompagnait une image du Sacré-Cœur de Jésus.

Il fut conduit à la prison de la Porte Saint-Michel, qu'on appelait alors la Porte-Marat, et traduit dès le lendemain devant le Tribunal criminel. En face de ses juges il confessa hautement sa foi ; il déclara n'avoir point prêté le serment à la Constitution, parce qu'il le regardait comme un acte d'apostasie répugnant à sa conscience. Les questions les plus captieuses qui lui furent faites ne purent le faire révéler aucun secret compromettant ; il refusa notamment de faire connaître l'imprimeur qui avait édité son opuscule contre les intrus (4).

(1) L'abbé Clément paya 60 fr. d'amende et fit trois mois de prison.

(2) Abbé Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bretagne*, II, 19.

(3) Ms. de l'abbé Guillard.

(4) Dossier 201 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine.

Par sentence du 16 germinal an II (5 avril 1794), le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine condamna à la peine de mort René Clément âgé d'environ trente-huit ans, comme prêtre réfractaire et ordonna que ce jugement fût exécuté dans les vingt-quatre heures.

On n'accorda même pas un aussi court répit au vénérable condamné; le jour même, l'abbé Clément fut amené près de l'échafaud dressé sur la place d'Armes.

Il était accompagné de deux pauvres paysans du pays de Vitré, destinés à mourir avec lui: C'était un laboureur de la paroisse de Gennes, nommé Jacques Godin, et une paroissienne d'Argentré appelée Marie Berhaut femme Droyaux; leur crime était probablement d'avoir témoigné trop ouvertement de l'horreur que leur inspirait l'épouvantable gouvernement qui ensanglantait alors la France. Les trois têtes des victimes tombèrent successivement sous le couteau fatal, après que M. Clément eut exhorté au martyre ses compagnons d'infortune (1).

(1) « Le 19 germinal, an II.... reçu la déclaration de Le Grand, concierge des prisons de la Porte-Marat, qui porte que René Clément, prêtre réfractaire, Jacques Godin, laboureur de Gennes, et Marie Berhaut femme Droyaux, d'Argentré, sont morts le 16 germinal courant sur la place d'Armes de cette ville » (*Reg. de l'état civil de Rennes*).

MATHURIN-LOUIS BOUTTIER

(1^{er} MAI 1794).

Un des caractères peu connus — ou du moins bien oubliés de nos jours — de la Grande Révolution fut le mépris des classes populaires qu'elle témoigna en toute occasion.

Le nombre de paysans et de laboureurs, d'artisans et de domestiques immolés durant la Terreur, fut infiniment plus considérable que celui des ecclésiastiques et des nobles sacrifiés à la fureur sanguinaire des tribuns d'alors.

Ainsi à Rennes le compte-rendu des sinistres opérations de la Commission Brutus Magnier, fait par elle-même, donne les chiffres suivants: pendant les cinq mois et demi qu'elle siégea, sur 265 condamnés à mort il y eut 4 prêtres, 2 religieuses, 4 nobles, 4 bourgeois; tout le reste, c'est-à-dire 235 hommes et 17 femmes, appartenait à la classe du peuple; et parmi ces derniers il n'y eut pas moins de 134 laboureurs (1)!

Nous avons déjà vu des prêtres monter sur l'échafaud en compagnie de pauvres paysans; on comprend dès lors que nous devons en retrouver d'autres.

« Un matin — raconte Mgr Bruté — il n'était que cinq heures et demie, lorsque, à ma grande surprise, j'entendis chanter dans la rue le *Libera me, Domine*, tel qu'on le chante pour les enterrements. D'après les saccades de la voix on comprenait que le chœur marchait vite, et le chant devenait de plus en plus distinct à mesure qu'il approchait de la place où était notre maison. Depuis deux ans le service des morts avait cessé de se faire entendre dans nos rues; je courus donc vite à la fenêtre, curieux de voir qui pouvait le chanter à pareille heure. Je vis une troupe de vingt ou trente soldats entourant deux hommes attachés ensemble, et tous deux vêtus comme des paysans; mais l'aspect de l'un d'eux me fit le reconnaître de suite pour un prêtre; ses cheveux noirs flottant sur ses épaules, sa longue barbe, tout, jusqu'à la forme de son chapeau, est parfaitement présent à ma mémoire.

» Je compris trop bien ce que tout cela signifiait, et je courus à la porte pour les suivre, agité et troublé de la terreur habituelle qui me serrait le cœur, mais en même temps animé par ce chant de mort; car c'était le prêtre qui chantait ainsi son propre *Libera*, et le pauvre paysan marchait à la hâte à son côté, le visage fort sérieux,

(1) Voy. *La Commission Brutus Magnier à Rennes*, par M. de la Grimaudière.

comme on peut le supposer, mais sans manifester aucune crainte. Je traversai la place, les suivant de près. Au détour de la rue, le prêtre ayant fini le *Libera*, commença à chanter le *Miserere*. Le paysan, de son côté, était absorbé dans ses prières. Ils marchaient avec une grande rapidité, et je les quittai au bout de la rue, redoutant d'être présent à leur supplice. J'étais à peine à la porte de notre maison quand une forte détonation m'apprit que les deux pauvres victimes étaient dans l'éternité (1). »

Le prêtre que le futur évêque de Vincennes — Gabriel Bruté alors âgé de 15 ans — avait vu chantant ainsi son propre office des morts, se nommait Mathurin-Louis Bouttier; mais si le jeune homme n'aperçut qu'un paysan accompagnant ce vénérable ecclésiastique âgé d'environ soixante-deux ans, c'est qu'il ne vit pas d'autres malheureux destinés à être immolés avec M. Bouttier; mais probablement amenés d'une autre prison. Quatre bons campagnards furent, en effet, fusillés en même temps que le saint prêtre, dans l'ancien cimetière de l'église Saint-Etienne; c'était quatre laboureurs dont voici les noms : Laurent Ginguéné, âgé de 38 ans, natif de Saint-Erblon; Joseph Gouet, âgé de 28 ans, Pierre Tournellier, âgé de 46 ans, et Julien Blandin, âgé de 37 ans, tous trois d'Orgères (2).

Telle était la manière d'agir républicaine envers les habitants des campagnes environnant Rennes.

Mais revenons à l'abbé Bouttier et faisons mieux connaître ce digne ecclésiastique.

Mathurin Bouttier, né à Gézé, exerça longtemps les fonctions de vicaire dans la paroisse de La Mézière où il jouissait d'une estime bien méritée. Au moment de la Révolution, il avait renoncé aux pénibles fonctions du ministère paroissial, et retiré dans le bourg de La Mézière il se contentait de desservir la chapellenie du château de Beaucé, propriété de M. de Rosnyvinen, dans la paroisse de Melesse voisine de La Mézière (3).

M. Bouttier, craignant qu'on lui demandât un serment schismatique, se cacha dans cette dernière paroisse dont le recteur Paul Meignan venait de partir pour l'exil. Les fidèles de La Mézière mirent tant de zèle et de discrétion à dissimuler ses démarches que les révolutionnaires le cherchèrent en vain pendant dix-huit mois.

Cependant la garde territoriale d'une paroisse des environs reçut ordre de s'emparer à tout prix de l'abbé Bouttier. « La bande armée se jeta à l'improviste sur le bourg de La Mézière avec mille précautions stratégiques. Une perquisition générale et minutieuse amena la découverte d'une collection d'ornements et de linges d'église; mais le prêtre ne fut point découvert et les réponses de la jeune Elisabeth Lefeuve, qui gardait le précieux dépôt, dépitèrent

les inquisiteurs au lieu de les mettre sur les traces du proscrit (1). »

La bande, honteuse et irritée d'avoir manqué son coup, se porta alors chez Yves Bouttier, cultivateur, père d'une nombreuse famille et frère du prêtre que l'on cherchait. Tout le personnel de la maison, les enfants comme les serviteurs, fut harcelé de questions, mais aucun ne trahit le secret. Devenus de plus en plus furieux, les soldats s'emparèrent du père de famille et lui déclarèrent qu'il ne serait mis en liberté qu'après avoir fait connaître la retraite de son frère. Yves Bouttier persistant dans son silence, la troupe le conduisit à Rennes où il fut enfermé à la Tour Le Bart.

Lorsque l'abbé Bouttier apprit l'arrestation de son frère, il fut péniblement affecté et résolut de se sacrifier pour le sauver. En vain ses amis, ses parents même le supplièrent-ils de ne pas se livrer, alléguant que la prison ne ferait pas mourir Yves Bouttier, tandis qu'il serait lui, infailliblement mis à mort s'il tombait entre les mains des révolutionnaires; le bon prêtre, plein de tendresse pour sa famille, ne voulait rien entendre; à peine consentit-il à envoyer chercher des nouvelles de son frère, avant de prendre une suprême détermination.

Un jeune neveu de l'abbé Bouttier se rendit donc à Rennes et visita le prisonnier de la Tour Le Bart; il en rapporta un billet dans lequel Yves Bouttier constatait seulement les ravages qu'une maladie contagieuse faisait alors dans la prison. Le vénérable ecclésiastique n'en demanda pas davantage : il ne voulut pas laisser exposé à mourir à sa place le père d'une nombreuse famille; immédiatement il alla se constituer prisonnier pour délivrer son frère.

Quelques semaines après, vers la fin d'avril 1794, commença le procès de ce généreux confesseur de la foi. Il se termina par une sentence du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine condamnant « Mathurin-Louis Bouttier, prêtre réfractaire, à la peine de mort, comme convaincu d'être resté caché en France, au mépris de la loi, » et déclarant « les biens meubles et immeubles dudit Bouttier acquis et confisqués au profit de la République (2). »

Cette sentence fut exécutée le 12 floréal, an II, (1^{er} mai 1794), dès le point du jour, comme nous l'apprend Mgr Bruté (3); nous avons vu avec quel noble courage et quelle pieuse résignation l'abbé Bouttier se rendit au lieu de son supplice. Quand il y fut arrivé, le martyr se mit au milieu des pauvres paysans qui allaient mourir avec lui; et leur parlant une dernière fois de Jésus mort en croix pour le salut des hommes, il s'adossa tranquillement au mur de la vieille église Saint-Etienne et attendit le coup fatal. Mais d'après l'unanime tradition, il fut fusillé par des jeunes gens qu'on voulait accoutumer à verser le sang et qui le manquèrent d'abord par

(1) *Souvenirs de la persécution révolutionnaire*, par Mgr Bruté (*Revue de Bret. et de Vendée*, IX, 225).

(2) *Reg. de l'état civil de Rennes*.

(3) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 139.

(1) Ms. de l'abbé Guihard.

(2) Dossier 210 des *Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*.

(3) Voyez aussi la déclaration du décès de « Mathurin-Louis Bouttier, cy-devant prêtre, natif de Gézé, décédé dans le cimetière de Saint-Etienne de cette ville le 12 floréal, an II » (*Reg. de l'état civil de Rennes*).

maladresse. Ce que voyant, le courageux prêtre se reprit à chanter et entonna ce refrain de cantique :

La religion nous appelle,
Parmi nous faisons-là fleurir :
Un chrétien doit vivre pour elle,
Pour elle un chrétien doit mourir !
Pour elle un chrétien va mourir !

Enfin un coup mortel fit tomber la victime qui alla continuer de chanter en paradis (1).

Ainsi mourut l'abbé Bouttier, véritable héros de la fidélité envers Dieu et d'un sublime amour fraternel.

(1) Tradition recueillie par l'abbé Guihard.

JOSEPH BOUGERIE

(1^{er} JUIN 1794).

Les excès des révolutionnaires à Rennes et aux alentours soulevèrent les populations religieuses de ce pays, et en 1794 les paroisses voisines de notre ville furent parcourues par de petites bandes, armées pour défendre leur foi si violemment attaquée. « Quelques-unes, commandées par des chefs actifs et intelligents, tels que Jean Jouault, d'Orgères, jetaient la terreur parmi les patriotes. La peur grossissait leur nombre; on croyait à de véritables armées, là où il n'y avait que quelques hommes résolus qui, à la faveur des circonstances, tantôt pillaient un convoi mal escorté, tantôt enlevaient de petits postes mal soutenus. Le bruit courut que le 10 floréal, an II (29 avril 1794), cette armée imaginaire devait s'introduire à Rennes, se joindre aux ennemis de la République qui existaient dans cette ville, et massacrer tous les patriotes (1). »

Cette panique, sans aucun motif sérieux, redoubla la sévérité de la Commission militaire siégeant à Rennes et présidée par Brutus Magnier. Six malheureux, accusés d'espionnage, dont trois laboureurs âgés de vingt-huit, dix-huit et seize ans, un charron, un rebouteur et un journalier, tous gens du peuple, furent saisis et exécutés; leur jugement ordonna même que les têtes de ces six pauvres victimes « seraient portées dans chacune des communes qui ont le plus favorisé leurs projets. » Mais il ne fut pas possible d'exécuter cet ordre sanguinaire, car pour porter ces têtes à Vern, à Bruz, à Chanteloup, à Châtillon, à Bourgbarré, à Orgères, il fallait une force armée suffisante que n'avaient pas à leur disposition les agents de la Commission. Ceux-ci se contentèrent donc de placer l'une de ces têtes sur la chapelle de la Magdeleine à l'entrée du faubourg de Nantes.

Dans les trois jours qui suivirent cette horrible exposition vingt-sept autres paysans des environs de Rennes furent également saisis, condamnés et exécutés.

A la vue de semblables cruautés comment les populations ne se seraient-elles pas soulevées ?

Au moment de la Révolution la paroisse d'Orgères avait pour recteur Gilles Vanneau, ancien secrétaire de Mgr de Girac, évêque de Rennes. L'abbé Vanneau fut en 1789 député aux Etats généraux où il se conduisit dignement. Aussi refusa-t-il de prêter serment à

(1) M. de la Grimaudière, *La Commission Brutus Magnier à Rennes*, p. 72.

la Constitution civile du clergé ; il préféra l'exil et quitta la France en compagnie de son vicaire M. Monnier.

Avant son départ l'abbé Vanneau avait eu pendant quelques mois, également en qualité de vicaire, Joseph-Marguerite-Anne Bougerie, fils de Julien Bougerie et d'Anne-Françoise Priour, natif de Melesse (1). La signature de ce dernier se trouve sur les registres paroissiaux d'Orgères depuis le commencement de 1791 jusqu'à la fin de juin de la même année. Que devint ensuite ce jeune prêtre ? Nous n'en savons rien, mais tout porte à croire qu'il demeura dans le pays, partageant son ministère entre les pauvres villageois privés de prêtres orthodoxes et les petites troupes qui s'étaient armées pour venger la religion odieusement outragée.

Toujours est-il qu'en 1794 l'abbé Bougerie fut arrêté en compagnie de ce Jean Jouault, d'Orgères, son ancien paroissien, que nous avons dit, en commençant, être alors la terreur des révolutionnaires de Rennes.

Le 13 prairial, an II (1^{er} juin 1794) on fit comparaître devant la Commission Brutus Magnier « Jean Jouault, d'Orgères (2), le curé insermenté de la même commune l'abbé Joseph Bougerie, et un médecin de Paris, Jacques Focard qui était venu se mettre à la tête d'une bande de l'Ille-et-Vilaine (3).

Jean Jouault était tout particulièrement un objet de haine pour les patriotes : actif, intelligent, âgé seulement de trente ans, il s'était associé au mouvement de réforme de 1789, et avait à cette époque commandé la garde nationale d'Orgères, où il avait une grande influence. Les excès et les crimes de la Révolution firent de lui un ennemi acharné des républicains. A la tête de quelques hommes aussi déterminés que lui, on le voyait partout à la fois : ici il coupait un arbre de la liberté ; à cinq lieues de là, le lendemain, il attaquait un détachement républicain. Sa parfaite connaissance du pays, les nombreuses sympathies qu'il y rencontrait le rendaient insaisissable. On parvint cependant à s'en emparer vers la fin de floréal, et la nouvelle de son arrestation mit en joie tous les patriotes de Rennes.

« Le sort de Jouault et de ses deux compagnons ne pouvait être douteux ; les accusés ne firent du reste rien pour l'éviter. Ils déclarèrent s'honorer de leurs opinions politiques et religieuses, et à plusieurs reprises crièrent en pleine audience : Vive le Roi et la bonne Religion ! (4). »

(1) M. Bougerie fut ordonné diacre à Rennes par Mgr de Girac en décembre 1789, mais nous n'avons pas retrouvé son ordination au sacerdoce sur le registre du Secrétariat de l'Evêché de Rennes.

(2) Jean Jouault habitait Orgères mais son acte de décès le dit natif de Bourgharré et laboureur de son état. (*Reg. de l'état civil de Rennes.*)

(3) L'acte de décès de Jacques Focard dit qu'il était chirurgien, originaire des Côtes-du-Nord et âgé seulement de 26 ans. (*Reg. de l'état civil de Rennes.*)

(4) M. de la Grimaudière, *la Commission Brutus Magnier à Rennes*, p. 78.

Le jour même, les trois condamnés furent amenés devant l'échafaud qui s'élevait sur la place du Palais ; ils y montèrent bravement et l'abbé Bougerie réconcilia ses amis avec le Dieu devant lequel ils s'apprêtaient à paraître ensemble. Comme pour bien faire connaître que ces suppliciés étaient victimes de leur dévouement à la religion, les bourreaux brûlèrent devant eux, avant leur exécution et au pied de l'échafaud, « les livres pieux, chapelets et reliquaires trouvés sur eux (1). »

Voici l'acte de décès de l'abbé Bougerie : « Déclaration reçue le 14 prairial, an II, du décès de Joseph Bougerie, ex-prêtre, âgé de 28 ans, sans qu'on en sache davantage sur son compte, mort hier sur la place l'Egalité de cette ville (2). »

« Le lendemain, un sabotier d'Orgères, Pierre Dubois, un cultivateur de la même commune, Pierre Feuillet, qui avaient fait partie de la bande de Jouault, et la femme de Jouault, furent à leur tour condamnés à mort. La femme Jouault montra le même courage que son mari (3) ; » elle monta comme lui sur l'échafaud, offrant sa vie pour le triomphe de la religion.

(1) M. de la Grimaudière, *la Commission Brutus Magnier à Rennes*, p. 79.

(2) *Reg. de l'état civil de Rennes.*

(3) *La Commission Brutus Magnier*, p. 79.

PIERRE-JULIEN ORESVE

(19 JUIN 1794).

Le 25 prairial, an II (13 juin 1794) une scène émouvante se passait dans l'intérieur de la maison de ferme des Couettes en la paroisse de Cintré. Cette ferme était occupée par une pieuse femme nommée Michelle Burel, veuve Oresve, et par ses enfants dont l'aîné était secrétaire de la municipalité de Cintré et membre du Comité de surveillance du canton de Mordelles. Grâce à ces fonctions — qui écartaient les soupçons des révolutionnaires et permettaient de connaître les dénonciations des traîtres — le fils Oresve et sa mère rendaient secrètement les plus grands services à la religion et à ses ministres poursuivis alors sans relâche (1).

Néanmoins la sagacité de ces chrétiens dévoués finit par être mise en défaut. Quelqu'un signala à la gendarmerie de Montfort la présence aux Couettes d'un prêtre, parent de la bonne fermière et portant le même nom qu'elle, l'abbé Pierre-Julien Oresve (2). Et voilà pourquoi le 25 prairial, par une belle journée de juin, la ferme des Couettes se trouvait bouleversée par une visite domiciliaire.

Le danger que courait le pauvre prêtre — bien réellement caché dans la maison — était toutefois moins grand qu'il ne paraissait. Le chef du détachement envoyé pour faire la perquisition se trouvait être un gendarme de Montfort, dont l'abbé Tresvaux nous a laissé le portrait suivant : « Cet homme se montrait terrible en paroles et furieux en apparence; mais loin d'être méchant dans le fond, il ne cherchait qu'à sauver les prêtres, et il y réussit plus d'une fois. Il laissait ordinairement sa troupe à la porte des maisons, y entraient seul en jurant, faisait une certaine fouille dans l'intérieur et sortait ensuite, en disant qu'il ne s'y trouvait pas de calotin, terme de mépris dont les révolutionnaires se servaient habituellement pour désigner les prêtres fidèles. Il grondait même alors ses gens, en leur disant qu'ils l'avaient peut-être laissé s'échapper, pendant qu'il était dans la maison (3).

Cet honnête gendarme agit aux Couettes comme il avait coutume de faire : il place tous ses hommes aux différentes portes des bâti-

(1) Tradition recueillie par l'abbé Guillard.

(2) Pierre-Julien Oresve, né à Bédée de Julien Oresve et d'Olive Le Brumant, fut tonsuré à Rennes en 1785 et regut la prêtrise à St-Méen, le 6 juin 1789, des mains de Mgr Cortois de Pressigny, dernier évêque de Saint-Malo.

(3) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bret.*, II, 22.

ments de la ferme, entre seul en faisant grand bruit, parcourt tout le logement, sort en criant qu'il ne trouve rien et reproche brusquement aux soldats d'avoir mal gardé les issues.

L'abbé Oresve était sauvé et la troupe allait quitter la ferme quand un vaurien, accouru au bruit qu'avait occasionné la perquisition, se glisse à son tour dans la maison et aperçoit sous un lit le bout des pieds d'un homme. Aussitôt le misérable rappelle les soldats, et, arrachant M. Oresve de sa cachette improvisée, il le livre à toute leur fureur. Les révolutionnaires accablent le prêtre de coups et d'injures, lui lient les bras derrière le dos, lui fixent une torsade de foin dans la bouche pour l'empêcher de parler et prennent, en chantant des refrains sanguinaires, la route de Montfort.

Comme ils quittaient la ferme des Couettes arrivèrent des religieuses qui avaient donné rendez-vous en cette maison à l'infortuné M. Oresve. Quoiqu'elles fussent naturellement revêtues d'habits séculiers, ces pauvres femmes se trahirent elles-mêmes par la surprise et la douleur qui se peignirent sur leurs traits, à la vue du prêtre de Jésus-Christ si ignominieusement traité. Du reste elles ne cachèrent point leur qualité, s'estimant heureuses de souffrir pour Notre-Seigneur en compagnie d'un de ses plus dévoués ministres. Elles furent aussitôt arrêtées; M. Tresvaux dit même qu'elles partagèrent le sort de M. Oresve, ce qui toutefois ne nous semble pas prouvé.

De Montfort où il passa seulement une nuit, l'abbé Oresve fut amené à Rennes et traduit devant le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Les réponses qu'il fit à ses juges indiquent à la fois une prudence consommée et une parfaite résignation. On y voit qu'il n'était âgé que de vingt-neuf ans, qu'il était né à Bédée et qu'il y avait exercé le saint ministère. Dans les premiers jours de la Révolution — alors qu'on cherchait à rallier par tous les moyens le clergé aux idées nouvelles — il fut nommé aumônier de la garde nationale de sa commune; il prêta même en cette qualité un serment civique et militaire, mais il repoussa énergiquement le serment schismatique exigé par la Constitution civile du clergé (1). Obligé par suite de se cacher, il demeura dans son pays natal, passant ses journées dans les broussailles et dans les creux de chênes et consacrant ses nuits aux soins des âmes, confessant partout, disant la messe dans les étables, dans les granges et au fond des bois, rendant en un mot aux fidèles de la contrée tous les services de son ministère au péril de sa vie. Il vécut ainsi pendant dix-huit mois, jusqu'au moment fatal où se termina, comme nous l'avons raconté, cette existence digne des chrétiens de la primitive Eglise.

Tant de dévouement méritait la gloire du martyre. La procédure faite contre l'abbé Oresve ne traîna pas du reste en longueur :

(1) Le recteur de Bédée Marc-Jean Jollive et son vicaire M. Chesnard refusèrent également de prêter serment; ils se réfugièrent à Jersey ainsi que M. Gernigon, autre prêtre de Bédée.

arrêté le 13 juin il fut condamné à mort le 17, comme ayant exercé, malgré la loi, les fonctions d'un culte prohibé. Dieu accorda toutefois à ce bon prêtre une suprême consolation dès ici-bas : ce fut de voir échapper à la mort la veuve Oresve et le fils de cette femme courageuse qui l'avaient caché avec tant de dévouement. La sentence de condamnation ne mentionne pas non plus les religieuses arrêtées dont il est bien question dans le procès mais dont les noms n'y sont même pas donnés (1).

Pierre-Julien Oresve marcha au supplice le lendemain du jour où il avait été condamné et rendit à Dieu sa belle âme, comme saint Etienne, dans la première fleur de sa jeunesse sacerdotale. L'enregistrement de son décès fut fait à l'hôtel-de-ville de Rennes dans les termes suivants qui n'indiquent point où il souffrit le martyre :

« Jullien Oresve, ex-prêtre habitué de Bécherel (*sic*) (2), sans qu'il y ait de plus amples instructions, est décédé le 1^{er} messidor an II (19 juin 1794). »

Le souvenir de l'abbé Oresve, dit l'abbé Guihard, demeure vivant dans les paroisses de Bédée et de Cintré qu'il édifia par ses vertus et qu'il maintint dans la foi catholique par son zèle infatigable.

(1) Dossier 225 des *Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*.
(2) C'est évidemment une faute et il faut lire Bédée.

JOSEPH-MARIE EMERY

(17 JUILLET 1794).

Le 30 messidor, an II (18 juillet 1794), Jamet, l'aîné, officier public chargé de tenir les registres de l'état civil de Rennes, reçut à onze heures du matin la déclaration par écrit de Le Grand, concierge des prisons de la Porte-Marat, lui notifiant l'exécution de « Joseph-Marie Emery (*sic*), ex-prêtre et réfractaire, Joseph Crosson, ex-prêtre réfractaire, Julien Gaultier (*sic*), ex-prêtre réfractaire, et Charles Perrier (*sic*), ex-prêtre et réfractaire, tous les quatre morts sur la place l'Egalité de cette ville, la veille vingt-neuf messidor (1). »

C'est ainsi que le 17 juillet 1794 la ville de Rennes vit successivement tomber sur le même échafaud dressé au bas de la place du Palais, quatre têtes sacerdotales, trouvées dignes par Dieu de recevoir la couronne des martyrs.

Nous consacrerons une notice particulière à chacune de ces saintes victimes.

Joseph-Marie Emery, natif de la Chapelle-Bouëxic, fut ordonné prêtre par Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, le 2 avril 1768. Il était à l'époque de la Révolution vicaire à Goven et signa en 1791 l'*Adhésion* du clergé du diocèse de Saint-Malo — auquel il appartenait — à l'*Exposition des principes* faite par les évêques députés à l'Assemblée nationale. Le recteur de Goven Marc Huet des Landes refusa de son côté de prêter serment et préféra s'expatrier ; il se retira à Jersey avec deux autres prêtres de sa paroisse MM. Poirier et Filly. Quant à l'abbé Emery il demeura dans le pays et « se réfugia pendant la persécution dans une paroisse animée d'un esprit excellent, celle de Saint-Thurial, et son zèle était si grand qu'il réunissait dans les champs des centaines de personnes, auxquelles il procurait le bonheur d'assister à la messe et d'entendre la parole de Dieu (2). »

Mgr Bruté loue également dans ses *Souvenirs* le zèle admirable de l'abbé Emery, mais il lui reproche de ne pas avoir pris toujours assez de précautions pour échapper aux investigations des révolutionnaires. « A cette époque, dit-il, les paroisses les plus retirées n'étaient pas plus sûres que celles près des villes, car le pays tout entier fourmillait de gendarmes, d'espions et de contre-chouans (ou faux-chouans), comme on appelait ceux qui s'habillaient comme les insurgés pour mieux les découvrir. Il est impossible de se faire actuellement une idée de l'acharnement avec lequel on pour-

(1) *Registres de l'état civil de Rennes*.

(2) Abbé Tresvoux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 24.

suivait alors les personnes dénoncées, et surtout les prêtres (1). » Aussi Mgr Bruté blâme-t-il M. Emery d'avoir parcouru en plein jour sa paroisse natale, quoiqu'il fût déguisé en paysan; c'est ainsi qu'il le rencontra un jour lui-même dans les chemins de la Chapelle-Bouëxic, accompagné de deux autres prêtres déguisés comme lui.

Nous ne pouvons mieux faire au reste que de reproduire ici le portrait qu'a laissé de Joseph Emery le pieux et sagace évêque de Vincennes :

« Je connaissais bien, écrit-il, M. Emery. C'était un petit homme maigre mais plein d'énergie, de cœur et d'esprit. Lorsque la persécution était le plus sévère et que beaucoup étaient sacrifiés à sa furie, il ne sentit jamais refroidir son zèle. On comprend qu'un prêtre si dévoué à sa religion et à son roi sympathisât avec la réaction que produisaient les cruautés révolutionnaires, et l'on dit qu'il fut vu avec ceux qui avaient pris les armes pour résister à la Révolution. Je me rappelle avoir vu son nom mentionné dans les proclamations qui étaient affichées au coin des rues par ordre du représentant du peuple qui nous gouvernait ou plutôt qui nous foulaient aux pieds au nom de la Convention. Les ennemis du clergé ne manquèrent pas de représenter les prêtres fidèles comme complices des insurgés et de leurs cruautés, parce que quelques ecclésiastiques se trouvaient au milieu d'eux, et parce qu'ils administraient les sacrements aux prisonniers que les Chouans fusillaient. Les prêtres désapprouvaient la loi du talion que les royalistes avaient été contraints d'adopter; mais devaient-ils pour cela refuser leur ministère aux victimes de cette loi? Nul doute que M. Emery ne se montrât très actif pour exciter l'esprit de résistance au gouvernement révolutionnaire. Il célébrait souvent la messe pour les Chouans, dans les champs et au milieu des landes. Souvent cinq ou six mille personnes étaient ainsi rassemblées autour de lui, avec des sentinelles à distance, pour donner l'éveil à l'approche des Bleus (2). »

Ces derniers finirent toutefois par s'emparer de l'abbé Emery et ils le traduisirent à Rennes devant le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine, en compagnie des trois autres prêtres que nous avons nommés en commençant. On y amena aussi M. Joseph-Hyacinthe Varin, né et domicilié à Rennes, accusé d'avoir fait donner par son fermier Pierre Macé, demeurant à la Gaubertière en Mordelles, un assignat de 50 sols à M. Emery, et pour cela maintenu en état d'arrestation comme délinquant et suspect (3).

(1) *Souvenirs de la Persécut. révol. à Rennes*, par Mgr Bruté, (*Revue de Bretagne et Vendée*, VIII, 454).

(2) *Ibidem*, VIII, 453.

(3) Dossier 244 des *Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*. — Ce dossier renferme le jugement imprimé condamnant à mort MM. Emery, Cresson, Gautier et Poirier, mais ne contient par ailleurs rien de bien intéressant, d'après l'abbé Guihard.

Le Président du Tribunal, Bouassier, avait été condisciple de l'abbé Emery, et ils avaient fait partie de la même classe au collège. Lorsque le 28 messidor, an II (16 juillet 1794), après un interrogatoire banal, Bouassier eut prononcé la sentence de mort sur son ancien camarade et sur les vénérables prêtres qui l'accompagnaient, M. Emery adressa la parole à son juge en latin, lui reprochant ses crimes et lui rappelant le Tribunal d'un Dieu outragé devant lequel il aurait un jour à paraître. Bouassier, pâle et agité, ordonna aux gendarmes d'imposer silence au condamné (1).

D'après l'abbé Tresvaux, Joseph-Marie Emery conserva sa fermeté d'âme jusqu'au bout; il fut dans la prison le soutien de ses confrères comme lui condamnés à mort et il ne cessa de les exhorter à la recevoir avec joie. Il psalmodiait les versets du *Te Deum* en montant à l'échafaud, et voulut parler une dernière fois au peuple; mais un roulement des tambours couvrit sa voix et l'empêcha de se faire entendre.

(1) Mgr Bruté, *loco citato*.

JOSEPH CROSSON

(17 JUILLET 1794).

Nous savons peu de chose de l'abbé Crosson, sauf son arrestation accomplie dans des circonstances particulièrement honteuses pour celui qui le livra aux ennemis de Dieu et de sa loi.

Joseph-Pierre Crosson, fils de Julien Crosson et de Perrine Rublon, naquit à Châteaugiron le 12 mai 1764, fut tonsuré en 1784 et ordonné prêtre le 20 septembre 1788 par Mgr l'Evêque de Saint-Malo.

Il était vicaire en la paroisse de Cornuz lorsqu'il signa en 1790 l'Adresse des prêtres fidèles envoyée à Mgr de Girac, évêque de Rennes.

Il avait pour recteur à Cornuz Nicolas Hervoché qui refusa, comme lui, de prêter serment; M. Hervoché fut, à cause de ce refus, enfermé à St-Melaine, puis à St-Malo en 1792 et finalement déporté à Jersey. Quant à l'abbé Crosson, il demeura dans le pays, et obligé de se cacher il réussit pendant quelque temps à échapper aux révolutionnaires. Mais il fut saisi sur le territoire de Noyal-sur-Seiche, grâce à l'hypocrisie d'un misérable.

« Ce scélérat s'occupait de découvrir les prêtres et de les faire saisir. Il venait, dit-on, d'en tuer un dans les environs de La Guerche et s'était revêtu de ses habits, pour mieux tromper, lorsqu'il entra dans la maison où M. Crosson se tenait caché. Il commença d'abord par faire de grands signes de croix qui inspirèrent de la confiance à la femme à laquelle il s'adressa pour connaître le refuge du prêtre. Sa ruse, dans ces circonstances, était de se donner tantôt pour un jeune homme près de se marier et qui voulait se confesser, tantôt de s'annoncer comme prêtre caché lui-même et qui désirait parler à son confrère qu'on lui avait dit devoir se trouver dans ce lieu. Les gens, qui ne le connaissaient pas, le croyaient sur parole et l'introduisaient auprès des prêtres. Lorsqu'il fut parvenu à la cachette de M. Crosson, celui-ci, qui n'ignorait pas sa conduite perfide, eut d'abord, par un premier mouvement, la pensée de se défendre et lui mit la main au collet; mais le traître appela aussitôt les gens qu'il avait apostés; ils se saisirent de M. Crosson et l'emmenèrent à Rennes, en l'accablant de coups et d'outrages pendant tout le chemin (1). »

Comme nous l'avons dit précédemment, l'abbé Crosson fut conduit au Tribunal criminel avec MM. Emery, Gautier et Poirier, condamné comme eux à la peine de mort le 28 messidor an II

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 25.

(16 juillet 1794), et exécuté le lendemain sur le même échafaud qu'eux.

L'abbé Tresvaux prétend que cette sanglante et quadruple exécution eut lieu un jour de foire (1), sans doute afin que tout le monde pût apprendre ce nouveau triomphe de l'impiété sur la religion. Mais le peuple des campagnes de Rennes était trop chrétien pour n'en être pas vivement et péniblement affecté. Lorsqu'on sût qu'on allait violemment faire périr quatre prêtres à la fois, tout le monde se dispersa et l'on ne s'occupa plus de la foire, tellement on fut saisi d'horreur.

Comme son confrère Julien Gautier martyrisé avec lui, Joseph Crosson n'avait que trente ans quand il versa son sang pour la cause de Dieu.

(1) L'abbé Tresvaux ajoute que l'échafaud fut dressé pour cette circonstance sur le champ de foire même; ce qui semble en désaccord avec l'acte de décès des victimes, dans lequel il est dit qu'elles furent exécutées sur la place l'Egalité, aujourd'hui place du Palais.

JULIEN GAUTIER

(17 JUILLET 1794).

Mgr Bruté avait conservé un souvenir tout particulier de l'abbé Gautier, vicaire à Bruz, ayant lui-même exercé le saint ministère dans cette paroisse en 1809, c'est-à-dire seize ans après le martyre de ce saint prêtre. A cette époque la mémoire du bon vicaire de Bruz était en grande vénération parmi les paroissiens : « Je me rappelle — écrit l'évêque de Vincennes, — le murmure à demi comprimé avec lequel ils exprimaient leur indignation contre ceux qui avaient été cause de sa mort, comme s'ils avaient craint de violer la promesse de pardon que leur avait imposé leur pasteur mourant (1). »

Julien-Paul-René Gautier, fils de Georges Gautier et d'Anne Paulmier, laboureurs, naquit au village de Culais en la paroisse du Ferré, le 24 mars 1764. « M. Morazain, respectable prêtre attaché à cette église (2), éleva le jeune Gautier et lui fit faire un court d'humanités; ensuite ce dernier remplit ceux de la philosophie et de la théologie au collège de Rennes. Tous ceux qui l'ont connu dans ses premières années s'accordent à rendre un excellent témoignage à ses mœurs, à sa piété et à son application; ils déclarent unanimement qu'il se distingua par la conduite la plus régulière et la plus vertueuse. Promu au sacerdoce à l'âge de vingt-quatre ans trois mois (3) et placé vicaire dans la paroisse de Bruz, il y exerça pendant cinq ans les fonctions de son ministère avec un zèle aussi éclairé qu'infatigable (4). »

Aux jours désastreux de la Révolution Jacques Le Pez, recteur de Bruz, refusa ainsi que son vicaire de prêter serment. M. Le Pez fut d'abord enfermé à Saint-Melaine, puis déporté à Jersey. M. Gautier ne put se résoudre à quitter la paroisse : « se consacrant tout entier à la sanctification des habitants de Bruz, il voulut rester avec eux pour les soutenir dans la foi, les consoler dans ces temps de deuil et de larmes et leur administrer les sacrements (5). »

Pleins de reconnaissance pour un vicaire aussi dévoué, les

(1) *Souvenir de la persécution révolutionnaire, à Rennes (Revue de Bret. et de Vendée, VIII, 457).*

(2) Jean Morazain augmenta en 1763 la fondation de la chapelle de la Philippotière en la paroisse du Ferré, et fut incarcéré à Saint-Melaine en 1792. Il avait là pour compagnon de prison Jean-Marcel Loy, recteur du Ferré; ce dernier fut transféré dans les cachots du Mont-Saint-Michel.

(3) Il fut ordonné prêtre à Rennes par Mgr de Girac le 22 mars 1788.

(4) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la foi*, III, 42.

(5) *Ibidem*, 43.

habitants de Bruz protégèrent si bien la retraite de l'abbé Gautier qu'il échappa longtemps aux recherches des impies. Des traitres, étrangers à la paroisse, le firent néanmoins prendre.

Le 24 juin 1794, se trouvant dans les avenues du château de Cicé avec un bon fermier nommé Roblois chez lequel il se cachait alors, M. Gautier fut tout à coup cerné par un détachement de soldats. A la vue du danger qui menaçait son vénérable hôte, l'honnête Roblois se dévoua sans hésitation : il se jeta au milieu de la troupe pour donner au prêtre le temps de prendre la fuite; mais le fermier fut atteint d'un terrible coup de sabre qui lui mit les entrailles à découvert. L'abbé Gautier fut en même temps saisi, et, comme Roblois était dans l'impossibilité de marcher, les soldats furent forcés de se procurer une charrette pour emmener leurs deux prisonniers.

En cette charrette M. Gautier « soutenait sur ses genoux son pauvre ami, et, dans cette position, il entendit sa confession et le prépara à la mort. » On arriva ainsi au bourg de Saint-Jacques, situé entre Bruz et Rennes, les soldats marchant de chaque côté de la charrette. Dans la traversée du bourg, le blessé vit sa fin approcher, et l'abbé Gautier en informa les soldats, les priant de s'arrêter afin que le pauvre homme mourût paisiblement. « Ses paroles émurent leurs cœurs de pierre, et ils firent arrêter la charrette. Alors M. Gautier prépara son rituel et les saintes huiles qu'il portait, et là, dans un tombereau, au milieu de la route, il administra le sacrement de l'extrême-onction à son ami mourant, qui avait perdu la vie en voulant sauver la sienne. Un moment après, le pauvre homme rendit le dernier soupir, et aussitôt on fouetta le cheval pour continuer la route. Après tout, aux yeux de la foi, cette humble charrette, portant ainsi le mort et le vivant, était leur char triomphal, l'un déjà parti pour recevoir sa récompense, l'autre ne devant pas tarder à le suivre (1)! »

Conduit d'abord à la Tour Le Bart, l'abbé Gautier y demeura treize jours, édifiant les autres prisonniers par les vertus qu'il manifestait, par le courage et par l'allégresse même avec lesquels il portait ses chaînes pour la foi. Un grand nombre des paroissiens de Bruz obtinrent permission de le visiter dans sa prison; la recommandation constante qu'il leur fit à tous fut de pardonner, après sa mort, à ceux qui l'avaient dénoncé en faisant connaître sa cachette aux autorités.

Plusieurs fois, dit M. Carron, il comparut « devant les juges bourreaux, sans démentir un seul instant le maintien céleste d'un apôtre et d'un martyr. »

Transféré ensuite dans les prisons de la Porte Saint-Michel, l'abbé Gautier y écrivit, le 14 juillet, cet admirable testament que nous avons conservé M. Carron et dont on nous saura gré de reproduire ici quelques fragments :

(1) Mgr Bruté, *Souvenirs de la persécution révolutionnaire, à Rennes (Revue de Bret. et de Vendée, VIII, 457).*

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

» Moi, Julien-Paul-René Gautier, détenu en la prison près les Portes Saint-Michel, à Rennes, depuis sept jours, voyant la fin de ma vie approcher, j'ai cru à propos de mettre par écrit quelques mots qui annoncent mes dernières intentions.

» Je prie tous ceux qui ont ou qui auroient connoissance de ce qui m'appartient, d'en remettre une moitié à ma très chère mère, lorsque le temps le permettra; et l'autre moitié aux pauvres et à ceux qui voudront prier Dieu pour moi et pour mes parents vivans et décédés.

» Je pense dans ce moment à tous ceux qui me sont attachés, et qui, par cette raison, sont si chers à mon cœur. Je prie le Dieu des miséricordes de les conserver dans sa grâce; je les supplie de ne pas pleurer sur moi, mais de pleurer sincèrement sur leurs péchés, de se souvenir de moi dans leurs prières. Pour se consoler eux-mêmes, qu'ils se représentent que la vie de l'homme n'est que fumée qui disparoit au même moment; qu'il faut se quitter tôt ou tard; qu'enfin bienheureux sont ceux qui versent leur sang pour Celui qui est mort pour nous tous. Ah! quelle grâce, quelle faveur! Un pécheur comme moi mérite-t-il de souffrir pour le nom de Jésus-Christ!

» Je prie qu'on se rappelle ce que j'ai tant de fois répété: Qu'on souffre avec plus de patience et de résignation à la volonté de Dieu les malheurs que l'on éprouve, surtout qu'on n'ait pas l'intention de se venger! La vengeance est indigne d'un chrétien; il ne doit savoir que pardonner et prier pour ses persécuteurs. Qu'on les aime même! Ah! ils nous donnent une si belle occasion de manifester notre foi et de confesser Jésus-Christ!

» Je prie pour mes bourreaux: je pardonne de bon cœur à ceux qui m'ont fait prendre: je les connois, mais je ne veux pas les nommer. Si dans la suite on vient à les connoître, qu'on ne leur veuille point de mal. Qu'on se souvienne que je n'ai dénoncé personne.

Je finis en recommandant à Dieu tous les paroissiens qui me sont chers. Je meurs innocent; mais je meurs pour la religion catholique, apostolique et romaine dont j'ai été le ministre, quoique j'en fusse très indigne. »

Enfin dans un *post-scriptum* le martyr donne de sages conseils aux jeunes gens et les termine par ces mots: « Que le nom de Dieu soit béni! Que mes péchés soient lavés dans mon sang! (1).

Ce testament, digne des premiers chrétiens, fut remis par l'abbé Gautier aux Filles de la Charité qu'on tolérait encore à Rennes pour le service des prisons, tellement il était difficile de les y remplacer. Elles en envoyèrent une copie à Mme Bruté et le pieux

(1) *Les Confesseurs de la foi*, III, 46 et suiv.

évêque de Vincennes rappelait plus tard combien dans sa famille on avait versé de larmes en relisant ces paroles empreintes de tant de foi et de tant de charité!

Certes l'abbé Gautier était digne de verser son sang pour Jésus-Christ en compagnie des nobles confesseurs de la foi dont nous avons précédemment parlé! Quand son dernier souffle s'exhala, le 17 juillet 1794, sur l'échafaud sanglant de la place du Palais, nul doute que sa belle âme ne tarda guère à entrer en paradis.

CHARLES POIRIER

(17 JUILLET 1794).

Le dernier des quatre prêtres exécutés ensemble le 29 messidor, an II, sur la place du Palais à Rennes fut Charles Poirier, âgé de quarante-huit ans, natif et domicilié de Miniac-sous-Bécherel. Il était fils de Pierre Poirier et de Julienne Thé; ayant reçu la tonsure et les ordres mineurs le 9 septembre 1767, il ne fut ordonné prêtre que le 27 mars 1773 par Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo.

Quand on exigea des prêtres le serment à la Constitution, Jean-Marie Forestier, recteur de Miniac, prit la route de l'exil et se réfugia à Jersey, en compagnie de Jean Rochefort prêtre de sa paroisse et recteur de Calorguen. Mais cet autre prêtre de Miniac Charles Poirier, appartenant à une des meilleures familles et des plus aisées du pays, refusa de s'expatrier. Prêtre habitué dans sa paroisse natale, il s'y tint caché lorsque la persécution commença, et il y fit beaucoup de bien par les secours spirituels qu'il donnait aux fidèles.

Malheureusement, au commencement du mois de juin 1794, un soir qu'il revenait de visiter un confrère caché comme lui dans les environs, l'abbé Poirier tomba au milieu d'une patrouille composée de gardes nationaux de Bécherel. On assure que ces hommes étaient assez disposés à laisser aller le bon prêtre, « mais ils en furent empêchés par un ancien habitant de Miniac, qui se trouvait parmi eux, et qui insista beaucoup pour qu'on le retint (1). » On conduisit M. Poirier d'abord à Bécherel, puis à Montfort et enfin à Rennes où il fut enfermé dans les prisons de la Porte Saint-Michel.

Non seulement l'abbé Poirier pardonna à cet homme qui le livrait à des bourreaux, mais, en digne disciple de Jésus-Christ, il recommanda plusieurs fois à ses parents de ne vouloir aucun mal à celui qui s'était montré si cruel à son égard, et les pria même de lui faire du bien, ainsi qu'à sa famille, si l'occasion s'en présentait.

Les *Souvenirs* de Mgr Bruté renferment une émouvante page sur l'abbé Poirier. On conduisit ce vénérable prêtre avec ses autres confrères MM. Emery, Crosson et Gautier devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine siégeant à Rennes; car ce n'était plus alors le tribunal révolutionnaire, mais la juridiction ordinaire qui était chargée de juger les prêtres (2).

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.* II, 23.

(2) La commission militaire, présidée par Brutus Magnier, avait pris fin le 17 prairial, an II (6 juin 1794).

« Ma mère — écrit l'évêque de Vincennes, les vit passer sous ses fenêtres se rendant au palais de justice. Elle fut frappée de l'aspect remarquable de M. Poirier, un grand vieillard à cheveux blancs, aux traits célestes et à la démarche pleine de dignité; et en ce moment elle fut témoin d'une circonstance qui donnera l'idée de l'esprit de l'époque, mieux qu'une longue description.

« La guillotine à Rennes, comme dans la plupart des villes, était dressée en permanence sur la place publique, souvent ensanglantée et portant parfois des têtes exposées. En passant avec leurs prisonniers pour se rendre au tribunal, les gendarmes avaient l'habitude d'appeler l'attention de leurs victimes sur l'instrument fatal, et les forçaient à le regarder. — « Regarde donc, dit l'un d'eux à M. Poirier; dis donc bonjour à madame la guillotine; ne vas-tu pas l'épouser? » — Et la foule criait en même temps : « A la guillotine! A la guillotine! » — Le vénérable vieillard ne parut pas faire attention au propos de son gardien et ne détourna pas la tête, mais il continua à marcher modestement à la suite des autres prisonniers. Le gendarme, offensé de ce que M. Poirier n'eut pas obéi à son ordre, lui donna un coup violent au visage, en disant : — « Veux-tu regarder où je te dis? Tu seras bientôt là toi-même! » — « Je la vois, » répondit tranquillement M. Poirier. Ces mots me furent rapportés par des témoins très rapprochés des prisonniers; mais le soufflet ne sortit pas de la mémoire de ma mère, et de longues années après, elle en parlait souvent à l'occasion de ces terribles scènes : « de tous ceux que j'ai vus se rendant au tribunal et de là à l'échafaud, aucun n'avait un aspect si vénérable que M. Poirier. » — Et alors elle racontait l'acte honteux de barbarie qui avait donné au martyr un trait de ressemblance de plus avec Notre-Seigneur dans sa Passion (1). »

Le 17 juillet 1794 l'abbé Poirier monta, comme nous l'avons dit, sur l'échafaud avec ses trois confrères et y fit preuve des mêmes sentiments de piété et de courage. Quoique Mgr Bruté ait cru que cinq prêtres furent alors exécutés ensemble à Rennes ce jour-là, il paraît bien que le vénérable Evêque de Vincennes s'est trompé; il avoue lui-même, d'ailleurs, qu'il ne se souvenait que des noms de deux de ces victimes, MM. Emery et Poirier.

Le jugement condamnant à mort ces prêtres fidèles, daté du 28 messidor, aussi bien que l'acte de décès des victimes, en date du 30 de ce même mois, s'accordent pour ne nommer que les quatre prêtres dont nous venons de raconter l'édifiante existence et la glorieuse fin.

(1) *Souvenirs de la Persécut. réolut. à Rennes (Revue de Bretagne et de Vendée, VIII, 454).*

JEAN TOSTIVINT

(26 JUILLET 1794).

Neuf jours après la quadruple exécution de Charles Poirier et de ses compagnons, quatre têtes tombèrent encore sur l'échafaud dressé au bas de la place du Palais; de ces quatre victimes deux étaient prêtres, les deux autres se trouvaient accusées d'avoir soutenu la religion et ses ministres.

Voici les noms de ces intéressants personnages d'après l'acte civil de leur décès dressé dans les termes suivants :

« Le 8 thermidor, l'an II de la République une et indivisible, quatre heures du soir, devant moi, officier public soussigné, a été reçue la déclaration par écrit de Le Grand, concierge des prisons de la Porte Marat, du décès de Alexis Bédée, Toutivint (*sic*), Michel Chilou et Françoise Brunet, femme du susdit Bédée, tous les quatre morts ce jour sur la place l'Egalité de cette ville.

Signé : G. Jamet l'aîné, officier public (1). »

Parlons d'abord des premiers nommés dans cet acte.

Le manoir et la seigneurie du Moulin-Tizon, en la paroisse de Landujan, appartenaient aux deux derniers siècles à la famille Brunet d'extraction noble. Dans les années qui précédèrent la Révolution ils se trouvaient la propriété d'Alexis de Bédée et de Françoise Brunet, sa femme. Ces époux profondément chrétiens confièrent l'éducation de leur fils aîné à un jeune prêtre de Landujan dont nous devons maintenant nous occuper.

Jean-Baptiste-François-Marie Tostivint naquit à Landujan d'une de ces pieuses familles qui se font honneur de fournir à l'Eglise un prêtre à chacune de leurs générations; son père se nommait Jean Tostivint et sa mère Anne Tostivint. Il fit ses premières études au collège de Dinan, puis passa au Grand-Séminaire de Saint-Méen où les Lazaristes le formèrent aux sciences ecclésiastiques. Il reçut la tonsure et les ordres mineurs le 24 septembre 1774. Elevé au sacerdoce le 19 septembre 1778 par Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo — dans le diocèse duquel se trouvait alors Landujan — il ne fut pas immédiatement employé aux fonctions du ministère paroissial. Pendant environ quatre ans il fut le précepteur des enfants d'Alexis de Bédée, seigneur du Moulin-Tizon, qui habitait le manoir de ce nom.

Au bout de ce temps l'Evêque de Saint-Malo nomma l'abbé Tostivint vicaire à Evran, et c'est là que la tourmente révolutionnaire vint le saisir. Immédiatement il se prononça avec force

(1) *Registre de l'état civil de Rennes.*

contre les innovations impies de l'Assemblée nationale. Mais sa franchise lui fit de tels ennemis qu'il crut prudent de passer en l'île de Jersey. Il y rencontra, exilés comme lui, Charles Fleury, recteur de Landujan, et Félix Tostivint son vicaire; il y trouva aussi plusieurs membres de la famille de Bédée et notamment son ancien élève alors âgé de 22 ans.

Ce fut en septembre 1792 que Jean Tostivint vint à Jersey; mais à peine deux mois s'y étaient-ils écoulés, « qu'informé des persécutions violentes qui arrachèrent déjà tant de vertueux ministres et aux autels et à la vie, il ne put résister au désir de rentrer dans sa patrie pour y consoler les bons, pour y soutenir les chancelans dans la foi, et pour procurer à tous les secours spirituels, au risque de périr victime de ses généreux efforts. Sa première tentative échoua. Il ne fut pas plutôt embarqué, que la tempête força les matelots de revenir à terre. Mais rien n'était capable d'intimider son courage, d'enchaîner son ardeur. Il se rembarqua quinze jours après, essuya beaucoup de fatigues, et enfin parvint dans la paroisse de Landujan, le 1^{er} Dimanche de l'Avent (1). »

L'abbé Tostivint se livra sans délai comme sans ménagements aux travaux de son ministère alors plein de dangers.

N'osant retourner à Evran où l'exercice de sa charité lui semblait impossible, il demeura dans sa paroisse natale et trouva un généreux asile au Moulin-Tizon que continuaient d'habiter M. et Mme de Bédée malgré mille dangers menaçants.

« C'est de cette retraite inconnue aux révolutionnaires que l'abbé Jean Tostivint rayonnait et répandait les bienfaits de son zèle sur toutes les paroisses environnantes (2). Il réussit même avec son frère, prêtre caché comme lui, et plusieurs confrères à célébrer solennellement au milieu de la nuit la procession de la Fête-Dieu dans le parc du château du Lou. Tous ces pieux fidèles défilant un flambeau à la main, guidés par les prêtres proscrits, ce Dieu Sauveur, proscrit lui-même par les impies, s'avancant au chant des hymnes et des cantiques pour bénir des chrétiens courageux qui s'exposaient au martyre, tout cela formait un spectacle digne des cieux (3). »

On comprend toutefois combien dangereuses étaient de telles manifestations; aussi est-il étonnant que M. Tostivint ait pu se livrer impunément à tant de zèle pendant toute l'année 1793 et la première moitié de 1794. « Mais un jour du mois de juillet, il fut vu, reconnu et dénoncé par un homme qu'il avait autrefois préparé à la première communion. Arrivé au Moulin-Tizon, à 10 heures du soir, il y entendit des confessions, et se retira ensuite dans la loge

(1) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la foi*, II, 503.

(2) « Ses enfants spirituels d'Evran venaient le trouver sur les confins de la paroisse de Plouasne; et là leur saint ami les consolait dans leurs peines, les fortifiait dans leurs combats, les confessoit et leur procuroit le bonheur d'approcher des sacrements » (Abbé Carron, *Les Confesseurs de la foi*, II, 504).

(3) Ms. de l'abbé Guillard.

du jardinier qui lui servait de lieu de retraite. Il y était à peine entré, lorsqu'un détachement de la garnison de Montauban investit la maison et arrêta M. Tostivint, ainsi que M. de Bédée, qui, ayant entendu du bruit, venait l'avertir de s'enfuir. Enchaînés l'un et l'autre ils furent conduits à Montfort, et renfermés dans la prison de cette petite ville, pendant qu'on allait aussi saisir Mme de Bédée (1). »

L'abbé Tostivint et ses deux compagnons furent ensuite transférés à Rennes et traduits devant le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Quoiqu'ils fussent presque sexagénaires, M. et Mme de Bédée montrèrent beaucoup de courage. L'ancien seigneur du Moulin-Tizon écrivit dans son cachot un long mémoire justificatif de sa conduite. Le conseil municipal de Landujan et le comité de surveillance de cette même commune signèrent de leur côté, à l'unanimité, d'énergiques réclamations en faveur de leurs nobles compatriotes « qui n'avaient cessé de rehausser le plus loyal patriotisme par les plus généreux bienfaits (2). » Toutes ces pièces furent en vain lues devant le Tribunal de sang en présence duquel comparaissaient les prisonniers. Dans ces temps de néfaste mémoire plus on était recommandable par ses vertus, plus on était jugé indigne de vivre.

Aussi dans son audience du 7 thermidor an II (25 juillet 1794), le Tribunal criminel condamna-t-il à la peine de mort l'abbé Jean Tostivint, Alexis de Bédée et Françoise Brunet sa femme, déclarant en même temps leurs biens confisqués au profit de la République (3).

« Aussitôt que la sentence eut été prononcée, M. de Bédée se tourna vers sa femme et lui dit avec autant de calme que de dignité : — « Nous avons vécu heureux quarante ans ensemble, madame, et c'est la volonté de Dieu que nous ne soyons pas séparés à la mort. » — Mme de Bédée, dont l'attitude démontrait le courage, répondit qu'elle était prête à accepter en tout la volonté de Dieu. Je n'étais pas présent à ce jugement — ajoute Mgr Bruté ; — mais la scène me fut racontée en grands détails le jour même et la dignité des deux époux fit une vive impression (4). »

Quand les condamnés eurent été ramenés dans leur prison, M. de Bédée écrivit à son fils « les plus sages conseils pour l'animer

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 28.

(2) La pétition de la municipalité de Landujan fut signée par : Perrouault, maire, Texier, secrétaire, Pierre Chêze, Jacques Thomas, François Tostivint, Charles Guillaume, Antoine Tostivint, Joseph Nouyon, Picquern, agent nat. et Jean Chauvin (Ms. de l'abbé Guillard).

(3) M. Tostivint fut condamné comme « convaincu d'avoir été sujet à la déportation et d'être resté caché en France en contravention aux lois. » — M. et Mme de Bédée furent condamnés comme étant « ex-nobles, convaincus d'avoir recelé chez eux ledit Tostivint, aussi en contravention aux lois. » (Dossier 257 des *Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*.) — L'abbé Chilou, dont nous parlerons bientôt, fut également compris dans cette sentence de condamnation à mort.

(4) *Souvenirs de la Perséc. révolut. à Rennes* (Revue de Bret. et de Vendée, IX, 228).

à demeurer inviolablement attaché à la foi de ses pères. Il lui disoit « quand vous recevrez ma lettre, vous n'aurez plus de père, de mère, de précepteur. On va vous prendre votre bien; la grâce de Dieu vous restera, soyez-y fidèle (1). »

Fidèles eux-mêmes jusqu'à la fin, dit l'abbé Tresvaux, M. et Mme de Bédée repoussèrent énergiquement un prêtre assermenté qui prétendait les exhorter à la mort; ils lui reprochèrent avec tant de force ses erreurs que depuis ce jour, ni lui ni ses confrères n'osèrent plus s'adresser aux condamnés.

Quant à l'abbé Tostivint il ne cessa de se montrer à la hauteur de sa divine mission. Il donnait à ses malheureux amis le sublime exemple de la plus parfaite conformité à la volonté de Dieu, et sa grandeur d'âme ne se démentit point.

Arrivé au pied de l'échafaud, voyant M. et Mme de Bédée effrayés à la vue de l'horrible instrument de supplice, M. Tostivint, qui devait être exécuté le premier, demanda et obtint de l'être le dernier, afin de pouvoir encourager ses amis. Il les exhorta jusqu'au dernier moment, en leur montrant le Ciel, et, quelques instants après, il reçut lui-même le coup de la mort (2).

(1) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, II, 506.

(2) L'abbé Tostivint avait environ 40 ans : voici son signalement recueilli par l'abbé Guillard : « taille 5 pieds, 1 pouce; cheveux, sourcils et barbe gris; nez long et gros; figure pleine et colorée; menton fourchu; bouche moyenne. »

MICHEL CHILOU

(26 JUILLET 1794).

Le gouvernement révolutionnaire n'imposa pas tout d'abord l'épreuve du serment schismatique aux prêtres qui n'avaient point de fonctions officielles et vivaient de leurs revenus. Mais voyant bientôt quelques-uns de ces prêtres se dévouer au salut des âmes en l'absence des pasteurs légitimes, les persécuteurs se mirent à leur poursuite et voulurent les forcer de jurer ou d'émigrer. Plusieurs prêtres aimèrent mieux se cacher dans leur pays et secourir les fidèles au péril de leur vie.

En voici un mémorable exemple.

« Michel Chilou (1), né à Romillé — paroisse qui faisait alors partie du diocèse de Saint-Malo — appartenait à une famille de cultivateurs aisés. Ses parents, Jean Chilou et Lucrèce Barbier touchés de sa tendre piété, lui firent donner une éducation suffisante pour entrer dans la cléricature. Le jeune lévite ne demandait aucun bénéfice, c'est-à-dire aucune place portant revenu; il attestait seulement comme on le désirait alors pour les prêtres libres, qu'il pouvait jouir de trois cents livres de rentes en bien patrimonial et n'être jamais une charge pour le diocèse (2). »

Elevé au sacerdoce en mars 1771 par l'évêque de Dol, l'abbé Chilou partagea son temps entre la prière et la culture de son petit patrimoine. Ce qui ne l'empêchait pas de rendre service à ses confrères des paroisses voisines et de donner des leçons aux jeunes gens désireux de s'instruire et d'arriver au sacerdoce.

Depuis bien des années déjà Michel Chilou menait cette vie modeste, mais édifiante et laborieuse, car il avait plus de cinquante ans quand arriva la Révolution. Vers cette époque il quitta Romillé et se mit à la disposition de Gilles-Louis Paytra, recteur de Parthenay, qui réclamait ses services. Il exerça pendant six mois son ministère dans cette dernière paroisse, y disant la messe matinale et y desservant une petite fondation.

Sommé de prêter le serment à la constitution civile du clergé, le recteur de Parthenay aima mieux quitter le pays et prit la route de l'étranger. Mais l'abbé Chilou ne voulut pas suivre M. Paytra à Jersey; et il préféra demeurer dans les environs de Parthenay, et vivre dans les cachettes que la charité des fidèles ménageait alors aux prêtres proscrits.

(1) Et non pas Chilon comme l'ont écrit par erreur MM. Carron et Tresvaux.

(2) Ms. de l'abbé Guihard.

Alors commença pour M. Chilou une vie remplie de privations et de dangers, encouragée toutefois par de réelles consolations.

« Tantôt dans une grange bien gardée, tantôt dans un bois isolé, au milieu des ténèbres de la nuit ou des pâles lueurs du matin, le pauvre prêtre célébrait les saints mystères et arrosait de ses larmes l'autel improvisé. Sa main tremblant d'émotion donnait la communion aux fidèles qui s'étaient confessés en attendant l'heure favorable; puis toutes ces âmes s'en allaient consolées et fortifiées.

» Les paroisses de Parthenay, de Romillé, de Gévezé, de Pacé et de Saint-Gilles éprouvèrent surtout les bienfaits de ce zèle apostolique et en gardent encore de précieux souvenirs. Les meilleures familles de ces paroisses doivent la conservation de leur foi au dévouement inépuisable de l'abbé Chilou (1). »

Mais ce zèle sacerdotal devait recevoir une couronne que les saints envient à juste titre. Un dénonciateur fit connaître aux agents du district de Montfort que M. Chilou se trouvait sur le territoire de Saint-Gilles, que dans le jargon révolutionnaire on nommait Bourg-Gilles.

Un détachement de la garnison de Montfort-la-Montagne — comme on disait alors — fut expédié immédiatement de ce côté et une battue générale fut organisée: pas une maison qui ne fut fouillée jusque dans ses plus secrets réduits.

L'abbé Chilou n'eut pas le temps d'échapper à cette perquisition si minutieuse. « Il fut découvert à la ferme du Bois-Monsieur, chez un nommé François Louessard » qui fut arrêté en même temps que le saint prêtre.

Les prisonniers furent d'abord conduits à Montfort. Là on proposa à M. Chilou de prêter serment à la constitution civile du clergé, ce qu'il repoussa avec une grande énergie; on le somma ensuite de crier au moins: Vive la République! Ce qu'il refusa de faire, ne voulant pas applaudir un gouvernement persécuteur et imple.

De Montfort les prisonniers furent amenés à Rennes et traduits devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. L'abbé Chilou fut interrogé le premier et avoua ce qu'il pouvait dire sans compromettre personne. Mais il n'eut pas la consolation de voir acquitter le bon hôte chez qui il avait été pris: le fermier et sa famille ne furent jugés et mis en liberté qu'après la mort de M. Chilou (2).

Comme nous l'avons dit précédemment, les juges condamnèrent ensemble, le 7 thermidor, an II (25 juillet 1794) MM. Tostivint et Chilou, et M. et Mme de Bédée, quoiqu'il n'y eut pas de rapport entre l'arrestation de ces derniers et celle de l'abbé Chilou.

Tous furent condamnés à mort et cette terrible sentence fut

(1) Ms. de l'abbé Guihard.

(2) Dossiers 257 et 258 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine.

— Le signalement de M. Chilou dit qu'il avait 5 pieds 1 ponce de taille et qu'il était « bien marqué de petite vérole. »

promulguée le lendemain. Ce même jour, 26 juillet, les nobles et pieuses victimes montèrent sur l'échafaud, et nous avons dit quelle y fut l'attitude de l'abbé Tostivint et de ses amis. Celle de l'abbé Chilou ne fut pas moins digne; il marcha au supplice avec la modestie et le calme qui avaient caractérisé sa vie toute entière. Il avait cinquante-quatre ans quand Dieu l'appela pour le récompenser et il avait bien mérité la palme des martyrs.

YVES DE LAUNAY

(4 AOUT 1794).

L'une des trois paroisses de Fougères — celle de Rillé dépendant de l'abbaye de même nom — était avant la Révolution gouvernée par un religieux de ce monastère. L'abbaye de Rillé était alors occupée par des chanoines réguliers de la réforme de sainte Geneviève, appelés pour cette raison Génovefains.

Le dernier recteur de Rillé, frère Yves-Jean-Baptiste de Launay, était déjà prieur claustral de son couvent, lorsqu'en 1784 il fut pourvu de la cure de Rillé; il n'en continua pas moins d'exercer les fonctions de prieur qui faisaient de lui le supérieur véritable, au point de vue religieux, de toute la communauté (1).

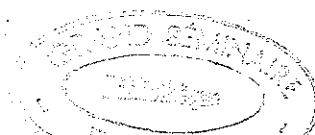
Né au Fief-Sauvin près de Saint-Florent-le-Vieil, dans le diocèse d'Angers, Yves de Launay fut élevé par les Bénédictins de la célèbre abbaye de Saint-Florent de Saumur. Mais il n'entra point pour cela dans leur congrégation et lui préféra celle des chanoines réguliers dont la maison-mère était l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris. Devenu religieux de l'abbaye Saint-Pierre de Rillé il fut pourvu, le 17 décembre 1764, du prieuré-cure de Québriac, dont il se démit en 1784 pour devenir prieur claustral de Rillé.

Quand la Révolution, chassant les religieux de tous leurs monastères, mit fin à l'existence six fois séculaire de l'abbaye de Rillé, frère Yves de Launay, tout en pleurant la destruction de sa communauté, put espérer quelque temps qu'on le laisserait au moins à la tête de la paroisse de Rillé. Mais il n'en fut rien. Le serment de fidélité à la constitution civile du clergé lui fut demandé comme à tous les desservants, et sa conscience l'obligea à le refuser: dès lors il dut abandonner le poste que l'Eglise lui avait confié et les paroissiens qu'il avait édifiés pendant bien des années.

L'âge avancé de M. de Launay le dispensait de se soumettre à la loi de la déportation comme prêtre insermenté; seulement, d'après la Constitution, il fut tenu de s'éloigner de trois lieues au moins des limites de la paroisse qu'on le forçait d'abandonner.

Le prêtre expulsé demeura d'abord quelque temps dans le pays de Fougères où l'on conserve encore, dit l'abbé Guihard, le souvenir de ce bon vieillard qui ne craignait pas d'exposer sa vie pour rendre service aux âmes. Mais il lui fallut bientôt reconnaître que cette vie de proscrit ne convenait point à son grand âge. Il se rendit donc volontairement à Rennes où il dut se faire inscrire sur les registres de la police avec bon nombre de sexagénaires.

(1) L'abbaye de Rillé, en effet, était en commende à cette époque et entre les mains de Thomas L'Olivier de Tronjoly, doyen de Saint-Brieuc, qui n'habitait pas Fougères.



Nous avons déjà dit combien pénible était cette vie des prêtres internés; il fallait journellement répondre aux appels des agents et souffrir souvent les injures d'une vile populace qu'on ameutait contre ces pauvres ecclésiastiques pour leur reprocher d'avoir refusé de prêter serment.

Après quelques mois de cette triste existence, frère Yves de Launay fut enfermé avec ses confrères dans l'abbaye de St-Melaine convertie en prison. Là le bon religieux ne fut pas moins maltraité : la nourriture de la maison était insuffisante et détestable; l'air manquait partout, et si les prêtres voulaient ouvrir leurs fenêtres les sentinelles leur envoyaient des balles et les émeutiers les accablaient d'injures. La prière et le bréviaire récités en commun étaient les seules consolations des prisonniers.

De Saint-Melaine on transféra ces vieux et respectables prêtres dans l'ancien couvent de la Trinité, converti également en prison. Ils y reçurent en septembre 1793 la visite du terrible Carrier qui les apostropha de la manière la plus brutale et s'emporta jusqu'à distribuer des coups de canne à ceux qui se trouvaient sur son passage.

Ce fut à cette époque que l'on résolut d'enfermer tous ces ecclésiastiques au Mont-Saint-Michel. Au nombre d'une centaine environ, ils furent confiés à un ardent révolutionnaire qui, en qualité de commissaire, fut chargé de les y conduire. « Des gardes nationaux les escortaient d'une ville à l'autre; on les logeait dans les églises, où ils n'avaient que le pavé pour reposer pendant la nuit. A leur départ de Pontorson, ville la plus voisine du lieu de leur destination, on vint dire au commissaire que la marée montait et qu'on ne pouvait passer. « Eh bien! répondit-il, s'ils boivent un coup, cela ne leur fera pas de mal. » Mais la garde nationale de Pontorson lui répliqua qu'elle avait l'ordre d'escorter les détenus jusqu'au Mont-Saint-Michel et non de les noyer dans la grève. Elle força le commissaire de rentrer en ville, et d'y rester jusqu'au moment où la mer se fut retirée (1). »

Lorsque les prisonniers furent arrivés au Mont-Saint-Michel, on les y entassa dans les cachots et on les soumit à un régime débilitant que la charité de quelques fidèles courageux put seule adoucir. On vit alors des chrétiens faire jusqu'à vingt lieues pour porter des vivres à leurs vénérés pasteurs.

L'abbé Guihard raconte avoir connu un vieillard qui toutes les semaines pendant plusieurs mois fit le voyage du Mont-Saint-Michel pour porter aux prisonniers de gros pains de ménage; ce bon paysan arrachait les larmes en rapportant les sublimes paroles que lui adressaient les courageux confesseurs de la foi.

Frère Yves de Launay partageait cette pénible situation lorsque les Vendéens entrèrent au Mont-Saint-Michel au mois de novembre 1793, dans l'intention de mettre en liberté ces malheureuses victimes de la Révolution. Nous avons dit qu'un très petit

nombre de prêtres crut pouvoir profiter de cette occasion : parmi eux se trouva l'ancien prieur et recteur de Rillé.

Le zélé M. de Launay se laissa aller au désir de porter quelques consolations à ses chers paroissiens; il parvint à quitter le Mont-Saint-Michel et dirigea ses pas vers Fougères. « Mais il ne put rester bien longtemps caché aux recherches des persécuteurs; au bout de quelques mois sa présence fut signalée, et le bon vieillard fut arrêté au moment où il récitait son office dans un champ entre Romagné, Lecousse et Saint-Germain-en-Coglais (1). »

Amené à Rennes et livré au Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine, M. de Launay répondit à ses juges avec autant de dignité que de prudence : il avoua être sorti de lui-même du Mont-Saint-Michel, avoir passé huit jours à Antrain, puis avoir plusieurs semaines, erré en mendiant son pain; mais il refusa de nommer les personnes qui l'avaient assisté, et reconnut seulement avoir dit une fois la messe à Saint-Sulpice de Fougères. Après l'avoir entendu, le Tribunal criminel condamna à la peine de mort frère Yves de Launay « convaincu d'avoir été sujet à la réclusion comme (prêtre réfractaire) sexagénaire, de s'être évadé de la maison du Mont-Michel (sic) où il était détenu; d'avoir depuis ce temps été vagabond et d'avoir fréquenté plusieurs communes qui, de notoriété, étaient le foyer des chouans et autres ennemis de la République (2). »

Cette sentence fut rendue le 16 thermidor an II (3 août 1794); le lendemain le vénérable prieur de Rillé, frère Yves de Launay, fut conduit à l'échafaud dressé sur la place du Palais; il était âgé de soixante-dix ans et envisagea courageusement la mort. Il avait pour compagnon de supplice un autre prêtre, l'abbé Thomas Cottier, dont nous parlerons bientôt; ces deux confesseurs de la foi furent dignes l'un de l'autre et leurs âmes séparées violemment de leur corps s'envolèrent ensemble vers les Cieux (3).

(1) Ms. de l'abbé Guihard.

(2) Dossier 259 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine.

(3) « Le 17 thermidor an II de la République une et indivisible (4 août 1794) fut reçue la déclaration par écrit de Le Grand, concierge des prisons de la Porte Marat, du décès des nommés Yves-Jean-Baptiste de Launay, ex-prieur de Rillé, et Thomas Cottier, ex-prêtre âgé de 58 ans, tous les deux décédés place de l'Egalité de cette ville » (Reg. de l'état civil de Rennes).

THOMAS COTTIER

(4 AOUT 1794).

La paroisse de Pipriac se signala pendant la Révolution par son attachement à la religion et à ses ministres. Elle avait alors pour recteur Louis David, natif de Bruc et pourvu en 1787. « Ses talents, sa capacité, sa bonté et sa douceur qui rappelait celle de saint François de Sales, le rendaient extrêmement cher à son troupeau qu'il chérissait lui-même et dont il n'avait pas voulu s'éloigner.

Le 31 mars 1793, jour de Pâques, M. David assistait à la messe, que l'un de ses prêtres célébrait dans son église, malgré la persécution. Les gendarmes arrivent et veulent enlever le pasteur; mais les paroissiens ne peuvent souffrir de s'en voir privés. Leur affection les arme de tout ce qu'ils trouvent sous la main et ils forcent les gendarmes, qu'ils accablent de pierres, à lâcher leur proie et à fuir. Cet acte de dévouement, qualifié de rébellion, coûta cher à la commune de Pipriac; elle fut condamnée à une amende de dix-huit mille francs, qu'elle acquitta sans se plaindre, s'estimant heureuse d'avoir conservé son pasteur (1). »

On comprend qu'une population aussi profondément chrétienne donnait à l'Eglise bien des membres dignes d'elle. De ce nombre fut Thomas Cottier, né à Pipriac et élevé — d'après une tradition recueillie par l'abbé Guihard — par la noble et pieuse famille de Lambert qui habitait en Pipriac le manoir seigneurial du Tertre. Devenu prêtre, M. Cottier demeura dans sa paroisse natale, se contentant d'un petit bénéfice. Il fut d'abord pourvu, le 1^{er} mai 1770, de la chapelle Saint-Thébaud dépendant du manoir de la Pipelaye; ce fut François Raoul de la Guibourgère, dame de Bœuvres en Messac et de la Pipelaye en Pipriac, et femme de Jean-Baptiste Camus de Pontcarré, seigneur de Viarmes, qui présenta l'abbé Cottier à l'Evêque de Rennes pour cette chapellenie (2). Mais plus tard — si nous en croyons l'abbé Guihard — Thomas Cottier fut aussi chargé du service de la chapelle de la Bothéleraye (3).

« Les révolutionnaires proposèrent à M. Cottier des positions plus séduisantes s'il voulait prêter serment à la constitution civile du clergé. Mais le digne prêtre repoussa ce serment avec horreur, et pour se dérober aux séductions perfides des novateurs, il quitta le bourg de Pipriac qu'il habitait et se cacha au village de la

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bretagne*, I, 432.

(2) *Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'Evêché de Saint-Malo*.

(3) La Bothéleraye était une seigneurie avec manoir, appartenant en 1758 à François du Bonexic qui l'habitait avec sa femme Thérèse de Kerret. — Les chapelles de la Pipelaye et de la Bothéleraye n'existent plus.

Touchotais près de son frère et de sa sœur qui prirent soin de lui. Il vécut là deux ans, rendant service aux fidèles qui venaient l'y trouver de tous les alentours (1). »

Les propriétaires de la Bothéleraye, en quittant ce manoir, avaient confié M. Cottier à leur jardinier, chrétien éprouvé et serviteur fidèle, dévoué aux prêtres jusqu'à la mort. « Sur la propriété même il y avait un marécage vaste mais peu profond; sur ses eaux émergeaient des îlots couverts de saules et de grandes herbes. Lorsque le bon jardinier, — qui cachait toujours quelque prêtre proscrit — craignait une perquisition, il prenait le confesseur sur ses robustes épaules, s'avancait à travers le marais, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et déposait son précieux fardeau au milieu des herbages. Le recteur (de Pipriac) et ses deux vicaires, restés au milieu de leurs chers paroissiens, partagèrent plusieurs fois ces bonnes cachettes avec l'abbé Cottier. Plus d'une fois aussi les balles révolutionnaires vinrent les effleurer en agitant les herbes marécageuses, mais les persécuteurs n'osaient pas risquer leur vie dans ces eaux dormantes.

« L'abbé Cottier avait emporté les ornements et le calice de la Bothéleraye et s'en servait pour célébrer la sainte messe aussi souvent que possible. Ces ornements étaient cachés avec le calice dans un creux de chêne où l'on allait les prendre pour la messe qui se disait tantôt dans les granges, tantôt dans les bois. Des vedettes postées dans toutes les directions, donnaient l'alarme au premier danger.

» Tant de courage et de prudence n'empêchèrent pourtant pas Thomas Cottier d'être arrêté chez son frère. Au moment où les gendarmes passaient dans le bourg de Pipriac, emmenant leur prisonnier, une nièce du prêtre sortit de sa demeure, le reconnut et s'écria : Ah ! C'est mon oncle qu'on emmène ! Ces mots furent le signal d'une vigoureuse attaque contre la gendarmerie; mais l'abbé Cottier demanda grâce pour ses persécuteurs et se laissa conduire à Redon (2). »

Lorsque M. Cottier fut arrivé dans cette ville les magistrats le renvoyèrent à Rennes devant le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Pendant ce nouveau trajet les outrages ne furent pas épargnés au généreux confesseur qui souffrit tout sans se plaindre.

L'abbé Cottier montra la même grandeur d'âme et la même résignation devant ses juges à Rennes; quoique âgé de 58 ans, il déploya toute la vigueur d'un jeune homme pour défendre sa famille arrêtée avec lui et victime de son affection fraternelle; il eut du moins la consolation de voir ses parents échapper à la terrible condamnation capitale.

Quant à lui-même M. Cottier ne se faisait pas d'illusion et remettait son âme entre les mains du Seigneur; aussi ne fut-il pas

(1) Ms. de l'abbé Guihard.

(2) *Ibid.*

surpris d'entendre la sentence du Tribunal criminel toujours impitoyable envers les prêtres.

Les juges condamnèrent, en effet, le 16 thermidor, an II (3 août 1794), à la peine de mort : « Thomas Cottier, prêtre réfractaire, comme convaincu d'avoir été sujet à la déportation et d'être néanmoins resté caché en France, déclarant, en outre les biens dudit Cottier confisqués au profit de la République (1). »

Reconduit à la prison de la Porte-Saint-Michel, l'abbé Cottier y retrouva un autre prêtre qui devait partager son sort : c'était le bon prier de Rillé frère Yves de Launay, dont nous avons précédemment parlé. Les deux vénérables condamnés se soutinrent mutuellement dans cette dernière épreuve et passèrent la nuit à se préparer plus intimement encore à la mort.

Le lendemain ils s'avancèrent ensemble vers le terrible instrument de supplice, au milieu d'une foule innombrable à laquelle ils ne cessèrent de parler du bon Dieu jusqu'au moment où le couperet fatal trancha leur sainte existence (2).

(1) Dossier 259 des *Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*.

(2) L'abbé Tresvaux a consacré quelques lignes seulement à l'abbé Cottier qu'il appelle par erreur M. Cottire (*Voy. Hist. de la persécution en Bretagne*, II, 102).

JULIEN-JEAN LEMARÉCHAL

(13 AOÛT 1794).

En 1794 deux sœurs Marie-Magdeleine et Marie-Anne-Catherine du Fresne de Renac (1) habitaient ensemble l'hôtel de Bonnefonds situé à Rennes dans la rue actuelle de Belair, au bas de la Motte. Nées au manoir des Fougerais, en Châteaubriant, et n'ayant point contracté mariage, elles avaient vu leur père et leurs deux frères émigrer en 1790, mais elles avaient préféré rester en Bretagne et elles vivaient à Rennes d'une façon fort simple, uniquement occupées de bonnes œuvres.

Un jour que Mme Bruté se promenait du côté de leur hôtel, l'une des demoiselles de Renac lui fit signe d'approcher et lui dit : « Mme Bruté, voudriez-vous avoir la messe aujourd'hui ? » — A cette époque c'était un privilège inestimable d'assister au saint sacrifice dont les catholiques étaient privés depuis si longtemps. La persécution venait même de devenir encore plus sévère par la publication d'un décret qui punissait de mort, dans les vingt-quatre heures de leur arrestation, ceux qui donnaient refuge à un prêtre et le prêtre lui-même.

« D'après ces motifs, ma mère — ajoute Mgr Bruté, — crut devoir ne pas se rendre à l'invitation des dames de Renac, et elle les engagea vivement à prendre plus de précautions, leur disant qu'elles devaient s'estimer trop heureuses si elles pouvaient sauver la vie du prêtre et la leur. Celui qu'elles cachaient dans leur hôtel était l'abbé Lemaréchal, un ecclésiastique plein de piété et d'instruction, âgé d'environ trente ans (2). »

Julien-Jean Lemaréchal, né à Vieuviel, le 24 avril 1765, de Julien Lemaréchal et de Jacquemine Lefrançois, avait été ordonné prêtre par Mgr de Girac le 16 décembre 1789. Nommé vicaire à Ossé, il fut au bout d'un an de ministère mis en demeure de prêter le serment constitutionnel ; l'ayant refusé avec indignation, il fut obligé de se cacher et dès le mois d'août 1792 il fut arrêté dans l'exercice clandestin de ses fonctions sacerdotales. Déporté alors à Jersey, l'abbé Lemaréchal n'y demeura que deux mois ; son zèle le rappelait en Bretagne.

Au prix d'innombrables dangers Julien Lemaréchal réussit à débarquer sur les côtes de Saint-Coulomb ; il se procura un uniforme de garde national et parvint sous ce déguisement à Tinténiac

(1) Elles tiraient leur nom de la seigneurie de Renac, en la paroisse de ce nom, que possédait au siècle dernier la famille du Fresne.

(2) *Souvenir de la persécution réolut. à Rennes (Revue de Bret. et de Vendée, IX, 54.)*

où une vieille et pieuse demoiselle voulut bien le recevoir. « On le crut neveu de cette demoiselle, et comme il montait la garde, ainsi que les autres, on ne se doutait pas qu'il fut prêtre. » Personne d'ailleurs ne se mettait en peine de surveiller ses excursions nocturnes que protégeait son uniforme, et il put ainsi dans plusieurs occasions exercer son saint ministère avec consolation et succès. « Une circonstance vint troubler la tranquillité dont il jouissait : la garde nationale devait un jour assister à la messe de l'intrus pour une cérémonie quelconque. M. Lemaréchal refusa de se rendre à l'église, disant qu'il n'était pas venu à Tinténac pour aller à la messe. Ce refus éveilla l'attention et l'on commença à soupçonner qu'il était prêtre. Se voyant en danger d'être inquiété, il s'enfuit et se rendit à Rennes (1). »

Dans cette ville l'abbé Lemaréchal trouva une généreuse hospitalité chez les charitables demoiselles de Renac ; celles-ci lui offrirent une cachette habilement pratiquée dans l'intérieur d'un mur de leur hôtel. Le proscrit y demeura plusieurs mois ; malheureusement ses bonnes hôtesse manquaient un peu de prudence, ainsi que nous l'avons vu en commençant, et leur maison fut dénoncée aux autorités révolutionnaires comme recélant certainement un prêtre.

Néanmoins la cachette était si bien établie que malgré la présence de gendarmes placés en garnison dans l'hôtel, la constatation du fait soupçonné ne se faisait point : on eût alors recours à la ruse.

Deux versions existent à ce sujet, mais l'une et l'autre s'accordent pour dénoncer un traître dont elles donnent même le nom. D'après l'une de ces traditions, adoptée par l'abbé Guihard, on se présenta un soir à l'hôtel des dames de Renac, demandant un prêtre pour un moribond ; « la prudente servante répond imperturbablement qu'elle n'a pas de prêtre à sa disposition, et ferme la porte. Un instant après un autre messenger apparaît et déclare qu'il est venu sur les instances du moribond bien connu de toute la ville pour ses sentiments catholiques. La servante répond comme la première fois, mais elle va communiquer ces instances à l'abbé Lemaréchal qui connaît le malade pour un excellent chrétien et sort par une porte dérobée, malgré les pressentiments sinistres de la pauvre domestique. A peine arrivé dans la rue, il est saisi par une patrouille mise en embuscade, emprisonné, puis traduit devant le Tribunal criminel (2). »

Voici maintenant ce que raconte l'abbé Tresvoux : « Le traître se présente chez Mlle de Renac et, d'un ton hypocrite, leur dit qu'il vient les avertir en ami qu'on se dispose à mettre le feu à leur hôtel et qu'il les engage à se sauver, ainsi que le prêtre qui était chez elles. Une de ces demoiselles était au lit et malade. Effrayée de cette fausse nouvelle qu'elle croyait véritable, elle dit à l'autre : « Ma Sœur ! » en indiquant des yeux le lieu où le prêtre était

(1) Abbé Tresvoux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 106.

(2) *Manuscrit* de l'abbé Guihard.

caché. C'en fut assez pour le perfide. Il fait entrer aussitôt dans l'appartement des gens qu'il avait apostés. Ils se saisissent de M. Lemaréchal et des deux demoiselles et les conduisent au Tribunal criminel (1). »

Quoi qu'il en soit des circonstances, il est certain que l'abbé Lemaréchal fut traitreusement surpris par « un ancien condisciple, son ami intime du collége ; » c'était le 22 thermidor, an III (9 août 1794). Quelques jours après, le vertueux prêtre âgé seulement de vingt-neuf ans, parut devant ses juges : « Combien y a-t-il que vous demeuriez chez les du Fresne ? lui demanda-t-on. — Environ six mois et demi, répondit-il. — Y disiez-vous la messe ? — Oui, les dimanches et fêtes. — Quels étaient vos moyens d'existence ? — La charité. » On lui présenta ce qu'on avait saisi à l'hôtel de Bonnefonds : des ornements sacerdotaux, des vases sacrés et des hosties consacrées, trouvés dans sa cachette, ainsi qu'un cahier d'enregistrement de baptêmes et de mariages, et des lettres par lesquelles Mgr de Girac lui donnait les pouvoirs les plus étendus pour tout le diocèse de Rennes (2).

Mesdemoiselles de Renac, citées à leur tour devant le Tribunal, y manifestèrent également les plus nobles sentiments. Marie-Magdeleine, âgée de quarante et un ans, interrogée la première, répondit avec beaucoup de fermeté. Quelles sont les personnes que vous fréquentez ? lui demanda le juge. — Très peu de personnes, il est inutile de les nommer. — Qui répondait la messe chez vous lorsque le citoyen Lemaréchal la disait ? — Moi, et je n'ai pas eu le bonheur de la répondre aussi souvent que je l'aurais voulu. — D'où étaient venus les ornements dont il se servait ? — Nous les avions apportés nous-mêmes de notre campagne (3). — Reconnaissez-vous qu'un prêtre insoumis était caché chez vous ? — Oui, un prêtre catholique a été pris chez moi, et j'attends votre sentence.

Marie-Anne, âgée de trente et huit ans, interrogée à son tour semblait désireuse d'offrir le plus tôt possible sa vie pour Jésus-Christ ; elle se contentait de répondre : Oui, un prêtre a été pris chez moi, à vos yeux je suis condamnable !

Puis toutes deux, apercevant sur la table du Tribunal les saintes hosties saisies chez elles, se jetèrent à genoux, adorant Notre-Seigneur livré aux mains des impies, et demandant avec larmes qu'on permit à M. Lemaréchal de les leur donner, mais on leur refusa cette dernière consolation du divin viatique et, malgré les protestations du prêtre, les Saintes Espèces furent profanées.

Le 26 thermidor (13 août) le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine condamna à la peine de mort « Julien-Jean Lemaréchal, prêtre réfractaire, ex-vicaire de la commune d'Ossé, convaincu d'avoir été

(1) *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 106.

(2) Dossier 267 des *Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*.

(3) Probablement de la chapelle du manoir des Fougerais, bâtie par Louis de Béchenec et Henriette de Bonnefonds, sa femme, et bénite le 28 novembre 1747.

légalement déporté et d'être rentré sur le territoire de la République au mépris des lois, — Marie-Anne-Catherine du Fresne et Marie-Magdeleine du Fresne, dites de Renac, sœurs, ex-nobles, convaincues d'avoir sciemment recélé chez elles ledit prêtre (1). »

Le même jour les trois victimes furent conduites au supplice ; le bon abbé Lemaréchal exhorta ses pieuses compagnes lorsqu'elles montèrent sur l'échafaud dressé sur la place du Palais, puis lui-même gagna à son tour la sinistre plate-forme et subit le martyre avec une admirable piété (2).

Plusieurs années se passèrent. L'ancien président du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine, en proie à d'indicibles remords que lui causait sa carrière révolutionnaire, se promenait un soir sur la place de la Motte ; passant devant l'hôtel qu'avaient habité l'abbé Lemaréchal et ses pieuses hôtes, il s'entend nommément appelé par trois fois d'une voix très forte : Qui donc m'appelle ? s'écrie-t-il stupéfait. — Les demoiselles de Renac ! lui répond-t-on. A ces paroles le malheureux saisi d'un tremblement nerveux se hâta de rentrer chez lui et il y meurt quelques jours après.

(1) Dossier 267 des *Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*.

(2) « Le 3 fructidor, an III, reçu la déclaration par écrit de Le Grand, concierge des prisons de la Porte-Marat, des décès des nommés Julien-Jean Maréchal (sic) ex-prêtre, Marianne Dufresne de Renac et Marceline (sic) Dufresne de Renac, morts le 26 thermidor dernier, sur la place l'Egalité de cette ville. signé : Jamet, l'ainé, officier public » (*Reg. de l'état civil de Rennes*.)

JULIEN-FRANÇOIS SACQUET

(13 SEPTEMBRE 1794.)

Né en Toussaints de Rennes, le 22 août 1730, de Jean Sacquet et de Françoise Cadet, Julien-François Sacquet fut tenu le lendemain sur les fonts baptismaux de cette paroisse par Julien Daguenel et Anne Sacquet (1).

L'abbé Sacquet fut tonsuré à Rennes le 19 septembre 1751 et reçut le sacerdoce en mars 1755 des mains de Mgr Dondel, évêque de Dol (2). Il fut plus tard nommé aumônier des Bénédictines du Calvaire occupant le monastère de Saint-Cyr près Rennes. Il ne tarda pas à y jouir « d'une réputation méritée par ses vertus, par son zèle et par ses onctueuses prédications, soutenues avec le même succès dans toutes les chaires de cette ville. Directeur d'une communauté de vierges vouées à une austère pénitence, M. Sacquet ne se délassait de cette direction laborieuse que par ses courses apostoliques : son mérite fixa le regard de ses supérieurs, et il fut placé à la tête d'une paroisse de sa ville natale, celle de Saint-Martin (3). »

C'est en 1781 que l'abbé Sacquet devint recteur de cette vieille paroisse de Saint-Martin, dont il ne reste plus que le souvenir ; il y remplaça Guillaume Gérard nommé à cette époque recteur du Rheu. M. Sacquet continua dans sa nouvelle position de faire le bien partout autour de lui. Ses paroissiens « goûtèrent la piété, le zèle, et les leçons attendrissantes de leur nouveau pasteur, et son empressement continu pour la décoration du sanctuaire (4). Il les conduisoit en père rempli d'amour envers leurs personnes, et d'une miséricordieuse inquiétude à leur salut. Ce soin, tout important qu'il fût, n'otoit rien à sa tendre compassion pour leur misère corporelle, et la diminuer étoit l'objet de ses anxietés perpétuelles, comme la faire entièrement disparaître eut été pour son cœur une jouissance délicieuse (5). »

L'abbé Carron, alors vicaire à Saint-Germain de Rennes, avait occasion de voir souvent le recteur de Saint-Martin, c'est pourquoi nous aimons à citer ici son témoignage. Pour achever de peindre M. Sacquet, citons encore ce passage de l'auteur des *Confesseurs de la Foi* : « Sa sensibilité naturelle, dit-il, la douceur parfaite de ses mœurs, la tournure insinuante de son caractère lui présentoient

(1) *Reg. de l'état civil de Rennes*.

(2) *Archiv. dép. d'Ille-et-Vilaine*. G, 47.

(3) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 203.

(4) L'église paroissiale de Saint-Martin se trouvait au bord et au haut de la rue Saint-Martin.

(5) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 203.

l'avenir sous un aspect sinistre ; il trembloit et manifestoit la timidité de l'agneau, alors qu'il eut fallu, sans doute, développer l'intrépidité des lions (1). »

Mais la grâce divine remporta sur la nature craintive de l'abbé Sacquet une remarquable victoire. Lorsqu'on lui proposa de prêter le serment schismatique le vertueux recteur le refusa énergiquement ; bien plus, il refusa de prendre le chemin de l'exil et préféra se cacher dans sa paroisse pour pouvoir y rendre encore quelques services. Le presbytère de Saint-Martin ayant été vendu nationalement, M. Sacquet parvint, grâce au bon vouloir de l'acquéreur, à y rentrer furtivement et il y demeura quelque temps. Mais il s'y trouvait trop exposé à être découvert et il ne tarda pas à chercher dans la campagne une retraite plus sûre. Il la rencontra chez un bon laboureur Jean Lemée qui habitait le village de la Petite-Cloustière, à une demi-lieue de Rennes, un peu à l'écart du grand chemin de Saint-Malo. Cet honnête chrétien, quoique chargé d'un jeune pupille et de cinq enfants en bas-âge, se regarda comme très heureux de pouvoir recueillir chez lui le vertueux recteur de Saint-Martin qui y demeura près de deux ans (2).

Au bout de ce temps, hélas ! la retraite du confesseur de la foi fut découverte : Mgr Bruté a raconté ce fait avec son émouvante simplicité ordinaire : « Un soir, dit-il, la nouvelle suivante vint nous affliger : — « M. Sacquet a été dénoncé, et on fouille partout le faubourg à sa recherche. » — Nous voila naturellement dans une vive anxiété, et la nuit se passa sans sommeil, dans les lamentations sur ces temps terribles et dans de fréquentes prières pour sa fuite. C'étaient là nos occupations habituelles durant ces jours et ces nuits de misère. Le moindre bruit dans la rue nous donnait l'éveil... Au matin la première nouvelle fut : — « Il est pris ! » — A quatre heures du matin on l'avait trouvé dans un champ de blé que l'on avait complètement entouré et fouillé en tous sens. Il refusa, bien entendu, de nommer la personne qui lui avait précédemment donné asile, ayant préféré se sauver dans les champs que de rester dans la maison que l'on avait dénoncée la veille, afin de ne pas compromettre ses généreux hôtes (3). »

C'est le 27 thermidor, an II (13 septembre 1794) que François Sacquet fut saisi ; le même jour il fut jugé, condamné et exécuté.

Le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine devant lequel fut, en effet, conduit le vénérable recteur de Saint-Martin, l'interrogea à peine ; n'était-il pas connu suffisamment de toute la ville et des juges eux-mêmes. L'attitude du digne prêtre fut admirable : il était comme un agneau au milieu des loups, et cependant sa timidité naturelle ne l'empêchait pas de se montrer à la hauteur de sa divine mission. Aussi fut-il « condamné à la peine de mort, comme prêtre réfrac-

(1) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 204.

(2) Ms. de l'abbé Guillard.

(3) *Souvenirs de la persécution révolutionnaire à Rennes (Revue de Bret. et de Vendée, IX, 229).*

taire convaincu d'avoir été sujet à la réclusion étant sexagénaire, et d'être resté caché sur le territoire de la République au mépris des lois (1). »

Après la condamnation de l'abbé Sacquet, on se disposa si promptement à conduire cette innocente victime à l'échafaud dressé sur la place du Palais, que le bourreau ne fut pas prévenu à temps. « L'on fut obligé de l'attendre pendant une demie-heure ; et quand enfin il arriva, il se mit, avec une grande brutalité, à dépouiller le vénérable confesseur et à le préparer pour l'échafaud. Il lui coupa les cheveux en toute hâte, échançra le collet de sa chemise afin de bien dégager le cou pour la guillotine, puis, lui ayant attaché les mains derrière le dos, il lui jeta son habit sur les épaules. Je vis passer l'abbé Sacquet le long des corridors du Palais de Justice, — continue Mgr Bruté, alors tout jeune homme ; — il marchait à la guillotine qui n'était qu'à deux cents pas de distance, et je remarquai sa haute taille et son apparence de vigueur et de santé. Le cruel bourreau, en lui faisant si précipitamment la fatale toilette, l'avait blessé au cou, et le sang coulait sur sa poitrine ; mais il n'en marchait pas moins avec autant de dignité que lorsqu'il présidait aux processions solennelles de sa paroisse (2). »

L'abbé Carron ajoute que M. Sacquet récitait en se rendant au supplice le psaume *Miserere* ; il le continua en posant sa tête sur le billot et il reçut le coup mortel en proférant ce verset : *Benigne fac, Domine, in bona voluntate tua, Sion, ut ædificentur muri Jerusalem.*

L'acte de décès de l'abbé Sacquet ne fut enregistré que huit jours après ; voici comment il est conçu :

« Le cinq sans-culotide, l'an deuxième de la République une et indivisible, trois heures et demie du soir, par moi officier public soussigné a été reçu la déclaration par écrit de Le Grand, concierge des prisons de la Porte Marat, du décès de Saquet, ex-prêtre, cy-devant recteur de Saint-Martin, mort le 27 thermidor dernier (3) sur la place l'Egalité de cette ville.

» SIGNÉ : G. Jamet, l'ainé, officier public (4). »

Des dix recteurs de Rennes au moment de la Révolution, celui de Saint-Martin fut le seul à verser son sang pour la foi ; mais plusieurs de ses confrères furent déportés à l'étranger et Pierre Touchet, recteur de Saint-Hélier, n'échappa que providentiellement à la mort, demeurant caché à Rennes durant toute la persécution.

(1) Dossier 269 des *Actes du tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine.*

(2) *Souvenirs de la Persécution révolutionnaire à Rennes (Revue de Bret. et de Vendée, IX, 230).*

(3) On voit par cet acte aussi bien que par le jugement précédemment relaté que l'abbé Sacquet n'est point mort le 14 août, comme l'ont écrit MM. Carron et Tresvaux. Ce n'est pas, au reste, comme on a pu le voir déjà, la seule date que nous ayons dû rectifier au sujet des saints prêtres dont nous nous occupons.

(4) *Reg. de l'état civil de Rennes.*

JEAN-MATHURIN GORTAIS

(6 OCTOBRE 1794).

Le 15 vendémiaire, an III (6 octobre 1794) furent exécutés sur le Champ-de-Mars à Rennes trois prêtres et un frère des Ecoles Chrétiennes, appartenant tous au territoire de notre archidiocèse.

Le concierge des prisons de la Porte Saint-Michel — la Porte-Marat, comme on disait alors, — fit très sommairement la déclaration de leur décès que Jamet, l'ainé, enregistra en ces termes :

« Le 15 vendémiaire, an III de la République une et indivisible, reçu la déclaration des décès de Jean-Marain (*sic*) Gortais, Barthélemy Robert, Marc Le Roux, prêtres réfractaires, et Maurice Martinet ex-frère ignorantin, (sans que les écrous s'expliquent plus amplement sur leur compte), morts ce jour sur le Champ-de-Mars près Rennes (1). »

Le premier de ces martyrs Jean-Mathurin Gortais naquit à Plélan-le-Grand vers 1759 de Joseph Gortais et d'Anne Lefebvre. Il reçut en même temps la tonsure et les ordres mineurs l'an 1780 et fut fait prêtre, le 20 septembre 1783, des mains de Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, dans le diocèse duquel se trouvait Plélan.

Le manoir seigneurial de Port-de-Roche en la paroisse du Grand-Fougeray, successivement possédé par les familles Lombart, de la Grée, de Kerboudel, Dollier et de Guischardey, était orné d'une chapelle dédiée à saint Yves. Marie Dollier, dame du Port-de-Roche, — dont la mémoire est demeurée en vénération dans la contrée — avait fondé vers 1710 des messes et un catéchisme dans ce petit sanctuaire. C'est de cette chapellenie que se trouvait chargé l'abbé Gortais quand éclata la Révolution.

Ce bon prêtre refusa de s'expatrier et, fidèle à ses devoirs, essaya de se cacher dans le pays; il réussit assez bien pendant quelque temps, mais étant allé un jour avec deux confrères, Barthélemy Robert et Marc Le Roux, au village de Labimais en la paroisse de Guipry, leur présence y fut signalée aux révolutionnaires. Ceux-ci apprirent que les trois prêtres s'y trouvaient réunis chez une bonne chrétienne nommée Agnès Hériaux, veuve Maubec; le jour même, 23 septembre 1794, une colonne mobile de cent-cinquante soldats conduits par deux scélérats du pays survint donc à l'improviste dans la demeure de madame Maubec.

L'abbé Le Roux échappa d'abord à ces forcenés, mais MM. Gortais et Robert furent immédiatement emmenés par les soldats. Ceux-ci

prodiguèrent à leurs prisonniers les outrages de toute espèce et les laissèrent sur le pavé, pendant toute la nuit, au pont de Guipry (1).

« Parmi ces furieux persécuteurs, un se trouva humain à sa manière, et, blâmant M. Gortais de n'avoir pas émigré, il ajouta : « Que vous êtes malheureux ! Que je plains votre sort ! » Mais le prisonnier répondant avec une noble fermeté : « Monsieur, lui dit-il, vous plaignez mon sort, vous dites que je suis malheureux : c'est vous qui êtes malheureux, c'est vous qui êtes à plaindre ! Plaignez-vous donc, et déplorez votre aveuglement et votre folie. Pour moi, je vous plains ; mais ne me plaignez pas, car je m'estime bien heureux de souffrir pour la religion de Jésus-Christ, et je suis très éloigné de consentir jamais à changer mon sort avec le vôtre. » A cette courageuse réponse le patriote ne répliqua point (2).

Comme on avait arrêté quelques laïques — notamment la veuve Maubec et l'une de ses filles nommée Marguerite — les soldats enchaînèrent leurs prisonniers deux-à-deux et les conduisirent à marches forcées vers Rennes. Enfermé en cette ville avec ses confrères — car M. Le Roux avait été pris à son tour — dans la prison de la Porte-Marat, l'abbé Gortais parut avec eux devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Ses réponses quoique fermes n'offrent rien de bien particulier. Mme Maubec et sa fille se défendirent avec intelligence; questionnées au sujet de deux chefs chouans, l'un connu sous le nom de Pierrot et l'autre M. de Thomelin propriétaire du manoir du Gué en Guipry, elles surent si bien dépister leurs juges qu'elles échappèrent à la sentence de mort; toutefois l'hospitalité qu'elles avaient notoirement donnée aux prêtres les fit retenir en prison, et elles ne recouvrèrent leur liberté que plusieurs mois après.

Quant à l'abbé Gortais « convaincu d'avoir été sujet à la déportation et d'être resté caché en France au mépris des lois, » il fut condamné à mort le 14 vendémiaire, an II (3).

Le lendemain Jean-Mathurin Gortais et les deux autres prêtres que nous avons nommés furent conduits au Champ-de-Mars pour y être exécutés. « M. Gortais, — raconte l'abbé Carron — marchant au supplice, chanta, plein de courage, une complainte qu'il avait composée sur le bonheur qui lui étoit accordé de mourir pour la foi. Sa voix fut étouffée par le roulement des tambours (4). » Ainsi mourut martyr le dernier chapelain de Port-de-Roche, plein de mérite et de vertus.

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.* II, 113.

(2) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 146.

(3) Dossier 271 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine.

(4) *Les Confesseurs de la Foi*, III, 147.

BARTHÉLEMY ROBERT & MARC-MATHURIN LE ROUX

(6 OCTOBRE 1794).

Deux autres prêtres, Barthélemy Robert et Marc-Mathurin Le Roux, montèrent, avons-nous dit, le 6 octobre 1794, sur le même échafaud que l'abbé Gortais auquel nous avons consacré la notice précédente. Il est difficile de raconter séparément le martyre de ces deux confesseurs de la foi dont l'abbé Carron a cru pouvoir écrire ce qui suit :

« Deux généreux amis, MM. Robert et Le Roux, ont fait leur première communion le même jour ; ils ont commencé leurs études et continué tous leurs cours ensemble ; ils occupoient le même appartement ; ils ont reçu ensemble les saints ordres ; ils sortirent ensemble du sol natal avec des lettres pour remplir les fonctions de vicaire, l'un à Guipry, l'autre à Saint-Malo-de-Phily, deux paroisses adjacentes ; ils étoient réunis dans la même maison, lorsqu'elle fut cernée par une troupe de nouveaux Vandales ; séparés seulement l'espace d'un jour, M. Le Roux alla rejoindre en prison son ami. Tous deux marchèrent ensemble à l'échafaud. On peut donc dire, en se rappelant ces deux confesseurs de la foi : *Saul et Jonathas amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi* (1). »

Barthélemy Robert, petit neveu d'Antoine Coulombel, recteur de Cherrueix, naquit à Trédias le 16 octobre 1760. Il était fils de Julien Robert et de Louise Le Breton, époux vertueux qui vivaient honorablement en cultivant l'héritage de leurs ancêtres.

Marc-Mathurin Le Roux vit le jour, le 9 septembre 1763, à Yvignac, paroisse voisine de celle de Trédias et appartenant comme elle au diocèse de Saint-Malo. Son père Marc Le Roux et sa mère Anne Villalon, marchands dans le bourg d'Yvignac, y jouissaient d'une considération générale.

Les deux jeunes gens furent envoyés au collège de Dinan où ils étudièrent sous la direction du savant et vénérable abbé de Rouillac. Le 21 septembre 1782 ils reçurent ensemble la tonsure et les ordres mineurs, et le 23 septembre 1786 Mgr Cortois de Pressigny, dernier évêque de Saint-Malo, conféra le sacerdoce aux deux jeunes clercs dans la chapelle du Grand-Séminaire à Saint-Méen (2).

Quelque temps après leur ordination (3), Barthélemy Robert fut nommé vicaire à Guipry et Mathurin Le Roux fut envoyé en la

(1) *Les Confesseurs de la foi*, III, 148.

(2) *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.* fonds de Saint-Malo.

(3) L'abbé Guihard a relevé la première signature de M. Robert à Guipry au 21 mai 1788 et celle de M. Le Roux à Saint-Malo-de-Phily en janvier 1788.

même qualité à Saint-Malo-de-Phily, près de Guipry. Tous deux, animés de l'esprit de leur état, montrèrent un zèle constant pour la sanctification des âmes. M. Robert, d'une figure angélique, avait le cœur tellement bon que possédant en 1792 une somme de huit cents francs, il la partagea avec un de ses confrères rudement persécuté, sans s'inquiéter du besoin qu'il allait avoir lui-même de ses ressources. Quant à M. Le Roux, c'étoit un ecclésiastique remarqué par son mérite et son instruction.

L'abbé Robert « étoit si généralement aimé et estimé dans la paroisse de Guipry, qu'à chacun des révolutionnaires qui le connoissoient, il échappoit de dire : « Pour moi, si je trouvois Robert, » je ne pourrais pas l'arrêter. Quand je me disposerais à mettre la » main sur lui, les bras me tomberaient, c'est un trop honnête » homme. » Les juges eux-mêmes, tout iniques et barbares qu'ils se montraient, ne purent, en prononçant la sentence homicide contre M. Le Roux, s'empêcher de dire sur sa personne : « Il y a » dommage qu'un homme de mérite et de lumières comme celui-ci » périsse. Mais aussi, sans doute qu'il feroit plus de mal qu'un » autre, ayant plus de moyens. Il faut qu'il meure ! (1). »

Mais n'anticipons pas. Il est clair que deux prêtres aussi zélés et aussi instruits qu'étoient MM. Robert et Le Roux rejetèrent avec indignation la proposition qu'on leur fit de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Cependant ils ne voulurent point passer à l'étranger et préférèrent rester cachés dans le pays à l'exemple de Joseph Nerhot, recteur de Saint-Malo-de-Phily, qui ne quitta point sa paroisse où il fit beaucoup de bien en secret.

Moins heureux que ce dernier échappant à ses persécuteurs, l'abbé Robert et l'abbé Le Roux furent surpris, avec M. Gortais, comme nous l'avons raconté, au village de Labimais en Guipry, chez la veuve Maubec, le 23 septembre 1794, vers 11 heures du matin.

Mathurin Le Roux parvint à s'échapper, mais MM. Robert et Gortais furent saisis par les soldats qui les conduisirent au bourg de Guipry. En y traînant leurs victimes ces sacrilèges entrèrent dans l'église paroissiale et en enlevèrent des vases sacrés qui s'y trouvaient encore.

Le lendemain, les confesseurs de la foi, enchaînés comme des criminels, étoient encore au port de Guipry ; quelques habitants touchés du déplorable état dans lequel ils voyaient des prêtres qu'ils vénéraient essayèrent de leur venir en aide et se présentèrent à eux ; mais ils furent repoussés par leurs féroces gardiens. Ils furent même poursuivis par ces furieux, « qui leur offrant d'une main sacrilège les hosties qu'ils avaient prises la veille, leur disaient : « Viens manger ton bon Dieu, viens je vais te le donner. » Après avoir fait du plus auguste de nos sacrements une dérision exécrable, ils jetèrent par terre les saintes hosties et les foulèrent aux pieds, tandis que leur bouche impie vomissoit les plus horribles paroles.

(1) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la foi*, III, 148.

« Le même jour, une partie de ces démoniaques, après avoir lié et garrotté les bras de leurs victimes, mais avec tant de violence que les cordes étaient entrées dans les chairs, les traînèrent à Bain, en continuant sur la route de les accabler de toute espèce d'outrages (1). »

Pendant qu'une partie de la colonne se rendait ainsi à Bain, emmenant ses prisonniers, l'autre partie ravageait la paroisse de Pipriac à la recherche de l'abbé Le Roux qui avait échappé à ses ennemis. Cette dernière bande réussit dans sa funeste entreprise; elle retrouva le pauvre fugitif près du manoir hospitalier du Plessix-Fabron, s'empara de lui cette fois et l'amena à Bain où se trouvaient encore les autres prisonniers. Quand l'abbé Robert aperçut son ami — qu'il croyait sauvé — entre les mains de révolutionnaires, il fut tellement saisi et tellement affligé qu'il ne put lui dire une seule parole. M. Le Roux s'efforça de le consoler et lui exprima sa joie de pouvoir partager avec lui la gloire du martyre.

Après une nuit passée à Bain les soldats prirent avec leurs prisonniers le chemin de Rennes. « Le départ de Bain — dit l'abbé Carron, — fut une scène faite pour arracher des larmes aux hommes les plus insensibles. De monstrueux scélérats n'ont jamais été plus cruellement traités que l'étaient les innocents prisonniers. Leurs corps furent criblés de coups de plat de sabre et de crosse de fusil. Chacun d'eux souffrit tout avec la patience d'un ange, avec la douceur d'un agneau (2). »

Arrivés à Rennes les vénérables confesseurs de la foi furent incarcérés dans les prisons de la Porte Saint-Michel; peu de jours après ils parurent devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine; leurs réponses dignes et fermes n'émurent point leurs juges et Barthélemy Robert ainsi que Marc-Mathurin Le Roux furent condamnés à mort comme prêtres réfractaires n'ayant point prêté serment et s'obstinant néanmoins à demeurer sur le sol français. Cette inique condamnation fut prononcée le 14 vendémiaire, an III (5 octobre 1794) et exécutée le lendemain.

Nous avons raconté comment en compagnie de l'abbé Gortais les deux amis d'enfance MM. Robert et Le Roux marchèrent courageusement à l'échafaud; de là leurs âmes, unies plus intimement que jamais par le martyre, montèrent ensemble vers les cieux et y recueillirent à la même heure les palmes des vainqueurs.

(1) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 145.

(2) *Les Confesseurs de la Foi*, III, 147.

MAURICE MARTINET

(6 OCTOBRE 1794).

Avec les trois prêtres dont nous avons précédemment parlé, MM. Gortais, Robert et Le Roux, périt aussi sur l'échafaud du Champ-de-Mars à Rennes un quatrième confesseur de la foi qui mérite bien d'attirer notre attention.

Il est vrai qu'il n'était pas honoré du sacerdoce et que par suite son nom ne devrait point rigoureusement se trouver en tête d'une de nos notices consacrées seulement aux prêtres, mais il était religieux et nos lecteurs nous pardonneront d'autant plus facilement — croyons-nous — cette dérogation à la règle que nous nous sommes posée en commençant, que peu d'existences furent aussi bien remplies que la sienne, dans le strict accomplissement du devoir.

Maurice Martinet naquit à Mézières, vers 1750 d'une de ces familles du peuple dans lesquelles les vocations religieuses ne rencontrent que des obstacles matériels, obstacles levés le plus souvent par la divine Providence (1).

Ayant naturellement le goût de l'instruction et voulant l'utiliser pour le bien des âmes, le jeune Martinet entra dans la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes. Cette pieuse association fondée par le Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, comptait alors deux maisons sur notre territoire, celle de Rennes, fondée en 1736 et celle de Saint-Malo, établie dix ans plus tard.

Nous ignorons où le frère Martinet commença à enseigner, mais nous savons qu'en 1787 ses supérieurs lui confièrent un poste fort important, en le mettant à la tête de l'école de Saint-Malo.

Menant une vie non moins édifiante que laborieuse, Maurice Martinet dirigeait l'établissement scolaire des Malouins à la grande satisfaction des familles et des enfants quand survint la Révolution.

Comme à tous les fonctionnaires ecclésiastiques on proposa au Supérieur des Frères de Saint-Malo de prêter le serment à la Constitution civile du clergé; Maurice Martinet le refusa sans hésiter, mais il ne crut pas devoir pour cela quitter de lui-même son poste et il continua son pénible labeur.

Comme les Malouins aimaient ce bon instituteur et désiraient le conserver parmi eux, les agents du gouvernement révolutionnaire fermèrent quelque temps les yeux sur la présence à Saint-Malo du frère Martinet; toutefois celui-ci dut abandonner son costume religieux.

Malgré cette précaution, l'enseignement du frère ne fut toléré

(1) Ms. de l'abbé Guillard.

que deux ans. Comme les habits laïques ne changeaient en rien la manière de vivre de Maurice Martinet, les ennemis de Dieu trouvèrent « incivique » la conduite du vertueux maître, et son établissement fut fermé par l'autorité d'alors, le 5 janvier 1793 ; peu après, le 19 du même mois, le frère Martinet et ses confrères dans l'enseignement reçurent l'ordre de quitter immédiatement la ville de Saint-Malo (1).

Maurice Martinet se rendit à Paramé où il connaissait quelques membres de la municipalité ; il en obtint, vers la fin de janvier 1793, un passeport ainsi conçu : « Laissez passer Maurice Martinet, allant dans l'intérieur de la République, maître d'écriture de profession, âgé de 43 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, cheveux et sourcils noirs, yeux gris, nez long, bouche moyenne, menton rond, front bas, visage maigre (2). »

Malheureusement pour lui, le frère Martinet ne se servit point de ce passeport. Sollicité par quelques pieux particuliers des environs de Saint-Malo de demeurer parmi eux, en attendant des jours moins mauvais, le bon religieux se laissa séduire par l'espoir de rendre encore quelques services dans un pays qu'il affectionnait ; il ne quitta point la côte malouine. Il paraît même qu'il rentra à Saint-Malo, car il y reçut au commencement de 1794 une lettre d'une de ses sœurs habitant Mézières qui le suppliait de quitter cette ville où il était trop connu pour ne pas courir de grands dangers. Il répondit par une lettre admirable dans laquelle respirent à la fois une grande tendresse pour sa famille et une confiance sans borne dans la Providence (3).

Néanmoins c'est probablement à la suite de cet avertissement que Maurice Martinet revint à Paramé. Cette fois il accepta de s'y cacher chez Pierre Michel, demeurant à la Grande-Rivière, dont le fils avait été précédemment son élève. Mais la sécurité qu'il trouva en ce lieu ne fut pas de longue durée ; des dénonciateurs le reconnuèrent et allèrent révéler sa présence au comité de surveillance de Saint-Malo : immédiatement le frère Martinet et Pierre Michel furent arrêtés ensemble et conduits l'un et l'autre à Rennes.

Lorsqu'ils parurent devant leurs juges le 14 vendémiaire, an III (5 octobre 1794), parmi les assistants se trouvait Gabriel Bruté qui fut frappé de la tenue du frère Martinet : « Je vois encore d'ici, — écrivait-il longtemps après, — sa taille maigre et élevée, et j'entends sa voix plaidant en vain sa cause devant ses persécuteurs. Le jugement eut lieu le soir, et le président de la Cour était une sorte de philosophe qui avait de grandes prétentions à la sagesse et qui pérorait souvent à la Société populaire. Plusieurs accusés comparaissaient en même temps pour je ne sais quelle prétendue conspiration. » Frère Martinet « voulut prouver par sa défense qu'il n'était prêtre en aucune manière : que, quoique faisant partie

d'une association religieuse, il n'était qu'un maître d'école, et rien de plus, dévoué à l'instruction des enfants pauvres. Il leur demandait d'être sincères dans leurs professions d'attachement aux pauvres et aux principes de fraternité, et de lui témoigner qu'ils reconnaissaient ses services pour cette même cause, au lieu de le condamner. Tout cela était vrai ; mais les révolutionnaires n'avaient aucune sympathie pour la charité véritable, et la logique du bon frère ne l'empêcha pas d'être condamné à mort. Je crois qu'il était de Saint-Malo, et qu'il avait passé quatorze ans de sa vie dans l'humble mais sainte profession d'instituteur des enfants du peuple (1). »

Une suprême consolation pour Maurice Martinet eut été de voir son généreux hôte acquitté ; cette grâce lui fut refusée. Il eut, au contraire, la douleur d'entendre le Tribunal criminel prononcer contre Pierre Michel la peine de la déportation pour l'avoir caché, au lieu de le dénoncer.

Quant à lui-même le sacrifice de sa vie fut vite fait, et ce fut avec une sorte d'allégresse que le vertueux frère entrevit les palmes du martyre s'offrant immédiatement à lui. Le lendemain même de sa condamnation Maurice Martinet, accompagné des trois prêtres que nous avons nommés, présenta sa tête au bourreau et exhalait son dernier souffle en prononçant le nom de Jésus.

Cet humble instituteur, ce saint religieux ne figure-t-il pas dignement parmi les prêtres dont il partagea le glorieux martyre ?

(1) *Souvenirs de la persécut. réolut. à Rennes (Revue de Bret. et de Vendée, IX, 48)*. Mgr Bruté dit que le frère Martinet fut jugé par une Commission Militaire, mais c'est une erreur, car l'abbé Guillard a trouvé le jugement de ce frère dans le dossier 271 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Mgr Bruté avoue d'ailleurs que les détails de cette affaire sont un peu confus dans son esprit et il le prouve en nommant le martyr en question frère Martien ou Martineau.

(1) Abbé Manet, *Grandes recherches ms. sur Saint-Malo*.

(2) Dossier 271 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine.

(3) Dossier 271 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine.

RAOUL BODIN

(9 OCTOBRE 1794).

Quand vint la Révolution la petite paroisse de La Chapelle-Saint-Aubert dans le diocèse de Rennes était gouvernée par un prêtre que ses incontestables vertus faisaient aimer et estimer de tous les habitants.

Il se nommait Raoul Bodin. Né à Sougeal, le 22 avril 1730, de Raoul Bodin et de Hélène Daudibon, il fut ordonné sous-diacre à Rennes en 1754 et reçut la prêtrise en avril 1756 des mains de Mgr Dondel, évêque de Dol.

En 1758 nous le trouvons vicaire au Loroux et il occupa ce poste plusieurs années. Mais le 1^{er} décembre 1770 il fut pourvu de la cure de La Chapelle-Saint-Aubert, sur la résignation du recteur François Lottin.

Parmi les nouveaux paroissiens de l'abbé Bodin se trouvait une estimable famille bourgeoise. Maître François-Anne Boullé, sieur de la Gracière, né en La Chapelle-Saint-Aubert, de François Boullé, sieur de Loisonnière et de Julienne Rochechouart, avait épousé à Notre-Dame de Vitré, le 1^{er} juillet 1738, Marie-Monique Cheminais fille de Joseph Cheminais, sieur de la Martinière, et de Renée Huart. M. de la Gracière exerçait les fonctions de Sénéchal de Saint-Aubin-du-Cormier et mourut à Vitré le 11 avril 1775 (1). Il laissait trois filles, Catherine, religieuse au Carmel de Rennes, Renée et Julienne. Ces deux dernières habitaient le petit manoir de l'Epinay dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Aubert.

Après l'abolition officielle des vœux monastiques, les magistrats révolutionnaires vinrent ouvrir les portes du monastère des Carmélites de Rennes ; ils n'y trouvèrent qu'une religieuse consentant à quitter la clôture. Ils essayèrent alors, mais en vain, d'obtenir des Carmélites fidèles à leurs vœux le serment à la Constitution. Dépités ils en prévirent l'évêque intrus Claude Lecoz qui, espérant mieux réussir qu'eux, vint en personne au monastère soi-disant pour en faire la visite. La sœur Catherine Boullé, première assistante de la mère Prieure, fut chargée par celle-ci de recevoir le prélat jureur et elle le fit avec tant d'énergie, l'évangile à la main, que Lecoz, couvert de confusion, se retira sans oser franchir la grille de clôture. Tant de courage de la part d'une faible femme attira une plus violente persécution : le monastère du Carmel fut envahi par la force armée et les religieuses violemment expulsées furent jetées sur la rue. La sœur Catherine Boullé rejoignit alors ses sœurs au manoir de l'Epinay et toutes ensemble se consacrèrent

(1) Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

aux œuvres de piété et au soulagement des malheureux du voisinage.

Revenons maintenant au recteur de La Chapelle-Saint-Aubert.

Dès 1790 Raoul Bodin signa avec empressement l'adresse du clergé fidèle remise à Mgr de Girac le légitime évêque de Rennes. Peu après il refusa sans hésitation de prêter le serment schismatique. Obligé par suite de quitter sa cure, il ne voulut pas pour cela abandonner le soin des âmes si exposées en ces temps troublés. Il demeura donc caché, tantôt dans sa paroisse natale secourant en secret les habitants de Sougeal, Trans et Pleine-Fougères, tantôt et plus souvent au milieu même du troupeau que Dieu lui avait confié, parcourant la nuit La Chapelle-Saint-Aubert, Vendel, Romagné et les paroisses voisines.

De leur côté plusieurs autres prêtres, pleins de confiance dans les lumières de l'abbé Bodin, exerçaient sous sa direction un fructueux quoique bien dangereux ministère dans différentes parties du pays de Fougères. Ces généreux proscrits organisaient parfois des rendez-vous pour se confesser entre eux et s'encourager mutuellement à souffrir pour Jésus. Un des lieux habituels de rendez-vous était chez Mmes Boullé de la Gracière. Celles-ci avaient pratiqué à l'Epinay une cachette parfaitement dissimulée : c'était là que le bon recteur de La Chapelle-Saint-Aubert venait se reposer de ses courses apostoliques et recevoir au besoin ses confrères ; c'était là qu'ils célébraient ensemble les Pâques et les autres grandes fêtes de l'Eglise.

« Un jour, par malheur, un couvreur de Fougères, appelé pour réparer la toiture de la maison, ayant aperçu trois ecclésiastiques réunis dans une chambre, se hâta d'aller en rentrant faire part de sa découverte au Comité de surveillance du district. Aussitôt un bon chrétien de Fougères, informé de la dénonciation, vint en avertir les pauvres proscrits. Les deux confrères de l'abbé Bodin allèrent se cacher dans les champs, mais le pasteur se réfugia dans la cachette.

» Les soldats arrivent, fouillent les recoins les plus secrets de la maison et ne découvrent aucun prêtre. Pour passer la nuit ils s'établissent dans la chambre même où la cachette était pratiquée. Bientôt le pauvre prêtre se trahit par une quinte de toux ; la cloison est défoncée avec fureur et le malheureux recteur se voit arrêté et garrotté. On saisit en même temps ses pieuses hôtes et l'on se dispose à les conduire tous à Rennes (1). »

Pendant que les soldats réquisitionnent une charrette pour ce transport, la nouvelle se répand ; la population de La Chapelle-Saint-Aubert et des environs se réunit et s'apprête à retirer son pasteur et ses bienfaitrices des mains de leurs persécuteurs. Mais du haut de la charrette où il est attaché, l'abbé Bodin parle à la foule, lui recommande le calme, la bénit et lui fait ses adieux ; les armes

(1) Manuscrit de l'abbé Guihard.

tombent alors, les sanglots succèdent aux menaces et les victimes partent pour Rennes (1).

Laissons maintenant Mgr Bruté nous raconter, en témoin oculaire, le jugement de l'abbé Bodin et des demoiselles de la Gracière au Tribunal Criminel de Rennes.

« Comme j'étais jeune, — écrit-il — je me faufila si bien que je me trouvai bientôt derrière le siège de M. Raoul (Bodin), cramponné à la balustrade et touchant presque son dos. Les trois sœurs (Boullé de la Gracière) étaient assises sur un banc, de l'autre côté de la salle. Les juges occupaient des sièges élevés sur une estrade et dominaient les prisonniers et les gendarmes. — « Ton nom et ton âge ? » dit le président. — « Raoul Bodin âgé de soixante-dix ans (2), » répondit le prêtre. Je crois voir encore le digne homme, grand, très maigre, front chauve, cheveux gris, et une attitude calme, noble et vraiment religieuse. — « Ta profession ? » — « prêtre, recteur de La Chapelle-Saint-Aubert. » — « As-tu prêté le serment constitutionnel ? » — « Non, citoyen. » — « Pourquoi ? » — « Parce que ma conscience me le défendait. » — Il y eut ensuite quelques autres questions et de courtes réponses que j'ai oubliées ; mais je me souviens distinctement que le bon vieillard se mit à plaider la cause des trois sœurs chez lesquelles il avait été arrêté. Il parla d'un ton suppliant au président et à la cour, pendant quelques minutes, jusqu'à ce qu'on lui eût, à plusieurs reprises, imposé silence. Les accents émus de sa voix résonnent encore à mon oreille : — « Citoyens juges, mettez-vous à mort ces pauvres dames pour un acte d'hospitalité si inoffensif pour le public, si naturel, si digne de leur bon cœur, puisque j'étais depuis vingt ans leur pasteur ! Epargnez-les, citoyens ! Il est si digne de la République de montrer de la clémence ! etc... » — « Silence ! Elles parleront elles-mêmes. Silence ! Tu n'as pas le droit de parler en leur faveur. Silence ! » Il lui fallut se taire, et le bon prêtre s'assit, jetant un regard de compassion vers les pauvres sœurs (3). »

L'interrogatoire des demoiselles de la Gracière ne fut pas moins émouvant. Catherine-Marie Boullé, âgée de 55 ans, religieuse carmélite, ajouta judicieusement à la formule ordinaire des réponses : « Je n'ai pas de domicile depuis mon expulsion de mon couvent ; j'ai été recueillie par la bonté de mes sœurs, je vis à leur charge, et conséquemment l'on ne peut pas dire que j'ai donné refuge à un prêtre. » L'argument était péremptoire, mais le président passa outre. La bonne religieuse commença alors à plaider la cause du vieux recteur, comme celui-ci avait plaidé la sienne, et ses expressions suppliées étaient empreintes de sévérité : « Il est cruel de mettre à mort un homme innocent, un saint homme dont la vie entière a été consacrée à faire du bien à son prochain. Vous dites

(1) Voy. abbé Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bretagne*, II, 115.

(2) C'est soixante-quatre ans qu'il faut lire puisqu'il naquit en 1730.

(3) *Souvenirs de la persécution révolutionnaire à Rennes*. (Revue de Bretagne et de Vendée, IX, 213).

que les pauvres sont particulièrement chers à la République ; eh bien ! c'est aux pauvres surtout qu'il a fait du bien, aux vieillards et aux orphelins... » Plus on lui ordonnait de se taire, plus elle s'anima, et ce ne fut qu'avec peine qu'on la réduisit au silence (1).

Renée-Anne Boullé, âgée de 50 ans et sa sœur Julienne-Charlotte Boullé, âgée de 45 ans, interrogées à leur tour répondirent courageusement qu'elle avaient elles-mêmes encouragé M. Bodin à demeurer chez elles, sans s'inquiéter du danger qu'elles couraient en agissant ainsi ; elles ajoutèrent que d'autres prêtres avaient également séjourné à l'Epiney, notamment MM. Beaulieu, Fertigné et Boyère, qu'elles pouvaient nommer parce qu'ils étaient maintenant en sûreté (2).

L'interrogatoire des quatre accusés ne prit que peu de temps. On reprocha vivement à l'abbé Bodin une chanson royaliste et sa correspondance avec un neveu (3) qui furent trouvées parmi ses papiers. On fit un crime à la sœur Catherine Boullé d'avoir écrit la relation de la visite de Lecoq aux Carmélites de Rennes et de posséder une image du Sacré-Cœur de Jésus. Enfin le président du Tribunal Criminel rendit un jugement condamnant à mort Raoul Bodin et les trois demoiselles Boullé de la Gracière (4).

« Lorsque la sentence eut été prononcée, la religieuse ne put contenir ses sentiments d'indignation. Elle se leva de son siège, et arrachant de son bonnet la cocarde tricolore que les femmes elles-mêmes étaient obligées de porter dans ces jours d'illusions, elle la foula aux pieds avec mépris ; puis elle lança aux juges et au public quelques phrases de réprobation : — « Peuple barbare, chez quelle nation sauvage l'hospitalité est-elle traitée de crime et punie de mort ? » — Elle en appela à la justice de Dieu et les cita à comparaître à son tribunal. Ses sœurs faisaient de leur mieux pour la calmer, et celle qui était assise auprès d'elle la tirait doucement par la robe pour l'engager à se taire.

» Le silence fut bientôt imposé à tous, et le président adressa comme d'usage aux victimes une allocution emphatique et injurieuse. Pendant tout ce discours, M. Bodin était absorbé dans ses prières. Je crois encore entendre — continue Mgr Bruté — le murmure de ses lèvres ; je distinguais que c'était du latin ; et il ne s'interrompit pas lorsque le bourreau, toujours présent aux juge-

(1) *Souvenirs de la persécution révolutionnaire à Rennes*. (Revue de Bretagne et de Vendée, IX, 213).

(2) Pierre-Julien Beaulieu, recteur de St-Sulpice-de-Fougères en 1790 décédé en 1828 chanoine honoraire. — Frédéric Fertigné décédé recteur de Sougeal en 1836 — et Jean-Joseph Boyère décédé recteur de la Chapelle-Saint-Aubert en 1817.

(3) Ce neveu de M. Bodin, jeté du Séminaire sous les drapeaux de la République, fut tellement indigné de la condamnation de son oncle qu'il déserta et passa dans les rangs de la chouannerie où il servit sous le nom significatif de *Vengeur*.

(4) Dossier 274 des Actes du Tribunal Criminel d'Ille-et-Vilaine.

ments, lui mit les menottes aux poignets. Elles furent même serrées probablement très fort, car je vis le prêtre donner des signes de souffrance et jeter un regard sur le bourreau, comme pour l'engager à les lâcher un peu (1). »

Ce fut le 17 vendémiaire, an III (8 octobre 1794) que fut portée cette odieuse et inique sentence de mort ; elle fut exécutée le lendemain au Champ-de-Mars de Rennes. Sur l'échafaud le vénérable recteur de La Chapelle-Saint-Aubert montra la même résignation et la même piété qu'au Tribunal ; la sœur Catherine Boullé fit preuve de la fermeté et du courage qui lui étaient habituels ; ses deux sœurs continuèrent de réciter des prières tant qu'il leur resta un souffle de vie ; leurs quatre têtes tombèrent successivement sous le couperet fatal et leurs âmes s'envolèrent vers les cieux pour s'y joindre aux autres martyrs qui chantent éternellement la gloire du Très-Haut.

(1) *Souvenirs de la persécution réolut. à Rennes (Revue de Bretagne et de Vendée, IX, 215).*

BERTRAND TUAL

(9 OCTOBRE 1794).

Le 9 octobre 1794 le recteur de La Chapelle-Saint-Aubert et les trois demoiselles Boullé de la Grâcière ne furent pas exécutés seuls sur l'échafaud du Champ-de-Mars à Rennes ; à côté du prêtre sexagénaire tomba un jeune clerc du diocèse de Saint-Malo ; la fureur sanguinaire des hommes de la Révolution frappait tout vrai chrétien, à plus forte raison tout ecclésiastique fidèle à ses devoirs, sans égard pour la vieillesse ni pour la jeunesse.

Le 18 vendémiaire, an III (9 octobre 1794) l'officier public Jamet, l'ainé, reçut, en effet, « la déclaration par écrit de Le Grand, concierge des prisons de la Porte-Marat » lui signifiant « les décès de Bertrand Tual, d'Irodoir (*sic*), ex-clerc tonsuré, de Raoul Bodin, ex-recteur de La Chapelle-Aubert (*sic*) et de Julienne-Charlotte Boullé, Catherine Boullé et Renée-Anne Boullé, les trois dernières de La Chapelle-Aubert (*sic*), morts ce jour sur le Champ-de-Mars près Rennes (1). »

Bertrand Tual, naquit vers 1768 au village de Belle-Noë, en la paroisse d'Irodoir sise alors dans le diocèse de Saint-Malo. Fils de Bertrand Tual et de Julienne Briand, il donna de bonne heure les gages d'une vocation sacerdotale. Après avoir fait ses études classiques à Dinan il entra au Grand-Séminaire de Saint-Méen et y reçut la tonsure le 26 mai 1790 (2).

Peu de temps après, la persécution religieuse chassa les lazaristes de Saint-Méen et fit fermer le Séminaire qu'ils dirigeaient en cette ville. L'abbé Tual vint alors à Saint-Malo et y fut reçu en qualité de précepteur dans une honorable famille. Il crut toutefois prudent de déposer l'habit ecclésiastique qu'il avait revêtu avec tant de bonheur. C'est à cette époque qu'il recueillit, étudia et annota soigneusement plusieurs brochures imprimées clandestinement et destinées à éclairer les bons chrétiens sur leurs devoirs pendant la persécution.

Le séjour de Bertrand Tual à Saint-Malo ne semble pas avoir été de longue durée ; il ne tarda pas, en effet, à retourner dans sa paroisse natale. Le recteur d'Irodoir Julien Rastel, ayant courageusement refusé le serment constitutionnel, venait d'être forcé de s'exiler à Jersey en compagnie d'un autre prêtre de sa paroisse M. Lemarchand. L'abbé Tual crut donc pouvoir être à Irodoir de quelque utilité. Il se fixa au bourg même et tout à la fois, par

(1) *Reg. de l'état civil de Rennes.*

(2) *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*

mesure de sûreté et pour gagner son pain il se mit en apprentissage chez un menuisier connu par ses bons principes et son dévouement à la religion ; il espérait pouvoir là remplir une mission chère à son cœur brûlant d'amour de Dieu.

Dès lors les prêtres cachés devinrent l'objet des constantes sollicitudes de l'abbé Tual et beaucoup lui durent la faveur d'échapper à de grands dangers. Par ses paroles ferventes et par les écrits qu'il propagea en les copiant de sa main il procura aussi à bien des fidèles le bonheur de conserver la foi, la piété et les bonnes mœurs.

« Ce fécond apostolat ne devait pas longtemps s'exercer en paix. Bertrand Tual fut inscrit sur les cadres de la garde nationale et on le vit régulièrement monter la garde à son tour ; seulement on ne l'entendait jamais prononcer des paroles grossières ou deshonnêtes ; jamais on ne put l'amener à partager les orgies révolutionnaires. De là des plaisanteries d'abord, puis des murmures, puis des menaces. Alors notre jeune apôtre pensa qu'il était prudent de quitter le bourg et rentra dans sa famille au village de Belle-Noë (1). »

Malheureusement il était trop tard. Dénoncé au comité révolutionnaire M. Tual vit sa tête mise à prix et l'on offrit trois cents livres à quiconque le livrerait.

Toutefois les habitants de Belle-Noë étaient si bons chrétiens et faisaient si bonne garde que l'abbé Tual ne redoutait pas d'être trahi par eux. On leur fit cependant entendre qu'on allait incendier leur village et passer tout le monde au fil de l'épée ; on ajouta que d'ailleurs leur jeune concitoyen n'avait rien à craindre, et qu'il ne tombait pas sous les rigueurs de la loi contre les prêtres, puisqu'il n'était pas dans les ordres sacrés. « A ces propos qui lui furent soumis l'abbé Tual se contenta de répondre : « c'est ma vie qu'on demande, j'en fais le sacrifice. »

» Deux jours après le jeune abbé se livrait lui-même aux gendarmes lancés à sa poursuite. Son frère Jean Tual le suivit jusqu'à Montfort. Quand il fallut se quitter, l'un pour rentrer dans sa famille désolée, l'autre pour aller en prison, Jean Tual embrassa son frère en pleurant et lui dit : « Au revoir ! » — « Mon cher frère, répondit l'abbé, sans verser une larme, pour moi je ne te dis pas au revoir, car jamais je ne te reverrai sur cette terre. Je te fais mon suprême adieu ! Prie pour moi, afin que mon sacrifice soit agréable à Dieu ! »

» Amené à Rennes dans les premiers jours d'octobre 1794 Bertrand Tual fut traduit devant le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. On trouva dans ses papiers une brochure contre la Révolution publiée par un docteur anglais, un petit catéchisme à l'usage des fidèles pour les circonstances présentes et un manuscrit de quatorze pages intitulé : *Principes et règles de conduite dans les temps de schisme et de persécution*. C'était plus que suffisant pour un tribunal qui ne déguisait pas même ses iniquités. D'ailleurs l'abbé Tual ne chercha point à défendre sa vie qu'il était heureux

de donner pour Jésus-Christ. Il déclara que le manuscrit trouvé sur lui n'était point son œuvre personnelle et qu'il n'en connaissait pas l'auteur (1), mais que cet exemplaire avait été écrit et annoté par lui. Y avait-il là un crime digne de mort ? Personne ne pourrait le croire et pourtant ce fut le motif réel de la condamnation de cet excellent jeune homme (2). »

Par sentence rendue le 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794), le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine condamna à la peine de mort « Bertrand Tual, ecclésiastique minoré, convaincu d'avoir été sujet à la déportation et d'être resté caché en France au mépris des lois (3). » Les considérants de cette sentence étaient des mensonges, car l'abbé Tual n'était point minoré, et comme simple tonsuré il ne se trouvait point sujet à la déportation ; en outre on ne pouvait pas dire qu'il s'était caché, puisqu'il avait vécu au su et à la vue de tout le monde au bourg d'Irodouer d'abord, puis chez ses parents à Belle-Noë. L'inique jugement n'en fut pas moins exécuté.

Ce fut comme nous l'avons dit, en commençant cet article, le lendemain, 9 octobre 1794, que l'abbé Tual monta sur l'échafaud du Champ-de-Mars de Rennes, en compagnie du vénérable recteur de La Chapelle-Saint-Aubert. Touchant spectacle vraiment que ce martyre simultané d'un vétéran du sacerdoce et d'un jeune séminariste réunis sur la fatale plate-forme par la même fidélité au Seigneur !

Quelques jours plus tard, la garnison de Bécherel fit une nouvelle perquisition dans les environs d'Irodouer. Le 4 brumaire, an III (25 octobre 1794), elle arrêta deux prêtres ; l'un René Bridel, âgé de plus de cinquante ans, habituellement caché au village du Champ-Guillaume en Irodouer, fut surpris disant son bréviaire dans un champ près du Pont-Giffard ; — l'autre Charles Genetay, âgé de cinquante-trois ans, retiré parfois dans sa maison du Croix-Chemin en Miniac, se cachait souvent chez ses parentes Françoise Duhil et Julienne Guillard. On trouva chez ces pieuses femmes les vases sacrés et les ornements sacerdotaux de ce bon prêtre (4). Ces deux ecclésiastiques furent saisis et conduits à Rennes ; là, on les jeta en prison, mais ils furent mis en liberté quelque temps après par les représentants du peuple Guezno et Guermeur (5).

(1) L'abbé Guihard croit que cet opuscule avait été composé par l'abbé Clément dont nous avons précédemment raconté le martyre.

(2) *Manuscrit* de l'abbé Guihard.

(3) Dossier 276 des *Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*.

(4) Dossier 282 des *Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*.

(5) *Manuscrit* de l'abbé Guihard.

(1) *Manuscrit* de l'abbé Guihard.

MICHEL SOURDIN

(10 OCTOBRE 1794).

Le 13 vendémiaire, an III (4 octobre 1794), trois femmes du peuple furent arrêtées à Rennes, dans une maison de la rue Saint-Louis (1), dite maison des Vieux-Minimes (2). Cette maison appartenait à Mme Le Bastard de Villeneuve, absente en ce moment, et les trois inculpées étaient Rose Glédel, domestique de cette dame, Catherine Legrand, brocheuse, et Marie-Louise Lanoë, repasseuse. Elles ne furent pas les seules victimes des perquisitions de ce jour-là ; comme l'on trouva chez ces bonnes chrétiennes plusieurs objets indiquant l'habitude qu'elles avaient de cacher des prêtres, on fouilla si bien la maison, que dans un cabinet, en face de l'appartement de Catherine Legrand, fut découvert un ecclésiastique.

C'était Michel Sourdin, vicaire à Saint-Pierre de Janzé, et âgé de trente-sept ans. Nous ne pensons pas qu'il fût natif du diocèse de Rennes, car nous avons en vain cherché son nom parmi ceux qui figurent sur les listes d'ordinands dressées au Secrétariat de l'évêché à Rennes pendant les vingt ans qui précédèrent la Révolution. L'abbé Guihard a trouvé en novembre 1788 sa première signature sur les registres de la paroisse de Saint-Pierre de Janzé (3) ; sa dernière y figure en juin 1791.

C'est à cette époque, en effet, que l'abbé Sourdin, ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, fut obligé de quitter Janzé ; il vint se cacher à Rennes et y demeura assez longtemps uniquement occupé du salut des âmes, malgré les difficultés de toutes sortes naissant sous ses pas. Dieu lui en tint compte et voulut qu'un glorieux martyr couronnât ce laborieux ministère.

Cinq jours après leur arrestation, Michel Sourdin et les pieuses femmes poursuivies à cause de lui, parurent devant le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Ils répondirent tous avec prudence et simplicité aux questions qu'on leur adressa, mais cet interrogatoire ne nous apprend que peu de choses sur la vie de M. Sourdin avant son emprisonnement. Les juges révolutionnaires portèrent ensuite une double sentence : d'un côté ils condamnèrent à la peine capitale Michel Sourdin comme « convaincu d'avoir été sujet à la déportation et d'être malgré cela resté en France au mépris des lois ; »

(1) Appelée alors rue Le Pelletier.

(2) C'est, en effet, dans la rue Saint-Louis que se trouvait, avant la Révolution, le monastère des Minimes, dont l'enclos était actuellement occupé par les Dames Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve.

(3) Il y avait alors deux paroisses à Janzé : Saint-Pierre et Saint-Martin ; c'est à Saint-Pierre qu'était annexé le doyenné de Châteaugiron.

d'autre part ils déclarèrent que les trois femmes accusées d'avoir favorisé son séjour à Rennes étaient « jugées dignes de mort, » mais qu'il serait pris à leur sujet de plus amples informations (1). On espérait probablement découvrir chez ces pauvres femmes quelque nouvelle chose compromettant d'autres ecclésiastiques.

Après avoir entendu la lecture de la sentence qui le condamnait à mort, l'abbé Sourdin fut reconduit dans sa prison de la porte Saint-Michel. Or, on venait d'incarcérer dans cette même maison les Hospitalières de la Miséricorde qui donnaient naguère leurs soins aux malades de l'hôpital Saint-Yves à Rennes. Elles étaient toutes entassées dans une même chambre et elles avaient reçu la défense formelle de communiquer avec les autres prisonniers.

Tandis que, privées de tout secours spirituel, ces bonnes religieuses se désolaient en pensant à la mort dont la menace leur semblait suspendue sur leurs têtes, tandis qu'elles gémissaient de ne pouvoir mettre ordre à leur conscience dans un moment si redoutable, elles apprirent que l'abbé Sourdin venait d'être transféré seul dans une chambre contigüe à la leur ; elles remarquèrent en même temps une petite ouverture pratiquée dans le mur de séparation. Se trouvant alors heureuses dans leur infortune, ces dignes filles de Jésus-Christ prièrent le prisonnier son prêtre de vouloir bien entendre leurs confessions. « Quoiqu'elles fussent au nombre de vingt-cinq à trente, M. Sourdin les écouta toutes successivement avec le plus grand sang-froid, la même complaisance, le même zèle et la même onction, sans précipitation, sans trouble, et avec autant de tranquillité que s'il eût été assis dans un confessionnal commode, et pendant les temps les plus calmes. Il les laissa toutes dans l'ignorance que, le jour même où il venoit de leur prêter tous les secours de son ministère, il alloit être conduit au supplice. Il ne voulut pas encore qu'aucune d'elles connût tout ce qu'il souffroit d'une position insupportable à tout autre qu'à un généreux martyr, qui saisissoit l'occasion de remplir ses augustes fonctions jusqu'au dernier moment de sa vie. Afin de pouvoir les entendre, il fut obligé de se tenir suspendu, les pieds en des trous pratiqués dans le mur de pierre. Les extrémités de son corps étoient liées par une barre de trente à quarante livres pesant, tenue à des anneaux de fer. Ces anneaux, par le poids de la barre, lui coupoient les jambes. On enfermoit ainsi les prêtres, comme toutes les autres victimes, dès que la sentence de mort étoit portée. Cet acte d'une charité héroïque fut, peu d'heures après, récompensée par la palme du martyre (2). »

Ce fut, en effet, le lendemain de sa condamnation, c'est-à-dire le 10 octobre 1794 que l'abbé Sourdin fut conduit à l'échafaud dressé sur le Champ-de-Mars de Rennes. Il jouissait d'une paix admirable, récompense de sa grande piété. « Monté sur l'échafaud, il s'écria : « Plaise à Dieu que je sois la dernière victime ! » Le Seigneur, sans doute, écouta sa prière, car il fut le dernier qui

(1) Dossier 278 des Actes du Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine.

(2) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 212.

versât son sang à Rennes, pour la foi, sous le régime de la Terreur (1). »

Le lendemain, l'officier public Jamet signa l'acte de décès du saint prêtre, rédigé dans les termes suivants :

« Le 20 vendémiaire, l'an troisième de la République, une et indivisible, reçu la déclaration par écrit de Le Grand, concierge des prisons de la Porte-Marat, du décès de Michel Jourdain (2) ex-prêtre cy-devant de Saint-Pierre de Janzé, district de La Guerche, mort hier sur le Champ-de-Mars près Rennes. »

Avec ce nom du vicaire de Janzé se termine la liste funèbre mais glorieuse des Confesseurs de la Foi, ecclésiastiques, martyrisés à Rennes : elle comprend vingt-cinq personnes : deux recteurs, MM. de Launay et Bodin, — douze vicaires, MM. de Rangervé, Le Mercier, Clément, Bougerie, Emery, Crosson, Gautier, Tostivint, Lemaréchal, Robert, Le Roux et Sourdin, — un aumônier, M. Besnard, — trois chapelains, MM. Bouttier, Cottier, et Gortais, — quatre prêtres libres, sans position officielle, MM. Chenu, Oresve, Poirier et Chilou, — deux instituteurs, MM. Herbert, prêtre, et Martinet, frère des Ecoles Chrétiennes, — et enfin un simple clerc, M. Tual.

Tous souffrirent la persécution avec le même courage et la même confiance en Dieu, tous poussèrent l'amour de Jésus-Christ jusqu'à verser leur sang pour sa gloire, tous passèrent par le martyre de cette vallée de larmes à la céleste patrie, « *omnes placuerunt Deo per multas tribulationes et transierunt fideles* (3). »

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la persécut. révolut. en Bretagne*, II, 117.

(2) Les abbés Carron et Tresvaux nomment également Jourdin ce Confesseur de la Foi ; cependant nous avons cru devoir suivre plutôt le sentiment de l'abbé Guihard qui, ayant vu la signature du vicaire de Janzé et ayant eu le dossier de son procès entre les mains, lui donne le nom de Sourdin.

(3) *Judith*, cap. VIII.

PRÊTRES MARTYRISÉS

HORS DE RENNES.



PRÊTRES MARTYRISÉS HORS DE RENNES.

JOSEPH BARRE

(3 MAI 1793).

La funèbre mais glorieuse liste des victimes de la persécution révolutionnaire, tombées hors de Rennes, commence par un prêtre de l'ancien diocèse de Saint-Malo, dont le nom demeure en vénération dans sa paroisse natale.

Joseph Barre vit le jour à Maure vers 1760 ; il était fils de Raoul Barre et de Marie Danet. Après avoir reçu la tonsure et les ordres mineurs à Saint-Malo en 1779, il fut ordonné prêtre le 20 septembre 1783 par Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo (1).

Saint-Ganton, aujourd'hui paroisse, n'était alors qu'une trêve de Pipriac, mais un vicaire y résidait ; celui-ci était quelque temps avant la Révolution, Guillaume Barre, oncle de notre martyr. Ce fut à l'école de ce prêtre vénéré que Joseph Barre se forma au saint ministère et s'affermir dans la résolution de sauver les âmes. Aussi quand arriva la tourmente révolutionnaire, résolut-il de se cacher, au péril de sa vie, dans sa paroisse natale où il était besoin de prêtres pour que la foi s'y maintint pure et solide. Quoique beaucoup d'excellents ecclésiastiques partirent pour l'étranger, il refusa de les accompagner en exil. Caché pendant le jour dans les bois et les villages de la vaste paroisse de Maure, il employait les nuits à remplir toutes les fonctions du ministère sacerdotal, et se portait, avec l'activité d'un zèle ardent, secondé par la vigueur de la jeunesse, partout où sa présence était réclamée. La persécution mit trop tôt, hélas ! un terme à ce généreux dévouement.

Le 3 mai 1793, M. Barre s'était rendu à la Chapelle-Bouëxic, paroisse voisine de Maure et en laquelle était aussi caché un autre saint prêtre, Julien Le Moine, ancien vicaire de Cancale. Ils se trouvaient réunis dans une maison amie du bourg, « lorsqu'on leur annonça subitement l'arrivée d'une troupe de Bleus ; c'était

(1) *Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Saint-Malo.*

un détachement de la garde nationale ou de la garnison de Plélan qui s'était joint à un détachement de la garnison du Port de Guipry pour faire une battue dans le pays (1). »

Avertis du danger, les deux prêtres sortent aussitôt du bourg et se jettent dans les bois du château de la Chapelle-Bouëxic. Mais les Bleus les ont aperçus ; ils commencent leur battue en règle et disposent des tireurs sur la grande route qui coupe les bois en deux parties. Les fugitifs se hasardent néanmoins à traverser la clairière en courant, mais une décharge de fusils blesse grièvement M. Le Moine sans atteindre M. Barre. Ce dernier va donc échapper aux poursuites, lorsque, voyant son ami blessé, il revient à lui, le relève et refuse de l'abandonner. L'abbé Le Moine le presse en vain de fuir ; Joseph Barre lui répond : « puisque vous êtes blessé, je ne vous quitterai pas ; s'il faut mourir, nous mourrons ensemble. » Admirables sentiments de confraternité sacerdotale !

La troupe eut bientôt saisi les deux prêtres qui se trouvaient d'ailleurs parfaitement déguisés ; on les interrogea. M. Le Moine déclara nettement qu'il était prêtre, mais M. Barre refusa de répondre et l'on ne put savoir de lui ni son nom ni sa profession ; il se borna à dire qu'il était de la connaissance de l'abbé Le Moine et même son ami. Les deux détachements se partagèrent alors leur capture : la troupe de Plélan emmena M. Le Moine que nous retrouverons plus loin, tandis que celle de Guipry trainait M. Barre vers le bourg de Maure.

La désolation des fidèles de cette dernière localité fut grande quand ils virent leur pieux compatriote entre les mains des Bleus. Mais par une admirable discrétion personne ne voulut le reconnaître, sachant trop quel sort était alors réservé aux prêtres fidèles ; ce fut en vain que les chefs de la troupe s'informèrent longtemps, du nom et de la qualité de leur prisonnier. L'abbé Barre allait peut-être par suite recouvrer la liberté, lorsqu'un bon cultivateur, désirant trop tôt sauver le martyr, chercha à persuader aux militaires que leur prisonnier n'était point un prêtre, mais bien un fermier de son village. Les Patriotes demandèrent à Joseph Barre si la chose était vraie ; alors celui-ci ne crut pas devoir conserver sa vie par un mensonge et il leur répondit courageusement qu'il était prêtre. Le généreux confesseur de la foi fut alors entraîné dans le jardin d'une maison nommée la Grande Auberge de Maure, et il y subit le plus atroce des supplices.

Les barbares avinés dépouillèrent l'abbé Barre de ses vêtements, puis ils lui coupèrent à coups de sabre les joues, les oreilles, le nez, le gras des bras, des cuisses et des jambes, de manière que son corps ne fut bientôt plus qu'une plaie vive d'où ruisselait le sang. Et le martyr se tenait encore debout et sa langue, qu'on avait oublié de couper, ne faisait entendre que ces paroles : Mon Dieu ! ayez pitié de moi ! Enfin les cruels bourreaux coupèrent les jarrets de leur victime qui tomba et fut mise en morceaux. Ses membres

(1) Ms. de l'abbé Guihard.

sanglants, portés au bout des baïonnettes, furent promenés dans le bourg de Maure au chant des plus sanguinaires refrains de la Révolution (1).

Ce crime épouvantable — dont nous devons même par convenance cacher certains détails — ne fait-il pas frissonner ?

C'était le prélude des assassinats qui depuis 1793 jusqu'en 1799 devaient attrister nos campagnes. Jusqu'à présent nous n'avons vu à Rennes que des prêtres exécutés à la suite d'un semblant de jugement ; désormais nous allons assister à une extermination du clergé d'un autre genre ; nous verrons les prêtres fusillés dans les champs comme des bêtes fauves, ou mis en pièces, comme le martyr de Maure, par des êtres à face humaine mais à cœur de tigre en fureur.

Le souvenir des horribles souffrances de l'abbé Barre et de l'héroïque attitude de ce confesseur de Jésus-Christ est demeuré profondément gravé dans la religieuse population de Maure ; on y vénère toujours le nom de ce vaillant prêtre et, en songeant à son martyre, on se sent plus courageux dans la lutte du bien contre le mal, regardant comme lui le Ciel et espérant l'y rejoindre un jour.

(1) Voy. abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, I, 447.

JULIEN LE MOINE

(4 MAI 1793).

Au moment de la Révolution, la paroisse de Cancale avait pour pasteur Jean Le Moine, dont le ministère était secondé par deux vicaires, Julien Le Moine, son neveu, et M. Faucher, et par plusieurs autres prêtres, entre autres, MM. Lemaître et Helvran.

Tous ces respectables ecclésiastiques refusèrent de prêter serment à la Constitution civile du clergé; obligés par suite d'abandonner leur église, la plupart émigrèrent à Jersey.

Mais l'un d'eux, Julien Le Moine, ne voulut pas gagner l'étranger; natif de la Chapelle-Bouëxic, il y rentra dans sa famille. Ordonné prêtre, le 22 septembre 1770, par Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, l'abbé Le Moine avait rempli les fonctions de vicaire à Cancale, de 1777 à 1791. De retour en sa paroisse natale, il y vécut en proscrit, obligé de se cacher pour faire quelque bien aux âmes de ses frères.

Mgr Bruté, dans ses intéressants *Souvenirs de la Persécution révolutionnaire à Rennes*, a consacré quelques lignes à M. Le Moine « prêtre très pieux et très respectable, dit-il, qui exerçait (clandestinement) le saint ministère dans les paroisses de Maure et de la Chapelle-Bouëxic, où il disait la messe dans des fermes isolées. C'était un très saint homme, qui conservait autant de calme que de présence d'esprit au milieu de la confusion et des horreurs de cette époque (1). »

Nous avons vu précédemment que le 3 mai 1793, Julien Le Moine se trouvait avec son confrère et ami l'abbé Barre, dans une maison de la Chapelle-Bouëxic où ils se croyaient en sécurité, lorsque deux gardes nationales envahirent ce bourg; nous avons ajouté que les deux prêtres s'enfuirent dans les bois voisins et que l'abbé Le Moine y tomba, blessé grièvement par une décharge des fusils de la troupe.

Ayant hardiment déclaré qu'il était prêtre, Julien Le Moine fut emmené par les hommes de la garde nationale de Plélan, pendant que ceux de Guipry allaient à Maure martyriser l'abbé Barre. On pensa d'abord à conduire M. Le Moine aux prisons de Rennes, et, pour l'y voir arriver vivant, les soldats retirèrent la balle qu'il avait reçue, car cette balle, après lui avoir traversé l'épaule, était restée dans la chair à fleur de peau; mais la plaie, ayant été mal bandée et le sang coulant par suite constamment de cette blessure, l'abbé Le Moine ne put aller plus loin que le château de la Muce,

dans la forêt de ce nom, en la paroisse de Baulon; on s'y arrêta donc pour coucher (1).

Tout près de ce château vivait un bon chrétien, menuisier de son état et appelé Morin. Lorsque le détachement conduisant M. Le Moine arriva à la Muce, un acquéreur de biens d'église dénonça à son commandant le menuisier Morin « comme un fanatique et un réactionnaire. » Aussitôt arrêté et interrogé, cet honnête homme ne fit que des réponses dignes et nullement compromettantes. Alors le commandant ordonna de le fouiller minutieusement : on trouva sur lui un catéchisme et un chapelet; il n'en fallut pas davantage, le fanatisme était flagrant et Morin méritait le dernier supplice.

Les deux prisonniers, condamnés ainsi d'avance à la mort, passèrent ensemble la nuit dans les caves du château de la Muce. Ce dut être une grande consolation pour Morin de trouver un prêtre fidèle à cette heure suprême; et pourtant qu'avait-il à craindre? le sang qu'il allait verser pour la sainte religion ne suffisait-il pas à lui ouvrir les portes du Ciel?

Le matin venu, les gardes nationaux virent bien l'impossibilité de conduire jusqu'à Rennes l'abbé Le Moine qui se mourait; ils renoncèrent à leur premier projet et résolurent d'en finir.

Ces misérables traînèrent donc Julien Le Moine et son compagnon de chaîne dans un endroit de la forêt de la Muce, nommé la Grande-Futaye. Arrivés là, ils forcèrent le pauvre menuisier Morin à creuser lui-même, sous un énorme chêne, une fosse assez large pour pouvoir contenir deux personnes. Puis, suivant les uns, les deux victimes furent précipitées vivantes dans cette fosse et recouvertes immédiatement de terre. Suivant d'autres — et c'est la version la plus vraisemblable — l'abbé Le Moine et Morin furent fusillés sur le bord de la fosse destinée à recevoir leurs corps.

« Les recherches les plus actives — dit l'abbé Guihard — ont été faites de nos jours pour retrouver des dépouilles mortelles si précieuses, mais hélas! sans résultat. Cette partie de la forêt de la Muce a été exploitée depuis longtemps. Les anges qui les gardent les réuniront un jour aux âmes qui les ont animées; leurs noms inscrits au Livre de Vie, seront connus de tous et brilleront d'un éclat que ne donnent ni les richesses, ni les honneurs de ce monde. »

Il y a d'ailleurs quelque chose de particulièrement touchant dans ce double martyre d'un prêtre et d'un paysan de la même contrée, mettant l'un et l'autre leur confiance en Dieu et lui offrant ensemble vaillamment leur vie pour confesser leur foi.

(1) Voy. abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, I, 446.

(1) Voy. Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, I, 446.

MICHEL DESPRÉS

(23 OCTOBRE 1793).

Le 2 août 1764 naquit en Bains, à Penlheur, — village situé près du confluent de l'Oult et de l'Aff, sur les limites actuelles de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan — Michel Després, fils de Michel et d'Ursule Mahé; il fut tenu, le même jour, sur les fonts du baptême, à Bains, par autre Michel Després et Anne Collet (1).

Appartenant à une honorable et chrétienne famille de laboureurs aisés, après avoir commencé ses études à Bains, le jeune Michel Després alla les compléter à Vannes. Devenu prêtre, il revint dans sa paroisse natale en qualité de vicaire et l'on y trouve sa première signature sur le registre des baptêmes, le 19 décembre 1789.

L'excellente paroisse de Bains avait alors pour pasteur un homme de mérite et un saint prêtre, Guillaume Poisson, d'abord semi-prébendé de la cathédrale de Rennes, mort curé de Toussaints en cette ville. Quand vint la tourmente révolutionnaire, M. Poisson refusa le serment à la Constitution civile du clergé et demeura quelque temps caché dans sa paroisse. Il y fut découvert dans un grenier du manoir de la Roche-du-Theil où la famille de Gâtechair lui donnait l'hospitalité. Saisi sous un tas de fagots, le vénérable recteur de Bains fut maltraité et, d'après la tradition, trainé par les pieds à descendre l'escalier de pierre du manoir. Conduit à Rennes, Guillaume Poisson y fut mis en prison puis enfermé dans les cachots du Mont-Saint-Michel où il demeura jusqu'en 1795. Rendu alors à la liberté, il en profita pour revenir dans sa chère paroisse de Bains où il continua, au péril de ses jours, d'exercer secrètement le saint ministère, jusqu'au moment où il lui fut permis de rentrer publiquement dans son église dévastée.

Tel était le prêtre modèle dont Michel Després devint vicaire en 1789; peut-être même avait-il reçu de lui les premiers enseignements, car M. Poisson était arrivé à Bains dès 1773.

Le recteur de Bains avait deux vicaires — deux curés, comme on disait alors — l'un résidant au bourg et l'autre habitant le village de Saint-Marcellin; ce dernier était depuis 1776 René Collet. Lui aussi refusa de prêter serment et se cacha dans la paroisse; mais il fut pris sur le territoire de Saint-Perreux, au mois d'août 1794, et comparut le 24 septembre devant le Tribunal révolutionnaire de Lorient. Comme il était alors malade et âgé

(1) *Reg. de l'état civil de Bains*, communication de M. l'abbé Cocard, vicaire à Bains, à l'obligeance duquel sont dus beaucoup de détails insérés dans cette notice.

de 64 ans, M. Collet ne fut condamné qu'à la réclusion. On l'enferma à Vannes dans la prison du Petit-Couvent où il mourut, le 11 mars 1795.

C'est à l'école de ces courageux Confesseurs de la Foi que Michel Després commença son saint ministère à Bains; il n'eut garde d'accepter la proposition qu'on lui fit de prêter un serment sacrilège; comme son recteur et son collègue, il se voua au salut des paroissiens de Bains en demeurant parmi eux malgré les plus grands dangers.

Au mois de septembre 1792 les prêtres de Bains durent cesser d'officier publiquement et commencèrent à se cacher dans les villages. Ils étaient d'ailleurs nombreux les ecclésiastiques natifs de Bains; plusieurs, placés hors de la paroisse, s'y réfugièrent pendant la Tourmente révolutionnaire: tels furent MM. Barnabé Evain, prêtre à Rochefort, et Pierre Rouxel, vicaire à Pluherlin; d'autres préférèrent s'exiler; de ce nombre furent Jean Mauri, recteur de Pluherlin et dernier doyen de la collégiale de Notre-Dame de la Tronchaye, Jean Collet, vicaire à Langon et Pierre Després, recteur de Reguiny; tous avaient quelque bien que la Nation vendit en 1793 en même temps qu'une maison possédée par M. Poisson (1).

On raconte que Michel Després avait coutume de se cacher dans les carrières de Benette, sur une lande à peu de distance de son village natal. Lorsqu'on y craignait les perquisitions de quelques patrouilles, le frère du saint prêtre, Pierre Després, jeune homme de 24 ans, intrépide et vigoureux, venait y monter la garde; une certaine nuit il préserva ainsi du danger de mort sept autres prêtres cachés avec Michel dans ces carrières abandonnées (2).

Une autre fois le vicaire de Bains faillit être pris au village de Penlheur; il eut à peine le temps de se réfugier en une étable et de se blottir dans une crèche, sous du foin que continuèrent à manger les bœufs. Quand les patriotes furent partis sans l'avoir découvert, il se jeta au fond du marais voisin, prit un bateau et passa dans le Morbihan; lui et ses confrères agissaient souvent ainsi pour dépister leurs cruels ennemis.

Il y avait plus d'un an que M. Després, caché sous divers déguisements, exerçait ainsi le saint ministère au prix des plus grandes fatigues et au péril de ses jours, lorsqu'une circonstance fortuite amena son arrestation dans les vignes de Beau-Soleil, près Redon.

Le 15 octobre 1793 un détachement de gendarmerie passait par cette ville, emmenant quelques prisonniers au chef-lieu du département. A peine avaient-ils quitté le faubourg sur la route de Rennes, que l'un des captifs parvint à s'échapper, en franchissant une haie et se jetant dans les vignes qui avoisinaient la route. Pendant

(1) *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine*, 1 Q, 80.

(2) Une tradition très répandue à Bains, dit qu'un prêtre fut massacré sur les landes de cette paroisse dans le chemin de la Gavinais; mais on ignore son nom, son origine et la date de sa mort.

qu'une partie de l'escorte demeure avec les prisonniers, les autres gendarmes requièrent à la hâte quelques gardes nationaux du faubourg et commencent une battue pour reprendre le fugitif. « En parcourant les vignes, ils rencontrent un homme vêtu en paysan et qui paraissait occupé au travail, mais qui se déconcerte à leur vue et répond à leurs demandes avec hésitation. Un des gardes nationaux, frappé du trouble de cet homme, le regarde plus attentivement, et, soit imprudence, soit trahison, il s'écria : « mais c'est l'abbé Després, mon ancien condisciple ! » A cette révélation inattendue, les gendarmes se saisissent de cette nouvelle proie, et se consolent ainsi d'avoir perdu la trace du prisonnier qui s'était enfui. On amène M. Després en ville, et on le conduit devant le conseil de guerre, siégeant dans le chœur de l'église Notre-Dame. Ayant avoué qu'il est prêtre, qu'il n'a pas prêté le serment et qu'il ne s'est pas soumis à la loi de la déportation, il est condamné à mort, à l'unanimité (1). »

Il existait à Redon un couvent d'Ursulines que la Révolution avait dispersées en 1792 ; parmi ces bonnes religieuses réfugiées çà et là dans la petite ville, se trouvait Sœur Jeanne-Perside Arnault de Sainte-Elisabeth, qui connaissait l'abbé Després, recueillit un mouchoir plein du sang du martyr et écrivit le lendemain même de sa mort la relation de ses derniers moments. Nous empruntons à ce touchant mémoire (2) plusieurs des détails qui suivent.

« Pris le 15 octobre, M. Després fut conduit en prison après avoir été souffleté et maltraité de paroles ; le lendemain il fut traduit devant les juges et de là mené chez le commandant de la troupe, mais sa condamnation fut différée et même pendant quelques jours il y eut un peu d'espoir qu'il ne perdrait pas la vie. » Ce fut alors que, suivant la tradition, son frère Pierre Després tenta courageusement de le faire évader, mais le projet avorta et le pauvre vicaire de Bains, détenu en prison depuis le 15, fut mis au cachot le 21. Le lendemain on l'en retira pour le faire comparaître devant la commission militaire qui le condamna à mort. « Il redoubla alors ses actes d'union avec le Sauveur mourant, étant dans une continue oraison ; » il ne prit pour ainsi dire plus de nourriture, ne songeant qu'à se préparer à la mort et soupirant après la céleste patrie. Son exécution eut lieu le 23 octobre, vers 5 heures du soir, d'après le récit des vieillards, dans le cloître de l'abbaye Saint-Sauveur ; la population de Redon était alors si animée contre les bourreaux de ce saint prêtre que l'on craignit un soulèvement en le guillotinant sur la place publique. La Sœur Sainte-Elisabeth raconte qu'arrivé au lieu du supplice quelqu'un demanda à l'abbé Després s'il ne regrettait pas la vie qu'il perdait si jeune, à peine âgé de 29 ans : « — Non, répondit-il, il y a longtemps que j'en ai fait le sacrifice ; je meurs innocent pour la foi catholique, apostolique

et romaine ; je demande pardon à tous et pardonne moi-même de tout mon cœur. » Quand le bourreau eut fait son œuvre, le corps du saint prêtre fut jeté dans la châsse des pauvres de l'hôpital et porté au cimetière où il fut mis en terre sans être enseveli.

« Qui nous séparera de la charité de Jésus ? écrivait M. Després peu de temps avant sa mort — Rien ! Glorifions donc toujours Jésus crucifié et ne vivons qu'en charité. » Ces sublimes paroles résument toute la vie du pieux vicaire de Bains ; son esprit de sacrifice et de mortification (1). Son amour ardent pour Dieu, son zèle admirable pour la sanctification des âmes méritaient bien que l'abbé Després couronnât par le martyre une existence courte aux yeux des hommes mais si bien remplie aux yeux de Dieu.

(1) On raconte à Bains qu'il ne se chauffait jamais, même au plus fort de l'hiver.

(1) *Hist. de Redon*, 280.

(2) Ce manuscrit appartient au couvent des Ursulines de Redon ; la copie nous a été communiquée par M. l'abbé Cocaud.

JULIEN RACAPÉ

(1^{er} NOVEMBRE 1793).

La mise à mort de l'abbé Després avait répandu la terreur à Redon. Beaucoup de prêtres s'étaient, en effet, réfugiés en cette ville et, dès 1792, le maire, M. Evin, avait été dénoncé comme ayant chez lui son frère « prêtre insermenté, chez qui se réunissaient chaque jour dix ou douze prêtres réfractaires chassés des départements voisins (1). » Mais l'épouvante redoubla lorsque, neuf jours après l'exécution du vicaire de Bains, Redon vit tomber sous le sinistre couperet, la tête d'un autre prêtre du voisinage, Julien Racapé, vicaire à Brain.

Ce dernier était également un homme encore jeune « d'un caractère doux et timide. » Né en la paroisse de Saint-Just, au village de Parsac, de François Racapé et de Mathurine Debray, il y fut baptisé le 22 décembre 1754 (2).

« Il étudia les principes de la langue latine chez un prêtre de Bruc, nommé M. Bertier, et eut pour condisciple M. David (3) pieux et célèbre recteur de Pipriac, qui, étant dans son enfance plus vif que M. Racapé, exerça plusieurs fois sa patience, sans que celui-ci s'en plaignit jamais. Il fit ses études au collège de Vannes où il eut constamment une conduite édifiante, et après avoir été élevé au sacerdoce, il devint vicaire de Brain (4), » après avoir toutefois exercé quelque temps le saint ministère à Saint-Just.

Paroisse très religieuse et fort attachée à ses prêtres, Brain avait alors pour pasteur Philippe Guémené, originaire de la localité, précédemment vicaire de son parent Jean-Baptiste Guémené, recteur de Brain, auquel il succéda en 1788; c'est peut-être à cette date qu'arriva lui-même à Brain Julien Racapé, en qualité de vicaire.

Lorsqu'on demanda aux prêtres le serment à la Constitution civile du clergé, le recteur de Brain le refusa et se cacha dans les environs pour subvenir aux besoins spirituels de ses paroissiens; son exemple fut suivi par M. Racapé son vicaire, par Melaine Derennes, chapelain de la chapelle de Ganedel, et par un autre

(1) *Bulletin de Rennes*, XV, 421.

(2) *Registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Just*.

(3) Louis David, natif de Bruc, devint recteur de Pipriac en 1787. Poursuivi pour refus de serment, il fut défendu, le jour de Pâques 1793, les armes à la main, par ses paroissiens qui empêchèrent les gendarmes de l'emmener. Cet acte de courage, qualifié de rébellion, fit condamner la commune de Pipriac à une amende de 18,000 francs.

(4) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, I, 479.

prêtre de Brain, nommé Pierre Derennes. Ce dernier fut saisi et conduit dans les prisons de Rennes, et au mois de thermidor, an II, on estima, pour les vendre nationalement, les biens de l'abbé Guémené et des deux MM. Derennes (1).

Aussi, au bout de peu de temps, Julien Racapé ne crut-il pas prudent de demeurer sur le territoire même de Brain; il alla non loin de là se cacher dans sa paroisse natale, chez ses parents. « Un jour, là-même, éprouvant de la crainte, soit de les compromettre, soit de ne pas être assez en sûreté chez eux, il voulut chercher un asile ailleurs. Cette démarche causa sa perte; avant la fin de la journée il était arrêté et jeté dans les prisons de Redon, ville assez voisine de la paroisse de Saint-Just; il n'en sortit que pour paraître devant le Tribunal qui le condamna à mort (2). »

Ici nous aurons encore recours à la relation manuscrite qu'a laissée la pieuse ursuline de Redon, sœur Sainte-Elisabeth, dont nous avons déjà parlé.

Ce fut le 30 octobre 1793, raconte-t-elle, que Julien Racapé fut pris (3) sur les indications que donna, dit-on, aux gardes nationaux le curé constitutionnel de Redon.

Voici par ailleurs comment la tradition locale, conservée jusqu'à nous, raconte cette arrestation.

« M. Racapé fut saisi dans le village de Poubreuil en Saint-Just; il y était caché dans un grenier chez ses parents, lorsque les républicains vinrent y faire la fouille. Ceux-ci ne purent d'abord le découvrir et ils sortaient du village quand un homme de l'endroit, dont on a conservé le nom, s'avisa de dire : « Tiens! ils ne l'ont pas trouvé. » Cette parole, dite peut-être sans mauvaise intention, fut entendue des soldats; ils revinrent sur leurs pas, fouillèrent de nouveau et avec plus de soins encore et parvinrent cette fois à trouver le prêtre pros crit. Ils l'emmenèrent avec eux et le digne et courageux abbé Racapé quitta les siens en les exhortant à l'amour de Dieu et en chantant les louanges du Seigneur, ce qui attira les larmes de tous les habitants du village (4). »

Après son arrestation, Julien Racapé fut conduit à Redon et enfermé aussitôt dans les prisons de cette ville. Dès le lendemain, on l'appela à comparaître au tribunal d'une Commission militaire. « M. Racapé, dit l'abbé Tresvaux, se montra devant ses juges, plein de foi, de franchise et de candeur. Loin de chercher à sauver sa vie par le déguisement et le mensonge, il ne craignit point de manifester son horreur pour le serment. » La grande fermeté que montrait le pieux prisonnier rendit son interrogatoire très bref, et la Commission le condamna à la peine de mort. Cette inique sentence fut aussitôt publiée dans la ville au son du tambour.

(1) *Archives dép. d'Ille-et-Vilaine*, 1 Q, 81.

(2) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, I, 480.

(3) La sœur Sainte-Elisabeth dit que M. Racapé fut pris à Renac, mais peut-être faut-il mieux suivre la tradition suivante, encore populaire à Saint-Just.

(4) Communication de M. l'abbé Thézé, recteur de Saint-Just.

Le lendemain, 1^{er} novembre, fête de la Toussaint, l'échafaud se trouvait dressé, dit la sœur Sainte-Elisabeth, sur la place de Redon, dite — ô ironie des mots — place de la Liberté. Dès le matin on entra dans le cachot de M. Racapé, qui, d'une voix tranquille, dit à ses bourreaux qu'il les attendait. Ayant ensuite été dépouillé de tout ce qui pouvait avoir quelque valeur, il sortit de sa prison et marcha avec le plus grand sang-froid jusqu'au lieu de son supplice, regardant tantôt le Ciel, tantôt l'image du Crucifix qu'il avait attaché sur sa poitrine. D'après la tradition, il chantait en route ce cantique composé par le Bienheureux Montfort : *Allons, mon âme, allons au bonheur véritable.*

Le curé constitutionnel de Redon avait tenu à l'accompagner et lui avait même proposé de le confesser ; mais le saint vicaire de Brain refusa hautement les secours de cet apostat. Rendu au pied de l'échafaud, Julien Racapé regarda la sinistre machine d'un air assuré et y monta d'un pas hardi en doublant les degrés : Il voulut ensuite adresser quelques mots aux assistants, mais on lui coupa la parole ; alors, se résignant une dernière fois, il se coucha de lui-même sur la planche fatale et gagna ainsi « la céleste patrie où il a le bonheur de louer et bénir Celui pour l'amour duquel il a travaillé et enfin donné sa vie, en confessant que Lui seul doit être adoré. » C'est par ces mots que se termine la narration de sœur Sainte-Elisabeth qui nous apprend, en outre, que l'abbé Racapé fut mis à mort vers neuf heures du matin, qu'il était âgé de trente-neuf ans et qu'elle recueillit pieusement des linges imbibés du sang de ce martyr, comme elle avait fait la semaine précédente après l'exécution de l'abbé Després.

Le même jour « le citoyen Georges Pavin, secrétaire-greffier de la commune de Redon, assisté de Jean Evrard, enterreur, » déclarèrent à la municipalité de Redon « que Julien Racapé, prêtre, ci-devant résidant à Brain et natif de la paroisse de Saint-Just, fils de... Racapé, laboureur, est décédé ce jour et a été inhumé aussi ce jour au cimetière de cette paroisse de Redon en leur présence (1). »

Les habitants de Redon, qui, pour le plus grand nombre, étaient très attachés à la religion, furent vivement impressionnés de la condamnation de MM. Després et Racapé. « Le bourreau qui les avait exécutés, profondément touché de leur piété et de leur douceur, exprima hautement la douleur qu'il éprouvait d'avoir contribué à la mort de ces hommes vertueux ; il renonça à sa profession, et mourut lui-même bientôt après, sans avoir pu se consoler de la part qu'il avait prise à ce crime (2). »

Était-ce faute de bourreau que le mode d'exécution à mort fut changé à Redon ? Peut-être bien. Toujours est-il que trois mois après le supplice de nos deux Confesseurs de la Foi, cinq paysans furent condamnés à mort et exécutés à Redon, par ordre de la Commission militaire, le 15 pluviose an II (3 février 1794). Ces

(1) *Registre de l'état civil de Redon.*

(2) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, 481.

malheureux, accusés de « contre-révolution, » étaient d'anciens paroissiens de l'abbé Racapé ; ils se nommaient : Louis Paty, Joseph Laigle et Julien Goulouan, tous laboureurs, demeurant au village du Vau, en Brain, Julien Leduc, menuisier, habitant le bourg de Brain et Pierre Pirio de la même localité (1). Ils furent tous placés devant le portail de l'église Saint-Sauveur et impitoyablement fusillés.

Ce n'était pas la première fois, du reste, comme nous l'avons déjà constaté, qu'on voyait de pauvres campagnards périr de mort violente comme les nobles et les prêtres ; la Révolution exterminait tous ceux qui voulaient conserver un peu de religieuse indépendance. Espérons qu'au Ciel ces obscures victimes de Brain retrouveront triomphant le zélé vicaire auquel Dieu les avait confiés en ce monde.

(1) *Archives dép. d'Ille-et-Vilaine*, 1 Q, 81. — *Actes de la Commission militaire.* Deux autres paroissiens de Brain, Melaine Laigle et Joseph Chesnais, également arrêtés avec les précédents, furent maintenus en prison.

JOSEPH MOREL

(NOVEMBRE 1793).

Joseph-Marie Morel naquit à Carfantain, le 9 octobre 1763, de Guillaume Morel et de Hélène Panelle. Lorsqu'il eut reçu le sacerdoce des mains de Mgr de Hercé, le vénérable évêque de Dol, juste appréciateur du mérite du jeune prêtre, « le jugea capable d'occuper la place de curé d'office de la paroisse de Trébévan. L'année suivante, l'abbé Morel, placé vicaire à La Fresnaye, soutint dans cette seconde place la réputation qu'il s'étoit acquise dans la première, d'un prêtre éclairé, zélé et assidu à toutes les fonctions éminentes du sacerdoce (1). »

Lorsque le gouvernement demanda aux prêtres le serment à la Constitution civile du Clergé, Joseph Roquet, recteur de La Fresnaye, et Joseph Morel, son vicaire, rejetèrent cette proposition criminelle et demeurèrent fidèles aux enseignements du Saint-Siège. Obligés par suite d'abandonner leur paroisse, le recteur et le vicaire de La Fresnaye s'embarquèrent pour Jersey, où ils arrivèrent en 1792.

Mais dans cette île étrangère, l'abbé Morel ne pouvait se déterminer à demeurer oisif; il regrettait d'avoir quitté la Bretagne où tant de bien se trouvait à faire. Aussi se joignit-il avec empressement à son ami Charles Saint-Pez, également réfugié à Jersey, pour demander à ses supérieurs la permission de rentrer en France. Après l'avoir obtenue, les deux vertueux prêtres se embarquèrent au mois de novembre 1792 et mirent de nouveau les pieds sur le sol natal qu'ils ne devaient pas tarder l'un et l'autre à arroser de leur sang.

L'abbé Morel « signala son retour par d'éminents services rendus au troupeau de Jésus-Christ. Ses vertus avoient rehaussé d'un nouvel éclat sa constante application, pendant sa jeunesse, au Collège et au Séminaire de Dol; mais depuis son élévation au sacerdoce, depuis même son court exil sur un sol étranger, sa tendre ferveur, son zèle inexprimable l'avoient offert sous un aspect plus intéressant encore; le juste redoubloit d'ardeur à mesure qu'il approchoit de son midi (2). »

Caché dans le diocèse de Dol, Joseph Morel travailla beaucoup au salut des âmes, particulièrement autour de la ville épiscopale. Au mois de novembre 1793, « il venait de faire une course apostolique dans les paroisses de Saint-Marcen et de Saint-Broladre,

(1) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 7.

(2) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 8.

lorsque des impies le rencontrèrent et le reconnurent à Baguer-Pican. Après l'avoir arrêté, ils lui firent souffrir les tourments les plus cruels et finirent par le massacrer, uniquement parce qu'il était prêtre catholique (1). »

Les dépouilles mortelles du vénérable abbé Morel demeurèrent longtemps sans honneurs, mais en 1821 le corps du martyr fut découvert et Louis Bigot, curé de Dol, de concert avec Joseph Lemaitre, recteur de Baguer-Pican, lui fit donner une sépulture convenable. Voici le procès-verbal de cette pieuse cérémonie; il nous apprend que deux autres victimes furent massacrées avec le bon M. Morel :

« Le 12 juin 1821 les os de messire Joseph-Marie Morel, né à Carfantain, vicaire de La Fresnaye, massacré par les républicains, en haine de la religion, au mois de novembre mil sept cent quatre-vingt-treize (2), sur la paroisse de Baguer-Pican, ont été exhumés d'une pièce de terre dite la Jaunais, et transportés au cimetière de Baguer-Pican où ils ont reçu la sépulture ecclésiastique conjointement avec les restes de Joseph-Etienne Moubèche et de Françoise Gommelé qui l'accompagnaient et qui furent massacrés avec lui. M. Morel était âgé de trente ans. La cérémonie a été faite par M. Bigot, curé de Dol et vicaire général du diocèse de Rennes, en présence de M. Lemaitre, recteur de Baguer-Pican, et des sous-signés. » (suivent trente et quelques signatures (3)).

Il méritait bien ce tardif mais juste hommage, le saint prêtre qui n'avait pas craint de rentrer, au prix de sa vie, dans sa malheureuse patrie pour y sauver ses frères; il méritait bien d'être glorifié après avoir versé son sang jusqu'à la dernière goutte, par amour pour Jésus-Christ.

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 118.

(2) Et non pas 1794, comme dit M. Tresvaux.

(3) *Reg. paroiss. de Baguer-Pican*.

PIERRE ROUXEL

(18 JANVIER 1794).

Sur le territoire de Bains se trouvait une vieille chapelle que les moines de l'abbaye de Redon avaient vraisemblablement construite pour le service religieux d'une léproserie établie là au moyen-âge. C'est dans ce petit sanctuaire, dédié à Sainte Magdeleine et tombant de vétusté, qu'en 1793 fut saisi, d'après la tradition, un prêtre de la paroisse, nommé Pierre Rouxel.

Ce digne ecclésiastique était vicaire à Pluherlin lorsqu'éclata la Révolution ; il avait là pour recteur un autre prêtre de Bains, Jean Mauri, qui avait obtenu l'union à sa cure de la collégiale de Notre-Dame de la Tronchaye à Rochefort, dont il fut le dernier doyen. Le recteur et le vicaire de Pluherlin refusèrent de prêter le serment à la Constitution, mais le recteur gagna la terre étrangère, tandis que le vicaire préféra le sol natal et vint se réfugier à Bains.

Malheureusement l'abbé Rouxel n'y demeura pas longtemps, car, comme nous venons de le dire, il fut pris à la Magdeleine ; pendant qu'on l'emmenait aux prisons de Redon, cette antique chapelle fut livrée aux flammes.

Mais dès la nuit suivante Dieu permit que son fidèle serviteur put s'échapper de Redon ; nous ignorons néanmoins les circonstances de son évasion. Toujours est-il que M. Rouxel revint à Bains et se cacha cette fois au village de la Bigoterie où demeurait sa famille et où lui-même possédait un petit logis appelé la Chambre. Ce bon prêtre avait, en effet, quelque bien, car, après sa mort, on mit en vente nationalement ce qui lui appartenait consistant en cette maison de la Chambre, un jardin et une douzaine de pièces de terre en labour, prairies ou bois (1).

Il est vraisemblable que Pierre Rouxel n'était rentré à la Bigoterie que pour dire un dernier adieu à ses parents, chez lesquels, après son évasion, il ne pouvait espérer demeurer en sûreté. On le cacha provisoirement dans une grande armoire au Verger, maison peu éloignée de la Bigoterie ; mais les Bleus, mis à sa recherche, ayant dans leur perquisition défoncé ce meuble, y trouvèrent le malheureux prêtre. Ils se saisirent en même temps de son vieux père et, lui faisant un crime d'avoir voulu sauver la vie de son fils, ils le forcèrent à s'agenouiller en lui annonçant qu'ils allaient le fusiller ; braquant même leurs fusils sur ce pauvre vieillard, ils l'engagèrent en blasphémant à dire son dernier *Confiteor*. Toutefois les misérables en demeurèrent là dans leurs actes de violence

(1) Archives départ. d'Ille-et-Vil., 1 Q, 80.

envers le père de M. Rouxel, qu'ils finirent par laisser au Verger, emmenant seulement avec eux le prêtre désolé de son impuissance à défendre l'auteur de ses jours (1).

Où et par qui fut condamné l'abbé Rouxel, nous n'en savons rien ; ce qui est positif, c'est qu'il se trouvait incarcéré dans les prisons du Mont Saint-Michel en novembre 1793. Ce fut le 12 de ce mois qu'un détachement de l'armée Vendéenne, étant entré dans l'ancienne abbaye transformée en maison de détention, rendit à la liberté les prisonniers que la République y avait enfermés. Du nombre de ceux-ci fut l'abbé Rouxel qui, une fois mis en liberté suivit l'exemple de plusieurs de ses confrères et unit son sort à celui de l'héroïque mais malheureuse armée des Vendéens. On sait comment ces derniers livrèrent à Dol et aux environs de nombreux et glorieux combats aux Républicains ; mais dans ces luttes sanglantes beaucoup de soldats royalistes et de prêtres intrépides furent faits prisonniers par les Bleus et parmi eux se trouva M. Rouxel ; tous furent conduits à Saint-Malo pour y être jugés.

« Dès le 17 novembre, en effet, une Commission militaire s'était formée à Saint-Malo pour juger, dans vingt-quatre heures, tous les rebelles pris les armes à la main. Le jour même, cette Commission prononça plusieurs condamnations. Les sentences capitales furent exécutées dans la grande grève, en avant de la chaussée du Sillon. Tous les jours, de funèbres détonations se faisaient entendre ; les malheureux Brigands (comme on appelait alors les Vendéens), prêtres, soldats ou femmes, alignés entre les flots et le public bordant la rive, tombaient au bruit des tambours, de la grande mer et des clameurs populaires, sur le sable qui buvait leur sang. Les malades que l'on avait déposés à l'Hospice général, en Saint-Servan, étaient portés au Talard sur des charrettes, appuyés contre des fossés et fusillés dans leurs couvertures ; le son d'une musique nationale et les cris de vive la République ! couvraient leurs derniers accents. »

« Cette première Commission n'appliqua pas assez vite, au gré des représentants le terrible *Vœ Victis!* unique loi des gouvernements de terreur. » Elle fut refaite et reçut ordre de fonctionner avec toute célérité et de ne point « se séparer sans avoir jugé tous les prévenus de contre-révolution. » Mais leur grande quantité l'effraya et elle demanda une guillotine, « l'appareil de cette peine, disait-elle étant infiniment plus imposant que la fusillade (2). »

Le 18 janvier 1794 cette Commission militaire de Saint-Malo condamna à la peine de mort « Pierre Rouxel prêtre et vicaire de Bains, sorti du Mont Saint-Michel. »

Nous voyons qu'il y a dans cet énoncé une erreur au sujet de la qualité donnée à la victime : M. Rouxel n'était point vicaire à Bains, sa paroisse natale, mais à Pluherlin. Malheureusement une

(1) Renseignements fournis par M. l'abbé Cocaud, vicaire à Bains.

(2) Robidou, *Histoire et panorama d'un beau pays*, 387 et 388.

certaine obscurité règne sur la manière dont finit ce digne ecclésiastique.

Lorsqu'après sa mort on fit l'estimation de ses biens pour les vendre nationalement, le procès-verbal dit qu'ils provenaient « de Pierre Rouxel ex-vicaire de Pluherlin, district de la Roche-des-Trois et exécuté à Port-Malo (1). »

Cependant la tradition constante, demeurée dans la famille Rouxel qui habite encore la paroisse de Bains, affirme que le prêtre qui lui fait honneur ne fut point exécuté, mais mourut dans la prison après sa condamnation dans la nuit même qui précédait le jour où il devait être fusillé. Cette tradition est confirmée par une note des procès-verbaux de la Commission militaire de Saint-Malo (2). »

Quoi qu'il en fut, ce courageux soldat du Christ, vrai prêtre selon le cœur de Dieu, mourut en confessant sa foi; et le nom de l'abbé Pierre Rouxel figure honorablement parmi ceux des nombreux membres du clergé fidèle, fournis à l'Eglise par la paroisse de Bains.

(1) C'est ainsi qu'on appelait Rochefort-en-Terre et Saint-Malo, dans le jargon révolutionnaire.

(2) Ms. de l'abbé Guihard.

JEAN PITOYS

(18 JANVIER 1794).

Nous connaissons déjà la Commission militaire établie à Saint-Malo pour juger ou plutôt pour condamner les malheureuses victimes de la Révolution, particulièrement les prisonniers provenant de l'armée vendéenne.

Le 18 décembre 1793 le cruel représentant Lecarpentier — qui répandait la terreur à Saint-Malo et dans tous les environs — s'adresse à cette Commission établie dans la salle du palais de justice : « il lui enjoint de juger révolutionnairement et dans le plus bref délai tous les Brigands saisis à l'armée rebelle. » « Où vous mènent, lui dit-il, ces éternelles interrogations ? Qu'avez-vous besoin d'en savoir si long ? Le nom, la profession, la culbute, et voilà le procès terminé (1). »

Cette Commission militaire ne méritait pourtant pas le reproche d'être trop clémente : en nous occupant seulement des prêtres qui passèrent à sa barre, voici le résumé des arrêtés qu'elle porta contre eux :

Le 10 décembre 1793 condamnation à la peine de mort de Charles-Marie Morna, âgé de quarante-deux ans, natif des Aubiers (Deux-Sèvres) et vicaire en cette paroisse ; fusillé le lendemain sur la grève à trois heures du soir. — 12 décembre, peine de mort contre Alexis Michot, prêtre, né à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres) et vicaire à Saint-Jean-de-Liversé ; fusillé sur la grève. — 1^{er} janvier 1794, peine de mort contre Jean Barbin, prêtre, âgé de quarante-deux ans, natif d'Ancenis et vicaire à Saint-Laurent-des-Autels (Maine-et-Loire). — 10 janvier, peine de mort contre Jeanne Vannemine, religieuse de l'abbaye de Fontevault ; Pierre Blancvillain, prêtre de La Jumelière (Maine-et-Loire), âgé de trente-trois ans ; Thomas Collin, prêtre d'Avrillé (Orne), âgé de vingt-huit ans, et Jean-Maurice de Genouillac, religieux de la Chartreuse et natif d'Angers, âgé de soixante-six ans. — 18 janvier, peine de mort contre Louis Dugast, prêtre de Nantes ; Pierre Rouxel, prêtre de Bains et Jean Pitoys, vicaire de Vildé (2).

Ainsi dans l'espace d'environ un mois, une dizaine d'ecclésiastiques avaient été condamnés à mort et fusillés sur la grève de Saint-Malo ; parmi ces victimes les deux dernières nous intéressent

(1) Ogée, *Diction. de Bretagne*, II, 815 (nouvelle édit.; notes de Ch. Cunat).

(2) Extraits des *procès-verbaux de la Commission militaire de Saint-Malo* (ms. de l'abbé Guihard).

particulièrement parce qu'elles appartiennent à notre diocèse; nous avons déjà consacré une notice à l'une d'elles, Pierre Rouxel; il nous reste à parler de Jean Pitoys.

Les procès-verbaux de la Commission militaire de Saint-Malo désignent ce Jean Pitoys comme étant natif de Hédé et vicaire à Vildé; mais fils de Louis Pitoys et de Marguerite Renault il était en réalité né à Dingé et recteur de Vildé-Bidon (1). Cette petite paroisse était si pauvre que les revenus de sa cure n'atteignaient en 1789 que la modique somme de 187 l.; aussi M. Pitoys n'avait-il point de vicaire et signait-il seul les registres paroissiaux quand vint la Révolution; voici du reste comment il en était devenu recteur.

La paroisse de Vildé-Bidon dépendait de la commanderie du Temple de La Guerche et le commandeur de cet établissement en présentait le recteur. Mais la modicité extrême des revenus de cette cure y rendait très difficile la nomination d'un pasteur. En 1772 le bénéfice étant venu à vaquer, le 29 juillet par la mort de Guillaume Porée, le commandeur Paris de Soulanges ne put trouver de prêtres séculiers voulant accepter un poste qui ne donnait pas de quoi vivre. Le commandeur s'adressa alors aux Ordres monastiques et finit par décider un religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs à se laisser nommer recteur de Vildé.

Ce dominicain — qui avait été précédemment vicaire à Trémeheuc — se nommait Jean Pitoys. Il obtint du Saint-Siège un bref l'autorisant à accepter le bénéfice séculier de Vildé-Bidon et ce bref fut publié par lettres patentes du roi en date du 19 mars 1773; le Père Pitoys, qui avait dès le 5 mars vu sa nomination agréée par l'évêque de Dol — dans le diocèse duquel se trouvait Vildé — et qui avait, en qualité de curé d'office reçu dès octobre 1772 des pouvoirs de ce prélat, prit possession de sa très modeste cure le 6 avril 1773.

Lorsque la Révolution demanda à tous les prêtres exerçant quelques fonctions sacerdotales le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, Jean Pitoys, déclara le 28 janvier 1791 à la municipalité de Vildé-Bidon qu'il prêterait ce serment le dimanche suivant 30 janvier. C'est ce qu'on trouve dans le registre des déclarations du général (2) de la paroisse de Vildé-Bidon; on y voit aussi le « procès-verbal de prestation de serment civique fait par ledit curé de la paroisse de Vildé-Bidon. » Mais voici comment Jean Pitoys se conduisit en cette difficile circonstance : « Le dimanche 30 janvier, en l'église de Vildé-Bidon... Monsieur Pitoys prononça le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles de

(1) La paroisse de Vildé-Bidon a été supprimée en 1802 et son territoire uni à celle de Roz-Landrieuc.

(2) On appelait alors général d'une paroisse un conseil qui réunissait à peu près les attributions du conseil municipal et du conseil de fabrique de nos jours.

la paroisse confiée à ses soins, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roy et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roy *en ce qui concerne le civil seulement* (1). » Par cette restriction le recteur de Vildé crut se séparer suffisamment de ceux qui préparaient un schisme en France et se maintenir en communion avec le Saint-Siège. Il y avait cependant de la faiblesse dans cet acte que racheta plus tard la conduite de M. Pitoys.

Demeuré dans sa paroisse, le recteur de Vildé y exerça encore le saint ministère pendant un an : sa dernière signature sur les registres est du 2 février 1792. Jean Pitoys quitta alors la Bretagne, poursuivi par les Révolutionnaires, et, quelques mois plus tard, nous le retrouvons exilé à Jersey parmi les nombreux prêtres fidèles qui s'étaient réfugiés en cette île hospitalière.

Comme beaucoup de ses confrères, le Père Pitoys s'ennuya vite à l'étranger : il essaya de rentrer en France et il y parvint; mais ce fut pour tomber, hélas! entre les mains des hordes républicaines qui s'emparèrent de sa personne au village de La Touche en Plerguer et le livrèrent à la Commission militaire siégeant à Saint-Malo.

Nous avons dit précédemment comment le 18 janvier 1794 Jean Pitoys fut condamné à la peine de mort en même temps que l'abbé Rouxel. Il semblerait que, partageant jusqu'au bout le sort de ce dernier confrère, le Père Pitoys mourut comme lui dans sa prison avant d'être fusillé (2); toutefois cela n'est nullement certain. Il est très difficile, en effet, d'être bien renseigné maintenant sur le genre de mort des prisonniers de Saint-Malo en 1793 et 1794; on en fusilla des centaines et ce grand nombre de décès empêcha d'inscrire les noms des victimes sur les registres de sépulture. Quoi qu'il en fût, Jean Pitoys, décédé dans son cachot après sa condamnation à mort ou fusillé sur la grève de Saint-Malo, demeure toujours pour nous un confesseur de la foi dont le nom mérite d'être conservé et honoré.

(1) *Archives municipales de Vildé-Bidon.*

(2) C'est du moins ce qu'indique le ms. de l'abbé Guillard.

CHARLES SAINT-PEZ

(14 MAI 1794).

Charles Saint-Pez naquit à Roz-Landrieux, le 19 juin 1749, d'une famille de laboureurs aisés et bons chrétiens; il était fils de Jacques-Alexis Saint-Pez et de Françoise Péan (1). Il fit ses études au collège de Dol où il ne cessa d'être un modèle d'édification pour tous ses condisciples. Ordonné sous-diacre en 1773, il reçut le sacerdoce des mains de Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, le 1^{er} avril 1775 (2).

Appartenant par sa naissance au diocèse de Dol — dont faisait alors partie Roz-Landrieux — l'abbé Saint-Pez fut d'abord chargé de la chapellenie de Langle, en Miniac-Morvan (3); il devint ensuite vicaire successivement à Lillemer et au Vivier, puis en août 1788 curé d'office à Sainte-Urielle (4). Partout il fit preuve d'un véritable esprit sacerdotal. Il s'acquittait, — dit l'abbé Tresvaux — l'estime et l'affection de Mgr de Hercé, évêque de Dol, par sa piété et son zèle dans les retraites et les missions, genre de ministère auquel il se livra avec succès, parfois sous les yeux de son premier pasteur, qui lui-même travaillait souvent dans les missions de son diocèse.

Aussi la cure de Saint-Coulomb étant devenue vacante, au commencement de 1789, par la mort du recteur Gilles Bourdê, Mgr de Hercé proposa-t-il ce bénéfice assez important à Charles Saint-Pez; mais l'humble prêtre supplia le prélat de lui confier un poste moins considérable et de le laisser plutôt dans le fond des terres, bien loin des villes. Il préféra donc la petite paroisse d'Aucaleuc qui lui fut alors présentée. Arrivé dans cette bourgade au mois de novembre 1789, « il ne tarda pas d'y conquérir l'estime, non-seulement de ses enfants spirituels, mais encore des fidèles de tous les lieux voisins. Il fit naître au sein de son troupeau le goût des

(1) Voici l'acte de son baptême : « Charles, fils de Jacques Saint-Pez, sieur de Langle, et de Françoise Péan, son épouse, étant né le 19 juin 1749, fut baptisé le lendemain en l'église de Rozlandrieux; il eut pour parrain Charles David et pour marraine Françoise Plainfossé présents qui signent. »

« SIGNÉ : Michel, recteur de Roz, Charle Davy (sic), Françoise Plainfossé. » (*Rég. de l'état civil de Rozlandrieux*).

(2) *Rég. des institutions ecclésiast. de l'évêché de Saint-Malo*.

(3) Il ne faut pas confondre la chapelle frairienne de Saint-Julien de Langle en Miniac, dont fut pourvu M. Saint-Pez, avec la terre de Langle en Rozlandrieux que possédait son père.

(4) Abbé Carron, *Les Confesseurs de La Foi*, III, 17. — *Notes ms.* de M. l'abbé Le Sage, recteur de Saint-Thélo.

choses saintes, une piété fervente; établit la dévotion si touchante au Sacré-Cœur de Jésus, rendit la jeunesse édifiante, les ménages unis et vertueux; tout son peuple se renouvela : rempli de l'esprit du Seigneur, il le repandoit autour de lui, et là surtout ses auditeurs ne sortaient de ses instructions que le plus profondément attendris (1). »

Cependant le vent révolutionnaire vint à souffler dans la solitude des campagnes comme dans les cités. Le serment à la Constitution civile du clergé fut proposé au bon recteur d'Aucaleuc qui le refusa avec véhémence; il lui fallut donc quitter la cure. Bientôt l'accroissement rapide de la persécution força l'abbé Saint-Pez à s'expatrier. Il s'embarqua pour Jersey où il arriva le 15 septembre 1792. Mais à peine eut-il passé un mois sur cette terre étrangère que l'amour du sol natal et le désir de sauver les âmes en proie en France à tant de dangers bouleversèrent tout son être. Il alla trouver son évêque — réfugié comme lui à Jersey et depuis immolé lui-même pour la foi, — et lui demanda la permission de retourner en Bretagne. « Mon cher Saint-Pez, lui dit Mgr de Hercé, en retournant dans ta patrie sais-tu bien que tu voles à la mort ? » — « Cela est très probable, Monseigneur, répondit le saint prêtre; mais qu'importe. » Il insista sur les besoins urgents de ses paroissiens et sur ceux de ses nombreux parents qu'il désirait fortifier dans la croyance de ses pères. Il obtint ainsi le consentement du vénérable évêque de Dol.

De retour dans notre pays, Charles Saint-Pez demeura caché à Roz-Landrieux et dans les paroisses voisines. Il s'associa un pieux jeune homme (2) pour l'aider dans ses courses apostoliques et se livra tout entier au salut des âmes.

Le 28 avril 1794, vers les onze heures du soir, « le vertueux prêtre fut appelé pour administrer un malade à l'Abbaye, près Dol; son assistant et lui prenoient ensuite la route de Carfantain, lorsque, dans le bourg, des soldats de la garde nationale et du régiment de Salm-Salm arrêtaient les deux voyageurs. M. Saint-Pez s'étant enfui, de concert avec son ami, entendit un cri qui lui fit croire qu'on l'égorgeoit, et tomba sans connaissance. Les soldats s'emparèrent des deux victimes, mais le ministre sacré eut le bonheur de consumer les saintes Hosties qu'il portait sur lui. Le procès-verbal ayant été achevé à une heure après minuit, on partit pour Dol, et, le long de la route, les prisonniers ne cessèrent de recevoir les insultes et les cruelles ironies de la bande soldatesque (3). »

Les deux captifs demeurèrent une quinzaine de jours dans les prisons de Dol. Au bout de ce temps, le 23 floréal an II (12 mai 1794) on mit en liberté le compagnon de l'abbé Saint-Pez, mais on garrotta

(1) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 22.

(2) Pierre Delalande, de Roz-Landrieux, dont le fils devenu prêtre habite encore cette paroisse.

(3) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 28.

ce dernier avec une grosse corde; on le fit monter dans une charrette avec un autre prisonnier nommé Tessier, habitant de l'Abbaye près Dol, et on les conduisit à Saint-Malo.

Dans sa nouvelle prison Charles Saint-Pez trouva sa propre nièce incarcérée à cause d'un catéchisme trouvé sur elle. Cette simple paysanne, nommée N. Le Poitevin, d'une piété touchante, échappa toutefois au dernier supplice et a laissé sur les derniers moments de son oncle d'édifiants détails. « Je remarquai, dit-elle, sur sa figure une gaieté si parfaite que je ne pourrais la dépeindre. Il confessa tous les prisonniers, dès qu'il fut arrivé à Saint-Malo, les exhorta généreusement à la mort et, sans vouloir se coucher, consacra le reste de la nuit à la prière. »

Le lendemain 13 mai 1794, l'abbé Saint-Pez parut devant la Commission militaire siégeant alors à Saint-Malo et fut condamné à mort, comme prêtre réfractaire; ses biens furent déclarés « acquis à la République; » son exécution eut lieu le 25 floréal (14 mai) (1).

Le martyre du pieux recteur d'Aucaleuc fut horrible; tous les historiens s'accordent à le constater; en voici un récit qui fait frissonner.

« Le bourreau, homme atroce, en allant à la prison pour faire les apprêts de son supplice et lui couper les cheveux, eut la barbarie de lui couper aussi les oreilles, et le mit tout en sang; mais M. Saint-Pez ne dit pas un mot. En sortant pour aller à la mort, il remarqua que deux gendarmes le serraient de très près; il leur dit avec honte et en même temps avec force : « Croyez-vous donc que je voudrais m'évader? Non, marchons, je ne crains point la guillotine. »

Pendant le trajet qu'il fit de la prison à la place Saint-Thomas, où devait avoir lieu l'exécution, il ne parut occupé que de Dieu, et son esprit semblait être déjà dans le ciel. Arrivé au pied de l'échafaud, il adressa ces paroles à quelqu'un qui voulait l'aider à le monter : « Je n'ai pas besoin que l'on m'aide, je monte seul à l'autel. » Le bourreau, en le liant sur la planche, lui donnait de grands coups de genou, et l'apostrophait ainsi : « Calotin, tu ne l'échapperas pas. » Il le serrait avec tant de violence, qu'il arracha au patient un cri de douleur qui fut bientôt suivi de ceux de « Vive Jésus! Vive Marie! Vive le roi! » Soit maladresse, soit raffinement de cruauté, le bourreau fit tomber une première fois le fatal couteau et enleva seulement une partie du visage du vertueux prêtre; une seconde fois il ne coupa qu'une partie de la tête. Alors un cri d'indignation s'éleva parmi les assistants, et un militaire, s'avancant le sabre à la main vers le bourreau, dit à ce misérable : « Scélérat, si tu n'achèves, je te plonge mon sabre dans le corps. » Ce ne fut qu'à la troisième fois que la tête tomba; on juge combien ce supplice dut être cruel (2)! »

(1) Abbé Manet, *Grandes Recherches ms.*

(2) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 42.

Aussi le souvenir de l'abbé Saint-Pez, ce courageux martyr, est-il resté justement en vénération dans notre diocèse et en particulier à Roz-Landrieux sa paroisse natale; on y chante encore une émouvante complainte retraçant ses derniers actes et que nous regrettons vivement, faute d'espace, de ne pouvoir reproduire ici.

JACQUES ROYER

(MAI 1794).

Fils de Joseph Royer et de Marie Cotelte, Jacques-François-Joseph Royer naquit à Rennes, le 5 novembre 1746, dans la paroisse Saint-Germain et fut tenu le lendemain sur les fonts baptismaux, par Jacques Robinois, semi-prébendé de la cathédrale, et Dlle Nicolle de Gennes.

Promu au sacerdoce, l'abbé Royer fut nommé vicaire à Luitré vers 1777 et sut s'y faire apprécier du recteur Joseph Le Bannier, confesseur lui-même de la foi. En 1789, la cure de Dompierre-du-Chemin étant devenue vacante par la mort de René Martin-Boisguy, M. Royer fut présenté pour occuper ce bénéfice, le 5 avril 1789, par François de Rommille, archidiacre de Rennes. Ses lettres de provision sont datées du lendemain, et trois jours après, il prit possession de l'église et du presbytère. Ce fut lui qui, l'année suivante, fit la déclaration des biens de la cure de Dompierre, atteignant le chiffre d'environ douze cents livres de revenu net (1).

« Plein d'un zèle ardent pour la sanctification de ses frères, les arracher au crime ou les affermir dans la pratique des vertus, tel étoit l'objet continuel des pensées et des desirs de M. Royer. Au berceau de la Révolution, son âme fut inaccessible aux prestiges de l'ambition comme aux promesses perfides des novateurs. Il se livra tout entier au soin d'éclairer les fidèles, de les prémunir contre les séductions de l'erreur, contre les artifices et les mensonges des impies. La lutte généreuse qu'il soutint contre leurs menées, leurs intrigues ou leurs menaces furibondes, développa dans cet homme de bien le caractère d'un apôtre. Entré dans l'arène, il s'y soutint avec tant d'intrépidité, que bientôt, signalé à la fureur des ennemis de la foi, il devint leur victime (2). »

Jacques Royer, ayant en effet refusé de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, ne voulut pas néanmoins se soumettre à la déportation et demeura caché dans sa paroisse et dans celles des environs. Il donna ainsi à son troupeau tous les soins d'un bon pasteur jusqu'au commencement de 1794.

« A cette époque il se trouvait dans les environs de Fougères, et, comme on avait été informé de sa présence dans le pays, on faisait des recherches pour le découvrir. Un détachement de soldats répu-

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, IV, 27.

(2) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 40.

blicains le rencontra, le 12 ou 13 juin 1794 (1), près de la Grafardière, paroisse de Luitré, et voulut lui faire crier : Vive la République ! Il faut avoir vécu dans ce malheureux temps pour connaître toute l'horreur que ce mot inspirait aux gens de bien. M. Royer ne put se déterminer à pousser ce cri. Au contraire, il fit entendre celui de Vive la Religion ! auquel il ajouta, dit-on, celui de Vive le Roi ! C'en fut assez pour exciter la fureur des soldats, qui se jetèrent sur lui et le percèrent à coups de baïonnettes, jusqu'à ce qu'il eut rendu le dernier soupir. Il ne laissa échapper aucun cri, ni aucune plainte, et se contenta de dire plusieurs fois, en expirant, ces paroles si chrétiennes : « Je vous pardonne ma mort (2) ! »

L'abbé Carron a commis une erreur, paraît-il, en écrivant que les assassins du recteur de Dompierre lui avaient coupé la tête et l'avaient, quelques jours plus tard, attachée au clocher de l'église de Dompierre, avec celles de six de ses paroissiens, victimes comme lui de la barbarie révolutionnaire ; il n'y eut d'exposée à ce clocher que la tête de Pierre Dourdain, tailleur à Dompierre, accusé d'avoir favorisé le mouvement royaliste dans le pays de Fougères (3) et condamné à mort le 5 floréal, an II (24 avril 1794) ; il avait été exécuté le lendemain à Fougères. Les autres habitants de Dompierre accusés de la même chose et également exécutés les jours suivants furent : Guy Gaigneux, cordonnier, Julien Quénieux, Jean Letourneux, laboureurs ; on leur adjoignit sur l'échafaud trois paroissiens de Luitré, Jean David, sa femme — et la femme Louvet (4). C'est ainsi que la République traitait de pauvres paysans et de malheureuses femmes du peuple, dont le seul crime était la fidélité aux croyances de leurs pères.

Le corps du vénérable recteur de Dompierre, trouvé par des habitants de Luitré, fut pieusement recueilli par eux : une bonne chrétienne, Marie Gervais, femme de Charles Harel, du village de La Touche en Luitré, l'ensevelit honorablement. Comme en ce temps de terreur on ne pouvait songer à les transporter en terre sainte, ces précieuses dépouilles furent inhumées dans le champ même où le saint Confesseur avait reçu le coup mortel. Elles y demeurèrent dans l'obscurité jusqu'en 1820 ; la tradition raconte néanmoins que sur la tombe du martyr s'éleva, par permission divine, un beau genêt dont les fleurs d'une éclatante blancheur contrastaient avec les fleurs d'or des autres genêts voisins ; c'était comme un symbole de la pureté d'âme du bon M. Royer.

(1) Cette date, donnée par M. Tresvaux, n'est pas exacte, car le *Registre paroissial* de Dompierre, aussi bien que le *Registre de la commune* de ce nom, disent l'un et l'autre que M. Royer fut arrêté et fusillé au mois de mai, sans désigner toutefois le jour de ce mois.

(2) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 47.

(3) Pierre Dourdain reconnu, en effet, avoir forcé un patriote à crier : Vive le Roi, et ajouta qu'il ne s'en repentait pas.

(4) De la Grimaudière, *La Commission Brutus Magnier*, 67, 69, 138, 139.

Le 11 avril 1820 le corps du recteur de Dompierre fut exhumé solennellement par le clergé des paroisses de Luitré et de Dompierre et on l'apporta dans l'église paroissiale de Luitré ; de là il fut transféré processionnellement en celle de Dompierre et déposé dans le sanctuaire au pied du maître-autel « là où le prêtre commence la messe. » Cette dernière inhumation se fit le 1^{er} mai, en présence de plusieurs recteurs et d'un bon nombre de prêtres des alentours ; les paroissiens de Dompierre, ayant leur maire en tête, assistèrent nombreux et attristés à cette touchante cérémonie, acte de réparation bien due à la mémoire vénérée de Jacques Royer. Malheureusement on omit de poser une pierre tombale ou une plaque commémorative sur cette sépulture définitive, de sorte qu'on ne retrouve point aujourd'hui dans le chœur de l'église de Dompierre l'apparence du tombeau du saint recteur du lieu. Mais plusieurs procès-verbaux de la cérémonie de 1820 attestent son existence devant le grand autel. C'était bien d'ailleurs la place qui convenait aux dépouilles mortelles de cet intrépide Confesseur de Jésus-Christ.

BARTHÉLEMY OGER

(6 AOUT 1794).

Le 11 thermidor, an II (29 juillet 1794), le Comité de surveillance, établi par les révolutionnaires à Saint-Malo, reçut avis du Comité de Brest « de l'existence clandestine à Port-Malo d'un ex-récollet non assermenté chez les femmes (sic) de Gennes. » C'était un nommé Petit qui avait dénoncé ce religieux au Comité de Brest en ces termes :

« J'ai appris hier soir que le Père Barthélemy Oger, cy-devant récollet, est retiré à Port-Malo dans un grenier ; qu'on n'y communique que par une trappe sur laquelle il met son lit ; ce prêtre réfractaire est logé chez les D^les de Gennes. » L'information était en partie exacte ; toutefois ce n'était pas chez M^lles de Gennes qu'était réfugié le bon religieux, mais chez M^lle Angélique Glatin, qui demeurait dans la même maison et sur le même pallier que les dames de Gennes, dans la rue de la Vicairie (1).

Le Père Barthélemy Oger, né à La Chapelle-Erbrée le 18 mai 1740, avait été élevé par les Récollets de Vitré dans le monastère desquels il fit profession le 4 septembre 1758 (2). Il fut ensuite envoyé à Saint-Malo au couvent de Saint-François et s'y distingua parmi les Récollets, faisant l'édification de la ville et du pays tant par son zèle et son talent de prédicateur que par l'exercice de toutes les vertus monastiques. Lorsqu'en 1790 l'Assemblée nationale abolit les vœux religieux et chassa les Récollets en confisquant leurs biens, le Père Barthélemy prit le chemin de l'exil. Il passa quelque temps en Espagne dans un couvent de son ordre ; mais sa pensée demeurait à Saint-Malo et son cœur se consumait de tristesse en songeant à tant de bonnes âmes exposées à tous les dangers en cette ville. Il finit par obtenir de ses supérieurs la permission de revenir en Bretagne et il se fit débarquer au péril de ses jours sur les côtes de Saint-Malo.

Angélique Glatin — chez qui le Père Barthélemy trouva une généreuse hospitalité — était une bonne fille de soixante-trois ans qui avait longtemps servi dans la famille Goret de Villepépín. A la mort de ses maîtres, l'humble domestique reçut une pension convenable et se retira dans un petit appartement de la rue de la Vicairie, à Saint-Malo. Là, elle se livrait aux bonnes œuvres, visitant les malades et secourant les indigents, aidée en ces pieux exercices

(1) Abbé Manet, *Grandes recherches ms. sur Saint-Malo* (Archives municipales de Saint-Malo).

(2) *Ibidem*.

par la charité de plusieurs dames qui la chargeaient volontiers de distribuer leurs aumônes.

Lorsque le Comité de surveillance de Saint-Malo eut appris la présence de Barthélemy Oger dans la rue de la Vicairerie, il fit faire aussitôt une perquisition chez Mlle de Gennes, mais on n'y trouva point de prêtre. Une méchante femme vint alors à l'aide des persécuteurs et leur déclara avoir vu, par le trou d'une serrure, le Père Barthélemy mangeant à la table d'Angélique Glatin; cette fois on était bien sur la piste : le pauvre religieux et sa pieuse hôtesse furent arrêtés le 15 thermidor (2 août).

Les deux prisonniers furent immédiatement conduits devant le Comité de surveillance de Saint-Malo; on déposa sur le bureau les quelques pièces d'argent espagnol qu'on avait trouvées sur le Père Barthélemy et un calice avec sa patène. Ces derniers objets, aussi bien que les ornements sacerdotaux saisis avec eux chez Mlle Glatin, appartenaient au dernier doyen du Chapitre de Saint-Malo, Camille Goret de Villepépín, qui avait émigré (1).

L'interrogatoire que les juges du tribunal de Saint-Malo firent ensuite subir à Barthélemy Oger et à Angélique Glatin mérite d'être en partie rapporté; car les réponses des accusés furent toujours fort dignes.

Voici d'abord un extrait de l'interrogatoire du Père récollet :

Q. N'avez-vous pas d'autre nom que celui de Barthélemy? — R. Il n'est pas nécessaire de dire son nom pour aller mourir.

Q. Où avez-vous passé votre temps depuis votre débarquement? — R. Cela ne se dit pas.

Q. Avez-vous prêté le serment exigé par la loi? — R. J'en étais très éloigné.

Q. Pourquoi vous êtes-vous caché chez la Glatin? — R. Crainte d'être pris, connaissant la haine que vous portez aux prêtres et ayant l'honneur de l'être.

Q. Pourquoi avez-vous dit la messe chez la Glatin? — R. Parce que c'était un bien.

Q. L'avez-vous dite souvent? — R. Autant que j'ai pu, mais pas au gré de mes désirs (2).

Les réponses d'Angélique Glatin sont peut-être encore plus belles et dénotent chez cette femme un courage héroïque; aussi le Comité de surveillance de Saint-Malo disait-il d'elle : « Cette pieuse aristocrate est tellement fanatisée qu'elle n'appréhende nullement le sort qui lui est destiné. »

Q. Depuis combien de temps cet ennemi de la patrie était-il caché dans ta maison? — R. J'avais le bonheur de posséder ce bon religieux depuis longtemps.

(1) Abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

(2) *Actes du Tribunal de Saint-Malo (ms. de l'abbé Guihard).*

Q. Pourquoi as-tu reçu ce prêtre chez toi? — R. Parce qu'il était poursuivi sans avoir fait aucun mal; je l'ai fait pour la religion et je le ferais encore si c'était à faire.

Q. Que faisait chez toi le citoyen Barthélemy? — R. Il faisait, et je lui ai aidé à faire, tout le bien que nous avons pu; il a baptisé, il a confessé, il a marié, il a fait faire grand nombre de premières communions.

Q. Ce prêtre disait donc la messe dans ta maison? — R. Oui, il la disait souvent et je ne l'aurais pas gardé s'il ne l'avait pas dite.

Q. Quelles sont les personnes qui allaient à sa messe? — R. Je n'ai rien à dire à cet égard.

Q. Qui donc a-t-il baptisés ou mariés chez toi? — R. C'est un secret que je ne dévoilerai jamais, dut-on cent fois me mettre à la torture.

Q. Qui fournissait aux besoins de ce prêtre réfractaire? — R. Moi-même, et j'y aurais sacrifié jusqu'à mon dernier sou.

Q. Femme impudente, ne sais-tu pas qu'il y a une loi qui défend de receler les prêtres insermentés? — R. Je sais que vous avez des lois à vous, moi j'ai ma conscience et la loi de Dieu (1).

Des réponses aussi nettement chrétiennes ne pouvaient attirer sur ceux qui les faisaient qu'une condamnation à mort; néanmoins le tribunal de Saint-Malo renvoya les prisonniers devant le tribunal criminel de Rennes, avec cette lettre adressée au président : « Frère et ami. Je t'envoie deux fanatiques : il est urgent qu'ils subissent ici leur jugement. C'est le vœu du peuple et de son représentant pour servir d'exemple. Leurs conducteurs ont ordre de les attendre pour les ramener, accompagnés de l'exécuteur. »

Le 16 thermidor le Père Barthélemy et Mlle Glatin furent en conséquence transférés à Rennes. Devant le tribunal criminel de cette ville ils montrèrent le lendemain la même prudence et la même grandeur d'âme qu'à Saint-Malo. Aussi leur jugement ne traîna-t-il pas en longueur; ils furent l'un et l'autre condamnés à la peine de mort et reconduits à Saint-Malo en compagnie du bourreau qui devait les exécuter.

« Le prêtre tomba, dit-on, dans une profonde tristesse quand il fut jeté dans la prison où il devait passer sa dernière nuit. Mais Mlle Glatin releva son courage, en l'invitant à entendre sa confession et celle des détenus qui voudraient profiter de son ministère.

La plupart des prisonniers acceptèrent de grand cœur les consolations de ceux qui se préparaient à porter leur tête sur l'échafaud pour Jésus-Christ. Après cette nuit de pieux labeur, le Père Barthélemy se sentit plus résigné et mieux disposé à quitter cette terre pour gagner le ciel (2). »

En sortant de la maison d'arrêt pour se rendre à la place de la

(1) *Actes du Tribunal de Saint-Malo (ms. de l'abbé Guihard).*

(2) *Notes ms. de l'abbé Guihard.*

Révolution (ancienne place Saint-Thomas) où s'élevait l'horrible machine, les prisonniers traversèrent une foule compacte faisant haie des deux côtés. Angélique Glatin ferme et calme, marchait devant. Le Père Barthélemy Oger, vêtu en supplicié, la tête nue, saluait la foule qui gardait le silence ou s'inclinait légèrement, comme pour lui rendre l'adieu qu'il semblait murmurer (1). Se tournant un instant vers le Récollet, Mlle Glatin lui dit tout à coup : « Mon Père, entonnez le *Te Deum* en action de grâce de ce que nous allons mourir pour Jésus-Christ. » Et ce fut en chantant ce cantique qu'ils arrivèrent au pied de l'échafaud. La foi et le courage d'Angélique Glatin la soutenant jusqu'à la fin, elle voulut y monter la dernière, pour éviter sans doute au Père Barthélemy la douleur de la voir exécuter. Cette vertueuse et intrépide chrétienne ne parut pas se troubler un seul instant. Lorsque la tête du religieux fut tombée, elle se laissa doucement garrotter à son tour sur la planche ruisselante de son sang ; quelques instants après, son âme rejoignait celle du bon religieux dans l'éternité bienheureuse.

Le même jour 19 thermidor (6 août), le Directoire de Saint-Malo écrivait au Comité du salut public : « Le cy-devant Père Barthélemy Oger, vicaire de la communauté des cy-devant Récollets de Saint-Malo, de retour de sa croisade en Espagne, était caché depuis un an ou deux dans cette commune ; il y fut découvert et arrêté il y a quatre jours et il a pieusement passé aujourd'hui à la guillotine avec la femme chez laquelle il s'était retiré. » Cette lettre (2) donne, comme l'on voit, la date exacte du supplice du Père Oger et de Mlle Glatin.

Cette double exécution produisit dans toute la ville de Saint-Malo une sensation douloureuse. Ceux qui en avaient été témoins se retirèrent tristes et gardant un morne silence. Les hommes les plus féroces ne purent s'empêcher d'admirer tant de courage. L'officier de place, chargé de présider à l'exécution, ne put prendre de nourriture le reste du jour. Il dit plusieurs fois en parlant d'Angélique Glatin « il y avait en cette personne quelque chose de divin ; je n'ai jamais vu une fermeté pareille (3). » Quant au Père Barthélemy, sa fin n'avait guère été moins admirable.

(1) Robidou, *Histoire et panorama d'un beau pays*, 416.

(2) Insérée par l'abbé Manet dans ses *Grandes Recherches ms. sur Saint-Malo*.

(3) Abbé Tresvaux, *Histoire de la Persécution en Bretagne*, I, 105.

PIERRE RESTIF

(18 SEPTEMBRE 1794).

Le 3 juin 1738, naquit à Saint-Jouan-des-Guérêts, de maître Charles Restif, procureur fiscal, et de Perrine Houitte, un garçon qui fut nommé Pierre-François par Etienne Houitte, sieur de la Chesnais, procureur fiscal de Bonaban (1).

Devenu prêtre et jouissant d'une honnête aisance, Pierre Restif se fixa au bourg de Saint-Jouan où il demeura jusqu'au moment de la Révolution. A cette époque il vint habiter chez son frère, Thomas Restif, négociant à Saint-Servan, et s'y occupa de l'éducation de son neveu. Mais cet enfant vint à mourir et M. et Mme Restif, déclarés suspects vers le même temps, furent arrêtés et mis en prison par ordre du parti révolutionnaire.

Quand eut lieu cette arrestation, l'abbé Restif n'était plus à Saint-Servan ; il s'était enfui dans la campagne, où il resta quelque temps errant sur le territoire de Paramé et de Saint-Coulomb.

Dans cette dernière paroisse se trouvait un vieux manoir appelé la Motte-aux-Chauff. Ancienne propriété de la famille Le Chauff, cette maison appartenait alors à une respectable dame très infirme et fort âgée, qui l'habitait avec quelques domestiques. Jeanne Morrogh, veuve de Messire Bernard Grout, seigneur de la Motte, venait d'avoir la douleur d'apprendre la mort de l'un de ses fils, Nicolas-Bernard Grout, guillotiné à Paris le 19 juin 1793, lorsque M. Restif vint se cacher chez elle ; mais il ne semble pas qu'elle ait été, à cause de son âge, prévenue de l'arrivée de ce prêtre proscrit.

Ce furent, en effet, deux pieuses servantes de la Motte-aux-Chauff, qui, touchées des misères qu'endurait l'abbé Restif dans les champs et les bois, lui donnèrent asile, à l'insu de leur maîtresse, dans un petit réduit dissimulé au-dessus de la cuisine du manoir. Elles n'agirent pas néanmoins ainsi sans autorisation, car Mme Grout avait alors chez elle une nièce nommée Sophie de Pontual qui fut mise au courant de tout.

Les noms de ces bonnes filles méritent d'être connus : l'une Jeanne Moulin, née à Saint-Méloir, avait alors trente et un ans, l'autre, Guillemette Gautier, originaire de Saint-Coulomb, était de onze ans plus âgée. Pierre Restif demeura dès lors quelque temps en sûreté, grâce aux précautions des servantes de la Motte-aux-Chauff ; celles-ci lui procurèrent même les choses nécessaires à la

(1) Communication de M. l'abbé Pâris-Jallobert.

célébration de la messe que Jeanne Moulin répondait elle-même. Le pauvre proscrit put ainsi rendre quelques services aux âmes fidèles du pays. « Toutes les personnes qui venaient à la Motte étaient censées faire seulement visite à Mme Grout dont la famille avait des relations d'affaires et de politesse très étendues; en réalité beaucoup venaient y pulser la réconciliation avec Dieu aux pieds du prêtre fugitif et le courage du martyr auprès d'un autel improvisé (1). »

Vint cependant un jour malheureux où l'abbé Restif voulut prendre la route de l'exil. Apprenant que quatre personnes, venues à la Motte-aux-Chauff, se proposaient de s'embarquer pour Jersey au milieu de la nuit du 17 au 18 fructidor an II (3 et 4 septembre 1794), il s'aboucha avec elles et obtint d'elles la promesse d'une place dans le bateau qui devait les emporter à l'étranger. Quand le soir fut venu, les quatre royalistes s'acheminèrent par un chemin détourné vers la grève où ils devaient rencontrer M. Restif venu par une autre route. Mais les émigrants ne tardèrent pas à rencontrer une patrouille du camp du Malngard; aussitôt le chef des royalistes tira sur le commandant du détachement républicain et le blessa grièvement; puis échappant avec les siens aux coups de fusil des patriotes, il parvint au bord de la mer; là tous les quatre se jetèrent dans la barque qui les attendait.

Lorsque les soldats de la République furent un peu remis de l'émotion causée par la chute de leur chef, ils entendirent un cri; c'était l'abbé Restif qui arrivait à son tour et donnait le signal convenu pour se faire reconnaître des royalistes. Ils se jetèrent alors sur lui, et, après l'avoir garrotté, ils le traînèrent à Saint-Malo.

Traduit devant le Directoire de cette ville, Pierre Restif perdit tout courage. Il était d'ailleurs, dit l'abbé Manet, « depuis longtemps réputé à moitié fou; » soit donc par faiblesse de tête, soit par le vain espoir que la vérité le sauverait, ce pauvre prêtre fit beaucoup d'aveux indiscrets; de là l'arrestation de plusieurs personnes, notamment de la nièce de Mme Grout et des domestiques de la Motte-au-Chauff.

Les accusés furent transférés à Rennes pour y être jugés par le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. La tenue de l'abbé Restif continua d'être déplorable devant les juges qui ne lui tinrent cependant point compte de ses aveux. A part ces faiblesses, il ne tint toutefois aucun propos pouvant compromettre l'orthodoxie de ses sentiments religieux.

La conduite des bonnes servantes de la Motte-aux-Chauff fut au contraire, fort admirable. Elles déchargèrent très habilement et complètement leur vieille maîtresse, prouvant que Mme Grout n'avait rien su du séjour de l'abbé Restif à la Motte. Interrogées pourquoi elles avaient d'elles-mêmes accueilli ce prêtre, elles répondirent que c'était par pure compassion, l'ayant su plusieurs fois couché dans les blés aux environs du manoir. Jeanne Moulin

montra surtout une grande intelligence dans toutes ses réponses; Guillemette Gautier, moins habile mais aussi vertueuse, fut également très digne devant ses juges.

Néanmoins, — comme il fallait s'y attendre, — le Tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine condamna « Pierre-François Restif, prêtre réfractaire, à la peine de mort, comme convaincu d'avoir été sujet à la déportation et d'être resté caché en France au mépris des lois, — Jeanne Moulin, aide de travail, originaire de Méloir-Richeux, et Guillemette Gautier, aussi aide de travail, originaire de Coulomb-Rocher, également à la peine de mort, comme convaincues d'avoir sciemment recélé le même prêtre. »

D'autres personnes telles que Sophie de Pontual, Marie Genêt, Etienne Jamet, Jean Baslé, Mathurin Couté, Jean Gageot, etc. furent maintenus en prison « comme suspects pour avoir communiqué avec le citoyen Restif. »

L'abbé Restif et les deux servantes de la Motte, condamnées à mort, furent aussitôt ramenés à Saint-Malo, la sentence prononcée contre eux devant être exécutée dans les vingt-quatre heures. Pierre Restif monta, en effet, sur l'échafaud le 2^e jour des sans-culotides, an II, c'est-à-dire le 18 septembre 1794. Nous n'avons point de détails sur les derniers moments de ce confesseur de la foi; mais nous avons lieu de croire que Dieu prit en pitié la faiblesse de son intelligence et que le sang qu'il répandit pour la religion racheta ce qu'il y avait eu de défectueux dans sa contenance devant les juges.

Quant aux vaillantes filles qui l'avaient caché, elles ne furent point exécutées.

Renoul, alors président du district de Saint-Malo, leur prêta un mensonge qui permit de gagner du temps; à force de sollicitations et après plusieurs mois de détention, on parvint à obtenir leur acquittement vers la mi-germinal an III (4 avril 1795): ce qui les sauva fut l'attestation, très exacte du reste, que la loi prononçant la peine capitale contre les receleurs d'ecclésiastiques réfractaires n'avait point encore été publiée à Saint-Coulomb lorsque l'abbé Restif fut accueilli à la Motte-aux-Chauff.

Ce fut un vrai soulagement pour les Malouins fidèles à Dieu quand ils apprirent la mise en liberté de ces deux servantes qui s'étaient si courageusement et si chrétiennement conduites.

(1) Notes Ms. de l'abbé Guihard.

JULIEN TROUVÉ-DELABARRE

(MAI 1795).

L'année 1795 s'annonçait comme devant être un peu moins sanginaire que les précédentes ; la chute de Robespierre avait amené la fin de la Terreur et la Convention abolit même la peine de mort portée contre les prêtres ayant refusé le serment. « Le bannissement en Guyane pour les jeunes ecclésiastiques et l'emprisonnement perpétuel pour les prêtres âgés, lorsqu'ils étaient surpris dans les fonctions du culte, devinrent les châtimens infligés aux curés fidèles. Mais les plus zélés Jacobins se montrèrent fort mécontents de ce relâchement de la loi, et souvent ils l'éludèrent : S'ils découvraient des prêtres dans la campagne, et s'ils n'étaient pas contenus par la présence de quelque magistrat ou par l'énergie d'un chef plus humain qu'eux-mêmes, ils fusillaient résolument leurs prisonniers sur place, plutôt que de les conduire en ville et de les livrer aux autorités (1). »

Quant à ces dernières elles ne s'inquiétaient nullement de punir de pareils assassinats.

Les hostilités ouvertes qui régnaient alors entre les royalistes et les républicains augmentaient encore les périls des prêtres fidèles, surtout dans certaines régions de notre diocèse.

« Naturellement et par principe, dit Mgr Bruté, les bons prêtres penchaient du côté de l'opposition ; mais leur caractère sacré les empêchait de se livrer aux horreurs de la guerre civile. Ils se bornaient à remplir les fonctions de leur saint ministère partout où ils pouvaient, prêts à porter les secours de la religion à toute personne qui les demandait, ami ou ennemi. Il arriva donc souvent que des prêtres furent obligés d'être présents et de préparer à la mort ceux qui tombaient victimes des sévères représailles par lesquelles les Chouans se croyaient parfois obligés de répondre aux cruautés des patriotes. Dans de telles circonstances, un prêtre ne pouvait pas refuser son ministère, et s'il ne pouvait pas persuader à la vengeance des chefs d'épargner la vie de leurs ennemis, il était obligé d'être présent pour essayer de sauver leurs âmes. La conduite du clergé fournissait donc un prétexte à l'horrible calomnie qui accusait les prêtres d'exciter le peuple à commettre ces cruelles représailles. L'on ne peut douter que ces calomnies animèrent les persécuteurs du clergé et les déterminèrent à poursuivre

(1) Mgr Bruté, *Souvenirs de la Persécution révolutionnaire* (Revue de Bretagne et de Vendée, IX, 221).

les plans de Robespierre pour l'entière extermination des prêtres, même quand ils se virent frustrés dans leurs espérances par l'adoucissement de la loi (1). »

C'est ainsi que s'expliquent les assassinats de prêtres fidèles que nous avons déjà racontés et ceux que nous relaterons plus loin ; même pendant les courts moments d'amnistie signée parfois entre les Royalistes et les Républicains, les membres les plus respectables du sacerdoce catholique n'étaient point en sûreté ; leurs jours étaient sans cesse menacés de quelque fusillade ; ce qui suit en est une nouvelle preuve.

Julien Trouvé-Delabarre, originaire de Martigné-Ferchaud, et fils, dit-on, d'un boulanger de cette ville, avait été en 1765, étant clerc minoré, employé à l'hôtel des Gentilshommes de Rennes probablement comme surveillant ou répétiteur des écoliers ; il s'y trouvait lorsqu'il fut pourvu de la chapellenie des Courtaudières desservie en l'église de Martigné à l'autel de Notre-Dame. Plus tard l'abbé Trouvé entra dans le ministère pastoral et fut nommé recteur d'Eancé le 18 mai 1781 ; il prit possession de ce bénéfice dix jours après.

Uniquement occupé des âmes de ses paroissiens, quand vint la Révolution, il repoussa tout serment schismatique et refusa toute fonction civile. Il crut toutefois devoir encourager son vicaire à prendre le chemin de l'exil, mais quant à lui-même il ne voulut point abandonner le troupeau que Dieu lui avait confié.

M. Trouvé-Delabarre demeura assez longtemps caché dans la paroisse d'Eancé ; cependant sa présence finit par être dénoncée et il en vint à craindre pour les bonnes familles qui si chrétiennement et si courageusement lui donnaient asile. Il jugea donc prudent de s'éloigner pendant quelque temps de sa chère paroisse, mais ne voulant pas la perdre de vue, il s'arrêta à quelques lieues, à Moisdon, dans le diocèse de Nantes, près de Châteaubriant.

« Arrivé à Moisdon, raconte l'abbé Guihard, M. Trouvé-Delabarre déclara ses qualités à une famille chrétienne qui lui fournit une cachette sûre où il put passer plusieurs années. Pendant le jour il demeurait entre deux murs ou sur une terrasse qui abritait les cochons du fermier. On lui portait à manger dans un seau bien sale en apparence, mais muni d'un double fond. Après avoir reposé, prié et médité toute la journée dans ce misérable réduit, le zélé proscrit sortait la nuit de sa cachette, visitait les malades, entendait les confessions, baptisait les enfants, bénissait les mariages, puis célébrait les Saints Mystères dans une grange ou dans un bois avant de rentrer dans son répugnant asile. »

Cependant l'abbé Trouvé avait parfois ses bons jours. Tous les mois un fidèle paroissien d'Eancé venait lui donner des nouvelles de son peuple. Le bon recteur pleurait parfois de douleur au récit

(1) *Souvenirs de la Persécution révolutionnaire* (Revue de Bretagne et de Vendée, IX, 221).

de certaines défections, mais plus souvent encore il pleurait de joie au souvenir des âmes généreuses que la persécution n'ébranlait pas. Quelquefois l'ami de M. Trouvé ne venait pas seul, d'autres paroissiens d'Eancé l'accompagnaient, et alors tous s'en retournaient consolés, retrempés dans leur ferveur et chargés des plus touchantes recommandations pour ceux demeurés là-bas.

Quand vint l'année 1795, il y eut, comme nous le disions en commençant, un peu de relâchement dans la persécution et quelques églises purent même s'ouvrir aux prêtres fidèles. Le recteur d'Eancé voulut en profiter pour retourner dans sa paroisse. Accompagné de deux bons chrétiens venus d'Eancé pour l'accompagner, nommés Pierre Voiton et Michel Robert, — l'abbé Trouvé-Delabarre traversa sous un déguisement le marché de Châteaubriant et sut parfaitement dépister tous les soupçons. Arrivé au village de la Hamonais, il eut la consolation de voir ses meilleurs paroissiens l'accueillir avec le plus grand empressement et la joie la plus vive.

Cet heureux temps ne fut pas, hélas ! de longue durée. Quelques mois après il fallut de nouveau recourir aux cachettes ; mais cette fois M. Trouvé ne voulut pas s'éloigner d'Eancé ; Dieu voulait que ce bon pasteur perdît la vie au milieu de ses brebis.

Au mois de mai de cette année 1795, une bande de patriotes soldés pour donner la chasse aux prêtres et livrer leurs têtes mises à prix, envahit tout à coup le bourg d'Eancé et se mit à en fouiller les demeures. M. Trouvé-Delabarre, qui s'y trouvait au chevet d'un mourant, sauta par une fenêtre ; mais les assassins aux aguets le virent s'enfuir et le suivirent jusqu'à cent pas de la maison ; au moment où le prêtre entraît sur un terrain vague appelé le Pâtis de la Cour, ils firent une première décharge de fusils sur lui. Le bon recteur tomba ; mais il n'était pas tué, il se souleva et étendit la main comme pour pardonner et bénir ; à ce moment une nouvelle décharge l'étendit mort. Les patriotes vinrent s'en assurer et dépouillèrent leur victime de ses vêtements qu'ils emportèrent au bout de leurs fusils (1).

Vers la nuit, de pieuses femmes du bourg d'Eancé s'avancèrent respectueusement et relevèrent le corps du martyr ; elles l'enveloppèrent dans un drap blanc et le portèrent à l'église ; puis elles se retirèrent, n'osant y passer la nuit.

Mais on raconte qu'au milieu de cette nuit l'église d'Eancé apparut resplendissante d'une lumière surnaturelle ; les habitants du bourg s'éveillèrent mutuellement pour être témoins du prodige ; c'était comme l'annonce de la glorification au Ciel de leur saint pasteur. Quand le jour vint on creusa une fosse près de la sacristie dans la cimetière et l'on y déposa les restes vénérés de M. Trouvé-Delabarre.

On conserve religieusement à Eancé le souvenir de ce recteur victime de son zèle pour les âmes, et une croix commémorative s'élève à l'endroit où il succomba en priant pour ses bourreaux.

(1) Traditions recueillies par M. l'abbé Guihard.

NOËL LE MÉE

(13 JANVIER 1796).

La famille Le Mée, de Plélan, eut l'honneur de donner à l'Eglise deux prêtres confesseurs de la foi pendant la Révolution. Le plus âgé Noël Le Mée sera l'objet de cet article. L'autre, François-Florimond Le Mée, fils de Pierre Le Mée et de Marie Coquaut, tonsuré le 31 mars 1770 et ordonné prêtre le 24 décembre 1774, était recteur de Ménéac lorsqu'éclata la persécution religieuse ; âgé de 49 ans il fut enfermé le 6 août 1799, dans la citadelle de Saint-Martin de Ré.

Quant à Noël Le Mée, il naquit au village de la Rivière, en Plélan, de Jean Le Mée et de Jeanne Breillu ; il fut tonsuré et minoré le même jour 24 septembre 1768 et reçut le sacerdoce des mains de l'évêque de Rennes en septembre 1771. Quatre ans plus tard, à la mort ou pendant la maladie de Joseph Chollet, recteur de Maxent, il fut nommé curé d'office de cette paroisse le 11 mai 1775 (1).

Mais au moment de la Révolution Noël Le Mée se trouvait curé de Saint-Péran, trêve de Paimpont ; il avait pour lui aider dans le Saint ministère un prêtre de la paroisse, Pierre Hazard, qui périt martyr comme lui et dont nous parlerons plus tard.

Ainsi que plusieurs de ses confrères, M. Le Mée partagea d'abord quelques-unes des idées du jour et quand Saint-Péran, devenue commune, se forma une municipalité, il crut pouvoir y accepter les fonctions de maire en 1790 ; il les conserva jusqu'au 20 novembre de l'année suivante.

Mais le curé de Saint-Péran alla plus loin et prêta le serment à la constitution civile du clergé. Toutefois Noël Le Mée ne tarda pas à reconnaître son erreur et le 22 mai 1791 il rétracta solennellement ce serment et fit rapporter acte de cette retractation sur les registres des délibérations de la municipalité, étant encore alors maire et curé ; voici en quels termes :

« Vous savez, mes frères, qu'en prêtant serment j'ai déclaré être entièrement soumis aux deux puissances spirituelle et temporelle en tout ce qui est de la compétence de chacune, et ce ne fut que dans ces sentiments que je le fis. Depuis ce temps plusieurs fois je vous ai dit que je n'attendais que le moment où l'Eglise eût parlé pour me soumettre à ses décisions. Aujourd'hui elle a parlé : elle n'adopte dans son gouvernement ni la constitution civile du clergé,

(1) *Reg. des insinuat. ecclésiast. de l'évêché de Saint-Malo.*

ni les décrets qui en sont la suite ; je ne les adopte donc point aussi. Je rétracte donc mon serment touchant la constitution en tout ce qui concerne le spirituel, adhérant formellement à l'Exposition des principes sur la Constitution du Clergé donnée par MM. les Evêques députés à l'Assemblée Nationale. » Cette rétractation fut signée par M. Le Mée et par les autres officiers municipaux de Saint-Péran (1).

Lorsque quelques mois plus tard le curé de Saint-Péran cessa ses fonctions de maire, il renouvela sa rétractation du serment schismatique et émit de nouveau le vœu que le spirituel et le temporel s'entendissent, protestant encore une fois de sa soumission à l'Eglise catholique ; « il y a là une belle page écrite par M. Le Mée » dit M. l'abbé Guihard.

Cependant les événements marchaient et la persécution religieuse devenait de plus en plus terrible. Le 7 avril 1793 la municipalité de Saint-Péran fit descendre les cloches du clocher de son église et ordonna la fermeture de ce temple. Bientôt après M. Le Mée dut abandonner son presbytère — vendu nationalement plus tard — et se cacher de village en village, parfois même au fond des broussailles de la forêt de Paimpont, pour échapper aux ennemis de l'Eglise de Dieu. Il put toutefois pendant quelques années exercer ainsi clandestinement le saint ministère, à Saint-Péran et dans les paroisses voisines ; il ne reçut la couronne du martyr que le 13 janvier 1796.

« Cette année-là — écrit un témoin oculaire, le vénérable et courageux M. Guillotin, prêtre de Concoret — cette année-là a commencé par de nouvelles poursuites contre les prêtres catholiques, un nouvel acharnement entre les royalistes et les républicains et une plus affreuse guerre civile. On n'entend parler de toute part que de meurtres et de brigandages.

Les routes sont impraticables, le commerce tout à fait interrompu, les haines et les vengeances continuelles. Chacun tremble chez soi la nuit et le jour, et le désordre ne fait qu'augmenter (2). »

Dans la paroisse de Paimpont se trouvait au village de Gaillarde un corps de garde républicain qui répandait la terreur dans les environs, pillant les maisons et assassinant les gens. D'après le *Registre de Concoret* c'est à cette horde de malfaiteurs qu'il faut attribuer le massacre du curé de Saint-Péran.

Elle saisit M. Le Mée au village de la Touche dans la paroisse de Treffendel. On dit qu'il y avait été attiré par un traître, sous prétexte de lui faire confesser un malade. Lorsque les soldats l'eurent arrêté, ils l'obligèrent à porter un assez grand nombre de fusils jusqu'auprès de la chapelle du Coudray, lieu où ils le fusillèrent sans pitié ! Quand le malheureux prêtre fut tombé, ses bourreaux — raconte la tradition locale — s'assirent sur son cadavre encore chaud et, détail horrible, s'y mirent à fumer en se partageant la

(1) *Archiv. municipales de Saint-Péran* — Ms. de l'abbé Guihard.

(2) *Registre de Concoret*, 33.

montre et le peu d'argent qu'ils trouvèrent en possession de leur victime !

Ils firent périr en même temps et de la même manière un habitant de Treffendel dont on n'a pas conservé le nom ; ses restes et ceux de M. Le Mée furent ensuite enterrés là où ils étaient tombés sous les balles des assassins. « Les habitants de Saint-Péran — raconte l'abbé Tresvaux — ne voulurent pas laisser là le corps de leur pasteur ; ils l'exhumèrent pendant la nuit, afin de le transporter dans le cimetière de leur paroisse. Le temps était très obscur ; on assure qu'une clarté remarquable parut autour des travailleurs dès qu'ils ouvrirent la fosse, et qu'elle les accompagna jusqu'au cimetière, c'est-à-dire l'espace de plus d'une demi-lieue (1). »

Le souvenir de ces merveilleuses funérailles de Noël Le Mée est demeuré profondément gravé dans la mémoire des paroissiens de Saint-Péran ; ils y voient une preuve manifeste de la sainteté de leur pasteur et ils ne doutent point qu'ils retrouveront au ciel ce prêtre martyrisé dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales et dont le sang fut répandu en haine de Jésus-Christ.

(1) *Hist. de la persécution en Bret.* II, 49.

PIERRE HAZARD

(17 MARS 1796).

L'abbé Noël Le Mée avait eu pour auxiliaire dans l'exercice de son ministère à Saint-Péran, M. Pierre Hazard ; deux mois après que M. Le Mée eut souffert le martyre, son confrère M. Hazard succombait à son tour sous les coups des ennemis du Christ.

Fils de Pierre Hazard et de Marguerite Fresnel et natif de Paimpont, l'abbé Pierre Hazard avait reçu la tonsure le 18 septembre 1784 ; le dernier évêque de Saint-Malo, Mgr Cortois de Pressigny lui conféra le sacerdoce, à la veille de la Révolution, le 19 septembre 1789.

Le jeune prêtre se fixa — momentanément du moins — dans sa paroisse natale, au quartier de Saint-Péran, et il offrit ses services au curé de cette trêve, M. Le Mée, qui les accepta. Aussi voyons-nous, pendant plusieurs années, Pierre Hazard faisant à Saint-Péran toutes les fonctions sacerdotales.

Comme son curé, M. Hazard partagea d'abord les illusions de plusieurs prêtres relativement à la Révolution : à peine installé à Saint-Péran il accepta, en décembre 1789, d'être aumônier de la petite garde nationale du lieu, dans le conseil d'administration de laquelle entraient également l'abbé Le Mée. Aussi cette milice promit-elle, certain jour, d'assurer à ces deux prêtres le paiement de la portion congrue qu'ils avaient reçue jusqu'alors de l'abbaye de Paimpont, et que la ruine de ce monastère leur supprimait. Par délibération du 29 avril 1792, la municipalité de Saint-Péran fit à cette occasion l'éloge de M. Le Mée et de M. Hazard et déclara les prendre sous sa protection ; mais hélas ! que pouvaient ces pauvres gens contre le torrent d'impiété qui dévastait alors la France entière, atteignant les simples villages aussi bien que les importantes cités ?

Dès le mois de février 1792, il avait fallu cesser le culte public à Saint-Péran, et, comme son curé, l'abbé Hazard dut bientôt chercher un refuge chez quelques âmes compatissantes et chrétiennes qui le cachèrent avec autant de soin que de dévouement.

Tout ce pays de Paimpont était alors infecté par des gardes nationales républicaines imbuës des préjugés révolutionnaires ; celle de Gaillarde répandait surtout la terreur autour d'elle et faisait même de fréquentes incursions dans les paroisses voisines. Elle venait de fusiller, en janvier 1796, l'abbé Le Mée sur le territoire de Treffendel, lorsqu'elle apprit que l'abbé Hazard se trouvait caché dans une maison du bourg de Saint-Maugan.

Le pauvre prêtre s'y croyait pourtant en sûreté, mais sa retraite découverte fut investie une nuit par un détachement de soldats avides de le saisir. « M. Hazard, averti du danger qu'il courait, crut pouvoir se sauver par une porte dérobée ; une sentinelle qui

s'y trouvait l'arrêta, et à l'instant même une décharge de la troupe le fit tomber mort aux pieds des assassins (1). »

L'abbé Tresvaux qui raconte ce meurtre dit que « M. Hazard exerçait le saint ministère dans la paroisse de Saint-Pern près Bêcherel. » Mais c'est une erreur provenant, semble-t-il, des notes envoyées à M. Tresvaux qui a lu *Saint-Pern* au lieu de *Saint-Péran*. D'après le *Registre de Concoret* c'est bien aux soldats de la garnison de Gaillarde qu'il faut attribuer le sacrilège assassinat de l'abbé Hazard, qui rendit son âme à Dieu le 17 mars 1796 (2).

Vers le même temps fut fusillé à Maxent le jeune abbé Hamelin dont l'abbé Tresvaux raconte la fin dans les termes suivants :

« Les gardes nationaux du bourg de Plélan se firent remarquer, à cette époque déplorable, par leur haine contre les ministres fidèles. Ils versèrent même le sang d'un jeune ecclésiastique qui ne pouvait être considéré ni traité comme réfractaire, puisqu'il n'était pas prêtre, mais seulement diacre : il se nommait Hamelin, de la paroisse de Maxent. Averti de l'approche d'un détachement de ces gardes nationaux, il voulut s'enfuir ; mais ils l'aperçurent, et l'un d'eux lui tira un coup de fusil qui le blessa légèrement. Tombé entre les mains de ses persécuteurs, il trouva parmi eux plusieurs de ses amis et de ses connaissances. Il crut, par des politesses, se les rendre favorables ; hélas ! la Révolution avait endurci les cœurs de presque tous ses partisans. On allait le conduire à Plélan ; il demanda la permission de retourner pour quelques instants à son village, qui était à une distance très rapprochée, afin de dire adieu à sa mère et à quelques amis. Les gardes nationaux feignirent de lui accorder sa demande ; mais, à peine s'était-il éloigné d'eux de quelques pas, que ces misérables firent sur lui une décharge et le tuèrent (3). »

La mémoire de ce jeune homme si lâchement assassiné est demeurée en vénération dans la paroisse de Maxent, et récemment une croix commémorative a été dressée à l'endroit où tomba sous les balles républicaines le malheureux abbé Hamelin.

Ce triple assassinat commis dans la même contrée, au commencement de 1796, de MM. Le Mée, Hazard et Hamelin, ayant tous les trois essayé de ramener à force de condescendance les esprits égarés à de meilleurs sentiments, prouve bien les terribles difficultés de ce temps-là. Ces prêtres de Saint-Péran avaient adopté les idées du jour jusqu'à la limite extrême que permettait leur conscience ; leur dévouement fut récompensé par la persécution et le meurtre. Ils avaient cru pouvoir favoriser et bénir la garde nationale de leur paroisse, et ce furent les soldats d'une garde nationale voisine qui les poursuivirent en forêt comme des bêtes fauves et les abattirent à coups de fusil.

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bret.* II, 212.

(2) *Le Registre de Concoret*, 17.

(3) *Hist. de la Persécution en Bret.* II, 47.

JEAN CRESPEL

(23 MARS 1796).

Quoique la paroisse de Médréac ait vu son territoire arrosé du sang de trois, peut-être même de quatre prêtres fidèles, il ne faut pas en conclure qu'elle eût plus que d'autres adopté les idées révolutionnaires. C'est, au contraire, parce que la population conservait généralement des sentiments religieux et royalistes, que les prêtres s'y réfugièrent plus volontiers; mais par suite elle devint aussi en butte aux incursions plus fréquentes et plus meurtrières des garnisons établies par les patriotes dans certaines localités voisines, et c'est sur ces troupes que retombe le sang des martyrs.

En 1789, Médréac avait pour recteur Louis Delaunay et pour vicaire Mathurin Aubry. Ceux-ci étaient, selon l'usage d'alors, aidés dans leur saint ministère par plusieurs prêtres natifs de la paroisse et y résidant : Pierre Deniau, François Sevin et Jean Crespel. Quand la Révolution éclata, tous ces dignes ecclésiastiques refusèrent de prêter le serment sacrilège qu'on leur demandait. Le recteur, son vicaire et MM. Deniau et Sevin prirent la route de l'exil. Le 9 septembre 1792, ces quatre prêtres, accompagnés de Malo Sevin, recteur de Combourg, né à Médréac, et François Mainguy son vicaire, se présentèrent à la municipalité de Médréac, déclarant leur intention de « s'embarquer à Saint-Briac pour passer à Jersey » et requérant qu'il « leur soit délivré un passeport en conséquence et que la municipalité ait pour agréable de les y faire conduire par des gardes nationaux qu'ils offrent de payer (1). »

Après le départ de son pasteur, la paroisse de Médréac fut administrée par deux prêtres fidèles, Jean Crespel et Pierre Tiengou; nous parlerons plus tard de ce dernier, occupons-nous d'abord de M. Crespel.

Fils de François Crespel et d'Anne Dugué, Jean-Alain Crespel naquit vers 1757, à Médréac; il reçut la tonsure et les ordres mineurs à Saint-Malo le 15 mars 1777. Quand il eut été ordonné prêtre il vint en 1782 exercer son saint ministère dans sa paroisse natale. Au départ pour l'étranger du recteur de Médréac et de son vicaire, l'abbé Crespel essaya de suppléer à leur absence, et nous voyons dans les registres paroissiaux qu'il administra publiquement les sacrements à Médréac jusqu'en février 1793.

A partir de cette sinistre date, M. Crespel ne put continuer de remplir à l'église ses fonctions sacerdotales; il lui fallut se cacher

(1) Archiv. paroiss. de Médréac.

et demander asile aux bonnes âmes qui se trouvèrent nombreuses dans la contrée. Mais son zèle pour la gloire de Dieu ne se ralentit point, malgré les difficultés; « jeune et plein d'activité, Jean Crespel rendait aux fidèles tous les services qui étaient en son pouvoir. Les courses les plus pénibles ne lui coûtaient rien et il supportait avec gaieté les fatigues que lui causait l'exercice du saint ministère (1). »

Dans la matinée du 23 mars 1796 une troupe de soldats républicains, poursuivant un royaliste, tomba à l'improviste dans le bourg de Médréac. Le gentilhomme poursuivi était Antoine-Henry d'Amphernet de Pontbellanger, âgé d'environ trente-sept ans, fils d'Antoine-Michel d'Amphernet et de Marguerite Le Forestier, et époux de Louise-Exupérée du Bot du Grégo. Il se trouvait dans le bourg quand il fut blessé par les patriotes et put encore courir quelque temps tout en se défendant, mais fait à la fin prisonnier, ainsi que son domestique qui ne voulut pas l'abandonner dans le danger, il fut fusillé à bout portant.

La tradition locale prétend que cette descente des républicains à Médréac fut le fait d'une gageure; un des chefs de leur parti, demeurant à Montauban, paria avec le commandant de la garnison de Broons qu'il mènerait celle-ci au bourg de Médréac et qu'elle y pourrait exercer toutes les violences qu'il lui plairait sans que les habitants ripostassent par les armes. Il perdit probablement son pari, mais les soldats n'en firent pas moins un grand pillage et un affreux massacre à Médréac.

En effet, non seulement la troupe républicaine tua M. de Pontbellanger mais elle fit également périr plusieurs prêtres, et tout d'abord M. Crespel.

Ce bon prêtre se trouvait au bourg de Médréac lorsqu'y entra la colonne mobile de Broons; il s'enfuit aussitôt et n'eut que le temps de se cacher dans une barge de paille; mais il y fut découvert, saisi et immédiatement fusillé. Les soldats crurent l'avoir tué, et, entraînés par l'ardeur du pillage, avant de s'assurer de sa mort, ils envahirent une autre partie du bourg. Cependant l'abbé Crespel n'était que blessé et évanoui : « Bientôt il eut repris ses sens, et voyant près de lui des femmes chrétiennes, qui étaient venues lui porter secours, il leur demanda qui l'avait tué. Elles lui répondirent que c'était les Bleus, nom qu'on donnait alors en Bretagne aux soldats républicains. « Dieu soit béni, dit-il, et qu'il leur pardonne ! » Une balle lui avait traversé le corps et il perdait beaucoup de sang. Ces femmes, touchées de compassion, l'exprimaient par des gémissements et des cris. Un soldat les entend et revient pour achever M. Crespel. Il tire son sabre et va consommer le crime, lorsqu'une d'entre elles, éperdue, lui dit : « Ne frappe pas, c'est un prêtre. » — « Je le sais bien, » lui répondit-il, et à l'instant il fend d'un coup de sabre la tête du confesseur de la foi (2). »

(1) Abbé Tresvaux, *Histoire de la Persécution en Bretagne*, II, 212.

(2) Abbé Tresvaux, *Histoire de la Persécution en Bretagne*, II, 213.

Le corps de l'abbé Crespel fut inhumé dans le cimetière de Médréac. Quelques mois plus tard on dressa son acte de décès conçu en ces termes :

« Aujourd'hui, 5^e jour complémentaire an IV de la République (21 septembre 1796) par devant moi, Jean-Baptiste Ruault, adjoint municipal de la commune de Médréac, sont comparus François Blanchet, cultivateur, et François Revault, tisserand, lesquels déclarent que Jean-Alain Crespel, prêtre, âgé de trente-neuf ans, a été tué dans le bourg de Médréac par la troupe républicaine, le trois germinal dernier (23 mars 1796) environ les dix à onze heures du matin. D'après cette déclaration j'ai dressé le présent acte en présence des dits Blanchet et Revault qui ne signent. SIGNÉ Ruault (1). »

(1) *Registre des décès de la commune de Médréac.*

PIERRE TIENGOU

(23 MARS 1796).

L'abbé Crespel ne fut pas le seul prêtre massacré à Médréac, le 23 mars 1796, par la troupe républicaine ; l'abbé Tiengou périt le même jour de la même façon tragique.

Né le 15 juin 1728, de maître Julien Tiengou et de Perrine Terluier et appartenant à une famille aisée, Pierre Tiengou fut tenu le lendemain sur les fonts baptismaux de Médréac par Pierre Aubry et Jeanne Guillot.

Devenu prêtre, M. Tiengou se fixa dans sa paroisse natale où il fut pourvu de la chapellenie du Boisgérault fondée dans le petit sanctuaire de ce nom. Il devint en même temps l'un des cinq prêtres chargés de desservir la grande fondation de la Costardaye, chapellenie considérable, fondée au XVII^e siècle dans l'église de Médréac par Jean Glé, seigneur de la Costardaye.

L'abbé Tiengou était déjà âgé quand éclata la Révolution française ; il se trouvait en même temps très infirme ; néanmoins, après le départ pour Jersey du recteur de Médréac, il accepta d'aider l'abbé Crespel dans l'exercice du ministère paroissial. Malheureusement tandis que son confrère se maintenait ferme dans sa conduite sacerdotale, Pierre Tiengou eut la faiblesse de prêter serment à la constitution civile du clergé ; il donna ce scandale « le septième jour de la troisième décade du premier mois de l'an II (18 octobre 1793) (1). » Toutefois son égarement ne fut pas long et la preuve qu'il ne tarda pas à se rétracter et à reconnaître son erreur, c'est que dès le 20 nivose suivant, an II (9 janvier 1794) il se trouvait incarcéré, comme prêtre réfractaire et insermenté, dans l'hospice Saint-Méen de Rennes transformé en prison pour le clergé fidèle. Dieu permit d'ailleurs qu'il lavât dans son sang la faute qu'il avait commise.

L'abbé Tiengou était encore enfermé à Saint-Méen le 3 ventôse an III (21 février 1795) et voici son signalement à cette dernière époque : « Tiengou (Pierre) ex-prêtre, âgé de 66 ans, domicilié à Médréac, arrêté à Médréac le 28 octobre 1792 comme non conformiste, non déporté à cause de ses infirmités et de son âge (2). » Toutefois il doit y avoir une erreur dans cette date de l'arrestation de M. Tiengou, à moins qu'il n'ait été arrêté une première fois puis

(1) *Archiv. paroiss. de Médréac.*

(2) *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.* (communication de M. de la Grimaudière).

relâché — ce qui expliquerait peut-être son serment — et arrêté de nouveau après sa rétractation; il exerça, en effet, le saint ministère à Médréac pendant les premiers mois de 1793, et l'on trouve sa signature sur les registres de la paroisse jusqu'au 11 mars de cette année-là.

Quoi qu'il en soit, Pierre Tiengou était certainement en prison en 1795, mais au mois de mars de l'année suivante, il se trouvait de retour dans sa famille, et lorsque la colonne mobile de Broons vint ensanglanter le bourg de Médréac, il devint une des victimes de cette soldatesque effrénée.

L'abbé Tiengou habitait, en effet, une maison lui appartenant dans le bourg et il s'y trouvait occupé à réciter son bréviaire lorsque les républicains arrivèrent chez lui. Il voulut s'évader par une porte de derrière, mais comme il sortait il fut atteint d'un coup de fusil; il eut toutefois la force de faire encore quelques pas et vint tomber à peu de distance. Ses assassins « le prirent alors, et comme ils se trouvaient près du cimetière, ils l'y conduisirent, creusèrent une fosse devant lui et l'y précipitèrent, après l'avoir assommé. Une autre relation assure qu'ils le fusillèrent et outragèrent ses restes de la manière la plus révoltante (1). »

Le corps de l'abbé Tiengou fut inhumé dans le cimetière de Médréac avec ceux de M. d'Amphernet et de l'abbé Crespel, massacrés le même jour (2), dans une fosse commune creusée au sud de l'église, vis-à-vis le Roquet. Mais le registre qui mentionne ces trois morts ne parle point du décès d'un autre prêtre que la tradition locale prétend avoir été massacré en même temps ou du moins le même jour qu'eux.

Il s'agit de François-Sébastien Sevin; nous avons vu qu'en 1792 ce prêtre, originaire de Médréac, résolut de passer à Jersey, mais on raconte qu'il revint dans sa paroisse natale et qu'il s'y trouvait lorsque le bourg de Médréac fut envahi par les soldats de Broons le 23 mars 1796.

M. Sevin était alors dans la chambre d'une maison située vis-à-vis le grand portail de l'église; on l'en arracha à coups de pied « comme on ferait pour un chien, » et traîné à « la passée du cimetière, » il y fut fusillé. Ses bourreaux s'assirent ensuite, ajoute-t-on, sur son cadavre et s'y enivrèrent avec le cidre qu'ils se firent servir de sa maison (3). L'abbé Sevin était frère du maire de Médréac qu'on appelait M. de la Noë-Sevin. D'après la même tradition, la colonne mobile de Broons se saisit aussi de ce dernier, mais elle n'osa pas le fusiller elle-même; elle se contenta de l'envoyer prisonnier à Rennes où il fut exécuté comme favorisant la contre-révolution (4).

Enfin il faut encore ajouter à cette funèbre liste des victimes de

la Révolution un quatrième prêtre fidèle. René Simon, natif de Médréac, était en 1790 l'un des cinq chapelains de la grande fondation de la Costardaye. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et passa en Angleterre; mais il en revint trop tôt. A son retour il trouva son bien vendu, et, obligé de se cacher, il fut saisi dans la paroisse de Plouer par les républicains et conduit à Rennes. Là on le jeta dans les prisons de la Porte-Marat et on le traîna devant le Tribunal criminel; il tomba malade dans sa prison et mourut à l'infirmerie le matin du 12 nivôse an III (1^{er} janvier 1795) (1).

Comme l'on voit, il y eut peu de paroisses aussi rudement éprouvées que celle de Médréac pendant la Révolution. Nous avons lieu de croire que tant de souffrances endurées par de bons prêtres, tant de sang versé pour l'honneur de la religion ne demeurèrent pas sans récompense.

Maintenant encore le souvenir de cette terrible invasion du bourg de Médréac par des soldats féroces et impies n'est pas complètement effacé; on montre toujours les lieux qu'ensanglantèrent tant de victimes cruellement fusillées; au-dessus de ces scènes de carnage plane l'image sereine du prêtre pardonnant à ses ennemis et mourant en priant pour ses assassins.

(1) *Reg. de l'état civil de Rennes.*

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 213.

(2) *Registre des décès de la commune de Médréac.*

(3) Tradition recueillie par M. l'abbé Gernigon.

(4) *Ibidem.*

AMBROISE JANVIER

(5 AVRIL 1796).

Au village de la Boulerais, en la paroisse de Quédillac, naquit vers 1761 Ambroise-Jérôme Janvier. Fils de Louis Janvier et de Gabrielle Perrigault, il fit ses études au collège de Dinan où il se distingua par sa piété comme par son application au travail. Tonsuré le 10 juin 1786, il reçut le sacerdoce, le 18 septembre 1790, des mains de Mgr Cortois de Pressigny, dernier évêque de Saint-Malo, dans le diocèse duquel se trouvait alors Quédillac.

L'abbé Janvier accepta d'être tout à la fois chapelain et précepteur chez un pieux gentilhomme qui habitait une terre en Landujan, et il occupait cette place lorsque la Révolution vint tout ébranler.

Le clergé de Landujan se montra toutefois à la hauteur des difficultés de cette époque. Le recteur, Charles Fleury, son vicaire (qui fut plus tard son successeur), Félix Tostivint, le chapelain de Notre-Dame-de-Pontelain, Pierre Gernigon et enfin Ambroise Janvier, refusèrent énergiquement le serment schismatique; de ces ecclésiastiques les trois premiers quittèrent leur patrie et se réfugièrent à Jersey, le dernier seul ne put se résoudre au départ.

L'abbé Janvier demeura donc dans notre contrée. « Mais la candeur et la franchise de son caractère, la religion sur les dangers de laquelle son cœur et sa conscience lui interdisaient un lâche et coupable silence, l'exposèrent bientôt à la haine des agitateurs. Ils le forcèrent à quitter l'honorable asile où on l'avait accueilli avec des sentiments d'affection dont il s'était chaque jour montré plus digne. A l'exemple du divin Fils de Marie, il n'eut plus où reposer sa tête. Comme son Auguste Modèle, errant de solitude en solitude, couchant souvent exposé aux injures de l'air, avec un zèle infatigable il procuroit l'assistance de son ministère aux habitants du Crouais, de Saint-Onen, de Quédillac, et de plusieurs autres paroisses qu'il évangélisait avec tant d'ardeur et de constance. Il soutenait ainsi dans la foi de nos pères, il animait de tout le courage que le christianisme inspire, les fidèles qui jouissoient de l'ineffable consolation de s'édifier par l'exemple de ses vertus, et de s'instruire et de se fortifier par la fréquence et la solidité de ses exhortations (1). »

L'abbé Janvier rendit de la sorte des services signalés à la cause de Jésus-Christ jusqu'au mois de mars 1796. A cette époque un

(1) Abbé Carron, *Les Confesseurs de la Foi*, III, 468.

combat assez vif fut livré au Crouais, près de Saint-Méen, entre les royalistes et les troupes républicaines. Un des royalistes y fut blessé mortellement et transféré dans la paroisse de Médréac. Comme il désirait voir un prêtre avant d'expirer, on alla chercher M. Janvier, qui se trouvait caché dans les environs. Celui-ci se hâta de se mettre en route afin de pouvoir administrer au pauvre mourant les derniers secours de la religion; malheureusement il fit la rencontre d'une colonne mobile près du village de la Mignerette en Médréac. Les soldats républicains reconnaissant l'abbé Janvier, le fusillèrent aussitôt sans pitié le 5 avril 1796. Après cette brutale exécution ils fouillèrent leur victime, trouvèrent sur lui le Saint Viatique qu'il portait au malade, et il n'est point d'impiétés et de profanations qu'ils ne commirent, écrit l'abbé Tresvaux (1). Ils dépouillèrent ensuite le martyr et emportèrent en triomphe au bout de leurs baïonnettes les habits ensanglantés du prêtre qu'ils se vantaient d'avoir massacré.

Sans aucun doute cette mort violente de l'abbé Janvier lui procura la récompense des persécutions qu'il avait si courageusement endurées pour demeurer fidèle à la doctrine de l'Eglise catholique. Son souvenir est demeuré dans la contrée : on raconte qu'après l'assassinat de ce vertueux prêtre, un habitant du village de la Mignerette, nommé Vincent Tirel, ne voulut pas laisser à l'abandon le corps du martyr. Ce bon chrétien le chargea sur ses épaules et l'apporta à Médréac pour l'y déposer en terre sainte; arrivé près du bourg, il entendit une fusillade, et pris de peur, il cacha sous un tas de paille son précieux fardeau, puis grâce aux ténèbres de la nuit il put échapper aux patriotes étrangers à la localité qui y répandaient la terreur. Lorsque le tumulte fut calmé et que les républicains eurent déguerpi, Vincent Tirel prit de nouveau les précieuses dépouilles de l'abbé Janvier et, creusant lui-même une fosse dans le cimetière, il les y déposa avec respect; elles y attendent la résurrection glorieuse.

(1) *Hist. de la Persécution en Bretagne*, II, 227.

JOSEPH SORETTE

(5 DÉCEMBRE 1798).

Fils de Pierre Sorette et de Françoise Murie et né vers 1758 en la paroisse de Saint-Germain-en-Coglais, Joseph-Julien Sorette fut élevé par un pieux oncle, Jean-Christophe Sorette, vicaire au Châtelier (1). Envoyé à Rennes à l'âge de quatorze ans, il y fut admis par voie de concours au petit Séminaire et y acheva ses études avec succès.

Le 21 décembre 1782 l'abbé Sorette reçut la tonsure et les ordres mineurs; le 21 mai 1785, Mgr de Girac, évêque de Rennes, lui conféra le sacerdoce (2). Il fut alors nommé vicaire à Betton et y montra un talent rare pour la direction des âmes, mais bientôt ses connaissances littéraires lui procurèrent une chaire de professeur d'humanités au collège de Rennes en 1789.

Parmi les élèves de l'abbé Sorette se trouva Gabriel Bruté qui devait plus tard devenir évêque de Vincennes; ce dernier conserva toujours un vif et attendrissant souvenir de son professeur et longtemps après il écrivait de lui :

« L'abbé Sorette était un jeune prêtre qui n'était pas encore âgé de trente ans lorsqu'il fut nommé professeur au collège de Rennes, la première année de la Révolution française; je lui vouai une vive affection, et, de son côté, il voulait bien prendre à moi un intérêt particulier. Il faisait parfois à ma mère l'honneur de venir dîner chez nous. La charmante modestie, la candeur, la piété, jointes à l'enjouement de cet excellent homme, le rendaient cher à tous ceux qui le connaissaient. Lorsque le serment révolutionnaire fut imposé au clergé, il refusa de le prêter, et il fut exclu en conséquence du collège (3). »

Joseph Sorette se retira chez sa mère qui habitait Parigné.

Cette paroisse avait pour recteur légitime Patrice Guignette, mais on lui avait donné un curé constitutionnel en la personne de Louis Verdier, ancien prieur de l'abbaye de Savigny. M. Sorette raconte que « les habitants de Parigné n'étaient pas tous disposés à se soumettre au changement et à accepter la personne qui leur

(1) Ce dernier mourut au Châtelier et y fut inhumé, à l'âge de soixante et un ans, le 30 octobre 1776.

(2) *Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Rennes.*

(3) *Souvenirs de la Persécution Révolutionnaire (Revue de Bretagne et de Vendée, IX, 218).*

avait été imposée de force. Ils s'assemblèrent en foule autour du presbytère, et ils auraient certainement chassé l'intrus à coups de pierres et de bâtons si leur recteur n'avait pas réussi à les apaiser (1). » Ce fut le dimanche 24 mai 1791, que le constitutionnel voulut s'installer à Parigné; lorsqu'il vint à l'église pour y chanter la messe, M. Guignette essaya de s'y opposer; obligé de céder devant la force, ce dernier dit à son peuple : « Que ceux qui veulent rester fidèles à Dieu et à leur religion me suivent, je vais célébrer la messe paroissiale à la chapelle Saint-Roch (2). » Toute la paroisse suivit son pasteur, à peine trois ou quatre personnes restèrent-elles à la messe de l'intrus qui dut quitter Parigné quelques mois après (3).

Telle était l'excellente paroisse dans laquelle l'abbé Sorette exerça le saint ministère après le départ pour Jersey du recteur M. Guignette. Il le fit avec un zèle infatigable pendant les plus mauvais jours de la Révolution, menant une vie de dangers et d'alarmes continuelles et ne se reposant jamais dans l'accomplissement de ses devoirs; il était aidé d'ailleurs par M. Courtillé, vicaire à Parigné, et par M. Louvet, ancien vicaire à Domalain.

C'est de Parigné que M. Sorette écrivit à un ami, le 4 février 1792, une lettre qui peint bien son caractère et dont voici quelques extraits :

« Il y a eu un an le 25 janvier que je suis dans le pays de Fougères, tantôt chez ma mère, tantôt chez un de mes frères, en Saint-Germain-en-Coglais, ma paroisse natale, car la milice nationale de Fougères m'a fait déguerpir deux ou trois fois. Elle m'a fait l'honneur de me visiter tantôt en corps, tantôt par députés; comme je suis peu jaloux de ses visites, je ne restais point à la maison quand je prévoyais son arrivée. Elle désirait tellement me trouver au logis qu'elle vint une fois vers minuit, malheureusement j'étais encore absent; on me chercha partout, depuis la cave jusqu'au grenier, même dans les meubles, armoires, etc.; on voulait me conduire en triomphe à la ville; mon humilité et mon éloignement des grands honneurs m'obligèrent encore à me soustraire à cette cérémonie. De peur de m'y trouver je prolongai mon absence de quelques mois, je venais dîner chez ma mère et m'en allais coucher à Saint-Germain, à une lieue loin. Depuis la Toussaint je me suis aguerri : quelques soldats nationaux sont encore venus me visiter pour me faire sortir de la paroisse; je leur ai déclaré que j'y resterais et que j'étais aux termes des décrets; ils s'en sont tenus aux menaces jusqu'à présent. Mais je suis obligé de faire quelquefois une ou deux lieues pour dire la messe (4). »

(1) *Lettre de l'abbé Sorette à Mme Bruté (Revue de Bretagne et de Vendée IX, 219).*

(2) Chapelle frairienne en Parigné.

(3) *Notes ms. de M. l'abbé Desrées.*

(4) *Ms. de l'abbé Guillard.*

En 1795, après le traité de la Mabilais, il y eut un peu de paix relative et à Parigné les trois bons prêtres recommencèrent à circuler à peu près librement dans la paroisse; ils osèrent même célébrer la fête de Pâques à l'église. Quand les hostilités furent reprises, ils purent encore, protégés par les chouans d'Almé du Boisguy, continuer leur ministère avec certaines précautions.

On parla même alors du retour de M. Guignette qui ne tarda pas, en effet, à venir rejoindre son troupeau fidèle. Ce fut à cette époque que M. Sorette fut nommé curé d'office du Châtellier (1796).

La paroisse du Châtellier avait eu pour dernier recteur Guillaume Bertin, qui émigra en 1792, avec son vicaire M. Huart, et mourut à Jersey. Lorsque M. Sorette y vint, son zèle se déploya, comme à Parigné, avec la plus grande activité; mais il n'y fut pas, hélas! tranquille bien longtemps. Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), vint ramener partout l'épouvante: les églises furent de nouveau fermées et les prêtres pourchassés.

Obligé de se réfugier en lieu sûr, l'abbé Sorette se vit en même temps atteint de douleurs rhumatismales très violentes, gagnées un jour qu'il était trempé de pluie, en se cachant dans une meule de paille où il avait dû, pour sauver sa vie, demeurer plusieurs heures.

On lui conseilla d'aller aux eaux minérales de Guichen, dans un double but; d'abord pour améliorer l'état de sa santé, puis pour dérouter les recherches qui se faisaient de sa personne avec un redoublement d'activité du côté du Châtellier.

M. Sorette vint donc à Rennes et se cacha dans le faubourg Saint-Martin (1) à la Péchardière, chez Mmes de Léon.

« Pendant qu'il y demeurait, écrit Mgr Bruté, il fit savoir à ma mère qu'il désirait me voir. Ma mère me recommanda instamment de le supplier de ne pas s'aventurer à Guichen, mais de venir dans notre maison, où nous saurions le cacher, et où il serait bien soigné, parce que plusieurs médecins, hommes religieux, fréquentaient souvent notre famille. Je me rendis en hâte près de l'abbé Sorette, avec les plus douces espérances de posséder bientôt sous notre toit mon bien-aimé professeur, un si bon prêtre! Mais, hélas! je fus vite désappointé; j'arrivai à la Péchardière; je fus admis avec précaution et je jouis d'une précieuse entrevue avec lui. Il me raconta quelques-unes de ses aventures, où il avait, comme miraculeusement, échappé à la mort. Mais après lui avoir persuadé aisément qu'il ne serait pas prudent pour lui de demeurer aux eaux de Guichen; il en tira une conclusion bien différente de celle que j'attendais: c'est qu'il avait déjà trop écouté les médecins; il n'était pas si malade qu'ils le pensaient, et son meilleur parti était de retourner près de ses paroissiens et de rester au milieu d'eux jusqu'à la fin. D'ailleurs, après six ans de pénible apostolat, faire enfin le sacrifice de sa vie, n'était-ce pas la conclusion digne d'envie de ses travaux? Tels furent les sentiments qu'il m'exprima avec beaucoup de ferveur et de gaieté. Aucun argument, aucune prière,

(1) Aujourd'hui faubourg Saint-Malo.

ne l'amenèrent à céder aux désirs de ses amis de Rennes. Trois jours après il repartit pour Le Châtellier (1). » Trois semaines après il y était assassiné!

De retour au Châtellier, l'abbé Sorette s'y cacha dans la famille Roussel, qui habitait alors le vieux presbytère (2). Le 15 frimaire an VII (5 décembre 1798), on vint l'y chercher pour aller faire l'absoute de Pierre Despas qui était mort au village du Haut-Villiers; il s'y rendit aussitôt. En même temps, raconte Mgr Bruté, « une troupe de ces républicains, qu'on nommait contre-chouans, battant la campagne à la recherche de victimes, demanda à une jeune fille si elle ne pourrait pas leur indiquer un prêtre pour venir confesser un malade. La paysanne fut trompée par le déguisement des faux frères, et elle leur répondit qu'elle venait de voir M. Sorette passant dans la prairie. Ils s'élancèrent aussitôt à sa poursuite, et dès qu'ils l'approchèrent, ils firent feu sur lui et lui cassèrent un bras. M. Sorette s'arrêta aussitôt et se rendit prisonnier, demandant d'être conduit à la ville. Mais eux, sachant qu'on se bornerait à le déporter à Cayenne, lui dirent qu'ils avaient résolu de le mettre à mort. M. Sorette les pria alors de lui accorder quelques minutes pour recommander son âme à Dieu. Il s'agenouilla sur le gazon; et après l'avoir laissé prier quelques moments, ils le fusillèrent sur place (3). »

Un détail omis ici, mais consigné par l'abbé Tresvaux et conservé dans la tradition locale, c'est que les assassins de l'abbé Sorette étaient accompagnés d'un chien dressé à cet effet et qui força le confesseur de la foi, voulant fuir, à s'arrêter devant ses bourreaux. Ceux-ci l'atteignirent au-dessous du village de Montmerson, tout près du moulin de la Vieuville, dans un coin du champ de la Bayle; il était alors une heure après midi; les misérables, après avoir fusillé le saint prêtre, s'acharnèrent à larder son corps de coups de baïonnettes.

Ces précieux restes furent transférés dans le cimetière du Châtellier près du chapitre de l'église (4). Lorsque de nos jours cette église a été reconstruite, on y a placé dans la nef, un peu au-dessous de la porte méridionale, la tombe de l'abbé Sorette. On a de plus fait élever une croix commémorative à l'endroit même où tomba le martyr dans le champ de la Bayle. C'est ainsi que la paroisse du Châtellier s'est honorée en honorant elle-même la mémoire du prêtre qui l'évangélisa aux dépens de sa vie.

Le chef des meurtriers de M. Sorette mourut à Fougères, frappé visiblement de la main de Dieu, poursuivi par l'image de sa victime

(1) *Souvenirs de la Persécution révolutionnaire (Revue de Bretagne et de Vendée, IX, 222).*

(2) *Lettre de M. l'abbé Ségouin.*

(3) *Souvenirs de la Persécution révolutionnaire (Revue de Bretagne et de Vendée, IX, 223).*

(4) Le 16 frimaire (6 décembre), on fit la déclaration du décès de M. Sorette « décédé hier, âgé de 42 ans. » D'autres disent qu'il n'avait qu'environ quarante ans.

qu'il implorait et maudissait tour à tour, pendant son effroyable agonie.

Ses complices finirent aussi misérablement, et plusieurs, tués dans la campagne, allèrent rejoindre leur sainte victime devant le Trône du Jugement. « Hélas ! ils étaient plus à plaindre que l'abbé Sorette. Celui-ci n'avait-il pas eu une mort heureuse ? Recevant la communion le matin comme viatique à l'autel où il avait dit la messe dans quelque lieu retiré, puis s'agenouillant sans murmure sur le gazon, offrant sa vie en holocauste pour la paix de sa malheureuse patrie, et ses dernières paroles étant probablement, comme celles de saint Etienne, pour le salut de ses bourreaux (1). »

(1) Mgr Bruté, *loco citato*.

GUILLAUME DUVAL

(10 FÉVRIER 1799).

Né au village de Brezel en la paroisse de Montours, Guillaume Duval était fils de Julien Duval (1) et de Gillette Delourme. Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, lui conféra le sacerdoce à Saint-Méen, le 19 septembre 1772.

Nommé d'abord vicaire à Coësmes, il fut en la même qualité transféré en 1779 au Châtelier et en 1781 à Notre-Dame de Vitré. C'est là qu'il fut pourvu de la cure de Laignelet, dont il prit possession en 1787. Il signa en 1790 l'adresse du clergé fidèle à l'évêque de Rennes et refusa par suite de se souiller du serment à la Constitution.

Bientôt la tourmente révolutionnaire se montra de plus en plus menaçante pour l'Eglise de France. Mais M. Duval « qui, de bonne heure, avait prévu les dangers du schisme, en avait tellement prévenu son peuple, que pas un de ses paroissiens n'y participa, et que, lorsqu'un intrus (M. Desrués) arriva à Laignelet, il ne put trouver personne pour lui servir la messe. Une conduite si chrétienne de la part de son troupeau le lui rendit encore plus cher, et il résolut de ne pas s'en séparer. Il laissa donc partir pour l'exil son vicaire et son ami, M. Brette, mort depuis chanoine de Rennes, et sut se soustraire à la loi de la déportation. Ce digne pasteur resta pendant plus de cinq ans caché dans sa paroisse ou dans les environs, affermissant ses ouailles dans la foi par l'exercice du saint ministère, et les édifiant par ses exemples (2). »

D'un caractère hardi, ne craignant rien quand il s'agissait de remplir son devoir, l'abbé Duval était connu dans le pays de Fougères, sous le nom de Guillaume Sans-Peur. La chouannerie, organisée par Aimé du Boisguy, agissait vigoureusement dans cette contrée, malgré les efforts des patriotes, et pendant bien des années les malheurs de la guerre civile s'y firent sentir. Mais l'audace de M. Duval le mettait au-dessus du péril. On raconte que, revenant un jour de baptiser un enfant à Montours, et ayant aperçu de loin une patrouille républicaine sur la route, loin de songer à fuir, il mit à son chapeau une belle cocarde tricolore qu'il avait en poche et, entonnant la Marseillaise, il passa sans broncher et sans être reconnu devant les soldats.

(1) Originaire de Saint-Germain-en-Coglès, ce qui a fait croire à certains que l'abbé Duval était natif de cette paroisse.

(2) Abbé Tresvaux, *Histoire de la Persécution en Bretagne*, II, 315.

En 1796, la tranquillité sembla vouloir renaître; quelques églises furent même rendues au culte et le clergé fidèle put momentanément y exercer son ministère. On possède encore le registre des baptêmes et mariages que fit à Laignelet M. Duval en 1797, du commencement de janvier à la fin de septembre. A cette dernière date il lui fallut de nouveau se cacher.

Si l'on en croyait l'abbé Tresvaux, le courageux recteur de Laignelet fut à la fin trahi par un jeune homme qu'il avait comblé de bienfaits; le fait n'est pas exact, il n'y eut pas de trahison proprement dite envers M. Duval, mais ce saint prêtre fut néanmoins tué par un ancien chouan qui s'était rallié à la République; voici comment on raconte dans le pays la mort de ce confesseur de la foi.

Le 22 pluviôse an VII (10 février 1799), Guillaume Duval, en compagnie de la domestique de son presbytère, Jeanne Letellier, était venu passer la journée au village du Pressoir en Laignelet, chez un bon paysan, appelé Pierre Godard. On y vint lui demander de se rendre au village de la Fieffe, pour y baptiser l'enfant d'un nommé Perrin. Il voulut partir aussitôt, mais la famille Godard le retint, parce que des patriotes de Fougères étant venus pêcher dans l'étang de l'ancien couvent des Cordeliers, au milieu de la forêt de Fougères, y faisaient ce jour-là grand tapage.

Quand vint le soir, l'abbé Duval refusa d'attendre plus longtemps et partit à la tombée de la nuit, suivi de Jeanne Letellier. Arrivés près du ruisseau de la Grande-Rivière, là où il coupe l'ancien chemin de La Bazouge, ils aperçurent les patriotes qui s'en revenaient de Saint-François; aussitôt ils se jetèrent dans les taillis, le recteur d'un côté, sa domestique de l'autre. Malheureusement M. Duval avait été vu, sinon reconnu; les patriotes qui avaient fait ripaille dans la journée étaient à demi-ivres; l'un d'eux tira sur le fuyard, et ses deux coups de fusil atteignirent le vénérable prêtre; M. Duval put encore faire quelques pas, mais il ne tarda pas à tomber pour ne plus se relever (1).

Lorsque les misérables assassins se furent éloignés, la pauvre domestique toute tremblante retourna à la maison du Pressoir et y dit en arrivant : « Venez vite, on a tiré sur Monsieur le Recteur, bien sûr qu'il est tué ! » Le père Godard et ses deux fils, Pierre et Jean, prirent immédiatement une lanterne, et, guidés par Jeanne Letellier, se mirent à la recherche de l'abbé Duval, mais ils ne purent réussir à le trouver. Le lendemain seulement, étant retournés dans la forêt, ils rencontrèrent son cadavre, tombé à une centaine de mètres du lieu où il avait été tiré (2).

(1) Si l'on en croit un rapport conservé, dit-on, aux Archives Nationales, M. Duval, se voyant sur le point d'être pris et connaissant la haine que lui portaient les républicains, essaya de se défendre; il tira même un coup de fusil sur son adversaire mais le manqua; le fait n'est pas impossible, quoique la tradition locale n'en ait pas conservé souvenir. Le recteur de Laignelet n'était-il pas dans le cas de légitime défense de sa vie?

(2) Communication de M. l'abbé Desrées.

Le corps du martyr demeura deux jours dans la forêt, comme le prouve l'acte de décès dont voici un extrait :

« Le 24 pluviôse an VII, devant moi Michel Godard, agent municipal de la commune de Laignelet, ont comparu Jean Lebossé et Jean Paix, lesquels m'ont déclaré que Guillaume Duval, ci-devant prêtre et recteur de la commune de Laignelet, âgé de 51 ans, est décédé le 22 pluviôse à 7 heures du soir, au gué du Saudre-Emoussé, en la forêt dite commune de Laignelet, d'une mort violente..... d'après les ordres du juge de paix du canton de Fleurigné et après le procès-verbal du cadavre du 24 de ce mois, je me suis sur le champ transporté au lieu du décès où je me suis assuré de la mort de Guillaume Duval. »

L'abbé Tresvaux raconte que « le chirurgien qu'on avait chargé de faire l'ouverture du cadavre, éprouva un grand étonnement, ainsi que ceux qui assistaient à l'opération, en voyant que le corps de M. Duval avait conservé les couleurs d'un homme vivant, et qu'au premier coup de bistouri, il en sortit un sang vermeil et limpide. Il fut inhumé dans le cimetière de sa paroisse et près de la porte principale de l'église de Laignelet (1). »

L'assassinat de M. Duval fit verser bien des larmes aux bons chrétiens du pays de Fougères; mais les royalistes en furent exaspérés; ils parvinrent à savoir que le coup de fusil meurtrier avait été tiré par un traître surnommé Joli-Cœur; c'était un ancien chouan, natif du Châtellier, où il avait dû nécessairement connaître l'abbé Duval, et peut-être, comme le dit l'abbé Tresvaux, en avait-il regu des bienfaits. Mais Joli-Cœur, après avoir été honoré de la confiance de du Boisguy, s'était tout à coup tourné du côté des républicains. Les royalistes avaient pu oublier sa défection, mais ils ne lui pardonnèrent pas le meurtre du recteur de Laignelet; Joli-Cœur fut fusillé par eux, dix jours après son crime, dans son lit, au village de la Terrois (2).

Nous ne pouvons mieux terminer cette notice qu'en inscrivant ici l'acte de décès de l'abbé Duval, rédigé par un de ses confrères martyrisé comme lui pour le nom de Jésus-Christ.

Lorsque le pieux abbé Gavard, vicaire à Parcé, — duquel nous parlerons bientôt — apprit l'assassinat du recteur de Laignelet, il écrivit ce qui suit sur le touchant registre de Parcé, qu'il eut le courage de tenir au plus fort de la Terreur :

« Vénérable et discret Missire Guillaume Duval, recteur orthodoxe de la paroisse de Laignelet près Fougères, a été assassiné et massacré dans la forêt de Fougères, près le couvent de Saint-François, dans le temps que par un saint zèle et animé par la charité qui ont toujours fait son caractère propre et particulier, il se transportait dans un lieu où son ministère exigeait sa présence.

(1) *Histoire de la Persécution en Bretagne*, II, 315.

(2) *Notes ms.* de M. l'abbé Desrées.

Il avait longtemps affronté les plus grands dangers pour porter les secours de la religion, et prodigué sa vie pour le salut des âmes : il avait plusieurs fois passé au milieu des cantonnements de soldats furieux contre les catholiques et surtout contre les ministres de la religion romaine. Dieu l'appela à lui par une mort qui lui fut donnée en haine de la religion et qu'il avait pardonnée par avance (1). »

Qui pouvait mieux faire l'éloge de ce martyr que le prêtre destiné à souffrir lui-même le martyre quelques mois plus tard ?

(1) *Archiv. paroiss. de Parcé.*

FRANÇOIS GAVARD

(25 MAI 1799).

Julien Gavard et Jeanne Maillard, paroissiens de Saint-Ouen-de-la-Rouairie, eurent l'honneur de donner le jour à deux prêtres, François-Jean-Pierre-Marie et René-Julien ; l'aîné d'entre eux — auquel nous consacrons cette notice — versa son sang pour Jésus-Christ ; le cadet, vicaire à Mellé, avant la Révolution, survécut à la tourmente et mourut recteur de Billé.

François Gavard, tonsuré en 1774, fut promu au sacerdoce le 18 septembre 1779, le jour même que son jeune frère recevait la tonsure. Il fut ensuite envoyé en qualité de vicaire, d'abord à Izé, puis à Parcé en 1782.

Au moment de la Révolution, le clergé de Parcé se composait de trois prêtres : Julien Le Saulnier, recteur depuis 1783 — François Gavard, son vicaire — et René Duclos, prêtre habitué. Ce dernier fort âgé, car il avait été ordonné prêtre en 1748, s'était retiré en Parcé, sa paroisse natale, au village de la Racinais, en 1770 ; grâce à sa vieillesse, il y demeura relativement tranquille, quoiqu'il n'y fût pas inactif.

M. Le Saulnier émigra et M. Gavard crut devoir se retirer dans sa famille, à Saint-Ouen, ayant, à l'exemple de son pasteur, refusé le serment schismatique. Mais ce dernier apprit bientôt que deux curés constitutionnels, René Guérin et André Hubaudière s'étaient en vain successivement efforcés de s'implanter à Parcé, chassés par la population, chacun après quelques mois de résidence ; il crut dès lors comprendre que son devoir était de retourner au milieu d'une population qui se montrait si fermement attachée à ses devoirs envers Dieu. L'abbé Gavard se dévoua donc plus complètement que jamais au salut des paroissiens de Parcé et la fidélité de ceux-ci lui permit d'échapper aux plus grands dangers de la Terreur.

Après le traité de la Mabilais, François Gavard pensa pouvoir sortir des cachettes où il célébrait le Saint Sacrifice ; au mois de février 1795 il exerça les fonctions de son ministère dans la chapelle Sainte-Anne, dépendant du château de Mué, en Parcé.

Le 4 avril suivant, l'intrépide vicaire commença la rédaction d'un registre paroissial qu'il termina le 28 avril 1799, quelques semaines avant sa mort. Ce cahier, précieusement conservé et fort intéressant, renferme non seulement les actes de baptêmes et de mariages de la paroisse de Parcé, mais encore ceux de plusieurs paroisses voisines, car les habitants des alentours venaient volontiers

trouver M. Gavard pour qu'il leur administrât les sacrements. Le registre ne contient pas moins de cinq cent quarante-quatre actes de baptême et quatre-vingt douze actes de mariage. De plus, le pieux confesseur de la foi y a inséré quelques faits lui semblant, à juste raison, dignes d'intérêt.

Il nous apprend ainsi que le 3 mai 1795, lui-même, assisté du vénérable M. Duclos, réconcilia l'église et le cimetière de Parcé « en présence d'un peuple inombrable accouru de toutes les paroisses voisines. »

Ailleurs, il mentionne la bénédiction de plusieurs croix élevées sur le territoire de la paroisse, notamment en mai, juin et août 1797 (1). Enfin M. Gavard signale parfois l'arrestation et le martyre des prêtres fidèles du voisinage; nous avons vu comment il rend compte de la mort de l'abbé Duval; voici maintenant ce qu'il dit d'un autre confesseur de la foi :

« Le 10 du mois d'avril 1799, M. de Villegérard, curé (c'est-à-dire vicaire) de la paroisse de La Celle-en-Coglais, a été arrêté par un cantonnement de soldats en patrouille et conduit, en haine de la religion romaine, dont il est un ministre très zélé et très exemplaire, dans la prison de Fougères. Le 12, il a été conduit à Rennes pour comparaître devant les tribunaux. Dieu sait ce qu'il en sera décidé. Qu'il le conserve dans sa miséricorde et le rende à l'Eglise (2) ! » Ces lignes, si touchantes dans leur simplicité, ne rappellent-elles pas ce qu'écrivaient les martyrs des premiers siècles ?

Dans ce même registre de M. Gavard sont aussi quelques actes de baptêmes faits par Julien Maigné, recteur de Javené, encore un vaillant confesseur de la foi qui demeura caché dans le pays pendant toute la Révolution :

Que de peines cependant avaient à supporter ces bons prêtres ! A peine M. Gavard était-il rentré dans l'église de Parcé qu'il lui fallait de nouveau l'abandonner en septembre 1795 et recommencer sa vie errante dans les villages, où des caches lui étaient préparées. En avril 1796 il put sortir de nouveau et recommencer le culte public, mais au prix de mille précautions et toujours au péril de sa vie.

Le pieux vicaire de Parcé avait fait venir en cette paroisse, au village de la Rue, un de ses frères, nommé Jean-Louis Gavard; ce dernier avait été l'un des agents les plus actifs du marquis Tuffin de la Rouairie et il était demeuré l'un des meilleurs royalistes du pays. C'est chez lui que fut arrêté l'abbé Gavard, le 23 mai 1799. Voici comment on raconte le fait :

« Un misérable, joignant l'hypocrisie à la trahison, et sachant où M. Gavard se réfugiait, alla le trouver, le dimanche 19 mai,

(1) Communication de M. l'abbé Pirotays.

(2) Michel de Villegérard sortit sain et sauf de cette épreuve; il est mort recteur de La Celle-en-Coglais.

fête de la Sainte Trinité, et lui demanda s'il serait encore dans la même maison le jeudi suivant, jour de la Fête-Dieu. Ce respectable prêtre avait alors les fièvres; il désira savoir de l'homme qui l'interrogeait pourquoi il lui faisait cette question. Celui-ci lui ayant dit qu'il voulait venir se confesser ce jour-là, M. Gavard lui répondit qu'il n'était pas probable qu'il fût débarrassé de la fièvre à cette époque, et lui fit ainsi connaître qu'il ne changerait pas de maison. C'en fut assez pour le traître. Il alla aussitôt le dénoncer à un détachement de soldats cantonnés au bourg de Taillis, près de Vitry.

« Le jeudi, 23 mai, M. Gavard célébra la messe de grand matin, et toujours tourmenté par la fièvre, il se chauffait, lorsqu'un enfant de la famille dans laquelle il se trouvait vint avertir qu'on voyait beaucoup de soldats courir autour de la maison. Il s'empressa de se renfermer dans sa cachette, et aussitôt les soldats, étant entrés, fouillèrent pendant trois heures. Ils réussirent enfin à découvrir le réduit qui renfermait le pauvre prêtre et ils voulaient le fusiller dans le lieu même : « Ne me faites pas de mal, leur dit-il, je me rends. » La troupe était commandée par un officier humain, qui défendit à ses soldats de tirer, et qui, voyant l'état de maladie et de saisissement dans lequel était M. Gavard, lui fit donner un verre d'eau pour se remettre. Il lui demanda s'il était prêtre. « Oui, je le suis, » répondit sans hésiter le ministre de Jésus-Christ, qui fut emmené aussitôt par la troupe.

L'officier lui dit : « Suivez-moi le plus près possible; je ne suis plus maître de mes soldats; ils sont ivres. » En le conduisant au bourg de Parcé, il lui fit voir la dénonciation et le nom du dénonciateur.

« De Parcé, le détachement se rendit à Saint-M'Hervé, où le prisonnier coucha dans une chambre et fut gardé par un factionnaire. Le lendemain, on le mena au bourg de Taillis, et l'officier, toujours rempli de bons procédés à son égard, le fit dîner avec lui. M. Gavard voulant lui verser à boire, ce brave homme lui dit : « M. l'abbé, (c'est ainsi qu'il le nomma toujours, malgré qu'on ne se servit alors que du mot citoyen) quoique je porte un habit bleu, je connais encore mon devoir, c'est à moi à vous servir. » Il ajouta : « Vous étiez bien en sûreté dans votre cache : si j'avais le bonheur de vous conduire à Rennes, vous ne seriez pas moins en sûreté entre mes mains. » Après le dîner, on dirigea M. Gavard sur Vitry, où il fut mis en prison (1). »

Le samedi, 25 mai, l'abbé Gavard devait partir pour Rennes à cinq heures du matin, c'était au moins l'assurance qu'on avait donnée à son domestique qui l'accompagnait. Il espérait aussi être conduit par le commandant qui lui avait témoigné de la sympathie; mais de nouveaux ordres changèrent tout. Dès trois heures du matin, un détachement fit sortir l'abbé Gavard de sa prison. L'escorte suivit la route de Rennes et traversa Châteaubourg; mais

(1) Abbé Tresvaux, *Histoire de la Persécution en Bretagne*, II, 355.

arrivée à quelque distance au-delà, au pont d'Olivet, en la paroisse de Noyal-sur-Vilaine, elle s'arrêta et, quittant la grande route, entra dans un chemin qui conduit au bourg de Servon. A peine M. Gavard y eut-il fait quelques pas, qu'on lui signifia que sa dernière heure était venue; immédiatement il fut, en effet, fusillé.

Le corps du martyr fut apporté dans les prairies qui sont au pied du bourg de Servon, près du château du Gué; certain médecin vint en faire l'autopsie, et, dans sa rage révolutionnaire, enleva le cœur et le porta dans une maison du bourg de Servon, que l'on montre encore : là, si l'on en croit la tradition persistant dans la localité, le cœur du saint prêtre fut apprêté et mangé par les cannibales qu'engendrait la République.

Un habitant du pays, nommé Bricet, recueillit ensuite les vénérables restes de l'abbé Gavard et les inhuma dans le cimetière paroissial de Servon.

L'abbé Tresvaux fait remarquer, en terminant, les châtiments qui atteignirent les bourreaux du saint vicaire de Parcé : « Son dénonciateur éprouva bientôt les effets de la colère divine; il devint infirme et il était perclus de tous ses membres lorsqu'il mourut. Un de ceux qui avaient arrêté le confesseur de la foi se brûla la cervelle, en prison, d'un coup de pistolet, pour éviter le dernier supplice. Un autre mourut en impie, après avoir ordonné, par son testament, qu'on l'enterrât dans son jardin (1). » La patience de Dieu finit par se lasser et sa justice atteint toujours, tôt ou tard, les coupables.

(1) *Histoire de la Persécution en Bretagne*, II, 357.

JEAN LARCHER

(1800).

Au moment de la Révolution, la paroisse de Louvigné-du-Désert avait pour recteur Joseph Beauce, qui en avait été pourvu en 1785. Ce vénérable confesseur de la foi refusa énergiquement de prêter le serment à la Constitution civile du clergé et ne voulut pas non plus abandonner sa paroisse en passant à l'étranger. Il se cacha dans les villages de Louvigné et traversa de la sorte, au péril de ses jours, toute la période révolutionnaire, administrant les sacrements avec autant de zèle que de courage à ses chers paroissiens.

Pendant la Terreur, M. Beauce était caché chez le fermier des Alleux. Toutefois, son séjour y fut soupçonné et Hautrais, commandant de la garde nationale de Louvigné, fut désigné pour aller l'y arrêter; mais cet homme, attaché à son bon recteur, malgré la diversité de leurs opinions politiques, fit prévenir l'abbé Beauce du jour et de l'heure auxquels il se rendrait aux Alleux; il en résulta que la perquisition n'aboutit à rien et donna même plus de sûreté à la cachette du pasteur de Louvigné (1).

Le 27 germinal an III (16 avril 1795), M. Beauce crut pouvoir se montrer en public et parut devant la municipalité de Louvigné; il y fut autorisé par le commandant de la force armée dans l'arrondissement, à séjourner dans sa paroisse ainsi que deux autres prêtres, Jean Larcher — dont nous allons parler à l'instant — et M. Alexandre Barbedette; vicaire à Louvigné.

Le 20 du même mois d'avril 1795, M. Beauce commença un registre paroissial. On y voit que pendant plusieurs semaines on lui apporta en foule des enfants baptisés à la maison pour qu'ils reçussent le supplément des cérémonies baptismales; chaque jour on recevait ainsi à l'église une dizaine d'enfants et on réhabilitait autant de mariages qu'on pouvait dire de messes. L'abbé Beauce continua avec le même courage et la même persévérance son saint ministère jusqu'à la fin de la Révolution et fut réinstallé recteur de Louvigné en 1803; il y est mort, vénéré et regretté de tous, en 1831, âgé de 77 ans.

Revenons maintenant à M. Larcher.

Fils d'un M. Larcher-Cléménçais, qui était frère ou cousin du maire de Louvigné, M. Larcher-Louvières, Jean-Michel Larcher appartenait à une famille aisée de la paroisse. Il ne faut pas le

(1) *Notes ms.* de M. l'abbé Desrées.

confondre avec un malheureux intrus, Gilles Larcher, curé constitutionnel de Mellé, qui fut assassiné en cette dernière localité, le 18 mars 1794, avec son maire, François Le Cordier.

Nous savons malheureusement peu de choses relatives au confesseur de la foi, Jean Larcher. Il était encore jeune au commencement de la Révolution et se trouvait alors à Bruz, ayant été pourvu en cette paroisse, le 2 octobre 1789, du petit bénéfice de Notre-Dame de la Houssaye, fondé en la chapelle du manoir de ce nom (1).

MM. Jacques et Pierre Le Pez, recteur et vicaire de Bruz, et Jean Larcher, refusèrent de prêter le serment constitutionnel. A la suite de ce refus, MM. Le Pez furent conduits à Rennes et incarcérés à Saint-Melaine, puis à la Trinité et à Saint-Méen; quant à Jean Larcher, en quittant Bruz, il vint chercher un asile dans sa paroisse natale; il s'y trouvait dès le 27 avril 1792.

Le 20 décembre de cette année-là, en effet, Larcher, père, fut forcé de se présenter devant la municipalité de Louvigné pour faire connaître le domicile de son fils l'abbé. Il apporta un certificat sur papier timbré du maire de Bruz, mais il ne nia point qu'il se trouvait présentement chez lui, à la Cléménçais.

Une délégation de la municipalité de Louvigné se transporta alors au domicile de Larcher, père. Elle y trouva « le prêtre Jean-Michel Larcher, costumé d'un chapeau sur un bonnet de coton blanc, cheveux longs entortillés sous le bonnet, redingote grise, veste, culotte et bas noirs. » Il déclara habiter chez son père depuis le 27 avril précédent, et avoua n'avoir pas osé se faire connaître « à cause de la difficulté des temps pour les prêtres (2). »

Depuis cette époque et jusqu'à la fin de sa vie il ne semble pas que l'abbé Larcher ait quitté Louvigné où il devait aider le bon M. Beauce dans l'exercice du saint ministère.

Nous venons de voir qu'en 1795 il fut autorisé à y demeurer en même temps que ce vénérable recteur et son vicaire M. Barbedette. Il se trouvait encore à la Cléménçais, le 17 septembre 1797 et le 12 germinal an VIII (2 avril 1800).

Ce fut peu de temps après cette dernière date que fut tué M. Larcher; nous avons malheureusement en vain fait faire à ce sujet des recherches dans le registre des décès de Louvigné; la mort de ce prêtre n'y est pas relatée. Toutefois le souvenir de l'assassinat de l'abbé Larcher est resté trop bien gravé dans la mémoire des habitants de Louvigné, pour qu'il y ait à douter de ce crime; seul, le jour où il fut commis, reste ignoré.

La tradition raconte que Jean Larcher se trouvait non loin et au bas du village du Mont-Louvier, lorsqu'il se vit guetté par des gens qu'il reconnut comme d'acharnés ennemis des prêtres. Pour échapper à ce danger, il grimpa dans un châtaignier grand et fort touffu et s'y blottit silencieusement, espérant ainsi échapper à leurs

regards. Mais les misérables le découvrirent dans sa cachette improvisée et le tuèrent à coups de fusils, dans l'arbre même. On a longtemps montré en cet endroit un rocher, sur lequel tomba ensanglanté le malheureux prêtre; on prétendait même voir sur cette pierre, l'empreinte de la main de la victime, preuve de la vénération populaire demeurée attachée à la mémoire de l'abbé Larcher. Des carriers, exploitant le rocher, ont fait sauter cette pierre que respectaient les vieilles gens du lieu.

Le meurtre de l'abbé Larcher semble avoir clos la trop longue série des massacres de prêtres fidèles, commis sur notre territoire. Récapitulant ici les noms des victimes sacerdotales immolées hors de Rennes pendant la grande Révolution, nous y trouvons ceux de six recteurs, d'autant de vicaires, de huit chapelains ou prêtres habitués, d'un religieux et d'un diacre.

C'est un total de vingt-deux martyrs qui, joint aux vingt-six victimes immolées à Rennes même, élève à près d'une cinquantaine le nombre de nos confesseurs de la foi martyrisés en haine de la religion.

Si le sang des martyrs est une semence de vie chrétienne, ne faut-il pas attribuer, en partie, à ces holocaustes sacrés, l'esprit de foi qui règne encore heureusement dans nos populations? C'est que les victimes ont prié pour leurs bourreaux et qu'elles n'ont pas moins chaleureusement intercédé pour les fidèles leur ayant donné asile — au prix de leur tranquillité et même de leur vie — dans leurs maisons, dans les cachettes de leurs champs et de leurs bois; Dieu a récompensé ces familles au dévouement admirable, comme il a récompensé les paroisses qui, tout entières, s'attachaient si courageusement à leurs prêtres fidèles.

Mais si ces terribles scènes de la persécution religieuse pendant la Révolution ont donné occasion à la vertu de se manifester dans toute sa gloire, elles nous ont montré en même temps jusqu'à quels excès criminels peut aller l'impiété. Que leur souvenir ne s'efface donc pas de notre mémoire, car, si c'est d'un côté la glorification des justes, c'est de l'autre un terrible avertissement non seulement pour les méchants, mais encore pour les indifférents.

Plaise à Dieu que jamais pareilles horreurs ne reviennent ensanglanter notre contrée, mais plaise à Dieu surtout que notre foi demeure toujours à la hauteur de ce que fut la foi de nos ancêtres!

(1) *Registre des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Rennes.*

(2) Communication de M. l'abbé Desrées.

CONFESSEURS DE LA FOI

DANS LES PAROISSES.

LES CONFESSEURS DE LA FOI
PENDANT LA GRANDE RÉVOLUTION
SUR
LE TERRITOIRE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE RENNES.

Nous n'avons jamais eu la prétention d'écrire ici l'histoire de la persécution religieuse pendant la grande Révolution dans le diocèse de Rennes. Jusqu'à présent nous nous sommes borné à rédiger quelques notices sur les prêtres martyrisés soit à Rennes, soit hors de cette ville. Mais, pour compléter ce tableau de notre clergé demeuré fidèle, il reste à parler des prêtres qui ont pu réussir à échapper à la mort violente, tout en remplissant leurs devoirs sacerdotaux ; s'ils ne furent pas martyrs, ils furent au moins confesseurs de la foi et beaucoup d'entre eux souffrirent plus longuement et plus cruellement que leurs confrères exécutés sur l'échafaud. Grâce à Dieu, le nombre de ces vénérables prêtres fut si grand dans notre diocèse, qu'on ne peut songer à les présenter individuellement en exemple à notre génération ; nous les grouperons donc par cantons, mais nous commencerons cette étude par les prêtres de la ville de Rennes considérée en dehors des cantons.

VILLE DE RENNES.

Lorsqu'en janvier 1791, un décret de l'Assemblée nationale ordonna le remplacement des ecclésiastiques refusant le serment d'adhésion à la Constitution civile du clergé français, l'on vit à Rennes, se montrer fidèles à Dieu et à l'Eglise, la presque totalité des prêtres. L'Evêque et le Chapitre leur avaient déjà d'ailleurs donné l'exemple, en protestant publiquement contre les usurpations sacrilèges du pouvoir civil. Tous les curés de la ville, sauf un pauvre égaré, montrèrent la même fermeté, et la grande majorité de leurs vicaires tint la même conduite. Dans la plupart des monastères on demeura également fidèle à l'enseignement du Souverain Pontife, et le schisme, en voulant s'implanter dans notre ville, excita une invincible répulsion.

Bientôt les églises de Rennes furent d'abord livrées à des intrus et plus tard converties en écuries et en casernes, et les prêtres

fidèles furent réduits à dire la messe pendant quelques mois dans de simples chapelles, puis dans des maisons particulières. Tant qu'on put user des chapelles, le peuple s'y porta avec empressement, laissant vides les églises profanées par les schismatiques, mais cet empressement fut la cause d'un redoublement de persécution.

C'est ainsi qu'on condamna à la prison et à l'amende le Père gardien des Capucins, qui avait osé dire la messe dans sa propre chapelle et l'archidiacre, M. de Romille, ayant donné un salut dans l'église du Calvaire; on traita de même un chanoine, M. de Ravenel du Boisteilleul, coupable d'avoir admis, le jour des Morts, quelques fidèles à sa messe dite dans la maison qu'il habitait (1).

En 1792 Rennes se trouva encombré de prêtres fidèles. Le directoire du département d'Ille-et-Vilaine enjoignit, en effet, à tous les ecclésiastiques chassés des églises rurales pour refus de serment, de se rendre au chef-lieu du département pour y être internés; mais il ordonnait en même temps aux prêtres, ayant exercé le saint ministère à Rennes, de s'éloigner d'au moins trois lieues de cette ville. Les prêtres internés à Rennes eurent beaucoup à souffrir : assujettis à paraître deux fois par jour devant la municipalité pour répondre à l'appel nominal, ils avaient défense de sortir hors des barrières et de loger plus de trois ensemble, et, ce qui leur était bien plus pénible, il leur était formellement interdit de célébrer la messe, même en cachette. Pendant quatre mois, deux cent cinquante ecclésiastiques souffrirent ainsi toutes les vexations d'un internement impie.

Le 14 août 1792 ces bons prêtres furent définitivement incarcérés; on les enferma dans l'ancienne abbaye de Saint-Melaine, transformée en prison pour la circonstance. Puis, quelques jours après, on prit le parti de déporter en pays étranger le plus grand nombre d'entre eux. En conséquence, le 8 septembre, cent quatre-vingt-six prêtres furent conduits sous escorte militaire à Saint-Malo pour y être embarqués et expatriés en Angleterre. Quatre jours plus tard, la maison de Saint-Melaine renfermait encore cent sept prêtres, quoique certains de leurs confrères eussent pu s'en évader; il y eut donc à cette époque environ trois cents prêtres enfermés en ce lieu (2). Ce nombre venait de ce que plusieurs ecclésiastiques, non internés à Rennes primitivement, y étaient entrés, la plupart arrêtés dans la campagne comme de vulgaires malfaiteurs.

Les prêtres qui ne partirent pas pour l'exil, généralement sexagénaires ou infirmes, restèrent prisonniers à Rennes; seulement on les changea de prison : de Saint-Melaine on les conduisit à l'ancien couvent de la Trinité d'où, en octobre 1793, on en dirigea cent quatre-vingt vers le Mont-Saint-Michel où ils furent également incarcérés (3).

(1) Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bretagne*, I, 356.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 8.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 8.

Enfin la prison ordinaire de Rennes ou Maison d'arrêt, la prison de la Tour Le Bart et les maisons du Bon-Pasteur et de Saint-Méen, transformées en lieux de détention, recueillirent les autres prêtres fidèles; on en saisissait d'ailleurs chaque jour, soit en ville, soit dans les faubourgs, soit même dans les champs; des récompenses étaient données à ceux qui les dénonçaient ou les livraient, et ces malheureux prêtres, intrépides confesseurs de leur foi, étaient jetés dans les prisons, parfois au milieu d'immondes criminels. De là ils comparaissaient devant les tribunaux révolutionnaires qui condamnaient les uns à périr sur l'échafaud, les autres à aller mourir plus misérablement dans la pourriture des pontons.

Nous venons de rappeler d'une façon générale la conduite admirable du clergé de Rennes pendant la tourmente révolutionnaire; il nous faut maintenant entrer dans quelques détails et citer les noms des principaux confesseurs de la foi appartenant à notre ville.

En tête, l'évêque de Rennes Mgr Bareau de Girac crut bon — après avoir affirmé ses principes et dicté une ligne de conduite à son clergé — de se rendre à Paris, mais de là il dut gagner la terre étrangère. En partant il confia son diocèse à deux de ses vicaires généraux, l'un et l'autre chanoines de Rennes, Benjamin de Goyon et Joseph de Fenieux; le premier, aussi zélé que prudent, put, caché dans son manoir des Hurlières, en Châtillon-en-Vendelais, à Vitré et aux environs, remplir sa difficile mission, grâce à l'excellente population du pays vitréen qui le protégea constamment contre les ennemis de la religion; il n'est mort aux Hurlières qu'en 1847. Quant à M. de Fenieux, il eut le malheur d'être fait prisonnier par les révolutionnaires qui le condamnèrent à la déportation; il souffrit longtemps sur les pontons de Rochefort, mais il mourut vicaire général de Limoges, sa ville natale. Les autres vicaires généraux de Rennes Augustin Le Mintier de Saint-André et Jean de Fayolle se retirèrent à Jersey, le premier dès 1791 et le second l'année suivante; M. Le Mintier alla plus tard à Londres où il mourut en 1801. Le secrétaire de Mgr de Girac, Alexis Met, s'expatria également à Jersey; il est mort en 1834 curé de Cancale.

Parmi les membres du Chapitre de Rennes un bon nombre, emprisonné d'abord à Saint-Melaine, gagna ensuite Jersey, préférant l'exil à la violation de ses promesses envers l'Eglise; ainsi firent MM. Louis et Joseph Le Mintier de la Motte-Basse, Gascher du Val, Le Prévost de Bourgerel et de Ravenel du Boisteilleul (4). D'autres chanoines restèrent à Rennes, au milieu

(4) Peut-être d'autres chanoines accompagnèrent-ils ceux-ci à Jersey. Une fois pour toutes, nous prévenons ici le lecteur que nous ne prétendons point faire connaître *tous* les confesseurs de la foi de notre archidiocèse; nous ne pouvons nommer que ceux sur le compte desquels nous avons des renseignements. — Les chanoines de la Croix et Fournier, enfermés à Saint-Melaine, ne furent pas déportés, étant sexagénaires; on les emprisonna à la Trinité.

des plus grands dangers, pour soutenir les fidèles dans leur foi et leur administrer secrètement les sacrements; ces héroïques confesseurs furent MM. de Gibon du Pargo, de Romille et Le Corsin du Chesneblanc. Le premier périt victime de son zèle et d'une façon atroce; enfermé à Rennes dans une cachette — dont il ne pouvait sortir sans l'aide d'autrui — il y mourut de faim par suite de l'arrestation de la personne qui le cachait et le nourrissait. Le deuxième, choisi par l'estime de ses confrères — prisonniers comme lui à Saint-Melaine et à la Trinité — pour être leur supérieur pendant le temps de leur détention, à peine sorti de prison, recommença ses travaux apostoliques parmi les fidèles jusqu'au jour où il fut déporté; enfin le troisième, revenu des prisons du Mont-Saint-Michel, se cacha de nouveau à Rennes pour y faire le bien, fut repris et condamné cette fois à la déportation; Dieu lui permit néanmoins d'en revenir et il est mort en 1816 curé du Sel.

Le clergé des paroisses de Rennes marcha sur les traces du Chapitre : nous trouvons en 1792 enfermés à Saint-Melaine puis à la Trinité MM. Le Barbier, recteur de Saint-Sauveur, et Bienvenue, recteur de Saint-Aubin — et exilés à Jersey MM. Ruaux de la Tribonnière, recteur de Toussaint, et Desprez, recteur de Saint-Germain. — Quant aux recteurs de Saint-Martin, de Saint-Hélier, de Saint-Laurent et de Saint-Pierre-en-Saint-Georges, ils demeurèrent cachés à Rennes ou dans les environs. Le premier, Julien Sacquet, périt sur l'échafaud en 1794 et nous avons raconté son glorieux martyre; le second, Pierre Touchet, rendit à Rennes les plus grands services au plus fort de la Terreur et n'échappa que par une sorte de miracle à ses persécuteurs; le troisième, François Bossard, mérita les mêmes éloges; quand au quatrième, Guy Genouel, il finit par aller se cacher à Vitré, son pays natal, et y mourut en 1795. Le recteur de Saint-Etienne, Joseph de Forsanz du Houx, fut également fidèle à l'Eglise, mais il décéda, dès le 2 mai 1792, au manoir de Cherville, en Moigné où il s'était réfugié.

La plupart des vicaires de Rennes suivirent le bon exemple donné par leurs recteurs; on vit enfermés à Saint-Melaine en 1792 et en grand nombre déportés plus tard à Jersey, les vicaires de Toussaints MM. Bernel et Rebulet et les prêtres de cette paroisse, MM. Garnier, Gravot et Beillet (1). — MM. Deshayes, vicaire, Olivier, Biard et Decombe, prêtres à Saint-Pierre-en-Saint-Georges, ainsi que MM. Moison et Hardy, chapelains de l'abbaye de Saint-Georges. — MM. Loizance, vicaire, Bossard, Deschamps et Maréchal, prêtres de Saint-Etienne. — MM. Gobaille et Selhier, prêtres de

(1) Un autre prêtre, chantre à Toussaint, M. Poulain de Launay, fut tué au massacre des Carmes à Paris, le 2 septembre 1792, ainsi que M. Alain, prêtre chantre à Saint-Aubin.

Saint-Sauveur (1). — MM. Carron et Desbouillons, vicaires, Gobaille, Garnier, Gérard et Gohin, prêtres de Saint-Germain. — MM. Boissel, Chevet et Macé, prêtres de Saint-Aubin. — MM. Desrieux, vicaire, Gaultier, Boullé et Pichon, prêtres de Saint-Jean. — MM. Petit, vicaires à Saint-Martin et à Saint-Laurent. — Quant à M. Massiot, vicaire à Saint-Hélier, il fut plus tard déporté à Cayenne.

Nous trouvons également enfermés à Saint-Melaine et la plupart exilés à Jersey : MM. Belletier et Besnard, chapelains de l'Hôpital-Général; nous avons rapporté la mort courageuse de ce dernier, sur l'échafaud de Rennes en 1794. — Dusey et Cappelier, prêtres de l'hôpital Saint-Yves. — de Châteaugiron et Cabrye, professeurs au collège. — Letailleur, chapelain du Bon-Pasteur, Lavenant, directeur de la Visitation, Chapellier, chapelain des Hospitalières, Delanoë, directeur des religieuses de Saint-Cyr, Marion, chapelain de la Retraite, Paty et Renaud, aumôniers des prisons, Harel, chapelain des Ursulines, Travers, chapelain de l'hôpital Saint-Méen, et Helo, chantre de la cathédrale. — Les PP. Morin et Blanchard, Eudistes, supérieurs des Grand et Petit Séminaires. — Les PP. Lorre, prieur des Grands Carmes, et Bameulle, vicaire général des Carmélites. — Enfin le frère Jean de la Moussaye, gardien des Cordeliers (2).

D'autres religieux furent enfermés aussi à Saint-Melaine d'abord, puis à la Trinité; c'étaient les PP. Carmes : Bleto, Chauvin, Cudnec, Duval, Graffard, Hardy, Danet, Lorre, Mouillet, Pichon, Rimbault, Sevestre, Rio et Rufflet; les PP. Bénédictins : Collet, Debroise, Gautier, Lecoursnais, Lego et Piteux; les PP. Jésuites : Siocan, Chefdu Bois, Chérel, Decombe, Guérin, Herpin et Villeneuve; les PP. Cordeliers : Boulard, Duval, Gresseau, Hamard et Levacher; les PP. Minimes : Devaux, Guerry, Gilles, Lucas et Menager; les PP. Eudistes : Hubert et Le Tessier; le P. Lazariste : Dulattay, etc (3).

Plus tard les prisons de Rennes furent encombrées par les religieuses des monastères de cette ville, qu'on arracha de leurs pieux asiles pour les jeter dans les cachots en punition de leur inviolable attachement à leurs vœux.

(1) MM. Moïsina, vicaire, et Debroise, diacre d'office de Saint-Sauveur, furent aussi enfermés à Saint-Melaine; quant à l'autre vicaire de cette paroisse, M. Rolland de Rangervé, nous avons raconté son exécution à Rennes en 1793.

(2) de Lestourbeillon, *Les Familles françaises exilées à Jersey, passim*. — *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2, V, 14.

(3) *Liste des ecclésiastiques enfermés à Saint-Melaine*, publiée par l'abbé Macé. — *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2, V, 4. — Le P. Laumailly, natif de Rennes, gardien des Récollets de la Baumette d'Angers, fut noyé dans la Loire, à Nantes, par Carrier.

« Pendant les progrès de la persécution, le plus grand nombre des prêtres restés à Rennes avait été soit guillotiné, soit fusillé, ou déporté dans les colonies pénales. Les plus âgés et les infirmes furent emprisonnés dans le château du Mont-Saint-Michel. Du petit nombre de ceux qui restaient cachés dans le plus grand mystère, quelques-uns étaient découverts presque chaque jour, et, d'après la loi, envoyés à la guillotine dans les vingt-quatre heures, avec les personnes qui leur avaient donné hospitalité (1). »

Néanmoins, au plus fort de la Terreur, Dieu suscita à Rennes d'admirables actes de dévouement pour ses prêtres, dans tous les rangs de la société. Ce que nous allons raconter est bien loin d'être le tableau complet des courageuses familles rennaises secourant les prêtres au péril de leur vie, mais il donnera néanmoins une idée du grand nombre de personnes qui exposèrent leur fortune et leur vie pour venir en aide aux ministres de Jésus-Christ indignement persécutés.

L'hôtel d'Armaillé, habité par M. de la Forest d'Armaillé, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, fut le refuge des deux bénédictins Debroise, de M. Le Forestier, ancien directeur de l'Ecole des Gentilshommes, et de MM. Damon, Dubois, Pierre et Félix. Du haut d'une tourelle de l'hôtel, M. Dubois surveillait le quartier (2) : « Quand un mouvement inaccoutumé s'y faisait apercevoir, il donnait une salutaire alarme et tous les suspects disparaissaient, chacun dans la cache qui lui était affectée, les uns sous les fagots remplissant le grenier et les autres dans les placards. » De son côté, M. Damon, « d'un aplomb imperturbable, se déguisait de manière à tromper les yeux les plus exercés. Dès que la nuit étendait ses voiles, il endossait un uniforme de garde national et répétant d'une voix assurée les refrains du jour, s'en allait catéchiser, confesser, administrer et remplir, sous les dehors d'un tapageur républicain, les saintes fonctions de son ministère (3). »

C'est aussi chez un ancien conseiller au Parlement, M. de Talhouët de Brignac, que se cacha le Père Blanchard, eudiste, à son retour d'Espagne. Ce bon religieux « resta à l'hôtel de Brignac pendant les jours les plus mauvais de la Révolution avec deux fidèles servantes de la famille, qui épiaient constamment les allées et venues des soldats de la République (4). Une cache profonde dans la muraille, recouverte d'une boiserie, était le lieu de refuge ordinaire de M. Blanchard au moment du danger ; une fois il dut y passer vingt-quatre heures et faillit y périr. La nuit,

(1) Mgr Bruté, *Souvenirs de la persécut. réolut. à Rennes* (Revue de Bretagne et de Vendée, IX, 208).

(2) L'hôtel d'Armaillé était situé au coin du quai Saint-Yves et de la rue de Rohan. — M. Dubois était l'ancien principal du collège de Rennes.

(3) *Rennes et l'hôtel d'Armaillé pendant la Révolution*. — M. Damon est mort curé d'Erbrée.

(4) M. et Mme de Brignac avaient été incarcérés l'un à la Trinité, l'autre au Bon-Pasteur.

quand la prudence le permettait, l'abbé Blanchard, auquel s'était joint l'abbé Gauthier, célébrait le Saint-Sacrifice dans les caves de l'hôtel ; souvenir des catacombes ! Lorsque la paix eut reparu, une des pièces de l'appartement de la famille de Brignac fut convertie en chapelle, et ce fut là que se célébrèrent à Rennes les premières messes, avant l'ouverture des églises profanées (1). »

L'hôtel de Bonnefonds, habité par les pieuses demoiselles du Fresne de Renac, est demeuré tristement célèbre : c'est là que fut arrêté en 1794 l'abbé Lemaréchal ; c'est de là que ce saint prêtre et ses bonnes hôtes furent ensemble conduits à l'échafaud.

Dans la rue Saint-Louis, l'hôtel Le Bastard de Villeneuve renfermait aussi ce pauvre abbé Sourdin qui porta si courageusement sa tête sous le couperet révolutionnaire.

En son hôtel de la rue de Corbin, Mme de Guerry cachait, avec autant de bonté que de prudence, le vénérable recteur de Saint-Pierre-en-Saint-Georges, l'abbé Bossard.

Au faubourg Saint-Martin, Mmes de Léon cachaient, dans leur maison de la Péchardière, l'abbé Sorette qui, plus tard, tomba sous les balles des assassins, et bien d'autres personnes, appartenant à la haute société de Rennes, montraient envers les prêtres persécutés la même courageuse charité.

La bourgeoisie rennaise ne se signala pas moins : citons seulement M. Duclos, notaire, chez qui demeurait l'abbé Pilon, revenu du Mont-Saint-Michel. — M. Petit, qui cacha huit mois, rue Beaudrairie, le chanoine Le Corsin, à son retour de la même prison. — Mme veuve Dayot, logeant au péril de sa vie, en 1795, l'abbé Dubois. — Mme Le Masson, donnant à la même époque l'hospitalité, rue Saint-Georges, à un cordelier, le Père Lucas, échappé d'une prison révolutionnaire. — Mme Le Grand « vieille dame pleine de zèle et de piété » qui eut la douleur de voir saisir chez elle l'abbé Crosson conduit à l'échafaud en 1794. — M. Le Gommeriel, cachant rue de Paris, l'abbé Le François en 1795. — Mme du Lattay, habitant la même rue et y cachant également l'abbé Roucherand. — Mme Herpin de la Croix, chez laquelle demeurait le P. Lacroix. — M. Rihet, logeant, rue des Lices, un prêtre portant le même nom que lui, peut-être son parent. — Mme de la Villaumanoir, chez laquelle s'était réfugié un religieux minime nommé Pierre Gille. — M. Pontallié de Lourme, qui donnait hospitalité, place Saint-Michel, aux prêtres Joseph Pontallié et Antoine Dublot. — Mme Renault, rue de Brest, cachant Charles Pichon, prêtre-sacriste de Saint-Jean (2). — M. Trublet, ayant recueilli l'abbé Desprez, ancien recteur de Reguiny, qui conserva fort longtemps ce digne prêtre sous la direction duquel Mgr Bruté

(1) *Les vrais amis du peuple*, 41.

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5 et 6.

fit secrètement sa philosophie (1). — Enfin Mme Bruté, mère du pieux évêque de Vincennes, « toujours fidèle à la religion, cachant les prêtres et les assistant de mille manières pendant la Révolution. » — Durant la terreur, l'abbé Touchet, recteur de Saint-Hélier, se tint caché dans la maison des demoiselles Ergault, située au coin de la rue Dauphine et de la rue Châteaurenault.

Plusieurs autres familles, zélées et fidèles, habitaient aussi dans ces deux rues; c'étaient les Desbouillons, les Rebulet, les Boudon, les Beauvais, les Froust. Tous ces bons chrétiens s'estimaient heureux de pouvoir secourir les ministres de la religion, aux dépens de leur sûreté personnelle; Mlles Ergault avaient souvent trois prêtres cachés chez elles en même temps (2).

Le dévouement ne fut pas moins merveilleux de la part d'un grand nombre de personnes du peuple à Rennes : C'est chez Quelavoine, tailleur, que fut saisi l'abbé Herbert, martyrisé en 1794; chez Pichot, perruquier, que mourut le P. Garnier, cordelier; chez la veuve Morel, marchande de chandelles, que se cachait l'abbé Lepez, et chez Mlles Esnault, couturières, qu'étaient toujours réfugiés quelques prêtres. — Un pieux marchand, nommé Petitpain, avait chez lui l'abbé Delaitre, qu'il faisait passer pour son commis. — Michelle Lécuyer, marchande, cachait M. Le Pez, dont la messe était servie par un boulanger nommé Michelet. — Le P. Chauvin, religieux cordelier, était caché chez Lapierre, rue d'Antrain et le P. Bodiet, capucin, chez Deloc, rue Saint-Melaine.

Mais il faut nous arrêter dans cette énumération des habitants de Rennes demeurés fidèles à leur foi et dévoués jusqu'à la mort aux bons prêtres cachés chez eux. Terminons en disant que les procès-verbaux des visites domiciliaires, auxquels nous empruntons presque tout ce qui précède, mentionnent encore la présence en notre ville durant les jours mauvais, des prêtres catholiques dont les noms suivent : MM. Piteu, Chérel de Kergaté, Delacroix, Bleteau, Renault, Bienvenu, Deschamps, Barbier, Moïsina, Boissel, Le Vacher, Desbouillons, Grélan, Renard, les deux Giffart, les deux Mouillet, etc. (3). A ces vénérables confesseurs cachés en ville, il convient d'ajouter les prêtres prisonniers — trop nombreux pour qu'on puisse en dresser la liste — qui exercèrent souvent dans leurs prisons mêmes, le plus admirable ministère.

(1) Mgr Bruté, alors jeune homme, s'intéressait fort à tous ces saints confesseurs de la foi; il les visitait sous divers déguisements, leur transmettait des lettres cachées sous ses vêtements et quelquefois même leur portait en prison le Bon Dieu posé sur son cœur.

(2) Mgr Bruté, *Souvenirs de la persécution révolutionnaire à Rennes* (Revue de Bretagne et Vendée, IX, 216).

(3) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5, 6, etc.

CANTON NORD-EST DE RENNES.

Refusèrent de prêter le serment à la constitution civile du clergé français : Jean Duval, recteur de Betton, et MM. Bodin et Sauldun, ses vicaires, — Pierre Feudé, recteur de Gévezé, — Léonard Le Breton, recteur de Montgermont, — Pierre Masson, recteur de Saint-Grégoire et M. Biard, son vicaire, — François Anger, recteur de Thorigné et M. Herminie, son vicaire, — Louis Guérin, recteur de Montreuil-le-Gast, et M. Colombel, son vicaire, — M. Le Ker, vicaire ou curé d'office à La Chapelle-des-Fougères (1).

Le recteur de Betton, M. Duval, avait 68 ans lorsqu'il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792; il fut de là transféré à la maison de la Trinité où il était encore incarcéré le 12 octobre 1793. Etienne Bodin, son vicaire, natif de Montours, était à cette dernière époque caché en la paroisse Saint-Martin de Rennes dans une maison appartenant à M^{me} Delisle. Durant cette terrible année de 1793 la paroisse de Betton conserva dans ses villages un saint prêtre, M. Verron, qui administrait secrètement les sacrements; il continua en 1794, mais l'année suivante vit entrer à Betton M. Duval et M. Bodin. Ceux-ci ne quittèrent plus ensuite leur paroisse malgré les persécutions de 1796 et 1797; ils ont laissé un touchant souvenir de leur ministère sacré dans ces jours mauvais : c'est un registre des baptêmes et des mariages faits par M. Véron et par eux de 1793 à 1797, parfois dans la chapelle de la Mesvraye, mais le plus ordinairement dans les maisons particulières. M. Duval mourut bien regretté en 1803, et M. Bodin devint recteur de Forges en 1806 (2).

La conduite de Pierre Feudé, recteur de Gévezé, ne fut pas moins belle. « Il ne quitta point sa paroisse et continua de remplir son ministère en cachette, non sans périls pour lui-même et pour ceux qui lui donnaient asile ». Grâce au maire de Gévezé, Michel Huchet, le pieux pasteur échappa à ses persécuteurs; mais sur la fin de la Terreur, ce bon maire fut dénoncé ainsi que M^{lle} Perrou qui logeait l'abbé Feudé, et ils furent l'un et l'autre conduits à Rennes et enfermés à la Tour Le Bart. Quant au recteur il échappa

(1) Nous n'avons pu retrouver pour l'ancien district de Rennes les listes administratives — existant dans les autres districts — des prêtres qui ont refusé le serment; il peut donc y avoir quelques lacunes dans les listes que nous avons composées, parfois avec bien des difficultés.

(2) *Arch. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 14. — *Arch. paroiss. de Betton.*

encore à ce danger, et Dieu lui permit de voir la fin de la tourmente révolutionnaire et d'achever ses jours au milieu du troupeau qu'il avait su si bien garder (1).

Moins heureux furent deux autres prêtres fidèles, cachés aussi quelque temps sur le territoire de Gévezé; Mathurin Boutlier et Michel Chilou furent arrêtés, condamnés à mort et exécutés à Rennes en 1794.

Le 2 janvier 1792, le directoire du district de Rennes fut saisi d'une requête de la municipalité de Montgermont « tendant à ce qu'il fût permis aux sieurs Le Breton et Morel, prêtres, cy-devant recteur et curé de Montgermont, de résider en cette commune (2). » Cette requête qui honore les paroissiens de Montgermont fut rejetée. Mais M. Le Breton n'en demeura pas moins caché dans sa paroisse et si bien gardé par ses ouailles qu'il échappa aux révolutionnaires; il mourut recteur de Montgermont en 1805, âgé de 85 ans. Quant à M. Morel, c'était aussi un prêtre fort âgé, qui se retira à Bédée où il vivait infirme en 1797. Durant cette même dernière année, un certain abbé Toupé, accusé de s'être mis à la tête d'un mouvement contre-révolutionnaire, était présumé caché à Montgermont (3).

Le recteur de Montreuil-le-Gast, M. Guérin, fut obligé de quitter sa paroisse dès la fin de mai 1791; on croit qu'il émigra et qu'il mourut à l'étranger. Son vicaire, Alain Colombel, administra ensuite Montreuil ouvertement jusqu'à la fin de septembre suivant, puis en cachette; mais il fut arrêté par les révolutionnaires en avril 1796 et enfermé à Saint-Méen de Rennes où il se trouvait encore au mois de septembre suivant. Rendu à la liberté, M. Colombel devint en 1803 recteur de Mézières. Mais les habitants de Montreuil gardent surtout un reconnaissant souvenir de Pierre Rigourd, prêtre de leur paroisse, qui s'y tint caché durant toute la Révolution, principalement chez son frère au village de la Haye; on raconte de ce vaillant confesseur de la foi qu'il demeura quatre mois, durant la Terreur, blotti dans un champ sous une charrette recouverte de fagots de genêts. On conserve encore le registre des baptêmes et mariages que fit M. Rigourd du 28 avril 1795 au 30 décembre 1799. Nommé curé d'office à Montreuil-le-Gast en 1801, il devint en 1803 recteur de cette paroisse où il mourut en 1839, laissant une mémoire vénérée.

Aucun prêtre ne fut trahi à Saint-Grégoire pendant la Révolution et ils étaient pourtant toujours plusieurs cachés dans la paroisse. Le recteur M. Masson, détenu d'abord à Saint-Melaine et à la Trinité puis au Mont-Saint-Michel, à peine sorti de prison revint

(1) Voy. *Vie de l'abbé Huchet*, 276.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 14.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 7.

se cacher à Saint-Grégoire qu'il administra jusqu'à sa mort arrivée vers 1804. Son vicaire M. Biard, « prêtre d'une grande foi soutenue par un grand courage » a laissé un profond souvenir dans le pays; poursuivi un jour par des soldats qui déchargèrent, sans l'atteindre, leurs fusils sur lui, il fut néanmoins pris par eux et conduit en prison. Rendu à la liberté par l'entremise de la famille de Léon, possédant une maison de campagne en Saint-Grégoire, il continua d'y exercer secrètement son saint ministère. Il fut grandement aidé par un ancien vicaire de Saint-Grégoire, M. Ruault, alors recteur de Vezin, qui vint aussi se cacher dans son ancienne paroisse. Ces bons prêtres étaient tous reconnaissants envers MM. Villers, commissaire des guerres, et Graslan, maire de Saint-Grégoire, qui les protégeaient en secret et les prévenaient à l'avance des battues militaires et des visites domiciliaires; plusieurs autres familles, les Biard, les Le Hagne, les Guérin, etc., se distinguaient aussi par leur dévouement aux ministres de la religion persécutée (1).

François Anger, recteur de Thorigné, fut forcé d'abandonner son église le dimanche des Rameaux et passa à Jersey en septembre suivant 1792; son vicaire Julien Hermenie se retira lui-même après les fêtes de Pâques, sans dire où il allait. Mais M. Anger ne resta pas longtemps à l'étranger, il rentra en France et vint se cacher à Rennes, dans une maison appartenant à la famille Chamorin; il y resta jusqu'au 3 avril 1795 qu'il accepta l'hospitalité en Thorigné même, au village de la Marqueraye, chez la femme Souchet; le 6 novembre 1796, qui était un dimanche, ses paroissiens vinrent le chercher dans la maison où il était caché, et le forcèrent à venir leur dire la grand'messe et les vêpres « quoique les larmes aux yeux, il leur objectât qu'en se compromettant ainsi, il les compromettait eux-mêmes. » En effet, il ne put rester au bourg de Thorigné et dut chercher une autre cachette au village de la Petite-Réauté où il se trouvait encore en septembre 1798 (2). C'est ainsi que ce saint prêtre ne négligea pas sa paroisse où il mourut en 1812, âgé de 77 ans, laissant sa mémoire en vénération.

La Chapelle-des-Fougeretz — qui n'était encore qu'une trêve de Saint-Grégoire, — se trouvait au moment de la Révolution administrée par Yves Le Ker; celui-ci s'exila en Angleterre en 1792, mais les fidèles ne furent pas abandonnés pour cela. Jérôme Hilliard, prêtre de Gévezé vint se réfugier au village des Grands-Champs en la Chapelle-des-Fougeretz. Il y célébrait la messe, entendait les confessions et, s'étant procuré les Saintes Huiles de l'église, il administrait le baptême solennel ainsi que les autres sacrements. Une nuit les révolutionnaires investirent sa maison et

(1) *Reg. paroiss. de Saint-Grégoire.*

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 4, 8, 14.

le découvrirent dans sa cachette. Conduit à Rennes, l'abbé Hilliard fut jeté dans la prison de la Porte-Marat (Porte-Saint-Michel) et y mourut le 1^{er} février 1794 (1). On dit aussi qu'un M. Buchet, recteur de Vergeal en 1803, fut pendant ces mauvais jours caché à la Chapelle-des-Fougeretz, dont il était natif, et qu'il y rendit de grands services aux catholiques fidèles à leur foi.

(1) Tresvaux, *Hist. de la persécut. révol. en Bret.* II, 29.

CANTON NORD-OUEST DE RENNES.

Nous n'avons qu'assez peu de choses à dire des deux paroisses composant ce canton.

M. Dumaine, recteur de Pacé, et M. Lemé, son vicaire, eurent le malheur de prêter le serment constitutionnel exigé par l'Assemblée nationale; le premier devint grand vicaire de l'évêque schismatique Lecoz et le second recteur intrus de Pacé.

Heureusement pour cette paroisse, plusieurs prêtres fidèles à l'Eglise catholique vinrent pendant ces tristes jours y chercher un abri; ils conservèrent ainsi l'esprit de foi dans la population qu'ils visitaient la nuit, en parcourant les villages au milieu de mille dangers. C'est ainsi que Pierre Ruault, recteur de Vezin, partagea son admirable ministère entre Saint-Grégoire et Pacé, sans abandonner pour cela complètement sa propre paroisse; infatigable, il errait de village en village, changeant sans cesse de résidence et déjouant ainsi les trames qu'ourdissaient contre lui les partisans de la Révolution.

Néanmoins c'est surtout de Guillaume Chantrel que la paroisse de Pacé garde encore souvenir. Vicaire à Poligné et âgé seulement d'une trentaine d'années, il dut quitter son église par suite de son refus de prêter serment; il se retira d'abord à Rennes où il se tint caché pendant la Terreur; mais au mois de mai 1795 il se rendit à Pacé et se voua entièrement dès lors au salut des âmes des bons chrétiens qui s'y trouvaient en grand nombre. Encore jeune et alerte il exposait continuellement sa vie, sans hésitation aucune. Il célébrait les saints mystères dans les maisons et dans les granges de la paroisse, une nuit à la Glestière, une autre à la Gruche, parfois au Casset, à la Rossignolière, au Hautbois, partout où pouvaient se faire avec quelque sûreté des réunions de fidèles (1).

Toutefois, malgré les précautions prises, l'abbé Chantrel fut arrêté, le 14 mai 1799, dans un village de Pacé par des gendarmes qui le conduisirent devant le commissaire du directoire de Rennes; celui-ci le fit enfermer à la prison de la Tour Le Bart. Le 1^{er} septembre suivant, le vaillant prêtre parut devant les tribunaux révolutionnaires et fut condamné « comme prêtre insermenté » à être déporté à l'île de Ré. Cependant, malgré cet arrêt, l'abbé Chantrel demeura prisonnier à la Tour Le Bart où il était encore détenu le 16 décembre 1799. Ce jour-là il écrivit à Challan, représentant du peuple, délégué par les Consuls dans l'Ille-et-Vilaine, pour solliciter son élargissement (2); il est probable qu'il

(1) *Reg. paroiss. de Pacé.*

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 14.

l'obtint. Toujours est-il qu'il fut en 1803 nommé recteur de Pacé, poste qu'il avait bien mérité par tant d'années de dévouement et de souffrances; il y mourut en 1836.

Le recteur de Parthenay, Gilles Paytra, refusa courageusement en 1791 de prêter serment; il préféra l'exil et se rendit à Jersey; plus tard il fut réinstallé dans sa cure en 1803. Pendant son absence, la paroisse de Parthenay fut administrée d'abord par Michel Chilou, puis par M. Chanterel. Ces deux excellents prêtres, en effet, vivant dans les cachettes que leur pratiquaient de pieux villageois, évangélisaient à la fois Pacé et Parthenay, et bien des habitants des paroisses limitrophes de celles-ci venaient encore les trouver pour se confesser, se marier et faire baptiser leurs enfants. Nous avons raconté le martyre de l'abbé Chilou, décapité à Rennes en 1794, et nous venons de voir comment l'abbé Chantrel vint peu de temps après continuer ce merveilleux ministère du prêtre proscrit fidèle à Dieu.

CANTON SUD-EST DE RENNES.

En 1792 une troupe de bandits vint pour chasser d'Acigné le recteur, Paul Le Tranchant, qui avait refusé de prêter serment. Ils se livrèrent à mille désordres, pillèrent les maisons, brisèrent les meubles et mirent un crucifix en pièces à coups de hache (1). M. Le Tranchant, né au Ferré en 1732, mis ainsi à la porte de son presbytère, ne crut pas pour cela devoir quitter sa paroisse, mais il dut s'y cacher, tantôt à la Timonnière, chez un nommé Veillard, tantôt au bourg même d'Acigné, dans la famille Guinné, tantôt ailleurs.

Le 6 novembre 1796, qui était un dimanche, les habitants d'Acigné vinrent en foule chercher leur vénérable pasteur dans la maison où il se tenait renfermé et l'emmenèrent avec eux à leur église où il célébra la sainte Messe. Mais il fallut à M. Le Tranchant retourner bientôt après dans ses cachettes accoutumées, car la persécution religieuse redoubla d'intensité. Le 24 février 1798, pendant la nuit, le recteur d'Acigné fut arrêté et emprisonné à Rennes à la Tour Le Bart; il était accusé d'être « un fanatique outré » et de « n'avoir pas peu contribué à corrompre l'esprit des habitants de sa commune, » ce qui était à l'éloge du pasteur et de ses ouailles. Trois fois, en effet, les paroissiens d'Acigné réclamèrent en vain l'élargissement de leur recteur; celui-ci était encore sous les verrous, quoique « ni émigré ni déporté, » le 24 décembre 1799 (2). Il sortit toutefois peu de temps après de prison et rentra à Acigné où il mourut paisiblement en 1806.

M. Le Tranchant avait pour vicaire M. Levêque, qui refusa également le serment et passa, comme lui, une partie de la Révolution caché dans la paroisse (3).

Enfin l'abbé Tresvaux dit qu'un M. Faligant, enfermé par deux fois au Mont-Saint-Michel à cause de sa fidélité à l'Eglise, était aussi vicaire à Acigné; nous avons précédemment parlé de ce bon prêtre (4).

A Cesson, le recteur, Louis Fontaine, eut la faiblesse de prêter serment en février 1791; mais il ne tarda pas à se rétracter et mérita d'être réinstallé en 1803.

(1) *Bulletin de Rennes*, XV, 55. — Tresvaux, *Hist. de la Persécut. réolut. en Bret.* I, 349.

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5, 8, 14.

(3) *Ibidem*.

(4) *Voy.* p. 7 et 8.

Olivier Artur, recteur de Chantepie, quitta cette paroisse à la fin de 1791 ; il y revint vers 1800 et fut réinstallé en 1803. Son prédécesseur, Pierre Le Pé, qui vivait encore, fut enfermé à Saint-Melaine le 14 août 1792. Mais c'est à M. Barbedette, vicaire à Chantepie, que cette paroisse doit le plus de reconnaissance.

Cet excellent prêtre demeura pendant toute la Révolution caché dans le pays, administrant les sacrements, malgré mille dangers, non seulement en Chantepie, mais encore en Cesson et en Vern. « Ennemi de la Révolution, il rebaptisait et remariait ceux qui avaient été baptisés et mariés par les prêtres assermentés ; il pervertissait sans cesse l'esprit public à Chantepie et même à Cesson (1). » Ainsi parlaient les patriotes du temps. En 1795 M. Barbedette crut pouvoir se montrer et reprendre l'exercice du culte public en l'église de Chantepie, mais il lui fallut bientôt se cacher de nouveau et en octobre 1797 il était encore l'objet d'incessantes recherches de la part des révolutionnaires qui ne purent toutefois le saisir.

Un autre vicaire voisin jouait à la même époque le même admirable rôle dans sa paroisse : c'était Frédéric Fertigné, vicaire à Vern. Toussaint Hillion, recteur de Vern, ayant refusé le serment, fut enfermé à Saint-Melaine et déporté en Angleterre ; à son retour il devint, en 1803, recteur de Saint-Hélier de Rennes, où il mourut en 1841. Son vicaire, M. Fertigné, refusa d'émigrer. « Il trouva moyen de se cacher dans la paroisse de Vern et aux environs, exerçant son ministère, la nuit, dans le secret des maisons ; quand un peu de calme apparaissait, il disait la messe, le dimanche, dans la grange de la Veillardière, y réunissant parfois cinq à six cents personnes (2). » Le dimanche 4 décembre 1796, il osa même venir faire l'office divin en l'église de Vern, mais il lui fallut disparaître de nouveau et regagner les villages ignorés et l'obscurité des bois. Poursuivi avec ténacité par les autorités révolutionnaires de Rennes qui le savaient, notamment en novembre 1797, caché dans la paroisse de Vern, l'abbé Fertigné fut assez heureux pour échapper à ses persécuteurs et pour continuer à faire le bien dans la contrée jusqu'à la fin de la Révolution.

En 1803 il devint recteur de Vern et en 1818 recteur de Sougeal, sa paroisse natale, où il mourut en 1836 ; il s'était fait recevoir docteur en médecine et a laissé la réputation d'un saint prêtre, aussi habile à soigner les maladies du corps qu'à diriger les âmes.

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 8.

(2) *Reg. paroiss. de Vern*.

CANTON SUD-OUEST DE RENNES.

Le serment d'adhésion à la constitution civile du clergé fut refusé par la presque totalité des prêtres de ce canton, notamment par : Julien de Morand, recteur de Bourgharré, et M. Coirre, son vicaire ; — Jacques Le Pez, recteur de Bruz, et MM. Gautier et Le Pez, ses vicaires ; — Joseph Lévesque, recteur de Chartres, et M. Saivin, son vicaire ; — Jean Vannier, recteur de Châtillon-sur-Seiche, et M. Gauthier, son vicaire ; — Gilles Vanneau, recteur d'Orgères, et M. Monnier, son vicaire ; — Alexandre Duclos, recteur de Saint-Erblon, et M. Tizon, son vicaire ; — Julien Doublet, recteur de Saint-Jacques-de-la-Lande, et M. Monnier, son vicaire ; — enfin Pierre Ruault, recteur de Vezin.

Le recteur de Bourgharré, M. de Morand, s'exila en Angleterre ; il n'en revint qu'en 1802 et fut nommé en 1803 recteur d'Aubigné où il mourut. Plus courageux, son vicaire Jean Coirre ne quitta pas le diocèse et de temps en temps vint faire de salutaires apparitions dans la paroisse de Bourgharré ; en mars 1800 il chanta publiquement la messe en la chapelle de Mesneuf ; l'année suivante il devint recteur de Drouges (1).

Le recteur de Bruz, Jacques Le Pez, fut enfermé en 1792 à Saint-Melaine ; comme il avait alors 63 ans, il fut exempté de la déportation et obtint de se retirer à Bruz. En novembre 1797, la municipalité du lieu rendit le témoignage suivant en faveur de ce vénérable prêtre : « Il n'a point quitté Bruz et ne s'est jamais caché à cause de son grand âge et de ses infirmités, mais il est resté surveillé de très près et ne quittant point sa chambre (2). » Il mourut à Bruz le 24 décembre 1798.

Pierre Le Pez, neveu et vicaire du recteur de Bruz, vint se cacher à Rennes, rue de Nantes, chez de pieuses marchandes nommées la veuve Morel et Michelle Lécuyer ; il y disait en secret la sainte messe que lui répondait le boulanger Michelet, et de là il pouvait facilement se mettre en rapport avec les habitants de Bruz et leur procurer les secours spirituels dont ils avaient si grand besoin en ces temps de trouble. Malheureusement M. Le Pez fut dénoncé et arrêté le 15 mars 1793 ; on donna cent livres à ceux qui l'arrêtaient et on emprisonna en même temps ses deux hôtesses, Michelet et quelques autres femmes du faubourg qui avaient également logé

(1) *Reg. paroiss. de Bourgharré*.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7 et 14.

parfois le pauvre proscrit. L'abbé Le Pez fut alors conduit à la Trinité, toutefois en août 1796, il se trouvait détenu au Petit-Saint-Méen; il avait alors 46 ans (1). Rendu plus tard à la liberté, il succéda à son oncle en qualité de recteur de Bruz, mais il y mourut le 12 septembre 1803.

L'autre vicaire de Bruz, Julien Gautier, se tint caché dans la paroisse jusqu'au jour de son arrestation le 24 juin 1794; nous avons raconté son martyre sur l'échafaud de Rennes.

Bruz avait avant la Révolution d'assez nombreux petits bénéfices qui entretenaient plusieurs prêtres, aussi vit-on, à la suite du recteur et de ses vicaires, neuf autres ecclésiastiques y refuser le serment; c'étaient MM. Larcher, Renault, Leguet, Bintinais, Clouaret, Delamarre, Guiet et les deux Guignette (2). Le premier d'entre eux, Jean Larcher, fut fusillé, comme nous l'avons dit, à Louvigné-du-Désert, sa paroisse natale.

Joseph Guillou, ancien recteur de Chartres, et Joseph Lévesque, son successeur, furent l'un et l'autre atteints par la Révolution. M. Guillou, détenu à Rennes, y mourut à l'Hôpital-Général, le 2 décembre 1793; quant à M. Lévesque, il fut réduit à se cacher çà et là dans sa paroisse qu'il ne quitta jamais. Grâce au dévouement des habitants de Chartres, reconnaissants envers leur pasteur, celui-ci échappa à toutes les recherches malveillantes et put reprendre un jour publiquement le gouvernement de sa paroisse, à la tête de laquelle il mourut en 1808, âgé de 53 ans. Son vicaire Julien Saivin, forcé de quitter Chartres le 22 mai 1792, fut bientôt après enfermé à Saint-Melaine, puis déporté en Angleterre (3).

Les recteur et vicaire de Châtillon-sur-Seiche, Jean Vannier et Julien Gauthier furent d'abord déportés à Jersey, mais ils n'y demeurèrent pas et revinrent promptement se cacher dans leur paroisse. Ils y trouvèrent des asiles sûrs et un généreux accueil non seulement au bourg de Châtillon chez Jacques Veillard et Julien Garçon, mais encore dans les villages de la Marcottaye et de la Touche, chez Jean et Thomas Gauchard; ils s'y tenaient encore en 1798 (4).

M. Gauthier, né à Cogles et ordonné prêtre en 1790, était un jeune homme qui ne craignait point les courses; il se cachait parfois jusqu'en Acigné pour dérouter ses ennemis. C'est en cette paroisse qu'il fut un jour pris par une troupe de soldats qui se mirent en devoir de le conduire aux prisons de Rennes; mais il se sauva sur la route et échappa aux balles de fusil de ses gardiens: on dit d'ailleurs que le chef de ces derniers, nommé Hurel, pris

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 4, 5, 8 et 12.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 13.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5, 7, 12, 13, 14.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

de compassion, ne commanda le feu sur le jeune prêtre que lorsqu'il ne fut plus possible de l'atteindre (1).

Gilles Vanneau, recteur d'Orgères, député aux Etats généraux de 1789, et M. Monnier, son vicaire, s'expatrièrent en 1792; à son retour en France, M. Vanneau devint curé de Saint-Aubin de Rennes où il mourut dès 1803.

Quoique le recteur de Noyal-sur-Seiche et son vicaire eussent eu le malheur de prêter serment à la constitution civile du clergé, cette paroisse ne demeura pas pour cela sans prêtres catholiques. Outre un jeune prêtre de 25 ans, nommé Julien Carissant — dont nous ne savons que son refus de faire le serment et son internement à Saint-Melaine en 1792 — il y eut à Noyal un prêtre très zélé pour le bien des âmes nommé M. Le Grand. Ce dernier se tint caché dans la paroisse pendant toute la Révolution. Il y était tellement populaire, que le dimanche, 20 octobre 1796, les habitants de Noyal allèrent le chercher à Chartres, où il se tenait alors, et « le forcèrent à venir chanter ce jour-là la messe et les vêpres en leur église. » L'administration républicaine de Rennes, ayant appris ce fait, voulut poursuivre le prêtre et les fidèles, mais la municipalité de Noyal lui adressa une requête, suppliant qu'on laissât « tranquille le sieur Le Grand afin d'avoir la paix parmi le peuple. » L'année suivante, en effet, l'abbé Le Grand était encore en Noyal, caché tantôt chez le jardinier de la Noë d'Etiolles, maison de campagne de Madame Bidard, tantôt chez les fermiers de la métairie du Hil (2).

Le 22 septembre 1791, le Conseil municipal de Saint-Jacques-de-la-Lande se réunit pour demander à l'autorité supérieure le maintien, comme recteur, de M. Doublet, quoique celui-ci eût refusé de prêter serment. Quelque temps après cent chefs de famille de Saint-Jacques adressèrent au directoire de Rennes une pétition dans le même sens. « Pour toute réponse, dit M. Tresvaux, les administrateurs envoyèrent saisir le recteur et huit des principaux signataires et les firent tous mettre en prison (3). »

Julien Doublet, recteur de Saint-Jacques, put toutefois rentrer dans sa paroisse et il ne l'abandonna pas pendant les mauvais jours; voici ce que pensaient de lui les patriotes: « Ennemi déclaré de la Révolution dès le principe, traduit en justice pour avoir prêché contre elle et acquitté par le jury, il a remarié et rebaptisé tous ceux qui l'avaient été (*sic*) par les prêtres assermentés; il menace de la damnation les acquéreurs de biens nationaux et reparaît toutes les fois qu'on tolère publiquement les prêtres. »

(1) *Notes ms.* de l'abbé Guillard.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7 et 8.

(3) *Hist. de la persécut. révol. en Bret.* I. 353. — *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V. 14.

En 1795, en effet, l'abbé Doublet reprit l'exercice public de son saint ministère, mais il lui fallut bientôt se cacher de nouveau, quoique la municipalité de Saint-Jacques, qui lui restait dévouée, publiât qu'il emportait « l'estime et les regrets de tous ses concitoyens (1). » M. Doublet vit enfin se clore l'ère révolutionnaire et put rentrer paisiblement en son église, mais en 1803 il fut nommé curé de Hédé où il mourut en 1814.

Le bon recteur de Saint-Jacques fut fort aidé dans son périlleux ministère par son digne vicaire M. Monnier. Ce dernier « très dangereux par son fanatisme » — disaient les républicains d'alors — passa aussi la majeure partie de la Révolution, caché dans la paroisse de Saint-Jacques et dans celle de Chartres qui lui est limitrophe; il y était notamment jour et nuit recherché par les patriotes en novembre 1797 et février 1798 (2).

Pierre Ruault, recteur de Vezin, après avoir été expulsé de sa cure, se retira à Rennes. Un de ses paroissiens, nommé Gérard, dangereusement malade, l'ayant fait appeler, il alla le voir et durant sa visite donna un catéchisme à un enfant. A son retour à Rennes il fut dénoncé, arrêté et conduit à Vezin, enchaîné avec le sieur Blouet, libraire — qui avait vendu le catéchisme — pour être confronté avec le malade et l'enfant (3). C'est probablement à la suite de ce fait que l'abbé Ruault fut enfermé à la Trinité; il y entra le 18 avril 1793 et fut quelques jours après condamné à la déportation. Mais il parvint à se soustraire à cette condamnation, fut incarcéré au Mont Saint-Michel, puis remis en liberté; il revint se cacher tantôt en Vezin, tantôt en Saint-Grégoire où il avait jadis été vicaire. En février 1798 les républicains cherchaient encore, mais bien en vain, ce « fanatique disparu sans passeport; » Dieu permit que M. Ruault leur échappât et celui-ci put continuer son ministère jusqu'à la fin de la Révolution.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 4 et 8.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7.

(3) Tresvaux. *Hist. de la perséc. révol. en Bret.* I. 340.

CANTON DE CHATEAUGIRON.

Jean-Baptiste Tual, recteur de Châteaugiron, M. Auffray, son vicaire, et François Mahé, chapelain de Saint-Nicolas, refusèrent de prêter le serment d'adhésion à la constitution civile du clergé; ils furent en conséquence chassés de Châteaugiron. Cependant M. Tual avait été élu en octobre 1789 député suppléant à l'Assemblée Nationale, mais il n'y siégea point et partit pour l'Angleterre. Quant à M. Mahé, enfermé d'abord à Saint-Melaine, il demanda à rejoindre son recteur sur la terre d'exil. M. Tual ne rentra qu'en 1802 à Châteaugiron, où il mourut en 1834, âgé de 74 ans (1).

Le recteur de Brecé ayant fait le serment et son vicaire Pierre Ribault, demeuré fidèle étant détenu à la Trinité de Rennes, Michel Heuzé, vicaire à Ossé, vint en secret exercer son ministère à Brecé. En novembre 1797 ce courageux prêtre, nommé curé d'office de Brecé par le vicaire général M. de Goyon, se trouvait caché dans le bourg, chez Mme Dargentières. Il devint recteur de Brecé en 1803 y mourut en 1812, « ayant généreusement secouru cette paroisse au péril de sa vie (2). »

François Gaultier, recteur de Chancé, et Mathurin Thébault, son vicaire, après avoir l'un et l'autre refusé de prêter serment, furent enfermés à Rennes à Saint-Melaine; de là M. Gaultier fut déporté en Angleterre et M. Thébault transféré à la Trinité où il se trouvait détenu en 1793 (3).

Pierre Rihet, recteur de Domloup, et Jean Primault, son vicaire, furent également enfermés à Saint-Melaine, pour cause de refus de serment. M. Primault demanda à être déporté en Angleterre, mais M. Rihet resta à Rennes et fut détenu à la Trinité où nous constatons sa présence en 1793. Rendu à la liberté, il promit en 1795 d'obéir aux lois purement civiles et revint dans sa paroisse; mais il ne tarda pas à être obligé de s'y cacher et il ne put continuer son ministère qu'avec les plus grandes précautions; il vit toutefois la fin de la révolution et se retira en 1802 à Rennes, laissant sa cure de Domloup à son vicaire M. Primault revenu d'exil (4).

Michel Godard, recteur de Nouvoitou, suivit l'exemple de ses confrères en refusant le serment; enfermé en 1792 à Saint-Melaine, il fut ensuite déporté à Jersey.

René Michelais, recteur de Noyal-sur-Vilaine, fut l'un des premiers prêtres du diocèse de Rennes persécuté pour la foi. Ayant prêché à son peuple un dogme important de la religion, celui de

(1) *Reg. paroiss. de Châteaugiron*. — *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 14.

(2) *Reg. paroiss. de Brecé*. — *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4 et 8.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4, 12, 14.

(4) *Reg. paroiss. de Domloup*. — *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4, 5, 14.

l'unité de l'Eglise, il fut arrêté le 10 février 1791, conduit en prison et traduit devant le tribunal du district de Rennes ; celui-ci le condamna « à faire amende honorable étant à genoux et tête nue, et à déclarer à haute voix que méchamment il a dit lors de son prône du 16 janvier dernier qu'il ne prêterait point le serment de la nation, qu'il ne serait point le recteur de la nation, etc, dont il se repent et demande pardon à Dieu, à la Nation, à la Loi et au Roi ; condamne ledit Michelais à être renfermé pendant trois ans dans une maison de détention (1). » Le recteur de Noyal ayant appelé de cette sentence au tribunal de Saint-Malo, ce dernier lui donna l'option entre une rétractation de sa doctrine auprès de ses paroissiens et la prison perpétuelle ; il choisit la prison (2).

Néanmoins l'année suivante M. Michelais et Pierre Bourget son vicaire, fidèle comme lui à l'Eglise catholique, se trouvaient internés à Saint-Melaine, d'où ils furent l'un et l'autre déportés à Jersey. Revenu d'exil, l'abbé Michelais devint recteur de Princé et y mourut en 1811.

Refusèrent aussi le serment : Toussaint Davy, recteur de Saint-Armel, et Julien Miaude, son vicaire. Nous ne savons ce que devint le premier, après avoir été chassé de sa cure par un intrus ; mais le second enfermé à Saint-Melaine en 1792, fut déporté en Angleterre. M. Miaude, revenu de bonne heure de l'exil, rentra à Saint-Armel et reprit publiquement l'exercice du culte divin, en promettant en 1795 d'obéir aux lois purement civiles ; toutefois, comme tous ses confrères, il dut bientôt cesser ce culte et se cacher de nouveau dans la paroisse pour y exercer son saint ministère (3).

Paul Sauvaget, recteur de Saint-Aubin-du-Pavail, ne quitta sa paroisse que le 11 mars 1792 ; n'ayant point voulu prêter le serment, il se rendit en Angleterre et ne revint Saint-Aubin que le 1^{er} novembre 1801. Il devint recteur de Renac en 1803, puis de Saint-Aubin-des-Landes en 1805 (4).

Enfin le recteur de Venèfles, Joseph Bitaud, ne voulant pas non plus se rendre coupable de la prestation du serment constitutionnel, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 ; de là il fut déporté à Jersey où il se trouvait l'année suivante (5).

Ainsi, dans le canton de Châteaugiron, sauf un malheureux égaré, tous les pasteurs demeurèrent fidèles aux engagements qu'ils avaient pris d'obéir au Pape et à leur évêque ; nous continuerons de constater la même unanimité de bons sentiments dans le clergé sur presque tout le territoire de notre archidiocèse.

(1) *Bulletin de Rennes* n° du 27 mars 1791.

(2) Tresvaux, *Hist. de la persécution révol. en Bret.* I, 353.

(3) *Reg. paroiss. de Saint-Armel. — Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12, 14.

(4) *Reg. paroiss. de Saint-Aubin-du-Pavail.*

(5) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 14.

CANTON DE HÉDÉ.

Au moment de la Révolution, la petite ville de Hédé faisait partie de la paroisse de Bâzouges-sous-Hédé. Lorsque le 5 mai 1792 Hédé fut érigé en paroisse distincte de celle de Bâzouges, l'évêque de Rennes était en exil et cette érection se fit constitutionnellement. Néanmoins Joseph Olliviéro, recteur de Bâzouges-sous-Hédé, accepta d'en être le pasteur, ayant d'ailleurs prêté serment dès le 8 février 1791 (1).

L'ambition avait aveuglé ce prêtre qui ne tarda pas à reconnaître sa faute et se rétracta aussitôt publiquement. Il fit mieux encore, il vint se cacher dans sa paroisse de Bâzouges-sous-Hédé et y demeura plusieurs années, réconcilié avec l'Eglise et se faisant pardonner ses moments d'oubli par le zèle prudent qu'il mettait à remplir son saint ministère devenu d'autant plus dangereux pour lui. En 1798, au mois de février, les patriotes de Rennes le soupçonnaient bien caché en Bâzouges, et cherchaient à s'en emparer pour le punir d'avoir abandonné leur parti ; mais Dieu ne le permit pas et M. Olliviéro put continuer jusqu'à la fin de la révolution à s'occuper du salut des âmes et à ramener dans la vraie voie ceux que son mauvais exemple avait pu en éloigner. En 1803, il fut nommé curé de Saint-Sauveur à Rennes.

Pierre Le Douarin de Trévelec, recteur de Dingé, mourut le 24 février 1791, après avoir refusé de prêter serment ; il n'eut point de successeur orthodoxe à cette époque. Son vicaire, Guillaume Charretier, fut nommé curé d'office, mais refusant lui-même le serment, il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 ; on le déporta de là en Angleterre.

Le recteur de Guipel, Jean Bouessel, venait d'être pourvu de cette cure en 1790, lorsque l'année suivante on exigea de lui la prestation du serment ; il s'y refusa avec énergie et préféra s'exiler à Jersey. Mais, plein d'activité, il ne put demeurer longtemps à l'étranger et se hasarda à rentrer à Guipel ; il y resta dès lors, s'employant avec ardeur à subvenir aux besoins spirituels de ses paroissiens ; aussi mérita-t-il que le ministre de la police générale de la République écrivit, le 7 mai 1797, à l'Administration centrale d'Ille-et-Vilaine : « Poursuivez le prêtre Bouessel qui fait tout le mal imaginable dans la commune de Guipel dont il n'a cessé de corrompre l'esprit public (2). » Toutefois les ennemis de

(1) *Bulletin de Rennes*, IX, 200.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

Dieu et de son Eglise ne purent s'emparer du vaillant abbé Bouessel qui exerçait encore secrètement son ministère en Guipel à la fin de janvier 1798. M. Bouessel fut réinstallé recteur de Guipel en 1803.

Julien Morin, recteur de Langouët, était en 1792 détenu au Mont-Saint-Michel et en 1793 enfermé à la Trinité de Rennes, pour refus du serment constitutionnel. En cette dernière année 1793 il fut condamné à la déportation, mais cette sentence de condamnation ne semble pas avoir été exécutée, car en 1795 M. Morin se trouvait en liberté. Il se hâta de revenir à Langouët. Il exerçait en secret ses fonctions pastorales en cette paroisse, en compagnie d'un autre prêtre nommé Monnier, quand, en janvier 1798, on le rechercha sans le pouvoir saisir (1). En 1803 il fut réinstallé recteur de Langouët, où il décéda en 1806.

Le recteur de Lanrigan, Jean Gaudin, et son vicaire M. Levrel se conduisirent admirablement; ce dernier alla se cacher à Quédillac sa paroisse natale. Quant à M. Gaudin, voici le beau serment que fit ce digne prêtre, le 13 février 1791 : « Je promets, appuyé sur la grâce de Dieu, d'être fidèle à mon roi, à ma nation. J'aimerais mieux mille fois mourir que de leur faire éprouver la moindre infidélité. Je ne balance point à promettre d'être fidèle à la loi pour ce qui regarde le temporel; mais, pour le spirituel, je m'en rapporte à mon Eglise catholique (2) ».

L'abbé Gaudin demeura caché au château de Lanrigan, chez M. de Fontlebon; il y disait la messe dans une chambre et, grâce à une cachette habilement pratiquée, il échappait à toutes les visites domiciliaires faites dans le château naturellement réputé suspect. Par malheur l'abbé Gaudin, s'étant éloigné un jour de Lanrigan, fut arrêté en Caulne par une colonne mobile de soldats; ceux-ci le massacrèrent, ce jour-là même 6 avril 1796, profanèrent les Saintes Hosties que le martyr portait sur lui et, après avoir dépouillé leur victime, emportèrent ses vêtements au bout de leurs baïonnettes (3).

Paul Maignan, recteur de La Mézière, et Joseph Houssay, son vicaire, refusèrent le serment et furent par suite chassés de la paroisse et déportés en Angleterre. Mais M. Maignan ne resta guère qu'un an à Jersey et voulut revoir La Mézière qu'il ne quitta plus ensuite. Il s'y cacha de village en village, ne sortant que la nuit accompagné de fidèles gardiens, et il put ainsi soigner jusqu'aux jours meilleurs le troupeau que Dieu lui avait confié. Nommé en 1803 recteur de Bâzouges-la-Pérouse, il obtint l'année suivante de reprendre sa chère cure de La Mézière et il mourut en cette paroisse en 1820, laissant son nom en vénération parmi le peuple.

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, 2 V, 4 et 6.

(2) Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 325.

(3) Tresvaux, *Hist. de la perséc. en Bret.* II, 227.

Quant à son vicaire M. Houssay, revenu d'exil il devint d'abord vicaire, puis curé de Châteaugiron, et voulut être enterré en 1838 dans la tombe de M. Tual (curé de Châteaugiron avant lui et son compagnon d'exil), avec cette touchante épitaphe : *Ambobus fuit idem exilium, eadem fortuna, idem sepulchrum.*

Mathurin Bouttier, dont nous avons raconté la mort glorieuse sur l'échafaud de Rennes en 1794, était aussi un ancien vicaire de La Mézière. Enfin la tradition locale affirme qu'un autre prêtre, natif de La Mézière, y subit le martyre pendant la révolution. C'était un M. Bourdin qui, en qualité de vicaire à Guipel, avait refusé de prêter serment. Il s'était réfugié dans sa paroisse natale et y vivait caché, quand, à une époque qu'on ne précise point, il reçut dans un champ, de la part d'un ardent révolutionnaire, un coup de fusil qui le tua raide (1).

Un abbé Levrel, vicaire à Québriac, refusa le serment qu'eut la témérité de prêter son recteur, mais nous n'en savons pas plus long sur son compte.

Le recteur de Saint-Gondran, Jean Mottay, ayant refusé le serment, se rendit de lui-même, le 5 octobre 1792, à la maison de réclusion à Rennes, pour partager le sort de ses nombreux confrères entassés en ce lieu; de cette prison de la Trinité il fut conduit à celle du Mont-Saint-Michel, et ne fut élargi que le 6 mars 1795. Il revint alors à Saint-Gondran et demanda d'y demeurer sous la surveillance de sa municipalité. Cette faveur lui fut accordée, et M. Mottay se trouvait encore à Saint-Gondran le 8 avril 1796. Il sollicitait alors la permission d'y finir ses jours, ayant 65 ans, chez une nièce qui le soignait et le nourrissait. La municipalité de Saint-Gondran adressait la même requête en faveur de son vieux pasteur, promettant de le « garder activement sous sa surveillance (2). » L'abbé Mottay était natif de Concoret; il fut réinstallé en 1803 recteur de Saint-Gondran.

Le 2 juin 1791, les gardes nationaux de Hédé firent une visite domiciliaire chez François Costard, recteur de Saint-Symphorien; ils envahirent le presbytère et en enlevèrent les papiers du vénérable pasteur, sous prétexte qu'il tenait des « réunions contre-révolutionnaires » et empêchait ses confrères les recteurs voisins de prêter serment à la constitution. Obligé de quitter sa paroisse le 11 juin 1792, l'abbé Costard ne put se résoudre à vivre éloigné de son troupeau; il revint donc bientôt à Saint-Symphorien et trouva moyen d'y vivre caché, d'y exercer secrètement son ministère et de se soustraire à la fureur des révolutionnaires. « Les soldats républicains, sans le savoir, et M. Costard ont souvent couché

(1) Cet assassinat — que nous ignorions jusqu'à ce jour — a été raconté en 1860 à M. le recteur de La Mézière par le propre frère de la victime, Pierre Bourdin, alors âgé de 75 ans. — Voy. le *Registre paroiss.* de La Mézière.

(2) Arch. d'Ille-et-Vil., 2 V, 4, 7, 8.

sous le même toit, et cependant ce digne prêtre, quelque exposé qu'il fût, ne put être surpris ni découvert par ses ennemis. Après avoir consolé, instruit et administré sa paroisse pendant les malheureux jours de la Révolution, il eut la consolation de la gouverner encore plusieurs années dans un temps plus tranquille, n'étant mort recteur de Saint-Symphorien qu'en 1809 (1). »

Jean Vitré, recteur de Vignoc, M. Duclos, son vicaire, et M. Amisse, prêtre de la paroisse, refusèrent le serment et subirent les conséquences de leur refus. M. Vitré fut forcé d'abandonner sa paroisse en octobre 1792 ; il fut, peu de temps après, saisi et conduit à la Trinité de Rennes où il se trouvait détenu en 1793. Vers la même époque M. Duclos fut incarcéré au Mont-Saint-Michel, et l'on ne voyait pas sans attendrissement les habitants de Vignoc franchir la distance qui les séparait de cette prison pour apporter à leur bon vicaire malheureux ce dont il pouvait avoir le plus besoin. Quant à M. Amisse, nous savons seulement qu'il fut en 1792 enfermé à Saint-Melaine. Pendant l'absence de ces vénérables prêtres la paroisse de Vignoc fut consolée par un autre ecclésiastique fidèle à Dieu, nommé M. Brasseur ; en janvier 1798 il se tenait caché dans la contrée et exerçait son zèle en faveur des âmes restées dociles à la voix de l'Eglise catholique (2).

(1) *Reg. paroiss. de Saint-Symphorien.* — *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, E, 20, 2 V, 5.

(2) *Arch. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 4 et 5.

CANTON DE JANZÉ.

Il y avait jadis à Janzé deux paroisses : Saint-Pierre, cure à laquelle était annexé le doyenné de Châteaugiron, et Saint-Martin. Saint-Pierre avait à sa tête deux saints prêtres, MM. Sourdin, qui refusèrent l'un et l'autre de prêter le serment ; l'un d'eux, Michel Sourdin, vicaire, saisi par les révolutionnaires, fut décapité à Rennes en 1794. Le clergé de Saint-Martin ne suivit pas tout entier le bel exemple donné par celui de Saint-Pierre ; le recteur (1) et l'un de ses vicaires firent le serment exigé par la Constitution ; mais l'autre vicaire René Pâris refusa énergiquement de le prêter ; il fut contraint de s'exiler à Jersey où il aborda le 14 juillet 1792, en compagnie d'Alexandre Lucas, autre bon prêtre de Saint-Martin de Janzé. Rentré plus tard en France, M. Pâris devint curé de Janzé en 1803 et y mourut en 1836.

Un autre prêtre fidèle vint se cacher à Janzé pendant les mauvais jours : ce fut Félix Le Monnier, vicaire à Brie, rempli de zèle et d'énergie ; il se dévoua pour les paroisses de Janzé et des environs et fut recherché par les patriotes, notamment quand ils apprirent qu'il avait dit la messe le dimanche, 3 septembre 1797, à la chapelle du château de la Jaroussaye, en Janzé, en présence de plus de deux cents personnes (2). L'abbé Le Monnier ne put être arrêté cependant et l'année suivante il exerçait encore en secret son saint ministère en Janzé : il s'y cachait chez la famille Guillopé qui était très dévouée au clergé, et il disait la messe dans sa maison ; mais quand un peu de sécurité paraissait renaître, le vaillant prêtre allait célébrer les saints mystères à la Jaroussaye chez M. de la Tullaye.

On raconte à Janzé que, pendant ces tristes jours, quelques bons chrétiens avaient coutume de se réunir le dimanche à la Grandinerie, près du bourg, et d'y réciter en commun le rosaire ; on ajoute qu'ils furent pour ce fait arrêtés comme « traîtres à la patrie » et menés en prison à Rennes (3).

Plus courageux que son recteur — qui périt d'ailleurs victime de sa lâcheté — M. Grange, vicaire à Boistrudan, refusa de faire le serment. Il en fut de même du recteur de Brie, Pierre Eon, qui chassé pour cette raison de son presbytère, prit le chemin de l'exil

(1) Ce recteur, René Gérard, avait été en octobre 1789, nommé député suppléant à l'Assemblée Nationale, mais il n'y siégea point. Il se soumit à l'Ordinaire en 1803 et devint recteur de Saint-Armel.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 14.

(3) *Notes de M. l'abbé Rossignol, curé de Janzé.*

et gagna Jersey ; il revint toutefois mourir dans sa paroisse en 1803. Pendant son absence, son vicaire, Félix Le Monnier, nommé curé d'office de Brie, procura les secours religieux aux habitants de cette paroisse, tout en administrant Janzé.

A Amanlis, tout le clergé avait dû s'expatrier. Le recteur, Noël Daën du Cosquer, et MM. Louis et Bourcier, ses vicaires, avaient, en effet, refusé le serment. M. du Cosquer s'exila avec eux à Jersey ; à son retour, il fut réinstallé recteur d'Amanlis et devint en 1811 curé de Saint-Malo. Son vicaire, Jean Louis, alla jusqu'à Londres avec l'abbé Carron, et seconda grandement celui-ci dans toutes les bonnes œuvres que le saint prêtre entreprit dans cette ville. Revenu en France, M. Louis remplaça M. du Cosquer en qualité de recteur d'Amanlis. Au début de la Révolution, lorsqu'un intrus se fut emparé de l'église d'Amanlis, le clergé fidèle s'était transporté à la chapelle du château du Boisteilleul où toute la population se rendait pour entendre la messe, mais les scellés furent mis par l'autorité civile sur cette chapelle, dès le 17 juin 1791.

Plus tard, M. Monnier, vicaire à Orgères, revenu d'exil, vint se cacher en Amanlis, et y exerça en secret le saint ministère. Il fut aidé dans ses difficiles fonctions par un autre prêtre fidèle nommé Jean Moranne. Tous deux travaillèrent longtemps dans la paroisse, mais l'abbé Moranne, moins heureux que son confrère, fut découvert, saisi et traîné dans les prisons de Rennes ; le 1^{er} septembre 1799, il fut condamné à être déporté en l'Île de Ré, mais le 9 janvier 1800, il se trouvait encore à la maison d'arrêt de Rennes (1).

Comme celui d'Amanlis, tout le clergé de Cornuz demeura fidèle. Le recteur, Nicolas Hervoche, et ses deux vicaires, MM. Desnos et Crosson, chassés par suite du refus de serment, furent en 1792 enfermés à Saint-Melaine, et de là déportés ensemble à Jersey. M. Hervoche ne revint à Cornuz que vers 1799, et y fut réinstallé recteur ; il y mourut en 1812, à soixante-quatre ans. Quant à Joseph Crosson, il ne resta que fort peu de temps à Jersey et revint se cacher dans les environs de Cornuz ; nous avons dit comment il fut trahi, emprisonné et exécuté à Rennes en 1794.

René Rozé, recteur de Piré, et MM. Couasnon et Brodin, ses vicaires, ne voulurent point non plus prêter le serment schismatique et quittèrent leur paroisse lorsqu'un intrus vint s'y installer. Mais ce vénérable recteur et l'abbé Couasnon revinrent à Piré en 1795 et y recommencèrent publiquement leurs fonctions sacrées. Bientôt après, il leur fallut toutefois se cacher pour continuer leur saint ministère. M. Rozé mourut subitement vers la fin de la Révolution et eut pour successeur, en 1803, son zélé vicaire, François Couasnon. Quant à l'autre vicaire, Pierre Brodin, nous ne savons où il se cacha ; toujours est-il qu'il eut le malheur d'être

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 7.

reconnu, emprisonné et condamné à la déportation ; le 11 mars 1798 il fut embarqué à destination de Cayenne, après une longue détention à Rochefort. Libéré le 2 janvier 1801, M. Brodin quitta Cayenne sur un navire français qui fut attaqué et pris par un vaisseau anglais ; transféré par suite en Angleterre, il y fut jeté dans les prisons de Plymouth d'où il put néanmoins sortir à la fin du mois de mars 1801 (1). Il revint en Bretagne et fut, en 1803, nommé recteur de Noyal-sous-Bâzouges.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 7. — Tresvaux, *Hist. de la persécut. révol. en Bret.* II, 405.

CANTON DE LIFFRÉ.

La paroisse de Liffré avait pour recteur, en 1791, François Bazin, originaire de Bazouges-sous-Hédé; ses vicaires étaient MM. Eon et Riaux. Ces trois dignes prêtres refusèrent le serment, et le pasteur ne voulut quitter son troupeau qu'après en avoir été forcé, le 19 juin 1791, par l'installation d'un intrus. MM. Bazin et Eon furent déportés en Angleterre, mais ils revinrent à Liffré en 1795 et y reprirent leurs fonctions sacerdotales; ce ne fut toutefois que pour peu de temps, car, l'année suivante, ils étaient obligés de disparaître de nouveau. Mais, en 1797, ils purent se montrer définitivement, l'abbé Eon le 25 juillet, et l'abbé Bazin le 1^{er} septembre; la vieille église paroissiale fut rendue au culte catholique et il y eut même à cette occasion des réjouissances publiques dans le bourg. M. Bazin, réinstallé en 1803 recteur de Liffré, y mourut le 16 avril 1807, âgé de 67 ans. Il eut pour successeur son vicaire, François Eon, qui avait été son compagnon d'exil et son fidèle coopérateur dans l'exercice de son difficile ministère pendant la Révolution. La mémoire de ces deux vénérables prêtres est depuis ce temps-là demeurée bénie à Liffré (1).

Quant à l'autre vicaire Joseph Riaux, il marcha, lui aussi, sur les traces de son recteur; il était caché dans la paroisse de Liffré, lorsque, le 20 janvier 1796, il fut arrêté par la force armée et amené en prison à Rennes; nous l'y trouvons détenu au Petit-Saint-Méen au mois de septembre suivant (2). L'année d'après, M. Le Tranchant — probablement le courageux recteur d'Acigné, dont nous avons déjà parlé — exerçait son saint ministère à Liffré et y commençait, le 12 février, un registre de baptêmes et mariages que continuèrent MM. Bazin et Eon et qu'on conserve encore avec soin.

Joachim Rivet, recteur de La Bouexière, et M. Guillou, son vicaire, refusèrent le serment en 1791 (3) puis se décidèrent à le prêter l'année suivante; c'est par erreur qu'on a parlé (4) du zèle apostolique déployé à Jersey par M. Rivet.

Mais deux autres prêtres de La Bouexière, demeurés fidèles, furent vivement persécutés: l'un, François Vallée, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis exilé à Jersey; l'autre, M. Bricet, chapelain d'Allion, nommé curé d'office de La Bouexière après la

(1) *Reg. paroiss. de Liffré.* — *Arch. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 8.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 12.

(3) *Arch. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 12.

(4) *Les familles françaises à Jersey*, 431.

défection du pasteur, fut à son tour forcé de se réfugier en Angleterre où il se distingua par ses vertus ; rentré en France vers 1795, il demeura caché à Rennes (1).

A Chasné, Mathurin Thébault, vicaire, dut refuser le serment et se cacher dans la contrée, car il fut pris et amené à Rennes où nous le trouvons, en janvier 1793, détenu à la Trinité. Un peu plus tard, un abbé Perrigault « prêtre nouvellement ordonné » vint se fixer à Chasné, au temps de la pacification de 1795, mais, à la suite du 18 fructidor, il dut disparaître et se cacher (2). On a conservé à Chasné un reconnaissant souvenir de ce M. Perrigault, ainsi que d'un autre prêtre appelé M. Juin et caché, comme lui, dans la paroisse (3).

Jean Saudrais, recteur d'Ercé-près-Liffré, et Jean-François Cochard, son vicaire, refusèrent le serment. Le premier se réfugia en 1792 en Juigné dans le Maine, mais n'y resta pas longtemps. Il revint en Bretagne et se cacha dans les environs de Fougères. Par malheur l'abbé Saudrais fut pris, le 15 mai 1793, chez une bonne sœur faisant l'école au Faubourg-Roger à Fougères ; le bon recteur et sa charitable hôtesse, nommée Jeanne Dupont, furent amenés en prison à Rennes.

Le 19 août suivant, ils parurent devant leurs juges : « la cour martiale » condamna M. Saudrais à la peine de mort et « le tribunal criminel » condamna Jeanne Dupont à six heures de pilori et huit années de prison (4). Toutefois l'évêque Lecoz écrivit en faveur de M. Saudrais aux représentants du peuple et obtint pour lui un sursis à l'exécution de sa peine ; le recteur d'Ercé demeura par suite plusieurs mois enfermé à la tour Le Bart ; grâce à une amnistie, il finit par être élargi. En 1795, l'abbé Saudrais reparut à Ercé et fit sa soumission aux lois purement civiles. Obligé de se cacher de nouveau peu de temps après, il se retira à Gosné, sa paroisse natale, et se trouva ainsi à même de rendre encore secrètement, quelques services spirituels à ses paroissiens d'Ercé. En 1803, il fut nommé recteur de Mécé où il mourut en 1808.

Quant à M. Cochard, vicaire à Ercé, exilé à Jersey en 1792, il revint en sa paroisse avec son recteur en 1795 ; mais forcé bientôt de s'enfuir encore, il retourna à Fougères, d'où il était originaire. Accusé d'avoir « influencé l'esprit public » il était signalé en 1797 à l'animadversion des républicains (5). Il rendit de grands services à la paroisse de Saint-Jean-sur-Couasnon et fut, en 1803, nommé recteur de Dourdain où il mourut en 1819.

René Guibourg, recteur de Dourdain, ne voulut point consentir

à faire le serment et dut se retirer devant l'intrus qui s'empara de son église ; il se cacha d'abord à Montreuil-sur-Pérouse, puis s'exila et revint enfin mourir à Vitré.

Le recteur de Livré et ses vicaires n'eurent pas le même courage (1). Heureusement pour la paroisse de Livré qu'elle avait donné le jour à un prêtre fidèle qui la secourut dans son abandon. C'était Jacques Beaugendre, vicaire à Izé, chassé de cette église par suite de son refus de serment ; il vint se cacher dans sa paroisse natale et y rendit de grands services ainsi qu'en Parcé et en Mécé. Doné d'une grande fermeté de caractère, M. Beaugendre parcourait parfois la contrée déguisé en meunier ; il finit néanmoins par être reconnu, arrêté et conduit à la prison de Rennes, puis rendu à la liberté en 1800. Nous le retrouverons à Izé.

Notons enfin Jean Le Beschu, recteur de Saint-Sulpice-des-Bois, M. Morazin, chapelain de l'abbaye de même nom, et M. Simon, prêtre de la paroisse, qui prirent le chemin de l'exil à la suite de leur refus de prêter serment. M. Le Beschu ne quitta Saint-Sulpice qu'en septembre 1792 ; il erra çà et là pendant trois jours, puis gagna la côte et s'embarqua pour Jersey. On croit qu'il mourut à l'étranger.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2. V, 12. — Disons toutefois que ce recteur de Livré, Jean Georgeonnet, se retracta, fut en 1803 réinstallé dans sa cure, et mena après sa conversion une vie aussi pénitente qu'édifiante.

(1) *Notes de M. l'abbé Forget.*

(2) *Arch. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 4 et 8.

(3) *Reg. paroiss.* de Chasné.

(4) *Bulletin de Rennes*, XIX, 338, XX, 351.

(5) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5, 7, 8.

CANTON DE MORDELLES.

François Vaugeois, recteur de Mordelles, n'ayant point voulu faire serment d'obéir à la Constitution civile du clergé, fut enfermé à Saint-Melaine le 2 septembre 1792 ; de là il fut envoyé à Saint-Malo et déporté à Jersey ; Joseph Lesné, l'un de ses vicaires, l'accompagna en exil. Le recteur de Mordelles revint en 1795 dans sa paroisse, mais à la suite du redoublement de persécution qui suivit la trop courte pacification, il dut s'y cacher pour conserver sa vie. En 1797, on l'y laissa tranquille néanmoins, parce qu'on le supposait alors infirme et par suite peu dangereux (1). Réinstallé recteur en 1803, M. Vaugeois ne mourut à Mordelles que le 20 janvier 1820. Joseph Lesné, son vicaire et son compagnon d'exil, lui succéda.

L'autre vicaire à Mordelles, Paul Perrier, natif de Montautour, jeune et redouté des patriotes, ne quitta point la paroisse pendant les plus mauvais jours. Il y était encore au commencement de 1798, lorsqu'il fut pris et conduit dans les prisons de Rennes. Le 9 juin de cette année-là, l'abbé Perrier fut condamné à la déportation et envoyé à l'île de Ré où il arriva le 31 août. (2).

Joseph Emery, vicaire à Goven, non moins intrépide que M. Perrier dans l'exercice de son saint ministère, se cachait aussi en Mordelles ; c'est en cette paroisse qu'il fut pris, à l'issue d'une messe qu'il venait de célébrer près de la ferme de la Horlaye. Nous avons vu qu'il fut décapité à Rennes en 1794.

Jean Gautier, recteur de Chavagne, M. Nouail, son vicaire, et M. Levieux, prêtre de la paroisse, refusèrent non seulement de prêter serment, mais encore d'aller se renfermer à Rennes en 1792. Le recteur et le vicaire se préparaient, en conséquence, à gagner Saint-Malo et à s'y embarquer pour Jersey, lorsqu'ils furent arrêtés sur leur route en octobre 1792 et conduits à la Trinité de Rennes. Ils étaient encore détenus en cette maison l'année suivante ; ils furent ensuite renfermés au Mont Saint-Michel, mais ayant enfin recouvré leur liberté, ils renoncèrent à se rendre à l'étranger, et revinrent à Chavagne, où ils se cachèrent au château de la Silandaye appartenant à M. Hubert de la Massue (3).

L'abbé Gautier profita de son retour à Chavagne pour exercer son pieux ministère non seulement en cette paroisse, mais encore

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 14.

(2) *Ibidem*, 2 V, 5 et 8.

(3) *Ibidem*, 1 V, 2.

dans les paroisses voisines et même dans la banlieue de Rennes. Mais quelques précautions qu'il prit, son zèle le trahit et il fut arrêté au village du Haut-Cleusné, près Rennes, chez Mme Maingué. Conduit dans les prisons de cette ville, le bon recteur de Chavagne fut condamné, le 13 août 1798, à cinq cents francs d'amende et trois mois de détention. On l'enferma à la Tour Le Bart, où sept mois après il se trouvait encore, parce que son nom figurait sur la liste des émigrés. Natif de Poligné, M. Gautier avait alors soixante-quatre ans ; il mourut dans cette prison de la Tour Le Bart où il était si injustement détenu (1).

Louis Nouail, vicaire à Chavagne, avait été arrêté lui-même, dès le mois d'avril 1796 ; enfermé d'abord à la Trinité et condamné à la déportation, il tomba dangereusement malade et l'on se contenta de le retenir prisonnier au Petit Saint-Méen où il se trouvait au mois de septembre suivant. Elargi de ces prisons comme « détenu pour seule cause d'omission de serment, » il revint aux environs de Chavagne pour y faire secrètement quelque ministère. Arrêté de nouveau près de Mordelles par une colonne mobile de Rennes, le 22 août 1799, il fut enfermé à la Tour Le Bart ; il s'y trouvait encore le 15 décembre suivant, sans avoir comparu devant aucun tribunal « ni militaire, ni civil » et malgré les démarches que les officiers municipaux de Chavagne avaient faites en sa faveur (2). M. Nouail finit cependant par sortir de la prison où était mort son recteur et il succéda à celui-ci en la cure de Chavagne en 1803 ; il y mourut en 1820.

Enfin, la paroisse de Chavagne vit encore deux autres bons prêtres se cacher dans sa religieuse population ; ce furent MM. Desbouillons, vicaire à Saint-Germain de Rennes, et Le Grand, que les papiers de l'époque traitent d'ancien curé (c'est-à-dire vicaire) de Chavagne (3).

Mathurin Bameulle, recteur de Cintré, étant mort le 20 septembre 1791, ne fut pas remplacé ; l'autorité diocésaine légitime se contenta de donner les pouvoirs de curé d'office au vicaire de Cintré, Mathurin Prioul. Ce dernier resta à son poste jusqu'en septembre 1792 ; à cette époque il dut se cacher, ayant refusé le serment. Il passa quelque temps à Jersey, mais en novembre 1797 et février 1798, il était de retour sur le territoire de Cintré, réputé par les patriotes « le plus dangereux prêtre du canton » (4). C'est l'éloge de M. Prioul dont nous ne savons pas autre chose. C'est en Cintré aussi qu'était caché Pierre Oresve en 1794 ; nous avons raconté précédemment son émouvante arrestation et son glorieux martyre à Rennes. Enfin Jean Lesné, prêtre de Cintré, exilé d'abord à Jersey, puis revenu en Bretagne, y fit du bien et mourut en 1830 recteur de Cintré, âgé de 68 ans.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4 et 8. — *Reg. paroiss. de Poligné.*

(2) *Ibidem*, 2 V, 4, 12, 14.

(3) *Ibidem*, 2 V, 5.

(4) *Ibidem*, 2 V, 5 et 8. — *Reg. paroiss. de Cintré.*

Nous savons peu de chose du clergé de l'Hermitage : le recteur René Godard, et M. Chauvel, son vicaire, quittèrent la paroisse en septembre 1791, à la suite de leur refus de prêter serment ; il est probable qu'ils s'exilèrent, mais nous ne savons pas ce qu'ils devinrent ensuite. Pendant leur absence, la paroisse de l'Hermitage ne fut pas abandonnée, et plusieurs prêtres fidèles y administrèrent secrètement les sacrements ; vers 1796, les vicaires généraux de Mgr de Girac y nommèrent curé d'office Julien Bérél, qui devint en 1803 curé de Pleine-Fougères (1).

Guillaume Le Saint, recteur de Moigné, et Jean Falaise, son vicaire, refusèrent l'un et l'autre de prêter serment en 1791 ; ils restèrent néanmoins à Moigné jusqu'au mois de juin de l'année suivante et prirent alors ensemble le chemin de l'exil en gagnant Jersey. A leur retour en France, ces vénérables confesseurs de la foi devinrent : M. Le Saint, recteur du Rheu, et M. Falaise, recteur de Moigné.

Moins heureuse que celle de Moigné, la paroisse du Rheu vit son recteur faillir à son devoir en 1791, mais son vicaire, François Thébault, se conduisit tout autrement. Après avoir refusé le serment, il se cacha dans les environs du Rheu ; malheureusement il fut arrêté au château de la Haichois, en Mordelles, enfermé à Saint-Melaine, le 2 septembre 1792, et déporté en Angleterre. Il ne revint que très tard en France en 1815 et mourut curé d'Argentré en 1822. Néanmoins pendant cet exil, la paroisse du Rheu fut secourue : un autre prêtre fidèle, Pierre Brault, vicaire à Gennes, vint se cacher au Rheu, où il rendit les plus grands services aux bons chrétiens de la contrée. Ce digne prêtre est mort recteur d'Arbrissel en 1834 (2).

Augustin Delions, recteur de Saint-Gilles, et Alain André, son vicaire, refusèrent de prêter serment ; M. Delions, âgé de soixante et trois ans à son entrée à Saint-Melaine en 1792, ne fut pas déporté, mais envoyé à la Trinité où on le retint prisonnier. Rendu à la liberté, il revint à Saint-Gilles en 1795, « prêchant toujours l'union et la paix ; » néanmoins il lui fallut de nouveau prendre la fuite et en février 1798 on le croyait caché à Rennes. Son vicaire, M. André, natif de Mézières et fait prêtre en 1779, quitta Saint-Gilles à l'arrivée de l'intrus ; il prit un passeport comme tisserand et vint, déguisé en ouvrier, travailler la toile à Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé. Il y avait un an qu'il faisait ce métier, tout en remplissant secrètement ses fonctions sacerdotales, lorsqu'il fut arrêté, le 28 juin 1793, chez Mlle Bonniueu, à Saint-Servan. Il avoua nettement qu'il était prêtre et qu'il avait dit la messe et confessé dans une cachette, mais il nia avoir prêché.

(1) *Notes de M. l'abbé Forget.*

(2) *Reg. paroiss. du Rheu.*

Il fut envoyé à Rennes pour y être condamné à la déportation (1). Il ne semble pas cependant avoir été déporté, car on dit qu'il revint se cacher à Saint-Gilles où il continua de faire le bien ; en 1803, il fut nommé recteur de cette paroisse et il y mourut en 1816. Saint-Gilles éprouva aussi les bienfaits du zèle apostolique de Michel Chilou, caché en 1794 sur son territoire et traîné à Rennes pour y être exécuté, comme nous l'avons vu.

(1) *Arch. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 4, 5, 8, 14. — *Reg. paroiss. de Saint-Gilles*.

CANTON DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ.

Gilles Aubrée, recteur de Saint-Aubin-d'Aubigné, semble avoir quitté cette paroisse dès le mois de mai 1791 ; mais l'un de ses vicaires, M. Serrand, n'en partit qu'en septembre 1792 (1). M. Aubrée, âgé de soixante-huit ans, fut enfermé, à Saint-Melaine, le 14 août 1792, puis à la Trinité quelque temps après. L'abbé Tresvaux raconte que, vers la fin du mois de décembre 1793, M. Rabin, autre vicaire de Saint-Aubin-d'Aubigné, « pour se soustraire à la persécution, s'étant réfugié dans la Vendée, y fut massacré par les républicains (2). »

On trouve, à cette triste époque, d'autres prêtres fidèles appartenant à la paroisse de Saint-Aubin-d'Aubigné ; tels furent : Mathurin Bécherie, chapelain de la Gavouyère, enfermé au Mont-Saint-Michel parce qu'il avait refusé le serment et revenu à la Gavouyère, en mai 1796, âgé de soixante-dix-huit ans, infirme et grabataire (3) ; Mathurin Thébault, détenu en prison et dont on vendit le bien nationalement en 1795, et M. Lord, « prêtre ennemi déclaré de la République, présumé (en février 1797) caché à Saint-Aubin-d'Aubigné ou à Rennes (4). »

Le serment constitutionnel fut prêté, en 1791, par le recteur d'Andouillé ; mais M. Guémen, son vicaire, le refusa et fut, pour cette raison, enfermé à Saint-Melaine l'année suivante. Quant au recteur d'Aubigné, Olivier Biat, chassé de sa paroisse pour refus de serment, il émigra à Jersey, où il se trouvait en 1793, mais il revint en France l'année suivante.

François Chausseblanche, recteur de Chevaigné, n'ayant pas voulu non plus prêter un serment sacrilège, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792. Comme il avait soixante-cinq ans, il fut exempté de la déportation et toutefois incarcéré à la Trinité, puis au Mont-Saint-Michel. Sorti enfin de prison, ce respectable vieillard, presque aveugle, vint se retirer au bourg de Chevaigné ; il s'y trouvait en mai 1796 et on l'y laissa tranquille parce qu'il « ne pouvait plus nuire », disaient les patriotes (5). Son vicaire, M. Lorre, fut exilé à Jersey.

(1) *Reg. paroiss. de Saint-Aubin-d'Aubigné*.

(2) *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, I, 512.

(3) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 8.

(4) *Ibidem*, 1 Q 277 ; 2 V, 5.

(5) *Ibidem*, 2 V, 4, 8 et 14.

Sébastien du Chastelier, recteur de Feins, et M. Prével, son vicaire, refusèrent, en 1791, de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé (1). Nous ne savons ce que devint le recteur de Feins; demeuré quelque temps caché aux environs de sa paroisse, il figure sur la liste des émigrés, en 1793, mais il n'est pas certain qu'il ait quitté la France. Quant à Félix Prével, il revint à Feins, en 1795, et y demeura ouvertement pendant six mois. Obligé ensuite de disparaître de nouveau et poursuivi comme « ennemi déclaré de la République », il vint se cacher au château du Boisgeffroy, en Saint-Médard, chez Mme Carron. C'est dans un grenier de cette maison qu'il fut saisi, le 21 septembre 1798, par quatre gardes nationaux de Hédé et six soldats d'infanterie mis à la poursuite des prêtres fidèles. M. Prével fut conduit d'abord à Hédé, puis à Rennes et condamné, en cette ville, à être déporté à l'île de Ré; il y arriva le 6 novembre 1799, alors âgé de quarante-sept ans, et il ne fut remis en liberté que le 17 mai 1802 (2).

La paroisse de Gahard eut le malheur de voir le serment schismatique prêté par son recteur et son vicaire; toutefois, ce dernier, Julien Bérel, retracta son erreur vers 1795 et en demanda publiquement pardon, les larmes aux yeux; il devint, en 1803, curé de Pleine-Fougères.

A Melesse, le recteur, Thomas Monnier, et Mathurin Lambert, l'un de ses vicaires, voyant un intrus menacer leur paroisse, prirent d'eux-même le parti d'émigrer en juin 1793. Ils se rendirent d'abord à Jersey, mais au bout de quelque temps, M. Monnier quitta cette île et se dirigea vers l'Italie; il y mourut dans un hôpital de Venise, le 16 avril 1795. Quant à M. Lambert, né à Saint-Cyr de Bayeux, il rentra au pays natal; toutefois, s'y voyant poursuivi, il s'enfuit à Laval, où il fut arrêté en compagnie d'un autre prêtre normand, Jean Le Grand; tous deux parvinrent à s'évader de leur prison, mais M. Lambert fut saisi de nouveau près de Rennes et enfermé à la Tour Le Bart. De là, on le conduisit en la prison de Vitré en attendant son transfert à l'île de Ré (3). Parvenu encore à recouvrer sa liberté, il vint, cette fois, se cacher à Melesse et gagna si bien, par ses services signalés, l'affection des paroissiens, qu'il devint leur recteur en 1803.

Un autre vicaire de Melesse, François Simmonneaux, natif d'Acigné, où il se retira d'abord, émigra ensuite et revint très peu de temps après à Melesse; il y passa toute la Révolution jusqu'au jour où il fut arrêté, 29 juillet 1798. On conserve encore à Melesse le registre où il inscrivit les noms des confrères du scapulaire reçus par lui en 1795 et 1797. Il fut découvert, par des gendarmes

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 12.

(2) *Ibidem*, 2 V, 4, 8, 12.

(3) Tous ces détails nous sont donnés par M. l'abbé Forget, vicaire aux Brûlais, qui a bien voulu nous adresser de nombreuses notes sur le canton de Saint-Aubin-d'Aubigné et sur plusieurs autres cantons.

de Rennes, chez M. Philouze, notaire au bourg de Melesse, dans une cache pratiquée au-dessus d'un lit. On arrêta aussi son charitable hôte et l'on saisit une boîte pleine d'hosties et quelques vêtements sacerdotaux. Les deux prisonniers furent conduits à Rennes, mais M. Philouze ne tarda pas à recouvrer sa liberté, tandis que l'abbé Simmonneaux fut condamné, le 16 août 1798, à la déportation en l'île de Ré; il y arriva le 31 du même mois (1). Quand il fut plus tard libéré, il revint à Melesse et fut nommé, en 1806, recteur d'Andouillé.

C'est en Melesse que se trouvait le petit manoir du Mail-Coquelin, où le vénérable archidiacre de Rennes, M. de Rommilley, réunissait au commencement de la Révolution les fidèles fuyant les églises occupées par les prêtres jureurs. Enfin, Melesse a eu l'honneur de donner le jour à un prêtre martyr, Joseph Bougerie, exécuté à Rennes en 1794.

Pierre Herbert, recteur de Montreuil-sur-Ille, et M. Cheveye, son vicaire, refusèrent de prêter serment en 1791 et passèrent à l'étranger. Après leur départ, M. Perras, recteur de Cuguen, vint se cacher à Montreuil où il secourut les fidèles avec zèle, notamment en 1794. A son retour en France, M. Herbert fut nommé en 1803 recteur de Saint-Germain-sur-Ille. Quant à Julien Cheveye, il revint de bonne heure de Jersey et apporta à ses paroissiens les consolations et les secours spirituels dont ils avaient besoin; en janvier 1798, ce bon prêtre était encore caché en Montreuil (2): en 1803 il devint recteur de Chasné.

Jean Benis, recteur de Mouazé, et François Mollie, son vicaire, furent également fidèles à Dieu et à son église. Ils ne quittèrent leur paroisse qu'en juillet 1792 et furent déportés à Jersey comme « prêtres insoumis et insermentés. » Rentré en France en 1795, l'abbé Benis, originaire de Liffre, s'empressa de rejoindre son troupeau dont il reprit la direction; mais obligé de subir de nouveau la persécution, il ne voulut pas s'expatrier une seconde fois et resta à Mouazé où il se trouvait caché au commencement de 1798. Quelque temps après, gravement malade, il crut pouvoir se montrer et « l'administration de Betton, sur le certificat des médecins, lui permit de vivre tranquille dans son domicile sous le cautionnement du citoyen Pierre Dubois. » Il semble, d'après cela, que M. Benis habitait alors Betton. Toujours est-il qu'au moment où ce pauvre prêtre pensait n'avoir plus rien à craindre « il fut saisi dans son lit en la nuit du 9 floréal an VII (28 avril 1799) et mené à Rennes à la Tour Le Bart. » Enfermé en cette prison, le recteur de Mouazé se vit condamné, le 1^{er} septembre 1799, à la déportation en l'île de Ré; il ne put toutefois être déporté étant encore malade, et, le 16 décembre suivant, il écrivit à Challans, délégué des Consuls,

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5 et 8; *Reg. paroiss.* de Melesse.

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

pour obtenir son élargissement ; un mois plus tard il était toujours prisonnier, mais il dut néanmoins recouvrer bientôt après sa liberté, car dans le courant de 1800, il retourna à Mouazé où il mourut en décembre 1806 (1).

Le recteur de Romazy, Pierre Thomas, et son vicaire Jean Mathurin Coupé, obligés de quitter leur paroisse, pour cause de refus de serment, furent l'un et l'autre enfermés à Saint-Melaine en 1792, puis déportés à Jersey ; ils passèrent de là en Angleterre où mourut M. Thomas. Pendant leur absence M. Huhay, prêtre de Tremblay, administra, autant qu'il le put, les sacrements aux paroissiens de Romazy.

Jacques Delanoë, originaire de Coglès, était recteur de Saint-Germain-sur-Ille en 1791 ; il refusa, ainsi que son vicaire Gabriel Benis, de prêter serment et fut pour cette raison conduit à Rennes et enfermé à la Trinité ; plus tard il fut détenu au Mont-Saint-Michel. Sorti de prison, M. Delanoë revint à Saint-Germain vers 1795 ; il s'y trouvait encore l'année suivante, âgé de quatre-vingts ans et tellement infirme que les patriotes l'y laissèrent tranquille ; néanmoins ce respectable vieillard employait au service de Dieu ses dernières forces, confessant et baptisant en secret. Il mourut ainsi dans sa paroisse le 7 avril 1801 (2).

Gabriel Benis, né à Saint-Laurent de Rennes et vicaire à Saint-Germain-sur-Ille, demeura aussi lui caché dans cette dernière paroisse ; on l'y recherchait en janvier 1798, mais il ne fut arrêté que le 21 septembre suivant, dans la même cachette et en même temps que M. Prével, vicaire à Feins, c'est-à-dire, dans les greniers du château du Boisgeffroy, chez Mme Carron. M. Benis avait alors trente-sept ans ; il fut conduit à Hédé, puis de là aux prisons de Rennes. Le 7 octobre suivant, ce digne prêtre fut condamné à la déportation à l'île de Ré, où il arriva le 6 novembre. Rendu plus tard à la liberté, Gabriel Benis devint en 1803 recteur de Montreuil-sur-Ille (3).

Pierre Regnault, recteur de Saint-Médard, ayant refusé de prêter serment, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis déporté à Jersey. Il revint peu de temps après en Bretagne et se cacha en Romagné ; le 15 mai 1793, dans une visite domiciliaire faite en cette dernière paroisse, à la maison de la Chassebeauvaye, les soldats républicains découvrirent les soutanes et les ornements sacerdotaux de ce prêtre fidèle, mais ils ne purent le saisir lui-même ; prévenu à temps de leur arrivée, M. Regnault avait pu se sauver et se diriger du côté de Rennes.

La paroisse de Saint-Médard ne fut point abandonnée d'ailleurs

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5 et 14 ; *Reg. paroiss. de Mouazé*.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 8.

(3) *Ibidem*, 5 et 8.

pendant les plus mauvais jours, grâce au dévouement de Mme Carron, qui cachait continuellement quelques prêtres au château du Boisgeffroy ; outre MM. Prével et Benis qui eurent le malheur d'être pris chez elle, en 1798, cette fervente chrétienne logeait encore M. Jollys et d'autres ecclésiastiques (1).

En Saint-Médard se trouvent un champ et une croix au sujet desquels on raconte la légende suivante devenue très populaire : « Pendant la tourmente révolutionnaire, un prêtre portant le Bon Dieu, reçut une balle en pleine poitrine et tomba la face contre terre. Bien qu'un siècle se soit écoulé, on voit toujours sur le sol l'empreinte d'une partie de son corps ; les pieds, les genoux et la tête. Un peu plus loin est également marquée la place où le saint ciboire fut projeté. Jamais l'herbe n'a poussé aux endroits que nous venons d'indiquer et que les habitants de Saint-Médard vous montreront quand vous voudrez (2). » Malheureusement nous n'avons pu retrouver le nom de ce prêtre ainsi massacré ; tout le monde raconte le fait à Saint-Médard, mais personne ne nomme le martyr.

Frère Jean Jolly, chanoine régulier, prieur-recteur de Sens, et M. Colibeaux, son vicaire, refusèrent de prêter serment. M. Jolly quitta Sens le 26 juin 1791, fut enfermé à Saint-Melaine et déporté en Angleterre. François Colibeaux fut également exilé à Jersey et ses biens furent vendus par la Nation en 1794. Un autre prêtre, nommé Gilles Lodin, ancien vicaire de Sens et âgé de soixante et onze ans, fut aussi victime de la Révolution et détenu à la Trinité, en 1793 (3). Enfin, Pierre Besnard, martyrisé à Rennes, en 1794, était natif de Sens.

Louis Chevalier, recteur de Vieuxvy, refusa également de prêter serment. M. Chevalier déploya une grande énergie pour préserver ses paroissiens du schisme ; il fut chassé de son église en décembre 1791, mais il revint se cacher aux environs de Vieuxvy et, en 1797, il tenait un registre de baptême qui subsiste ; il faut encore signaler le vicaire de Vieuxvy, M. Billon, qui, dénoncé pour distribuer des catéchismes, dut prendre la fuite, et un vieux prêtre, André Boutry, recteur démissionnaire de Vieuxvy ; celui-ci fut d'abord enfermé à la Trinité, puis au Petit-Saint-Méen ; il sortit de cette dernière maison en 1795, fit le serment avec toutes les restrictions alors autorisées, puis, voyant renaître la persécution, se retira à Vitré, chez une parente, Mme Buron ; il s'y trouvait en avril 1796, alors âgé de quatre-vingts ans ; on l'y laissait tranquille à cause de son grand âge et de sa faiblesse d'esprit (4).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5, 7 et 14.

(2) M. Orain, *Curiosités et croyances d'Ille-et-Vilaine*.

(3) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 4, 12, 14.

(4) *Ibidem*, 2 V, 4, 7, 12 ; *Reg. Paroiss. de Vieuxvy*.

VILLE DE FOUGÈRES.

Avant la Révolution, la ville de Fougères renfermait trois paroisses : Saint-Léonard, Saint-Sulpice et Rillé.

Quand on exigea des prêtres le serment de fidélité à la Constitution civile, Joseph Meneust des Aulnays, recteur de Saint-Léonard, et ses vicaires MM. Binet et Lesné (1); Pierre Beaulieu, recteur de Saint-Sulpice, et son vicaire M. Le Besch (2); enfin Yves de Launay, recteur de Rillé, refusèrent de le prêter. Mais l'installation de curés intrus à Saint-Léonard et à Saint-Sulpice ne se fit pas sans peine le 8 mai 1791, et un document contemporain qualifie même d'émeute les troubles qui se manifestèrent alors à Fougères.

Aussi le clergé fidèle resta-t-il quelque temps encore à Fougères et le culte orthodoxe continua d'être célébré à la chapelle Saint-Louis et en l'église de Rillé, dont la paroisse venait d'être supprimée; mais ces derniers sanctuaires furent fermés dès la fin de 1791 et il fallut que les prêtres insermentés songeassent à se cacher ou à s'exiler.

Ce fut ce dernier parti que prirent les recteurs de Saint-Léonard et de Saint-Sulpice; ils gagnèrent l'île de Jersey où nous les retrouvons en 1793. Quant au recteur de Rillé, M. de Launay, il préféra se cacher aux environs de Fougères; mais incarcéré plus tard au Mont-Saint-Michel, il versa son sang sur l'échafaud de Rennes en 1794, comme nous l'avons précédemment raconté.

A Jersey, MM. Meneust des Aulnays et Beaulieu se trouvèrent en compagnie de leurs vicaires, exilés comme eux pour la défense des droits de l'Eglise. Là vint aussi Charles Genest, chapelain des Urbanistes de Fougères. Mais ce dernier prêtre passa plus tard en Angleterre; il résidait à Londres en 1801 et y écrivit les *Vie et révélations de la Sœur Nativité*; il devint en 1803 recteur de Saint-Sauveur-des-Landes.

Le recteur de Saint-Léonard semble avoir passé à l'étranger la plus grande partie de la Révolution; rentré toutefois en France, il fut réinstallé en 1803 à Fougères et y mourut en 1813.

La vie du recteur de Saint-Sulpice fut bien plus mouvementée. Dès 1793, M. Beaulieu quitta Jersey et rentra en France; il était

(1) Joseph Binet et François Lesné, à leur retour de l'exil, reprirent en 1803 leurs fonctions de vicaires à Saint-Léonard; ils décédèrent, le premier, chanoine honoraire en 1822 et le second, en 1811.

(2) Les biens de M. Le Besch furent vendus par la Nation après son déportement en terre étrangère.

à Fougères quand l'armée vendéenne s'empara de cette ville, il y rencontra plus tard quelques prêtres fidèles qui, comme lui, avaient, en 1791, refusé le serment schismatique, mais qui, à son exemple, se soumièrent en 1795 aux lois purement civiles de la République (1); c'étaient MM. Margerie et Simon, anciens chapelains de Saint-Sulpice, Foucaud, Vannier, Delaunay et Poupart (2), anciens chapelains de Saint-Léonard, Vincent, ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu et Guérin, ancien Jésuite. On assigna à ces confesseurs de la foi, l'église Saint-Sulpice pour l'exercice de leur culte.

« Ainsi, au milieu même de la Révolution, le vénérable recteur, M. Beaulieu, rentra pour un instant dans son église (juin 1795). Dans quel état il la trouvait! Les fenêtres étaient sans vitraux; on les avait enlevés, sous prétexte d'aération pour la fabrication du salpêtre; tout avait été dévasté, pillé; la chapelle de Notre-Dame-des-Maraux avait été convertie en morgue pour l'exposition des cadavres. Pourtant la statue miraculeuse avait conservé sa place jusqu'à cette époque. Elle recevait les hommages furtifs et secrets des catholiques persécutés qui, en passant devant son sanctuaire profané, lui adressaient encore une prière muette pour lui demander la fin de leurs malheurs (3). »

Cette accalmie fut de courte durée, trois mois après, en septembre, l'église Saint-Sulpice fut de nouveau fermée et les prêtres catholiques durent cesser tout exercice du culte. M. Beaulieu resta caché à Fougères chez une vieille femme qui, au besoin, ne manquait pas de présence d'esprit. « Un jour que le recteur se trouvait avec elle dans une rue de Fougères, ils firent rencontre d'un individu qui leur parut suspect. Craignant de voir M. Beaulieu reconnu, cette femme le fit immédiatement coucher à terre et se mit à l'injurier, l'appelant ivrogne et demandant aux passants de l'aider à relever son mari qui ne pouvait plus se tenir debout (4). » Cette ruse sauva cette fois M. Beaulieu, mais il ne fut pas toujours aussi heureux car, peu de temps après, il fut arrêté.

Ce fut le 28 août 1796 que la prison du Bon-Pasteur, à Rennes, s'ouvrit pour recevoir Pierre Beaulieu, accusé d'avoir refusé le serment et d'avoir émigré. Le 16 septembre suivant, le recteur de Saint-Sulpice était encore sous les verroux (5).

Avant M. Beaulieu, dès la fin d'avril 1796, furent arrêtés à

(1) C'est à propos de cette soumission — autorisée par les plus respectables prêtres — que Joseph Goret des Martinais, ancien chapelain des Ursulines de Fougères, se sépara avec éclat de ses confrères. Ayant refusé le serment de 1791, il se tint caché à Fougères durant la Révolution; mais son zèle mal dirigé le fit, en 1801, repousser le concordat et il eut le malheur de devenir le chef des Louisets du pays.

(2) MM. Foucaud et Poupart avaient été, en 1792, enfermés à Saint-Melaine. — M. Delaunay avait émigré et sa sœur fut mise en prison à cause de lui.

(3) *La Révolution dans le pays de Fougères.*

(4) *Ibidem.*

(5) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7 et 12.

Fougères et incarcérés dans les prisons du château de cette ville, les prêtres que nous connaissons déjà : Léonard Poupart, Jean Vincent, Jean Foucaud, Guillaume Vannier et Placide Guérin; on leur adjoignit un autre prêtre nommé François Savary. Tous, sauf ce dernier, furent, le 16 mai 1796, envoyés à la prison de Saint-Méen de Rennes. Un mois plus tard ils s'y trouvaient encore et les notes de leurs geôliers nous apprennent que c'étaient tous de pauvres vieillards infirmes : M. Vannier avait 80 ans, M. Poupart 75 ans, M. Vincent 71 ans, M. Guérin 70 ans et M. Foucaud 68 ans (1). Au mois de janvier suivant, quatre de ces prêtres, MM. Vannier, Poupart, Vincent et Foucaud, rendus à la liberté, revinrent à Fougères. On fit alors des démarches pour la réouverture de l'église Saint-Sulpice au culte catholique; mais, comme on exigeait encore un nouveau serment de soumission aux lois de la République, nos quatre vieux confesseurs de la foi refusèrent de prendre aucun nouvel engagement; n'avaient-ils pas éprouvé quel peu d'égard on avait eu à leur soumission en 1795? Ils préférèrent célébrer en secret dans leurs demeures ou dans quelques maisons particulières. L'église Saint-Sulpice ne fut donc pas alors rendue au culte; mais elle paraît néanmoins être restée ouverte et les fidèles purent venir y prier et se grouper autour de la statue de Notre-Dame-des-Maraux.

Quant au pieux et vaillant abbé Beaulieu, recteur de Saint-Sulpice, il put sortir en 1797 des prisons de Rennes et revint à Fougères. Quand la paix fut définitivement rendue à l'Eglise, M. Beaulieu fut, en 1803, réinstallé dans sa cure; il mourut en 1826, âgé de 82 ans et chanoine honoraire.

Parlons maintenant de quelques autres prêtres de Fougères qui souffrirent également pour l'amour de Jésus-Christ.

Jean Manuel, gardien de l'Hôpital-Général et âgé de 69 ans, ayant refusé le serment, se trouvait, en 1793, enfermé à la Trinité de Rennes avec M. Vincent que nous connaissons. Pour la même raison, Pierre Loyseleux, aumônier de la prison, âgé de 77 ans, fut conduit au Mont-Saint-Michel et y mourut dans les cachots, le 13 février 1795.

Parmi les religieux chassés de leurs couvents, signalons Bonaventure Marye, chanoine régulier de l'abbaye de Rillé, enfermé en 1792 à Saint-Melaine à l'âge de 71 ans.

François Forget, du couvent des Récollets de Fougères, détenu en 1792 dans les prisons de Nantes et noyé en Loire par ordre de Carrier, le 16 novembre 1793 (2) et Pierre Laneau-Cornu, également capucin de Fougères, décédé le 22 juillet 1796 dans la prison de Saint-Méen à Rennes.

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7 et 12.

(2) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 130.

Guy-François Margerie, né à Fougères en 1738, était chapelain ou obitier de Saint-Sulpice en 1791; à l'exemple de son vénérable recteur, il refusa le serment, ainsi qu'un M. Tabouret, prêtre octogénaire, dont nous ne savons pas autre chose. L'abbé Margerie se cacha quelque temps, puis fut saisi et enfermé au Mont-Saint-Michel. Rendu à la liberté en 1795, il vint habiter d'abord Fougères, puis Rennes, et quand la persécution recommença, il fut convaincu du crime « d'avoir dit la messe en une grange du Grosmaison, près Rennes, chez Charles Herfray. » Pour ce fait, le 26 juillet 1798, M. Margerie fut condamné à 500 francs d'amende et à trois mois de prison. Enfermé à la Tour Le Bart, il s'y trouvait encore prisonnier neuf mois plus tard, en avril 1799; aux démarches qu'il fit alors faire pour recouvrer sa liberté, on répondit qu'il était détenu « par mesure de sûreté générale; » il n'obtint de sortir de prison qu'au mois de décembre suivant (1).

Enfin, le nom de Jean-Baptiste Le Mercier de Montigny, prêtre natif de Saint-Léonard et exécuté à Rennes, comme nous l'avons raconté, le 1^{er} janvier 1794, clôt dignement la liste glorieuse des confesseurs de la foi que fournit à l'Eglise la ville de Fougères.

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 4, 5 et 8.

CANTON SUD DE FOUGÈRES.

Julien Hunault, recteur de Billé, fut en 1789 élu député du diocèse de Rennes aux Etats généraux qui s'ouvrirent le 5 mai, mais dès le mois d'août suivant il donna sa démission pour revenir dans sa paroisse. Dix-huit mois plus tard, M. Hunault refusait de prêter serment à la constitution civile du clergé, avait la douleur de voir un de ses vicaires usurper sa cure et se réfugiait à Gennes sa paroisse natale. Il n'y demeura pas longtemps; le 8 mars 1792 un arrêté du directoire de La Guerche le chassa de Gennes et l'obligea à se retirer à Gastines dans la Mayenne (1). Peu après le bon recteur de Billé fut déporté en Espagne; il s'y fixa avec plusieurs de ses confrères à Ciudad-Rodrigo, ville épiscopale de la province de Léon. On a de lui, vers cette époque, une lettre latine de remerciement à l'évêque de Ciudad, au nom de tous les exilés, pour lui témoigner leur reconnaissance de l'excellent accueil qu'ils avaient reçu de lui. Il ne resta cependant pas constamment en Espagne; de 1794 à 1796 il signe à Jersey plusieurs actes de baptême, mariage et décès concernant les émigrés (2). Au commencement de 1798 Julien Hunault était rentré en Bretagne, on le croyait caché aux environs de Gennes (3); l'année suivante il se trouvait en Billé « errant de ferme en ferme et protégé contre les recherches des républicains par l'amour et le dévouement de ses paroissiens (4). » En 1803 il fut réinstallé dans sa cure, mais il mourut en 1816 curé de Saint-Etienne de Rennes.

Etienne Deshayes, recteur de Combourtillé, et Jacque Royer, recteur de Dompierre-du-Chemin, refusèrent le serment schismatique. Le premier, exilé à Jersey en 1793, fut réinstallé en 1803 à Combourtillé et y mourut en 1809; le second, demeuré caché dans la contrée, fut assassiné en 1794, comme nous l'avons précédemment rapporté.

Ce fut aussi un vaillant confesseur de la foi, Julien Maigné, recteur de Javené. Poursuivi pour refus de serment, il préféra à l'exil la vie pleine de périls du prêtre proscrit, changeant chaque jour de cachette dans son propre pays. Les registres de M. Gavard, renferment un bon nombre de baptêmes faits par l'abbé Maigné,

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 6.

(2) Kerviler, *Les députés de la Bretagne aux Etats Généraux*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 5.

(4) Abbé Guet, *Billé*, 36.

tant en Javené qu'en les paroisses voisines depuis 1795 jusqu'en 1799. Il fut réinstallé en 1803 recteur de Javené et y mourut le 24 novembre 1834, âgé de 82 ans, laissant son nom béni dans la population qu'il avait si fidèlement secourue.

Le 14 août 1792, Pierre Bouchet, recteur de Lecousse, âgé de 38 ans, et Pierre Anger, son vicaire, âgé de 45 ans, furent enfermés à Saint-Melaine par suite de leur refus de prêter serment. L'un et l'autre demandèrent à gagner l'Angleterre et furent déportés à Jersey. Pendant leur absence, les paroissiens de Lecousse eurent recours aux prêtres cachés à Fougères et aux environs ; l'un d'eux, M. Rollandin, vicaire à Beaucé, vint même s'établir à Lecousse, probablement en qualité de curé d'office, et y exerça publiquement le culte en 1797 (1). Rentrés plus tard en France, M. Bouchet fut réinstallé en 1803 dans sa cure et y décéda le 24 février 1824 ; M. Anger devint, à la même date de 1803, recteur de Saint-Marcel-Blanc et y mourut le 20 juin 1809.

La paroisse de Parcé avait pour pasteur Julien Le Saulnier qui refusa le serment ainsi que son vicaire François Gavard ; un vieux prêtre de la paroisse, René Duclos, fit de même. M. Le Saulnier émigra, semble-t-il, dès la fin de 1791 ; il rentra à Parcé en juin 1795, mais s'éloigna de nouveau et ne reprit pas sa cure en 1803 ; il vivait encore en 1806 avec le titre d'ancien recteur. Quant à M. Gavard, nous avons déjà consacré une notice à ce courageux et saint prêtre, mort martyr en 1799. Inutile de nous répéter ici, nous ne pouvons que saluer de nouveau cette noble et pieuse figure. N'avons-nous pas d'ailleurs raconté comment il réconcilia l'Eglise de Parcé en 1795, releva les croix brisées par les révolutionnaires et administra, avec autant de zèle que d'ordre, les sacrements de l'Eglise aux fidèles de sa paroisse et des paroisses voisines ?

Le serment constitutionnel fut refusé à Romagné par le recteur M. de Mésange et ses vicaires, MM. Hattais et Dufeu. Georges de Mésange voyant en 1791 sa cure occupée par un intrus, se retira à Jersey où nous le trouvons en 1793. A son retour de l'exil, il revint à Romagné et se présenta, le 2 juillet 1801, à la mairie pour faire connaître ses intentions de reprendre son saint ministère ; toutefois il ne fut point réinstallé et mourut à Fougères, chanoine honoraire, le 9 décembre 1809, à l'âge de soixante ans.

Jean-Pierre Hattais, son vicaire, n'avait que vingt-six ans quand il fut enfermé à Saint-Melaine le 14 août 1792. Il fut déporté à Jersey où il se trouvait avec M. de Mésange en 1793 (2). Rentré en France, il devint en 1803 recteur de Taillis et plus tard recteur de Bais et de Bréal-sous-Montfort.

L'autre, vicaire à Romagné, M. Dufeu, ne quitta point la paroisse. En novembre 1796, on constatait que ce vaillant prêtre

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7.

(2) De Lestourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*.

était « sûrement caché en Romagné depuis 1792 (1). » Mais les bons chrétiens le cachaient si bien et le gardaient avec tant de vigilance que ses ennemis ne purent jamais réussir à le saisir. Il faillit bien pourtant être pris certain jour à la ferme de la Chassebeauvaye en Romagné ; dans une visite domiciliaire faite le 25 mai 1793, on trouva dans une armoire de cette maison trois soutanes et plusieurs ornements sacerdotaux ; mais on ne put mettre la main sur M. Dufeu, la bonne fermière de la Chassebeauvaye cachait alors non seulement son vicaire, mais encore deux autres prêtres fidèles, M. Régnault, recteur de Saint-Médard, et M. Collin, vicaire à Saint-Sauveur-des-Landes ; tous échappèrent au danger (2).

En 1795, M. Dufeu ne craignit pas de se montrer et reprit à Romagné l'exercice public de son culte, mais il lui fallut bientôt disparaître de nouveau et en février 1798 il était activement mais toujours en vain recherché par les Bleus (3). Enfin, le 28 juillet 1800, le dévoué vicaire recommença à administrer publiquement la paroisse qu'il remit l'année suivante entre les mains de son recteur revenu d'exil.

Outre les prêtres dont nous venons de parler, le territoire de Romagné donna encore asile dans les mauvais jours à MM. Louvet et Landais ; le premier était vicaire à Domalain, mais, né aux environs de Fougères, il s'était réfugié dans ce pays ; nous aurons occasion de parler ailleurs de cet intrépide confesseur de la foi. Le second était un vieillard sexagénaire qui, ayant refusé le serment, se tenait renfermé dans sa famille ; comme en 1796 ce M. Landais, quoique « prêtre insoumis, » se trouvait « paralysé et retenu au lit, » la République le trouvant « peu dangereux » consentit à le laisser mourir en paix (4).

A Saint-Sauveur-des-Landes le recteur et son vicaire eurent la faiblesse de prêter le serment schismatique ; mais ce dernier prêtre nommé Collin ne tarda pas à se rétracter, puisque nous venons de le voir en mai 1793 caché à la Chassebeauvaye avec deux zélés prêtres catholiques. M. Collin était d'ailleurs en novembre 1797 « un infirme sexagénaire, peu dangereux par suite. » Son dossier porte, en outre, qu'il avait exercé publiquement son culte à Saint-Sauveur dans le courant de l'année, qu'il avait cessé après le 18 fructidor (4 septembre) et qu'il continuait depuis lors de demeurer caché dans la paroisse (5). Quelque temps après, les vicaires généraux de Mgr de Girac confièrent la paroisse de Romagné à Georges Delaunay (6) ; mais ce dernier ne fut point maintenu en 1803 et mourut recteur du Châtelier en 1809.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7.

(2) *Ibidem*, 2 V, 7.

(3) *Ibidem*, 2 V, 8.

(4) *Ibidem*, 2 V, 7.

(5) *Ibidem*.

(6) *Reg. paroiss. de Romagné*.

CANTON NORD DE FOUGÈRES.

Quand vint la Révolution, la petite paroisse de Beaucé était gouvernée par deux prêtres aussi pieux que zélés : Pierre Picard, recteur, et Jean-Gilles Rollandin, son vicaire. Naturellement l'un et l'autre ne voulurent point souiller leur conscience du serment impie qu'on leur demanda. Il leur répugna également d'abandonner les ouailles que Dieu leur avait confiées et ils résolurent de demeurer dans le pays pour subvenir aux besoins des âmes. M. Picard resta donc caché dans sa paroisse et parut à Fougères en 1795 pour adhérer à l'acte de soumission du clergé aux lois purement civiles du moment. Quand la persécution recommença, le vénérable pasteur retourna à ses cachettes et en février 1798 il devint l'objet d'actives recherches qui heureusement n'aboutirent point. Réinstallé recteur de Beaucé en 1803, il y mourut le 16 avril 1823, âgé de quatre-vingts ans.

M. Rollandin, vicaire à Beaucé, ne fut pas aussi heureux que son recteur. Il fut découvert par les Républicains qui l'emmenèrent à Rennes où il se trouvait détenu en la Prison du Bon-Pasteur en septembre 1796 (1).

Etant parvenu à recouvrer sa liberté, ce prêtre plein de zèle revint aux environs de Fougères, d'abord caché puis à découvert en 1797; il accepta même alors d'exercer publiquement le culte à Lecousse, paroisse dépourvue de pasteur. Mais bientôt forcé de s'éloigner et de rentrer dans les misérables réduits qui servaient de refuge aux prêtres proscrits, M. Rollandin fut de nouveau arrêté, le 2 janvier 1798, probablement aux environs de Vitré, car ce fut en la prison de cette ville qu'il fut d'abord incarcéré; de là on le conduisit à Rennes où il se trouvait, le 31 du même mois, dans la prison des Portes Saint-Michel (2).

A la pacification définitive, l'abbé Rollandin redevenu libre put reprendre sans péril son saint ministère; il est mort recteur de Montautour, en 1835, âgé de soixante-dix-huit ans.

Il est aussi fait mention d'un prêtre de Beaucé, nommé Michel Agu, qui se trouvait durant la Révolution exilé à Jersey.

Les trois prêtres de La Chapelle-Janson, René Malle, recteur, René Tirel et Pierre Jambin, ses vicaires, et en même temps ses neveux, montrèrent la même fermeté en refusant, sans hésiter, de prêter serment; le 10 juin 1792, ils continuaient d'officier

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(2) *Ibidem.* 2 V, 5.

publiquement à l'église et l'on n'osait envoyer d'intrus à La Chapelle. Mais il vint un moment où force fut aux prêtres catholiques de se dérober aux fureurs révolutionnaires. Le recteur et ses vicaires se cachèrent donc dans la paroisse et en 1795 ils reprirent en public l'exercice du saint culte. Obligés de disparaître de nouveau, leur sort cessa d'être le même.

Tandis que MM. Tirel et Jambin échappaient aux recherches des Bleus, le vénérable M. Malle, âgé de 73 ans, fut arrêté et conduit à Rennes où il se trouvait détenu, le 16 septembre 1796, en la maison du Bon-Pasteur (1). Rendu à la liberté, René Malle reprit sa vie aussi pieuse qu'aventureuse et en février 1798 on le poursuivait encore, mais en vain cette fois, ainsi que ses vicaires. Dieu permit enfin que ce zélé pasteur fût réinstallé en 1803; il mourut plein de mérites en 1806.

Son successeur à La Chapelle-Janson fut alors son vicaire, Pierre Jambin, qui avait partagé ses périls et n'avait pas quitté la paroisse pendant toute la Révolution. Déguisé en maçon, portant une truelle et un marteau, M. Jambin se cacha souvent en Fleurigné; rencontrant un jour une patrouille de gardes nationaux à la Motte-d'Igné, il fut reconnu par le chef de la bande, nommé Chemin, qui lui sauva la vie.

L'autre vicaire de La Chapelle-Janson, René Tirel, a laissé également une mémoire bien vénérée et des souvenirs encore vivants dans le pays.

Il fut dénoncé un jour en revenant de voir un malade en Laignelet; le village de Gicour, où il se trouvait, fut envahi par les gardes nationaux de Fougères. M. Tirel dut son salut à la présence d'esprit de la fermière; elle minçait des choux en assez grande quantité; elle cacha M. Tirel sous une *met* à côté d'elle, et continua paisiblement à l'entourer de ses choux hachés, pendant que les gardes faisaient vainement la perquisition la plus active.

Un fait assez curieux se rattache à ce saint prêtre :

Il revenait du village de Brantonnet, en Laignelet, et rentrait à Fleurigné, où il se cachait souvent. Fatigué, il passe dans un champ et s'y endort; tout-à-coup il entend une voix qui l'appelle : « Tirel ! Tirel ! » Il se lève et voit venir des gardes nationaux; il n'a que le temps de se glisser dans la haie pour échapper à ses ennemis. « Ce fut mon bon ange qui m'appela et me sauva, » aimait-il à redire ensuite.

Un autre jour, M. Tirel traversait la chaussée de la Motte-Anger, quand arriva une garde nationale; il entra précipitamment dans une maison voisine où on s'empessa de le cacher dans un grenier sous un tas de linge sale. A la tête de la bande se trouvait un nommé Piednoir, qui monta dans le grenier pour y faire les recherches qu'exigeaient ses hommes; il trouva le malheureux proscrit au milieu du linge, mais revenant aussitôt au haut de l'échelle : Descendez, cria-t-il à ses compagnons; inutile de

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

chercher ici, nous n'y trouverons rien. Ce sauveur de M. Tirel fut tué quelque temps après et le bon prêtre faisait passer chaque année une petite somme à sa veuve.

M. Tirel et M. Jambin se rencontraient parfois; ils étaient cousins et passèrent ensemble une nuit dans une cachette du village de la Mézière, en La Chapelle-Janson.

Ils se confessèrent mutuellement et se répondirent l'un à l'autre la messe à l'aube du jour : « Belle nuit et belle journée passée en actions de grâces » disait M. Tirel.

A la même époque, ce dernier fut obligé de rester caché dix heures sous le pont de Choisel; il avait de l'eau jusqu'aux genoux et la tête baissée, à cause du peu de hauteur de ce pont, entendant les gardes nationaux passer et repasser sur sa tête. Les champs de hauts genêts lui sauvèrent aussi plus d'une fois la vie; poursuivi certain jour aux environs de la Basse-Noë, il monta dans un pommier dont les branches retombaient dans les genêts; pendant que la patrouille fouillait un coin du champ, M. Tirel se laissa glisser dans les genêts et s'échappa sans être aperçu. Cependant la tête de ce courageux serviteur du Christ fut mise à prix et il faillit même trouver la mort sur les buttes de la Pommeraye, où il reçut une balle dans son chapeau (1); vers le même temps, son frère Joseph Tirel fut exécuté à Fougères en 1794; le vicaire de La Chapelle se retira alors du côté d'Ernée, et finit par se réfugier chez deux vieilles demoiselles, à Mayenne, où il passa cinq ans; nous le retrouverons dans quelques instants.

Ce fut à ces deux bons prêtres, MM. Jambin et Tirel, guidés par l'abbé de Langan, que Fleurigné dut la conservation de sa foi. Cette paroisse ayant eu le malheur de voir apostasier son recteur et son vicaire, Hercule de Langan, fils du marquis du Boisfévrier, se dévoua à sauver les âmes qu'abandonnaient ces lâches pasteurs. M. de Langan avait été vicaire général de Quimper, abbé commendataire de l'Epau, au Maine, et aumônier de la comtesse de Provence; quand vint la Révolution, il ne voulut point quitter Fleurigné sa paroisse natale. Ne pouvant pas rentrer au château paternel, dont les hôtes avaient émigré et qui fut vendu nationalement, il chercha un asile tantôt à la ferme de Montbault dans une cachette, tantôt au bourg même de Fleurigné au fond d'un tonneau. Il se trouvait à Montbault en 1792, en compagnie de MM. Jambin et Tirel et d'un diacre nommé Cardin, prenant ensemble leur repas, lorsqu'on annonça tout à coup l'arrivée des gardes nationaux. Vite tous quatre se glissèrent dans la cachette dont une armoire bouchait l'entrée. Ce M. Cardin était fils du sacriste de la Chapelle-Janson; il fut ordonné prêtre pendant la Révolution et devint plus tard vicaire à Saint-Georges-de-Reintembault. L'abbé de Langan rendit donc d'immenses services aux fidèles de Fleurigné et des environs

(1) Tous ces détails sont extraits de *La Révolution dans le pays de Fougères*.

qu'il ne délaissa pas durant les plus mauvais jours ; aussi fut-ce lui qui réconcilia en 1803 l'église de cette paroisse souillée par les intrus. Il mourut peu de temps après à Laval, laissant son nom béni en Bretagne. Dès 1797 M. Tirel avait bien quitté Mayenne et était venu à Fleurigné en qualité de curé d'office ; mais il n'avait pu entrer dans l'église paroissiale et avait dû se retirer à Patrimon, dont le propriétaire, M. de Québriac, mit sa chapelle à sa disposition. Plus tard, en 1803, M. Tirel fut nommé recteur de Fleurigné et il y décéda en 1828.

Guillaume Duval, recteur de Laignelet, et Guy Brette, son vicaire, refusèrent de prêter serment en 1791 ; le premier fut massacré, comme nous l'avons raconté, en 1799, le second s'exila, devint en 1803 recteur de Betton et mourut curé de Toussaints de Rennes en 1836.

Frère Joseph Proust, prieur-recteur de Landéan et Julien Tréboret, son vicaire, furent chassés par un intrus, à la suite de leur refus de prêter serment ; mais le 4 février 1792, l'intrus dut déguerpir et la municipalité de Landéan ramena en triomphe son légitime pasteur (1). Toutefois, la tourmente révolutionnaire força de nouveau MM. Proust et Tréboret à quitter leur paroisse et à se réfugier à Jersey ; de cette île, Joseph Proust passa en Angleterre où il mourut. En 1797, Michel Courtillé, vicaire à Parigné, vint à Landéan en qualité de curé d'office, et s'y fixa au village de la Touche ; néanmoins ce fut à M. Tréboret, revenu d'exil, que fut confiée cette paroisse en 1803.

En Landéan se trouvait le couvent de Saint-François ; un récollet affilié à cette maison, nommé Louis Remeur, fut fait prisonnier à Nantes, en 1792, et périt victime des noyades ordonnées par Carrier, le 16 novembre 1793 (2).

Le serment ayant été fait par le recteur du Loroux et par son vicaire, cette paroisse demeura entre d'indignes mains. Heureusement pour elle que quelques prêtres fidèles des environs y vinrent en aide aux catholiques ; de ce nombre fut Michel Demoitaux, originaire du Loroux et vicaire à Marcillé-Robert ; sorti de la prison de la Trinité, il vint se cacher dans sa paroisse natale et adhéra en 1795 à l'acte de soumission aux lois purement civiles ; il fit beaucoup de bien au Loroux et mourut à Fougères vers 1816.

Joseph Le Bannier, recteur de Luitré, MM. Dehoux et Mauvoisin, ses vicaires, refusèrent le serment schismatique ; malgré les difficultés du moment, M. Le Bannier demeura à Luitré jusqu'en septembre 1792 ; il lui fallut alors abandonner son église à un intrus, et il fut déporté ainsi que ses vicaires en l'île de Jersey ;

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 6.

(2) Lallié. *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 331.

c'est là que mourut ce digne prêtre, âgé de 69 ans, le 29 août 1793 ; Malthurin Mauvoisin lui survécut quelques années et décéda également à Jersey à l'âge de 37 ans, le 29 janvier 1798 (1).

Plus heureux qu'eux, Jean-Louis Dehoux, l'autre vicaire, revint en France, fut nommé en 1803 recteur de Luitré et mourut curé du Sel en 1827. Deux autres prêtres de Luitré confessèrent également leur foi, M. Crosnier, exilé à Jersey en 1793 et Pierre Gervais, ordonné prêtre pendant la Révolution et arrêté chez lui en Luitré le 1^{er} mai 1779 ; ce dernier, enfermé à la tour Le Bart, à Rennes, recouvra sa liberté et mourut en 1817 recteur de Dompierre.

Julien Louyer administrait la Celle, trêve de Luitré ; il refusa le serment et disparut en 1792 ; quand il revint au pays, la Celle fut érigée en paroisse et il en devint le premier recteur en 1803 ; il y mourut en 1810. Pendant l'absence de M. Louyer, MM. Savary et Martin se tinrent cachés sur le territoire de la Celle et de Luitré. On conserve encore le registre de baptêmes tenu par René Savary du mois de septembre 1792 jusqu'en janvier 1803. Ce précieux registre porte aussi les signatures de MM. Jambin, Picard, Gavard, Duval et Gervais, tous héroïques confesseurs et martyrs que nous connaissons déjà ; on y trouve, en outre, les signatures de M. Bourcier, prêtre de Princé, que nous reverrons ailleurs, et de M. Denancé (2). Enfin, une note du 9 novembre 1797 nous apprend qu'un M. Martin, prêtre catholique, avait exercé à la Celle publiquement son culte avant le 18 fructidor et se trouvait alors présumé caché dans les environs (3). Peut-être ces MM. Martin et Denancé furent-ils les recteurs de Thourie en 1803 et 1804.

En racontant le martyre de l'abbé Sorette, nous avons déjà donné d'intéressants détails sur la conduite si édifiante des prêtres de Parigné, Patrice Guignette, recteur, et Michel Courtillé, son vicaire ; nous avons dit comment, après le départ du recteur pour l'exil, la paroisse fut administrée par le zélé M. Courtillé, qu'aiderent M. Sorette, massacré en 1798, M. Louvet, vicaire à Domalain, et M. Larcher, prêtre de Louvigné-du-Désert. Il existait en Parigné, non loin du village de la Cornulaye, une cache creusée au milieu d'un champ ; pour y entrer, il fallait se glisser par une espèce de trou de renard pratiqué dans le fossé du champ et dissimulé par des broussailles. A la suite de ce trou, s'ouvrait un couloir conduisant à la cachette ; neuf ou dix prêtres s'y trouvaient souvent rassemblés ; le secret en fut vendu par un traître, toutefois Dieu permit que les révolutionnaires en y pénétrant n'y rencontrèrent aucun prêtre, mais seulement plusieurs ornements sacerdotaux.

A Pâques 1795, M. Courtillé recommença en l'église de Parigné l'exercice du culte et le continua jusqu'au retour de M. Guignette,

(1) De Lestourbeillon. *Les familles françaises à Jersey*.

(2) *Archiv. paroiss. de La Celle en Luitré*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7.

en 1796; ce dernier prit alors pour vicaire M. Larcher, pendant que MM. Courtille, Louvet et Sorette allaient, en qualité de curés d'office, le premier à Landéan, le deuxième à Villamée et le dernier au Châtelier. Patrice Guignette, réinstallé en 1803 recteur de Parigné, devint l'année suivante curé de Saint-Germain de Rennes où il mourut le 28 mai 1817. Quant à Michel Courtille et à Jean Louvet, nous retrouverons ces bons prêtres à Villamée.

CANTON D'ANTRAIN.

La paroisse d'Antrain eut le malheur de voir son recteur prêter serment à la constitution civile du clergé, en compagnie d'un de ses vicaires et du prêtre chargé des écoles. Cette fâcheuse défection fut toutefois un peu compensée par le courage que montrèrent M. Carron, autre vicaire à Antrain et quelques prêtres natifs d'Antrain, tels que René Duchemin, Pierre Anger et Julien La Coquerie, vicaires l'un à Mellé, l'autre à Lecousse et le troisième à Bâzouges-la-Pérouse: les deux premiers furent obligés de s'exiler en Angleterre, mais ils revinrent secrètement à Antrain. Les sœurs du vicaire de Mellé, Mlles Duchemin, se dévouèrent pendant toute la tourmente au soutien de la religion, aussi bien que Mlle Jamaux, qui sauva la vie à plusieurs prêtres et en eut presque constamment un caché chez elle à Antrain. Quant à M. La Coquerie, il s'enfuit d'abord à Paris et s'y cacha sous le nom de Le Breton; plus tard, il se fit marchand ambulant et put déjouer ainsi les manœuvres de ses ennemis et rentrer dans sa paroisse natale; il y célébra quelque temps la messe à la Mitrie, puis fut nommé, vers 1799, curé d'office et, en 1803, curé d'Antrain. Il y mourut vénéré de tous le 20 août 1824, laissant la réputation d'un prêtre savant, affable et très pieux (1).

Le prieur-recteur de Bâzouges-la-Pérouse, Pierre Delaire, refusa le serment et, chassé en 1791 par un intrus, gagna l'Angleterre où il mourut; ses biens furent confisqués et vendus par la Nation en 1793. Nous venons de parler de l'un de ses vicaires, Julien La Coquerie, qui suivit son exemple de fermeté; l'autre vicaire, François Veillard, fit de même et se retira en 1792 à Acigné, sa paroisse natale, puis s'exila l'année suivante. Les autres prêtres de Bâzouges se montrèrent également bien: Julien Brard, chapelain de la Ballue et Mathurin Le Camus, chapelain du Grand Bois, âgés l'un de 69 l'autre de 64 ans, furent enfermés en 1792 à Saint-Melaine, puis transférés dans les prisons du Mont-Saint-Michel; ils furent élargis le 3 mars 1795 par ordre du représentant du peuple Legot et s'empressèrent de revenir à Bâzouges. Il y trouvèrent trois autres prêtres fidèles, originaires de cette paroisse et cachés dans les villages: c'étaient Jean Ory, simple prêtre âgé de 32 ans, Joseph Chesnais, vicaire à Saint-M'Hervé et Guillaume Mouazé, vicaire à Gosné. Le 21 avril 1796, la municipalité de Bâzouges déclara que ces cinq prêtres avaient repris leurs fonctions ecclésiastiques: Jean Ory reçut de l'Ordinaire les pouvoirs de curé d'office, mais, comme

(1) Notes de M. l'abbé Forget.

l'église paroissiale était encore entre les mains de l'intrus, il choisit la chapelle de Martigné pour y célébrer la grand'messe les dimanches et fêtes; M. Le Camus rentra dans sa chapelle du Grand Bois et M. Brard dit sa messe chez sa sœur, au village de la Demeunaye (1). On ne dit pas où se fixèrent MM. Chesnais et Mouazé, mais quand la persécution recommença, tous ces confesseurs de la foi furent de nouveau traqués et poursuivis à outrance, notamment en décembre 1797, comme « cachés en Bâzouges et absolument dangereux (2). »

Le serment schismatique fut fait par le recteur de Chauvigné et son vicaire, le 6 janvier 1791; toutefois, ce dernier, Julien Giffart, se rétracta publiquement, dès l'année suivante, à l'occasion de la première communion des enfants de la paroisse; il se cacha ensuite à Rennes et mourut recteur de Poligné en 1806. Chauvigné fut orthodoxement administré par Michel Lambert, nommé curé-d'office en 1795, qui résida quelque temps dans la paroisse, tantôt à découvert, tantôt caché; il fut remplacé, en 1797, par Julien Huhay, qui était comme lui prêtre de Tremblay. Vinrent ensuite M. Gavard, puis François Vallée. Ce dernier, enfermé en 1792 à Saint-Melaine, âgé de 26 ans, avait été exilé à Jersey; revenu en France, il devint en 1801 curé-d'office et en 1803 recteur de Chauvigné (3). Il est aussi fait mention à Chauvigné, en décembre 1797, d'un prêtre insermenté nommé Coire, présumé caché dans la paroisse; le rapport dit qu'il avait même habité le presbytère pendant quelques jours, avait exercé son culte, puis avait disparu (4).

À La Fontenelle, le recteur, Jean Le Ban, et son vicaire, Louis Bricault, refusèrent le serment. L'un et l'autre furent enfermés à Saint-Melaine en 1792, puis déportés à Jersey; on croit que ce digne pasteur mourut en exil; quand à M. Bricault, il revint à La Fontenelle vers la fin de la Révolution.

Pendant les plus mauvais jours, M. Chesnais, prêtre de Bâzouges, rendit de grands services aux catholiques de La Fontenelle, et quand un peu de répit fut donné aux fidèles, trois autres prêtres se montrèrent dans la paroisse: c'étaient Julien Briaud, que l'évêque de Dol avait nommé curé-d'office, Joseph Dory et Pierre Forget. Ils étaient tous trois originaires de La Fontenelle et venus également d'exil: MM. Briaud et Dory de l'Espagne, M. Forget de Jersey. Mais il leur fallut bientôt se cacher de nouveau, car ils furent activement recherchés en mai 1796 comme en mai 1798 (5).

Un jour que M. Briaud venait de célébrer la messe dans une maison particulière (6), une patrouille d'Antrain envahit la

demeure; le prêtre, encore revêtu d'une partie de ses ornements sacerdotaux, se jeta si précipitamment dans sa cachette, qu'un pan de sa soutane pris dans la porte demeura visible; heureusement pour lui, la patrouille était commandée par un honnête homme nommé Gauthier qui comprit tout; donnant ordre de fouiller les greniers et les caves, celui-ci demeura devant la cachette, son fusil à la main et sauva ainsi la vie de l'abbé Briaud (1). Au Concordat, ce courageux prêtre devint vicaire à Antrain, où il mourut en 1812, âgé de 46 ans, mais son corps fut inhumé dans l'église de La Fontenelle, au milieu des bons chrétiens qu'il avait si bien secourus dans le danger.

C'était chez sa sœur Anne Forget qu'aimait à se cacher l'abbé Forget: cette pieuse fille, quoique surveillée de près, parvenait toujours à échapper aux révolutionnaires; pendant longtemps elle eut même les trois prêtres blottis ensemble dans sa cachette. Pierre Forget mourut recteur de Roz-Landrieux en 1828. Quant à M. Dory, il était, en 1796, caché à Villeneuve, chez Jean Forget, parent probablement de son confrère; il devint, en 1803, recteur de La Fontenelle et y mourut en 1813, âgé de 55 ans, laissant une mémoire justement vénérée (2).

Dès les premiers jours de 1792, Julien Butel, recteur de Marcillé-Raoul, et Michel Demoitoux, son vicaire, se virent dénoncés pour refuser l'absolution à ceux qui allaient à la messe des prêtres-jureurs (3); l'un et l'autre furent, le 14 août de la même année, enfermés à Saint-Melaine; en 1793, on les retrouve détenus à la Trinité; enfin M. Butel fut conduit au Mont-Saint-Michel. Mis toutefois hors de prison le 23 septembre 1794, le vénérable recteur de Marcillé, presque septuagénaire, s'empressa de revenir secourir son troupeau. Mais il ne put longtemps exercer en sûreté son ministère et il fallut bientôt chercher quelque asile secret pour échapper aux poursuites des méchants. Il se réfugia quelque temps à la Touche, en Combour, chez son parent M. Delafosse; sa retraite fut découverte, et le 13 avril 1796 on bouleversa cette maison pour l'y trouver; heureusement que le saint prêtre en était parti depuis dix jours (4). M. Butel revint à Marcillé et, profitant d'un instant de calme, il rentra dans le bourg et annonça, le 11 janvier 1797, qu'il dirait désormais la messe en l'église tous les dimanches et fêtes (5).

Julien Thomas, recteur de Noyal-sous-Bâzouges, et M. Berthelot, son vicaire, refusèrent de prêter serment: le recteur se réfugia à Jersey et mourut en exil. M. Berthelot gagna l'Angleterre, mais il put en revenir, et il est mort vénéré, en 1841, recteur de Parcé.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7 et 10.

(2) *Ibidem*, 2 V, 5.

(3) *Notes de M. l'abbé Forget*.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(5) *Ibidem*, 2 V, 5 et 7.

(6) Peut-être à la Chasserie où il se cachait parfois chez sa mère.

(1) *Notes de M. l'abbé Forget*.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7. — *Reg. paroiss. de La Fontenelle*.

(3) *Bulletin de Rennes*, XV, 54.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(5) *Ibidem*, 2 V, 9.

Le pasteur de Rimou et son vicaire ne suivirent pas la même voie que les précédents ; ils embrassèrent les idées révolutionnaires, et le premier fut tué par les Royalistes, à Romazy, en 1796 ; en revanche, les Bleus fusillèrent, entre Rimou et Saint-Remy, un prêtre nommé Barbet, dont nous ne savons pas autre chose (1).

Le clergé de Saint-Ouen-de-la-Rouairie se montra très courageux ; non seulement François Jouanne, recteur de cette paroisse, et François Richer, son vicaire, refusèrent le serment, mais en 1792 on ne comptait pas moins de quatorze prêtres réfractaires, c'est-à-dire fidèles à Dieu, demeurant en Saint-Ouen (2). L'abbé Jouanne quitta son presbytère le 17 juin de cette même année 1792, et fut le lendemain arrêté en compagnie du vénérable M. de Launay, ancien prieur de Rillé (3). On les conduisit aux prisons de Rennes, puis le 14 août à Saint-Melaine : c'est de là que M. Jouanne partit pour l'Angleterre. Le zélé pasteur de Saint-Ouen revint trouver son troupeau dès qu'il vit l'horizon s'éclaircir un instant ; en 1797, il se trouvait caché au bourg de Saint-Ouen, chez Françoise Jouanne, sa sœur.

A la même époque, René Gavard, Louis Hoguet, MM. Morel et Guesnier, et enfin le vicaire, François Richer, se trouvaient également cachés dans la paroisse. Le premier de ces vertueux prêtres était frère de François Gavard, massacré en 1799, et dont nous avons raconté le martyre ; il habitait une cachette que leur père avait pratiquée dans sa maison de Launay (4). En 1803, le vieux et bon recteur, M. Jouanne, fut réinstallé ; il mourut à Saint-Ouen, le 13 mars 1807, et eut pour successeur son intrépide vicaire, M. Richer, qui avait passé toute la révolution dans la paroisse. Celui-ci avait d'ailleurs été aidé, comme nous venons de le dire, par plusieurs confrères, notamment par M. Hoguet nommé quelque temps curé-d'office ; l'un et l'autre ont laissé à Saint-Ouen leurs noms en grande vénération.

Julien Hervé, recteur de Saint-Remy-du-Plain, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792, avec Julien Poussin, son vicaire ; l'un et l'autre furent ensuite dirigés sur Saint-Malo pour de là gagner la terre d'exil. En passant à Châteauneuf, ces pauvres prêtres, victimes de leur attachement à l'Eglise, furent insultés et l'on arracha violemment M. Poussin aux derniers embrassements de son vieux père (5).

A Tremblay, le recteur, François Leray, refusant ce même serment, vit son exemple suivi par ses vicaires, René Gavard et Jean-Baptiste Coupé, et par trois autres prêtres, natifs de la paroisse,

(1) Notes de l'abbé Forget.

(2) Bulletin de Rennes, XV, 271.

(3) Archiv. d'Ille-et-Vil., 2 V, 8.

(4) Ibidem, 2 V, 7.

(5) Tresvaux, Hist. de la Persécution en Bret., I, 403.

Pierre Cogranne, Michel Lambert et Julien Huhay. Parlons successivement de chacun d'eux.

On croit que M. Leray ne persévéra pas dans ses bons sentiments, toujours est-il qu'en 1795 l'Ordinaire nomma curé-d'office à Tremblay, Pierre Hardy, jadis vicaire à Tremblay puis à Bain ; son installation fut solennellement faite, au village des Fossés, dans une grange appartenant à Mlle Louiche des Gontières. En 1797, l'abbé Hardy fut obligé de se cacher ; il fut pris au village de Rinan en Tremblay, pendant qu'il confessait un malade ; mais quand les gendarmes arrivèrent avec leur prisonnier au lieu dit la Croix-Verte, des hommes qui fauchaient là du foin, les entourèrent et, les menaçant de leurs faux, délivrèrent le saint prêtre. Quelque temps après, M. Hardy gagna Servon sa paroisse natale ; il y fut arrêté de nouveau, incarcéré à Rennes, puis déporté à l'île de Ré.

Des vicaires de Tremblay, l'un, M. Gavard, demeura longtemps caché dans les environs et ne se montra qu'en 1795 ; il décéda recteur de Poilley, en 1825 ; — l'autre, M. Coupé, était un vieillard infirme qui finit par céder aux instances des intrus voisins : Après avoir d'abord refusé de prêter serment, il consentit à le faire et fut tué chez lui, à la Thévinière, le 16 novembre 1793, à l'âge de 70 ans.

L'abbé Cogranne, jeune prêtre de 27 ans, enfermé à Saint-Melaine en 1792, fut exilé à Jersey ; rentré plus tard en France, il mourut, en 1816, recteur de Mézières.

Mais Tremblay a surtout gardé souvenir de MM. Lambert et Huhay, dont l'intrépidité ne se démentit point durant toute la Révolution. Quoique poursuivi à outrance, Michel Lambert ne put jamais être saisi ; il se cachait et célébrait secrètement la messe dans les villages de Tremblay nommés les Fossés, Ardilloux, la Châtierre, etc. chez les Guinchard, les Nouel, les Cormeny, les Tirel, les Morin et autres bons catholiques.

Quand l'armée, poursuivant les malheureux Vendéens traversa Tremblay en 1795, les habitants des Fossés imaginèrent de creuser une grande fosse recouverte de planches et de gazon, et M. Lambert s'y tint blotti ; mais au bout de trois jours il fallut l'en retirer, car il était horriblement enflé et presque sans connaissance. A une autre époque, il dut se tenir trois semaines sous une barge de fagots, dans le bois de Troenson ; le fils Jouault y venait chaque nuit lui apporter du lait et de la galette. Il demeura aussi deux mois caché dans la famille Macé, vit ses père et mère arrêtés à cause de lui et jetés en prison ; mais rien ne put l'empêcher de rester à Tremblay ou aux environs. Nommé curé-d'office de Chauvigné en 1795, puis de Tremblay en 1797, il échappa toujours à ses ennemis ; en 1799, il habitait la Hailandière et fit alors son frère, Pierre Lambert, acheter pour la rendre au culte l'Eglise de Tremblay ; lui-même devint, en 1803, recteur de cette paroisse, puis en 1824 curé d'Antrain ; il revint mourir à Tremblay en 1830.

Julien Huhay secourut avec le même zèle et au milieu des mêmes dangers les paroissiens de Tremblay et des alentours.

Caché un jour dans une meule de foin, il eut le côté droit percé d'un coup de sabre et eut assez de courage pour ne pas jeter un cri de douleur qui eût dévoilé sa présence. Logé parfois chez M^{lle} des Gontières, aux Fossés, il trouvait souvent réunis dans la même cachette huit à neuf prêtres catholiques, tels que MM. Gavard, Richer, Millaux (1), Frétigné, Hoguet, etc. ; la charitable femme sauva même la vie à ce dernier dans une circonstance des plus dangereuses. L'abbé Huhay finit par mourir recteur de Chauvigné en 1831.

Un vieillard de Tremblay, qui avait bien connu ces deux saints prêtres : MM. Lambert et Huhay, aimait à raconter qu'ils se déguisaient en charrons, menuisiers ou faiseurs de paniers pour dépister les patrouilles révolutionnaires ; ils se cachaient souvent ensemble et avaient pour guide préféré le jeune Lherminier, de Tremblay. Enfin, ajoutait le narrateur, « c'étaient des anges du bon Dieu ; quand on pouvait savoir où ils disaient, vers minuit, la messe le dimanche, on sacrifiait tout pour y assister : de peur d'être surpris, on partait des villages deux par deux dès dix heures du soir, et l'on feignait souvent d'aller du côté opposé (2). »

L'on conserve également, à Tremblay, le souvenir du massacre de deux prêtres dont on ignore les noms ; l'un fut fusillé sur la lande du Pontavice, l'autre fut brûlé à petit feu proche le village du Gué ; ce furent des soldats étrangers à la paroisse qui commirent ces atrocités (3).

(1) Ancien vicaire de Fercé et mort évêque de Nevers.

(2) Notes de M. l'abbé Forget.

(3) *Ibidem*.

CANTON DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT.

Dans la notice que nous avons consacrée à l'abbé Larcher, fusillé en 1800 à Louvigné-du-Désert, nous avons fait connaître le vénérable recteur de cette paroisse, Joseph Beauce, et son vicaire, Alexandre Barbedette. En même temps que M. Beauce, son prédécesseur, l'ancien recteur Jean Crosnier, refusait aussi le serment.

MM. Beauce et Barbedette ne semblent pas avoir quitté les environs de Louvigné ; ils se cachaient en cette paroisse, aux Rochers, à la Linais, aux Alleux et à la Noë de Saudre. « Pendant deux ans, M. Beauce fut, avec son vicaire, caché à la Jardière, à la Varie, dans un grenier, et au-dessus d'une étable aux Pommiers. Ils furent dénoncés deux fois à la Jardière. Une première fois, ils étaient cachés dans le foin, les gardes nationaux en enfonceant leurs baïonnettes n'arrivèrent point jusqu'à eux. La seconde fois ils venaient de quitter les Pommiers pour Villeneuve, et s'étaient réfugiés dans une cachette pratiquée dans le plafond (1). »

Lorsqu'ils purent se montrer en public en 1795, l'abbé Barbedette déclara à la municipalité « n'avoir point quitté le district depuis trois ans, mais avoir seulement varié d'asiles chez des parents et amis, pour se dérober aux recherches de la troupe (2). »

L'abbé Larcher et Jean Mitresey, résidèrent aussi à Louvigné ; ce dernier prêtre catholique était recteur des Loges-Marchix, au diocèse d'Avranches, et avait été détenu au Mont-Saint-Michel.

La reprise des persécutions obligea MM. Beauce et Barbedette à se cacher de nouveau en 1796. Ils allèrent alors au village des Champs célébrer la messe en une grange spacieuse. « Pendant l'office, les jeunes gens faisaient le gué ; malgré leur surveillance, M. Beauce faillit un jour être surpris au moment où il finissait sa messe ; il n'eut que le temps de quitter ses ornements, que les assistants cachèrent sous leurs vêtements, et de se mêler, sous un habit de paysan, à la foule au milieu de laquelle on ne put le reconnaître (3). »

L'année suivante, la municipalité de Louvigné demanda que ces vénérables confesseurs cessassent de célébrer dans les villages et vinssent reprendre possession de l'église paroissiale. Joseph Beauce fut réinstallé en sa cure, en 1803, et y mourut le 12 février 1831,

(1) *La Révolution dans le pays de Fougères.*

(2) Notes de M. l'abbé Delaunay.

(3) *La Révolution dans le pays de Fougères.*

âgé de soixante-dix-sept ans. Alexandre Barbedette devint en 1803 recteur de Montault, sa paroisse natale, et y décéda en 1808.

Louvigné donna aussi le jour à un autre confesseur de la foi, François Brault, né en 1751, vicaire à Betton, puis recteur de Saint-Martin de Lamballe. Chassé de sa cure pour refus de serment en 1791, l'abbé Brault se retira dans sa famille à Louvigné; mais « après avoir longtemps bravé les Bleus dans le pays de Fougères, exerçant partout où il le pouvait son ministère apostolique, il fut forcé de se retirer en Angleterre (1). » Quand il revint d'exil, M. Brault se fixa à Rennes, où il mourut justement considéré, en 1826.

Le recteur de La Bâzouge-du-Désert fit à la Constitution civile du clergé le serment demandé et fut imité par ses deux vicaires. L'un de ces derniers néanmoins, Pierre Guignette, se rétracta trois mois après; il se trouvait, en 1793, exilé à Jersey. Un prêtre de la paroisse, M. Beauvils, ayant refusé de jurer dès le début, résidait en La Bâzouge en 1798.

L'exemple donné par le clergé du Ferré fut à la fois édifiant et salutaire : le recteur de cette paroisse, Jan-Marcel Loy, et Julien Le Tranchant, son vicaire, refusant le serment schismatique, furent enfermés en 1792 à Saint-Melaine, puis à la Trinité; le premier avait soixante ans et le second cinquante-huit. De Rennes on traîna le vénérable recteur du Ferré dans les prisons du Mont-Saint-Michel où il demeura dix-huit mois. A peine rendu à la liberté, il se hâta de regagner sa chère paroisse, et M. Le Tranchant ne tarda pas à venir l'y rejoindre. L'un et l'autre se cachèrent pour subvenir aux besoins des âmes; en novembre 1797 ils y étaient activement recherchés et l'on accusait l'abbé Loy d'être « le grand conférencier » du parti catholique. A cette époque se cachait également au Ferré un jeune prêtre, Paul Le Tranchant, ordonné pendant la guerre civile (2). Ce dernier avait été arrêté n'étant encore que diacre, enfermé à la prison des Portes-Saint-Michel pendant six mois, puis condamné le 23 décembre 1793, à la déportation (3), il parvint néanmoins à recouvrer sa liberté et à recevoir le sacerdoce.

Le Ferré avait aussi donné le jour à deux autres confesseurs de la foi, Jean Morazin, respectable sexagénaire, exilé à Jersey en 1793, et Julien Gautier qui, comme nous l'avons dit, monta sur l'échafaud de Rennes en 1794. A la restauration du culte, l'abbé Loy fut en 1803 réinstallé recteur du Ferré; il y mourut le 18 avril 1807 et eut pour successeur immédiat l'abbé Paul Le Tranchant qui ne mourut en sa cure qu'en 1848.

(1) Notes de M. le chanoine Brault, curé de Saint-Martin de Vitré, petit-neveu du vénérable curé de Lamballe.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(3) Notes de M. l'abbé Guillard.

Vincent Gardais, recteur de Mellé, et Jean Duchemin, son vicaire, ayant repoussé la prestation du serment en 1791, furent forcés à la fin du mois de mai de cette année-là de se retirer devant un intrus; ils s'exilèrent à Jersey et M. Gardais y mourut peu de temps après son arrivée. Quant à M. Duchemin, il demeura en Angleterre quelques années et revint ensuite à Antrain, sa paroisse natale, où il rendit de grands services : il y décéda, le 4 juin 1805, âgé de cinquante-trois ans. Pendant la tourmente, René Gavard, mort recteur de Billé en 1825, fit secrètement quelque ministère à Mellé et, en 1795, Julien Le Tranchant, vicaire au Ferré, vint à Mellé, en qualité de curé d'office (1). Toutefois, en 1803, ce fut Jacques Gilbert, autre confesseur de la foi caché à Sougeal qui devint recteur de Mellé.

Le malheureux prêtre intrus de Montault fit partir de cette paroisse, le 22 mai 1791, les respectables recteur et vicaire légitimes Jean Pitou et Julien Despas, l'un et l'autre sexagénaires en 1793. Ces bons vieillards essayèrent d'abord de se cacher dans les villages d'alentour, mais ils furent découverts et conduits d'abord à Saint-Melaine, puis à la Trinité. De cette prison on les envoya au Mont-Saint-Michel et ce fut dans les cachots de cette maison qu'expira l'abbé Despas. Le recteur de Montault, plus heureux, put rentrer en Bretagne et fit, en 1795, sa soumission aux lois purement civiles. Cette année-là un autre prêtre fidèle, exilé en Espagne pendant trois ans, revint se fixer à Montault. C'était Joseph David, dont l'attitude fière et résolue fit peur aux Républicains. « Il s'était établi comme maréchal et tourneur; c'est lui qui a tourné la balustrade de l'église. Un jour les colonnes mobiles voulurent pénétrer chez lui; il ouvrit à deux battants les portes de sa maison et se tint devant, un couteau à marc à la main, les invitant lui-même à entrer; personne n'osa le faire; il était d'une force remarquable et on ne chercha plus à l'inquiéter (2). » Il fut nommé recteur de Montault après M. Barbedette, en 1808, et mourut en 1834.

Furent aussi enfermés à Saint-Melaine le 14 août 1792, par suite du refus de prêter serment, Alexis Dubuisson, recteur de Poilley, âgé de quarante-deux ans, et Pierre Pacorin, son vicaire, âgé de vingt-huit ans; ils furent l'un et l'autre envoyés à Jersey, où ils se trouvaient en 1793 en compagnie d'un autre prêtre, chapelain à Poilley, M. Salmon, exilé comme eux (3). Rentrés en France, M. Dubuisson devint en 1803 recteur de Champeaux et mourut à La Celle-Guerchoise en 1819. M. Pacorin fut nommé en 1812 recteur de Landéan.

(1) Notes de M. l'abbé Forget.

(2) *La Révolution dans le pays de Fougères.*

(3) De Lestourbeillon, *Les familles françaises à Jersey.*

A Saint-Georges-de-Reintembault la population catholique eut la douleur de voir son recteur et ses deux vicaires jurer fidélité à la constitution civile du clergé. En revanche Michel Roullier, prêtre né à Saint-Georges, demeura fidèle, quitta son pays et se fixa à Nantes où il exerçait le culte en 1795 ; il est mort en 1833 curé du Pellerin, à l'âge de soixante-douze ans (1).

Le recteur de Villamée ne craignit pas de prêter serment en 1791. Les intérêts des âmes furent toutefois sauvegardés en la paroisse par de zélés confesseurs de la foi, d'abord M. Courtillé, puis M. Louvet que nous connaissons déjà.

Michel Courtillé, vicaire à Parigné, administrait les sacrements aussi bien aux gens de Villamée qu'à ceux de Parigné. Poursuivi un jour par certains patriotes de Mellé qui vinrent avec vingt-cinq soldats pour le surprendre dans un village où il se trouvait caché, il fut assez heureux pour leur échapper ; mais les habitants de la maison soupçonnée eurent à souffrir des traitements inhumains parce qu'ils refusèrent héroïquement de déclarer son asile (2). L'abbé Courtillé devint recteur de Saint-Christophe-des-Bois en 1803, puis de Saint-Jean-sur-Vilaine en 1810 ; il mourut en cette dernière paroisse en 1814.

Quant à Jean Louvet, natif de Parigné et vicaire à Domalain, il s'était réfugié dans sa paroisse natale et de là rayonnait aux environs pour la plus grande consolation des âmes pieuses. « Il passa ainsi toute la Révolution caché dans le pays ; grâce à sa petite taille qui le faisait passer tantôt pour un écolier tantôt pour un pâtre, il échappa longtemps aux poursuites dirigées contre lui (3). » En 1799 il fut néanmoins arrêté, comme nous le dirons plus tard, mais rendu à la liberté, il fut, en 1803, installé recteur de Villamée.

(1) Lallé, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 346.

(2) *La Révolution dans le pays de Fougères*.

(3) *Reg. paroissial de Parigné*.

CANTON DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

Le prieur-recteur de Saint-Aubin-du-Cormier eut la faiblesse de prêter serment le 21 janvier 1791 ; M. Beaulieu, son vicaire, dut faire de même, mais il se rétracta presque aussitôt après, ce que ne fit pas le pasteur. L'abbé Beaulieu quitta Saint-Aubin après sa rétractation (1) et nous ne savons ce qu'il devint.

Par bonheur plusieurs prêtres originaires de Saint-Aubin ne se laissèrent pas aveugler par les sophismes révolutionnaires et restèrent constamment fidèles à l'Eglise ; en tête se trouva François Savary qui fut enfermé à la Trinité, à l'âge de cinquante-deux ans ; puis vinrent MM. Billon, Pouteau, Bouquerel et Hamard. Ces cinq prêtres confessèrent courageusement leur foi pendant les mauvais jours. A la restauration du culte M. Savary rentra à Saint-Aubin et y mourut en 1813 (2) ; M. Billon devint recteur de l'Hermitage où il mourut en 1822, M. Pouteau fut nommé vicaire à Toussaints de Rennes, M. Bouquerel aumônier de l'Hôtel-Dieu de cette ville et M. Hamard vicaire à Argentré (3).

C'était un beau spectacle pour les anges du Ciel qu'offrait durant la Terreur la petite paroisse de La Chapelle-Saint-Aubert ; non seulement le pasteur Raoul Bodin et son vicaire Jacques Gilbert y soutenaient fermement les droits de l'Eglise, mais encore bien d'autres prêtres fidèles s'y cachaient avec eux et y faisaient le bien : Pierre Beaulieu, recteur de Saint-Sulpice de Fougères, Frédéric Fertigné, vicaire à Vern, Jean Boyère, vicaire à Izé, Jacques Daligault, etc., profitaient de l'esprit de foi qui animait la population. Nous avons raconté le touchant martyre du recteur de la Chapelle, M. Bodin, et de ses charitables hôtes, Mlles Boullé de la Gracière ; nous connaissons aussi déjà MM. Beaulieu et Fertigné, parlons donc des autres confesseurs de la foi à La Chapelle-Saint-Aubert.

Comme son recteur, M. Gilbert ne voulut point abandonner sa paroisse ; âgé d'environ quarante ans, il sut s'y dérober aux poursuites des sicaires de la Révolution ; le dévouement de ses paroissiens fut tel pour lui qu'en 1797 et 1798 on cherchait encore vainement à le surprendre quoiqu'on connût bien son séjour dans le pays depuis plusieurs années : en 1803, il fut nommé recteur de Mellé.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 12.

(2) *Notes de M. l'abbé Forget*.

(3) *Reg. paroiss. de Saint-Aubin-du-Cormier*.

Nous retrouverons à Izé l'abbé Boyère natif de La Chapelle-Saint-Aubert, disons seulement ici qu'il devint recteur de cette dernière paroisse en 1803. Quant à Jacques Daligault, il n'était encore que diacre et âgé de vingt-six ans lorsqu'il fut arrêté en mai 1793, près du manoir de Morihan, en La Chapelle, habitation de M. Le Bouteiller ; ce dernier déclara l'avoir pris chez lui en mars 1792 comme précepteur de son fils. M. Daligault était, au moment de la Révolution, surveillant à l'Hôtel des Gentilshommes à Rennes ; quand les troubles éclatèrent, il se réfugia chez une épicière de la rue Saint-Georges en cette ville, Mme Lahaye ; c'est de là qu'il était venu à la Chapelle-Saint-Aubert. Rendu à la liberté, ce jeune homme trouva moyen de se faire ordonner prêtre, probablement à Jersey, puis il revint se cacher à la Chapelle où les Bleus le poursuivaient encore en 1797 (1).

Le recteur de Saint-Georges-de-Chesné fit le serment d'adhésion à l'Eglise schismatique, mais son vicaire René Potin et un autre prêtre de la paroisse nommé M. Blot, eurent plus de courage et restèrent fidèles à Dieu. L'abbé Potin demeura caché dans la paroisse durant toute la Révolution (2) ; aussi fut-il nommé en 1803 recteur de Saint-Georges ; il y est mort en 1833.

Jean-Exupère Froc, recteur de Gosné, et Guillaume Mouazé, son vicaire, montrèrent l'un et l'autre le plus grand courage pendant la persécution. Né à Saint-Jean-sur-Couesnon, M. Froc, après avoir refusé le serment, continua d'exercer le culte sacré jusqu'à la fin d'août 1792. A ce moment l'arrivée d'un intrus l'obligea à se cacher, mais ses paroissiens lui témoignèrent tant d'affection qu'il ne songea point à les quitter. Le bon recteur passa toute la tourmente révolutionnaire à Gosné, disant la messe dans les villages, confessant et baptisant en secret, entretenant ainsi l'esprit de foi dans la population ; en 1795, il se soumit aux lois purement civiles, mais obligé de se cacher bientôt de nouveau, il fut si bien protégé par ses ouailles qu'on ne put mettre la main sur lui, quoiqu'on le cherchât soigneusement en 1797 et 1798, tantôt en Gosné, tantôt en Saint-Jean-sur-Couesnon (3). Réinstallé dans sa cure en 1803, il y mourut le 11 décembre 1806, âgé de soixante-neuf ans. Son souvenir est encore vivant à Gosné et son nom tellement vénéré, que son tombeau placé près la porte de l'église est fréquemment visité par les malades qui demandent à Dieu leur guérison par l'intercession de ce bon prêtre (4).

La conduite du vicaire de Gosné ne fut guère moins édifiante. Natif de Bâzouges-la-Pérouse, l'abbé Mouazé refusa le serment et quitta l'église de Gosné en mars 1792. Il se réfugia dans sa

paroisse natale mais fut arrêté en celle de Noyal-sous-Bâzouges ; le 15 juin 1792, il fut condamné à Rennes « pour propos inconstitutionnels » à six années de prison et à quatre heures de poteau. M. Mouazé ne subit pas néanmoins une aussi longue détention, car en 1795 il se trouvait libre et les paroissiens de Gosné demandèrent que M. Froc et lui pussent reprendre en public l'exercice de leur saint ministère. Au mois d'avril 1796, Guillaume Mouazé fut de nouveau pris par les gardes nationales et conduit à Rennes où il fut enfermé à Saint-Méen ; il se trouvait encore dans cette maison au mois de septembre suivant. Elargi une seconde fois, le zélé prêtre revint se cacher à Bâzouges (1). Nommé recteur d'abord de Noyal-sous-Bâzouges, puis en 1803 du Châtelier, M. Mouazé mourut à son cher Bâzouges, le 15 mars 1825, âgé de quatre-vingts ans (2).

Le recteur de Mezières et son vicaire firent le serment. Mais l'honneur des catholiques de la paroisse fut sauvé par le martyr du Frère Maurice Martinet, natif de Mezières et exécuté à Saint-Malo en 1794, comme nous l'avons raconté.

Le recteur de Saint-Christophe-de-Valains imita malheureusement son confrère de Mezières. Toutefois les fidèles de la contrée ne furent pas abandonnés pour cela par les prêtres catholiques cachés aux environs. Plusieurs de ces confesseurs de la foi se mirent en rapport avec eux. C'est ainsi que MM. Lambert et Huhay vinrent de Tremblay exercer parfois leur saint ministère dans les villages de Saint-Christophe, tandis que leur compatriote Michel Cogranne, rendait les mêmes services aux habitants de Mezières ; M. Cogranne mourut recteur de cette dernière paroisse en 1816.

Peu de prêtres furent aussi courageux que Julien Lucas, recteur de Saint-Jean-sur-Couesnon, et Jean Le Page son vicaire. Quoique ayant refusé le serment, ils demeurèrent à leur poste sacré même après l'internement de leurs confrères à Saint-Melaine. Ils finissaient le chant des vêpres dans leur église, le 8 septembre 1792, quand le temple fut envahi par les gardes nationaux de Saint-Aubin-du-Cormier qui s'emparèrent d'eux. Le recteur de Saint-Jean et son vicaire furent d'abord conduits à la prison de Saint-Aubin, puis en celle de Rennes (3). On dit que M. Lucas parvint à s'évader et gagna l'Angleterre ; toujours est-il qu'il revint à Saint-Jean lors de la pacification, fut réinstallé dans sa cure en 1803 et y mourut le 3 septembre 1815. Quant à M. Le Page, il fut déporté à Jersey et décéda dans cette île. Pendant l'absence de ces dignes prêtres, Jean-François Cochard,

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 7.

(2) *Ibidem*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 1.

(4) *Notes de l'abbé Guillard*.

(1) *Arch. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 7 et 12.

(2) *Notes de M. l'abbé Forget*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 8.

vicairé à Ercé près Liffré, se tint longtemps caché à Saint-Jean. « Il fut pour cette paroisse et pour celles d'alentour une véritable providence ; grâce à lui les mariages furent bénis, les enfants baptisés, et les malades administrés ; il porta même jusqu'à Saint-Aubin-du-Cormier les secours de la religion (1). »

Le recteur et le vicairé de Saint-Mard-sur-Couasnon donnèrent leur adhésion à la constitution civile du clergé.

Il n'en fut pas de même du Frère François Cadoux, prieur-recteur de Saint-Ouen-des-Alleux, et de son vicairé François Le Bel ; l'un et l'autre refusèrent courageusement le serment schismatique. M. Cadoux quitta le pays et passa à l'étranger ; nous le trouvons en 1802 rentré en France, mais fixé près de Nantes au bourg de Sucé où il dut mourir. M. Le Bel avait trente-six ans quand le 14 août 1792 il fut enfermé à Saint-Melaine ; il fut de là déporté à Jersey. Natif de Saint-Ouen-des-Alleux, il y revint en 1779, mais y trouvant un curé intrus, il se cacha dans la paroisse. Il y a laissé la réputation d'un saint : « Quand un impie lui jetait une pierre, il la prenait, la baisait et remerciait Dieu, disant : Ce n'est point votre cœur qui vous fait agir ainsi, Dieu vous pardonne ! Je sais que si vous saviez ce que vous faites vous ne le feriez point (2). »

On trouve d'ailleurs plusieurs autres prêtres fidèles à Saint-Ouen : ce sont en 1792 Anne-Julien Sorette et Michel Sourdin, puis Jean Coirre et Pierre Duclos ; disons un mot de chacun d'eux. M. Sorette, qui prenait avant la Révolution le titre de vicairé à Saint-Ouen, se cacha dans cette paroisse et y traversa les mauvais jours en faisant le bien ; il fut, en 1803, nommé recteur de Saint-Ouen et y décéda en 1819. — M. Sourdin semble être ce vicairé de Janzé qui versa son sang sur l'échafaud de Rennes en 1794. — M. Coirre, natif de Saint-Ouen, se cachait chez ses parents ; leur maison fut saccagée par les révolutionnaires qui n'y trouvèrent que sa ceinture ; ce bon prêtre s'exila alors en Angleterre et fut à son retour nommé, en 1803, recteur de Drouges. — Enfin M. Duclos, également originaire de Saint-Ouen, fut cet intrépide prêtre d'Argentré, surnommé Pierre Sans-Peur dont nous parlerons plus tard ; il fut pendant quelque temps caché en sa maison paternelle de la Puçaye et fut arrêté au Rocher-Poirier (3).

A Vendel, le recteur Pierre de la Touche prêta serment mais le rétracta presque aussitôt après ; son frère, Adrien de la Touche habitant avec lui et son vicairé, André Guyon, demeurèrent fidèles à leurs engagements sacrés. Les deux premiers étaient des vieillards ; ils furent néanmoins arrêtés et enfermés en 1793 à

la Trinité de Rennes ; puis on eut la cruauté de séparer ces malheureux frères et on les traîna l'un au Mont Saint-Michel, l'autre au Petit Saint-Méen ; ils y moururent à quelques jours de distance, le même mois, peu après leur arrivée ; le cadet, Adrien de la Touche, le 4 décembre 1793, à l'âge de soixante et dix ans, l'ainé Pierre de la Touche, le 30 de ce mois, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

L'abbé Guyon, natif d'Etelles, ne quitta guère le pays de Vendel et ce zélé vicairé suppléa à l'absence du pasteur. « Il se cachait de maison en maison tant en Vendel que dans les paroisses voisines, donnant les secours de la religion à tous ceux qui réclamaient son ministère. » Il fut découvert en août 1796 au village de la Fosse, en Vendel, par des gardes nationaux qui l'emmenèrent dans les prisons de Fougères d'où il fut conduit en celles de Rennes ; l'abbé Guyon avait alors environ quarante ans. Mais Guy Le Monnier, maire de Vendel, et M. Gautrais, son adjoint, firent de si habiles démarches qu'ils réussirent à faire rendre la liberté à leur estimable vicairé (1).

Néanmoins, les révolutionnaires continuèrent d'épier M. Guyon qui crut même prudent de se cacher quelque temps à Vitry. Enfin, quand la paix fut rendue à l'Eglise, ce pieux prêtre devint en 1803 recteur de cette paroisse de Vendel qu'il avait si bien administrée au péril de sa vie. Il y demeura jusqu'en 1833 qu'il se retira en sa paroisse natale où il mourut en 1838, âgé de quatre-vingt-trois ans.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7. — *Reg. paroiss. de Vendel.*

(1) *Reg. paroiss. de Saint-Jean-sur-Couasnon.*

(2) *Reg. paroiss. de Saint-Ouen-des-Alleux.*

(3) *Notes de M. l'abbé Forget.*

CANTON DE SAINT-BRICE-EN-COGLAIS.

On dit qu'Alexandre Gaultier de Rontonay, recteur de Saint-Brice-en-Coglais, eut d'abord la faiblesse en 1791 de prêter serment; mais il ne fut pas longtemps à reconnaître son erreur et se rétracta solennellement. Obligé l'année suivante de se retirer devant le curé intrus installé à Saint-Brice, M. de Rontonay émigra à Jersey; il s'y trouvait en 1793 en compagnie de son vicaire M. Fourgan exilé comme lui (1).

Pendant leur absence la paroisse de Saint-Brice ne demeura pas cependant dépourvue de tout secours religieux; l'ancien château seigneurial était un refuge assuré pour les prêtres catholiques et plusieurs d'entre eux en profitèrent pour exercer dans la contrée leur salutaire et consolant ministère. C'est ce que firent MM. Lambert et Huhay prêtres de Tremblay, Richer prêtre de Saint-Ouen-de-la-Rouairie (2) et Gaudin prêtre des environs de Saint-Brice. Nous connaissons les trois premiers de ces vénérables ecclésiastiques, quant au dernier, nous savons seulement qu'en novembre 1797 on recherchait pour l'arrêter « Jean Gaudin prêtre âgé de quarante ans, sujet à la déportation, disparu le 18 fructidor (3) » et supposé caché en Saint-Brice.

La défection du recteur assermenté de Baillé, fut bien compensée par la belle conduite du clergé de La Celle-en-Coglais. Pierre Laigner, recteur de cette paroisse, et Michel de Villegérard, son vicaire, refusèrent de prêter serment. Chassé de son église en août 1792, M. Laigner émigra en Angleterre; à la pacification il revint prendre possession de sa cure, et réinstallé en 1803, il ne quitta définitivement La Celle qu'en 1809, pour devenir recteur de Saint-Etienne-en-Coglais, où il mourut en 1824. Quant à Michel de Villegérard il mérite d'attirer notre attention.

Ne voulant pas émigrer, M. de Villegérard, natif de La Bâzouge, demeura en La Celle « y administrant en secret les sacrements conjointement avec M. Hamard, recteur de Cogles, M. Gaudin prêtre de Cogles, Paul Le Tranchant, prêtre du Ferré et MM. Rigou et Le Tullier, prêtres d'Argouges et de Montanel en Normandie (4). » L'abbé de Villegérard trouva un sûr asile au village de la Médaye

(1) De Lestourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*.

(2) *Notes* de M. l'abbé Forget.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(4) *Reg. paroiss. de La Celle-en-Coglais*.

en La Celle, chez Pierre Tropic; aussi y demeura-t-il presque constamment du 10 janvier 1792 jusqu'au 28 septembre 1797. A cette époque il alla se cacher dans un autre village de La Celle, nommé la Fourtaye, chez Guy Tropic, et resta là jusqu'au moment de son arrestation (1). Ce ne fut pas toutefois dans cette charitable maison que le pieux confesseur de la foi fut surpris. Appelé, probablement pour exercer son saint ministère, dans la paroisse de Cogles, Michel de Villegérard y fut arrêté le 10 avril 1799, en compagnie d'un autre prêtre réfractaire François Porcher, ancien recteur de Bonaban; nous ne savons ce que devient ce dernier, mais M. de Villegérard, emprisonné d'abord à Fougères, fut deux jours après conduit dans les prisons de Rennes. Nous avons précédemment raconté en quels termes émouvants le saint abbé Gavard mentionna dans son *Registre* cette arrestation de son digne confrère. Huit mois plus tard, l'abbé de Villegérard était encore détenu à la Tour Le Bart. Le 15 décembre 1799 il écrivit de son cachot au délégué du gouvernement, déclarant n'avoir jamais, avant son arrestation, quitté l'arrondissement de Fougères et être détenu depuis ce temps sans accusation ni interrogation; qu'agé de quarante-trois ans, il est éprouvé de plusieurs infirmités et réduit à une indigence extrême: il termine en se recommandant à la justice et à l'humanité du délégué. Nous ne savons si le confesseur de la foi reçut une réponse à sa supplique, mais une note de ses geôliers semble prouver que, le 9 janvier 1800, M. de Villegérard n'avait pas encore été rendu à la liberté; on ajoute qu'il avait été condamné à la déportation en l'île de Ré, mais que cette sentence ne fut point exécutée (2). Revenu enfin à La Celle, l'abbé de Villegérard y reprit ses fonctions de vicaire et fut, en 1809, nommé recteur de cette paroisse où il mourut le 22 mars 1830.

Georges Bertin, recteur du Châtelier, et Nicolas Huart, son vicaire, ayant repoussé le serment constitutionnel, furent exilés à Jersey où ils se trouvaient en 1793; le premier mourut sur la terre étrangère. Pendant leur absence, le Châtelier reçut souvent la visite des bons prêtres cachés dans le pays, tels que MM. Courtillé, recteur de Parigné, Louvet et Sorette que nous connaissons déjà; ce dernier fut même nommé curé d'office de la paroisse en 1796 et c'est sur ce territoire du Châtelier qu'il fut deux ans plus tard lâchement assassiné, comme nous l'avons dit.

Le recteur de Cogles, Julien Hamard et son vicaire, M. Pihier, furent chassés par un intrus en 1792, à la suite de leur refus de faire le serment. L'abbé Hamard se réfugia à Jersey, où il rencontra un prêtre de sa paroisse, également fidèle à Dieu, nommé François Taillepin; ce dernier mourut dans l'île, le 22 mars 1795, et fut inhumé le 25, dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier (3).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V. 7.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V. 8 et 14.

(3) De Lestourbeillon *Les familles françaises à Jersey*.

Quant à l'abbé Hamard, il ne put rester longtemps si loin de ses paroissiens; rentrant furtivement en France, il revint à Cogles, où il trouva le bon M. Lambert procurant aux fidèles les secours de son saint ministère. Celui-ci retourna alors à Tremblay et M. Hamard partagea ses soins de zélé pasteur entre Cogles et La Celle sa paroisse natale; il put même exercer publiquement son culte en 1796, mais après le 18 fructidor il fallut se cacher de nouveau. Considéré par les révolutionnaires comme « un des grands chefs de son parti, » l'abbé Hamard fut si activement recherché qu'une colonne mobile de Rennes l'arrêta le 9 mai 1799. Présenté au général Roulaud, il fut incarcéré, par ses ordres, à la Tour Le Bart où il languissait encore le 15 décembre suivant. Agé de plus de soixante-cinq ans « cet infortuné vieillard se trouvait alors réduit à la plus affligeante misère et tourmenté d'infirmités, l'asthme, la migraine, les rhumatismes lui faisant éprouver journellement les plus cruelles douleurs (1). » Julien Hamard finit par obtenir de sortir de prison; il fut, en 1803, réinstallé recteur de Cogles et mourut en cette paroisse en 1805. Nous retrouverons son vicaire M. Pihier caché à Etreilles sa paroisse natale.

Le prieur-recteur de Montours, frère François Turge, tergiversa quelque temps au sujet du serment constitutionnel, tantôt annonçant qu'il le ferait, tantôt déclarant « abominables » ceux qui le prêtaient; bref, s'il s'en rendit coupable, toujours est-il qu'il le rétracta peu de jours après, car le 8 février 1791, il fut « décrété de prise de corps et arrêté dans la nuit chez lui par la gendarmerie nationale, accusé d'avoir prêché des horreurs contre la Constitution. » Le lendemain matin on l'enferma dans les prisons de Fougères (2). M. Turge fut condamné à la déportation en terre étrangère; exilé à Jersey il revint à la fin des troubles et fut, en 1803, réinstallé recteur de Montours; il y mourut en 1808.

Les vicaires de M. Turge à Montours, Julien Boscher et Julien Gérard, refusèrent de prêter serment et furent poursuivis comme leur pasteur: M. Boscher âgé de soixante-cinq ans, détenu d'abord à Saint-Melaine puis à la Trinité, finit par être incarcéré au Mont-Saint-Michel; en 1795 et 1797 il se trouvait de retour à Montours, mais placé à cette dernière date sous la surveillance de la municipalité (3). Quant à son confrère M. Gérard, il se trouvait en 1793 exilé à Jersey: rentré en France, il mourut à Montours en 1827. Enfin, l'auteur de *la Révolution dans le pays de Fougères* dit que Julien Despas, enfermé à la Trinité en 1793, à l'âge de 39 ans, fut également vicaire à Montours.

N'oublions pas que la paroisse de Montours a donné le jour à un martyr, Guillaume Duval, recteur de Laignelet, dont nous avons raconté l'assassinat commis en 1799.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V. 14.

(2) *Bulletin de Rennes IX*, 204.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V. 7.

Le prier-recteur de Saint-Etienne-en-Coglais, frère François Richer, et ses deux vicaires, MM. Dupont et Turoche, durent quitter la paroisse à l'arrivée d'un prêtre intrus. Ils avaient, en effet, refusé le serment constitutionnel et préféré l'exil. En 1793 nous trouvons à Jersey MM. Richer et Turoche ; nous ne savons ce que devint M. Dupont. Le recteur de Saint-Etienne ne semble pas être rentré dans sa paroisse, peut-être mourut-il à l'étranger. Mais Jean-Joseph Turoche passa de Jersey en Angleterre où il eut à endurer toutes sortes de privations, tout heureux souvent de se nourrir de la chair des pies qu'il tuait dans les champs (1). Il put toutefois rentrer en Bretagne et mourut en 1834, recteur de Marcellé-Robert sa paroisse natale.

Les recteurs de Saint-Germain-en-Coglais et de Saint-Hilaire-des-Landes eurent le malheur de consentir à la prestation du serment sacrilège qu'on exigeait d'eux. Leurs vicaires montrèrent plus d'énergie et restèrent fidèles à l'Eglise : c'était, à Saint-Germain, Joseph Tréhu et Jean Journée (2) et à Saint-Hilaire, M. Duclos ; celui-ci eut pour compagnon de résistance à l'iniquité un prêtre nommé Bouvier. A Saint-Germain — berceau du saint abbé Sorette assassiné en 1798 — se trouvaient également plusieurs prêtres catholiques, mentionnés en novembre 1797 comme « prêtres insoumis aux lois, n'ayant point quitté la France et soupçonnés cachés. » Ces confesseurs de la foi dont nous ne connaissons guère que les noms, étaient Jean et Julien Courtoux, Georges Delaunay, Valentin Laure, Jean Janvier et Nicolas Guillé (3). De ces bons prêtres, Julien Courtoux devint recteur de Combourtille et mourut à Saint-Germain, le 16 janvier 1830, à l'âge de 74 ans — Georges Delaunay, nommé en 1806 recteur du Châtellier, y décéda en 1809 — et Nicolas Guillé fut pourvu, en 1803, de la cure de Saint-Germain-en-Coglais, où il mourut en 1839.

Tout le clergé de Saint-Mard-le-Blanc fit serment de fidélité à la Constitution ; néanmoins le recteur, Gilles Chevalier, se rétracta en 1797 et M. de Goyon, vicaire général, lui rendit les pouvoirs qu'il avait perdus par son apostasie. Inscrit sur la liste des émigrés, M. Chevalier vit vendre tous ses biens confisqués par la Nation : il ne semble pas cependant avoir quitté la France, il se contenta de se retirer à Rennes. Revenu à Saint-Mard en 1800, il refusa au moment du Concordat de reprendre tout ministère sacré et mourut en son ancienne paroisse en 1834, âgé de quatre-vingt-cinq ans, « n'ayant pas cessé de pleurer son serment (4). »

Pendant la tourmente révolutionnaire MM. Lambert et Huhay, prêtres de Tremblay, visitèrent souvent en secret Saint-Mard-le-

Blanc et c'était ordinairement à ces intrépides confesseurs de la foi qu'avaient recours les fidèles de la paroisse.

Jean Duval, recteur du Tiercent, dut aussi lui imiter plusieurs de ses confrères voisins dans leur lâche condescendance à la Constitution, car il figure en 1792 dans deux listes de prêtres assermentés, on croit cependant qu'il se rétracta, mais il quitta le pays et l'on ne sait ce qu'il devint. Il est aussi fait mention en 1792 d'un prêtre demeuré fidèle à Dieu, nommé M. Loysance et qualifié de vicaire au Tiercent.

(1) Notes de M. l'abbé Forget.

(2) Ce dernier était en exil à Jersey en 1793.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 7 et 12.

(4) Notes de M. l'abbé Forget.

VILLE DE VITRÉ.

Quant le serment constitutionnel fut demandé au clergé de Vitré celui-ci se montra presque unanime à le repousser : Jean-Marie Moulin et Louis Brunet, recteurs alternatifs de Notre-Dame et de Saint-Martin, François Levesque de la Mesrie, recteur de Sainte-Croix, — MM. Châtelais et Harembourg, vicaires à Notre-Dame, Halloche et Rouyer, vicaires à Saint-Martin, Barbot-Chevry, vicaire à Sainte-Croix (1), ne voulurent point souiller leur conscience par une lâche obéissance à des lois sacrilèges. Ce noble exemple fut suivi par les chanoines de la collégiale, par un bon nombre de religieux et par la plupart des aumôniers et autres prêtres de Vitré.

A la suite de ce refus et après l'installation en 1791 de deux curés intrus à Vitré, beaucoup de prêtres fidèles furent déportés ou passèrent d'eux-mêmes à l'étranger ; ainsi furent exilés le recteur M. Moulin, les vicaires Pierre Châtelais, Mathurin Halloche et M. Harembourg ; le prieur des Augustins frère Veillard, le gardien des Récollets Zacharie Nicolle ; enfin les prêtres nommés Augustin Le Royer, Etienne Viel, René Jamois, N. Tizon, Guillaume Vallet et Joseph Tafforeau ; on doit y joindre un diacre Louis Dubourdieu (2). La plupart d'entre eux se trouvèrent à Jersey en 1792 et 1793 ; quelques autres émigrèrent en Espagne et c'est là que fut ordonné prêtre M. Dubourdieu (3).

Pendant que s'exilaient ainsi certains ecclésiastiques, d'autres se cachaient à Vitré même pour y secourir la religieuse population de cette ville. Tels furent le recteur alternatif Louis Brunet, qui mourut subitement sur la place du Marchix, le 24 juillet 1793, à l'âge de soixante-douze ans. — M. Levesque de la Mesrie, recteur de Sainte-Croix, devenu à la restauration du culte curé de Notre-Dame et décédé en 1805. — Joseph Barbot-Chevry, vicaire du précédent, activement recherché en 1797 comme « fanatique et contre-révolutionnaire » et nommé en 1805 recteur de Sainte-Croix où il mourut en 1824. — M. Rouyer, vicaire à Saint-Martin, décédé à Vitré en 1795 chez une pieuse dame qui lui donnait asile. — Pierre Cousin, aumônier de l'Hôtel-Dieu, saisi dans sa cachette et jeté en prison ; mort le 4 juillet 1798 en odeur de

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 12.

(2) Abbé Pâris-Jallobert ; *Journal hist. de Vitré*, 447.

(3) L'abbé Dubourdieu devint en 1804 recteur de Louvigné-de-Bais, puis chapelain des Ursulines de Vitré, † 1849.

sainteté, « sa mémoire est gravée dans le cœur de la population et chaque jour de pieux fidèles viennent s'agenouiller sur sa tombe (1). » — René Auffray, chapelain des Bénédictines, décédé à Vitré en 1795. — Jean-Baptiste de Bouessel, chapelain de l'Hôpital Général, mort à Vitré en 1798. — Mathurin Fournier, principal du collège de Vitré, saisi pendant la tourmente et conduit à Rennes où il mourut en prison. — M. Olivier, aumônier d'un couvent de Vitré, décédé en cette ville pendant la Révolution, etc.

Comme le clergé des paroisses, les chanoines de la collégiale Sainte-Magdeleine de Vitré, témoignèrent de leur attachement à l'Eglise. Le trésorier Jean Thomas de la Plesse mourut à Vitré au commencement des troubles révolutionnaires, le 9 avril 1791. Ses confrères les chanoines Jean-Baptiste Méhaignerie, Jean Paitel, Guillaume Le Doyen, Jean Duchesne, Joseph Laizeris et Julien Dufeu, ainsi que les chapelains René Dugué et René Taburet, diacre et sous-diacre d'office, et François Mesnage, secrétaire du Chapitre, furent obligés partie de s'exiler, partie de se cacher à Vitré ; MM. Duchesne, Dugué, Méhaignerie, Taburet et Mesnage allèrent à Jersey ; ce dernier était avant la tourmente confesseur des Hospitalières de Vitré, il resta longtemps caché chez elles et ne prit qu'en 1795 le chemin de l'exil. Quant aux chanoines Laizeris et Dufeu ils eurent beaucoup à souffrir. Arrêté le 4 mars 1799 aux environs de Rennes, M. Laizeris fut enfermé le surlendemain à la tour Le Bart ; le 12 août suivant, il fut condamné à la déportation et arriva à l'île de Ré le 7 septembre ; il ne fut libéré que le 17 mai 1802, et mourut à Vitré en 1824, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Le 26 août 1799, le chanoine Dufeu, âgé alors de soixante-quatre ans, fut saisi à Rennes, chez Mme Bruillac de Lépinay, rue Saint-Georges ; il s'y trouvait logé avec un vieux cordelier de Rennes appelé André Chauvin. Enfermé à la tour Le Bart, M. Dufeu « paralysé et perclus » y gémissait encore quatre mois après, le 15 décembre (2).

Le 10 juillet 1795, la persécution faisant relâche, les chanoines Le Doyen et Paitel sortirent de leurs cachettes et firent à Vitré leur soumission aux lois purement civiles de la République ; d'autres prêtres retirés à Vitré ou recteurs des paroisses voisines firent de même ; parmi les premiers, notons Charles de Legge et Joseph Allot de Montigné ; celui-ci desservit alors l'église Sainte-Croix ; on conserve son registre des baptêmes ainsi que celui que tint l'abbé Barbot-Chevry « des baptêmes faits soit en l'église Sainte-Croix, soit en les maisons. »

Mais le confesseur de la foi dont le nom est demeuré le plus populaire à Vitré, est René Breteau de la Guéretterie. Né à Vitré

en 1761, ce digne prêtre était vicaire à Saint-Germain de Rennes quand éclata la Révolution ; il fut l'un des premiers prêtres poursuivis et forma d'abord le projet d'aller prêcher l'Evangile en Amérique. Détourné de ce dessein par ses amis, après un court séjour à Paris, il vint se cacher à Vitré au commencement de 1793. Dès lors, il ne cessa point d'exercer en secret son saint ministère dans sa ville natale jusqu'à la fin de la Révolution. Nommé en 1798 curé d'office de Notre-Dame et de Saint-Martin, M. de la Guéretterie fut en 1803 installé curé de cette dernière paroisse ; il y mourut subitement le 28 octobre 1840. Sa mémoire est encore en grande vénération dans tout le pays et le peuple reconnaissant de ses bons services et de ses salutaires exemples l'appelle constamment le Saint de Vitré (1).

Il faut encore signaler parmi les confesseurs de la foi appartenant par leur naissance à la ville de Vitré, MM. Fournier et Bourdais, sans parler ici de plusieurs autres prêtres Vitréens que nous rencontrerons dans les paroisses rurales auxquelles ils étaient attachés.

Paul-Augustin Fournier était âgé d'environ quarante ans et vicaire à Oudon, au diocèse de Nantes, quand commencèrent les troubles révolutionnaires. Enfermé au château de Nantes, il fut embarqué en 1792 et dirigé vers l'Espagne ; de ce pays il alla plus tard en Angleterre où il mourut vers 1819 (2).

Julien Bourdais, recteur de Belligné, paroisse du même diocèse de Nantes, ayant, comme le précédent, refusé le serment, fut arrêté à Ancenis le 9 janvier 1792 et conduit dans les prisons de Nantes. Déporté en Espagne, il se trouvait à Bilbao au mois d'octobre suivant. Il paraît que lui aussi gagna l'Angleterre et on raconte qu'il dut pour vivre exercer en ce pays la profession de cordonnier. Rentré dans sa paroisse le 9 juin 1802, il y décéda le 2 décembre suivant (3).

Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître ici les nombreuses familles de Vitré qui secoururent les prêtres pendant la Révolution ; il se trouvait, en cette ville, des maisons qui renfermèrent parfois chacune jusqu'à une douzaine de prêtres-proscrits et cachés.

(1) Abbé Pâris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré* 364.

(2) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 134.

(3) *Ibidem*, II, 50.

(1) Abbé Pâris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*, 505.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 8 et 14.

CANTON EST DE VITRÉ.

A la suite de leur refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé, René Le Marié, recteur de Balazé, et MM. Jounot et Davoine, ses vicaires, furent forcés de quitter cette paroisse qu'envahit un intrus. L'abbé Le Marié, âgé de cinquante-neuf ans et infirme, fut interné le 24 août 1792 à Saint-Melaine, puis à la Trinité où il se trouvait encore l'année suivante. Ayant recouvré sa liberté, il revint à Balazé et fit en 1795 acte de soumission aux lois purement civiles. En 1797 il continuait d'exercer son ministère dans la paroisse, parfois même publiquement; mais l'année suivante il dut se cacher à Vitré, étant alors poursuivi comme « fanatique et contre-révolutionnaire (1). » Ces persécutions achevèrent de ruiner la santé déjà délabrée de ce vénérable pasteur qui mourut à Vitré le 9 novembre 1799.

Les deux vicaires de Balazé, Joseph Jounot et Félix Davoine, partirent l'un et l'autre pour l'exil; ils se trouvaient à Jersey en 1793. A la pacification ils revinrent en France: M. Jounot fut, en 1803, nommé recteur de Balazé et il y mourut en 1842; M. Davoine reçut, également en 1803, la cure de Bourg-des-Comptes, puis en 1820 celle de Bain, et mourut en cette dernière paroisse en 1835.

Un autre confesseur de la foi dont le souvenir est demeuré gravé dans l'esprit reconnaissant de la population de Balazé, fut Jean Baslé. Ce prêtre, natif de la paroisse, « refusa le serment et traversa la Révolution en exerçant le ministère le plus pénible et le plus laborieux dans les paroisses de Balazé, Saint-M'Hervé, Châtillon-en-Vendelais, Montreuil-sur-Pérouse et jusque dans la ville de Vitré (2). » Caché un jour dans une huche à pain, il fut sauvé par le commandant de la patrouille qui, assis sur ce coffre, présida aux perquisitions, puis s'en alla avec ses hommes. Nommé en 1803 vicaire au Pertre, M. Baslé devint en 1807 recteur de cette paroisse, où il décéda le 16 janvier 1819.

Georges Roger, recteur de Bréal-sous-Vitré, refusa le serment et ne quitta sa cure que le 15 septembre 1792; il demeura, semble-t-il, caché aux environs et reparut le 21 décembre 1796 pour préparer ses paroissiens à la fête de Noël. Obligé de disparaître de nouveau dans le courant de l'année suivante, il était

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

(2) *Reg. paroissial du Pertre*.

poursuivi en janvier 1798 et présumé caché à Bréal (1). Néanmoins ce fut à Vitré que ce bon vieillard persécuté rendit son âme à Dieu, le 16 mars 1799.

Jean-Baptiste Caillière, natif du Loroux et recteur de La Chapelle-Erbrée, refusa le serment aussi bien que M. Collin son vicaire. Mais ils ne voulurent pas s'expatrier et, quittant leur église le 12 septembre 1792, ils restèrent cachés dans la paroisse où leur mémoire est demeurée en vénération. Sortant de sa cachette, l'abbé Caillière reprit ostensiblement son ministère le dimanche des Rameaux, 9 avril 1797; mais après le 18 fructidor, il lui fallut regagner les villages et les bois, où ses ennemis le cherchèrent en vain au mois de décembre suivant. Réinstallé en 1803 recteur de La Chapelle-Erbrée, M. Caillière y mourut le 16 mars 1820.

L'abbé Collin, vicaire à La Chapelle-Erbrée, surnommé *Petit Gilles*, courut les mêmes dangers que son recteur. Il se trouvait vers 1795 dans une maison que vint occuper le général révolutionnaire Humbert; il n'eut pas le temps de fuir et se glissa dans un petit réduit séparé, par une mince cloison, d'un lit où Humbert passa la nuit (2). Le 3 juillet 1797, M. Collin reparut en public au bourg de La Chapelle; deux mois après il lui fallut disparaître encore une fois, mais il resta caché dans les alentours; c'est peut-être lui qui, avec un autre prêtre fidèle, occupait en La Chapelle-Erbrée cette cachette, si étroitement creusée dans une muraille, que les proscrits ne pouvaient s'y tenir que constamment debout (3). Après tant de misères héroïquement supportées, M. Collin vit renaître la paix et mourut recteur de Drouges en 1812.

Notons encore que le P. Barthélemy Oger, martyrisé à Saint-Malo en 1794, était natif de La Chapelle-Erbrée; — qu'un abbé Gobaille, dit *Le jeune*, figure comme vicaire ou prêtre de La Chapelle dans la liste des confesseurs de la foi enfermés à Saint-Melaine en 1792; — enfin qu'un prêtre, diacre d'office à Champeaux, François Georgin surnommé *La Brousse*, fut pendant toute la Révolution caché à La Chapelle-Erbrée (4).

Nous savons peu de chose du clergé de Châtillon-en-Vendelais, si ce n'est que le recteur Pierre Douillet, et ses vicaires, MM. Cochet et Jouannin, refusèrent de faire le serment (5). M. Douillet fut réinstallé en 1803 et mourut en 1814; M. Cochet fut exilé à Jersey en 1793; nous ignorons ce que devint M. Jouannin.

Ne voulurent point aussi se souiller du serment schismatique : Michel Gontier, recteur d'Erbrée, et ses vicaires MM. Taforeau et Jamois. M. Gontier, chassé de sa paroisse le 10 septembre 1792,

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

(2) *La Révolution dans le pays de Fougères.*

(3) *La Révolution dans le pays de Fougères.*

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5.

(5) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 12

passa à l'étranger; exilé d'abord en Angleterre, il devint plus tard aumônier de troupes en Allemagne (1). Revenu à Erbrée le 18 août 1797, il ne tarda pas à se voir forcé de s'y cacher, quoiqu'il eût un passeport pris par lui à Lyon et l'autorisant à voyager dans toute la république (2). Quand un peu de calme le lui permit, ce digne pasteur reprit la direction de sa paroisse, mais en 1803 il fut transféré à la cure d'Argentré.

M. Gontier eut pour successeur à Erbrée un ancien vicaire de cette paroisse également vaillant confesseur de la foi; c'était Pierre Damont, sous-principal au collège de Rennes quand éclata la Révolution, que nous avons vu caché à l'hôtel d'Armaillé à Rennes.

Mondevert n'était alors qu'une trêve d'Erbrée; le prêtre qui la desservait, Armand Gallon du Tertre, refusa de prêter serment et quitta forcément son église le 10 septembre 1792; il demeura caché dans le pays et reprit publiquement ses fonctions sacerdotales le 3 juillet 1797. Obligé de fuir de nouveau peu de temps après, il se cacha tantôt en Mondevert et tantôt en Vergéal; mais il fut découvert, saisi et conduit à Rennes où il mourut dans la maison d'arrêt le 11 octobre 1799 (3).

Notre-Dame de Montautour obtint de Dieu pour les prêtres qui desservaient son sanctuaire la fermeté dans l'accomplissement de leurs devoirs envers l'Eglise. Guy Huteau, recteur de cette paroisse, et Jean Baslé, son vicaire, ne voulurent point entendre parler du serment en 1791; M. Huteau s'expatria en Angleterre et M. Baslé se cacha dans les environs. Celui-ci séjourna surtout à Balazé, sa paroisse natale, et, comme nous venons de le dire, il y rendit des services si grands aux fidèles que son nom y reste toujours en honneur; nous avons également dit que ce saint prêtre mourut en 1819 recteur du Pertre.

A Princé, le recteur Pierre Betton et M. Delaunay, son vicaire, ayant refusé de prêter serment, se cachèrent en 1792 l'un et l'autre dans les villages de leur paroisse et surent ainsi conserver la foi de leurs ouailles au milieu de tous les dangers (4). Mais M. Betton était un vieillard que cette vie de souffrance et d'inquiétudes conduisit au tombeau : il décéda le 12 janvier 1794, à l'âge de soixante-dix-huit ans. M. Delaunay lui succéda en qualité de curé d'office. Princé fut encore secouru pendant la Révolution par un autre prêtre, enfant de la paroisse; ce fut M. Bourcier, vicaire à Amanlis, qui vint se réfugier dans sa famille et qui exerça autour de lui un ministère secret aussi courageux que salutaire.

(1) *Notes de l'abbé Guillard.*

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5 et 7. — 2 P, 42.

(4) *Reg. paroiss. de Princé.*

Refusèrent aussi de prêter serment Jean-Paul Marquer, recteur de Saint-M'hervé, et MM. Chesnais et Garnier ses vicaires. L'abbé Marquer s'exila en Espagne où il rencontra émigré comme lui le seigneur de sa paroisse M. Courte de la Bougatrière. Ils avaient eu des difficultés ensemble au sujet des prééminences de l'église de Saint-M'hervé, mais ils se réconcilièrent sur la terre étrangère et M. Marquer mourut d'ailleurs bientôt après sans revoir la France.

Quant à ses deux vicaires, ils se cachèrent longtemps à Saint-M'hervé et aux environs. Joseph Chesnay se réfugia plus tard à Bázouges-la-Pérouse sa paroisse natale et nous avons dit le bien qu'il y fit ; il devint en 1803 recteur de Boistrudan. Jean Garnier, natif de Parigné, montra le même zèle sacerdotal ; il ne cessa le culte public dans l'église de Saint-M'hervé que le 10 septembre 1792 et l'y reprit le 3 juillet 1797 ; obligé de se cacher après le 18 fructidor et poursuivi comme « fanatique et absolument dangereux, » il put en 1800 recommencer à dire publiquement la sainte messe, mais seulement dans une grange. Il avait failli bien des fois être pris dans ses cachettes, notamment une nuit dans son lit ; cette fois il s'évada par une fenêtre pendant qu'un habitant de la maison venait occuper son lit dont la chaleur eût pu le trahir (1). L'abbé Garnier fut nommé en 1803 recteur de Saint-M'hervé et y mourut vénéré de tous, en 1827.

Signalons aussi, parmi nos confesseurs de la foi, deux prêtres nés à Saint-M'hervé, René Travers, chapelain de l'hôpital Saint-Méen à Rennes, mort exilé à Jersey le 31 mars 1793 — et René Courte, fils d'un seigneur de la Bougatrière, aumônier de vaisseaux et décédé à 82 ans dans les prisons du Mont-Saint-Michel le 15 juin 1794 (2).

En résumé, dans ce canton Est de Vitré comme dans la ville de ce nom, aucun pasteur ne trahit ses devoirs envers l'Eglise ; tous refusèrent le serment schismatique et la plupart d'entre eux préférèrent même à l'exil la vie aventureuse mais saintement utile du prêtre proscrit. C'est ici l'occasion de faire remarquer les bons effets que produisit, au point de vue catholique, le mouvement d'insurrection contre la République qui distingua les environs de Fougères et de Vitré. Protégés par leurs paroissiens armés, les prêtres trouvèrent des cachettes plus sûres et des facilités plus grandes pour exercer leur ministère. L'esprit de foi qui règne encore dans certaines paroisses de cette région, est une récompense de Dieu accordée aux enfants de ceux qui se dévouèrent au rétablissement de ses autels.

(1) Notes de l'abbé Guihard.

(2) De Lestourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*. — Abbé Paris-Jallobert, *Le Mont-Saint-Michel*.

CANTON OUEST DE VITRÉ.

La paroisse de Champeaux était avant la Révolution desservie par le doyen et les chanoines de la collégiale de ce nom et sa cure se trouvait unie au doyenné. Guidés par leur chef Pierre Beaugeard, recteur-doyen de Champeaux, tous les chanoines : MM. Fouet, Gilbert, Olivier, Méhaignerie et Legland, aussi bien que M. Georgin, diacre d'office, refusèrent unanimement de prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé.

M. Beaugeard quitta Champeaux le 3 juillet 1791 ; deux ans après on le disait « tantôt en Angleterre, tantôt à Paris, ou à Champeaux ou à Vitré où est son mobilier (1). » Cette note prouve que le doyen de Champeaux, tout en s'éloignant parfois de la Bretagne, n'abandonna pas pour cela sa paroisse en laquelle il revint donner ses soins dès que des éclaircies dans la persécution le lui permirent. Ce vénérable chanoine fut nommé en 1803 recteur de Sainte-Croix de Vitré où il mourut le 24 juillet 1805.

Disons un mot maintenant des autres chanoines de Champeaux.

Philippe Fouet, âgé de soixante ans et natif du Pertre, fut enfermé, en 1792, à Saint-Melaine, puis à la Trinité où il se trouvait encore l'année suivante. — Jean Olivier, né à Balazé et âgé de soixante-quinze ans, s'étant réfugié à Vitré, y fut arrêté le 7 mars 1793 par ordre du Directoire de cette ville et conduit par deux gendarmes aux prisons de Rennes. Ce bon vieillard mourut en 1807. — Pierre Gilbert, âgé de quarante-cinq ans et natif de Saint-M'hervé, se cacha, en 1792, d'abord à Landavran, puis à Domagné et à Saint-Jean-sur-Vilaine où nous le retrouverons. — Guillaume Méhaignerie, frère de Jean Méhaignerie, chanoine de Vitré, ne l'accompagna pas à Jersey ; natif de Vitré et âgé de quarante-cinq ans en 1792, il préféra se cacher aux environs de sa ville natale ; il devint en 1803 recteur de Bréal-sous-Vitré et y mourut en 1815. — M. Legland, né à Missillac dans le diocèse de Nantes, se retira en 1791 dans son pays ; il réussit à s'y cacher pendant plusieurs années, mais en 1798 il fut arrêté sur la route de Clisson venant de la Canterie et reconnu avoir dit sa messe à Haute-Goulaine ; il fut alors emprisonné au château de Nantes (2).

Quant au diacre d'office du Chapitre de Champeaux, François Georgin, natif de la Chapelle-Erbrée, il s'y retira chez son père

(1) Archiv. d'Ille-et-Vilaine, 2 V, 7.

(2) Archiv. d'Ille-et-Vilaine, 2 V, 4, 7 et 14. — Lallié *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*.

en 1791, n'étant âgé que de trente ans ; il était encore caché dans le pays en 1798 et on l'y avait surnommé La Brousse parce qu'il regardait les bois comme ses plus sûrs asiles. Il échappa ainsi aux recherches des révolutionnaires et fut en 1803 nommé recteur de Brielles où il mourut en 1837.

Guillaume Vallet, né à Vitré le 28 octobre 1739 de Guillaume Vallet, sieur de la Touche, et de Marie Duliepvre, était recteur de Cornillé en 1791. Il refusa le serment ainsi que son vicaire M. Juerre.

M. Vallet passa d'abord à Jersey, puis de là en Angleterre et revint en 1796 à Cornillé où il retrouva M. Juerre. L'année suivante il présida une réunion de six prêtres catholiques dans une grange de sa paroisse. Le 28 décembre 1799, ce respectable vieillard fit une pétition à l'Administration d'Ille-et-Vilaine, disant qu'infirme et sexagénaire il ne demandait qu'à vivre dans la retraite la plus absolue sous la surveillance de la municipalité de Vitré ; cette autorisation lui ayant été accordée, il sortit enfin des cachettes qu'il occupait depuis longtemps (1). Son affection pour ses paroissiens fit toutefois M. Vallet consentir en 1803 à reprendre la cure de Cornillé et il mourut à son poste le 8 septembre 1814.

Siméon Thomas, recteur d'Izé, et MM. Beaugendre et Boyère, ses vicaires, ayant refusé de jurer, durent se retirer devant un intrus. M. Thomas quitta Izé le 28 mai 1791 et se cacha d'abord à Saint-Jean-sur-Vilaine ; mais le 31 mars 1793, il fut arrêté par les gendarmes de Vitré au bourg de Montreuil-sur-Pérouse, dans un cellier appartenant à sa sœur ; on trouva dans le grenier de la maison son calice et ses ornements sacerdotaux, aussi fut-il immédiatement conduit en prison et cent livres de récompense furent versées à ses capteurs (2). Rendu plus tard à la liberté, le recteur d'Izé se soumit, en 1795, aux lois purement civiles de la République ; ceci ne l'empêcha, en février 1798, d'être de nouveau poursuivi comme « fanatique et contre-révolutionnaire » et le 28 septembre suivant son arrestation fut même formellement décrétée ; mais Dieu épargna cette nouvelle épreuve à son bon serviteur qui décéda vers cette époque à Vitré.

Les vicaires d'Izé ne montrèrent pas moins de courage que leur recteur. Jacques Beaugendre et Jean Boyère forcés de quitter l'église d'Izé en juin 1791, se cachèrent dans la paroisse tantôt au château du Boiscornillet appartenant à la famille de Goyon, tantôt aux Boulardries chez les Goupil, parfois aussi aux Hatonnayes chez les Guendard ou au Bas-du-Pâtis chez les Langouët, et à Lanneron chez les Roger (3). Ils firent ainsi un bien immense aux âmes et leurs noms sont demeurés en vénération ; quand ils

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7 et 12.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7.

(3) *Notes de M. l'abbé Forget*, vicaire aux Brûlais.

disaient la messe en un village, tous les sentiers étaient gardés aux alentours et des chevaux bridés étaient toujours tenus prêts à les emporter en cas d'alerte. Ils furent l'un et l'autre arrêtés à Vitré en 1800 et jetés en prison, mais relâchés peu de temps après. Le souvenir de M. Beaugendre est devenu légendaire à Izé : souvent déguisé en meunier, il parcourait le pays presque toujours à cheval. A la pacification, il devint recteur d'Izé et y mourut âgé de soixante-quatre ans, le 31 décembre 1817.

La vie de Jean Boyère fut encore plus accidentée que celle de son confrère : le 14 décembre 1797, il fut saisi au Boiscornillet dans un réduit pratiqué entre deux murailles, auquel le maçon mettait la dernière main quand arrivèrent les Bleus. Conduit alors à Vitré, M. Boyère y demeura quatre mois en prison, puis le 9 mai 1798 des gendarmes le trainèrent à Rennes pour y être jugé ; un mois juste après, le 9 juin, il fut condamné à la déportation et envoyé à l'île de Ré où il arriva le 30 août. Parvenu à s'évader, l'abbé Boyère revint en Bretagne et y fut de nouveau arrêté à Vitré en 1800, puis relâché, comme nous venons de le dire. En 1803 il fut nommé recteur de La Chapelle-Saint-Aubert, où il décéda en 1817, la même année que M. Beaugendre.

Landavran n'était avant la Révolution qu'une trêve d'Izé ; le prêtre qui la desservait, M. Delaunay eut la faiblesse de faire le serment qu'il rétracta bientôt toutefois. Mais deux prêtres fidèles, MM. Guillou et Gueusset s'y cachèrent au Bas-Landavran, chez la famille Poulard (1).

Les recteurs de Marpiré et de Mecé, commirent la même faute que le vicaire de Landavran, et ne la réparèrent même pas aussi promptement que lui. Ils ne suivirent guère l'exemple que leur donnait un vieillard, ancien recteur de Mecé, démissionnaire en 1775 ; ce respectable prêtre, François Charlet du Pré, âgé de soixante-quatorze ans, plutôt que de manquer à ses devoirs envers l'Eglise, préféra la détention à la Trinité de Rennes, puis au Mont-Saint-Michel et mourut en cette dernière prison le 20 février 1795.

Joseph Boucherie, recteur de Montreuil-des-Landes, refusa d'accepter la Constitution civile du clergé et fut en conséquence forcé d'abandonner sa cure au mois de juillet 1792. Il se tint durant toute la tourmente à proximité de son troupeau, caché souvent dans sa paroisse même, notamment au village de Launay ; ce zélé pasteur mourut en 1802, vénéré de ses ouailles.

A Montreuil-sur-Pérouse, le recteur Louis Gorre et Julien Gueusset, son vicaire, ne voulurent point prêter serment. M. Gorre partit pour l'exil et gagna, dit-on, l'Espagne. A son retour il fut

(1) *Notes de M. l'abbé Guillard*.

réinstallé recteur de Montreuil en 1803, et y mourut à quatre-vingt-trois ans, le 18 mai 1811.

Son vicaire l'abbé Gueusset, natif d'Availles, se cacha dans la paroisse; mais le 19 mai 1793 il fut pris avec M. Rouxel, recteur de Pocé, au village de Gérard, chez M. Bouvrier. Emmenés par les gardes nationaux à Vitré, les deux confesseurs de la foi y furent accablés d'outrages par une vile populace, puis jetés en prison; ils furent ensuite enfermés au Mont-Saint-Michel, mais l'armée Vendéenne les délivra au mois de novembre suivant. M. Gueusset, revint aussitôt se cacher de nouveau dans les environs de Vitré et, en 1795, il ouvrit l'église de Montreuil et y célébra la messe (1). Obligé de regagner bientôt après ses cachettes, ce vaillant prêtre était en 1798 poursuivi comme « fanatique » par les Bleus. Il leur échappa cette fois et fut en 1800 nommé et en 1803 installé recteur d'Etelles; il y mourut âgé de soixante-neuf ans, le 3 février 1817.

Nous venons de voir Julien Rouxel, recteur de Pocé, saisi à Gérard et jeté en prison en 1793. A son retour du Mont-Saint-Michel il revint se cacher dans sa paroisse qu'il ne voulait plus quitter. En 1795 il fit sa soumission aux lois purement civiles de la République. Poursuivi encore en 1798 il se cacha à La Libonnière en Saint-Aubin-des-Landes. Une autre fois il se réfugia sous un four en Saint-Didier et y demeura deux jours entiers sans pouvoir recevoir de nourriture, la maison se trouvant occupée par une garnison en permanence (2). Réinstallé recteur de Pocé en 1803, M. Rouxel y décéda, à l'âge de quatre-vingts ans, le 29 janvier 1820.

Le vicaire de Pocé, Pierre Brault, originaire de Laval, montra le même courage; refusant aussi lui le serment, il se tint caché dans les environs: il se trouvait à Vitré en 1797 et l'année suivante on le recherchait comme « fanatique contre-révolutionnaire âgé de moins de soixante ans. » M. Brault fut, en 1803, chargé d'administrer la Celle-Guerchoise, puis en 1816 nommé recteur d'Arbrissel, où il mourut en 1834.

Pierre Pairel, recteur de Saint-Aubin-des-Landes, et Michel Legourd, son vicaire, refusèrent de prêter serment et de s'expatrier; l'un et l'autre se cachèrent dans le pays de Vitré: M. Pairel, plus particulièrement en Saint-Aubin même, et dans la ville de Vitré, M. Legourd, parfois jusqu'en Rannée. Le recteur de Saint-Aubin avait été surnommé *Pierre Sans-Peur*; ses paroissiens lui achetèrent, moyennant 500 francs, un asile sûr, chez un ardent patriote de Vitré, mais une indiscretion l'obligea à quitter cette maison (3).

Quand la paix fut rendue à l'Eglise, M. Pairel fut réinstallé

(1) *Reg. paroissial d'Etelles.*

(2) *Notes de M. l'abbé Forget.*

(3) *Ibidem.*

recteur de Saint-Aubin-des-Landes, et mourut à Vitré, âgé de soixante-seize ans, en 1804; M. Legourd devint en 1803 vicaire à Saint-Jean-sur-Vilaine, puis recteur de Rannée, où il décéda en 1840.

Refusèrent aussi le serment: Augustin Le Royer, recteur de Saint-Christophe-des-Bois et M. Marion, son vicaire. En 1793, M. Le Royer se trouvait, âgé de soixante-quatre ans, détenu à la Trinité de Rennes (1). Rendu à la liberté, il vint se cacher dans sa paroisse, notamment à La Bodière où la veuve Masson le fit se blottir, certain jour, sous un monceau de paille et le sauva de la sorte. En 1795 il fit sa soumission aux lois purement civiles de la République et fut néanmoins forcé de se cacher de nouveau en 1798 dans la ville de Vitré.

Un M. Berthelot, prêtre originaire de Parcé, se cacha aussi à La Bodière, en Saint-Christophe; on prétend qu'il fut pris ailleurs par les Bleus qui lui arrachèrent les yeux, et qu'il mourut à la suite d'atroces tourments (2).

La défection du recteur de Taillis, qui ne craignit pas de prêter serment, fut bien compensée par le courage de son vicaire, Jean-Baptiste Le Mercier de Montigny, martyrisé à Rennes en 1794. Par ailleurs M. Lecacheur, prêtre de Montreuil-sur-Pérouse, et M. Baslé, prêtre de Balazé que nous connaissons déjà, rendirent de grands services pendant la Révolution à Taillis; M. Baslé y rétablit même le culte public en 1797.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 4.

(2) *Notes de l'abbé Guillard.*

CANTON D'ARGENTRÉ.

Julien Bouessée, recteur d'Argentré, et MM. Droyaux et Hamard, ses vicaires, ayant refusé de prêter serment, un intrus fut nommé pour occuper la cure. Mais ce dernier avant de se présenter voulut s'assurer près de la municipalité d'Argentré des sentiments de la population et nous avons les deux lettres de réponse que lui firent le maire et ses conseillers municipaux. Dans la première, datée du 23 juin 1792, on prie l'intrus de ne pas expulser « un pasteur plus que sexagénaire qui depuis plus de quarante ans n'a cessé de se rendre recommandable par sa science, sa sainteté, son amour pour les pauvres ; » et on le prévient charitablement que s'il s'obstine à venir à Argentré, sur 2,000 habitants on n'en garantit pas 20 qui l'acceptent. La seconde lettre du maire, M. Louaisil, en date du 28 juin 1792, est une réponse à un questionnaire qu'avait formulé l'intrus : « Y a-t-il beaucoup de bons citoyens dans la commune d'Argentré ? Tous les habitants le sont car il n'y en a aucun qui n'aime Dieu et sa patrie et qui ne soit prêt à tout sacrifier pour leur prouver son amour. — Le recteur a-t-il quitté la paroisse ? Non, il sait trop bien qu'un bon pasteur doit donner sa vie pour ses brebis. — Le curé assermenté sera-t-il agréable aux habitants ? Relisez la lettre du 23. — Le curé assermenté trouvera-t-il une voiture pour ses effets ? Peut-être pas dans la paroisse, ailleurs probablement (1). »

Tel était l'état des esprits dans un très grand nombre de paroisses, et si nous ne devons pas éviter les longueurs nous en donnerions bien d'autres preuves officielles comme celle-ci.

Le curé constitutionnel vint néanmoins à Argentré et s'en fit chasser par les femmes ; mais les prêtres fidèles furent bien forcés à leur tour de se cacher dans les environs ; on dit que M. Droyaux périt en 1793 dans une cachette souterraine ; le vieux recteur M. Bouessée ne mourut lui qu'en 1802 et M. Hamard en 1828.

La paroisse d'Argentré donna, en outre, naissance à d'illustres confesseurs de la foi, les deux frères Louis et Jean-Baptiste du Plessix d'Argentré, évêques, le premier de Limoges, le second de Séez, et décédés l'un et l'autre en exil à Munster, en Westphalie. Il faut encore signaler Charles de Legge, chapelain de la Fauconnerie, caché en 1793 dans la forêt du Pertre et en 1795 à Vitré, et Pierre Duclos, dit Pierre Sans-Peur, caché en Argentré pendant une bonne partie de la Révolution. Ce dernier fut arrêté à La

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 12.

Guerche au chevet du lit d'un malade, conduit à Rennes et jeté en prison. Rendu à la liberté, il se réfugia à Saint-Ouen-des-Alleux sa paroisse natale, où il fut encore saisi et n'échappa que par miracle à la fusillade; il mourut en 1835 recteur de Champeaux.

Refusèrent le serment schismatique Germain Cordé, recteur de Brielles, René Clément son vicaire et René Noël chapelain de la Tour. M. Cordé détenu à la Trinité en 1793 put recouvrer sa liberté et se réfugia à Gennes, lieu de sa naissance, où il mourut caché pendant la Révolution. M. Clément versa son sang sur l'échafaud en 1794, comme nous l'avons raconté. Enfin M. Noël mourut à Rennes dès le mois de janvier 1792. Privés de leurs prêtres les paroissiens de Brielles furent saintement secourus par M. Morlier, vicaire à Etrelles, dont nous parlerons à l'instant.

Jean Jollivel, recteur de Domalain, Pierre Biatte et Jean Louvet, ses vicaires, Pierre de Saint-Jean, ancien recteur, et Pierre Berthois, chapelain de la Hainrière, repoussèrent unanimement tout compromis avec les constitutionnels. M. Jollivel vit son presbytère pillé et saccagé et fut obligé de s'enfuir le 9 octobre 1791. Il se cacha dans le pays, mais fut, l'année suivante, enfermé à Saint-Melaine à l'âge de quarante-cinq ans, en compagnie de son vénérable prédécesseur M. de Saint-Jean; celui-ci mourut quelque temps après, âgé de quatre-vingt-trois ans, détenu à la Trinité. Quand à M. Jollivel il fut déporté à Jersey et ne tarda pas à rentrer en Bretagne et à se cacher aux environs de sa paroisse. Réinstallé en 1803 recteur de Domalain, il y décéda le 5 novembre 1805. Son successeur fut son vicaire Pierre Biatte, confesseur de la foi comme lui.

Jean Louvet, l'autre vicaire à Domalain, eut une vie très tourmentée. Nous l'avons déjà rencontré à Parigné, sa paroisse natale, et à Villamée dont il devint recteur. Obligé en 1792 de quitter Domalain, il se réfugia d'abord en Romagné. « Il était fort petit. On raconte qu'il se trouvait un jour assis au coin du feu; arrivent les Bleus. La maîtresse de maison lui sauva la vie en le faisant passer pour pâtre. Saisissant un bâton elle s'en servit contre lui, le grondant sévèrement et l'envoyant garder les vaches. Quelques jours après il fut pris à Louvigné. On l'obligea à tirer ses souliers et son chapeau et à venir pieds nus jusqu'à Fougères. De là il fut emmené à Rennes et enfermé à la tour Le Bart (1). »

Il allait être jugé, c'est-à-dire condamné à mort, quand en janvier 1795 un ordre du représentant du peuple le fit mettre en liberté (2). L'abbé Louvet en profita pour retourner à Domalain exercer en secret son saint ministère. Ce fut en cette paroisse, dans un champ près du village des Pastis, que le 26 janvier 1799, Jean Louvet fut arrêté une seconde fois. On le conduisit en

(1) *La Révolution dans le pays de Fougères.*

(2) *Notes de l'abbé Guillard.*

prison, d'abord à La Guerche puis à Rennes (1). Condamné à la déportation, M. Louvet était prêt à partir pour l'île de Ré lorsque « de bonnes demoiselles qui avaient pu s'introduire dans la prison parvinrent à le faire évader, grâce à sa petite taille, en le dissimulant derrière elles; il avait d'abord refusé d'employer ce moyen, craignant de les compromettre elles ou le geôlier. Une fois sorti de prison, il alla trouver M. Bertin, médecin distingué, qui lui conseilla de fuir sans tarder parce qu'on faisait des recherches pour le retrouver (2). »

Vers la fin de février 1799 l'abbé Louvet reprit sa vie de prêtre proscrit, mais la tourmente touchait à sa fin et en 1801 il fut nommé recteur d'Arbrissel puis en 1803 recteur de Villamée: il demeura en cette dernière paroisse jusqu'en 1824 qu'il alla mourir aux environs de Domfront (Orne).

Enfin un dernier confesseur à Domalain fut Pierre Berthois, natif de Châtillon-en-Vendelais; il se cacha aussi en Argentré et à Saint-Germain-du-Pinel et fut saisi l'an 1798 en Gennes comme nous le raconterons plus bas.

André Desbois, recteur d'Etrelles et ses vicaires MM. Harcher du Matz et Morlier refusèrent de prêter serment en 1791. Chassé par les gardes nationaux de Vitré, malgré ses paroissiens, le bon recteur se retira d'abord en St-Aubin-des-Landes sa paroisse natale, puis au petit manoir de la Croix, en Cornillé. Poursuivi par les révolutionnaires qui tirèrent sur lui un coup de fusil, M. Desbois fut tellement impressionné qu'il en perdit la raison; il fut néanmoins, âgé de cinquante-huit ans, détenu à Saint-Melaine en 1792, mais de là transféré dans une maison de santé où il mourut.

Guillaume Harcher du Matz, premier vicaire à Etrelles, demeura caché dans cette paroisse disant secrètement la messe tantôt au Boishodais, tantôt à la Largère, parfois à Marpalu. Il eut la consolation de réconcilier en 1797 avec l'Eglise catholique le curé intrus d'Etrelles Siméon Perrier, et il mourut le 15 mars 1798 au village du Haut-Montperron; son corps fut apporté de nuit au bourg d'Etrelles et inhumé furtivement dans le cimetière.

L'autre vicaire Joseph Morlier, natif d'Argentré, se retira en 1791 à Brielles; mais il ne tarda pas à revenir à Etrelles et y demeura caché à la Mousserie et ailleurs, couchant une nuit dans une maison, une autre dans un champ de genêts. Il reprit publiquement en la chapelle de Marpalu l'exercice du culte en 1795, puis recommença forcément sa vie de proscrit. Arrêté en juin 1798, M. Morlier fut conduit à la prison de Vitré et on lui demanda pourquoi il n'avait pas quitté la France: « Parce que, répondit-il, n'ayant rien fait ni rien dit de mal, je n'ai pas cru commettre de crime en restant dans mon pays. »

Transféré dans les prisons de Rennes il y fut condamné par les

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2, V, 4 et 7.

(2) *La Révolution dans le pays de Fougères.*

tribunaux de cette ville, le 4 juillet suivant, à la déportation. L'abbé Morlier était âgé de cinquante et un ans quand il fut déposé dans l'île de Ré le 31 août 1798 ; il y mourut à l'hôpital un an plus tard, le 14 septembre 1799 (1).

Enfin un autre saint prêtre, natif d'Etelles et vicaire à Coglès a laissé dans la première de ces paroisses de précieux souvenirs : c'était Pierre Pihier qui consacra sa vie au soulagement spirituel de ses compatriotes. Pendant les plus mauvais jours de la Révolution, retiré au village de la Géraudière chez la famille Coconnier, M. Pihier se cachait ordinairement dans un tonneau enfoncé en terre à l'endroit le plus obscur d'un cellier ; la nuit il se rendait auprès de ceux qui réclamaient son ministère, ayant à ses côtés, comme un ange protecteur, sa jeune sœur dont la mémoire unie à la sienne est encore vivante à Etelles (2).

En 1803 l'abbé Pihier resta comme vicaire dans cette paroisse si admirablement soignée par lui, et il y est mort le 7 février 1834.

Sur leur refus de prêter serment en 1791, Pierre Gouin, recteur de Gennes, MM. Jouanne et Depincé, ses vicaires, et M. Gaudin, prêtre et maître d'école, furent expulsés de leurs demeures respectives. L'abbé Gouin « se cacha dans la paroisse et dans les paroisses voisines, où il rendit tous les services possibles ; il reparut à la tête de ses chers paroissiens dès qu'il le put et fut reçu avec toute la joie et l'enthousiasme dus à sa fidélité pour la foi catholique. Réinstallé en 1803, il mourut en odeur de sainteté l'an 1814 et son nom est encore en vénération à Gennes (3). »

MM. Jouanne et Depincé demeurèrent aussi cachés à Gennes et, lorsque la courte pacification de 1795 le permit, ces bons prêtres reprirent avec leur recteur l'exercice public du culte en la chapelle Saint-Laurent de Goulas. Plus tard, l'abbé Depincé se rendit à Rennes, et il s'y trouvait rue Saint-Yves, chez M^{me} Godard, quand il fut arrêté le 17 octobre 1799. Jean Depincé avait alors trente-sept ans ; il fut immédiatement écroué en la prison des Portes-Saint-Michel. Interrogé, il avoua avoir passé huit années consécutives à Gennes, tantôt caché, tantôt à découvert. Condamné à la déportation, il se trouvait encore en prison à Rennes, très malade et hors d'état d'être transporté, à la fin de décembre suivant (4).

Denis Després, recteur du Pertre, et MM. Denancé et Blanchet, ses vicaires, ne voulurent point promettre fidélité à la constitution civile du clergé. L'abbé Després néanmoins ne quitta pas le pays et continua d'exercer clandestinement son ministère sacré ; il rendit ainsi d'immenses services au Maine et en Bretagne, dans les paroisses de Saint-Cyr et de Beaulieu comme dans celles du

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5 et 7.

(2) Abbé Pâris-Jallobert, *Etelles*, 33.

(3) *Reg. paroiss. de Gennes*.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 8 et 14.

Pertre et de Brielles. Il se cachait ordinairement chez sa sœur, au Pertre, en un réduit pratiqué dans l'épaisseur d'une muraille. Réinstallé en 1803, il mourut vers 1807 (1). Quant à ses vicaires, nous ne savons ce que devint M. Denancé, mais M. Blanchet était en 1793 exilé à Jersey.

Au milieu de tous ces recteurs du canton d'Argentré demeurant fidèles à l'Eglise, le prieur-recteur de Saint-Germain-du-Pinel fit seul tache, en prêtant serment. Mais son vicaire, Joseph Jeusset, natif de Martigné, fut plus courageux ; il le laissa dans son schisme dès juin 1791 et passa à Jersey. Pendant la tourmente, les secours de la religion furent donnés aux fidèles de Saint-Germain par les bons prêtres des alentours, particulièrement par Pierre Berthois, chapelain de Domalain, que nous connaissons déjà. Les vicaires généraux nommèrent ce confesseur de la foi curé d'office de Saint-Germain en 1797. Mais l'année suivante, M. Berthois fut découvert le 17 février, chez la veuve Le Réguer, en la paroisse de Gennes, dans une cachette avec trappe pratiquée dans un grenier. Ce furent les gendarmes de Cossé qui l'arrêtèrent, portant sur lui le Saint-Sacrement voilé par ses vêtements. En vain la municipalité de Gennes fit-elle en sa faveur une pétition revêtue de signatures très nombreuses affirmant que ce digne prêtre n'avait pris aucune part aux guerres de la Chouannerie : M. Berthois fut condamné, à Rennes, le 22 février, à la déportation. Il était âgé de quarante-huit ans quand il arriva, le 2 août 1798, à l'île de Ré. Quant à sa bonne hôtesse, M^{me} Le Réguer, elle fut incarcérée à Laval, puis à Rennes. L'abbé Berthois, rendu à la liberté, revint mourir à Vitré. Après son arrestation, l'ancien chanoine de Champeaux, Guillaume Méhaignerie, le remplaça à Saint-Germain-du-Pinel en qualité de curé d'office (2).

Etienne Viel, recteur de Torcé, et M. Stéven, son vicaire, refusèrent de prêter serment et durent fuir devant un intrus. Renfermé à Saint-Melaine en 1792, l'abbé Viel, âgé de quarante ans, fut déporté à Jersey. A son retour en Bretagne, il fut réinstallé dans sa cure en 1803, mais l'année suivante il quitta Torcé pour se retirer à Vergéal, sa paroisse natale, où il mourut. Quant à Guillaume Stéven, il se cacha tout le temps de la Révolution en Torcé et y fut aidé dans ses bonnes œuvres par le vicaire d'Etelles, Guillaume Harcher du Matz. Après le concordat, M. Stéven se rendit à Nantes et y mourut vicaire à Sainte-Croix, le 12 août 1822.

Furent enfermés à Saint-Melaine le 14 août 1792, pour cause de refus de serment : Jean Fouassier, âgé de cinquante-six ans, recteur de Vergéal, et Jacques Bouvet, son vicaire, âgé de trente-neuf ans ;

(1) *Reg. paroiss. du Pertre*.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 8. — *Reg. paroiss. de Saint-Germain-du-Pinel*.

l'un et l'autre furent déportés à Jersey où ils se trouvaient encore l'année suivante. Nous ne savons ce que devint M. Fouassier, mais M. Bouvet fut, en 1805, nommé recteur d'Orgères où il mourut en 1809. Pendant leur absence, aux mauvais jours de la Révolution, la paroisse de Vergéal fut secourue avec zèle par MM. Stéven et Louvet, prêtres du voisinage, qui s'y cachèrent souvent pour subvenir aux besoins spirituels des fidèles (1).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 14. — Notes de l'abbé Guillard.

CANTON DE CHATEAUBOURG.

En 1791, Châteaubourg avait pour recteur Michel Le Moine, dont le vicaire était Pierre Dréo; il se trouvait, en outre, dans la paroisse, deux frères prêtres, MM. Berneur, habitant leur manoir de la Chesnelière. Tous refusèrent le serment constitutionnel et le recteur de Châteaubourg partit pour Rennes quand il vit sa cure envahie par un intrus. De cette ville M. Le Moine revint souvent à Châteaubourg apporter à ses paroissiens les consolations religieuses dont ils avaient alors si grand besoin; le bon Dieu lui accorda même en 1795, la consolation de réconcilier avec l'Eglise sur son lit de mort le malheureux prêtre qui avait usurpé ses pouvoirs. Mais, le 12 février de l'année suivante, le pieux recteur de Châteaubourg fut arrêté et conduit au Petit Saint-Méen pour y être détenu; il avait alors soixante et un ans et se trouvait encore au même lieu le 16 septembre (1). Rendu toutefois à la liberté l'abbé Le Moine reprit, en 1797, l'exercice du culte à Châteaubourg, tantôt secrètement, tantôt ouvertement; réinstallé recteur en 1803, il mourut le 14 juin 1806, laissant la réputation d'un dévot serviteur de Marie et d'un zélé pasteur.

Pierre Dréo, son vicaire, interné à Saint-Melaine en 1792, à l'âge de trente-huit ans, ne put être déporté à cause de ses infirmités; on se contenta de l'enfermer à la Trinité où il se trouvait l'année suivante. Quant à MM. Berneur, l'ainé d'entre eux nommé François, était ancien jésuite doué de beaucoup d'érudition; il mourut en 1815. Son frère appelé Fidèle devint, en 1803, vicaire à Châteaubourg. L'un et l'autre passèrent le temps de la Révolution cachés dans le pays, et dès qu'ils apercevaient quelque apaisement ils exerçaient publiquement le culte dans leur chapelle de la Chesnelière (2).

Jean Hacquart, natif d'Andouillé et recteur de Broons, et Julien Duhamel, son vicaire, furent enfermés à St-Melaine le 14 août 1792, sur leur refus de faire le serment schismatique. De là ils furent l'un et l'autre déportés à Jersey; le recteur avait quarante-neuf ans et son vicaire trente-deux seulement. Mais M. Hacquart ne tarda pas à revenir en France et vint se cacher à Broons et en Saint-Jean-sur-Vilaine au village des Alleux. Il ne put toutefois échapper aux révolutionnaires qui l'arrêtèrent et le conduisirent

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4, 6 et 12.

(2) Notes de M. l'abbé Forget, vicaire aux Brûlais.

dans les prisons de Rennes : là, le 9 juin 1798, ce vénérable confesseur de la foi fut de nouveau condamné à la déportation et envoyé à l'île de Ré où il aborda le 31 août. L'abbé Hacquart ne recouvra sa liberté que le 7 août 1802 (1); il fut l'année suivante réinstallé dans la cure de Broons et y mourut en 1821, à l'âge de soixante dix-huit ans. Quant à M. Duhamel, à son retour d'exil il fut nommé vicaire à Saint-Jean-sur-Vilaine, puis en 1808 recteur de Mécé où il décéda le 18 mai 1830, âgé de soixante-quatorze ans.

Nous savons peu de chose de Julien Vaucelle, recteur de Chau-meré, si ce n'est qu'il refusa lui aussi de prêter serment en 1791 et qu'il se trouvait en conséquence deux ans plus tard exilé à Jersey.

Pierre Lajat, recteur de Domagné, et ses vicaires MM. Marchand et Blot, ne voulurent point non plus faire acte d'adhésion à l'Eglise constitutionnelle. L'abbé Lajat se retira chez son frère médecin à Domagné, puis se cacha dans la paroisse jusqu'en 1798, que la persécution l'obligea à quitter le pays. François Marchand et Jean Blot furent exilés à Jersey, mais on dit que M. Bouquerel, chapelain de la Pouardièrre, et également demeuré fidèle à Dieu, préféra gagner l'Espagne. Plus tard les vicaires de Domagné revinrent se cacher dans cette paroisse : M. Marchand se tenait une semaine au Fresne chez les Galland, une autre à Cérizay; c'est en cette dernière maison qu'il fut arrêté en 1798; conduit à Rennes, il y fut, le 28 octobre de cette année-là, condamné à la déportation et envoyé à l'île de Ré où il arriva le 5 décembre; natif d'Acigné, l'abbé Marchand avait alors quarante-sept ans. Quand il recouvra sa liberté en 1802, il revint à Domagné et fut plus tard nommé recteur de cette paroisse où il mourut en 1826. L'abbé Blot, son confrère, devint en 1816 recteur de Saint-Mard-sur-Couasnon et y décéda en 1824.

Le recteur de la petite paroisse de La Valette — dont le territoire est aujourd'hui annexé à celui de Domagné — montra la même fermeté de principes que les prêtres précédents. Il s'appelait Pierre Bouthemy, fut en 1792 interné à Saint-Melaine, puis déporté à Jersey. A son retour de l'exil il fut nommé recteur de Vergeal, mais peu de temps après il se retira à Piré où il mourut en 1827.

Charles Gobil de Villeray, recteur de Louvigné-de-Bais, refusa d'abord le serment ainsi que son vicaire Jean Morin; il fut même vivement défendu par ses paroissiens qui repoussèrent certains patriotes de Bais, venus le menacer. Malheureusement M. Gobil ne persévéra pas dans sa courageuse attitude et finit par jurer fidélité à la Constitution civile du clergé. Dans la suite Dieu ouvrit les yeux à ce pauvre prêtre qui se rétracta publiquement le

(1) Abbé Mazeau, *Les prêtres déportés dans la Charente-Inférieure*, II, 256.

19 août 1796, à un moment où cette rétractation pouvait le compromettre gravement; il demanda « avec larmes pardon du scandale qu'il avait donné » et supplia ses paroissiens « d'aider à sa pénitence par leurs prières (1). » M. Gobil mourut quelques années après en 1799. Quant à son vicaire Jean Morin, demeuré toujours fidèle à l'Eglise, il se cacha d'abord en Louvigné, mais il se trouvait, en 1793, détenu à la Trinité de Rennes, âgé alors de trente-six ans. Il mourut, recteur de Médréac en 1839. En racontant précédemment le martyre de l'abbé Herbert des Longrais, exécuté en 1794, nous avons signalé les services que ce saint prêtre rendit à Louvigné avant son arrestation.

Joseph Le Vieux, recteur d'Ossé, et Julien Lemaréchal, son vicaire, ayant refusé de prêter serment, furent l'un et l'autre déportés à Jersey. Mais M. Lemaréchal resta peu de temps à l'étranger et vint en 1794 verser son sang pour Jésus-Christ sur l'échafaud de Rennes. Quand M. Le Vieux put à son tour rentrer en France, il reprit la direction de sa paroisse d'Ossé jusqu'à sa nomination en 1803 à la cure de Louvigné-de-Bais; il décéda recteur de Cornillé en octobre 1832.

A Saint-Didier, le recteur, Pierre Clément, natif de Rannée, et M. Déan, son vicaire, se maintinrent dans l'union catholique en refusant le serment, mais l'arrivée d'un intrus les força à quitter leur église. Ils passèrent l'un et l'autre à l'étranger; M. Déan était à Jersey en 1793, et M. Clément ne dut revenir d'Angleterre qu'en 1795. Rentré à cette époque dans sa paroisse, le bon recteur ne put s'y montrer que peu de temps et il lui fallut s'y cacher. Sa retraite fut par malheur découverte par les gendarmes de Vitré: Le 29 août 1798, l'abbé Clément fut saisi à la Cibonière, en Saint-Didier, chez les Chesnais, « blotti dans une tannière ou retraite pratiquée dans le mur de l'étable aux bestiaux; » on découvrit aussi son calice et les ornements dont il se servait pour dire dans une chambre la sainte messe. Le lendemain, on conduisit le captif dans les prisons de Vitré, puis dans celles de Rennes; M. Clément avait alors cinquante deux ans. Le 21 septembre, il fut condamné à la déportation, mais il adressa des cachots de la tour Le Bart une supplique pour obtenir une commutation de peine, demandant à cause de ses infirmités la réclusion plutôt que la déportation. On n'en tint point compte et il fut envoyé à l'île de Ré, où il aborda le 12 octobre suivant (2).

Le recteur de Saint-Didier parvint à s'évader le 13 août 1800 et revint dans sa paroisse où il fut réinstallé en 1803. La joie fut alors si grande à Saint-Didier que les habitants s'engagèrent à faire dire une messe solennelle d'action de grâce chaque mois durant la vie de leur bien-aimé pasteur. Toutefois il avait tellement souffert depuis dix ans qu'il se trouvait perclus et couvert

(1) Abbé Tresvaux, *Hist. de la persécution relig. en Bret.* II, 251.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 4 et 7.

d'ulcères, aussi fut-il obligé en 1809 de se retirer, comme prêtre habitué, dans le bourg de Saint-Didier, où il mourut en 1813.

Pendant l'absence de son pasteur, la paroisse de Saint-Didier reçut aussi de grandes consolations d'un bon prêtre, M. Roussel, caché dans ses villages.

Le clergé de la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine et de Saint-Melaine, sa trêve, fut unanime dans son refus de se souiller par un serment sacrilège. Julien Guyot du Brossay était alors recteur de Saint-Jean ; il avait pour vicaires François Rageul, demeurant à Saint-Jean, et Jacques Denis, résidant à Saint-Melaine. M. Guyot fut, dit-on, enlevé de son presbytère par les révolutionnaires dans la nuit du 14 au 15 mars 1792, et conduit à Vitry. Il parvint néanmoins à s'échapper et se réfugia à l'Ecluse, en Flandre ; de là, il passa en Allemagne et ne revint à Saint-Jean qu'en novembre 1800. Réinstallé recteur de cette paroisse en 1803, il mourut le 26 juin 1810, âgé de soixante-quatorze ans.

M. Rageul, son vicaire, s'enfuit du presbytère en 1792, se cacha au village du Fresne, puis s'exila d'abord en Angleterre ; rentré à Saint-Jean en 1795 et obligé de fuir encore une fois, il se retira en Espagne, où il vécut en exerçant le métier d'horloger. Il revint définitivement en Bretagne en avril 1800, et fut nommé en 1803 recteur de Saint-Germain-du-Pinel, où il décéda le 20 juillet 1810 (1).

Pendant l'absence de ses pasteurs, la paroisse de Saint-Jean fut secourue par Pierre Gilbert, chanoine de Champeaux. Ce prêtre plein de zèle et de foi se cacha dans les villages de la Gavouyère, de la Besnardière et de la Chouannière, changeant fréquemment de demeure pour mieux dépister ses ennemis. Il célébrait aussi parfois le Saint Sacrifice chez M. de la Tullaye, à la Baronnière et à Caqueray, chez les Martin ; il fut même longtemps caché à la Hamonnaye, chez René Gauthier, et y échappa comme par miracle aux poursuites des Bleus. Ce fut M. Gilbert qui rétablit en 1797, pour trop peu de temps, hélas ! le culte public dans l'église de Saint-Jean.

Quant à l'abbé Denis, desservant la trêve de Saint-Melaine, il quitta forcément son église en mars 1792 et se retira à Rennes, sa ville natale. Un an après, le 7 avril 1793, à la suite de dénonciations, ce vénérable prêtre, âgé de soixante-dix ans, fut arrêté au n° 17 de la rue Saint-Louis ; on emprisonna aussi un jeune homme de Saint-Melaine, nommé Michel Lion, qui, âgé de vingt ans, lui servait de domestique, et on versa cent livres de récompense à ses dénonciateurs. M. Denis ne fit pas difficulté d'avouer avoir dit la messe en cette maison avec les ornements qu'y avait laissés un autre prêtre proscrit, M. Bains, réfugié depuis en Angleterre. L'abbé Denis fut enfermé au Petit-Saint-Méen, où il mourut peu de mois après, le 19 décembre 1793 (2).

(1) Notes de M. l'abbé Forget.

(2) Archiv. d'Ille-et-Vilaine, 2 V, 5 et 14.

CANTON DE LA GUERCHE.

Avant la Révolution la petite ville de La Guerche faisait partie de la paroisse de Rannée, mais elle possédait dans ses murs l'église collégiale de Notre-Dame, desservie par des chanoines ayant à leur tête un chefcier ; parlons donc tout d'abord de ces prêtres.

Joseph Courcier, dernier chefcier de La Guerche, eut la douleur de voir en 1790 la suppression du Chapitre dont il était le chef et, l'année suivante, la transformation en église paroissiale constitutionnelle de sa collégiale de Notre-Dame. Bien plus, il apprit que l'un de ses chanoines acceptait la charge de curé constitutionnel de La Guerche. Le malheureux chefcier mourut sur les entrefaites, âgé de soixante-trois ans, dans son vieil hôtel de la Chefcerie le 9 juillet 1791.

Sauf le curé intrus de La Guerche tous les chanoines de la collégiale suivirent l'exemple de fidélité à Dieu et à son Eglise donné par M. Courcier et refusèrent de prêter serment. Pierre Arthur, Jean Pilet, René Yvon, furent le 14 août 1792 enfermés à Saint-Melaine ; on leur adjoignit peu après deux autres de leurs confrères nommés François Perrière de l'Etauchet et René Déroutin : le 15 septembre suivant, M. Pilet, âgé de quarante-quatre ans, fut embarqué pour Jersey, et ses compagnons, tous sexagénaires, furent gardés à Rennes et détenus à la Trinité ; un autre chanoine de La Guerche, Pierre Maugendre, vint les y rejoindre en juillet 1793. Une partie de ces vieillards fut ensuite transférée au Mont-Saint-Michel, où mourut M. Arthur le 29 septembre 1794, âgé de soixante-sept ans. M. Perrière de l'Etauchet, originaire d'Angers, délivré de prison par les Vendéens quand ceux-ci prirent le Mont-Saint-Michel, les suivit dans leur marche sur Le Mans et périt en leur déroute près de cette ville, le 12 décembre 1793. Quant à M. Yvon il fut, en 1795, élargi du Mont-Saint-Michel par ordre du comité de sûreté générale.

L'abbé Yvon revint alors à La Guerche et y retrouva d'autres chanoines de son église qui s'étaient probablement cachés dans les environs : c'était Michel Jussset, Pierre Gaignard et Michel Briens. Mais la pacification de 1795 fut de courte durée, et chacun de ces bons prêtres dut bientôt rentrer dans sa cachette : Michel Jussset crut prudent de gagner les bords de la Loire et mal lui en prit, car il fut tué en route par les Bleus sur la lisière de la forêt

d'Araize; son corps apporté à Villepot y fut inhumé (1). Au mois de janvier 1796 MM. Yvon, Maugendre et Gaignard furent arrêtés; nous ne savons ce que devint le dernier alors âgé de soixante-douze ans; M. Yvon, qui avait soixante-neuf ans, et M. Maugendre âgé de soixante-quinze ans, furent conduits à Rennes et enfermés au Petit-Saint-Méen; huit mois après ils s'y trouvaient encore détenus (2). Nous ignorons malheureusement comment moururent ces respectables vieillards qui surent si dignement clore la longue série des chanoines de La Guerche.

Mentionnons encore parmi les confesseurs de la foi appartenant à La Guerche un chartreux du Val Dieu de Mortagne, Julien Gendrot natif de La Guerche; il fut quelque temps caché à Rennes, puis fut pris et détenu à Nantes et enfin déporté en Espagne en septembre 1792 (3).

Pierre Le Clerc, recteur de Rannée, prêta solennellement serment le 13 février 1791; il dut cependant se rétracter, car en 1803 il fut réinstallé dans sa cure, mais ses vicaires Jean Louis et N... Rossignol, plus courageux repoussèrent tout compromis avec l'Eglise constitutionnelle.

En 1804 M. Louis devint recteur d'Ossé et y mourut deux ans plus tard. On conserve aussi à Rannée le souvenir de M. Legourd, natif de la paroisse et vicaire à Saint-Aubin-des-Landes; il se cacha souvent dans sa famille en Rannée, y fit beaucoup de bien et mourut recteur de cette paroisse en 1840.

Jean-Baptiste Buretz, recteur d'Availles, fut obligé d'abandonner son église en mars 1792 par suite de son refus de prêter serment. Il ne voulut point émigrer et se cacha dans sa paroisse et aux alentours; parfois déguisé en berger, il échappa aux recherches des ennemis de la religion et mourut de maladie durant la tourmente, à la métairie du Bourg d'Availles où il se trouvait alors réfugié; sa mémoire est demeurée vénérée des fidèles (4).

Le clergé de Bais se conduisit mal en 1791 : Claude Bailleul, le recteur, et MM. Lacire et Posson ses vicaires prêtèrent serment; mais dès le lendemain ces deux derniers se rétractèrent, aussi Julien Posson fut-il en 1792 enfermé à Saint-Melaine, puis déporté à Jersey; il mourut en 1822, le 28 mai, recteur de Broons, âgé de soixante-quinze ans. Quant à l'abbé Bailleul, il mit beaucoup trop de temps à reconnaître sa faute et ne se rétracta qu'en 1805; il décéda néanmoins cinq ans plus tard recteur de Bâzouges-sous-Hédé et dans d'excellents sentiments (5).

(1) Notes de l'abbé Guihard.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4, 6 et 12.

(3) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution* II, 144.

(4) *Reg. paroiss. d'Availles*.

(5) Abbé Guet, *Bais*, 40.

L'église de La Celle-Guerchoise fut fermée le 15 mars 1792 et François Pelletier, prieur-recteur de cette paroisse, fut obligé de se cacher ainsi que M. Deshayes son vicaire : l'un et l'autre avaient, en effet, refusé de prêter serment; ils furent malheureusement bientôt saisis et déportés à Jersey où ils se trouvaient en 1793. L'abbé Pelletier rentra en Bretagne vers 1800 et vint mourir à La Guerche, à cinquante-quatre ans, le 22 octobre 1802. Pendant son absence la paroisse de La Celle fut visitée par plusieurs prêtres fidèles, notamment par M. Thouin, recteur de Moussé, qui y séjourna quelque temps en secret (1).

Le 12 mars 1792, une bande armée venue de Martigné, pilla le presbytère de Chelun, en chassa le recteur Vincent Bodin et son vicaire, Joseph Allot de Montigné, saccagea l'église, en scella les portes et en emporta les clefs. Le surlendemain, MM. Bodin et Allot partirent pour Rennes : là ils furent condamnés, à cause de leur refus de prêter serment, le recteur, âgé de soixante ans, à la détention, et le vicaire à la déportation en l'île de Jersey. L'abbé Bodin, enfermé d'abord à Saint-Melaine, puis à la Trinité et enfin au Mont-Saint-Michel, put néanmoins revenir à Chelun en 1796 et y reprendre l'exercice du culte divin; mais dès l'année suivante la nouvelle persécution l'obligea à se réfugier à Rennes où il mourut, accablé d'infirmités, peu de temps après (2). Quant à M. Allot de Montigné, à son retour de Jersey il se retira à Vitré sa ville natale, et y desservit même publiquement en 1795 l'église Sainte-Croix; mais à la pacification définitive, il gagna le pays nantais, devint recteur de Saint-Hilaire de Chaleçons et mourut à Nantes le 15 octobre 1805.

Pendant l'absence de ses bons prêtres, la paroisse de Chelun reçut les secours spirituels de M. Beuchère, vicaire à Martigné, et de René Duclos, vicaire à Forges, cachés dans la contrée; aussi ce dernier fut-il justement installé recteur de Chelun en 1803; il y est mort à soixante-cinq ans, le 29 juillet 1821.

Julien Sorette, recteur de Drouges, ne voulut point faire le serment, mais nous ignorons ce qu'il devint. On raconte qu'en son absence, l'intrépide M. Beuchère se faisait porter dans un sac sur les épaules de Julien Mallet, fermier du château de Drouges, et disait ensuite furtivement la messe dans une dépendance de cette maison (3).

Nous avons raconté le martyre du recteur d'Eancé, Julien Trouvé-Delabarre, massacré en 1795. Comme lui, Yves Gigon, son vicaire, refusa de prêter serment et fut forcé de quitter la paroisse : il se réfugia à Jersey, et à son retour devint en 1803 recteur de La Mézière. Eancé vit toutefois plusieurs autres prêtres

(1) Notes de l'abbé Guihard.

(2) *Reg. paroiss. de Chelun*.

(3) Notes de l'abbé Guihard.

fidèles se cacher dans ses villages, notamment M. Houssin, de Senonnes, et M. Duclos, de Villepot; ces vaillants confesseurs de la foi trouvaient, en effet, de sûrs asiles, à Villeneuve, chez les Vallais, au Breil et à la Hamonaye, dans la famille Bellesœur (1).

Le serment constitutionnel fut refusé par Nicolas Biart, recteur de Moulins, et par Julien Piel, son vicaire. M. Biart, natif de Rennes, s'y retira en 1792, mais il y fut enfermé à Saint-Melaine d'abord, puis à la Trinité; de là on le conduisit aux prisons du Mont-Saint-Michel. Rendu à la liberté en 1795, il s'empressa de revenir à Moulins et put même y faire en public son ministère sacré; bientôt toutefois, obligé de se cacher dans sa paroisse, il y fut malheureusement arrêté, âgé de soixante et onze ans, au mois d'avril 1796; il fut conduit à Rennes et détenu au Petit-Saint-Méen, où il se trouvait encore au mois d'août suivant (2). Le 14 décembre, les habitants de Moulins réclamèrent sa rentrée parmi eux et l'obtinrent vraisemblablement, car en 1797 on le retrouve dans sa paroisse. M. Biart y demeura tantôt caché, tantôt à découvert, jusqu'en 1802; à cette époque, ne prévoyant pas être réinstallé dans sa cure, il se retira en pleurant à Rennes où il mourut.

Julien Piel, vicaire à Moulins, n'eut guère une vie moins accidentée que son recteur. Il se réfugia à Jersey en 1792, mais ne tarda pas à rentrer en France et exerça le saint ministère dans le diocèse de Nantes pendant la plus grande partie de la Révolution, au prix de mille fatigues. Nommé en 1802 recteur de Noyal-sur-Bruz, il y mourut le 25 novembre 1825 (3).

Jean Thouin, recteur de Moussé, ayant rejeté toute proposition de prêter serment, se cacha dans la paroisse de Rannée; saisi par les patriotes de La Guerche, il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis à la Trinité, ayant soixante-trois ans d'âge (4), et enfin au Mont-Saint-Michel. Rendu à la liberté, il gagna, paraît-il, l'île de Jersey, où l'on retrouve sa présence signalée parmi les nombreux prêtres français exilés. Il ne reparut à Moussé que vers 1800 et fut le premier du pays à officier publiquement dans son église, fréquentée en conséquence par de nombreux fidèles des alentours (5). Sa paroisse ayant été supprimée en 1803, M. Thouin ne voulut pas pour cela abandonner son ancien troupeau et mourut à Moussé en 1809, âgé de quatre-vingts ans.

Le 19 mars 1792, les révolutionnaires saccagèrent l'église et le presbytère de Moutiers; ils faillirent même pendre le recteur, Julien Verron, qui avait refusé de prêter serment (6). Celui-ci

parvint à leur échapper et se réfugia à Vitré; mais étant tombé malade en cette ville, M. Verron se fit rapporter à Moutiers et y décéda le 4 octobre 1792. Il fut inhumé par son vicaire, Jean Bougeard, également demeuré fidèle à l'Eglise. Ce vertueux prêtre passa toute la tourmente caché dans le pays, disant souvent la messe à la Vieuville ou dans d'autres villages; nommé en 1803 recteur de Moutiers, M. Bougeard y mourut en 1817, très regretté de ses paroissiens.

Ayant refusé de prêter serment, Pierre Le Tort, recteur de Visseiche, âgé de cinquante-neuf ans, et Charles Menard, son vicaire, âgé de trente-cinq ans, furent l'un et l'autre, en 1792, enfermés à Saint-Melaine, puis déportés à Jersey (1). M. Le Tort ne revint en France qu'à la fin de la Révolution et ayant été nommé recteur de Bruz, il préféra se retirer à Rennes où il mourut chanoine honoraire en décembre 1817. M. Menard rentra de meilleure heure à Visseiche, et y exerça son culte en secret pendant une partie de la Révolution; il fut, en 1804, nommé recteur de cette paroisse, mais décéda retiré à Chantepie en 1807.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 14.

(1) *Notes de l'abbé Guihard*.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 4, 5 et 12.

(3) Lallé, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 311.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 4.

(5) *Notes de l'abbé Guihard*.

(6) Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.* I, 348.

CANTON DE RÉTIERS.

De tous les cantons de l'arrondissement de Vitré et peut-être de tout le département d'Ille-et-Vilaine, ce fut celui de Retiers qui montra le plus de sympathie aux idées révolutionnaires ; aussi nulle part ne vit-on autant de défaillance de la part du clergé. Le recteur de Retiers et ses vicaires, les recteurs de Coësmes, d'Essé et du Teil, ainsi que leurs vicaires et le recteur de Sainte-Colombe, prêtèrent tous serment d'adhésion à la constitution civile du clergé (1). Par bonheur, les cinq autres paroisses du canton de Retiers eurent des prêtres aussi fidèles que courageux qui exposèrent maintes fois leurs jours pour conserver dans la contrée l'esprit chrétien des ancêtres et pour subvenir aux besoins spirituels non seulement de leurs propres ouailles, mais encore de celles qu'abandonnaient ou scandalisaient d'indignes pasteurs.

Pierre Gaignard, prieur-recteur d'Arbrissel, et Noël Petit, son vicaire, furent du nombre de ces vaillants confesseurs de la foi. M. Gaignard était un vieillard septuagénaire, religieux de l'abbaye de la Roë et depuis quarante ans à la tête de sa paroisse ; son presbytère fut envahi en 1792 par une horde de forcenés qui préparèrent en sa présence des cordes pour le pendre s'il s'obstinait à refuser le serment ; l'héroïque prêtre leur tint si bien tête que les misérables se contentèrent de le jeter hors de sa demeure dont ils fermèrent les portes et emportèrent les clefs (2). Peu de temps après, Frère Gaignard fut enfermé à Saint-Melaine, puis à la Trinité et enfin au Mont-Saint-Michel. Il échappa en cette dernière prison à une attaque d'apoplexie, puis, rendu à la liberté en 1795, s'empressa de revenir à Arbrissel, où il exerça quelque temps le culte en public. Bientôt après, forcé de se cacher, le bon vieillard se réfugia au manoir du Boistaillé, propriété de la famille Martin de la Bigotière ; pendant une éclaircie dans la nuit révolutionnaire, il fit, dit-on, certain dimanche, une trentaine de mariages en ce lieu (3). D'autres jours, moins heureux, il disait la messe sur une lande au milieu d'une pieuse foule tout à la fois recueillie et aux aguets. Dénoncé vers la fin de décembre 1795, M. Gaignard fut arrêté en Rannée et conduit en prison à La Guerche, puis à Rennes ; à la fin de septembre 1796, il se trouvait encore en cette ville,

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 12.

(2) Abbé Tresvaux, *Hist. de la persécution religieuse en Bret.* I, 348.

(3) Notes de l'abbé Guihard.

détenu au Petit-Saint-Méen (1). Toutefois son grand âge lui valut d'être remis en liberté, et il en profita pour se retirer dans le département voisin, en la paroisse de Brains (Mayenne), où il mourut très vénéré le 20 août 1803.

L'abbé Petit, vicaire à Arbrissel, fut enfermé avec son recteur en 1792 à Saint-Melaine; il avait alors 38 ans, et fut déporté à Jersey. « C'était lui qui, par sa piété, son zèle et ses talents, avait le plus contribué à préserver Arbrissel du schisme. A son retour d'exil, il vint à Rennes, où les habitants d'Arbrissel allèrent le chercher (2). » Installé recteur de cette paroisse en 1803, Noël Petit est mort curé de Toussaints de Rennes en 1821.

Pierre Dufour, recteur de Forges, et René Duclos, son vicaire, ne voulurent point non plus se souiller du serment constitutionnel. M. Dufour, interné à Saint-Melaine le 14 août 1792, fut de là transporté à Jersey, à l'âge de 54 ans. Rentré en France à la pacification, il fut réinstallé recteur de Forges en 1803 et y mourut en 1806. Quant à M. Duclos, il ne voulut point s'exiler et se retira dès 1791 d'abord à Villepôt, sa paroisse natale, puis à Noyal-sur-Bruz. L'année suivante, il reçut ordre de venir à Nantes et, comme il ne s'y conforma point, on le rechercha mais vainement sur le territoire de Noyal. Il resta caché dans cette paroisse où il disait la messe en diverses maisons, mais le plus souvent au village de la Petite-Grée. On lui portait à manger dans les bois, et parfois il rendait service aux fidèles des paroisses voisines, comme nous l'avons dit en parlant de Chelun; il fut en 1803 nommé recteur de cette dernière paroisse, et il y est mort en odeur de sainteté le 29 juillet 1821 (3).

Le recteur de Marcillé-Robert, Jean Roisard, et Georges Legrand, son vicaire, ayant refusé de prêter serment, durent se retirer devant un intrus. M. Roisard entra, le 14 août 1792, à Saint-Melaine, âgé de 45 ans, et fut déporté à Jersey. Mais il demeura peu de temps en exil et revint à Marcillé; quand un peu d'apaisement politique le permettait, il disait la messe dans l'ancienne chapelle de la Retraite; quand la persécution l'obligeait à se cacher, c'était dans la forêt de La Guerche ou dans les villages qu'il célébrait le Saint-Sacrifice. Réinstallé recteur de Marcillé en 1803, l'abbé Roisard y décéda le 1^{er} décembre 1814.

M. Legrand, vicaire à Marcillé, ne semble pas s'être expatrié; il demeura caché dans sa paroisse et aux alentours. Il était natif du Ferré et âgé de 34 ans quand il fut arrêté, le 20 juin 1796, au village du Pâtissel, en Noyal-sur-Seiche, par une colonne militaire de Rennes. Conduit au Petit-Saint-Méen, il ne s'y trouva pas de place pour le recevoir, tellement les prêtres encombraient les

maisons de détention; il fut reçu au Bon-Pasteur et s'y trouvait encore détenu le 16 septembre suivant (1).

Le clergé de Martigné-Ferchaud donna un bel exemple: le recteur, René Guillou; ses vicaires, Célestin Guillou, Jean Beuchère et Jean Moranne; d'autres prêtres chapelains, MM. Drouin, Boucault et Mollié; un simple diacre, Alexis Le Corre, repoussèrent tous avec énergie le serment de fidélité à la constitution civile du clergé.

Député du clergé de Rennes aux Etats-Généraux, le recteur de Martigné quitta l'Assemblée nationale lorsqu'il connut les projets sacrilèges de celle-ci; il donna sa démission et revint dans sa paroisse dès la fin du mois d'août 1789; deux ans après on fit de vives instances près de lui au sujet du serment et on alla jusqu'à lui promettre son élection au siège métropolitain de Rennes, s'il consentait au schisme. M. Guillou fut inébranlable et l'on aura une idée de la fermeté dans la foi orthodoxe qu'il avait su faire partager à tous ses paroissiens en lisant le touchant récit qu'il écrivit du martyre de l'un d'entre eux, Jean Chantebel, refusant de brûler un catéchisme catholique sur la place du bourg. Cent cinquante gardes nationaux, parcourant et ravageant la campagne, avaient trouvé ce petit livre chez Chantebel, fermier au Chesné; ces bandits constituèrent cet homme prisonnier, l'amenèrent à Martigné et voulurent l'obliger à brûler lui-même son catéchisme en public. Mais ni injures ni menaces ne purent l'intimider; ce héros chrétien se laissa brûler la main plutôt que d'obéir. Les sectaires décontenancés arrêtaient qu'il serait conduit par les rues de Martigné, monté à rebours sur un cheval dont il tiendrait la queue. Chantebel se laissa faire avec une patience admirable et parcourut ainsi cette route d'un nouveau calvaire au milieu des larmes de ses concitoyens navrés: « Tiens bon, lui criait sa femme, c'est pour le bon Dieu, il te récompensera (2). »

Lorsque la force armée vint installer un curé intrus à Martigné, René Guillou et son frère Célestin Guillou, — qui était son premier vicaire — partirent en 1792 pour Paris et de là pour l'Angleterre; quelque temps après ils se réfugièrent en Pologne et ne rentrèrent en France qu'à l'époque du Concordat. Réinstallé en 1803 recteur de Martigné, l'abbé Guillou conserva près de lui son frère en qualité de vicaire; mais l'âge vint arrêter leur zèle et en 1820 ils se retirèrent ensemble à Rennes; ils y moururent: Célestin le premier, le 21 octobre 1823, dans sa quatre-vingtième année; René, le 13 février 1832, âgé de quatre-vingt-cinq ans (3).

Parlons maintenant des autres Confesseurs de la Foi à Martigné. Le vicaire, Jean Beuchère, demeura caché dans la paroisse ou aux environs; en 1797 il reprit l'exercice public de son saint

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 6 et 12.

(2) *Reg. paroiss. d'Arbrissel*.

(3) Lallié. *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 117.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7, 8 et 22.

(2) Abbé Tresvaux, *Hist. de la Persécut. relig. en Bret.* I, 349 à 352.

(3) Voy. sur M. Guillou la notice que M. Kerviler lui a consacrée dans ses *Députés de la Bretagne aux Etats-Généraux*.

ministère puis dut, bientôt après, regagner ses cachettes. En 1803, M. Beuchère devint recteur de Gévezé et y mourut en 1835. L'autre vicaire, Jean Moranne, se retira à Rennes au commencement de la Révolution et y demeura ignoré ; mais le 2 juillet 1795 il promit obéissance aux lois purement civiles de la République, reprit ses fonctions sacrées et les exerça successivement à Martigné, à Gévezé, puis à Amanlis. Obligé de se cacher après le 18 Fructidor, il fut arrêté, le 14 mai 1799, dans un village de la commune de Rennes et incarcéré à la tour Le Bart (1). Rendu à la liberté il fut, en 1803, installé recteur d'Eancé.

René Drouin de Blanchenoë, chapelain de Martigné, fut, en 1792, enfermé à Saint-Melaine, à l'âge de soixante-deux ans. Ce bon vieillard ne fut pas déporté et revint, en 1797, aider M. Beuchère dans l'exercice du saint ministère à Martigné (2). Il mourut dans cette ville en 1806.

MM. Boucault et Mollié, prêtres de Martigné, furent exilés à Jersey où nous les trouvons en 1793. Enfin, Alexis Le Corre « accusé, n'étant que diacre, d'avoir fanatisé la paroisse de Martigné » fut condamné, le 22 février 1798, à être déporté à La Guyanne ; il y mourut, à l'hôpital de Sanamary, le 13 février 1799, à l'âge de trente ans.

On raconte aussi que Jean Chevet, prêtre de Saint-Aubin de Rennes, se cacha en Martigné, au village de la Hailuère et qu'il y fut arrêté à la suite d'un mariage qu'il avait béni (3). L'abbé Chevet devint, en 1803, recteur de Saint-Jacques-de-la-Lande.

L'installation d'un curé intrus à Tourie força le recteur, François Percevaux, à s'expatrier à Jersey. A son retour de l'exil, il fut nommé recteur de Saint-Aubin de Rennes et mourut, en 1824, curé de Saint-Etienne en cette même ville. Comme son recteur, M. Taburet, vicaire à Tourie, refusa le serment, mais nous ignorons ce qu'il devint. Pendant l'absence de son pasteur, la paroisse de Tourie fut charitablement secourue par un vénérable chanoine de Rennes, René Gascher du Val, qui se retira à son manoir natal du Val en Tourie, à son retour de l'émigration ; il y mourut en 1813 et son corps fut inhumé sous la tour de l'église. Enfin l'on raconte que Julien Jollivet, recteur de Lalleu, demeura longtemps caché en Tourie, dans la famille Gascher du Val et y rendit d'éminents services.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 14.

(2) *Reg. paroiss. de Martigné*.

(3) *Notes de l'abbé Guihard*.



VILLE DE SAINT-MALO.

La constitution civile du clergé de France proclamée le 24 août 1790 supprimait l'évêché de Saint-Malo. Cette suppression ne fut toutefois officiellement signifiée à Mgr Gabriel Cortois de Pressigny par la municipalité de Saint-Malo, que le 14 octobre suivant. Après avoir tenu un dernier synode, ce prélat protesta noblement contre l'acte inique qui le déposait de son siège. Voyant le 15 octobre la foule révolutionnaire assaillir son palais épiscopal, il quitta Saint-Malo et vint coucher au petit séminaire de la Concorde à Saint-Servan ; il en partit le lendemain pour Paris, après avoir fait de touchants adieux à un nombreux clergé venu pour le saluer une dernière fois. Obligé bientôt de quitter la France, Mgr de Pressigny se retira d'abord à Chambéry, puis en Suisse, et enfin en Bavière. En 1801, de retour à Paris, il donna au Pape sa démission d'évêque de Saint-Malo. Nommé sous la Restauration ambassadeur de France à Rome et en 1816 archevêque de Besançon, le dernier évêque de Saint-Malo mourut à Paris le 2 mai 1823.

En quittant Saint-Malo, Mgr de Pressigny laissait en cette ville plusieurs vicaires généraux avec pleins pouvoirs pour gouverner le diocèse en son absence ; c'était : Jacques Meslé de Grandclos, archidiacre de Dinan ; Nicolas Durand de la Furonnière, archidiacre de Porhoët ; Jean-Hyacinthe Collin de la Biochaye, Alexandre Rozy et Laurent Damar de l'Etang.

Les trois premiers furent toutefois forcés de quitter Saint-Malo : M. Meslé de Grandclos était en 1792 exilé en Angleterre où il rendit les plus grands services aux nombreux prêtres bretons qui s'y étaient réfugiés ; rentré à Saint-Malo, il y mourut âgé de 82 ans, le 6 mars 1812, vicaire général et chanoine honoraire de Rennes. — M. Durand de la Furonnière se cacha d'abord à Paris, puis passa lui-même à l'étranger ; revenu dans sa patrie, il décéda le 19 janvier 1811, également vicaire général et chanoine honoraire de Rennes. — M. Collin de la Biochaye, déporté en l'île de Jersey, y mourut à Saint-Hélier le 18 septembre 1796.

Les deux autres vicaires généraux de Mgr de Pressigny ne semblent pas avoir quitté le pays de Saint-Malo : M. Rozy, ancien recteur de Plélan devenu en 1783 chanoine pénitencier, réussit quelque temps à se cacher dans la ville épiscopale, mais il fut découvert et incarcéré au Mont-Saint-Michel. Sorti de prison en 1795, il revint à Saint-Malo et continua du fond de ses

cachettes à gouverner le diocèse qui lui avait été confié ; ce vénérable confesseur de la foi mourut ainsi sur la brèche vers la fin de la Révolution. — Quant à M. Damar de l'Etang, il était en 1791, recteur de Saint-Suliac et nous l'y retrouverons ; il décéda curé de Saint-Servan en 1816.

Les chanoines de Saint-Malo firent le 13 octobre 1790 leur dernière réunion capitulaire ; le lendemain ils signèrent une touchante et digne protestation contre la violence qui leur était faite, puis ils se dispersèrent. Plusieurs membres de ce vénérable corps étaient fort âgés et demeurèrent cachés à Saint-Malo : c'était en 1792 René Courte de la Blanchardière, âgé de 79 ans, reçu chanoine en 1770 — Nicolas Marion du Fresne, reçu chanoine en 1755 et Mathurin Frostin reçu chanoine en 1787, l'un et l'autre âgés de 75 ans — Guillaume Morin, reçu chanoine et grand chantre en 1782 et âgé de 74 ans — Guillaume Potier, chanoine en 1760, âgé de 72 ans — et Julien Le Breton, chanoine en 1770 et âgé de 74 ans. Tous ces respectables septuagénaires ne quittèrent pas la ville, mais M. Morin y fut arrêté et conduit au Mont-Saint-Michel « grabataire et hors d'état de se servir de ses membres, » il obtint de sortir de prison et se trouvait en avril 1796 à Saint-Malo, sous la surveillance de la police (1). Étaient également encore à Saint-Malo en 1792, les chanoines N... Collet et Etienne Engerrand : le premier était alors un vieillard paralytique ; le second, naguère chargé de la préceptorie, survécut à la Tourmente et fut l'un des fondateurs du collège actuel de Saint-Malo.

D'autres chanoines s'étaient à la même époque réfugiés à Paris : à leur tête on voyait le doyen du Chapitre Camille Goret de Villepepin pourvu de cette dignité en 1788 ; ce digne prêtre ne rentra pas en Bretagne à la pacification et se trouvait en 1811 curé d'une paroisse voisine de la capitale. — Guillaume Baudry et Jean Le Gentil de Lincoët, reçus l'un et l'autre chanoines en 1784, ainsi que Guillaume Louis Heurtault de la Villemorin, chanoine depuis 1768, accompagnaient à Paris leur doyen. Mais l'abbé Heurtault se décida à passer à l'étranger et il mourut à Jersey, âgé de 74 ans, le 6 janvier 1800 ; son corps fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Hélier (2). L'abbé Le Gentil gagna aussi Jersey, ainsi que le chanoine Louis Bernard du Hautilly ; ce dernier longtemps caché à Saint-Malo chez sa mère et aux environs, fut en 1803 nommé recteur de Saint-Lunaire et puis se retira à la Ville-ès-Nonnais où il mourut en odeur de sainteté, le 8 octobre 1826.

C'est aussi à Jersey que se réfugia Pierre Rousselin du Rocher, chanoine dès 1770 et protonotaire apostolique en 1772 ; il s'y trouvait en 1792 mais nous ne savons ce qu'il devint ensuite.

Étaient encore chanoines de Saint-Malo et fidèles à Dieu,

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2, V, 7 et 12.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*.

Mathurin de la Grezillonaye reçu en 1766, et Jean de Monteil installé en 1789. M. de la Grezillonaye fut enfermé à Saint-Melaine, puis à la Trinité de Rennes où il se trouvait en 1793, âgé de 65 ans ; M. du Monteil fut jeté dans les horribles pontons de Rochefort, où il mourut âgé de 41 ans, le 21 juillet 1794 ; il fut inhumé à l'île d'Aix (1).

Ainsi le Chapitre de Saint-Malo — aussi bien les chanoines que les semi-prébendés — suivant l'exemple de son évêque et des dignitaires, se montra à la hauteur des difficultés que créait au clergé fidèle l'impiété révolutionnaire. Il n'y eut pas jusqu'aux simples chapelains de la cathédrale qui voulurent imiter un si grand exemple de fermeté religieuse : MM. Le Sage, Le Moal, Jacquais, Marois, Belloir, Bosquet, Le Masson, Nicolas et Fagueys, tous chapelains, refusèrent comme les chanoines de prêter le serment constitutionnel et préférèrent s'exiler à Jersey ; le dernier, Jean Charles Fagueys, y mourut à Saint-Hélier, âgé de 74 ans, le 13 février 1800 (2) ; l'avant dernier Jean-Pierre Nicolas voulut rentrer trop tôt en France ; il y fut arrêté, condamné à la déportation et renfermé à l'île de Ré en 1799 (3).

Le clergé de la paroisse de Saint-Malo ne montra pas moins de fermeté que le Chapitre.

Le recteur était alors Jean-Christophe Le Saout, nommé en 1788 tout à la fois curé et chanoine de Saint-Malo. Il avait pour vicaires François Morin, François Le Joliff et N. Launay ; ils refusèrent le serment à la Constitution civile du clergé. Mais après l'installation d'un curé intrus dans la cathédrale (en juin 1791), ils reçurent l'ordre de quitter Saint-Malo dans les vingt-quatre heures. Ils se réfugièrent alors en Paramé et Saint-Ideuc, mais prirent ensuite le parti de quitter momentanément la Bretagne. M. Le Saout gagna Jersey et s'y trouvait sur le territoire de Saint-Hélier en 1792 ; revenu d'exil, il put, en 1795, reprendre ostensiblement son saint ministère à Saint-Malo et officia tantôt en la chapelle de la Victoire, tantôt en celle de Notre-Dame des Marais.

Ses vicaires et beaucoup d'autres prêtres rentrèrent en même temps, mais ce ne fut que pour peu de mois ; dès la fin de l'année, ils durent regagner l'étranger ou des cachettes dans leur patrie.

Le 12 et le 13 décembre 1795, on fit à Saint-Malo des visites domiciliaires dans les maisons qu'avaient habitées les prêtres fidèles, MM. Engerrand, Lainé, Richer, Frostin, Le Breton, Lanoë, Potier, Moysan, Regeard, Rozy, Doublet, Charnal et Morin.

Le 19 janvier suivant, la municipalité de Port-Malo — on appelait ainsi Saint-Malo à cette époque — constata que, « des visites domiciliaires faites par la force armée, il est résulté la preuve de

(1) Manseau, *Les prêtres déportés*.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*. — *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* I, V, 12.

(3) Manseau *Les prêtres déportés*.

l'évacuation de la commune de tous les ecclésiastiques insermentés, à l'exception de Morin, ex-chanoine, âgé de 77 ans et dans un état de maladie grave tel qu'il ne peut être transféré ou reclus et qu'on laisse à son domicile en l'y surveillant (1). »

M. Le Saout et ses vicaires, MM. Morin et Le Jolliff, reprirent des passeports pour l'Angleterre ; d'autres bons prêtres, qui n'avaient point encore quitté la France, se munirent également de passeports semblables : ce furent MM. Bernard du Hautcilly, Engerrand, Isaac Doublet, chapelain de la cathédrale ; Michel Gloutin, écolâtre, et Louis Lainé ; François Le Métaër, simple tonsuré, se joignit à eux (2).

L'abbé Le Saout rentra à Saint-Malo, et définitivement cette fois, en 1797 ; M^{re} de Pressigny lui donna les pouvoirs de vicaire général pour administrer secrètement et conjointement avec M. Rozy le diocèse que Dieu lui avait confié ; ses vertus, sa bienfaisance et son esprit pacifique le firent, en 1803, réinstaller curé de Saint-Malo ; il y mourut, chanoine honoraire de Rennes, le 10 mai 1811.

Quant à M. Le Jolliff, il se réfugia dans la ville de Limington, en Angleterre (3). A la pacification, il reprit humblement ses fonctions de vicaire. M. Morin, son confrère, fit de même, et ces deux vénérables prêtres décédèrent chanoines honoraires de Rennes et simples vicaires à Saint-Malo, le premier en 1841, âgé de 79 ans, et le second dès 1832, à l'âge de 80 ans.

D'autres prêtres fidèles se signalèrent encore à Saint-Malo pendant la Révolution : François Baudouard, Nicolas Richer et François Hue, chapelains dans cette ville ; MM. Lamy, Sichon, Vielle et Collet ; enfin François Manet, aumônier de l'Hôtel-Dieu.

De ces confesseurs de la foi, les uns, comme MM. Hue et Lamy, s'exilèrent à Jersey, les autres demeurèrent cachés à Saint-Malo. M. Vielle fut longtemps l'hôte de la famille Robert de la Mennais et disait dans un grenier sa messe, que répondaient ceux qui devaient plus tard illustrer ce nom ; il fut plus tard l'un des fondateurs du collège de Saint-Malo (4). — M. Collet, enfermé au fort de la Cité, en Saint-Servan, parvint à s'évader et se cacha à Saint-Malo, où il passa le reste des mauvais jours, exerçant en secret les fonctions de son ministère ; il devint, au rétablissement de la paix, principal du collège de Fougères, puis aumônier de l'hôpital de Dol (5). — L'abbé Manet, professeur au collège de Dinan d'abord, aumônier ensuite de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, passa toute la Révolution dans cette ville, caché parfois chez la pieuse Angélique Glatin, dont nous avons raconté le martyre en parlant du Père Barthélemy, saisi chez elle et exécuté avec elle. D'autres fois, il passait la journée blotti dans quelque cave aban-

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2, V, 6.

(2) *Ibidem*, 2, V, 7.

(3) De l'Estourbeillon, *les Familles françaises à Jersey*.

(4) *Vie de l'abbé Jean-Marie de la Mennais*.

(5) *Vie de M. Bachelot*.

donnée, reprenant la nuit sa mission apostolique. Traqué comme une bête féroce, sachant sa tête mise à prix, il ne trouve certain jour d'autre moyen de se dérober à la rage de ses persécuteurs qu'en s'introduisant dans un tas énorme d'ossements humains et de squelettes presque entiers, extraits des décombres d'un vieux cimetière, et sous lesquels il s'était lui-même préparé une cachette (4) ! Après de si terribles épreuves, l'abbé Manet reprit ses fonctions d'aumônier de l'Hôtel-Dieu, devint en 1823 principal du collège de Saint-Malo et mourut le 18 juin 1844, chanoine honoraire de Rennes, âgé de 80 ans.

Nous ne pouvons terminer cette notice sur le clergé de Saint-Malo pendant la Révolution sans rappeler les prêtres fusillés sur la grève, par ordre de la Commission militaire, en décembre 1793 et janvier suivant — et ceux dont la tête tomba sur l'échafaud, comme Charles Saint-Pez, Barthélemy Oger et Pierre Restif, en 1794.

Ces martyrs et ces nombreux confesseurs de la foi ont laissé dans Saint-Malo une semence de foi et de vertu qui produit encore de beaux fruits de nos jours. Si le diocèse de Saint-Malo passait à juste titre pour l'un des meilleurs de l'Eglise de France, sa ville épiscopale, avec son clergé unanimement dévoué à la cause de Dieu, a prouvé, pendant la Révolution, qu'elle était digne d'être à la tête d'un aussi bon diocèse.

(4) Desmazières de Séchelles, *L'abbé Manet*.

CANTON DE SAINT-MALO.

Le canton de Saint-Malo ne comprit, lorsqu'il fut créé, que deux paroisses hors de la ville : Paramé, dépendant de l'ancien diocèse de Saint-Malo, et Saint-Ideuc, membre de l'ancien diocèse de Dol.

A Paramé était recteur, depuis seulement 1787, Gilles-Jean Georges ; il avait pour vicaire Mathurin Rouazin. Le recteur de Saint-Ideuc était Jean-Gilles Nouel, et son vicaire se nommait Jacques Gallée. Ces quatre dignes prêtres refusèrent le serment, et la bonne population de leurs paroisses se montra si hostile au clergé constitutionnel qu'aucun intrus ne voulut, pendant longtemps, se risquer à y venir.

Au commencement de 1791, Paramé et Saint-Ideuc devinrent par suite « comme la Thébaïde » du clergé réfractaire. Les anciens pasteurs de ces localités, MM. Georges, Rouazin et Nouel, maintenus en fonctions faute de remplaçants, voyaient nuit et jour leurs églises s'ouvrir à l'affluence des populations, tandis que les temples voisins (occupés par des intrus) restaient déserts. Les vicaires de Saint-Malo et de Saint-Servan s'y étant retirés, les habitants des deux villes les suivirent généralement, en sorte que cet humble coin de terre « fourmillait de gens égarés, » selon l'expression des administrateurs, et que la grande majorité des ouailles se rangeait autour d'une poignée de réfractaires qui restaient, en réalité, les maîtres et les directeurs de l'opinion religieuse.

« L'autorité se montra très humiliée de cette défaite. A force de chercher un successeur à l'abbé Georges, elle trouva enfin le sieur Caron, principal du collège de Dol, et s'estima fort heureuse de le voir accepter, au nom de la loi civile, la houlette pastorale. Une musique bruyante, la présence de toutes les autorités supérieures et locales, cent gardes nationaux relevaient la pompe de son installation (1). Mais le peuple était absent. Ces fêtes lui semblaient impies. Il eût volontiers répondu comme les captifs d'Euphrate : « Comment pourrais-je chanter au milieu de tant d'oppressions, lorsque l'Eglise pleure ses prêtres et que la désolation règne dans les temples. » Son mépris et sa douleur furent justifiés. Caron commença par installer un club dans son presbytère.

» Désormais, les cloches de Paramé appelèrent en vain ce peuple, naguère si joyeux d'accourir aux solennités saintes. Il fuyait leurs

(1) 7 août 1791.

voix trompeuses pour inonder de ses flots fervents l'église de Saint-Ideuc et le cimetière qui l'entoure, car l'assistance, trop nombreuse, s'agenouillait en partie sur les fosses. On vit dans ce concours « un mal incalculable. » Le recteur fut traité « d'incendiaire. » On le chassa. L'église fut fermée (1), la paroisse abolie. Plus de prières, plus de chants, plus de liberté, même sur les tombeaux !

» Alors un autre pauvre petit oratoire, situé non loin de Paramé, recueillit l'héritage d'Israël. Pendant que les curés constitutionnels ne savaient qu'effaroucher leurs ouailles ; que, pour échapper à leur juridiction, agneaux et brebis sautaient par-dessus les murs de la loi, les fidèles affluaient vers la chapelle de Notre-Dame de Grâce ; les ênères y faisaient porter et baptiser leurs nouveau-nés ; les fiancés y venaient de loin se jurer un éternel amour et recevoir la bénédiction nuptiale ; les enfants, pour s'asseoir à ce premier banquet eucharistique, dont l'accès leur était quelquefois disputé par les gendarmes du gouvernement. C'est de là que le mourant voulait recevoir les suprêmes consolations de la religion et le pain du voyage. Les prêtres réfractaires se remplaçaient dans ce rude labeur qu'un zèle immense leur faisait trouver facile et doux. C'était un triomphe trop beau. L'autorité s'émut encore de cette insurrection des consciences. Elle interdit ce chétif asile, dépouilla ses murs de tous les insignes du culte, descendit sa petite cloche, la seule qui fit encore entendre de libres accents ; puis elle apposa les scellés du district sur sa porte condamnée !

» Mais on ne parqua pas les âmes, et ce n'est pas pour être esclave que la prière a des ailes. Les pasteurs (intrus) dont on voulait faire aimer le joug ne furent que plus détestés. Dispersée sur ce point, la famille religieuse se constituait bientôt sur un autre, ou plutôt s'improvisait en église, en paroisse vivante. L'autel se relevait dans les ravins, au fond des bois, sous le chaume ; la ferme devenait quelquefois un temple. Des villages se transformaient en grandes hôtelleries catholiques où le Sacrifice était offert et tous les secours du ministère prodigués. Au sein de ces réunions formées en dépit des dangers, des fatigues et de la distance, l'exaltation s'emparait des têtes, la persécution mettait une auréole au front du prêtre réfractaire. Il avait le verbe de feu pour embraser les âmes, pour allumer au dehors l'incendie qui dévore les oppresseurs. Son autorité s'accroissait de tous les obstacles mis entre lui et ce peuple qui avait soif de sa présence et faim de sa parole. Il devenait apôtre et quelquefois martyr. Dans l'un et l'autre cas, il était le héros, le roi de la foule croyante et passionnée qui s'attachait à ses pas comme le naufragé à la planche de salut. Traqués dans les bois, dans les vallons, dans les cavernes, les attroupements pieux avaient une autre ressource. Des pêcheurs emportaient sur les flots prêtres et fidèles. Là, l'office était célébré. L'escadrille priaît, chantait, écoutait la parole sainte, se courbait pour recevoir cette bénédiction furtive que donnait sur l'abîme, au milieu des

(1) 25 décembre 1792.

vents et des vagues furieuses, un ministre arraché à la paix du temple ; puis les nautonniers ramenaient à la rive la clandestine réunion.

» Pour venger la solitude de ses sanctuaires, l'autorité eut recours à la proscription. En vertu des arrêtés du Département, les prêtres remplacés furent sommés de se retirer à trois lieues des limites de leurs anciennes communes. Ce fut un ordre cruel. Les ouailles pleurèrent ou cachèrent leurs pasteurs. Parmi ceux qui durent fuir, beaucoup n'avaient pas même où reposer leur tête et se trouvaient en proie à tous les besoins. MM. Georges, Rouazin, son vicaire ; Nouel, recteur de Saint-Ideuc ; Le Joliff, ancien vicaire de Saint-Malo, etc., furent des premiers frappés par l'ostracisme départemental (1). »

On nous pardonnera facilement, croyons-nous, la longueur de cette citation à cause du grand intérêt qu'elle présente et parce que l'exactitude des faits rapportés nous est confirmée par les rapports officiels de l'Administration du temps (2).

Chassé ainsi par la Révolution de sa chère paroisse de Paramé, l'abbé Georges alla chercher un refuge dans l'île de Jersey ; à son retour d'exil, en 1800, il revint à Paramé et fut, trois ans plus tard, officiellement réinstallé recteur de cette paroisse ; il y mourut chanoine honoraire de Rennes, le 6 mai 1848, âgé de 96 ans.

L'abbé Rouazin, son vicaire, demeura, durant toute la Révolution, caché dans le pays. Le 29 juin 1795, il essaya de recommencer le culte public dans l'église même de Paramé ; deux autres prêtres, MM. Bernard du Fresne et Doublet, s'y montrèrent aussi, mais au mois de décembre de cette même année, les ennemis de Dieu les en avaient de nouveau chassés et les recherchaient activement. On fit alors, mais en vain, des visites domiciliaires chez les dames Faribeault, Roullouas (3) et Prélavily, soupçonnées d'avoir donné asile à M. Rouazin ; on ne le trouva nulle part, et le bon prêtre échappa au danger (4). Le 7 janvier 1797, il se présenta à la municipalité de Paramé et reprit l'exercice du culte dans l'église ; au mois de septembre suivant, il dut encore disparaître et ne s'y montra plus qu'en 1800. Mathurin Rouazin fut nommé en 1803 recteur de La Baussaine. Les services qu'il a rendus à la religieuse population de Paramé pendant les mauvais jours méritent qu'on conserve pieusement son souvenir.

Le 11 décembre 1795, on fit aussi une visite domiciliaire chez Mme Magon de la Lande, au manoir de la Chipaudière ; on y trouva un pauvre vieux prêtre, religieux cistercien, nommé Bernard du Fresne. Enfermé le 30 septembre 1793 à la Trinité de Rennes, puis au Mont-Saint-Michel, il avait pu recouvrer sa liberté et était

(1) Robidou, *Panorama d'un beau Pays*, 316 et 317.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

(3) M. Rouazin demeura chez Mme Roullouas depuis le 1^{er} mai 1792 jusqu'au 1^{er} juillet 1795, puis chez Mme Faribeault jusqu'au 11 septembre 1797.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 6.

venu se réfugier d'abord chez M^{me} Vignot, au Petit-Paramé, puis chez la charitable dame de la Chipaudière ; quand on l'y découvrit, il était âgé de 74 ans, « couché et enflé depuis les pieds jusqu'au milieu du corps, les jambes couvertes d'ulcères et hors d'état d'être transporté » (1). On l'y laissa vraisemblablement mourir.

Quant à l'abbé Nouel, recteur de Saint-Ideuc, il eut la douleur de perdre son fidèle vicaire Jacques Gallée, décédé dès le 16 avril 1791, à l'âge de 37 ans. Chassé quelques mois plus tard de son église paroissiale, M. Nouel rejoignit à Jersey son confrère le recteur de Paramé. Mais, moins heureux que lui, il ne vit point en 1803 le Concordat rétablir sa paroisse ; néanmoins ce zélé confesseur de la foi revint à cette époque se fixer de nouveau à Saint-Ideuc ; il y reprit ses fonctions sacerdotales sans être reconnu par le gouvernement, heureux de travailler encore au salut des âmes que Dieu lui avait confiées.

Lorsqu'aujourd'hui les nombreux visiteurs de nos belles plages vont de Saint-Ideuc à Rothéneuf, ils trouvent sur leur route un tout petit oratoire : c'est Notre-Dame de Grâce. Un modeste édicule remplace l'ancienne chapelle vendue nationalement et démolie par la Révolution (2). La « Vierge de Grâce », comme on disait jadis, mérite qu'on s'arrête à ses pieds : c'est là que se produisit ce touchant spectacle du dernier culte public orthodoxe rendu en 1791 dans la région, et si bien décrit plus haut ; c'est là qu'il faut encore prier aujourd'hui, pour que Dieu nous épargne de semblables calamités, pour qu'il nous donne, tout au moins, la force d'imiter les grands exemples que nous ont laissés nos prêtres et nos ancêtres.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 6 et 8.

(2) La métairie et la chapelle de Grâce appartenaient, avant la Révolution, aux Ursulines de Saint-Malo.

CANTON DE CANCALE.

Le 4 février 1791, lorsqu'on demanda au clergé de Cancale de prêter serment de fidélité à la Constitution, cette paroisse avait pour recteur Jean Le Moine, dont les vicaires étaient Joseph Mathurin, Julien Le Moine et Pierre Faucher ; plusieurs autres prêtres habitaient aussi Cancale ; c'étaient MM. Gédouin, Desbois, Helvran, Lemaître et Mauviel. Tous ces ecclésiastiques refusèrent de reconnaître l'Eglise schismatique créée par la Révolution.

Personne dans le pays n'eût osé prendre la place du vénérable M. Le Moine : un étranger fut appelé d'office au poste de curé intrus de Cancale. « Mais la municipalité refusa de l'accueillir et d'assister à son installation. Il réclama pour l'exercice de son ministère la protection de la force armée, qui refusa également toute assistance. Des commissaires envoyés sur les lieux ne recueillirent que des injures. Les municipaux furent destitués par l'Administration, privés de leurs droits de citoyens actifs et obligés de payer une garnison destinée à opprimer le sentiment public. L'ancien clergé fut expulsé du canton. Alors le peuple se réfugia en secret dans la chapelle de la Villebague, en Saint-Coulomb. Six prêtres réfractaires y célébraient tous les jours la messe et mettaient leur dévouement au service de ces brebis sans pasteurs, accourues de plusieurs paroisses. La force intervint, comme d'habitude, pour éteindre ce foyer de sédition et de prières. La chapelle fut évacuée juste au moment où le procureur du district ordonnait l'arrestation des insermentés (1). »

Le recteur de Cancale, M. Le Moine, fut interné au Port-Solidor (Saint-Servan) et son premier vicaire, M. Mathurin, conduit à la maison d'arrêt de Rennes. Les autres prêtres de la paroisse parvinrent à échapper pour le moment à leurs persécuteurs : le vicaire Julien Le Moine alla se cacher en son pays natal, mais, comme nous l'avons vu, il y fut fusillé le 3 mai 1793. — Son confrère, Pierre Faucher, s'exila à Jersey, accompagné en cette île par MM. Desbois, Helvran, Lemaître et Mauviel (2). — Quant à Jean Gédouin, il resta caché en Cancale et y fut trouvé en décembre 1795 à la Villepain, « gardant le lit depuis plusieurs années à cause d'une paralysie générale de tout le corps (3). »

(1) Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 317.

(2) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 6.

Sortis de leurs prisons, MM. Le Moine (Jean) et Mathurin revinrent à Cancale, le premier au mois de mai, le second dès le mois d'avril 1795. Le recteur trouva une généreuse hospitalité à la Ville-Aumont, chez M. Magon de Coëtizac, tandis que son vicaire alla loger au village de Terlabouet, à l'extrémité opposée de la paroisse. L'un et l'autre exercèrent publiquement leur ministère dans des maisons particulières, refusant de célébrer la messe en l'église de Cancale, livrée alors au « culte décadaire. » Cela dura peu de temps et il fallut que les deux prêtres fidèles se hâtassent de disparaître. Le 6 décembre 1795, on les recherchait activement : M. Le Moine, chez Gilles Bréhier, cultivateur à la Ville-aux-Poulains, et M. Mathurin, à Terlabouet, chez la veuve Grossin ; l'un comme l'autre en étaient partis, le premier depuis quatre jours, le second depuis une semaine (1).

Ils demeurèrent néanmoins cachés ailleurs en Cancale, aidés par un autre prêtre fidèle, M. Robichon, et en janvier 1798 on les y poursuivait encore en vain. Le 27 mai de l'année suivante mourut à Terlabouet, chez sa nièce, le bon abbé Mathurin ; né en 1718, c'était plus qu'un octogénaire, mais le zèle avait doublé ses forces défaillantes ; il fut inhumé dans le cimetière de l'ancienne chapelle Saint-Jouan. Le recteur, Jean Le Moine, décéda lui-même très âgé, en juin 1801. Cette même année parurent à Cancale : MM. Michel, nommé curé d'office, Agosse, Chilou, Lemaitre et Mauviel, ces deux derniers revenus de Jersey.

Joseph Roquet était depuis peu de temps recteur de la Fresnaye quand il refusa le serment constitutionnel ; Joseph Morel, son vicaire, suivit son noble exemple et tous deux, obligés de quitter leur paroisse, passèrent à Jersey. Mais dès le mois de novembre 1792, M. Morel revint en Bretagne et y trouva, juste un an plus tard, la palme du martyr. Nous ignorons quel fut le sort de M. Roquet.

Furent également déportés à Jersey, à cause de leur fidélité à l'Eglise catholique, Joseph Desmot, recteur de Hirel et François Dupré, son vicaire (2). Toutefois M. Desmot ne tarda pas à rentrer en France ; il vint se cacher dans sa paroisse, où pendant longtemps il procura tous les secours spirituels non seulement aux habitants d'Hirel, mais encore à ceux des paroisses voisines (3) ; natif de Montdol, il s'y réfugiait aussi parfois pour échapper à ceux qui le poursuivaient encore en 1798 comme « ennemi de la Révolution et fanatique dangereux (4). » Réinstallé en 1803 recteur de Hirel, M. Desmot y mourut justement vénéré, le 19 février 1826, à l'âge de 76 ans.

Quoique René Simon, recteur de St-Benoît-des-Ondes, eût énergiquement refusé de prêter serment, aucun intrus ne voulant occuper

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 6.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*.

(3) *Reg. paroiss. de Hirel*.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 8.

son modeste poste, il continua jusqu'au milieu de l'année 1792 le saint ministère dans son église (1) ; obligé enfin d'en sortir, il s'exila à Jersey ; mais rentré dans sa paroisse, il fut réinstallé, en 1803, recteur de Saint-Benoît, et y décéda en 1814, âgé de 70 ans. Une lettre de la municipalité de Cancale, datée de novembre 1797, dit que pendant quatre ou cinq mois précédemment, un prêtre nommé Favrot avait exercé le culte catholique à Saint-Benoît-des-Ondes puis avait dû s'embarquer, chassé par la loi du 18 fructidor (2). Peut-être était-ce M. Favrot, vicaire jadis à Campenéc, que nous trouvons émigré à Jersey.

Jean-Olivier Guihot, recteur de Saint-Coulomb, et Guillaume Launay, son vicaire, cessèrent en juillet 1791 de célébrer la messe dans leur église paroissiale envahie par un prêtre constitutionnel. Eux et plusieurs autres prêtres fidèles — notamment MM. Gaudoul, vicaire à Plerguer, Frétel, chapelain de Saint-Vincent, Jaume, chapelain de la Villebague, Lemaitre, chapelain de la Fosse-Hingant, et Jean Morel — officièrent alors dans les chapelles privées où, comme nous l'avons déjà dit, la foule se pressait avidement. Mais les chapelles ayant été fermées, ces prêtres se dispersèrent, s'expatrièrent ou se cachèrent. Le recteur et le vicaire de Saint-Coulomb allèrent à Jersey, ainsi que M. Morel qui mourut en cette île, le 9 juin 1795, âgé de 54 ans. A son retour d'exil, M. Guihot fut, en 1803, réinstallé recteur et mourut à Saint-Coulomb, le 18 avril 1824, à l'âge de 77 ans.

Plus tôt que son recteur, Guillaume Launay était rentré à Saint-Coulomb. De concert avec d'autres bons prêtres, Gilles Couella et M. Baudouard, il subvint à tous les besoins spirituels des paroissiens. Le 6 décembre 1795, on fit des perquisitions à la Villegourdan chez Julienne Aufray pour saisir M. Couella, et chez M. Le Pagneul où se cachait M. Baudouard ; mais on n'y trouva point ceux qu'on cherchait (3). Plus tard, Gilles Couella devint recteur d'Ossé en 1803. Quant à M. Launay, le 27 juillet la municipalité de Saint-Coulomb déclara que ce zélé confesseur de la foi résidait, depuis 1784, dans cette commune dont il était natif ; il devint en 1805 recteur de Baguer-Pican, et mourut recteur de Miniac-Morvan en 1818.

A St-Méloir-des-Ondes Joseph Penhouet, recteur, et M. Le Gué son vicaire, refusèrent d'obéir à la Constitution civile du clergé ; les nombreux chapelains de cette paroisse, MM. Dufresne, Valois, Baslé, Gaudoul, Langevin et Macé firent de même (4). A l'arrivée d'un curé constitutionnel, la population se porta à la messe dite dans les chapelles, mais dès le mois de mars 1792, ces petits sanctuaires furent fermés et les prêtres catholiques dispersés. Le

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(2) *Ibidem*, 2 V, 7.

(3) *Ibidem*, 2 V, 6.

(4) *Ibidem*, 2 V, 12.

recteur, M. Penhouet, partit alors pour Jersey en compagnie de son vicaire M. Le Gué et de ses prêtres, MM. Macé et Baslé (1). Nous ignorons ce que devinrent ensuite MM. Penhouet et Le Gué. Quant à l'abbé Macé, il rentra à Saint-Méloir dont il devint curé d'office en 1801 et recteur en 1813; il y mourut, en sa charge de pasteur, en 1821.

Pendant la tourmente révolutionnaire, Saint-Méloir ne fut pas néanmoins abandonné par les prêtres fidèles. Le 23 mai 1795, Gilles Couella — que nous avons déjà rencontré à Saint-Coulomb — fixa sa résidence à Saint-Méloir, et y reprit le culte au manoir du Parc, propriété de M. Apuril de Kerloguen. Quelques mois plus tard il lui fallut se cacher de nouveau. Mais en 1797, d'autres prêtres catholiques, MM. Gloutin et Lecoq, commencèrent à tenir un registre des baptêmes qu'ils faisaient; peu à peu le culte se rétablit, grâce à eux, complètement à Saint-Méloir.

Il y a peu de choses à dire de Vildé-la-Marine : cette petite paroisse avait pour recteur, en 1791, Guillaume Josseaume qui, comme ses confrères des environs, ne voulut pas souiller sa conscience d'un serment sacrilège. Il fut déporté à Jersey, où il retrouva un prêtre natif de Vildé, nommé François Sollier, vicaire successivement à Saint-Georges-de-Gréhaigne, puis à Saint-Jacut. Après un séjour assez long dans cette île, les deux prêtres se séparèrent : M. Josseaume revint en Bretagne et M. Sollier se rendit à Londres où il mourut en 1798, âgé de 40 ans (2). Revenu d'exil, Guillaume Josseaume fut nommé, en 1804, recteur de Meillac, où il mourut en 1834.

Comme on vient de le voir à l'honneur du canton de Cancale, ni recteurs ni vicaires de cette région n'étaient tombés, même momentanément, dans le schisme de l'Eglise constitutionnelle.

(1) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*.

(2) *Reg. paroiss. de Vildé-la-Marine*.

CANTON DE CHATEAUNEUF.

Le château de Châteauneuf venait d'être dévasté, le 22 janvier 1791, par les hordes révolutionnaires, quand on somma Joseph Fougeray, recteur de cette paroisse, de prêter serment à la constitution civile du clergé. Ce bon prêtre s'y refusa et préféra mener une vie errante et pleine de dangers, en veillant du fond de ses cachettes sur le peuple que Dieu lui avait confié. Il reparut pendant quelques mois en 1795, reprenant alors l'exercice public du culte, puis fut obligé de se dérober de nouveau à la haine des impies. Il ne se montra pas d'ailleurs seul alors à Châteauneuf, mais nous ignorons les noms de ses compagnons; une lettre de la municipalité de cette commune, datée, en effet, du 22 janvier 1796, s'exprime ainsi : « Nous croyons que les prêtres qui avaient reparu ne sont point hors de notre territoire; ils s'étaient cy-devant cachés et ils le sont encore, mais comme l'esprit public est beaucoup perdu et que notre contrée est infestée de chouans, il ne sera jamais possible de les atteindre; toutes les perquisitions n'ont donné aucun résultat (1). »

L'année suivante, en novembre 1797, l'abbé Fougeray se trouvait réfugié à Saint-Méen; lors de la reddition des chouans qui eut lieu vers cette époque en cette petite ville, un représentant du peuple en mission présenta à M. Fougeray un acte de soumission aux lois civiles de la république, qu'accepta le recteur de Châteauneuf (2); nous ignorons ce que devint ce confesseur de la foi qu'on dit en février 1798 avoir disparu sans passeport (3).

Il est aussi fait mention, en 1792, d'un autre prêtre de Châteauneuf, M. Mauvoisin, également insermenté, c'est-à-dire fidèle à l'Eglise catholique, déporté alors à Jersey (4).

D'abord vicaire à Lanvallay, Joseph-Anne Pigeon, pourvu en 1788 de la cure de Lillemer, refusa en 1791 de prêter un serment que répudiait sa conscience. Chassé de son église par la Révolution, il se trouvait, l'année suivante, exilé à Jersey. Il revint plus tard à Lillemer et fut, en 1803, réinstallé recteur de cette paroisse où il mourut en 1808. Pendant l'absence de l'abbé Pigeon, les habitants de Lillemer furent secourus par un courageux prêtre natif de la paroisse et appelé Augustin Delalande. En novembre 1797,

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*. 2 V, 6.

(2) *Ibidem* 2 V, 7.

(3) *Ibidem* 2 V, 5.

(4) *Ibidem* 2 V, 12.

les ennemis de Dieu et de son Eglise le recherchaient activement mais vainement, comme « prêtre insoumis rentré en France depuis quelques mois et présumé caché à Lillemer (1). » L'abbé Delalande rendit pendant la Révolution de grands services, tant à Lillemer que dans les paroisses voisines, « administrant les sacrements au péril de sa vie (2). » Il laissa sa mémoire bénie dans toute la contrée et devint, en 1806, recteur de Plerguer, où il décéda en 1834.

Le recteur de Miniac-Morvan en 1791 était Julien-Joseph Avril, jadis vicaire à Meillac et pourvu de la cure de Miniac en 1770. Lui et son vicaire, Joseph-Marie Hamon, refusèrent de prêter le serment constitutionnel et continuèrent d'exercer le culte dans leur église jusqu'au 12 juin 1792; ce jour-là, fête de la Pentecôte, un malheureux prêtre jureur les en chassa. L'abbé Avril se retira à Rennes, où il se trouvait « vieux et infirme » à la fin de ce même mois de juin (3). On dit qu'il chercha ensuite un refuge à Jersey et qu'il mourut en cette île (4).

Quant à Joseph Hamon, il ne quitta guère Miniac-Morvan et les environs et déjoua toutes les recherches des révolutionnaires qui lui avaient voué une haine mortelle, le traitant de « scélérat consommé, marchant à la tête des chouans quand ils vont égorger quelques victimes (5). »

A ces atroces calomnies, M. Hamon répondait par une vie de dévouement consacrée aux paroissiens de Miniac. Il semble cependant avoir quitté momentanément le pays vers la fin de l'année 1793; peut-être est-ce pour cela qu'on mit son nom sur la liste des prêtres émigrés, mais au mois de février 1794 il était de retour à Miniac-Morvan et y célébrait clandestinement un mariage; depuis lors il demeura dans la paroisse jusqu'à la fin de la Révolution.

L'abbé Hamon fut aidé dans son périlleux ministère dès 1793 par M. Josse, « prêtre catholique, » et en 1794 et 1795 par M. Poisson, recteur de Bains, ce même abbé Josse et M. Gillot, également qualifié « prêtre catholique, » tous cachés comme lui en Miniac ou aux environs. Le 1^{er} avril 1795, il lui fut permis de rentrer dans l'église de Miniac et d'y célébrer la messe, mais cette tolérance ne dura que jusqu'au 20 septembre suivant. Obligé de se cacher de nouveau, M. Hamon n'en continua pas moins l'exercice secret de son ministère en 1796 et 1797, ayant reçu des pouvoirs pour toute l'étendue du diocèse de Dol, dont faisait alors partie Miniac-Morvan; il fut aidé en 1797 par l'abbé Augustin Delalande, prêtre de Lillemer, dont nous avons parlé plus haut (6).

Au Concordat, Joseph-Marie Hamon fut nommé, en 1803,

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7.

(2) *Reg. paroiss. de Lillemer*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 12.

(4) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*.

(5) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 8.

(6) *Archiv. paroiss. de Miniac-Morvan*.

recteur de La Fresnaye, puis, la même année, recteur de Lanhélin; il mourut en cette dernière paroisse en 1825.

Le clergé paroissial de Plerguer, composé du recteur Alexis Yvert et de ses vicaires MM. Gaudoul et Brune, repoussa le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé et vit son église occupée par un intrus, M. Glé, qui ne rétracta ses erreurs qu'en 1797 (1). Nous ignorons ce que devinrent MM. Yvert et Brune. Quant à Charles Gaudoul, il se retira d'abord en Saint-Coulomb, sa paroisse natale, puis il passa en l'île de Jersey où il se trouvait en 1792; rentré en Bretagne il se cacha aux environs de Plerguer pour venir en aide à ses anciens paroissiens; il s'y trouvait en 1798, recherché par les impies qui le traitaient de « scélérat organisant la chouannerie (2). » Ce zélé et courageux prêtre devint en 1803, recteur de Bonnemain et y mourut en 1821.

Dans la paroisse de Plerguer se trouvait l'abbaye bénédictine de Notre-Dame du Tronchet; au moment de la Révolution elle ne renfermait plus que quatre religieux sous la conduite de l'un d'eux, le prieur claustral dom Gouallie; celui-ci refusa le serment constitutionnel, fut enfermé en 1792 à Saint-Melaine de Rennes, puis déporté à l'étranger.

Refusèrent aussi de prêter le serment schismatique : Godefroy Ollivier, recteur de Saint-Guinou, et M. Girard son vicaire. Aucun intrus ne venant s'installer en cette paroisse, le pasteur y demeura jusqu'en novembre 1792. « Libre encore, la cloche de Saint-Guinou faisait éclater son timbre argentin à travers les humides rozières qui se déroulent au pied de ce village : c'était comme la voix d'un ange annonçant la bonne nouvelle à des centaines de familles dispersées dans la plaine et sur les collines du voisinage. De La Gouesnière, de Lillemer, de La Fresnaye, de Miniac on accourait à la messe du réfractaire. Un dimanche matin au mois de novembre, les habitants de la Mare, en Miniac, entendent le religieux appel. Leurs cœurs tressaillent, et bientôt ils sont en route, pour avoir le bonheur d'assister au sacrifice offert par des mains pures. Mais il faut éviter le poste militaire de Châteauneuf. La caravane revient sur ses pas; elle essaie de traverser la basse plaine, alors inondée, qui sépare Miniac de Saint-Guinou. Vains efforts ! Un chaland est mis à flot; tous veulent en profiter sans songer au péril. Les rivières débordent de plus en plus; le lac se gonfle, mugit comme une mer. Une brume épaisse enveloppe les pèlerins. Le courant les porte sur ce gouffre de Saint-Coulman, affreuse fondrière, où la barque lutte contre des masses de roseaux que l'onde arrache, soulève et replonge avec des bruits rauques et sinistres; elle s'enfonce pêle-mêle avec ces débris. Ce fut un supplice lent, horrible ! D'un côté les naufragés entendaient les cris de leurs parents, leurs amis restés sur la rive; de l'autre

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 12.

(2) *Ibidem*, 2 V, 7.

la cloche qui tintait toujours. Ce son si joyeux à leur départ devint leur glas funèbre. Tous périrent (1). »

A la suite de cette horrible catastrophe, l'église de Saint-Guinou fut fermée et ses prêtres arrêtés et déportés. MM. Ollivier et Girard furent l'un et l'autre conduits à Jersey (2).

A son retour d'exil, Godefroy Ollivier revint à Saint-Guinou ; mais cette paroisse ayant été supprimée et son territoire uni à Châteauneuf, il fut, en 1803, réinstallé simplement comme « desservant l'annexe ou oratoire de Saint-Guinou. » Il y mourut en 1815, âgé de 83 ans.

Olivier Juhel, recteur de Saint-Père-Marc-en-Poulet, et P. Avril son vicaire, suivant l'exemple de leurs confrères voisins, ne prêtèrent point le serment d'adhésion au schisme constitutionnel et desservirent leur église jusqu'au milieu de l'année 1792. Obligé de fuir en ce moment, l'abbé Juhel chercha un refuge en Saint-Servan, où il fit clandestinement quelques actes de son saint ministère ; arrêté le 3 avril 1793, il fut conduit à Rennes et enfermé à la Trinité (3) ; de là on le transféra au Mont-Saint-Michel et il mourut en cette dernière prison le 27 octobre suivant (4). Quant à son vicaire Pierre Avril, il survécut à la tourmente, et fut nommé, en 1803, recteur de Saint-Père-Marc-en-Poulet, où il mourut en 1830.

Le prieur-recteur de Saint-Suliac était en 1791, Laurent Damar de l'Étang, qui avait pour vicaire M. Chénard. L'un et l'autre ne voulurent point reconnaître l'Eglise schismatique qu'avait créée la Révolution ; ils n'en demeurèrent pas moins à Saint-Suliac jusqu'au mois d'octobre 1792. A cette époque l'installation d'un curé assermenté les obligea à fuir. M. Damar de l'Étang demeura caché dans les environs avec les pouvoirs de vicaire général que lui avait conférés l'évêque de Saint-Malo. M. Chénard se réfugia en l'île de Jersey.

Le 18 juin 1795, l'abbé Damar de l'Étang déclara à la municipalité de Port-Suliac son intention de reprendre l'exercice public de ses fonctions sacrées, se soumettant aux lois purement civiles de la république. Mais quelque temps après, le pieux recteur de Saint-Suliac dut reprendre sa vie errante et se cacher de nouveau dans les paroisses voisines ; en 1797, nous le trouvons exerçant secrètement son ministère à Miniac-Morvan. Quand la paix fut rendue à la France, Laurent Damar de l'Étang fut nommé curé de Saint-Servan ; il y mourut, chanoine honoraire de Rennes, en 1816.

Comme leurs confrères du canton de Cancale, tous les recteurs et vicaires du canton de Châteauneuf demeurèrent ainsi fidèles à leurs engagements envers l'Eglise catholique.

(1) Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 328.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2, V, 5 et 12.

(4) *Notes de l'abbé Paris-Jallobert*.

CANTON DE COMBOUR.

René-Malo Sevin, recteur de Combour, et ses trois vicaires François Mainguy, Pierre Roumillé et Guillaume Marie, adhérèrent à l'*Exposition des principes* publiée par les évêques de France pour conjurer le schisme constitutionnel. Le 6 février 1791, ils prêtèrent serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, mais déclarèrent « en ce qui concerne le régime spirituel » ne reconnaître d'autre autorité que celle de l'Eglise catholique. Ce serment restreint aux choses politiques était la condamnation de la constitution civile du clergé ; il fut fait par la plupart des prêtres du pays de Saint-Malo, mais ne fut point admis par les autorités révolutionnaires. Le maire de Combour, rendant compte au district de Dol du serment des prêtres de sa paroisse, fait d'eux un bel éloge qu'il est bon de rappeler ici :

« Je vous avoue, dit-il, que j'en attendais un autre (serment) de leur attachement à leurs paroissiens, de leur exactitude à publier la loi, à l'expliquer, à en prêcher l'exécution, et de leur zèle pour l'ordre et le bien public. J'ai fait mon possible pour les engager depuis à en prêter un pur et simple, mais ils ont été inflexibles. C'est dommage que d'aussi honnêtes gens s'entêtent à ne pas se soumettre au décret sans des restrictions qu'il n'admet pas ! Nous y perdrons beaucoup, si on nous les ôte ; mais qu'y faire ? Si la loi pouvait fléchir ce devrait être ici, pour ne pas enlever à une grande vigne les meilleurs ouvriers qu'elle ait, et, je ne crains point de le dire, qu'elle puisse avoir de longtemps (1). »

La fermeté du recteur de Combour et de ses vicaires les obligea donc à quitter cette paroisse qui les estimait si justement ; au mois de septembre 1792, l'abbé Sevin accompagné de MM. Mainguy et Marie s'embarquèrent à Saint-Briac pour Jersey. Ils furent rejoints en cette île par trois autres prêtres de Combour : MM. Chalmard, Mocher et Rocher (2). René-Malo Sevin dut revenir de l'exil d'assez bonne heure, car en 1797 nous le voyons exercer à Combour ses fonctions sacrées ; il fut en 1803 réinstallé recteur de cette paroisse où il mourut en 1817. Revenus eux aussi de Jersey, François Mainguy et Guillaume Marie devinrent, en 1803, l'un recteur de Pleugueneuc et l'autre recteur de Plesder où ce dernier décéda en 1819. Quant à Pierre Roumillé, également

(1) Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 325.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles Françaises à Jersey*.

vicairé à Combour en 1791 et aux autres prêtres de Combour réfugiés à Jersey, nous ignorons quel fut leur sort.

Mais, pendant la tourmente révolutionnaire, Combour vit arrêter quelques prêtres qui n'avaient pas voulu chercher asile à l'étranger : tels furent Jean-François Chalmel, enfermé à Saint-Melaine de Rennes en 1792 et Jacques Perdriel, incarcéré au Mont-Saint-Michel. Ce dernier ayant recouvré sa liberté, revint à Combour en 1795 et il est vraisemblable qu'il essaya d'y rétablir le culte public pendant les quelques mois d'apaisement que donna cette année-là. Poursuivi de nouveau, il se cacha chez son neveu, M. Perdriel, demeurant à l'Abbaye, en Combour ; le 13 avril 1796, on fit en cette maison une perquisition pour l'y saisir, mais on ne put le découvrir (1). Ce confesseur de la foi rendit de très grands services aux fidèles de Combour et des environs ; on lui apportait les enfants à baptiser et il tint des registres secrets de baptêmes en 1795, 1796 et 1797.

Quand vint la Révolution, Bonnemain avait depuis 1762 Michel Caille pour recteur ; le vicairé était M. Lemenant. L'un et l'autre repoussèrent tout serment sacrilège, et en juillet 1792 passèrent à l'étranger. Réfugié à Jersey, M. Caille y gagna sa vie en faisant de la serrurerie et en donnant quelques leçons de français (2) ; il mourut en cette île, le 3 novembre 1796, âgé de 66 ans. Quant à M. Lemenant, il rentra de bonne heure à Bonnemain et y reprit en 1801 son titre de vicairé.

Mais c'est surtout à Joseph Gouillaud, natif de Bonnemain, que cette paroisse garde reconnaissance. Ce prêtre zélé et intrépide, vicairé à la Chapelle-aux-Fils-Méen, passa presque tout le temps de la Révolution dans sa paroisse natale et y « rendit d'inappréciables services, exposé aux plus grands dangers. » Nommé en 1801 curé d'office à Bonnemain, puis vicairé en cette même paroisse en 1803, il fut installé en 1809 recteur du Vivier.

D'autres prêtres fidèles exercèrent aussi leur saint ministère à Bonnemain pendant les plus mauvais jours : ainsi firent en 1794 Julien Dufeu, ancien chanoine de Vitré, et en 1795 et années suivantes, Jacques Perdriel, ce bon prêtre de Combour, dont nous avons ci-dessus parlé (3). Les habitants de Bonnemain méritaient d'ailleurs qu'on s'intéressât à leurs âmes, car en 1792 ils s'étaient courageusement montrés en repoussant énergiquement le curé intrus qu'on voulait leur imposer (4).

Marc-Antoine Perras, recteur de Cuguen depuis 1768, et François Goret, son vicairé, ne firent point le serment exigé par la constitution civile du clergé ; ils préférèrent s'expatrier. M. Perras passa donc à Jersey en 1792 ; mais il en revint bientôt après et se

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7 et 14.

(2) *Notes de l'abbé Guillard.*

(3) *Reg. paroiss. de Bonnemain.*

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 6.

trouvait en 1794 caché à Montreuil-sur-Ille ; des ordres furent alors donnés, mais en vain, pour le saisir immédiatement. Il se retira ensuite à Combour, sa paroisse natale, et mourut en 1800, « honoré de l'estime et de l'affection générale (1). »

Quant à François Goret, il fut arrêté le 7 août 1792 à Combour, par les gendarmes de Hédé, qui le conduisirent à Rennes et l'enfermèrent à Saint-Melaine ; il avait alors 42 ans, et sur sa demande il fut déporté à Jersey, où se trouvait déjà son recteur (2). Comme ce dernier, il ne tarda guère à rentrer en France et vint se cacher aux environs de Dol. On raconte que, tombé dans une embuscade, il reçut en fuyant une balle dans le talon, continua néanmoins sa course et se jeta dans la Brière, où il échappa à ses assassins (3). En 1803, le courageux prêtre fut nommé recteur de Tressé, puis de la Fresnaye, et il mourut en cette dernière paroisse en 1833.

Lanhélin avait en 1791 pour recteur Baptiste-Mathurin Martel, qui, quoique fidèle à Dieu et à l'Eglise, put exercer librement ses fonctions sacerdotales jusqu'en juillet 1792. A cette époque, il fut obligé d'abandonner son troupeau et chercha un asile à Jersey. De retour dans sa patrie, il fut, en 1803, installé recteur de Saint-Broladre.

Pendant son absence de Lanhélin, cette paroisse fut secourue par un prêtre qui en était natif et dont nous avons déjà fait l'éloge : c'était Joseph-Marie Hamon, vicairé à Miniac-Morvan. Il se cachait en Lanhélin dans la famille Vigour et chez quelques autres bons chrétiens ; il y rendit d'immenses services au péril même de sa vie ; devenu en 1803 recteur de Lanhélin, il y mourut en 1825, âgé de 70 ans, aimé et estimé de tous (4).

Olivier Homo, recteur de Lourmais dès 1758, refusa en 1791 de souiller sa conscience par un serment impie, mais nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

Le clergé de Meillac ne montra pas le même courage que ses confrères voisins ; le recteur, François-Julien Portier, et ses vicaires osèrent prêter serment de fidélité à la constitution civile du clergé. Toutefois, M. Portier et l'un de ses vicaires, François Denoual, ne tardèrent à reconnaître leur erreur et se rétractèrent. L'abbé Portier, obligé par suite de se cacher, fut découvert et arrêté le 3 mars 1794 ; on le conduisit d'abord à Dol, puis au Mont-Saint-Michel où il resta prisonnier jusqu'à l'année suivante. De retour à Meillac, il fit, le 27 août 1795, une rétractation publique de son malheureux serment et reprit l'exercice du saint

(1) *Reg. paroiss. de Cuguen.*

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7 et 14.

(3) *Notes de l'abbé Guillard.*

(4) *Idem.*

ministère (1). Il passa le reste de la Révolution caché à Meillac et aux alentours, et devint en 1803 curé de Dol, où il mourut, chanoine honoraire de Rennes, en 1818. Quant à son vicaire, François Denoual, il fut arrêté lui aussi et conduit prisonnier à Saint-Pierre-de-Plesguen ; là, par crainte de la mort, il fit un serment de haine à la royauté. Rendu à la liberté, il rétracta solennellement à Meillac, le 22 décembre 1797, ce dernier serment, en promettant d'en faire pénitence toute sa vie (2).

Sur le refus de prêter serment que fit Pierre-Joseph Alloyer, recteur de Saint-Léger, ce bon prêtre, âgé seulement de 33 ans, fut enfermé à Saint-Melaine de Rennes, puis déporté à Jersey ; nous ignorons ce qu'il devint. Après son départ, un religieux carme de Rennes, Louis-Mathurin Duval, exilé lui aussi à Jersey, quitta cette île pour venir se cacher à Saint-Léger ; il administra secrètement cette paroisse et en fut même nommé curé d'office d'abord, puis recteur en 1803 (3). Mais, cette même année, il céda la place à Joseph Garnier et devint plus tard curé de Maure.

Le recteur de Saint-Pierre-de-Plesguen, Jacques Leroy et François Cuguen, son vicaire, ne voulant pas se souiller du serment de fidélité au schisme et voyant un intrus s'emparer de leur église, partirent pour l'exil. On dit que M. Leroy passa en Angleterre, quant à M. Cuguen il se trouvait à Jersey en 1792. L'un et l'autre étaient rentrés à Saint-Léger en 1795, mais ils se tenaient soigneusement cachés en 1797 époque où on les recherchait comme réfractaires. Ils trouvaient asile d'ailleurs dans bien des familles chrétiennes, telles que les Chevalier et les Chauchy (4) qui s'exposaient à de grands dangers pour les conserver dans la paroisse. A la pacification (1803) Jacques Leroy fut réinstallé recteur de Saint-Pierre-de-Plesguen où il mourut le 30 janvier 1813.

Le recteur de Trémeheuc fit le serment à la constitution civile du clergé ; mais Julien Gueslé, ancien prieur de Landal et faisant provisoirement l'office de vicaire ou curé d'office à Trémeheuc, fut plus courageux ; aussi fut-il arrêté le 7 août 1792 et conduit à Rennes par les gendarmes de Hédé (5). On le déporta à Jersey. Nous retrouverons M. Gueslé à La Boussac.

Ne voulant pas non plus pactiser avec les schismatiques, Pierre Dorin, recteur de Tressé, et Mathurin-Noël Josse, son vicaire, furent chassés de cette paroisse par la Révolution. M. Dorin s'exila à Jersey mais revint à Tressé vers 1795 ; il disparut de nouveau

(1) Notes de l'abbé Guihard. — *Reg. paroiss. de Meillac.*

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(3) *Reg. paroiss. de Saint-Léger.*

(4) Notes de l'abbé Guihard.

(5) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

quelque temps après et on cherchait à le saisir en 1797. Ce Confesseur de la foi échappa à ses persécuteurs et fut nommé, en 1803, recteur de Miniac-Morvan où il mourut le 3 février 1808.

Quant à l'abbé Josse porté sur la liste des émigrés, nous ignorons s'il passa vraiment à l'étranger ; en tout cas il revint de bonne heure aux environs de Tressé, car les sicaires de la Révolution l'y poursuivaient avec acharnement, le traitant, en 1797, de « scélérat consommé et d'organisateur de chouannerie (1). » Il ne semble pas avoir été victime de leurs fureurs, mais nous ne savons ce qu'il devint ensuite.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7 et 8.

VILLE DE DOL.

Le dernier évêque de Dol, Urbain-René de Hercé, fut un saint prélat dont la vie pleine de bonnes œuvres fut couronnée par le martyre. Privé de son siège que supprima la Révolution, il quitta Dol le 1^{er} avril 1791 et se réfugia dans sa famille à Mayenne ; interné l'année suivante à Laval, il dut bientôt après s'expatrier et gagner l'Angleterre. C'est là qu'il fut choisi, trois ans plus tard, pour remplir les fonctions de grand aumônier des émigrés français devant rentrer par mer en France. Le Pape donna en cette occasion à Mgr de Hercé les pouvoirs de vicaire apostolique de la province de Bretagne, et plusieurs prêtres bretons accompagnèrent le zélé pontife. On connaît les suites désastreuses de cette expédition militaire qui débarqua sur les côtes de Quiberon et fut presque aussitôt vaincue par les troupes républicaines.

Mgr de Hercé et son frère, François de Hercé, vicaire général de Dol, témoins de cette défaite de leur parti, refusèrent de se rembarquer pour l'Angleterre et s'attachèrent au péril de leur vie à soigner leurs compatriotes prisonniers et blessés ; mais ils furent eux-mêmes saisis et enfermés dans la prison d'Auray. De là on les conduisit à Vannes, où ils furent condamnés à mort et fusillés sur la promenade de la Garenne, le 28 juillet 1795 (1) ; l'un et l'autre montrèrent devant la mort un courage digne des martyrs des premiers siècles de l'Eglise.

François de Hercé n'était pas le seul grand vicaire de l'évêque de Dol lorsqu'éclata la Révolution ; se trouvaient alors jouissant des mêmes pouvoirs de vicaire général : Michel Thoumin des Vauxponts, archidiacre de Dol, — Gilles Déric, chanoine de Dol, — Jean-Hyacinthe Collin de la Biochaye, vicaire général de Saint-Malo, — Sébastien-Corentin Le Dall de Tromelin, chanoine et archidiacre de Tréguier, — Jacques de Mélient, chefecier de la collégiale Notre-Dame de Nantes, — Jean Drillet de Pennamprat, — Jean-Félix Le Flo de Trémelo, doyen du chapitre de Guérande, — enfin Antoine Cachedenier de Vassimont. Voyons ce que devint chacun de ces vénérables prêtres après qu'ils eurent refusé de prêter le serment constitutionnel.

(1) Le 10 thermidor an III, ce qui est bien le 28 juillet et non pas le 30 comme a dit l'abbé Tresvaux. (Voy. *Revue de Bret. et de Vendée*, XXXIV, 186).

L'abbé Thoumin des Vauxpontois suivit Mgr de Hercé d'abord à Mayenne, puis en Angleterre; il mourut à Dorchester près d'Oxford, le 2 mars 1796 (1). — Gilles Déric, le savant auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, se réfugia à Jersey et y mourut à Saint-Hélier, le 8 octobre 1800 (2). — M. Collin de la Biochaye décéda en cette même ville de Saint-Hélier, le 18 septembre 1796. — MM. Le Dall de Tromelin et Drillet de Pennamprat suivirent l'exemple de leurs confrères et cherchèrent eux aussi un asile à Jersey (3). — M. de Méliant se retira à sa propriété du Pont-Saint-Martin (Loire-Inférieure), et prit en 1792 un passeport pour l'étranger; il mourut chanoine titulaire de Nantes, le 17 décembre 1811 (4). — M. Le Flo de Trémelo suivit en Angleterre l'évêque de Nantes, Mgr de Laurencie, mais rentra en France en 1795 et administra secrètement le diocèse de Nantes en qualité de vicaire général; il mourut dans l'exercice de cette charge, le 13 février 1813 (5). — M. Cachedenier de Vassimont, retiré à Bar-le-Duc, son pays natal, y fut arrêté le 20 octobre 1793 et condamné à la déportation; il mourut dans la rade de Rochefort, détenu sur le vaisseau le *Washington*, le 21 octobre 1794, et fut inhumé à l'île Madame (6).

Pendant que ces vicaires généraux de Dol cherchaient loin de cette ville une sécurité que leur refusait partout en France le gouvernement révolutionnaire, Mgr de Hercé confiait à deux autres ecclésiastiques fidèles le soin d'administrer secrètement son diocèse.

Le premier était Pierre de Launay, eudiste, recteur de l'Abbaye-sous-Dol et dernier supérieur du Grand-Séminaire de Dol; le second Hippolyte Rolland du Noday, chanoine de Rennes.

Pendant la tourmente, M. de Launay, nommé vicaire général de Dol, entretenait une correspondance suivie, quoique bien difficile, avec les grands vicaires de Mgr de Girac, évêque de Rennes, afin de pouvoir donner une direction uniforme aux prêtres demeurés cachés dans les deux diocèses. En 1800, Pierre de Launay exerçait encore ses délicates et importantes fonctions (7). Quant à M. Rolland du Noday, il s'exila d'abord et fut aumônier de l'armée de Condé; rentré en France, il remplit le même ministère au milieu des troupes royalistes de Vendée et de Bretagne et c'est alors que Mgr de Hercé lui confia la charge de vicaire général de Dol. Devenu à la restauration du culte chanoine honoraire de Rennes, l'abbé du Noday mourut très âgé, le 18 mars 1840 (8).

(1) Perrin, *Les Martyrs du Maine*, II, 285.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 326.

(3) *Ibidem*, 311, 319 et 331.

(4) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 269.

(5) *Ibidem*, 219.

(6) Manseau, *Les prêtres déportés*, II, 396.

(7) Notes de M. l'abbé Forget, vicaire aux Brûlais.

(8) De l'Estourbeillon, *Archives de Penhoët*, 66.

A l'exemple de Mgr de Hercé et de ses vicaires généraux, le Chapitre de Dol se montra fidèle à ses devoirs envers le Saint-Siège. Le 19 novembre 1790, il protesta contre sa suppression décrétée par l'Assemblée nationale. Il avait alors à sa tête quatre dignitaires : un grand-chantre Louis-Alexandre Le Normant; un archidiacre Michel Thoumin des Vauxpontois; un scholastique François de Hercé; enfin, un trésorier Louis du Fou. Nous venons de voir M. des Vauxpontois décédé en exil et M. de Hercé fusillé à Vannes. M. Le Normant ne fut pas plus heureux que ses confrères : retiré à Nantes, sa ville natale, il fut arrêté et suivit dans les diverses prisons de cette ville d'autres prêtres victimes comme lui de la Révolution; il périt, le 15 novembre 1793, dans l'épouvantable noyade organisée ce jour-là par Carrier (1). Quant à M. du Fou, ce fut lui qui lut au directoire du district de Dol la protestation du Chapitre contre son extinction, mais nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

Les autres chanoines de Dol étaient assez nombreux; c'était tout d'abord Ambroise Soulgé, théologal, qui avait succédé en cette charge à Paul de Rabec; pendant que ce dernier, trainé de la prison de Saint-Brieuc à celle de Guingamp, finissait par être atrocement massacré au Val-Martel, en Mégrit, le 28 février 1796 (2), l'abbé Soulgé se trouvait déporté à Jersey. Dans cette même île vivaient également en exil les chanoines Guillaume de Bourne, de Chef du Bois, Hippolyte du Margaro, Nicolas des Touches, Gilles Déric et Pierre Sébile.

Nous avons dit que M. Déric y mourut en 1800; quant à l'abbé Sébile il décéda aussi lui à Saint-Hélier, âgé de 60 ans, dès le 21 novembre 1793 (3). M. du Margaro, plus heureux, revint sa patrie et alla se cacher à Baguer-Pican où nous le retrouverons.

Les autres membres du Chapitre de Dol étaient Louis Pitel, François Portier, Pierre du Feu, Théodore de Beauvais, Robert Gallery de la Tremblaye, Armand Gault et Joseph Toullier de la Villemarie. Parmi eux nous remarquons MM. Portier, Pitel et du Feu signant l'acte de protestation du Chapitre de Dol contre son illégitime suppression. Nous trouvons aussi l'abbé Gault caché aux alentours de Dol au commencement de la Révolution; enfin nous avons quelques détails sur la vie de M. Toullier pendant ces tristes jours.

Le chanoine Toullier se réfugia d'abord à Paris en 1792, puis à Rennes l'année suivante et enfin à Bruz, chez son frère. Quand il crut voir la tempête révolutionnaire se calmer il revint à Dol pour y subvenir aux besoins spirituels des fidèles; obligé de se cacher de nouveau en décembre 1795, il regagna Rennes mais retourna peu de temps après dans le pays de Dol et chercha un

(1) Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.* I, 484.

(2) Perrin, *Les martyrs du Maine*, I, 171.

(3) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 292, 413, 463 et 471.

secret asile en Carfantain. Poursuivi activement comme « ennemi de la Révolution et fanatique dangereux, » il fut arrêté en juin 1798, conduit d'abord à la prison de Dol, puis à celle de Rennes et retenu comme prêtre émigré quoiqu'il prouvât sa résidence constante en France; le 16 août suivant il fut condamné à la déportation. L'abbé Toullier fut débarqué en l'île de Ré le 31 août 1798 et enfermé dans la citadelle; mais il parvint à s'en évader le 27 juin 1800 (1) et devint peu de temps après recteur de Saint-Georges-de-Grehaigne et chanoine honoraire de Rennes.

Au moment de la Révolution la ville de Dol avait deux paroisses : Notre-Dame et l'Abbaye. Pierre Guyot de Folleville venait de prendre possession de la première (3 avril 1790) lorsqu'on lui demanda le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé (2). On connaît l'histoire de ce pauvre prêtre : après avoir prêté le serment exigé, il le retracta solennellement, puis quitta Dol et alla jouer dans l'armée vendéenne le rôle d'évêque d'Agra; le 5 janvier 1794 il périt sur l'échafaud d'Angers.

La paroisse de l'Abbaye-sous-Dol était administrée par les Eudistes qui tenaient en ce lieu le grand-séminaire diocésain; le supérieur de cet établissement, Pierre de Launay, était en même temps recteur de la paroisse. Non seulement ce digne religieux refusa le serment schismatique, mais il demeura caché aux environs de Dol, notamment à Baguer-Morvan, et mérita, comme nous l'avons dit, d'être appelé par Mgr de Hercé au poste si difficile et si dangereux de vicaire général pendant la tourmente.

Parmi les autres prêtres de Dol, Confesseurs de la foi, il nous faut encore signaler : Julien de Lacroix, principal du collège de Dol, arrêté, détenu à Rochefort, puis condamné à la déportation et débarqué à Cayenne le 11 mars 1798; il mourut curé de cette île le 12 mars 1803 (3); — et Jacques Dagorne, bénédictin, né à Dol en 1750. Ce bon religieux se retira en 1793 à Nantes et y vécut caché pendant huit ans exerçant avec le plus grand zèle son saint ministère; le 1^{er} janvier 1804 il fut arrêté, enfermé au Boufflay comme prêtre insoumis, et condamné à être déporté à l'île d'Oléron. Il mourut à Nantes, chapelain de l'Hôtel-Dieu, le 31 juillet 1826 (4).

Il est évident que ce tableau des prêtres de Dol demeurés fidèles à Dieu est très incomplet, car outre le haut clergé que nous avons

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 7 et 8. — Manseau, *Les Prêtres déportés*, II, 284.

(2) Il remplaçait à Dol le recteur de Notre-Dame démissionnaire, Jean-Marie Garnier, député aux Etats-Généraux de 1789, exilé à Jersey par suite de son refus de prêter serment et décédé en terre étrangère. (Voy. Kerviler, *Les députés bretons aux Etats-Généraux*).

(3) Manseau, *Les Prêtres déportés*, II, 304.

(4) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 101.

d'abord signalé, il se trouvait en cette ville, notamment à la cathédrale, un grand nombre de prêtres, chapelains et obitiers, qui suivirent l'exemple donné par leur évêque et par son entourage. Malheureusement nous n'avons pas de documents concernant ces simples prêtres; mais si leurs noms sont oubliés maintenant des hommes, ils n'en jouissent pas moins au Ciel de la récompense promise aux plus humbles serviteurs de Dieu.

CANTON DE DOL.

Joseph Touraine était depuis 1774 recteur de Baguer-Morvan quand éclata la Révolution ; il refusa, ainsi que son vicaire, M. Lemarié, de prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. Lorsque l'arrivée d'un intrus les obligea à quitter la paroisse, une troupe de femmes assaillit les administrateurs du Directoire de Dol, « réclamant à grands cris leurs anciens prêtres et leur église (1). »

MM. Touraine et Lemarié cherchèrent un asile à Jersey ; mais le recteur de Baguer-Morvan ne tarda pas à revenir dans sa paroisse, où il se cacha pour subvenir aux nécessités spirituelles de ses ouailles. On l'y cherchait en vain pour l'arrêter, en novembre 1797.

A cette époque, deux autres confesseurs de la foi se dérobaient aussi aux poursuites des révolutionnaires sur le territoire de Baguer-Morvan : c'était Pierre de Launay, eudiste, recteur de l'abbaye de Dol et vicaire général de Mgr de Hercé, — et François Porcher, ancien professeur de philosophie au collège de Dol, l'un et l'autre qualifiés, ainsi que M. Touraine, « prêtres ennemis de la Révolution et fanatiques dangereux (2). » Nous connaissons déjà Pierre de Launay ; quant à M. Porcher, c'était un vénérable sexagénaire arrêté déjà une fois, puis remis en liberté ; il fut découvert de nouveau, saisi et incarcéré, le 14 avril 1799, à la Tour Le Bart, à Rennes (3).

A la restauration du culte, Joseph Touraine fut maintenu dans ses fonctions de recteur de Baguer-Morvan (1803).

Le serment d'adhésion au schisme révolutionnaire fut également refusé par le recteur de Baguer-Pican, Thomas-Gilles Forget, et par son vicaire, Arnauld-Thomas Caperan. Chassés, par suite, de leur paroisse, l'un et l'autre émigrèrent à Jersey (4), mais n'y demeurèrent que peu de temps. L'abbé Forget revint à Baguer-Pican et s'y trouva caché avec deux autres prêtres fidèles, Hippolyte de Margaro, chanoine de Dol, et François Goret, vicaire à Cuguen. En février 1798, on cherchait vainement à découvrir la retraite de ces trois « dangereux ennemis de la Révolution (5). » On n'y

(1) Robidou, *Panorama d'un Beau Pays*, 307.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

(3) *Ibidem*, 2 V, 7.

(4) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*.

(5) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

parvint point, et quand la paix fut enfin rendue à la Bretagne, l'abbé de Margaro fut nommé, en 1803, recteur de Baguer-Pican, pendant que Thomas Forget devenait recteur de La Boussac, où il mourut en 1814.

L'abbé Caperan n'était point non plus resté à Jersey ; il voyagea durant toute la Révolution en Hollande, en Allemagne, en Espagne et en Angleterre, et fut chargé par le Pape, en 1806, d'une chaire de syriaque au collège Mariano. Rentré en France en 1809, il se retira au Tronchet, qu'il fit ériger en paroisse et dont il fut le premier recteur. Il y mourut le 26 novembre 1826, âgé de 72 ans, avec la réputation d'un savant orientaliste (1).

Guillaume Véron, recteur de Carfantain, ayant refusé le serment exigé par une loi sacrilège, fut expulsé de sa paroisse et déporté à Jersey (2). Il rentra néanmoins au milieu de son troupeau durant la tourmente et se cacha à Carfantain et à Dol, pour pouvoir secourir en secret ses brebis persécutées. Il fut aidé dans ce beau mais dangereux ministère par Joseph Toullier, chanoine de Dol, et par un M. Gilot, probablement le même que le prêtre de ce nom rencontré déjà par nous, caché à Miniac-Morvan. Une note du 7 novembre 1797 nous apprend que le recteur de Carfantain avait été précédemment « arrêté puis relâché » et qu'il continuait à cette époque à se soustraire aux recherches des sicaires de la République, aussi bien que l'abbé Gilot, tous les deux « fanatiques ennemis de la Révolution (3) ». En 1803, Guillaume Véron fut réinstallé recteur de Carfantain et y décéda en 1807.

Rappelons ici que Joseph Morel, vicaire à La Fresnaye et martyrisé sur le territoire de Baguer-Pican, était né à Carfantain.

Le recteur de Cherrueix, François Langevin, eut la douleur, après avoir refusé le serment, de voir son vicaire le prêter et se faire nommer curé constitutionnel de la paroisse. Ce scandale fit, en juin 1791, l'abbé Langevin quitter le pays ; il s'exila à Jersey où il se trouvait l'année suivante, mais nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

Louis Guillier, recteur d'Epiniac, avait pour vicaire en 1791 Louis-Marie Lefrançois. Ils refusèrent l'un et l'autre d'adhérer au schisme et virent par suite leur église envahie par un intrus en juillet 1792 ; tous deux passèrent alors à Jersey (4). Ils revinrent vers 1800 à Epiniac, dont l'abbé Guillier fut renommé recteur (1803) et où ils moururent, en 1809, celui-ci le 3 août, et M. Lefrançois dès le 10 janvier.

Pendant la tourmente révolutionnaire un prêtre, ancien professeur du collège de Rennes et natif de cette ville, Nicolas-François Faligant, vint se cacher à Epiniac. Il avait été d'abord

arrêté et enfermé au Mont-Saint-Michel ; délivré de prison par l'armée vendéenne en 1793, il demeura dans le pays de Dol et fut pris de nouveau aux environs d'Epiniac, le 8 janvier 1798. Transféré à la prison des Portes-Saint-Michel à Rennes, l'abbé Faligant fut condamné à la déportation comme « contre révolutionnaire (1) ». Il arriva à l'île de Ré, âgé de 42 ans, le 31 août 1798. Peut-être ce prêtre est-il le même que l'abbé Faligant, présenté par l'abbé Tresvaux (2) comme vicaire à Acigné, et dont nous avons nous-même déjà précédemment parlé.

Le recteur de Montdol eut la faiblesse de céder aux instigations des révolutionnaires, mais le serment sacrilège qu'il fit ne lui porta pas bonheur ; obligé de quitter sa cure en décembre 1793, il erra à l'aventure, et fut assassiné le 29 juin 1795 (3). Heureusement pour la paroisse de Montdol, François Blanchard, vicaire dès 1785, maintint par sa fermeté en 1791 les vrais chrétiens dans la bonne voie et administra secrètement les sacrements aux âmes restées fidèles. Il fut aidé par le recteur de Hirel, M. Desmot natif de Montdol, et par un abbé Boissier dont on raconte que « caché sous un tas de gerbes, il fut sauvé par le chef des gardes nationaux qui l'y découvrit (4) ». M. Blanchard passa ainsi toute la Révolution à Montdol, tantôt caché tantôt à découvert, et fut nommé en 1803 recteur de cette paroisse ; il y mourut, justement vénéré, le 9 novembre 1821, âgé de 63 ans (5).

Plus courageux que celui de Montdol, le recteur de Rozlandrieux, Jean Mouezan, ne voulut point jurer fidélité au schisme ; il fut imité par son vicaire M. Méheust. Peu de temps après mourut l'abbé Mouezan, le 20 juin 1791, et l'année suivante l'abbé Méheust se réfugia à Jersey. Plus tard, un vénérable capucin de Rennes nommé Laurent Oleron, exilé lui-même à Jersey, et connu sous le nom de Père Bernard, vint de cette île à Rozlandrieux et y reprit l'exercice public du culte catholique durant l'été de 1795 (6). Un autre prêtre, M. Le Gallois, était aussi sur ce même territoire, et en 1798 on cherchait à découvrir sa cachette en Rozlandrieux (7). Enfin cette paroisse a donné le jour à Charles Saint-Per, ce courageux prêtre martyrisé à Saint-Malo en 1794.

Jean Pitoys, mort en confessant sa foi vers le même temps que Charles Saint-Per, était recteur d'une petite paroisse appelée Vildé-Bidon, dont le territoire est uni depuis la Révolution à celui de Rozlandrieux ; nous avons précédemment parlé de ces deux martyrs, mais ce qu'il nous reste à dire c'est comment finit cette paroisse de Vildé :

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(2) *Hist. de la persécution révol. en Bret.*, II, 320 et 527.

(3) *Reg. paroiss. de Montdol.*

(4) *Notes de l'abbé Guillard. — Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(5) *Reg. paroiss. de Montdol.*

(6) *Reg. paroiss. de Miniac-Morvan.*

(7) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(1) Kerviler, *Bio-Bibliograph. bret.*, VII, 390.

(2) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey.*

(3) *Archives d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(4) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey.*

Lorsque les prêtres insermentés eurent été chassés de leurs églises, le sanctuaire de Vildé leur resta quelque temps ouvert. « De tous les alentours on y vit arriver ces prêtres sans autels à qui appartenait la confiance et le cœur des populations. C'était l'abbé Méheust, vicaire à Rozlandrieux, qui venait y célébrer la messe *au jour ouvrier*, comme disent les procès-verbaux, *tantôt au son de la cloche, tantôt sans sonner*, suivant les craintes du moment. Au premier bruit de sa présence se rassemblaient tous les travailleurs des champs, soupirant vers leur Dieu comme le cerf après les fraîches fontaines; c'étaient les vicaires de Plerguer, MM. Gaudeul et Brune, qui, le dimanche même où l'on installait le curé assermenté dans leur temple, allèrent, suivis de tous leurs paroissiens, dire la messe à Vildé, et continuèrent pendant plusieurs dimanches cet apostolat du dévouement et de la charité; c'étaient MM. David et Marie, de l'ancien séminaire de Dol, qui, pendant environ six mois, réunirent, le dimanche et les jours de fêtes, les pieux habitants de la contrée dans ce petit oratoire; c'étaient enfin MM. Martel, recteur de Lanhélin, Dorin, recteur de Tressé, Pigeon et Delalande, prêtres de Lillemer, et aussi l'ex-prieur du Tronchet, qui, réunis aux précédents et à l'abbé Pitoys, recteur de Vildé, chantaient dans la même église l'office des morts pour les pasteurs et pour les fidèles défunts. « Tous ces réfractaires s'éloignèrent en 1792 sans prendre congé des autorités, comme celles-ci le font remarquer. N'avaient-ils pas, en effet, leurs passeports pour l'exil ou l'échafaud? Aujourd'hui il n'existe plus pierre sur pierre de la pauvre église de Vildé-Bidon, mais que le passant bénisse ce lieu, car il fut le refuge de la conscience persécutée (1). »

Fidèle à sa foi, comme les prêtres dont les noms précèdent, Gilles-Nicolas Mancel, recteur de Saint-Léonard, fut contraint de quitter son église et de passer en l'île de Jersey (2). De retour de l'exil, il trouva sa paroisse supprimée; il n'en reprit pas moins le service du saint temple, en 1803, sans titre officiel de recteur et il mourut à Saint-Léonard en 1813.

La paroisse du Vivier avait depuis 1767 pour recteur Joseph Gervy, natif de Pleurtuit. Sexagénaire en 1791 il ne voulut point faire de serment impie, et préféra s'éloigner le 31 juillet 1792; arrêté et enfermé à Saint-Melaine de Rennes, il s'excusa en vain, à cause de son âge, d'aller à l'étranger; on le déporta à Jersey où il mourut le 14 décembre 1799 (3). Un autre confesseur de la foi, natif du Vivier, fut un religieux de Dol, nommé Joseph Aumont, qui fut déporté à l'île de Ré le 16 juillet de cette même année 1799 (4).

(1) Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 328.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*.

(3) *Ibidem*.

(4) Manseau, *Les prêtres déportés*. II. 224.

CANTON DE PLEINE-FOUGÈRES.

Olivier Plaine, fils de Jean Plaine et de Marguerite Menez, anciennement vicaire à Dol, gouvernait la paroisse de Pleine-Fougères depuis le 26 mars 1789, quand on lui proposa de faire le serment constitutionnel; il repoussa énergiquement cet acte schismatique et vit sa conduite imitée par ses vicaires MM. Egault et Dory. Obligé d'abandonner son église envahie par un intrus, l'abbé Plaine se retira à Rennes et y fut enfermé à Saint-Melaine, le 14 août 1792. Conduit ensuite à Saint-Malo et déporté à Jersey, il se trouva dans cette île en la compagnie de ses deux fidèles vicaires et de MM. Boudel, chapelain, et Jus, sous-diacre, l'un et l'autre de Pleine-Fougères.

M. Plaine mourut en exil à Jersey en 1802 (1), mais ses vicaires rentrèrent en Bretagne. En 1803, M. Egault devint recteur de Cherrueix, et M. Dory recteur de la Fontenelle; ce dernier y mourut en 1813.

La Révolution détruisit la petite paroisse de Cendres, dont le territoire fut en partie annexé à Pleine-Fougères. Le dernier recteur de Cendres, Pierre Piroys, natif de la Chapelle-Chaussée, ne voulant point prêter serment, fut chassé et exilé à Jersey en 1792; à la pacification, il revint en France et mourut à Pontorson le 11 novembre 1803.

Fils de François Simon et d'Etienne Boissier, le recteur de La Boussac, François-Etienne Simon, fut député aux Etats Généraux; il y prêta, le 3 janvier 1791, le serment schismatique, mais reconnaissant bien vite son erreur, il le rétracta aussitôt courageusement. Rentré à La Boussac au mois d'octobre suivant, il dut s'en retirer devant un curé constitutionnel et passa à Jersey avec ses deux vicaires, MM. Sorre et Marie, accompagnés de Julien Gueslé, ancien prieur de Landal. Ces trois derniers avaient solennellement repoussé le serment dans l'église de La Boussac, le 6 février 1791. L'abbé Simon ne quitta la terre étrangère qu'en 1801; il revint alors à La Boussac avec un ancien capucin originaire de cette paroisse, nommé François Poupart. L'un et l'autre déclarèrent s'y fixer et vouloir y exercer leur culte en se soumettant aux lois civiles. Ils désignèrent une vaste grange, propriété de la famille Poupart, au village de La Touche-Perrier, pour y

(1) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 445.

célébrer la messe le dimanche, et la maison de Laurent Pinoul, médecin au bourg de La Boussac, pour officier les autres jours de la semaine. Le P. Poupert, détenu dans la prison de Rochefort, s'en était échappé en 1798; repris et condamné à la déportation, il avait été enfermé dans la citadelle de l'île de Ré, dont il avait pu sortir en 1800 (1).

François Simon ne reprit pas la direction de sa paroisse en 1803; il quitta alors La Boussac et vint à Dol, où il ne tarda pas à être nommé principal du collège; il mourut à ce poste, âgé de 65 ans, le 20 décembre 1807 (2).

Quant aux autres prêtres de La Boussac réfugiés à Jersey en 1792, ils n'y demeurèrent point, MM. Marie et Gueslé du moins, car nous ignorons ce que devint M. Sorre. Le 21 août 1797, Julien Gueslé reprit à La Boussac l'exercice du saint ministère et y fut rejoint par Gilles Marie. En 1803, le premier de ces confesseurs de la foi devint recteur de Lanrigan, et, en 1804, le second fut nommé recteur de Cherrueix.

Sur le refus de prêter serment formulé par René Gallée, recteur de Roz-sur-Couasnon, et Augustin Lécarlatte son vicaire (3), on élut le 1^{er} avril 1792 un curé constitutionnel pour administrer cette paroisse. Mais le maire, M. Tizon, et ses conseillers municipaux refusèrent de recevoir cet intrus et écrivirent au directoire du district de Dol pour conserver leur légitime pasteur et son vicaire. On répondit à ces courageux officiers de la municipalité de Roz en les destituant et en les menaçant de poursuites rigoureuses (4). MM. Gallée et Lécarlatte passèrent alors à Jersey avec un autre prêtre de Roz-sur-Couasnon, nommé Jean Pichon (5); mais ils rentrèrent plus tard tous en France. En 1803, M. Gallée reprit l'administration spirituelle de Roz-sur-Couasnon et y décéda en 1807. M. Lécarlatte devint recteur de Cuguen puis de Saints où il mourut en 1818 et M. Pichon fut nommé recteur de Servon.

Ce fut aussi au directoire du district de Dol que Louis Mondin, natif de Pontorson et recteur de Saint-Broladre, écrivit pour expliquer le refus que lui et son vicaire M. Quesnel faisaient de se soumettre à la constitution civile du clergé : « Je sais — leur disait-il — ce que je dois aux hommes, ce que je dois à Dieu et à qui la préférence,..... j'aime mieux perdre ma place que perdre mon union avec Jésus-Christ pour le temps et l'éternité. Malgré les terribles peines portées contre nous par les décrets, nous restons au milieu de notre peuple pour satisfaire gratuitement à ses besoins (6). »

(1) Manseau, *Les Prêtres déportés*, II, 310.

(2) *Revue hist. de l'Ouest*, Mémoires, V, 420.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(4) Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 326.

(5) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*.

(6) Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 325.

Néanmoins, l'arrivée d'un curé schismatique força le vaillant recteur de Saint-Broladre à s'expatrier. Il mourut à Jersey, âgé de 65 ans, le 12 septembre 1794, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Hélier (1). Nous ignorons ce que devint son vicaire M. Quesnel, mais nous rappelons qu'en 1793 un Confesseur de la foi qui mourut martyr, Joseph Morel, secourut les habitants de Saint-Broladre en se tenant caché parmi eux.

Si le clergé de Saint-Georges-de-Gréhaigne oublia ses devoirs envers l'Eglise, il n'en fut pas de même de celui de Saint-Marcen. Voici comme s'exprima le recteur de cette paroisse, François Houart, en présence du conseil communal et de ses ouailles réunis en l'église autour de sa chaire : « Je jure devant Dieu de veiller avec soin sur ma paroisse, sur vous tous, mes enfants, dont les âmes me sont confiées; d'être toute ma vie inviolablement attaché à ma nation, à mon roi, et soumis à toute loi compatible avec les devoirs de la justice et de la religion (2). » Ces belles paroles ne satisfirent pas les partisans du schisme constitutionnel; l'abbé Houart et M. Auffray, son vicaire, passèrent à Jersey en 1792. A la fin de la tourmente révolutionnaire M. Houart revint d'Angleterre à Saint-Marcen, mais il y séjourna peu de temps et alla dans le diocèse de Saint-Brieuc où il mourut à Saint-Quay. Quant à M. Auffray, il fit partie en 1795 de l'expédition de Quiberon, échappa heureusement aux massacres qui suivirent le débarquement et vint apporter des consolations spirituelles aux habitants de Saint-Marcen; on montre encore dans cette paroisse, au village du Tertre-Alain, la cachette où se réfugiait ce saint prêtre. Mais, suivant l'exemple de son recteur, il passa en 1803 dans le diocèse de Saint-Brieuc.

Il paraît que Julien Daron, recteur de Saints, eut d'abord la faiblesse de prêter serment (3), mais il se rétracta plus tard, car il fut en 1803 réinstallé dans son poste; l'année suivante il se retira et mourut à Pleine-Fougères, âgé de 77 ans, le 16 mars 1809.

Jean Ricault, recteur, et Pierre Derbrée, vicaire, gouvernaient la paroisse de Sougéal en 1791. Demeurés fidèles à leurs devoirs, l'un et l'autre furent poursuivis par l'impiété révolutionnaire. M. Ricault demeura cependant dans la contrée et il y fut aidé dans son périlleux ministère par deux prêtres natifs de Sougéal, Frédéric Fertigné, vicaire à Vern, dont nous avons déjà parlé, et Jacques Gilbert. En mai 1796 ces trois Confesseurs de la foi étaient si bien cachés que les méchants ne pouvaient parvenir à découvrir leur retraite (4). Néanmoins l'abbé Ricault finit par être saisi et conduit au district; mais il put en revenir sain et sauf, tellement

(1) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 422.

(2) Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 325.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(4) *Ibidem.*, 2 V, 4.

impressionné toutefois qu'il tomba gravement malade et mourut quelques jours après. D'après la tradition populaire, la cloche de l'église fermée de Sougéal sonna d'elle-même son glas, et cette tradition est une preuve persistante de la vénération qu'on portait à ce zélé pasteur regardé comme un saint (1). Quant à MM. Fertigné et Gilbert, le premier mourut recteur de Sougéal en 1836 et le second fut nommé en 1803 recteur de Mellé.

Un mot maintenant du vicaire de Sougéal. Pierre Derbrée avait 36 ans quand il fut en 1792 enfermé à Saint-Melaine de Rennes. Déporté à Jersey, il s'y montra très édifiant et desservit en cette île la chapelle Saint-Louis-du-Port servant aux exercices religieux des émigrés catholiques (2). Rentré dans sa patrie il devint en 1803 recteur de Sougéal et y mourut en 1818.

Notons encore à Sougéal l'abbé Bodin natif de cette paroisse où il se cacha souvent et recteur de la Chapelle-Saint-Aubert, martyrisé en 1794.

Joseph Bigot, recteur de Trans, refusa le serment constitutionnel aussi bien que son vicaire M. Bruneau. Celui-ci se réfugia à Jersey, mais l'abbé Bigot ne voulut point abandonner son troupeau et malgré un âge avancé il se cacha dans sa paroisse et aux environs; en 1796 on ignorait sa retraite, mais deux ans plus tard il fut arrêté à Bâzouges et retenu prisonnier. Toutefois il se trouvait alors atteint d'une attaque de goutte si grave que ses juges consentirent à le mettre sous caution dans une maison particulière (3). Ce vénérable prêtre fut réinstallé en 1803 recteur de Trans et y mourut le 14 novembre 1818, âgé de 90 ans.

Joseph Bercegeay, recteur de Vieuxviél, et Guy Baudour, son vicaire, sommés par les administrateurs du district de Dol de faire place à un curé constitutionnel, leur écrivirent : « Vous connaissez bien peu les prêtres non assermentés qui ne s'enfuient que lorsqu'ils ne peuvent plus défendre leur troupeau..... Nous n'irons point à Dol souscrire une déclaration contraire à notre conscience et à la religion (4). Quelque temps après M. Bercegeay fut déporté à Jersey; après son retour en France il fut, en 1803, nommé recteur de La Couyère, où il mourut en 1813.

M. Baudour, son vicaire, était un vieillard âgé de 64 ans quand on l'enferma en 1792 à Saint-Melaine de Rennes. Exempt de la déportation à cause de son âge, il fut détenu à la Trinité où il se trouvait l'année suivante. Sorti de cette prison, il rejoignit son recteur à Jersey, puis revint à Vieuxviél, mais en mai 1796 on ignorait où il s'y cachait.

Le 8 février suivant, les habitants de Vieuxviél pétitionnèrent

(1) *Régistre paroiss. de Sougéal.*

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 326.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

(4) Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 326.

« pour qu'on laissât tranquille le prêtre Baudour, fort ancien, invité par eux-mêmes à dire la messe dans leur église il y a trois mois, puis arrêté et relâché, mais encore poursuivi maintenant (1). » Nous ne savons ce que devint ensuite cet intrépide Confesseur de la foi.

Terminons en rappelant que Julien Lemaréchal, exécuté à Rennes en 1794, était natif de Vieuxviél; avec MM. Morel et Bodin, ce fut donc trois prêtres martyrs qui sanctifièrent alors le canton de Pleine-Fougères.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4 et 12.

CANTON DE PLEURTUIT.

La grande paroisse de Pleurtuit avait, en 1791, pour recteur Gilles Gallet, que secondaient trois vicaires : Jean Le Breton, François Bebin et François Le Saichère. Le 30 janvier de cette année-là, M. Gallet prêta solennellement serment de fidélité à la constitution civile du clergé ; M. Le Breton ne parut point à cette cérémonie, mais ses confrères, MM. Bebin et Le Saichère, refusèrent courageusement de faire ce serment, et on sut bientôt que M. Le Breton partageait leurs sentiments de fidélité à l'Eglise.

Moins de trois mois après, l'abbé Gallet ouvrit les yeux et reconnut sa faute : le 22 mai 1791, on lut au prône de la grand-messe de Pleurtuit une lettre par laquelle ce recteur annonçait à ses paroissiens vouloir obéir à la bulle du Pape du 13 avril dernier, déclarait son « serment non avenue » et exceptait des lois auxquelles il promettait obéissance tout ce que le Saint-Père exceptait lui-même. A partir de ce moment, Gilles Gallet fut contraint d'abandonner son église, où s'installa un ancien bénédictin nommé Charles Hamart ; cet intrus ne put trouver de vicaire, et l'évêque constitutionnel Le Coz l'autorisa pour cette raison à dire deux messes le dimanche (1).

L'abbé Gallet alla offrir le Saint Sacrifice dans une des nombreuses chapelles de Pleurtuit, peut-être en celle du Houx, où des hommes armés protégeaient le célébrant ; mais, le 16 juin 1791, on lui signifia, ainsi qu'à son vicaire M. Le Breton, l'ordre de quitter aussitôt sa paroisse ; M. Gallet se retira à Cancale, puis, dès le mois suivant, il revint furtivement à Pleurtuit ; il en fut chassé de nouveau en décembre et se décida alors à gagner l'étranger. Il se retira à Jersey, où il retrouva son troisième vicaire, M. Le Saichère, et un prêtre originaire de Pleurtuit, nommé Louis Saubost (2). Quand la paix fut rendue à l'Eglise de France, M. Gallet fut réinstallé curé de Pleurtuit en 1803 ; neuf ans plus tard, il donna sa démission de pasteur et mourut retiré en 1815. Il eut pour successeur Louis Duval, autre confesseur de

(1) Reg. de Le Coz (*Archiv. de l'Archevêché de Rennes*). — Hamart scandalisa grandement la paroisse de Pleurtuit, mais Dieu lui fit la grâce de reconnaître ses erreurs, et en 1796 il se rétracta de la manière la plus édifiante. Il fut alors poursuivi par ses anciens amis, arrêté et détenu à l'île de Ré ; il y mourut à l'hôpital, le 24 août 1799. (Voyez Tresvaux, *La Persécution en Bret.*, II, 260 et 527.)

(2) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*.

la foi, évadé en 1793 de la prison de la Trinité, à Rennes, dans des circonstances assez dramatiques qu'a racontées l'abbé Tresvaux (1).

Parlons maintenant des trois vicaires de M. Gallet à Pleurtuit.

Nous ne savons ce que devint M. Le Breton après sa double expulsion de la paroisse ; il en fut chassé, en effet, d'abord le 16 juin 1791, en même temps que son recteur, puis y rentra pour secourir les âmes, le 14 octobre 1792. — M. Bebin, plus heureux, put demeurer caché à Pleurtuit et aux alentours ; en février 1798, on cherchait en vain à s'emparer de lui, car les républicains l'accusaient « d'avoir le plus contribué à pervertir l'opinion publique (2). » Ce bon prêtre devint en 1805 recteur de Nouvoitou et mourut en 1827, recteur de Saint-Domineuc. — M. Le Saichère fut déporté à Jersey, ainsi que MM. Saubost et Le Bret, prêtres de Pleurtuit. Tous les trois revinrent en 1795 dans cette paroisse, mais, poursuivis au bout de quelque temps par les ennemis de Dieu et de son Eglise, ils résolurent de s'expatrier de nouveau et prirent des passeports pour se retirer en Suisse (3). Nous ignorons ce que devint l'abbé Le Saichère ; Louis Saubost fut plus tard nommé recteur de Brecé et mourut en 1836, recteur de Saint-Guinou ; François Le Bret devint, en 1803, recteur de Saint-Briac.

Plusieurs autres prêtres exercèrent clandestinement leur saint ministère durant la Révolution à Pleurtuit ; ce furent MM. de la Villegirouard, Balard, Gouyaut, Lemoine, Nault et Lesénéchal (4). Nous n'avons malheureusement de renseignements précis que sur les deux derniers. Louis Nault, après l'arrivée de l'intrus à Pleurtuit, allait dire sa messe à la chapelle de Pont-Touraud où accourait en foule le peuple resté fidèle ; au mois de mars 1792 cette chapelle fut fermée et, le 14 octobre suivant, l'abbé Nault reçut l'ordre de quitter le territoire de Pleurtuit. Néanmoins ce zélé confesseur de la foi ne s'éloigna point et demeura durant toute la Révolution caché aux environs. En février 1798 il se trouvait infirme et grabataire au village de la Huliaye, et son triste état de santé fit ses persécuteurs l'épargner (5). Quant à Jean Lesénéchal, natif de Pleurtuit et vicaire à Saint-Malo de Dinan, il fut arrêté et condamné à la déportation ; il fut débarqué à l'île de Ré le 30 mai 1799 (6).

Jean-Baptiste Le Breton de la Millière, recteur de Saint-Briac, ayant repoussé tout pacte avec le schisme constitutionnel, fut exilé à Jersey avec deux prêtres de sa paroisse MM. Gallais et Touchet. Ce vénérable pasteur décéda en cette île, le 24 septembre 1794, âgé de 69 ans, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de

(1) Voy. *La Persécution en Bretagne*, I, 499.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

(3) *Ibidem*, 2 V, 7.

(4) *Reg. paroiss. de Pleurtuit*.

(5) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 7.

(6) Manseau, *Les prêtres déportés*, II, 264.

Saint-Hélier. Là reposait déjà l'abbé François Gallais, arrivé à Jersey avec le recteur de Saint-Briac, et mort dès le 8 février 1793, à l'âge de 53 ans (1). Quant à M. Touchet, nous ne savons quelle fut sa destinée.

François Artur, vicaire à Saint-Briac, eut la faiblesse de prêter serment, mais il ne tarda pas à rétracter son erreur, et demeura caché dans la paroisse pour y subvenir aux besoins des âmes. En février 1798 il était recherché par les républicains, qui le traitaient de « fanatique et contre-révolutionnaire (2). » On raconte que pendant les plus mauvais jours M. Artur se cacha dans la paroisse de Lancieux et qu'une nuit, revenant de communier un mourant en Saint-Briac, il se vit poursuivi et perdit la custode contenant les Saintes Espèces dans la course effrénée qu'il dut faire pour échapper à ses ennemis. Quelques instants plus tard, deux pieuses femmes aperçurent dans la lande une lumière extraordinaire ; elles s'approchèrent, reconnurent le vase sacré, et parvinrent à la cachette du prêtre qui vint recueillir le Saint-Sacrement heureusement conservé. L'abbé Artur devint, en 1803, recteur d'Andouillé, et plus tard de Marcillé-Raoul ; il mourut en 1818 recteur de Lillemer.

Deux autres prêtres de Saint-Briac, Jacques Olivier et Pierre Olivier, demeurèrent fidèles à leurs devoirs et, en 1794, on vendit nationalement leurs biens (3). Jacques Olivier était vicaire à Saint-Lunaire et nous en reparlerons à l'instant ; Pierre Olivier fut probablement le recteur de Saint-Domineuc du même nom, installé en 1812.

Au mois de mai 1796, la municipalité de Saint-Enogat déclara qu'au commencement de la Révolution « il se trouvait en la commune trois ecclésiastiques, dont deux étaient passés à Jersey, et le troisième avait rétracté le serment qu'il avait fait et avait disparu sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu (4). » Ces deux prêtres fidèles étaient Guillaume Le Moyne, recteur de Saint-Enogat, et François Haquais, son vicaire. Ce bon recteur mourut en exil le 24 juillet 1793, âgé de 67 ans, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Hélier en l'île de Jersey ; le sort de son vicaire nous est inconnu. Quant au troisième prêtre de Saint-Enogat, c'était un religieux Trinitaire, Claude Horiot, dernier prieur de Dinart, alors que Dinart n'était qu'un village avec un petit monastère dans la paroisse de Saint-Enogat. Après avoir réparé le scandale causé par sa prestation du serment révolutionnaire, le frère Horiot quitta, semble-t-il, la contrée.

Un bateau de St-Malo naviguait vers Jersey au mois d'avril 1792 ; parmi les passagers qu'il conduisait en terre étrangère, huit

(1) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 293 et 348.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 12.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 10, 268.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 4 et 12.

hommes étaient des ecclésiastiques quoiqu'ils eussent revêtu un costume séculier. C'étaient Thomas-Jean Le Forestier, recteur de Saint-Lunaire, Jacques Olivier son vicaire, MM. Gorget et Faverot prêtres natifs de la même paroisse, un jeune homme également de Saint-Lunaire et seulement acolyte et trois autres prêtres demeurés inconnus (1). Ils abordèrent tous heureusement à Jersey, mais dans cette île mourut Jacques Olivier, natif de Saint-Briac et vicaire à St-Lunaire, âgé de 37 ans; il décéda le 23 décembre 1794 et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Hélier (2).

Une partie de ses compagnons revint en France : d'abord M. Le Forestier, nommé en 1803 curé de Plélan, où il mourut en 1820; — puis M. Faverot, précédemment vicaire à Campénéac, qui put, en 1795, rétablir le culte à Saint-Lunaire; il exerça quelque temps son saint ministère en public dans cette paroisse, puis obligé de se cacher de nouveau, il disparut sans qu'on sache ce qu'il devint ensuite; — enfin le jeune acolyte, dont on ignore malheureusement le nom; ayant reçu l'onction sacerdotale en Angleterre, il rentra lui aussi en Bretagne et aida M. Faverot dans ses périlleuses fonctions, de sorte que les bons chrétiens de Saint-Lunaire ne furent point abandonnés dans le danger.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 4. — *Archiv. municipales de Saint-Enogat.*

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 433.

CANTON DE SAINT-SERVAN.

Le clergé de Saint-Servan se montra fermement attaché aux principes de l'Eglise catholique. Refusèrent de prêter serment d'obéissance aux lois schismatiques : MM. Jean Dumont, recteur de la paroisse; Robichon, Guillotin et Gicquel, ses vicaires, et le plus grand nombre des prêtres chapelains (1).

L'abbé Dumont se réfugia à Jersey avec son vicaire, l'abbé Gicquel; ils retrouvèrent dans cette île hospitalière MM. Garnier, directeur des Religieuses Calvairiennes; Chastenot, Bernard, Talvard, Ladoyée, Longbois, Laurence et Barré, tous prêtres de Saint-Servan. Ces deux derniers moururent à Jersey : François Laurence, à l'âge de 73 ans, le 10 janvier 1793, et Louis Barré, âgé de 62 ans, le 2 juin 1794; l'un et l'autre furent inhumés dans le cimetière de Saint-Hélier (2).

Lorsqu'eut lieu la pacification trop éphémère de 1795, M. Dumont et plusieurs autres prêtres de Saint-Servan revinrent dans cette ville et y recommencèrent l'exercice public de leur saint ministère; il leur fallut toutefois bientôt se cacher de nouveau.

Dès le mois de décembre 1795, on fit plusieurs visites domiciliaires chez les habitants de Saint-Servan pour arrêter quatre prêtres particulièrement recherchés; c'étaient : René Béatrix, Thomas Morin, François Agasse et Alain Orange; mais ils échappèrent à toutes ces recherches (3). Le dernier d'entre eux, l'abbé Orange, avait été saisi à l'Hôpital-Général dès le mois de juin 1792, conduit d'abord aux prisons de Saint-Malo, puis en celles de Rennes et définitivement renfermé au Mont-Saint-Michel; il était sorti de cette dernière geôle en vertu d'une amnistie proclamée par le représentant Guermeur (4). Il devint recteur, en 1804, de Saint-Domineuc et, en 1811, de Saint-Jouan-des-Guérêts, où il mourut en 1817.

Le vénérable recteur de Saint-Servan parvint aussi à demeurer quelque temps encore au milieu de ses ouailles, heureuses de dérober leur pasteur aux entreprises de ses ennemis. Toutefois, au mois d'octobre 1897, M. Dumont, craignant de trop compromettre ses charitables hôtes, demanda un passeport pour s'expatrier de nouveau. Son exemple fut suivi par plusieurs de ses

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(2) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 6.

(4) *Ibidem*, 2 V, 7.

prêtres : Jean Dumont, Joseph Philaut, Thomas Morin, François Agasse et Pierre Lecoq prirent des passeports pour l'Angleterre ; leurs confrères Julien Miniac et René Béatrix en demandèrent pour la Suisse (1). Cet abbé Lecoq était un prêtre qui avait fait beaucoup de bien à Saint-Servan, pendant la Terreur ; il avait formé le jeune Bachelot, mort en odeur de sainteté recteur de Pleine-Fougères, et alors apprenti forgeron à Saint-Servan, et il mourut entre ses bras vers la fin de la Révolution (2).

Notons encore parmi les prêtres confesseurs de la foi, originaires de Saint-Servan, deux martyrs : Jacques Chenu, dont nous avons raconté l'exécution sur l'échafaud de Rennes, le 31 mars 1794, — et M. Poulain du Jardin, curé d'une paroisse dans le Poitou, et massacré, à l'âge d'environ 50 ans, par les révolutionnaires de ce pays, au commencement de 1793.

Terminons par rappeler le souvenir d'un bon Père Capucin du couvent de Saint-Servan, le Père Louis, poursuivi « comme perturbateur du repos public (3), » — et celui du vénérable chapelain de la Ville-ès-Nonais et du Bignon, en Saint-Suliac, Pierre-François Pitel. Ce dernier était âgé de 64 ans lorsque, le 6 septembre 1793, il fut arrêté à Saint-Servan chez une pieuse femme, Mme Isern, qui le cachait depuis six mois (4). Nous ignorons malheureusement quel fut ensuite son sort. Bien des personnes vraiment chrétiennes montrèrent d'ailleurs à Saint-Servan un héroïque dévouement pour venir en aide aux prêtres persécutés : c'est ainsi que Thérèse Guillaudeu, dame des Bas-Sablons, fut exécutée en 1794, sur l'accusation formulée contre elle de « recueillir les prêtres insermentés. »

La paroisse de la Gouesnière avait pour recteur en 1790 Louis-Jacques Le Gentilhomme, natif de Cancale et pourvu de sa cure en 1769. Malgré son refus de souiller sa conscience du serment constitutionnel, il se trouvait encore, à la fin de 1792, à la tête de sa paroisse dont aucun intrus n'osait prendre la direction (5). Néanmoins il lui fallut quelque temps après chercher asile à l'étranger et il se réfugia à Jersey. C'est dans cette île que mourut M. Le Gentilhomme dès le 15 novembre 1793 ; son corps fut inhumé le même jour dans le cimetière de Saint-Hélier (6).

Bonaban était une paroisse que supprima la Révolution ; elle était depuis 1773 gouvernée par Jean-Mathurin Giffart, ancien vicaire à Pleudihen, qui avait été pourvu de cette cure sur la résignation de François-Gilles Porcher. Lorsqu'éclata la persécution religieuse, ces deux prêtres vivaient encore, et l'un et

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(2) *Vie de M. Bachelot*, 20.

(3) *Panorama d'un beau Pays*, 334.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 6.

(5) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(6) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 352.

l'autre refusant de prêter serment, demeurèrent néanmoins dans le pays pour y exercer secrètement, au risque de leur vie, le plus admirable des ministères.

L'abbé Porcher passa ainsi presque toute la Révolution, en faisant le bien ; il ne fut saisi que le 10 avril 1799, en la paroisse de Cogles, dans la cachette qu'occupait un autre saint prêtre, Michel de Villegérard, dont nous avons raconté précédemment l'arrestation ; nous ne savons ce que devint ensuite M. Porcher.

Quant à l'abbé Giffart, nous avons un peu plus de notes sur son compte. Se trouvant sous le coup de la loi révolutionnaire, il quitta Bonaban en 1792 et se retira à Saint-Malo, mais il y fut bientôt découvert, arrêté et conduit à Rennes. En cette ville, le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine le condamna, le 20 janvier 1793, à « six années de gêne et à quatre heures de poteau sur la place de Saint-Malo. » Ce vénérable prêtre fut à cet effet ramené à Saint-Malo et exposé aux insultes de la populace durant quatre heures, attaché à un pilori, la tête découverte. On devait ensuite l'envoyer aux galères, mais comme il était grièvement atteint de goutte et hors d'état de pouvoir travailler, on se décida à lui faire passer ses six années de réclusion à Rennes ; il y fut incarcéré à la Tour Le Bart et demeura dans cette prison durant trois ans, au bout desquels les représentants du peuple le mirent en liberté en mai 1795 (1). Le pauvre abbé Giffart retourna à Bonaban, où il se trouvait « grabataire » l'année suivante. Le 22 janvier 1796, en effet, la municipalité de Châteauneuf écrivit à son sujet aux autorités départementales : « Nos visites domiciliaires n'ont eu d'effet que de trouver chez lui et sur son grabat l'ancien curé de Bonaban, âgé de 72 à 75 ans et chargé d'infirmités, contre lequel on ne fait aucune suite, ne le jugeant pas dans sa position pouvoir être dangereux (2). » On laissa donc mourir sous la surveillance de la police ce respectable vieillard, dont le seul crime était la fidélité aux saintes lois de l'Eglise.

André Bodinier, recteur de Saint-Jouan-des-Guérets, et Pierre-Louis Legrand, son vicaire, ne voulurent point pactiser avec les schismatiques. M. Bodinier s'exila à Jersey ; à la pacification, il fut nommé curé de Châteauneuf et chanoine honoraire de Rennes. M. Legrand fut également pourvu en 1803 et devint recteur de Saint-Jouan-des-Guérets, où il mourut en 1811.

Plusieurs autres prêtres de Saint-Jouan-des-Guérets suivirent pendant la Révolution l'exemple du recteur et de son vicaire. Louis Duval, Jean Rolland et Guillaume Jamin se réfugièrent à Jersey (3). Ce dernier, âgé de 56 ans, s'embarqua le 19 avril 1792, mais il ne tarda pas à revenir en Bretagne et, dès le mois de décembre suivant, il vint aborder à Saint-Lunaire ; malheureusement pour lui, les gendarmes de Saint-Servan l'arrêtèrent en

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(2) *Ibidem.*, 2 V, 6.

(3) *Ibidem.*, 2 V, 12.

Saint-Père, le 31 décembre, et le constituèrent prisonnier au château de Saint-Malo (1) ; nous ne savons ce qui advint ensuite à M. Jamin ; quant à son compagnon d'exil, M. Duval, il fut nommé en 1803 recteur de Saint-Léger.

Pierre Restif, exécuté à Saint-Malo en 1794, comme nous l'avons dit, était natif de Saint-Jouan-des-Guérets. Enfin Nicolas-Jacques Hubert, chapelain de Saint-Elie en Saint-Jouan, fut encore une victime de la Révolution. Accusé d'avoir parlé contre la constitution civile du clergé dans le catéchisme qu'il faisait dans sa chapelle, il fut traduit en justice et déporté à Jersey. Mais il revint chez nous au mois de mai 1793, se cacha dans les environs de Saint-Jouan et fut arrêté un an plus tard. Conduit devant les tribunaux de Saint-Malo et de Rennes, il fut condamné en cette dernière ville, le 5 septembre 1794, à six ans de travaux forcés et à deux heures d'exposition publique. Sa peine fut toutefois commuée en celle de détention au Mont-Saint-Michel, et il recouvra même sa liberté deux ans plus tard, car nous le trouvons en mai 1796, âgé de 65 ans et retenu sur son lit par la goutte dans une maison de Saint-Jouan-des-Guérets : il est probable qu'il y mourut (2).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(2) *Ibidem.*, 2 V, 7 et 12. — Notes de l'abbé Guihard.

CANTON DE TINTÉNIAC.

Lorsque, le 2 octobre 1791, on voulut installer à Tinténiaac un curé constitutionnel, « il y eut une très grande émeute populaire, accompagnée d'invectives les plus atroces (contre l'intrus). » Les jours suivants, le trouble ne fit qu'augmenter ; quand le malheureux schismatique paraissait dans le bourg, on le huait et on lui jetait des pierres ; aussi la municipalité crut-elle devoir, le 4 octobre, demander soixante hommes de troupe pour assurer l'ordre (1).

Il eût été beaucoup plus simple de prier le prêtre intrus de se retirer et de laisser tranquilles Julien Deslandes, recteur de Tinténiaac ; Guillaume Petel et Pierre Mahé, ses vicaires, et François Duhil, prêtre de la paroisse, qu'on poursuivait parce qu'ils avaient refusé de prêter un serment sacrilège. Ces ecclésiastiques fidèles demeurèrent néanmoins un certain temps sur le territoire de Tinténiaac, — où se cachèrent aussi beaucoup d'autres confesseurs de la foi, entre autres Julien Lemaréchal, martyrisé à Rennes en 1794 ; — mais l'année suivante, force fut à plusieurs de quitter momentanément le pays. MM. Deslandes et Mahé se réfugièrent à Jersey, d'où ce bon recteur revint dès qu'une lueur d'apaisement lui apparut, en 1795.

L'abbé Deslandes reprit alors l'exercice public du culte sacré à Tinténiaac, pour trop peu de temps malheureusement, et il y fut aidé par son vicaire Guillaume Petel qui ne semble pas avoir jamais quitté la paroisse. Obligés l'un et l'autre de se cacher de nouveau, ces deux prêtres zélés étaient dès janvier 1796 l'objet de recherches malveillantes qui se continuaient encore en février 1798 (2). Ils échappèrent par bonheur à leurs persécuteurs et en 1803 M. Deslandes fut réinstallé recteur de Tinténiaac ; il eut pour successeur dès 1806 son zélé vicaire M. Petel qui mourut à Tinténiaac dix ans plus tard. Quant à François Duhil, il décéda recteur d'Epiniac en 1823.

Les paroissiens de la Baussaine n'étaient pas plus disposés que ceux de Tinténiaac à recevoir en 1791 le curé que leur envoyait l'évêque constitutionnel Le Coz. En vain expédia-t-on au bourg de la Baussaine 25 dragons pour y rétablir l'ordre ; rien ne put calmer l'effervescence populaire favorable aux pasteurs légitimes, Julien Letournoux, recteur, et Jean Glémée son vicaire. Voici la

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 6.

(2) *Ibidem.*, 2 V, 5 et 6.

lettre instructive qu'écrivait aux autorités départementales le malheureux prêtre intrus six mois après son installation à la Baussaine : « Journallement insulté et assailli de coups de pierres, que faire ? Trois seuls patriotes dans la paroisse, qui sont le plus souvent absents, voilà mon appui... J'ai sommé le maire de faire partir de la paroisse MM. Rouazin, Le Dragon et Glémée, il n'a pas voulu et aucun des prêtres réfractaires n'ont évacué (1). »

On avait cependant fermé la chapelle de la Boujardière où le peuple se réunissait pour entendre la messe des prêtres fidèles ; ceux-ci durent alors chercher dans les villages des asiles sûrs pour y célébrer les saints mystères. En même temps, on vendait nationalement les biens de M. Rouazin (2), ce prêtre insermenté qu'avait dénoncé l'intrus. Quant à son confrère, M. Le Dragon, également dénoncé comme prêtre insoumis, c'était un chapelain de la Baussaine.

Il semble que le vicaire, Jean Glémée, ne quitta pas la paroisse pendant les plus mauvais jours. D'ailleurs, si son recteur Julien Le Tournoux s'en absenta durant quelque temps, il ne tarda pas à y rentrer et, de concert avec l'abbé Glémée, il essaya en 1795 de rétablir le culte public à la Baussaine. Forcés l'un et l'autre de regagner bientôt après leurs cachettes, ils étaient encore en février 1798 recherchés par les ennemis de l'Eglise qui, les présumant cachés dans la paroisse, ne purent toutefois les arrêter (3). On ne sait ce que devint M. Le Tournoux, mais en 1803 Mathurin Rouazin fut nommé recteur de la Baussaine et eut pour successeur, dès la même année, Jean Glémée décédé en 1816.

Notons encore parmi les confesseurs de la foi, Joseph Ballard, prêtre de la Baussaine, âgé de 35 ans et insermenté, qui se trouvait prisonnier au Bon-Pasteur de Rennes en septembre 1796 (4).

Julien Gué, anciennement vicaire à Redon, était depuis 1787 recteur de la Chapelle-aux-Fils-Méen lorsqu'on exigea de lui le serment de fidélité à la constitution civile du clergé ; il le refusa ainsi que son vicaire, Joseph Gouillaud. L'un et l'autre passèrent à Jersey en 1792. Un registre des paroisses catholiques de cette île donne au recteur de la Chapelle-aux-Fils-Méen le titre de « secrétaire à Jersey de Mgr Urbain de Hercé, évêque de Dol (5). » MM. Gué et Gouillaud revinrent toutefois d'assez bonne heure en Bretagne ; le premier se trouvait en 1797 rentré dans sa paroisse et y venait secrètement en aide à ses pauvres ouailles ; M. Gouillaud se cacha le plus souvent en Bonnemain, sa paroisse natale, et nous avons signalé déjà le bien qu'il y fit. L'abbé Gué devint en 1803 recteur de Meillac et dès l'année suivante curé du Grand-Fougeray. M. Gouillaud fut nommé en 1809 recteur du Vivier.

(1) *Archives d'Ille-et-Vil.* 2 V, 6.

(2) *Ibidem*, 9 P, 50.

(3) *Ibidem*, 2 V, 5.

(4) *Ibidem*, 2 V, 12.

(5) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 362.

Signalons aussi François Dupré, natif de la Chapelle-aux-Fils-Méen ; ce prêtre fidèle se réfugia en Angleterre et, à son retour au pays, devint vicaire à Rozlandrieuc. Il mourut en 1807, âgé de 50 ans, et fut inhumé à la Chapelle-aux-Fils-Méen (1).

La paroisse de Longaulnay était gouvernée en 1790 par Joseph-Marie Sevin, recteur, qu'assistaient deux vicaires, Joseph-Julien Sevin et Mathurin Chauvin ; tous les trois refusèrent de prêter serment et demeurèrent néanmoins dans la paroisse, exerçant le culte catholique, aucun intrus ne se présentant pour les remplacer (2). Toutefois, à la fin de 1792, l'abbé Chauvin dut gagner l'île de Jersey, d'où il revint à Longaulnay quelque temps après.

MM. Sevin étaient demeurés cachés dans cette paroisse ; mais, le 2 octobre 1793, ils y furent découverts au village de Linguénia, chez un bon chrétien nommé Basplacy. Les deux confesseurs de la foi furent d'abord enfermés dans la prison de Bécherel, puis conduits le lendemain à Rennes et incarcérés à la tour Le Bart (3). Rendus plus tard à la liberté, MM. Sevin s'empressèrent de revenir à Longaulnay, et ils y retrouvèrent leur digne confrère, Mathurin Chauvin. Ces trois vaillants ecclésiastiques se trouvaient encore cachés dans cette paroisse en février 1798, en compagnie d'un autre prêtre fidèle nommé l'abbé Briand (4). A la restauration du culte, Joseph-Marie Sevin fut, en 1803, réinstallé recteur de Longaulnay et mourut ou se retira en 1808. On ignore malheureusement quel fut alors le sort de ses intrépides compagnons.

Les détails nous manquent sur le clergé de Plesder, mais nous savons — et c'est l'essentiel — que le recteur de cette paroisse, Jean-Baptiste Guérin, et ses deux vicaires, MM. Colombel et Nouazé, ne voulurent point se souiller du serment constitutionnel et demeurèrent fidèles à leurs engagements envers l'Eglise (5).

Le recteur de Pleugueneuc et son vicaire ne montrèrent pas la même énergie et prêtèrent ce serment.

En revanche, François-Joseph Philaut, recteur de Saint-Domineuc, et Louis Lesguer, son vicaire, repoussèrent tout compromis avec le schisme, aussi bien que MM. Prétiaux et Monnier, prêtres de la paroisse. Obligés de se retirer devant un intrus, le recteur de Saint-Domineuc, son vicaire et l'abbé Prétiaux passèrent à Jersey (6). Toutefois, M. Philaut revint bientôt après dans sa paroisse pour y reprendre clandestinement son saint ministère ;

(1) *Reg. paroiss. de la Chapelle-aux-Fils-Méen*.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 6 et 12.

(3) *Ibidem*, 2 V, 4.

(4) *Ibidem*, 2 V, 5.

(5) *Ibidem*, 2 V, 12.

(6) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*.

obligé d'en sortir de nouveau, il demanda, en octobre 1797, un passeport pour l'Angleterre; mais il paraît qu'il ne l'obtint pas ou ne s'en servit pas, car l'année suivante il se trouvait encore caché et poursuivi en Saint-Domineuc (1). En 1803, l'abbé Philaut fut réinstallé recteur de cette paroisse, et son vicaire, Louis Lesguer, devint recteur de la Chapelle-aux-Fils-Méen, où il mourut en 1828.

Tout le clergé de Saint-Tual refusa de prêter en 1791; ce clergé se composait de Jean Rolland, recteur; François Frotin, vicaire, et MM. Tostivint et Regnault, prêtres de la paroisse (2). L'abbé Rolland quitta, paraît-il, Saint-Tual, car, en juin 1792, son vicaire y faisait les fonctions curiales, quoique insermenté, parce qu'aucun intrus n'avait accepté d'y venir. Mais, d'après la tradition locale, M. Rolland revint administrer secrètement sa paroisse et y mourut pendant la Révolution.

Quant à l'abbé Frotin, il ne tarda pas à être déporté à Jersey. Ce zélé vicaire était né en Saint-Tual, au village de Lesnen-Pommerit, de René Frotin, riche fermier, et de Mathurine Guillemer. De Jersey, il passa en Angleterre et fit partie de l'expédition de Quiberon; il eut l'honneur de souffrir le martyre en même temps que Mgr de Hercé, et fut fusillé avec le saint évêque de Dol, le 28 juillet 1795, sur la Garenne de Vannes (3).

A Saint-Tual se trouvait encore caché, en 1798, l'abbé Regnault, dont nous ne savons pas autre chose (4).

Nous manquons aussi de renseignements sur Joseph Favereau, recteur de Trévérien, mais il est certain qu'il refusa de faire le serment de fidélité à la constitution civile du clergé (5).

Charles Briot de la Noë, curé de Trimer, alors simple trêve de Tinténiac, montra la même fermeté, ainsi que M. Bourdet, son vicaire. L'abbé Briot passa à Jersey et s'y trouva avec un prêtre de Trimer nommé Lesguer (6), qui semble être le même que M. Lesguer, vicaire à Saint-Domineuc, dont nous venons de parler.

Quant la paix fut rendue à l'Eglise de France, M. Briot de la Noë, revenu à Trimer, devint, en 1803, le premier recteur de cette nouvelle paroisse, mais il y mourut l'année suivante.

(1) *Archives d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7 et 8.

(2) *Ibidem*, 2 V, 12.

(3) *Revue de Bret. et de Vendée*, XXXIV, 188.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

(5) *Ibidem*, 2 V, 12.

(6) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 295 et 404.

VILLE DE REDON.

Aux siècles derniers la ville de Redon dépendait spirituellement comme féodalement de l'abbaye Saint-Sauveur; elle ne renfermait qu'une paroisse, dédiée à Notre-Dame, dont la charge était confiée à un prêtre prenant seulement le titre de vicaire perpétuel, parce que l'abbé de Redon était considéré comme étant le vrai recteur.

Au moment de la Révolution la vicairie perpétuelle de Redon était occupée par Gabriel-Mathurin Loaisel, pourvu de ce bénéfice en 1777 à la suite d'une résignation faite en sa faveur par son oncle Alexandre Loaisel. Mais ce dernier, contre son attente, vécut longtemps encore après sa démission, car il passa la tourmente révolutionnaire caché dans le pays de Redon et ne mourut qu'en 1799 (1).

Quant à Gabriel Loaisel, élu député aux Etats-Généraux le 20 avril 1789, avec les recteurs de Pontivy et de Questembert, il partagea leurs aberrations politiques et publia même un fâcheux manifeste qui détermina quelques défections parmi les autres membres du clergé. Mais il n'alla pas plus loin; éclairé par les sinistres événements d'octobre, il revint dans sa paroisse au commencement de 1790 et fut remplacé à l'Assemblée par dom Lebreton, prieur claustral de l'abbaye de Redon, qui n'a laissé qu'une triste mémoire (2).

L'année suivante on exigea du clergé le serment de fidélité à la constitution civile de l'Eglise de France. M. Loaisel refusa de le prêter et son exemple fut suivi non seulement par son oncle le vénérable Alexandre Loaisel, mais encore par ses vicaires Joseph Thomin et Jean Le Blanc, MM. Le Floc'h, chapelain des Ursulines, Louis Evin, chapelain de l'Hôpital, Poirier, aumônier des Calvairiennes, et Tual, prêtre, maître d'école (3). Un seul prêtre séculier, étranger à la paroisse de Redon, se présenta pour prêter serment après que le vicaire perpétuel et ses prêtres se furent retirés dans la sacristie de leur église. Mais le peuple, qui avait accueilli avec émotion l'explication donnée par M. Loaisel de l'impossibilité pour un prêtre fidèle à ses devoirs de prêter ce serment, s'éleva contre le malheureux jureur et le traita hautement de Judas; il fallut faire venir un détachement de soldats en garnison à Redon pour calmer l'effervescence populaire et protéger

(1) Abbé Luco, *Pouillé hist. de l'ancien diocèse de Vannes*, 678.

(2) Kerviler, *Les députés de la Bretagne aux Etats-Généraux*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 12.

ce pauvre prêtre égaré que poursuivaient à coup de pierres les femmes de Redon (1).

L'abbé Loaisel et ses fidèles coopérateurs demeurèrent toutefois quelque temps encore à Redon; ils y furent rejoints par un grand nombre d'autres bons prêtres appartenant aux diocèses de Nantes et de Vannes et amenés forcément en cette ville pour y être surveillés par les autorités révolutionnaires; au mois de mars 1792 il n'y avait pas moins de vingt-trois prêtres nantais internés à Redon (2), sans compter bon nombre de Vannetais. Mais au mois d'août un décret de proscription les obligea tous à songer au chemin de l'exil; le 22 de ce mois l'abbé Gabriel Loaisel et Joseph Thomin son vicaire prirent des passeports pour Jersey. Le 13 septembre suivant MM. Le Blanc et Le Floch en prirent pour l'Espagne; deux jours plus tard Louis Evin fit de même et son exemple fut suivi par MM. Alexis Lucas, Guillaume La Touche, Evin de la Barre, tous prêtres habitués à Redon, et par un grand nombre des prêtres internés tant nantais que vannetais (3).

Il ne demeura plus en apparence à Redon que deux prêtres fidèles, tout deux septuagénaires; Alexandre Loaisel, l'ancien vicaire perpétuel de Notre-Dame, et Claude Guellerin, religieux trinitaire très infirme; encore ce dernier ne resta-t-il pas longtemps libre, car l'année suivante on se saisit de lui pour l'enfermer à la Trinité de Rennes (4).

Le vieux M. Loaisel dut alors se cacher aux environs de Redon; mais il trouva des confrères dont les Révolutionnaires ne soupçonnaient pas la présence. C'était d'abord le vicaire M. Thomin qui n'avait point utilisé son passeport pour Jersey; — c'était encore Pierre Leprince, recteur de Monnières (évêché de Nantes), qui échappé des prisons de Vannes s'était réfugié à Redon; — dom Radiguel bénédictin dont nous reparlerons, — et le vicaire de Fégréac, Grégoire Orain, dont la mémoire est demeurée en si grande vénération: ce dernier avait coutume de visiter les bons chrétiens de Redon, vêtu en chaudronnier et la hotte sur le dos (5). Enfin il ne faut pas oublier que les prêtres cachés dans les paroisses voisines de Redon venaient parfois exercer secrètement en cette ville leur sublime ministère; quelques-uns d'entre eux payèrent même de leur vie cette sainte audace, comme Michel Després et Julien Racapé exécutés à Redon en 1793, comme nous l'avons précédemment raconté.

Mais ce n'était pas seulement à Redon que périssaient de mort violente les prêtres demeurés fidèles à Dieu et à son Eglise: à Nantes lorsque l'infâme Carrier fit opérer, le 16 novembre 1793,

(1) *Bulletin de Rennes*, IX, 245.

(2) *Hist. de la ville et de l'abbaye de Redon*, 260.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5. — *Notes ms.*, de Mgr Poirier évêque de Roseau.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 4.

(5) Abbé Cabours, *Vie de M. Orain*, 207.

l'épouvantable noyade de quatre-vingt-dix prêtres engloutis ensemble par les flots de la Loire, quatre de ces martyrs se rattachaient à la cité redonnaise; c'étaient Joseph Maussion, natif de Redon et recteur d'Oudon (évêché de Nantes), — René Legrand, capucin, en religion frère Hyacinthe, de Redon, né en cette ville en 1725, — Alexis Lucas, né à Redon en 1764, prêtre de la Mission, et caché en 1792 à Nantes comme ouvrier imprimeur — et enfin dom Augustin Bazille, bénédictin de l'abbaye de Redon (1).

Cette dernière victime nous amène à dire un mot des religieux de Saint-Sauveur de Redon.

Dans la belle abbaye fondée par saint Convoyon, il ne demeurait que huit Bénédictins lorsqu'éclata la Révolution; quand on leur demanda s'ils voulaient rentrer dans le monde, trois seulement d'entre eux en manifestèrent la volonté; il est vrai que plus tard un quatrième suivit leur mauvais exemple. Mais les quatre autres demeurèrent fidèles à leurs engagements monastiques et y firent honneur. Nous venons de nommer le sous-prieur de l'abbaye, dom Bazille, victime des fureurs de Carrier; — à l'exemple de ce martyr, dom Radiguel se dévoua au salut de ses frères; resté caché à Redon même, dans une maison de la rue aux Fèvres, où il exerçait secrètement son ministère, il y mourut pendant la Révolution; — dom Guimond de la Rifaudière, caché aux environs de Mayenne, y rendit également de grands services au péril de ses jours, et mourut recteur de Belgeard (Mayenne), en 1814; — enfin, dom Linois, ne trouvant plus en France de monastère Bénédictin, entra dans l'Ordre des Trappistes et y mourut très âgé vers 1825 (2).

Comme l'on voit, la paroisse de Redon ne fut pas abandonnée, même pendant les plus mauvais jours de la Terreur. Aussi, un curé constitutionnel ne put-il y demeurer, et ce fut en vain que l'évêque schismatique Le Coz vint à Redon pour y rallier quelques ouailles; ce faux pasteur n'y recueillit que de la honte.

Quand un peu de calme sembla renaître en France, le vicaire perpétuel de Redon revint en cette ville avec quelques-uns de ses prêtres exilés comme lui. Nous en avons la preuve dans une note administrative datée du 27 janvier 1798: il y est dit que M. Loaisel « curé déporté » est rentré à Redon, ainsi que l'abbé Le Floch, mais qu'ils n'ont pu y continuer l'exercice de leur culte, ce qui les a obligés à disparaître de nouveau; la même note ajoute que le vieil abbé Loaisel, oncle du précédent, âgé alors de 80 ans, vit encore caché aux environs de Redon, aussi bien que l'abbé Thomin, sans qu'on puisse mettre la main sur eux (3).

Mais dans le courant de cette même année 1798, le clergé de Redon put se montrer d'une façon définitive; l'abbé Louis Evin

(1) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 21, 223, 250 et 267.

(2) *Hist. de la Ville et de l'abbaye de Redon*, 248-251.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

fit sa déclaration de domicile au mois de mai, et peu de temps après MM. Loaisel et Thomin reprirent l'exercice public du culte dans l'ancienne église des Calvairiennes, en attendant qu'ils le pussent transférer dans celle de l'abbaye Saint-Sauveur.

Maintenu à la tête de son troupeau, après le Concordat, avec le titre de curé de Redon, Gabriel Loaisel donna sa démission en 1806 à la suite d'une maladie; il reprit toutefois ses fonctions au bout de quelques mois, son successeur M. Gué, confesseur de la foi comme lui, étant prématurément décédé. M. Loaisel se démit définitivement de sa cure en 1816 et vécut dans la retraite à Redon même, où il ne mourut qu'en 1828, âgé de soixante-seize ans (1).

Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître ce que devinrent après la Révolution les courageux collaborateurs de MM. Loaisel, notamment ce zélé vicaire, Joseph Thomin, qui n'abandonna pas un instant les paroissiens de Redon. Comme cette ville appartenait avant le Concordat au diocèse de Vannes, il est vraisemblable qu'un certain nombre de ses prêtres préférèrent continuer leur ministère dans ce diocèse nouvellement reconstitué.

Quoi qu'il en soit, si l'esprit de foi distingue encore la population redonnaise, celle-ci le doit, sans aucun doute, aux prêtres fidèles qui sont demeurés cachés parmi elle, au péril de leurs jours, pendant la tourmente révolutionnaire.

(1) Kerviler, *Les députés de la Bretagne aux Etats Généraux*.

CANTON DE REDON.

Des quatre paroisses formant le canton de Redon, trois, Bains, Brain et Langon, se trouvaient sur le territoire abbatial de Saint-Sauveur de Redon; aussi étaient-elles gouvernées par de simples vicaires perpétuels, l'abbé de Redon y maintenant ses droits de recteur primitif.

Semi-prébendé de la Cathédrale de Rennes, Guillaume-Pierre Poisson accepta, en 1773, de devenir vicaire perpétuel de Bains. Ayant refusé de prêter serment de fidélité à la constitution civile du Clergé, il cessa au mois de septembre 1792 d'exercer publiquement le culte dans l'église de Bains et se cacha dans cette paroisse. Il y fut découvert le 6 novembre suivant dans un grenier du manoir de la Roche-du-Teil où la famille de Gâtechaire lui donnait l'hospitalité. Saisi sous un tas de fagots, le vénérable prêtre fut maltraité et, d'après la tradition, traîné par les pieds dans l'escalier de pierre du manoir. De là, on le conduisit à Rennes où il fut enfermé à la Trinité.

Aussitôt la municipalité de Bains prit une délibération, réclamant l'élargissement de l'abbé Poisson : si celui-ci était demeuré dans la commune, y disait-on; c'est qu'on lui avait longtemps refusé un passeport, « ne voulant d'aucune façon le voir quitter Bains (1). » Mais on n'écoula pas d'aussi justes réclamations et en janvier 1793 le vicaire perpétuel de Bains était encore à la Trinité « condamné à la déportation (2). » Il parvint toutefois à sortir de prison, car nous le trouvons l'année suivante caché dans la paroisse de Miniac-Morvan et y exerçant en secret son saint ministère (3). Ce ne fut qu'une éclaircie dans la vie de ce bon pasteur, et peu de temps après il se trouvait pris de nouveau et détenu cette fois dans les cachots du Mont-Saint-Michel.

Remis en liberté en 1795, Guillaume Poisson s'empressa de regagner sa chère paroisse de Bains où il put, pendant trop peu de temps, reprendre le culte public; le 18 fructidor l'obligea à se cacher de nouveau sur le territoire de Bains même et au mois d'août 1799 il y fut encore une fois saisi, conduit à Rennes et enfermé en cette ville dans la prison de la Tour Le Bart (4).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(2) *Ibidem*, 2 V, 4.

(3) *Archiv. paroiss. de Miniac-Morvan*.

(4) *Reg. paroiss. de Bains*.

Le 11 septembre suivant les habitants de Bains adressèrent à l'Administration centrale d'Ille-et-Vilaine une longue lettre dont nous extrayons ce qui suit :

« Nous avons eu M. Poisson pour pasteur pendant 17 ans avant la Révolution ; il joignoit l'exemple de toutes les vertus aux leçons qu'il nous donnoit. En 1789 lorsque le cri de la liberté se fit entendre dans toute la France, partageant notre enthousiasme il sut le régulariser et prévenir par sa sagesse tout excès. Ennemi des soulèvements et de tout ce qui pouvoit tendre à la guerre civile, il sut en préserver cette commune et c'est à ses soins paternels que nous devons la tranquillité. Arrêté en l'an II, sans doute sur de faux rapports, ses conseils restèrent gravés dans notre mémoire. Rendu à nos vœux en l'an IV, nous le retrouvâmes le même ; il nous fit supporter sans murmurer les réquisitions et autres désagréments de ces temps de calamités. Depuis le 18 fructidor errant parmi nous, il souffrit ses maux avec patience.... Nous vous supplions donc d'avoir pitié de sa vieillesse, de lui donner sa liberté, sauf à le retenir dans la plus exacte surveillance, bien certains que nous sommes qu'elle ne pourra servir qu'à sa justification ; il est âgé de 62 ans et il en a passé 27 au milieu de nous, à la seule exception du temps de sa première détention, et nous sommes sûrement les meilleurs et les plus irréprochables témoins de sa vie (1). »

Cette supplique, aussi honorable pour les brebis que pour le pasteur, n'eut son effet qu'au mois de mars 1800. Le bon abbé Poisson revint à Bains pour les fêtes de Pâques ; quatre ans plus tard il fut nommé curé de Toussaints, à Rennes, où il mourut en 1818. Sa mémoire est demeurée en grande vénération, à Bains surtout où il montra tant de zèle et de courage.

L'abbé Poisson avait à Bains deux vicaires : Michel Després résidant au bourg — et René Collet habitant le village de Saint-Marcellin, dont il desservait la chapelle.

Le premier fut un martyr et périt en 1793 sur l'échafaud de Redon, comme nous l'avons précédemment narré.

Le second, caché pour exercer son ministère, fut saisi sur le territoire de Saint-Perreux, au mois d'août 1794 et traduit le 24 septembre devant le tribunal révolutionnaire de Lorient. Comme il était alors malade et âgé de 64 ans, M. Collet ne fut condamné qu'à la réclusion. On l'enferma à Vannes dans la prison du Petit-Couvent, où il mourut le 11 mars 1795.

Faisaient encore partie du clergé de Bains : M. Evain, chapelain de la Magdeleine, qui prit, le 20 septembre 1792, un passeport pour l'Espagne ; — Laurent Hallier, chapelain de Saint-Méen, recherché par les révolutionnaires en 1796 ; — et Pierre Guimareil, chapelain de Saint-Jean-des-Pileurs ; ce dernier, après avoir protesté publiquement contre les prêtres jureurs, continua à exercer le culte dans sa chapelle que fréquentèrent alors « grand

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

nombre de gens de Redon ; » il fut arrêté le 5 février 1793 et conduit à Rennes où on le mit en prison (1).

Enfin plusieurs autres prêtres également confesseurs de la foi appartenrent par leur naissance à cette religieuse paroisse de Bains ; voici les noms de quelques-uns d'entre eux : Jacques Joret de Longchamp, bénédictin, enfermé au château de Nantes et déporté en Espagne en septembre 1792 ; — Barnabé Evain, prêtre à Rochefort, caché à Bains pendant la tourmente ; — Jean Mauri, recteur de Pluherlin et dernier doyen de la collégiale Notre-Dame de la Tronchaye, exilé ; — Pierre Després, recteur de Reguiny, détenu en 1796 au Petit-Couvent, à Vannes, — et enfin Pierre Rouxel, vicaire à Pluherlin, dont nous avons raconté le martyre en 1794.

Philippe Guémené était vicaire perpétuel de Brain en 1791 ; il refusa le serment sacrilège aussi bien que son vicaire, Julien Racapé. Nous savons déjà que ce dernier périt en 1793, sur l'échafaud de Redon. Quant à M. Guémené, il sut mieux déjouer les recherches des ennemis de l'Eglise, et se cacha si bien dans sa paroisse et aux environs qu'on ne put l'arrêter. A la pacification de 1795, il reparut publiquement à Brain, mais, obligé de regagner bientôt ses cachettes, il reprit en secret son dangereux et sublime ministère (2). A la restauration du culte, Philippe Guémené fut nommé recteur de Brain, où il mourut en 1815.

Le dernier vicaire perpétuel de Langon fut Joseph-François Provost. Chassé de son église, par suite de refus de serment, à la fin d'août 1792, il demeura quelque temps dans le bourg, puis se détermina à s'expatrier, et on ne sait ce qu'il devint ensuite. Quant à son vicaire, Jean Collet, il se retira à Bains, sa paroisse natale, et il s'y trouvait encore en avril 1793, puis il gagna Questembert et, selon la tradition, l'étranger. Pendant l'absence de ses pasteurs, la paroisse de Langon fut secourue par deux prêtres vraisemblablement parents, nés sur son territoire, Laurent et Melaine Derennes : le premier était un vieillard qui finit, en 1797, par être incarcéré à Rennes, quoique septuagénaire ; le second, plus heureux, échappa à ses ennemis et demeura, pendant toute la Révolution, dans les environs de Langon ; il y reprit même, en 1795, le culte public, puis disparut de nouveau (3). A l'époque du Concordat, Jean Collet devint recteur de Langon et, plus tard, Melaine Derennes fut nommé recteur de la Chapelle-Thouarault.

Lors de la formation d'une municipalité à Renac, en 1789, les paroissiens choisirent pour maire leur recteur, Pierre-Joachim Badin. Mais ayant refusé de prêter le serment prescrit par la

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

(2) *Ibidem*, 2 V, 5 et 7.

(3) *Ibidem*, 2 V, 6 et 7.

constitution civile du clergé, ce bon prêtre dut s'éloigner de son troupeau sur la fin de septembre 1792; il fut déporté en Espagne, où il mourut (1).

Le vicaire de M. Badin, Hilarion-François Lollivier, était natif de Renac et ne fut pas moins ferme dans sa conduite. Né en 1756 et nommé vicaire à Renac en 1780, M. Lollivier demeura dans cette paroisse durant toute la Révolution. Plusieurs fois arrêté par les gardes nationaux du pays, il échappa toujours à ses ennemis : pris d'abord dans les bois de Virel, en Renac, et amené dans une auberge du bourg de ce nom, il dut sa liberté à l'aubergiste, nommé Poligné; saisi une seconde fois au chevet d'une moribonde, il fut délivré par une troupe de jeunes gens qui dispersèrent ses bourreaux; enfin l'on raconte qu'enfermé certain jour dans une tour de Redon servant de prison, il sut si bien s'y prendre qu'il parvint à s'évader. A peine rendu à la liberté, ce confesseur de la foi reprenait à Renac et aux environs l'exercice de son périlleux ministère, et « il serait trop long de dire tout ce qu'il endura dans ses cachettes pour la gloire de Dieu et le salut des âmes (2). » Ce vaillant et édifiant vicaire demeura à Renac jusqu'en 1803; à cette époque, il fut envoyé avec le même titre à Guipry, où il mourut en 1807 (3).

(1) Abbé Luco, *Pouillé hist. de l'ancien diocèse de Vannes*, 694.

(2) *Reg. paroiss. de Renac*. — *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

(3) *Reg. paroiss. de Renac*.

CANTON DE BAIN.

Yves-Jean Le Bon avait pris possession, le 21 avril 1788, de la cure de Bain et du doyenné de même nom qui s'y trouvait annexé. En 1790, de concert avec ses vicaires MM. Collet et Hardy, il signa l'adresse du clergé contre les projets de la constitution civile de l'Eglise de France. Au commencement de l'année suivante, tous trois refusèrent de prêter un serment qu'ils savaient sacrilège (1). Peu de temps après ils furent privés de leur liberté, comme nous l'apprend la lettre suivante écrite au rédacteur du *Bulletin de Rennes*, le 17 octobre 1791, par Paul Martin, procureur-syndic du district de Bain :

« Les sieurs Le Bon, Collet et Hardy, ci-devant curé et vicaires de cette ville de Bain, furent constitués prisonniers au mois d'août dernier. A la faveur d'un décret d'ajournement personnel leurs notifiés aux prisons de Rennes le 21 septembre dernier, ils revinrent ici (à Bain) le lendemain. Le peuple se porta en foule au presbytère; j'en prévins sur le champ le maire et le procureur de la commune qui me déclarèrent qu'ils allaient établir un piquet de gardes nationales pour veiller sur les démarches de ces ecclésiastiques et de leurs adhérents. Instruit le lendemain que le piquet n'avoit point été placé, qu'il y avoit eu même quelque émeute le soir, des pierres lancées, que le maire et le procureur étoient absents, et voyant l'affluence du peuple à la cure, je m'y transportai moi-même. Je vis à ces prêtres une cour nombreuse et la joie peinte sur tous les visages. Je demandai au sieur Le Bon s'il entendoit présenter sa requête pour subir interrogatoire, enlever ses meubles et se conformer à l'arrêt du Département qui éloigne de trois lieues de leur ancienne résidence les curés remplacés; il chercha des échappatoires et sans en obtenir aucune satisfaction je le laissai regagner son cortège. (Ayant en vain prié le colonel et le major de la Garde nationale qui s'y refusèrent), je m'adressai au capitaine qui donna à chacun de ces prêtres un garde-à-vue. La fermeté de cette démarche en imposa, l'ordre se rétablit et dès le lendemain ces ecclésiastiques quittèrent la ville sans pour cela abandonner le pays, car j'ai su que le surlendemain ils étoient à dire la messe et les vêpres dans deux paroisses voisines dont les curés ne sont pas remplacés (2). »

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(2) *Bulletin de Rennes*, XIII, 133.

Cette curieuse correspondance fait bien connaître les sentiments de la population de Bain envers ses prêtres légitimes, chassés de leur église par un misérable intrus et déjà honorés de la perte de leur liberté. Trois ans plus tard, quand les prêtres des Côtes-du-Nord destinés à la déportation à la Guyanne passèrent par Bain au mois de mars 1794, ils éprouvèrent la même sympathie de la part des habitants de Bain et n'eurent qu'à se louer de leurs bons procédés (1). Mais à Bain comme ailleurs une poignée de mécréants faisait la loi, et en 1792 l'abbé Le Bon fut de nouveau arrêté, enfermé à Saint-Melaine de Rennes le 14 août, puis déporté à Jersey. Il ne revint à Bain qu'en 1801, fut réinstallé peu après curé de cette paroisse et y mourut, âgé de 75 ans, le 8 avril 1820.

Quant aux vicaires de M. Le Bon, l'abbé Collet le rejoignit en exil et nous le trouvons avec lui à Jersey en 1793 (2), mais nous ignorons ce qu'il devint ensuite. On sait mieux ce qu'eut à souffrir son confrère Pierre Hardy : nous avons déjà raconté qu'il ne voulut point passer à l'étranger ; après être demeuré quelque temps caché aux environs de Bain, il se réfugia dans la paroisse de Tremblay où il avait été vicaire avant d'être nommé à Bain. Arrêté une première fois mais délivré par les habitants de Tremblay, il fut une seconde fois surpris en Servon, sa paroisse natale, incarcéré à Rennes, puis déporté à l'île de Ré ; il y arriva le 5 décembre 1798 ; il avait alors 37 ans (3).

On peut encore placer au nombre des Confesseurs de la foi un chapelain de Bain, Thomas Aulnette, exilé en 1794, puis nommé, en 1803, recteur de Saint-Suliac où il mourut en 1829.

Jean-Charles Moulmier n'était pourvu du prieuré-cure d'Ercé-en-la-Mée que depuis le 1^{er} septembre 1790 lorsqu'il lui fallut combattre la Révolution : chassé de son église et de son presbytère par un intrus le soir du 2 septembre 1792, il passa la nuit dans un champ et se dirigea, le lendemain, vers Rennes, accompagné de jeunes gens dévoués, qu'il crut toutefois devoir bientôt congédier. L'année suivante nous le trouvons enfermé à Saint-Melaine au mois d'août, puis déporté à Jersey ; il avait alors 40 ans. M. Moulmier retrouva dans l'île de Jersey l'un de ses vicaires M. Barbedette qui avait, comme lui, refusé de prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé (4).

Deux autres prêtres également vicaires à Ercé-en-la-Mée, — dont le territoire comprenait l'église-fillette de Teillay, — montrèrent la même fermeté de conduite : Jacques Posson fut détenu à Saint-Melaine en 1792 en même temps que son recteur ; il devint recteur de Vergeal en 1803 ; — Pierre Bouvier, natif de Vitré, fut arrêté le 20 juin 1793 par les gardes-nationaux de Hédé et conduit par eux à la prison de la Tour Le Bart, à Rennes. Sa prise fut

(1) Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.*, I, 539.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 289 et 312.

(3) Manseau, *Les prêtres déportés*, II, 256.

(4) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 276 et 429.

dramatique : lorsqu'il aperçut les gardes nationaux sur la route de Rennes à Hédé il prit la fuite à travers champs, mais les gardes le poursuivirent et lui donnèrent trois coups de sabre sur le pied droit pendant qu'il franchissait un talus ; ces blessures le mirent hors d'état de continuer sa course ; saisi, il déclara que depuis neuf mois il errait ainsi dans la campagne pour procurer quelques consolations aux pauvres chrétiens abandonnés (1).

Enfin, un ancien vicaire d'Ercé en 1780, Julien Saivin, fut également poursuivi pour refus de serment et passa en Angleterre. En 1804 il fut nommé recteur d'Ercé où il mourut en 1823. Quant à l'abbé Moulmier, à son retour d'exil il n'accepta pas de cure et mourut en 1840 prêtre habitué à Saint-Sauveur de Rennes (2).

Anne-Joseph Guérin, recteur de Messac, et ses deux vicaires MM. Blin et Cotterel refusèrent de souiller leur conscience du serment constitutionnel ; à la fin de juin 1792 ils furent forcés de quitter leur église. M. Guérin passa en Espagne et fut plus tard, à son retour en France, réinstallé recteur de Messac où il mourut, âgé de 74 ans, le 17 mars 1831. On ignore ce que devint M. Blin, mais son confrère Charles Cotterel demeura caché dans la paroisse. Il y fut aidé dans son dangereux apostolat par un ancien chapelain de Noë-Blanche nommé Pierre Troufflard ; l'un et l'autre ont laissé une mémoire vénérée dans la contrée. En avril 1796 M. Troufflard, alors âgé de 55 ans, fut arrêté et enfermé au petit Saint-Méen de Rennes (3). M. Cotterel plus heureux échappa à ses persécuteurs ; après avoir rendu pendant la Révolution les plus grands services aux habitants de Messac particulièrement dans la section de Noë-Blanche il reprit, à la pacification, ses fonctions de vicaire et mourut en 1820.

Dès le mois d'août 1791, Henri Dufeu, recteur de Pancé, apprenant l'emprisonnement du doyen de Bain et de ses vicaires, se réfugia à Rennes ; mais l'année suivante il y fut arrêté et enfermé le 14 août 1792 à Saint-Melaine ; il fut ensuite déporté à Jersey. Rentré dans sa paroisse après la tempête, il fut de nouveau nommé recteur de Pancé et y décéda en 1809, âgé de 72 ans. Pierre Gendrot, vicaire à Pancé, et MM. Dehoux et Biatte, prêtres de cette paroisse, avaient comme leur recteur refusé de prêter serment en 1791 (4). Nous ne savons ce que devinrent les derniers, mais M. Gendrot, vieillard de 75 ans en 1792, fut arrêté et enfermé à Rennes, successivement à Saint-Melaine et à la Trinité. Conduit de là dans les cachots du Mont-Saint-Michel, il y trouva Léonard Neveu, alors sous-diacre, qui devait plus tard devenir recteur de Pancé en 1810 et y mourir en 1843. Rendu à la liberté en 1795, M. Gendrot revint à Pancé, mais pour peu de temps, car il fut

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(2) *Notes de M. l'abbé Forget*, vicaire aux Brûlais.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4 et 12.

(4) *Ibidem.*, 2 V, 13.

arrêté de nouveau et détenu au petit Saint-Méen, où il se trouvait le 16 septembre 1796 (1). Dieu permit toutefois que ce vaillant prêtre pût revoir Pancé où il mourut âgé de 85 ans (2).

Refusèrent aussi de prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé : François Decombes, recteur de Pléchâtel, MM. Legoux et Vincent, ses vicaires, et MM. Guilmé et Legrand, prêtres de la paroisse (3). L'abbé Decombes fut d'abord détenu à la Trinité où il se trouvait en janvier 1793, âgé de 55 ans; on le déporta ensuite à Jersey. Réinstallé recteur de Pléchâtel en 1803, il y mourut en 1806. A Jersey furent également exilés MM. Legoux et Vincent; le premier devint plus tard recteur d'Essé en 1810; quant au second vicaire et aux autres prêtres fidèles de Pléchâtel, on ignore quel fut leur sort.

Philippe Berthelot, recteur de Poligné, Guillaume Chanterel et Michel Heuzé, ses vicaires, Jean Michel et N. Jollivet, prêtres de la paroisse, refusèrent unanimement de prêter serment (4). M. Berthelot, forcé de quitter Poligné à la fin de juillet 1791, se réfugia à Rennes où il fut détenu à Saint-Melaine l'année suivante, en compagnie de son vicaire, M. Heuzé. Exilé ensuite à Jersey, le recteur de Poligné ne revint en sa paroisse qu'au mois de mai 1801. Nommé au Concordat recteur de Saulnières, l'abbé Berthelot n'y demeura pas et se retira aux Forges de Paimpont dont il mourut chapelain dès le 20 août 1803 (5). Quant aux vicaires de Poligné, le premier, Guillaume Chanterel, se retira d'abord à Rennes puis à Pacé où il rendit les plus grands services et dont il devint recteur en 1803; nous avons précédemment parlé des persécutions qu'il endura et du courage dont il fit preuve. Son confrère, Michel Heuzé, chargé spécialement avant 1791 du service de la chapelle de Crevain, en Poligné, fut enfermé à Saint-Melaine en août 1792, étant âgé de 36 ans; déporté à Jersey puis rentré en France en 1795, il devint curé d'office de Brecé, puis fut nommé recteur de cette paroisse où il mourut en 1812. Pendant l'absence de leur pasteur les habitants de Poligné furent secourus par les bons prêtres demeurés cachés aux alentours, notamment par M. Tizon qui vers 1800 fut nommé curé d'office (6).

Comme l'on voit, tous les prêtres, à peu de chose près, du canton de Bain, demeurèrent fidèles à leurs saints engagements; nous verrons que la même conduite honorable fut tenue par presque tous les prêtres de l'arrondissement de Redon.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(2) *Reg. paroiss. de Pancé.*

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 13.

(4) *Ibidem.*

(5) *Reg. paroiss. de Poligné.*

(6) *Ibidem.*

CANTON DU GRAND-FOUGERAY.

La paroisse de Fougeray — appelée de nos jours le Grand-Fougeray par opposition à celle du Petit-Fougeray, — faisait partie avant la Révolution du diocèse de Nantes; comme elle était d'une vaste étendue avec beaucoup de chapelles, son clergé était assez nombreux.

Au moment de la Révolution, le recteur de Fougeray était Pierre Aupiais, natif de Besné, ordonné prêtre en 1772, et pourvu de sa cure en 1789. Il avait trois vicaires : René Le Sage, Maurice Briand et Pierre Chambily. Recteur et vicaires refusèrent le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé et virent leur bon exemple suivi par les autres prêtres de la paroisse, dont voici les noms : Jean Gortais, chapelain du Port-de-Roche, exécuté à Rennes en 1794 et auquel nous avons précédemment consacré une notice; — Jean Savary, détenu en septembre 1796 au petit Saint-Méen de Rennes et qualifié alors aussi lui « d'ancien chapelain de Port-de-Roche, âgé de 59 ans (1); » — François Savary, renfermé en 1793 à la Trinité de Rennes et alors âgé de 52 ans (2); — Julien Crossais et N. Chesnais, chapelains; — G. Cornillaye et François Métayer, natifs de Fougeray; le premier de ceux-ci, M. Cornillaye, prit un passeport pour Bilbao, et l'autre, M. Métayer, aumônier des religieuses des Couëts, près Nantes, demeura pendant toute la Révolution caché dans la paroisse de Rezé; il devint en 1803 recteur de Brains, et en 1805 recteur de Sainte-Pazanne où il mourut en 1837 (3).

Revenons maintenant à M. Aupiais et à ses vicaires.

Le curé de Fougeray, forcé de quitter sa paroisse à la fin de février 1792, se retira à Nantes et il fit plus tard certifier sa résidence dans cette ville depuis le 1^{er} mai 1792 jusqu'au 29 mars 1800 (4). On dit cependant qu'il revint à Fougeray, au moins temporairement, au mois de mai 1797 et qu'il y fut reçu en triomphe (5). Le 3 mai 1800 l'abbé Aupiais déclara vouloir reprendre publiquement le saint ministère à Fougeray, mais il ne put l'y exercer longtemps car il mourut l'année suivante (6).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(2) *Ibidem.*, 2 V, 4 et 12.

(3) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 272.

(4) *Ibidem.*, II, 11.

(5) *Reg. paroiss. de Fougeray.*

(6) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4 et 12.

Quant aux trois vicaires de Fougeray, aucun d'eux ne voulut abandonner son poste; parlons successivement de ces vaillants confesseurs de leur foi.

Maurice Briand fut peut être des trois celui dont la vie fut la plus accidentée. Arrêté dès 1793, il fut conduit à Rennes et enfermé à la Trinité; il avait alors 59 ans et était natif de Fougeray. Détenu peu après dans les cachots du Mont-Saint-Michel, il parvint néanmoins à recouvrer la liberté et regagna sa paroisse où il se cacha pour venir en aide à ses ouailles. Mais en avril 1796 il fut de nouveau pris à Fougeray, ramené à Rennes et détenu cette fois au petit Saint-Méen. Sorti encore une fois de prison, il se retrouvait à Fougeray en février 1798 et en mai 1800. Peu de temps après, néanmoins, il quitta momentanément le pays, car en 1801 il fut signalé comme « exerçant sans autorisation le culte dans l'arrondissement de Paimbœuf (1). »

Quand fut signé le Concordat, Maurice Briand fut nommé curé de Fougeray et installé au mois de septembre 1803; toutefois il n'y jouit pas longtemps d'un repos qu'il avait si bien mérité, car il décéda au mois de mai 1804.

Les deux autres vicaires à Fougeray : MM. Le Sage et Chambily, ne semblent pas avoir quitté cette paroisse pendant toute la Révolution; cachés dans des maisons sûres dont les habitants étaient profondément dévoués à la religion, protégés par des jeunes gens qui savaient défendre leurs prêtres contre l'impiété révolutionnaire, ces deux Confesseurs de la foi purent opérer le plus grand bien non seulement en Fougeray, mais encore dans les paroisses circonvoisines. Aussi un rapport officiel du 5 novembre 1797, déclare-t-il que MM. Le Sage et Chambily sont « si soigneusement cachés par les chouans qu'on ne peut découvrir leur retraite » ni les empêcher « d'officier clandestinement la nuit (2). »

René Le Sage, né à Prinquiau le 7 février 1747, était vicaire à Fougeray depuis assez peu de temps quand vint la Révolution; il se donna tout entier au salut des âmes qui lui étaient confiées; lorsqu'eut lieu un peu d'apaisement, le 22 mars 1795, il se présenta à la municipalité, déclarant vouloir continuer à résider à Fougeray et essayer d'y rétablir le culte public de notre sainte religion; obligé de se cacher de nouveau peu de temps après, il renouvela en 1800 une semblable déclaration en même temps que le recteur M. Aupiais et son confrère M. Briand.

Nommé recteur de Bouvron en 1803, René Le Sage démissionna en 1823 et mourut, retiré à l'hospice de Savenay, le 26 septembre 1840 (3).

Pierre Chambily, natif de Fougeray, et ordonné prêtre le 17 décembre 1772 (4), fut presque aussitôt placé comme vicaire dans sa paroisse natale; le 20 janvier 1781 il y prit, en outre,

(1) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 58.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 9.

(3) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 240.

(4) *Ibidem.*, II, 69.

possession du petit collège de Fougeray qu'il dirigea tout en demeurant vicaire. Lui aussi se montra en 1795 pour reprendre publiquement le culte divin, puis se cacha de nouveau dans la paroisse. A l'époque du Concordat l'abbé Chambily ne semble pas avoir accepté de cure, et en 1805 nous le retrouvons vicaire ou plutôt simple prêtre retiré à Fougeray.

La paroisse de Saint-Sulpice-des-Landes avait pour recteur depuis 1783 Michel Gervais qui ne paraît pas avoir eu de vicaire; ce bon prêtre non seulement ne fit point le serment sacrilège prescrit par la Constitution civile du clergé, mais il crut devoir prévenir son troupeau contre les agissements des curés intrus et attira sur sa tête, par la grande liberté de paroles qu'il prit, l'animadversion particulière des autorités révolutionnaires. Il fut condamné, le 20 juillet 1792, par le Tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine, « à six années de gêne (c'est-à-dire de prison) et à quatre heures de poteau (1). » Il subit cette dernière partie infamante de sa condamnation sur la place publique de Bain, attaché à un poteau et exposé, un jour de marché, à toutes les injures des mécréants.

De Bain, l'abbé Gervais fut conduit à Rennes, et incarcéré dans une prison de cette ville. Il s'y trouvait encore lorsque le 14 avril 1797 il obtint enfin de recouvrer sa liberté et prit un passeport pour revenir à Saint-Sulpice. Le 22 mai suivant, il fit, en cette commune, sa déclaration de vouloir reprendre résidence et le 11 juin il prêta le serment — repoussé par beaucoup, mais admis cependant par quelques prêtres fidèles à Dieu — « de haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République (2). » M. Gervais fut réinstallé en 1803 recteur de Saint-Sulpice et il y mourut en 1814.

Il est fait mention d'un autre Confesseur de la foi, portant le même nom que le recteur de Saint-Sulpice et peut-être son parent, dont nous n'avons point eu occasion de parler jusqu'ici. C'était Pierre Gervais qui fut condamné, âgé de 35 ans, le 1^{er} septembre 1799, à la déportation en l'île de Ré, mais qui se trouvait encore le 9 janvier 1800 dans la maison d'arrêt de Rennes. C'est vraisemblablement ce dernier prêtre qui devint en 1808 recteur de Dompierre-du-Chemin où il décéda en 1817.

(1) *Bulletin de Rennes*, XVI, 160.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 14.

CANTON DE GUICHEN.

Pierre-François Jehannin, pourvu en 1782 de la cure de Guichen, repoussa en 1791 tout serment de fidélité à la constitution civile du clergé, aussi bien que ses deux vicaires MM. Marot et Taillard. Tous les trois préférèrent prendre le chemin de l'exil et se réfugièrent à Jersey. Là, le 30 juin 1793, mourut l'un d'entre eux, Jean-Marie Marot, âgé de 47 ans et originaire de Guillier; il fut inhumé, le 1^{er} juillet, dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier (1).

À la pacification de 1795, l'abbé Jehannin revint en France et essaya de rétablir le culte catholique à Guichen, mais obligé bientôt après de se cacher, il devint l'objet des recherches des révolutionnaires qui le jugeaient « très dangereux comme attaché à l'ancien régime, peut-être émigré de nouveau, en tous cas disparu sans passeport (2) ». M. Jehannin échappa heureusement à ses persécuteurs; il fut en 1803 nommé curé de Guichen et y mourut en 1816.

Avaient comme leur pasteur refusé le serment schismatique les prêtres de la paroisse de Guichen dont les noms suivent : Guillaume Pithois, l'ainé, enfermé à Saint-Melaine en 1792, retiré en novembre 1796 au village de la Moutonnaye en Guichen, et alors « peu dangereux, quoique insermenté, ayant 80 ans et étant très infirme (3) »; — N... Pithois, le jeune, chapelain de la Moutonnaye, enfermé à Saint-Melaine en 1792, à l'âge de 54 ans, et de là déporté à Jersey; — N... Durand, du village de la Haute-Bouëxière, caché en 1797 dans les environs du moulin de Glanret; — Jean Janin ou Jany, arrêté le 12 mars 1793 chez son père, au village de la Provostaye et amené dans les prisons de Rennes où ceux qui l'avaient saisi reçurent 100 fr. de récompense (4); — enfin le chapelain de la Massaye dont malheureusement on ne fait pas connaître le nom (5).

François-Toussaint Leau de la Touche n'était prieur-recteur de Baulon que depuis juillet 1790 lorsqu'on voulut l'obliger à souiller sa conscience d'un serment sacrilège; il s'y refusa et eut la conso-

(1) Del'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 380, 414 et 467.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

(3) *Ibidem*, 2 V, 7.

(4) *Ibidem*, 2 V, 5.

(5) *Ibidem*, 2 V, 15.

lation de voir agir de même M. Persais, son vicaire, et MM. Hattais et Gosselin prêtres de sa paroisse. L'abbé Leau de la Touche fut déporté à Jersey où il retrouva l'abbé Gosselin (1). De retour en France, le prieur-recteur de Baulon devint en 1803 recteur de Trévérien où il mourut en 1813.

A la pacification de 1795, un bon prêtre, François Hirel, ancien chapelain du Bois-David, en Maxent, vint demeurer au bourg de Baulon chez la veuve Oresve. Il dit d'abord la messe sous les halles et quelque temps après dans l'église ; mais la reprise de la persécution religieuse l'obligea à se cacher ; il continua néanmoins de célébrer la Sainte Messe « dans les maisons particulières, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre (2) ». N'oublions pas non plus un jeune ecclésiastique, Jean-Baptiste Gruel, qui émigra pour recevoir le sacerdoce ; devenu prêtre, il revint à Baulon unir ses efforts à ceux de l'abbé Hirel et demeura même caché quelque temps avec lui. C'est ce même abbé Gruel qui devint en 1809 recteur de Baulon.

Bourg-des-Comptes eut le malheur de voir son pasteur et son vicaire prêter serment de fidélité à la constitution civile du clergé ; cela ne porta pas bonheur au prieur-recteur qui mourut peu après, le 22 octobre 1792. La paroisse ne fut pas toutefois abandonnée pour cela des prêtres fidèles ; parmi ceux qui y vinrent consoler et soutenir les catholiques figura un abbé Guillemé, « simple prêtre insermenté », âgé de 70 ans en 1797 et « demeurant alors à sa maison de la Courbe ». Il se trouvait en Bourg-des-Comptes depuis plusieurs années déjà, car, à la pacification en 1795, il s'était montré dans la paroisse et avait « dit publiquement messe et vêpres, mais sans prêcher (3) ».

Marc-Olivier Huet des Landes, recteur de Goven, montra plus de courage que son confrère de Bourg-des-Comptes ; lui et ses vicaires MM. Emery et Morin, aussi bien que MM. Poirier, chapelain de Blossac, et Filly, chapelain de la Tournayerie, refusèrent tout pacte avec le schisme constitutionnel. D'après la tradition, le recteur de Goven et MM. Poirier et Filly furent enlevés certain dimanche, à l'issue de la grand'messe, par des gendarmes qui les conduisirent à Rennes d'où ils furent déportés à Jersey (4). Plus tard, rentrés en France, l'abbé Huet des Landes fut réinstallé recteur de Goven en 1803 ; il démissionna en 1813 et alla mourir à Corseul sa paroisse natale ; — l'abbé Filly fut également en 1803 nommé recteur de Guignen où il décéda en 1812.

Quant aux vicaires de Goven, ils ne voulurent point s'exiler et restèrent cachés dans la paroisse et aux alentours. L'un d'eux, Joseph Emery, couronna par le martyre, en 1794, son admirable

(1) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 357 et 390.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(3) *Ibidem*, 2 V, 7.

(4) *Reg. paroiss. de Goven*.

apostolat, comme nous l'avons précédemment narré. L'autre, M. Morin, natif de Guer, échappa à ses persécuteurs et réussit à « demeurer tout le temps de la Révolution à Goven ou dans les environs, se cachant et administrant la paroisse au péril de sa vie (1) ». Pendant la courte éclaircie de 1795 il vint demeurer au bourg chez le juge de paix Gralan, et y exerça publiquement le culte divin durant trop peu de temps. Obligé bientôt après de regagner ses cachettes, il était en vain recherché en 1797 par l'administration républicaine qui le qualifiait de « grand partisan des chouans (2) ».

Pierre-François Pâris, pourvu en 1763 de la cure de Guignen, avait pour vicaires en 1791 MM. Gaultier et Gaudin ; tous trois refusèrent le serment, ainsi que M. Charpentier chapelain de la paroisse ; tous aussi demeurèrent cachés dans le pays. Mais les effrayants massacres de la Terreur ébranlèrent le cerveau du vieux recteur de Guignen ; il tomba dans une sorte d'état d'enfance et on le trouva décédé de mort naturelle dans le creux d'un chemin pendant la révolution (3).

Lorsque vint la pacification de 1795, les prêtres de Guignen essayèrent de rétablir le culte public dans la paroisse ; voici ensuite ce qui leur advint, d'après une lettre d'un commissaire du directoire exécutif, lettre datée du 29 octobre 1797 :

« Les prêtres réfractaires de Guignen n'ont pas contribué à la guerre civile. Ils se sont tenus cachés pendant la Terreur et n'ont reparu qu'ensuite. La loi du 18 fructidor leur interdisant toutes fonctions, ils y ont obéi. Je connais leurs demeures, ils ne se cachent point ; s'ils le faisaient, cette démarche me les rendrait plus suspects et je ferais tout pour les découvrir.... Ce canton et les cantons voisins conservent leur tranquillité, mais je ne voudrais pas en répondre longtemps si les prêtres en étaient enlevés ; quels malheurs il en résulterait ! Il y a trois prêtres à Guignen, Gaultier demeurant au bourg, Charpentier et son neveu habitant la Prétendaye (4). »

Outre ces confesseurs de la foi, il faut encore signaler ici Anne Le Marchand, prêtre natif de Guignen, décédé dans les prisons du Mont Saint-Michel (5).

Jean-Baptiste Lécivain, recteur de Laillé, et M. de Saint-Do, son vicaire, furent forcés, par suite de leur refus de prêter serment, de s'expatrier ; en 1793 ils se trouvaient dans l'île de Jersey (6), mais d'autres documents nous apprennent que M. Lécivain passa ensuite en Espagne (7). L'un et l'autre revinrent à Laillé vers 1795,

(1) *Reg. paroiss. de Goven*.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(3) *Reg. paroiss. de Guignen*.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(5) *Le registre de Concoret*, 7.

(6) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 394 et 462.

(7) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

puis obligés de fuir une seconde fois à la fin de septembre 1797, l'abbé Lécivain se réfugia à Rennes et l'abbé de Saint-Do se dirigea vers la Vendée (1). Au moment du Concordat, M. Lécivain fut réinstallé recteur de Laillé où il mourut âgé de 73 ans, le 26 juillet 1827. Il est aussi fait mention de deux autres prêtres de Laillé, MM. Garnier et de Kergreist, qui refusèrent en 1791 de prêter le serment constitutionnel (2); mais nous ne savons pas autre chose d'eux.

La même fidélité aux principes de l'Eglise catholique fit déporter Pierre Bécél, recteur de Lassy, et M. Hue, son vicaire. Ils se trouvaient l'un et l'autre à Jersey en 1792 (3). L'abbé Bécél revint à Lassy, s'y montra vers le mois de juin 1797 et alla demeurer chez Fontaine, greffier du juge de paix. Deux mois après, le coup d'état de fructidor l'obligea à se cacher de nouveau. Réinstallé en 1803 recteur de Lassy, il y mourut dès le 10 mars 1805. Son vicaire M. Hue, natif de Bréal, demeura, semble-t-il, moins de temps que lui à l'étranger et revint d'assez bonne heure à Lassy pour que la tradition se soit formée qu'il n'avait point durant toute la Révolution quitté cette paroisse. Il est probable que ce vaillant prêtre est le même qu'Augustin Hue, nommé recteur de Saint-Senou en 1810.

Cette paroisse de Saint-Senou avait pour recteur depuis 1776 Pierre Julienne, natif de Saint-Méen. Ce respectable ecclésiastique refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, aussi bien que son vicaire M. Perruchot et Julien Fresnel, prêtre de la paroisse. Le recteur de Saint-Senou, étant sexagénaire, fut enfermé en 1792 à la Trinité de Rennes où il se trouvait encore l'année suivante. De là on le conduisit dans les prisons du Mont Saint-Michel (4). Rendu à la liberté en 1795, l'abbé Julienne se hâta de rentrer au milieu de son troupeau et demeura en Saint-Senou « tantôt caché, tantôt se montrant. » Il ne tarda pas à y être poursuivi, car, disaient ses ennemis, « homme fin, attaché à l'ancien régime, il exerçait les actes les plus propres à entretenir le fanatisme. » Le 9 août 1798 M. Julienne fut arrêté au point du jour par les gendarmes de Bain, « couché dans le grenier à foin de son presbytère. » Il fut conduit par eux en la prison de Bain, puis de là envoyé à Rennes et condamné, le 5 septembre suivant, à la déportation à Cayenne. On plaida néanmoins en faveur de son âge et il ne fut expédié qu'à l'île de Ré où il arriva le 5 octobre. L'abbé Julienne parvint à s'évader le 2 mai 1800 (5); il revint à Saint-Senou, y fut réinstallé recteur en 1803 et y mourut en 1810.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(2) *Ibidem*, 2 V, 13.

(3) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 281 et 376.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4 et 7.

(5) Manseau, *Les prêtres déportés*, II, 258.

Julien-François Fresnel, natif du village du Verger, en Saint-Senou, y demeura caché pendant la Révolution; il disait la messe parfois à la chapelle du manoir de la Fiolaye, qu'habitait M^{lle} de Lescouët, parfois dans la châtaigneraie de la Sourçais. Vêtu en pâtre, il gardait les moutons sur les landes et y faisait le catéchisme aux enfants. Toutefois il fut découvert, conduit à Rennes et enfermé au Petit-Saint-Méen le 11 avril 1796. Mais le 2 novembre suivant, M. Fresnel parvint à s'évader, à sept heures du soir, au moyen d'une corde qui lui permit de franchir les murs de sa prison (1). Il avait alors environ 40 ans et il revint se cacher à Saint-Senou; l'année suivante on l'y recherchait encore sans pouvoir réussir à le reprendre; il y mourut fort âgé vers 1835 (2).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 8 et 12.

(2) Notes de M. l'abbé Guillot, aumônier du Lycée de Rennes.

CANTON DE MAURE.

L'importante paroisse de Maure avait en 1791 pour recteur Pierre Berthier, qu'aidaient quatre vicaires : Barthélemy Chevrel, René Martin, Thomas Esnaud et Louis Poirier. Tous refusèrent de prêter serment de fidélité à la constitution civile du clergé, et leur conduite fut imitée par de nombreux prêtres habitant la paroisse et dont nous parlerons à l'instant.

Après avoir vu son église envahie par un intrus et ses meubles vendus à l'encan, l'abbé Berthier ne voulut pas quitter sa paroisse et continua d'y exercer en secret son saint, mais périlleux ministère ; il succomba à la peine et mourut dans un village de Maure où il se trouvait caché (1) ; sa mort dut arriver après 1795, car une note administrative du 28 avril 1796 dit de lui : « Berthier curé avait reparu et dit publiquement la messe (en 1795 évidemment) mais on ignore actuellement son sort et son domicile (2). »

Imitant leur zélé pasteur, tous les vicaires de M. Berthier demeurèrent, comme lui, cachés à Maure ou aux environs. Parmi eux se distingua Louis Poirier, natif de Plélan, qui faillit plusieurs fois être pris par les troupes révolutionnaires. Se trouvant un jour en Loutehel, il fut serré de si près qu'il ne trouva d'asile que sur un pommier où il grimpa ; il fut aperçu par le chef de la bande qui lui tira un coup de fusil ; le prêtre tomba baigné dans son sang, mais ses assassins, le croyant mort, passèrent outre. Des âmes charitables recueillirent M. Poirier et le ramenèrent à la vie ; en 1803, il devint recteur de cette même paroisse de Loutehel, où il mourut âgé de 70 ans en 1828 (3).

Thomas Esnaud, également vicaire à Maure, ne déploya pas moins d'énergie ; aussi fut-il accusé par les républicains de prendre une part active au mouvement contre-révolutionnaire que suscitèrent dans le pays les excès commis par les Bleus. C'est vraisemblablement lui qui devint en 1812 recteur de Tresboëuf. Ses deux autres confrères, courageux confesseurs de la foi comme lui, devinrent en 1803 : Barthélemy Chevrel, recteur de Campel et René Martin, recteur de Baulon.

Parlons maintenant des autres prêtres de Maure, fidèles à l'Eglise. Siméon Roux, curé de l'église tréviale de Campel, se cacha dans le pays, répara en 1795 et regagna ensuite sa cachette ;

(1) *Reg. paroiss. de Maure.*

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(3) *Notes de M. l'abbé Forget*, vicaire aux Brûlais.

il y mourut vers 1797. — Ange Fournier de la Châteigneraye, habitant le manoir du Bois-au-Voyer, émigra à Jersey en 1792; il y établit dès son arrivée un oratoire, dédié au Sacré-Cœur, qui servit constamment aux catholiques durant toute l'émigration et dont il fut le directeur jusqu'en 1801; revenu d'exil il mourut en Maure en 1812. — Pierre Justel, N. Chevreil, distinct du vicaire Barthélemy, N. de Becdelièvre et Jean Collin furent également l'objet des poursuites des révolutionnaires; ce dernier seul fut saisi dans sa maison, au bourg de Maure, par des gendarmes de Bain, le 1^{er} novembre 1798 et conduit dans la prison de Rennes (1). Voici du reste ce qu'écrivait, le 4 novembre 1797, un commissaire du directoire exécutif au sujet des nombreux prêtres exerçant en secret leur ministère dans la paroisse de Maure: « Parmi cette pacotille (de curés) je ne saurais en désigner aucun comme perturbateur de l'ordre public; trop prudents, ils ne débitent leur doctrine que secrètement. Depuis la loi du 19 fructidor ils ont disparu et se cachent; toujours errants, ils couchent rarement deux fois dans le même lit. Je ne sais à quoi attribuer la connaissance qu'ils ont presque toujours des mesures qu'on prépare contre eux, connaissance qui devance presque toujours les ordres officiels; par là toutes poursuites contre eux deviennent infructueuses (2). » Cette lettre fait grand honneur à la religieuse population de Maure, toute dévouée à ses prêtres. N'oublions pas enfin trois autres confesseurs de la foi, natifs de Maure; Joseph Barre, atrocement martyrisé en 1793, comme nous l'avons raconté, — le P. Fromentoux, religieux chartreux, déporté en Angleterre (3) — et M. Daniel, également exilé et mort peu de temps après son retour à Maure.

Michel Olivier, recteur de la Chapelle-Bouexic, et M. Bourgeois, son vicaire, refusèrent le serment schismatique et restèrent cachés dans la paroisse; ils réparurent à la pacification de 1795 et se cachèrent de nouveau tellement bien, qu'on cherchait en vain à les découvrir en mai 1796 (4). M. Olivier fut réinstallé recteur de la Chapelle en 1803. Cette paroisse s'honore aussi d'avoir donné le jour à deux prêtres martyrs: Julien Le Moine massacré en 1793, et Joseph Emery exécuté en 1794; nous leur avons plus haut consacré des notices.

Jérôme Jan, recteur de Comblessac, étant mort au commencement de la Révolution, ne fut point alors remplacé; d'après une note administrative, il avait témoigné avant de mourir son horreur pour l'Eglise constitutionnelle. Son vicaire Joseph Berthault, natif de Baignon, montra les mêmes sentiments et se cacha dans la contrée où il rendit des services signalés; il se réfugiait de préfé-

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

(2) *Ibidem*, 2 V, 7.

(3) *Ibidem*, 2 V, 5.

(4) *Ibidem*, 2 V, 5 et 12.

rence au manoir du Boisjan et aux villages de la Touche-Urvoys, du Boisguimart, de Lirvouys et de l'Herminaye; il était aidé dans son saint ministère par deux autres prêtres de Comblessac, nommés Jean Fontaine et N. Guillouët. L'abbé Berthault passa de la sorte toute la Révolution à Comblessac, dont il fut nommé recteur en 1803; il y mourut en 1826. On raconte qu'un prêtre fut frappé à mort par les républicains sur les landes de Comblessac et mis aussitôt en terre; il n'était cependant qu'évanoui et il expira sans pouvoir sortir de sa fosse, ce que témoigna sa main émergeant du sol et aperçue avec effroi par des passants quelques jours après (1).

La paroisse de Comblessac renfermait la trêve des Brûlais, dont était curé Louis Gérard, natif de Guipry. Celui-ci, ayant refusé le serment, fut enfermé à la Trinité de Rennes, où il se trouvait en 1793, âgé de 42 ans. Il put revenir aux Brûlais, mais fut arrêté de nouveau au mois de février 1796 et conduit cette fois au Mont-Saint-Michel (2). Rendu encore une fois à la liberté, il habitait Guipry en 1802 et devint en 1805 recteur de Lassy, où il décéda en 1808.

Pendant l'absence de M. Gérard, les habitants des Brûlais furent secourus dans leurs besoins spirituels par Joseph Maignant, natif de Maure et chapelain de Notre-Dame des Brûlais, et Jean-Marie Gauthier, natif des Brûlais, décédés l'un et l'autre peu de temps après la Révolution. Vinrent aussi se réfugier sur ce territoire favorable aux bons prêtres: Pierre Grandhomme, vicaire à Saint-Malo-de-Beignon, devenu recteur de Sixt en 1808; — Gabriel Deshayes, fondateur des Frères de Saint-Gabriel et mort curé d'Auray, — et Joseph Nerhat, recteur de Saint-Malo-de-Phily.

Le recteur de Loutehel, Ignace Renais, suivit la même ligne de conduite que ses confrères voisins; il passa tout le temps de la Révolution dans sa paroisse, tantôt caché, tantôt à découvert, officiant parfois dans une grange et parfois dans son église selon les circonstances, administrant sans cesse les sacrements, souvent au péril de sa vie, à tous ceux qui les lui réclamaient (3). Réinstallé dans sa cure en 1803, il y mourut, âgé de 59 ans, en janvier 1805.

Comme le recteur de Loutehel, celui de Mernel, Jean-Baptiste Bertin, repoussa tout serment d'adhésion au schisme constitutionnel; son vicaire, François Foulon, eut la même fermeté. L'abbé Bertin, natif de la Chapelle-Bouexic et ancien régent du collège de Dinan, refusa les moyens qu'on lui offrit d'émigrer et demeura pendant toute la tourmente au milieu de ses paroissiens, leur rendant d'inappréciables services. Il se retirait le plus souvent

(1) *Notes de M. l'abbé Forget*.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(3) *Reg. paroiss. de Loutehel*.

au village de la Corbelaye (1). Réinstallé recteur de Mernel en 1803, il y mourut, âgé de 65 ans, le 3 août 1819.

Il est probable que M. Foulon, son vicaire, songeait à passer en Espagne lorsqu'il fut arrêté à Nantes et emprisonné au Bouffay, le 9 avril 1793. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il ne fut pas condamné à mort, mais envoyé seulement le 5 mars à la prison des Carmélites de Nantes. Il y subit malheureusement le sort des prêtres qu'on y avait déjà renfermés et fut l'une des victimes de l'effrayante noyade en Loire, ordonnée le 16 novembre 1793, par l'infâme Carrier (2).

Gabriel Moison, natif de Mernel et prêtre dans la trêve de Campel, refusa en 1793 un refuge qu'on lui offrait à Guéméné-Penfao et préféra se retirer secrètement dans sa paroisse natale. Il rendit de grands services aux habitants de Mernel et y mourut en 1797, âgé seulement de 36 ans (3). C'était, disaient les républicains, « un fanatique dans toute la force du terme (4), » et cette qualification de leur part ne peut qu'être honorable pour ce confesseur de la foi.

La paroisse de Saint-Séglin avait pour recteur et vicaire en 1791, les deux frères Jean et François Gicquel. Ils demeurèrent le plus longtemps qu'ils purent dans leur presbytère, quoiqu'ayant refusé le serment ; la première fois que les gardes nationaux vinrent pour les en chasser, ce furent ceux-ci qui durent prendre la fuite devant une émeute populaire ; il leur fallut revenir plus nombreux pour affronter les pierres qu'on leur lançait de toutes parts, mais cette fois ils ne trouvèrent plus les prêtres qu'ils cherchaient.

MM. Gicquel passèrent tout le temps de la Révolution cachés dans la paroisse. Reçus aux Cormiers, chez Pierre Guérin, ils créèrent même là une église provisoire où ils administraient les sacrements quand un peu d'apaisement se produisait dans la politique.

Une fois, pendant les mauvais jours, l'un d'eux vit accourir des troupes républicaines ; il se trouvait dans un champ, instruisant des enfants ; aussitôt, il se laisse tomber dans un creux de fossé près d'un tas de feuilles sèches, que les enfants rejettent sur lui, et il échappe à ses persécuteurs (5).

On montre encore au village de la Violais une vieilleasure où MM. Gicquel se blottissaient au milieu des fagots. Mais leur principale retraite était la Croix-Orain où demeurait leur sœur. Ils faillirent bien y être pris à la suite de la trahison d'une femme étrangère à la paroisse. Saisis par les gendarmes de Lohéac, ils demandèrent et obtinrent quelques instants pour faire leurs préparatifs de voyage sous la surveillance de leurs capteurs,

(1) *Reg. paroiss. de Mernel.*

(2) Laillé, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, II, 132.

(3) *Reg. paroiss. de Mernel.*

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(5) *Notes de M. l'abbé Forget.*

comme on disait alors. Mais pendant ce temps qu'on prolongea en faisant boire les gendarmes, un homme du village, appelé Bordier, avait couru à cheval dans tous les villages voisins, et en peu de temps une grande foule entoura la maison. « L'accoutrement de cette multitude était des plus bizarres : les uns portaient des haches, des fourches, les autres des couteaux de pressoir et de vieux fusils de chasse ; quelques femmes avaient des pierres dans leur tablier, prêtes à « arrocher » les Bleus s'il le fallait. Et tous gesticulaient et criaient : « Nous voulons nos prêtres ! A mort les égorgeurs de prêtres ! » — Nous sommes perdus, dit le brigadier ; et se tournant vers les abbés : « Messieurs, les rôles sont changés, vous êtes libres. » En même temps, ils se dirigèrent pour rejoindre leurs chevaux. Mais la foule au paroxysme de l'irritation allait leur faire un mauvais parti, si les prêtres n'avaient usé de leur influence pour la calmer (1). »

MM. Gicquel furent aidés dans leur saint ministère pendant ces terribles jours par un autre prêtre nommé Daret, qui mourut vers 1796 (2). Ces deux pieux et vaillants frères demeurèrent en 1803 dans la même situation à Saint-Séglin et y moururent l'un et l'autre ; le recteur décéda en 1811. Leurs tombeaux sont vénérés encore dans le cimetière de la paroisse où ils firent tant de bien et qui conserve religieusement leur mémoire.

(1) *Semaine Religieuse de Rennes*, n° du 9 janvier 1897.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

CANTON DE PIPRIAC.

Comme celui de Maure, le canton de Pipriac se distingua par l'unanimité des prêtres à repousser le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, par le dévouement des populations envers leurs pasteurs qu'ils défendirent au besoin les armes à la main, et par le grand nombre de prêtres fidèles qui, se voyant ainsi soutenus, demeurèrent dans les paroisses pour subvenir aux besoins spirituels de leurs ouailles. Ceci explique pourquoi le 31 mars 1793, alors que partout ailleurs les églises catholiques se trouvaient fermées, Louis David, recteur de Pipriac, célébrait encore publiquement la fête de Pâques dans son église paroissiale.

Nous avons raconté précédemment, en parlant du martyr Thomas Cottier, chapelain de Pipriac, comment ce jour-là le pasteur de Pipriac fut arraché des mains des gendarmes par ses brebis résolues à le conserver à tout prix, et comment cette religieuse population fut condamnée en conséquence à une amende de 18,000 fr. (1).

M. David avait pour vicaires MM. Trochet et Bouestel qui refusèrent comme lui d'adhérer au schisme constitutionnel. Jean Trochet resta tout le temps de la Révolution caché dans le pays et devint en 1803 curé de Maure, où il mourut en 1809. Quant à M. Bouestel, on croit qu'il émigra en Espagne, et on ignore quel fut ensuite son sort.

Mais outre M. Trochet, d'autres prêtres fidèles aidèrent l'abbé David pendant la Tourmente; l'un des plus actifs et dont le souvenir est demeuré vivant à Pipriac fut Pierre Marheu; c'est lui qui tenait, en 1795 et 1797, les registres de mariages et baptêmes subsistant encore. Il devint curé de Pipriac en 1822 et y décéda en 1831. Les autres prêtres demeurés dans la paroisse durant la Révolution furent : Guillaume Masson, caché au manoir du Fresche, chez M^{me} Roland de Rangervé, puis au Breil de Rigaudière, chez les Elan; il fut nommé en 1803 recteur de Lieuron où il mourut en 1834. L'abbé Tresvaux a consacré une notice à ce vénérable confesseur de la foi (2); — N... Robert qui fit quelques baptêmes en 1794; — N... Thomais mentionné en 1797; — et Thomas Cottier qui cueillit en 1794 la palme du martyre sur l'échafaud de Rennes. Tous ces prêtres se cachaient souvent chez les Roger, à la Glochaye, et chez les Leroy, à Sallé.

(1) Voy. *Hist. de la persécution en Bret.* I, 432.

(2) *Ibidem*, II, 245.

Tels étaient les prêtres dont était entouré l'abbé David à Pipriac.

Voici le portrait que faisait d'eux en novembre 1797 un commissaire du directoire exécutif : « Aucun d'eux n'a été déporté et ne s'est néanmoins soumis aux lois (anti-religieuses) de la République. Depuis le 18 fructidor ils ont disparu et je ferais en vain des démarches pour parvenir à connaître le lieu de leur retraite; elles n'aboutiraient qu'à me rendre extrêmement odieux. Il n'est pas un seul individu dans le canton qui ne rejetât avec horreur les propositions qu'on lui ferait de découvrir un prêtre, tant ils jouissent de l'estime générale. Au reste je dois à la justice de dire que depuis un an que j'habite le canton, la conduite politique de ces prêtres est au-dessus de tout reproche (1).

Parmi ceux qui défendirent plus efficacement les prêtres à Pipriac, se trouvait un jeune homme destiné à l'état ecclésiastique et déjà minoré quand vint la Révolution; il se nommait François Durand, et se mit à la tête d'une vaillante troupe contre-révolutionnaire. Devenu prêtre plus tard, il fut nommé en 1812 recteur de Saint-Séglin, où il décéda en 1844.

Quant à l'abbé David, après avoir traversé la Révolution à Pipriac et à Bruc sa paroisse natale, il fut en 1803 réinstallé curé de Pipriac, où il mourut âgé de 69 ans, le 4 septembre 1822. Sa mémoire demeure vénérée dans sa paroisse et c'est avec justice qu'on a récemment peint, dans un vitrail de l'église de Pipriac, la scène de Pâques 1793, si honorable pour le pasteur et pour son troupeau.

Saint-Ganton n'était qu'une trêve de Pipriac, mais la fillette, comme on disait alors, se montra digne de sa mère. Elle était administrée par deux vaillants prêtres, Joseph Coignard et Pierre Lefeuvre.

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1792, les gendarmes de Lohéac vinrent au presbytère de Saint-Ganton pour saisir M. Coignard qui continuait de dire publiquement la messe chaque jour dans son église; leur entreprise fut découverte à temps, hommes et femmes du bourg se levèrent, s'armèrent de fourches et de bâtons et donnèrent la chasse à ceux qui voulaient leur enlever leurs prêtres (2). Il fallut néanmoins un peu plus tard que MM. Coignard et Lefeuvre se cachassent pour exercer leur saint ministère. Ils finirent même par être pris en mai 1799 au village de la Penais par les gendarmes de Bain qui les conduisirent à la tour Le Bart à Rennes. Les deux prêtres furent condamnés à la déportation. Toutefois Joseph Coignard, alors âgé de 52 ans et natif de Pipriac, ne fut point déporté et se trouvait encore en prison à Rennes au mois de janvier 1800; atteint de la goutte, il avoua n'avoir jamais quitté Saint-Ganton et s'y être caché « dans une petite chaumière, vivant du travail de ses mains en faisant le métier de tourneur (3). »

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V., 7.

(2) *Ibidem*, 2 V., 6.

(3) *Ibidem*, 2 V., 14.

Dès que les habitants de Saint-Ganton apprirent l'arrestation de MM. Coignard et Lefeuvre, ils adressèrent à l'Administration centrale d'Ille-et-Vilaine une touchante requête en leur faveur. « Nous nous présentons à vous les larmes aux yeux, comme des enfants qui ont perdu leur père. On vient de nous ravir deux hommes vertueux, nos amis et nos bienfaiteurs, qui n'ont cessé de nous aider dans nos besoins, de nous consoler dans nos afflictions, de nous assister dans nos maladies. » Ils demandent au moins qu'il leur soit permis de les aller visiter et secourir dans leur prison à Rennes (1).

L'abbé Coignard fut enfin rendu à l'affection de ses paroissiens et nommé en 1803 recteur de Saint-Ganton où il mourut en 1815. Quant à Pierre Lefeuvre, natif de la Chapelle-Bouexic, il fut déporté à l'île de Ré où il arriva le 7 septembre 1799. Il recouvra sa liberté le 1^{er} mars 1800 et se retira à Pipriac (2).

Olivier Rouxel, recteur de Bruc, avait pour vicaire Charles Daudin; ils refusèrent le serment constitutionnel et M. Rouxel fut déporté à Jersey (3). Mais ce bon pasteur ne tarda pas à revenir au milieu de son troupeau qu'il secourut publiquement en 1795. Obligé ensuite de se cacher, il demeura dans sa paroisse, fut réinstallé recteur en 1803 et mourut le 7 septembre 1809.

Quant à l'abbé Daudin il ne quitta pas le pays; il y fut aidé par plusieurs autres bons prêtres, notamment par Thomas Bertier et M. Boscher. Grâce à eux il ne se passa pas un dimanche aux plus mauvais jours sans que la sainte messe fût célébrée sur le territoire de Bruc, « tantôt dans un village, tantôt dans un autre, c'était le plus souvent à Prenleho (où se réfugiait l'abbé Bertier dans sa famille), dans un grenier et avec quelles précautions! On choisissait ordinairement la nuit comme plus propice aux rassemblements des fidèles. Comme on était toujours sur le qui-vive, des sentinelles étaient postées de distance en distance, gardant les issues et se transmettant de proche en proche les divers moments du saint sacrifice. » L'abbé Bertier, natif de Saint-Séglin, prenait ses repas à Prenleho chez sa belle-sœur Mme Bertier, et logeait dans une hutte construite dans les prairies voisines. Il n'y fut point découvert, mais sa pieuse hôtesse fut arrêtée en 1794 avec sa fille et emmenée prisonnière à Redon, puis à Rennes. L'abbé Bertier, échappé au danger, continua, durant toute la Révolution la même vie périlleuse et mourut le 20 mars 1803, âgé de 64 ans (4).

Quand la paix fut rendue à l'Eglise, Charles Daudin reprit ses fonctions de vicaire et devint en 1810 recteur de Bruc; il y mourut, âgé de 60 ans, le 7 décembre 1818.

Signalons encore à Bruc Louis-René Le Gall, natif de cette

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V., 7.

(2) Manseau. *Les prêtres déportés*, II, 262.

(3) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 459.

(4) Voy. Abbé Bertier, *Deux prisonnières sous la Terreur*.

paroisse, saisi à Quiberon en compagnie de Mgr de Hercé, et exécuté en 1795 à Vannes avec le saint évêque de Dol (1).

Claude Bouillaud était en 1791 recteur de Guipry et doyen de Lohéac; il refusa d'adhérer au schisme constitutionnel et vit sa conduite imitée par ses vicaires MM. Robert et Delatouche, ainsi que par MM. Marchand et Collin, chapelains dans sa paroisse. Le 18 octobre 1792, les gendarmes de Lohéac apprirent que le recteur de Guipry et deux autres prêtres insermentés continuaient à dire la messe dans la paroisse, malgré la nomination d'un intrus; mais on prévint en même temps ces gendarmes que s'ils voulaient saisir ces prêtres une révolte éclaterait dans le bourg. Quelques jours plus tard, le 1^{er} novembre, on donna ordre à M. Bouillaud d'évacuer le presbytère de Guipry, tout en l'autorisant, sous prétexte de ses infirmités, à demeurer soit en Guipry, soit en Messac. Néanmoins on ne tarda pas à revenir sur cette décision, car l'abbé Bouillaud se trouvait, en 1793, détenu à la Trinité de Rennes; il avait alors 60 ans (2). Ce vénérable ecclésiastique dut mourir quelque temps après, antérieurement au mois de mai 1793.

Quant à ses vicaires, l'un d'eux, Barthélemy Robert, fut en 1794 exécuté à Rennes sur l'échafaud arrosé l'année précédente du sang d'un autre prêtre natif de Guipry, Hyacinthe Rolland de Rangervé; — nous retrouverons l'autre, François Delatouche, à Saint-Malon.

On ignore ce que devinrent les autres prêtres fidèles de Guipry. Une note administrative du 14 juin 1796 porte ceci : « Il n'y a à Guipry de prêtre non assermenté qu'un vieux capucin, Charles Chevrier, réfugié chez son frère; après près de 50 ans de cloître, il fut enfermé à Saint-Melaine, puis au Mont-Saint-Michel où il demeura trente mois (3). » Malgré cette note, il est probable qu'il y avait alors en Guipry quelque autre confesseur de la foi caché soigneusement dans les villages; M. Collin, ancien chapelain de la Chevaleraie, devait en particulier se trouver en Guipry à cette époque (4).

Nous savons peu de chose de Lieuron, mais son recteur, Pierre-Bonaventure Régeart, refusa le serment. Obligé, par suite, d'abandonner son église fermée par l'autorité révolutionnaire, il y rentra en 1795 et y reprit le culte public; chassé une seconde fois du temple saint, on ne sait ce qu'il devint ensuite (5).

Ancien vicaire à Guipry, Jean Rivière était devenu en 1784 recteur de Lohéac. Refusant toute adhésion à l'Eglise constitutionnelle, il demeura longtemps caché dans sa paroisse et aux environs. Il ne fut arrêté que le 24 avril 1799, conduit en prison à

(1) Tresvaux. *Hist. de la persécution en Bret.* II, 168.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4 et 6.

(3) *Ibidem*, 2 V, 7.

(4) *Ibidem*, 2 V, 5.

(5) *Ibidem*, 5 et 12.

Rennes et condamné à la déportation le 1^{er} septembre suivant. Il ne fut pas, néanmoins, envoyé à l'île de Ré, et au mois de janvier 1800, il se trouvait encore incarcéré à la Tour Le Bart, malgré les réclamations de ses paroissiens qui attestaient à l'envi qu'il n'avait jamais émigré, avait « toujours montré l'amour de la paix » et se trouvait infirme et presque sexagénaire (1). Rendu enfin à la liberté, l'abbé Rivière fut, en 1803, réinstallé recteur de Lohéac, où il décéda le 18 octobre 1813.

Près de Lohéac se trouvait la petite paroisse de Saint-Germain-des-Prés, aujourd'hui supprimée. Son recteur, Pierre Moison, demeura, lui aussi, fidèle à ses devoirs; il se cacha d'abord, puis reparut en 1795 et regagna de nouveau ses cachettes (2). Ce vaillant confesseur de la foi devint, en 1803, recteur de Guipry.

Louis Girardin, recteur de Saint-Just, Julien Doucet, son vicaire, et Etienne Février, chapelain d'Allérac, refusèrent de prêter serment à la constitution civile du Clergé. M. Girardin fut saisi et déporté à l'étranger; mais il revint vers 1795 et reprit même publiquement son ministère à Saint-Just; obligé de fuir peu de temps après, il resta caché dans le pays, fut, en 1803, replacé à la tête de sa paroisse et mourut en 1825. Son vicaire, l'abbé Doucet, passa en Espagne une bonne partie de la Révolution et devint en 1805 recteur de Renac (3). Quant à l'abbé Février, il était natif de Lieuron et âgé de 39 ans quand il fut arrêté, le 28 août 1792, par les gendarmes de Lohéac, au bourg de Maure, chez le maire M. Duval; il fut conduit à Rennes, enfermé d'abord à Saint-Melaine (4), puis déporté à Jersey (5). Notons enfin que Julien Racapé, martyrisé à Redon en 1793, était natif de Saint-Just.

Comme la paroisse de Guipry, celle de Saint-Malo-de-Phily eut l'honneur de compter son vicaire parmi les martyrs que fit la Révolution; il se nommait Barthélemy Le Roux et nous avons dit précédemment qu'il fut exécuté à Rennes en 1794, en même temps que M. Robert, vicaire à Guipry, son intime ami. Joseph Nerhot, alors recteur de Saint-Malo-de-Phily, fut également un vaillant confesseur de la foi. Il ne quitta point le pays et fort peu de temps sa paroisse pour se cacher aux environs. Une note administrative du 9 novembre 1797 est ainsi conçue : « Le curé Nerhot est toujours à Saint-Malo-de-Phily, il n'a jamais quitté et on assure qu'il se cache à la Driennaye, à la Gaudelinaye et au Petit-Bouexic en Poligné (6). » Nommé en 1803 de nouveau recteur de cette paroisse qu'il avait su si bien sauvegarder, M. Nerhot y est mort à 80 ans, le 3 mars 1818.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4, 5, 7 et 8.

(2) *Ibidem*, 2 V, 5.

(3) *Reg. paroiss. de Saint-Just*.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 8 et 14.

(5) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 342.

(6) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

Appartenait aussi, par son origine, à la paroisse de Saint-Malo-de-Phily, un prêtre nommé M. du Fresne de Virel qui refusa, en même temps que MM. Nerhot et Le Roux, de prêter serment (1). Sa famille possédait le manoir de la Gaudelinaye et lui-même était chanoine de la Cathédrale de Troyes; en 1793 il se trouvait déporté à Jersey.

Jean-Louis Nicolle, natif de Redon, était recteur de Sixt en 1791 et avait pour vicaire Joseph Thomas. L'un et l'autre refusèrent d'adhérer au schisme constitutionnel et l'abbé Nicolle fut déporté en Espagne où il semble avoir passé une grande partie de la Révolution. Rentré en France, il fut en 1803 réinstallé recteur de Sixt, puis nommé l'année suivante recteur de Bains; en 1811 il se retira à Redon en qualité d'aumônier de l'Hôpital et il y mourut (2). Son vicaire, M. Thomas, ne voulut point passer à l'étranger et demeura caché dans la paroisse de Sixt ou aux alentours durant les plus mauvais jours. A la pacification il reparut en 1795 et 1797, puis se cacha de nouveau sans qu'il fût possible aux révolutionnaires de mettre la main sur lui (3). Cet intrépide confesseur de la foi devint, en 1804, recteur de Sixt où il mourut dès 1808, laissant un nom béni par ses paroissiens.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 13.

(2) *Reg. paroiss. de Sixt.*

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

CANTON DU SEL.

Michel Robidet, recteur du Sel, refusant de prêter serment de fidélité à la constitution civile du clergé en 1791, fut forcé d'abandonner son église. Enfermé à Saint-Melaine de Rennes, le 14 août 1792, il fut de là conduit à Grandville et déporté en l'île de Jersey; il avait alors 43 ans (1). Nous ignorons ce qu'il devint ensuite. A la restauration du culte il eut pour successeur au Sel, en 1803, un autre confesseur de la foi, Jean-Baptiste Le Corsin du Chesne Blanc, ancien chanoine de Rennes et dernier abbé commendataire de Lanvaux.

A Chanteloup, était recteur depuis 1759 François Le Ray; son vicaire se nommait en 1791 Pierre Thomas. L'un et l'autre furent chassés de leur paroisse par l'arrivée d'un prêtre intrus; l'un et l'autre aussi furent enfermés à Saint-Melaine en 1792. De cette maison l'abbé Le Ray, âgé de 66 ans, fut transféré dans l'ancien couvent de la Trinité en attendant qu'on l'expédiât au Mont Saint-Michel, mais il n'est pas certain qu'il ait été conduit à cette dernière prison. Ce vénérable recteur revint à Chanteloup et y reprit l'exercice du culte public le 3 mai 1801, mais il y mourut sept mois plus tard (2).

Quant au vicaire M. Thomas, natif de Chanteloup, il avait 39 ans quand on l'enferma à Saint-Melaine; il fut de là déporté à Jersey et revint en Bretagne au moment de la pacification. En 1807, il fut nommé recteur de Chanteloup où il mourut en 1814.

Thomas Aulnette, vicaire à Bais, venait d'être installé recteur de la Couyère en septembre 1789, quand éclata la Révolution. Il refusa d'adhérer au schisme constitutionnel et eut la consolation de voir sa conduite imitée par son vicaire François Sauveur et par un autre prêtre de la Couyère M. Guérin, ancien jésuite. Tous les trois refusèrent aussi de quitter la paroisse (3), mais ils en furent arrachés le 2 août 1792. L'abbé Aulnette fut déporté à Jersey et revint en 1802 à la Couyère; dès l'année suivante il quitta définitivement cette paroisse et se retira à Saint-Briac où il mourut (4).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(2) *Reg. paroiss. de Chanteloup.*

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12 et 13.

(4) *Reg. paroiss. de La Couyère.*

MM. Sauveur et Guérin avaient été enfermés à Saint-Melaine de Rennes en 1792 ; le premier avait alors 30 ans et le second était sexagénaire, aussi M. Sauveur seul fut-il exilé en l'île de Jersey. Pendant l'absence de leurs prêtres les habitants de la Couvère furent secourus dans leurs besoins spirituels par quelques confesseurs de la foi cachés aux environs, notamment par M. Jollivet, recteur de Lalleu.

Cette dernière paroisse était, en effet, gouvernée en 1791 par deux prêtres intrépides qui rendirent les plus grands services aux fidèles du canton du Sel. Julien Jollivet ne jouissait de la cure de Lalleu que depuis le 12 juin 1789, mais dès l'année suivante il signa l'adresse du Clergé contre l'établissement de l'Eglise constitutionnelle. Sa courageuse conduite le fit arrêter et conduire à Rennes, où nous le voyons en 1793 détenu à la Trinité. Rendu à la liberté, il se hâta de revenir dans sa paroisse où il demeura, tantôt caché, tantôt à découvert, durant toute la Révolution, ne s'en éloignant que pour secourir les paroisses voisines. Réinstallé recteur de Lalleu en 1803, Julien Jollivet se démit de ses fonctions en 1821 et mourut, âgé de 82 ans, le 24 octobre 1828.

M. Langlois, vicaire à Lalleu, montra le même zèle apostolique que son recteur. Natif de Rennes, il avait 30 ans, lorsque caché dans sa paroisse il fut arrêté dans un village par les gendarmes de La Guerche, le 16 septembre 1792. Conduit à Rennes, il fut, le 6 décembre, condamné à la prison et enfermé à la tour Le Bart où il se trouvait encore l'année suivante (1).

Guillaume-Jean Peigné, natif de Rennes et recteur de Saulnières, eut d'abord la faiblesse de prêter le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, quoique son vicaire, M. Denoual, et le chapelain de La Bosse, M. Lelu, le refusassent énergiquement (2). Toutefois l'abbé Peigné ne tarda pas à reconnaître son erreur qu'il rétracta publiquement aussitôt. Ce retour dans la bonne voie irrita tellement les révolutionnaires que, dans la nuit du 16 au 17 février 1791, le recteur de Saulnières fut enlevé de son presbytère et conduit à la prison de Bain, et de là probablement à Rennes. Rendu à la liberté quand eut lieu la première pacification, il revint à Saulnières, mais fut bientôt forcé de se cacher. Arrêté le 26 janvier 1798, il fut incarcéré dans la prison des Portes Saint-Michel, à Rennes, et condamné, le 22 février suivant, à la déportation (3). M. Peigné avait alors 45 ans ; il fut embarqué à Rochefort, le 12 mars 1798, en destination de la Guyanne. Le vaisseau *la Charente*, sur lequel il se trouvait avec cent cinquante-cinq autres prêtres condamnés comme lui, fut attaqué par les Anglais et finit par échouer. On transborda alors tous ces confesseurs de la foi, le 25 avril, sur une autre frégate nommée *la Décade*,

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4.

(2) *Ibidem*, 2 V, 12.

(3) *Ibidem*, 2 V, 5.

qui aborda le 12 juin à Cayenne. L'abbé Peigné parvint quelque temps après à s'évader du pénitencier, mais eut le malheur d'être repris ; il finit par être libéré le 16 décembre 1800 (1). De retour en Bretagne, il fut nommé curé de Bécherel en 1803 et il y mourut en 1821.

Jean-Baptiste Le Corsin appartenait à la famille des seigneurs du Chesne-Blanc, en Saulnières. Ordonné prêtre à Saint-Malo en septembre 1777, il devint l'année suivante chanoine de la cathédrale de Rennes et, en 1786, abbé commendataire de Lanvaux. Dès le commencement du schisme constitutionnel, il montra pour s'y opposer beaucoup d'énergie à Rennes ; aussi ne tarda-t-il pas à y être arrêté et enfermé, le 30 mars 1793, à la Trinité. Condamné le 27 avril à la prison en attendant sa déportation à l'étranger, il fut, au mois d'octobre suivant, envoyé dans les cachots du Mont-Saint-Michel ; il n'en sortit que le 3 mars 1795 et déclara se retirer dans l'Ille-et-Vilaine. Il ne quitta point, en effet, ce département, mais continua d'y exercer son zèle sacerdotal, particulièrement à Rennes. C'est dans cette ville qu'il fut de nouveau arrêté, le 16 mars 1798, chez M. Pierre Petit, rue Beaudrairie, dans une cachette ingénieusement pratiquée dans l'embrasure d'une fenêtre. Le 9 juin suivant, l'abbé Le Corsin fut condamné encore une fois à la déportation ; mais deux jours après il se trouvait tellement malade dans la maison d'arrêt de Rennes, que les médecins demandèrent son transport provisoire au Petit-Saint-Méen. Cette faveur lui fut accordée moyennant une caution de 30,000 fr. que MM. Petit et du Pont s'engagèrent à verser aux hospices de Rennes si M. Le Corsin tentait de s'évader. Ce dernier demeura peu de temps, du reste, au Petit-Saint-Méen, et fut envoyé à l'île de Ré, où il aborda le 31 août 1798 ; il était alors âgé de 46 ans. Le 26 mars 1800, M. Le Corsin fut mis en liberté et revint à Rennes (2). Trois ans plus tard, il fut, avons-nous dit, nommé curé du Sel. Ce confesseur de la foi, appartenant à Saulnières par son origine, jouissait d'une grande influence dans le diocèse de Rennes ; il l'employa courageusement à faire le bien autour de lui pendant tout le temps que les révolutionnaires lui en laissèrent la possibilité, sinon la liberté.

Guillaume Bouquerel, recteur de Tresbœuf ; M. Lemarchand, son vicaire, et M. Biatte, prêtre de la paroisse, ne voulurent point pactiser avec le clergé schismatique. L'abbé Bouquerel demeura néanmoins à Tresbœuf jusqu'au mois de décembre 1792. A cette époque, il crut prudent de prendre la route de l'exil, et il émigra à Jersey (3). Mais quand il apprit qu'un peu d'apaisement se manifestait en France, il se hâta de rentrer dans sa patrie. Il revint à Tresbœuf et y reprit ostensiblement l'exercice de son

(1) Manseau, *Les Prêtres déportés*, II, 310.

(2) *Ibidem*, II, 238.

(3) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 291.

ministère : on conserve même dans cette paroisse les registres de baptêmes, mariages et sépultures qu'il tint en 1797. L'abbé Bouquerel fut, en 1803, réinstallé recteur de Tresbœuf, mais il démissionna en 1809 et alla mourir aumônier de Saint-Cyr, à Rennes (1). Quant à MM. Lemarchand et Biatte, on ignore quel fut le sort de ces deux confesseurs de la foi.

(1) *Reg. paroiss. de Tresbœuf.*

VILLE DE MONTFORT.

Montfort, faisant partie avant la Révolution du diocèse de Saint-Malo, avait alors trois paroisses nommées Saint-Jean, Saint-Nicolas et Coulon; la première subsiste seule aujourd'hui, plus importante d'ailleurs que les anciennes paroisses réunies.

Nous allons successivement parler du clergé de ces trois paroisses.

A la cure de Saint-Jean, fondée fort anciennement par les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Méen, se trouvait uni le décanat de Montfort. En 1790, le recteur-doyen se nommait Jean Guillouet : il refusa de prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé et prévint même en chaire ses paroissiens du schisme qui menaçait de s'implanter en France. « La municipalité de Montfort décréta alors que le sieur Guillouet serait suspendu de ses fonctions et qu'il y avait lieu de procéder à l'élection d'un curé constitutionnel (1). » Mais elle ne tarda pas à se plaindre amèrement de n'en pouvoir trouver. Pendant ce temps, l'abbé Guillouet quitta Montfort et prit en septembre 1792 le chemin de l'exil (2).

Le recteur de Saint-Nicolas de Montfort, — autre paroisse créée par les Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes, — Pierre Busnel, ayant montré la même fermeté de principes que son confrère le doyen de Saint-Jean, subit le même sort; il se réfugia à Jersey avec l'abbé Lemoine, directeur du couvent des Ursulines de Montfort (3). Plus tard, M. Busnel revint en France et put même, en 1797, grâce à la complicité tacite du directoire de Montfort, reparaitre au milieu de ses ouailles et officier dans l'église Saint-Jean (4); cela dura peu de temps et, au mois de janvier 1798, Pierre Busnel dut se soustraire au mauvais vouloir des révolutionnaires; « prêtre fanatique et turbulent, dirent ses ennemis, il a disparu sans passeport, mais doit être caché dans Montfort (5). » Echappant ainsi aux recherches des impies, M. Busnel put faire beaucoup de bien aux habitants de Montfort pendant les mauvais jours; en 1803, il fut nommé curé de Montauban, où il mourut en 1818.

(1) Abbé Vigoland, *Montfort-sur-Meu*, 101.

(2) *Ibidem*, 138.

(3) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 297 et 400.

(4) Abbé Vigoland, *Montfort-sur-Meu*, 117 et 118.

(5) *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5.

Dans l'ouvrage consacré par M. l'abbé Manseau aux *Prêtres et Religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*, il est fait mention d'un « prêtre âgé de trente ans, nommé Jean Bunel, curé à Montfort au diocèse de Rennes ; » cet ecclésiastique, embarqué sur le vaisseau *Richard-Bonhomme* en rade de Rochefort, y demeura prisonnier environ deux ans, et ne recouvra la liberté qu'en 1795 (1). Était-ce le recteur de Saint-Nicolas de Montfort ? Nous ne le croyons pas ; mais ce pouvait être son frère ou son parent faisant avec lui les fonctions de vicaire ou de curé, comme on disait en Bretagne.

Coulon était la paroisse rurale de Montfort ; son église — aujourd'hui rasée comme celle de Saint-Nicolas — s'élevait dans les champs à quelque distance de la petite ville.

Le clergé de Coulon fut à la hauteur du doyen de Saint-Jean et des prêtres de Saint-Nicolas ; il se composait du recteur, Mathurin Dousseau, et de son vicaire, M. Hoto, qui refusèrent de prêter serment. M. Dousseau était un vénérable vieillard qui avait consacré sa fortune au soulagement des malheureux ; c'est à lui qu'on devait la restauration de l'hôpital de Montfort et l'établissement d'une maison de retraite en cette ville. Il avait fait venir pour ces œuvres les Filles de la Sagesse, que la Révolution chassa de Montfort en même temps que lui-même. Nous croyons que ce généreux pasteur, tout dévoué au salut de ses ouailles, mourut pendant les jours de trouble révolutionnaire.

L'abbé Hoto, vicaire à Coulon, avait été secrétaire de Mgr Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo ; il se réfugia en l'île de Jersey (2), mais y demeura peu de temps et se hâta de revenir à Montfort en passant par Miniac-Morvan sa paroisse natale. En 1796 l'administration républicaine croyait même qu'il n'avait pas quitté la France, mais elle ignorait où il pouvait se trouver caché (3).

Deux autres ecclésiastiques natifs de Montfort, Thomas Plaine, prêtre, et Pierre Chevallard, diacre, s'étaient également réfugiés à l'étranger pour éviter la persécution et on se demandait en 1796 ce qu'ils étaient devenus (4).

Aux portes de leur ville, mais dans la paroisse de Bédée, les anciens seigneurs de Montfort avaient fondé l'abbaye de Saint-Jacques en faveur des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Quand éclata la Révolution, le plus grand nombre des religieux habitant ce monastère demeura fidèle aux engagements qu'ils

(1) Ouvrage précité, II, 346.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey* 374. — Dans cet ouvrage on dit que M. Hoto était curé d'office à Saint-Coulomb, parce que, au siècle dernier, il n'était pas rare de donner ce dernier nom, quoique à tort, à la paroisse de Coulon.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2, V, 7.

(4) *Ibidem*.

avaient contractés envers Dieu et son Eglise ; deux seulement d'entre eux imitèrent dans sa défection leur abbé commendataire Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados et exécuté sur l'échafaud de Paris le 13 novembre 1793 (1).

Ainsi en résumé tout le clergé séculier et la majeure partie du clergé régulier de Montfort repoussa toute connivence avec les malheureux qui voulaient créer un schisme en France. Aussi, quand en 1803 le vénérable confesseur de la foi Charles Berthault, ancien recteur de Bécherel, fut nommé curé de Montfort, il recueillit les fruits des bons exemples qu'avaient donnés à la population les vertueux prêtres du précédent régime.

(1) Abbé Vigoland *Montfort-sur-Meu* 171.

CANTON DE MONTFORT.

Marc-Jean Jollive gouvernait la paroisse de Bédée depuis 1776 quand on exigea de lui le serment constitutionnel. Le 6 avril 1791, la municipalité de Bédée attesta que ce vénérable prêtre refusait formellement de le prêter; elle ajouta que ses deux vicaires, MM. Chesnard et Oresve, partageaient ses sentiments (1).

Obligé par suite d'abandonner son église, le recteur de Bédée, au mois d'octobre suivant, se réfugia à Jersey, où il fut rejoint par son premier vicaire et par M. Gernigon, prêtre de Bédée (2). L'abbé Jollive ne rentra dans sa paroisse que dix ans plus tard, le 29 mai 1801; mais à cause de son grand âge, il quitta le saint ministère en 1803 et se retira à Iffendic, où il mourut en 1805 (3).

Quant à ses vicaires, l'un, M. Chesnard, mourut, semble-t-il, en exil (4); l'autre, Pierre Oresve, demeuré quelque temps caché aux environs de Bédée, fut saisi à Cintré et exécuté à Rennes le 19 juin 1794; nous avons précédemment raconté son martyre.

Après l'arrestation de l'abbé Oresve, les habitants de Bédée ne furent point abandonnés des bons prêtres; le recteur de la Nouaye, Mathurin Eveillard, natif de Bédée et ancien vicaire dans cette paroisse, se cacha sur son territoire, tantôt dans une ferme, tantôt dans un village, échappant heureusement aux poursuites des méchants, et multipliant autour de lui ses bienfaits spirituels; il fut cependant pris en avril 1796, mais revint en novembre 1797 résider chez son frère au village de la Tenédaye (5). Un abbé Toupé, dont nous ne savons pas autre chose, partagea avec lui les difficultés du ministère des âmes dans ces tristes temps. Peut-être est-ce ce dernier qui devint recteur de Feins en 1829.

Jean-Pierre Dingé venait, en 1790, d'être pourvu de la cure de Breteil, quand survint la tempête révolutionnaire. Lui et son vicaire, Joseph Bérée, refusèrent de se souiller du serment constitutionnel, mais ne voulurent pas chercher un asile à l'étranger. Ils demeurèrent cachés à Breteil et aux alentours, particulièrement à Cintré. « Fanatiques zélés et influant beaucoup sur l'opi-

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 12 et 13.

(2) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 307, 353 et 381.

(3) *Reg. paroiss. de Bédée*.

(4) *Archives d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(5) *Ibidem*.

nion des populations (1), » disaient leurs ennemis, ils surent toujours dépister ceux-ci et échapper à leurs recherches. L'abbé Dingé fut, en 1803, réinstallé recteur de Breteil, où il décéda en 1811. Quant à M. Bérée, il devint en 1803 recteur de Pleumeleuc.

Deux autres prêtres de Breteil confessèrent également leur foi en 1791 : l'un, Julien Coqué, était recteur de Talensac, et nous en reparlerons; on vendit nationalement son bien à Breteil en 1794; — l'autre, Jean Eveillard, était un vieux prêtre, pourvu dans sa jeunesse de la chapellenie de la Hoge-Gilles en Breteil; arrêté et enfermé dans la prison de la Porte-Marat (Porte Saint-Michel), à Rennes, il y mourut le 27 janvier 1794, désigné comme « prêtre refractaire cy-devant curé à Breteil (2). »

La Chapelle-Thouarault n'était, avant la Révolution, qu'une trêve de Mordelles; Julien Macé l'administrait depuis 1784. C'était, selon les impies, un prêtre fanatique et turbulent (3), » mais en réalité vrai confesseur de sa foi et ne cherchant que la gloire de Dieu et le salut de ses frères; il demeura durant les plus mauvais jours caché dans les villages de la Chapelle-Thouarault, souvent au Hazay, chez Joseph Jan, son beau-frère (4). A la restauration du culte, il fut nommé recteur de la Chapelle-Thouarault, érigée en paroisse par Mgr de Maillé. Mais cette érection ne fut pas confirmée par le gouvernement. L'abbé Macé n'en continua pas moins de desservir, sans traitement, les ouailles que lui avait confiées son évêque; il mourut à la Chapelle-Thouarault, âgé de 88 ans, en 1814, laissant une mémoire justement vénérée (5).

Sur son refus de prêter serment, François Lesné, natif de Talensac, recteur de Clayes, vit, en 1791, vendre son presbytère et fut lui-même déporté à l'étranger. Il mourut à Jersey, âgé de 50 ans, le 3 mai 1795, et fut inhumé le lendemain au cimetière de la paroisse Saint-Hélier (6).

Le 4 avril 1791, la municipalité d'Ifpendic attesta que Pierre Baslé, recteur de cette paroisse, ainsi que ses vicaires, François Hay de Séguinville et Pierre Regnier, refusaient de se soumettre à la constitution civile du clergé (7). Deux autres vicaires, René Lenouvel et Mathurin Colombel, montrèrent à Ifpendic les mêmes bons sentiments et virent se joindre à eux un sixième prêtre fidèle, nommé Jean-Baptiste Bougeard (8).

(1) *Archives d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

(2) *Ibidem*, 1 Q, 271. — *Registres des décès de la municipalité de Rennes.*

(3) *Archives d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

(4) *Ibidem*.

(5) *Reg. paroiss. de la Chapelle-Thouarault.*

(6) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 340. — De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 404.

(7) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12 et 13.

(8) *Ibidem*, 2 V, 7.

La plupart de ces confesseurs de la foi demeurèrent cachés dans les villages de la grande paroisse d'Ifpendic. A la pacification de 1795 le recteur, M. Baslé et les abbés Lenouvel et Bougeard reparurent publiquement pour trop peu de temps hélas! En 1797 on les poursuivit de nouveau sous prétexte qu'ils « fanatisaient les campagnes par leurs prédications (1). » Néanmoins Pierre Baslé et René Lenouvel échappèrent à ces recherches malveillantes; le premier fut, en 1803, réinstallé recteur d'Ifpendic où il décéda le 9 mai 1812; le second dut mourir pendant la tourmente.

Quant à MM. Colombel et Bougeard, nous avons quelques détails sur eux. Mathurin Colombel, natif d'Ifpendic et vicaire ou plutôt chapelain en cette paroisse, y passa toute la Révolution au village du Plessix, voisin de Saint-Uniac, de sorte qu'il pourvut à la fois aux besoins spirituels des habitants d'Ifpendic et de Saint-Uniac; « par sa force et son adresse il échappa plusieurs fois à la mort (2) » et devint en 1803 recteur de Saint-Uniac, où il mourut en 1817.

L'abbé Tresvaux a longuement raconté l'arrestation de Jean-Baptiste Bougeard. Né en Ifpendic en 1763, ce prêtre était vicaire à Rennes (3) quand vint la Révolution; il vint se cacher dans sa paroisse natale et pendant longtemps put, tout en faisant le bien, échapper à la persécution. Au commencement de 1798 il fut trahi par un mendiant et arrêté chez sa mère, au Vausavelin, en Ifpendic. Conduit d'abord à Montfort, puis enfermé à la tour Le Bart à Rennes, l'abbé Bougeard fut condamné, le 22 février 1798, à la déportation. Jeté à fond de cale d'un bâtiment en rade de Rochefort, il écrivit à sa mère une admirable lettre pour qu'elle pardonnât au traître qui l'avait vendu; il fut ensuite conduit à la Guyane et y mourut, le 22 septembre suivant, des suites du scorbut qu'il avait contracté en prison (4).

Bléruais n'était en 1798 qu'une trêve d'Ifpendic. René Nogues administrait cette partie de la paroisse; ayant refusé le serment, ce bon prêtre dut se cacher, tantôt à Saint-Maugand, sa paroisse natale, tantôt en Ifpendic. Mais il fut arrêté âgé de 44 ans, et condamné en 1798 à la déportation à la Guyane; il resta toutefois prisonnier sur les pontons en rade de Rochefort, et ne recouvra sa liberté que le 26 octobre 1801 (5).

Nous venons de dire que Mathurin Eveillard, recteur de la Nouaye, demeuré fidèle à Dieu en 1791, s'était caché pendant une grande partie de la Révolution en Bedée, sa paroisse natale. Il fut cependant arrêté le 3 avril 1796 et conduit prisonnier à Rennes, où il se trouvait renfermé au Petit-Saint-Méen au mois de septembre

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(2) *Reg. paroiss. de Saint-Uniac.*

(3) Manseau, *Les prêtres déportés* II, 294.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5. — Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.* II, 300 et 318.

(5) Manseau, *Les prêtres déportés* II, 310.

suivant (1). Rendu à la liberté, il revint parmi ses ouailles pour leur venir en aide; mais à la restauration du culte, voyant supprimer la paroisse de la Nouaye, dont le territoire fut annexé à Bédée, il se retira dans cette dernière localité où il mourut accablé d'infirmités, suites de sa vie errante pendant la persécution (2).

Une lettre de la municipalité de Pleumeleuc, en date du 10 avril 1791, nous apprend que le recteur de cette paroisse, Olivier Guillory, et François Demay, son vicaire, refusaient de prêter serment de fidélité à la constitution civile du clergé (3). L'un et l'autre se réfugièrent à Jersey (4). Rentrés en France au commencement du siècle, M. Guillory fut nommé en 1803 recteur de Saint-Méloir-des-Onides, où il mourut en 1813, et M. Demay devint, en 1808, recteur de Saint-Gondran où il décéda en 1815.

Ce fut aussi en l'île de Jersey que furent déportés en 1792 Louis Ruellan, recteur de Saint-Gonlay, et M. Maudet, son vicaire (5). Ils revinrent tous les deux d'exil; l'abbé Ruellan fut réinstallé en 1803 recteur de Saint-Gonlay, et ce fut probablement son vicaire qui, sous le nom de Julien Maudet, devint en 1809 recteur de Longaulnay où il mourut en 1820. Pendant l'absence des pasteurs de Saint-Gonlay cette paroisse fut secourue pendant les plus mauvais jours par « deux autres prêtres réfractaires nommés Chevalier et Fortin, qui tout le temps fanatisèrent le peuple par leurs prédications et restèrent toujours cachés sur son territoire (6). » Nous regrettons de n'en savoir pas plus long sur le compte de ces deux confesseurs de la foi, dont la note révolutionnaire ci-dessus fait en réalité l'éloge.

Enfin le clergé de Talensac clôt dignement cette édifiante série des bons prêtres du canton de Montfort. Le recteur Pierre Coqué, M. Guillaume son vicaire et les deux abbés Oresve, chapelains, repoussèrent toute connivence avec le schisme constitutionnel (7).

M. Coqué s'exila à Jersey puis rentra dans sa paroisse en juillet 1797; il essaya même d'y rétablir le culte, mais fut obligé de se cacher dès le mois de septembre suivant (8). Jouissant d'une légitime influence dans la contrée, l'abbé Coqué y fit beaucoup de bien; réinstallé en 1803 recteur de Talensac, il y mourut, âgé de 63 ans, au mois de mai 1807.

L'abbé Guillaume, son vicaire, refusa de gagner la terre étrangère et demeura caché dans les environs de Talensac. Nous croyons

qu'il ne faut pas le confondre avec Olivier Guillaume, zélé curé du Verger, dont nous parlerons à l'instant.

Quant aux abbés Oresve c'étaient deux sexagénaires en 1798, nommés l'un et l'autre Mathurin; on appelait l'un Oresve des Vignes parce qu'il avait possédé en Talensac une petite propriété de ce nom que la Nation avait mise en vente en 1795; — l'autre portait le surnom de *le Blond*. L'un d'eux, âgé de 64 ans, avait été arrêté et enfermé en août 1792 à Saint-Melaine de Rennes; son confrère également saisi en 1794 fut, malgré ses 72 ans, détenu au mois d'août au Petit-Saint-Méen en la même ville (1). Ces pauvres vieillards recouvrèrent toutefois la liberté et revinrent à Talensac où l'on consentit en 1798 à les laisser mourir en paix, « étant trop infirmes », dit-on, quoique fanatiques, pour causer quelque trouble (2). »

Le Verger était avant la Révolution une trêve de Talensac, son curé se nommait Olivier Guillaume. Ayant refusé le serment il se cacha tantôt en Talensac, tantôt à Beignon sa paroisse natale; il ramenait parfois de celle-ci le vénérable abbé Deshayes, fondateur plus tard des Frères de Saint-Gabriel; l'un et l'autre se croyaient avec raison en sûreté au Verger; quand une éclaircie politique apparaissait ils disaient la sainte messe à la chapelle du manoir de la Bonnaye; quand l'horizon s'assombrissait ils regagnaient leurs cachettes; la population les protégeait toujours en les admirant; il n'était pas rare de les voir couper de la lande pour déjouer leurs adversaires et sortir au grand jour, n'administrant guère que la nuit les sacrements aux fidèles. M. Guillaume devint en 1803 premier recteur du Verger, puis en 1812 recteur de Bréal-sous-Montfort où il mourut en 1830. M. Deshayes, nommé curé d'Auray, décéda supérieur général des Missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 7.

(2) *Ibidem*, 2 V, 7.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 2 V, 5 et 12.

(2) *Reg. paroiss. de la Nouaye*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 13.

(4) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 325 et 366.

(5) *Ibidem*, 416 et 460.

(6) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 7.

(7) *Ibidem* 2 V, 7 et 12.

(8) *Ibidem* 2 V, 7.

CANTON DE BÉCHEREL.

Charles Berthault, vicaire à Trévérien, venait d'être pourvu de la cure de Bécherel, le 21 juillet 1790, lorsqu'éclatèrent les troubles révolutionnaires ; il put néanmoins exercer librement son ministère jusqu'en septembre 1792. A cette époque, M. Berthault, ainsi que son vicaire M. Leduc et Charles Faisant, prêtre de Bécherel, ayant constamment repoussé la constitution civile du clergé, furent obligés de s'exiler ; tous les trois se réfugièrent à Jersey (1).

« L'église de Bécherel fut sans pasteur pendant neuf ans. On y plaça plusieurs prêtres jureurs, mais aucun ne put y rester parce que les habitants leur refusèrent toute confiance. Il y eut presque toujours, du reste, des prêtres catholiques cachés à Bécherel et dans les environs, et les bons fidèles s'adressèrent à eux pour recevoir les sacrements (2). »

Au nombre de ces prêtres réfractaires aux lois impies de la république figurèrent les deux frères Levier cachés à Bécherel en 1798 (3).

« Au mois de janvier 1801 l'église de Bécherel fut rouverte et l'administration de la paroisse fut confiée à M. Chauvin, prêtre de Longaulnay, qui demeura curé d'office jusqu'en janvier 1802. M. Berthault, étant alors revenu d'Angleterre, reprit l'administration de Bécherel ; mais l'année suivante il fut transféré à Montfort et devint plus tard vicaire général et supérieur des retraites de Bécherel ; il mourut à Rennes en 1831.

» Charles Faisant, natif de Bécherel y rentra avec M. Berthault en 1801 en qualité de vicaire ; il fut ensuite nommé recteur de Bédée, puis curé de Saint-Méen et finit par aller se fixer à Paris (4). »

Le 1^{er} décembre 1791 mourut Pierre Eveillard, recteur de Cardroc, âgé de 65 ans ; son vicaire Guillaume Aubert fut alors nommé curé d'office. Ni l'un ni l'autre n'avaient fait serment.

Au mois de mai 1792 la municipalité de Cardroc demanda et obtint qu'on lui laissât provisoirement — outre M. Aubert, septuagénaire et infirme, et Jean-Baptiste Dolivet, prêtre également vieux

(1) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 284, 340 et 395.

(2) *Reg. paroiss. de Bécherel*.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 12.

(4) *Reg. paroiss. de Bécherel*.

et malade — MM. Dingé et Bellier qui avaient administré la paroisse pendant la longue maladie de l'abbé Eveillard, quoique tous ces ecclésiastiques eussent refusé de prêter serment de fidélité à la Constitution (1).

Mais cette tolérance fut de courte durée, et dès le 7 septembre 1792 l'abbé Bellier fut obligé de prendre à Cardroc un passeport pour Jersey, où il se trouvait, en effet, l'année suivante (2). Né à Cardroc en 1758 et fils de Julien Bellier et de Marie Colombel, Julien Bellier, sieur du Verger, fut d'abord vicaire à Saint-Père; il se retira en 1787 dans sa paroisse natale où la Révolution le surprit. A son retour de Jersey il revint à Cardroc, en fut nommé recteur en 1803 et y mourut en 1824 (3).

En 1795 on mit nationalement en vente les biens confisqués sur cinq autres prêtres de Cardroc, les deux MM. Sévin, Gilles Dingé, Jean-Baptiste Dolivet et l'abbé Dupré (4). Au commencement de 1798 nous retrouvons deux de ces confesseurs de la foi, MM. Dingé et Dolivet, cachés dans la paroisse de Cardroc et y faisant le plus de bien possible aux âmes (5). Ils y passèrent d'ailleurs toute la Révolution et l'abbé Dolivet ne mourut à Cardroc qu'en 1814, à un âge très avancé.

Une lettre de la municipalité de la Chapelle-Chaussée, en date du 10 avril 1791, fait connaître que non seulement le recteur de cette paroisse, François Lepeltier et ses deux vicaires, Charles Thé, natif de Miniac, et Joseph Chilou, originaire de Cardroc, ont refusé le serment, mais qu'ils ont encore prêché contre la constitution civile du clergé et refusé de chanter le *Te Deum* pour l'installation de l'évêque intrus Le Coz (6).

L'abbé Le Pelletier avait alors 61 ans; l'année suivante il fut, le 14 août, enfermé à Saint-Melaine et de là conduit à la Trinité, également à Rennes; il se trouvait dans cette dernière maison de détention en 1793 (7). Rendu à la liberté, il en profita pour gagner l'île de Jersey où il retrouva son vicaire Charles Chilou (8). Au mois de février 1798 François Le Pelletier était de retour en France et, caché à la Chapelle-Chaussée avec deux autres bons prêtres, MM. Brasseur et Gohin, il exerçait secrètement avec eux le saint ministère au péril de sa vie (9). En 1803, M. Le Pelletier fut réinstallé recteur de la Chapelle-Chaussée où il mourut en 1818. Son ancien vicaire Charles Thé devint, également en 1803, recteur de Québriac où il décéda en 1835.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 13.

(2) *Reg. paroiss. de Cardroc.* — De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 283.

(3) *Reg. paroiss. de Cardroc.*

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 1 Q, 271.

(5) *Ibidem*, 2 V, 5.

(6) *Ibidem*, 2 V, 12 et 13.

(7) *Ibidem*, 2 V, 4 et 14.

(8) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 310 et 438.

(9) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

Nous venons de nommer l'abbé Brasseur; fils de Jean Brasseur, chirurgien à la Chapelle-Chaussée, et de Gillette Houitte, Nicolas Brasseur, ordonné prêtre le 6 juin 1789, demeura pendant la Révolution caché à la Chapelle-Chaussée et aux environs. Surpris sur le territoire de la Baussaine par une troupe de scélérats, « il se jette dans un champ de blé; il y est suivi par un de ces furieux qui lui tire un coup de fusil presque à bout portant; un autre le frappe d'une balle à la tête; le reste de la troupe accourt et le perce de plusieurs coups de baïonnettes; enfin un de ces barbares lui coupe une oreille. Le croyant mort, ils le laissent baigné dans son sang et se retirent après l'avoir entièrement dépouillé. Des voisins emportèrent chez eux M. Brasseur, sans doute dans l'intention de l'inhumer; mais voyant qu'il respirait encore ils le remirent à son père qui pansa ses plaies, le soigna et le guérit. M. Brasseur vécut avec ses nobles cicatrices et remplit pendant plus de dix ans les fonctions de vicaire à la Chapelle-Chaussée (1). »

Charles Queslavoine, recteur des Iffs, avait adhéré à l'*exposition des principes catholiques* et refusé le serment en 1791. Son vicaire, Charles Rouault, chargé de l'administration de Saint-Brieuc-des-Iffs, Toussaint Duchesne, maître d'école aux Iffs, François Deslions, Pierre-Joseph et Jean-Joseph Denoual, enfin Mathurin Gingan, tous prêtres aux Iffs ou à Saint-Brieuc, ne voulurent point non plus charger leur conscience de ce serment sacrilège et furent poursuivis en conséquence.

L'abbé Queslavoine demeura aux Iffs jusqu'au mois d'août 1792; il passa alors à Jersey et gagna l'Angleterre en 1796; rentré dans sa paroisse en août 1801, il fut réinstallé recteur des Iffs et y mourut, âgé de 84 ans, le 22 avril 1823 (2).

Saint-Brieuc-des-Iffs était, au siècle dernier, considéré comme une trêve des Iffs; Charles Rouault y résidait en qualité de vicaire des Iffs: il fut obligé de se cacher, abandonnant son presbytère que la Nation vendit le 12 août 1796 (3). Il demeura ainsi durant toute la tourmente, et en 1798 il se trouvait, ainsi que MM. Denoual et Gingan, l'objet de réquisitions révolutionnaires auxquelles ils échappèrent tous trois (4). A la restauration du culte, l'abbé Rouault fut nommé, en 1803, recteur de Saint-Brieuc-des-Iffs, où il mourut en 1810. Il eut pour successeur son digne confrère Mathurin Gingan.

Ce M. Gingan était originaire des Iffs, ainsi que Jean-Joseph Denoual. L'un et l'autre restant cachés dans la paroisse pendant la Révolution, y rendirent de grands services, conjointement avec M. Rouault. Mathurin Gingan fut saisi certain jour par les Bleus et conduit dans les prisons de Rennes, mais il parvint à s'échapper

(1) Tresvaux, *Histoire de la persécution en Bret.* II, 49.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*; 449.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 103.

(4) *Ibidem*, 2 V, 5.

et recommença sa vie errante, pleine de périls, mais utile aux âmes. Il devint, en 1803, vicaire à Gévezé puis, comme nous venons de le dire, recteur en 1810 de Saint-Brieuc-des-Iffs, où il ne mourut qu'en 1842, âgé de 77 ans.

Il y avait aux Iffs et à Saint-Brieuc deux prêtres du nom de Denoual, en 1791; l'un, Pierre-Joseph, vicaire à Gomené, fut décapité à Rennes en 1793, comme nous l'avons raconté; l'autre, Jean-Joseph, échappa à ses persécuteurs. Ce dernier fut le compagnon de MM. Rouault et Gingan pendant les plus mauvais jours et exposa comme eux sa vie pour le salut de ses frères. Devenu à la restauration du culte vicaire à Romillé, Jean-Joseph Denoual fut nommé, en 1816, recteur de La Baussaine, où il mourut en mai 1818 (1).

Toussaint Duchesne, natif des Iffs, avait été curé de Saint-Brieuc-des-Iffs et y avait même réuni et instruit plusieurs jeunes gens destinés au Séminaire. « Il passa toute la Révolution au bourg des Iffs, protégé par ses anciens élèves, les mauvais comme les bons (2). » Il fut néanmoins arrêté chez lui, le 1^{er} mars 1799, par un détachement de la colonne mobile de Bécherel; mais la municipalité de cette ville le remit en liberté sous caution dès le lendemain, et le renvoya chez lui, attestant que quoique réfractaire, mais infirme et âgé de 72 ans, « il n'avait jamais quitté les Iffs, s'abstenant en public du culte en temps défendu, ayant reparu quand cela avait été permis et ayant cessé en fructidor (3). » Quand la paix revint, l'abbé Duchesne ouvrit de nouveau son école de latin et mourut aux Iffs, vénéré de tous, le 30 août 1805 (4).

Il reste à parler de François Deslions. Natif de Saint-Brieuc-des-Iffs, ce confesseur de la foi y demeura, comme simple prêtre, jusqu'à la fermeture de l'église. Il se cacha ensuite, notamment à La Chapelle-Chaussée, « s'occupant des travaux de la campagne et quelquefois de l'état de menuisier. » Il y fut néanmoins arrêté le 19 mai 1796, conduit à Rennes et enfermé à la tour Le Bart; il demanda alors d'être réuni à quelques confrères détenus au Petit-Saint-Méen, et il obtint d'entrer en cette maison le 31 mai; il avait à cette époque 30 ans. Mais le 2 novembre suivant il parvint à s'évader de Saint-Méen en franchissant les murs du jardin au moyen d'une échelle et de cordes et revint se cacher aux Iffs, où sa présence fut signalée en février 1798 (5). Nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

Par lettre du 4 avril 1791, la municipalité d'Irodouer fit savoir que Julien Rastel, recteur de cette paroisse, refusait, ainsi que ses vicaires, d'adhérer à la constitution civile du clergé (6). Ce

(1) *Reg. paroiss. des Iffs.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 8.

(4) *Reg. paroiss. des Iffs.*

(5) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 8.

(6) *Ibidem.*, 2 V, 13.

vénérable pasteur gagna l'île de Jersey où il se trouva avec un autre prêtre d'Irodouer nommé M. Marchand (1). Toutefois, en 1798, M. Rastel était de retour dans sa paroisse où il se trouvait caché. Il fut en 1803 réinstallé recteur d'Irodouer et il y décéda en 1818.

Ses vicaires, François Collet et N... Chèze, passèrent la Révolution cachés à Irodouer et aux alentours. M. Collet, natif de cette paroisse, où il demeura soixante ans vicaire, s'exposa maintes fois à la mort pour procurer aux malades les secours spirituels et célébrer les saints mystères dans les maisons des particuliers (2). — M. Chèze se cachait de préférence chez ses parents, au village de la Pousselière, où l'on montre encore le cabinet où il disait secrètement la messe (3).

D'autres bons prêtres secoururent encore Irodouer pendant ces terribles jours : c'étaient MM. Guillou, François Tual et René Bridel, poursuivis ainsi que M. Collet dans leurs cachettes respectives en 1798 (4). Cet abbé Tual devint en 1811 recteur de Cuguen, où il mourut en 1832. Quand à M. Bridel, il fut arrêté en Irodouer une première fois le 25 octobre 1794 et incarcéré à Rennes; rendu l'année suivante à la liberté, il revint à Irodouer et fut pris de nouveau au mois d'avril 1796; ramené à Rennes, on l'enferma au Petit-Saint-Méen; il avait alors 53 ans; le 2 novembre suivant, vers 7 heures du soir, il s'évada en même temps et par les mêmes moyens que son confrère François Deslions (5).

Signalons enfin un autre confesseur de la foi, natif d'Irodouer, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler : Bertrand Tual, clerc tonsuré, exécuté à Rennes en 1794.

François Briand, recteur de Langan, et M. Josselin, son vicaire, refusèrent de se soumettre à l'église constitutionnelle qu'on voulait implanter en France (6). L'abbé Briand préféra quitter sa paroisse et chercher asile à l'étranger. Il se trouvait à Jersey vers la fin de 1792 (7), mais sentant le besoin de revoir son troupeau, il ne tarda pas à revenir à Langan pour lui porter, au péril de sa vie, le secours spirituel dont il avait besoin.

(1) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 398 et 451.

(2) *Reg. paroiss. d'Irodouer.*

(3) *Notes ms. de M. l'abbé Guillard.*

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(5) *Ibidem.*, 2 V, 4, 8 et 12.

(6) *Ibidem.*, 2 V, 12.

(7) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 294. — Mais cet auteur se trompe en disant p. 446 et 445 que MM. Pontgérard et Robert, réfugiés à Jersey, faisaient partie du clergé de Langan; ils appartenaient à la paroisse d'Augan et Joseph Pontgérard, natif d'Augan et vicaire au même lieu, fut décapité à Rennes le 9 mars 1794; si nous n'avons pas raconté son martyre, c'est qu'il n'était point originaire du territoire rennais.

Ce zélé pasteur caché avec soin par ses paroissiens, échappait aux malveillantes recherches en décembre 1797; il était alors âgé de 73 ans. Mais étant plus tard rentré dans son presbytère, il y fut arrêté au commencement du mois d'août 1799, par une troupe de soldats venant de Saint-Malo. On arrêta en même temps que lui Julien Guyot, « agent de la commune de Langan, qui l'avait précédemment recélé et encore voulu cacher au moment où le capitaine des carabiniers se disait sûr de le trouver au presbytère (1). » Trainé à Rennes, l'abbé Briand fut incarcéré à la tour Le Bart; il s'y trouvait encore, accablé d'infirmités, au mois de décembre suivant et obtint sa liberté vers ce temps-là. Réinstallé en 1803 recteur de Langan, il y mourut le 12 août 1841, laissant la réputation d'un vrai saint (2).

Un autre confesseur de la foi, nommé M. Delacroix, se cacha aussi à Langan; en 1795 il y exerça même le culte presque en public, puis dut se cacher et se vit poursuivi par les révolutionnaires en 1798 (3).

La municipalité de Miniac-sous-Bécherel attesta, le 17 avril 1791, que Jean-François Le Forestier, recteur de cette paroisse, et Jean Simon, son vicaire, refusaient de prêter serment (4); néanmoins l'abbé Le Forestier et son vicaire demeurèrent encore plus d'un an à Miniac, remplissant librement leurs fonctions sacrées; M. Le Forestier ne cessa qu'à la fin d'août 1792, et M. Simon le mois suivant. Charles Poirier, prêtre natif de Miniac, continua même de baptiser à l'église jusqu'au 15 octobre 1792.

C'est ce dernier confesseur de la foi qui, en 1794, porta sa tête sur l'échafaud de Rennes, comme nous l'avons précédemment raconté.

En quittant sa paroisse, le recteur de Miniac s'exila à Jersey; il s'y trouva avec Jean Rochefort, recteur de Calorguen, né à Miniac d'autre Jean Rochefort et d'Anne Chauvin; mais celui-ci décéda sur la terre étrangère le 3 mai 1796 et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Hélier (5).

Quant à M. Le Forestier, il revint vers cette époque à Miniac et y reprit, tantôt ouvertement, tantôt en secret, son saint ministère; on y retrouve encore son registre de baptêmes et de mariages à partir de 1798. Réinstallé recteur de Miniac en 1803, il y mourut âgé de 62 ans, le 27 septembre 1813 (6).

Jean Simon, vicaire à Miniac, demeura lui aussi longtemps caché dans la paroisse, où l'on constatait encore sa présence en 1798. Son recteur et lui eurent pour auxiliaires plusieurs autres prêtres natifs de Miniac: Julien Maudet, Jean Charnal, Pierre Frin —

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, E., 16.

(2) *Reg. paroiss. de Langan.*

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5 et 7.

(4) *Ibidem*, 2 V, 13.

(5) De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 344 et 456.

(6) *Reg. paroiss. de Miniac-sous-Bécherel.*

dont les biens avaient été confisqués en 1794 comme appartenant à des réfractaires (1) — et un capucin appelé le P. Bonaventure. Ce dernier, né aussi à Miniac, y mourut dans un grenier à foin où il s'était caché pour échapper aux poursuites des *Cent-Sous* de Bécherel (2).

Signalons encore Charles Genetay, natif d'Irodouër mais ancien vicaire à Miniac, retiré dans cette paroisse tantôt dans sa maison du Croix-Chemin, tantôt chez ses parentes Françoise Duhil et Julienne Guihard. Arrêté le 25 octobre 1794, l'abbé Genetay, âgé de 53 ans, fut jeté en prison à Rennes puis rendu à la liberté l'année suivante; il revint à Miniac où il se trouvait encore caché en 1798 (3).

Il paraît que le 9 janvier 1791, frère Toussaint Coqué, chanoine régulier, prieur-recteur de Romillé, prêta serment ainsi que ses vicaires, MM. Eveillard et Roullé; mais un document de 1792 atteste que ces trois prêtres avaient alors rétracté leur serment (4); nous ne savons rien de plus sur leur compte. Michel Chilou, exécuté à Rennes en 1794 et auquel nous avons consacré une notice, était natif de Romillé.

Thomas Desbois, né à Saint-Léry, prieur-recteur de Saint-Pern, Joachim Guillard et Joseph Tostivint, ses vicaires, plus courageux que leurs confrères de Romillé, refusèrent toute adhésion à la constitution civile du clergé. L'abbé Desbois ne voulut pas néanmoins s'exiler et il demeura caché à Saint-Pern et aux alentours; il passa ainsi faisant secrètement le bien tout le temps de la Révolution, fut réinstallé dans sa cure en 1803 et mourut à Saint-Pern, âgé de 62 ans, le 29 décembre 1817. Il eut pour successeur son vicaire Joseph Tostivint qui avait partagé avec lui toutes les fatigues du saint ministère dans les cachettes de la paroisse; ce dernier décéda recteur de Saint-Pern, âgé de 67 ans, le 19 novembre 1828 (5).

L'autre vicaire de M. Desbois, Joachim Guillard, son cousin, et natif comme lui de Saint-Léry, fut quelque temps déporté à Jersey (6); mais il était de retour à Saint-Pern au commencement de 1798. Il fut nommé en 1803 recteur de Médréac où il mourut en 1826.

On confisqua en 1794 les biens de plusieurs prêtres natifs de Saint-Pern: François Pairier, ancien vicaire de cette paroisse, et les deux frères Pierre et Jean Busnel, tous trois réfractaires; les deux derniers étaient riches, car on ne leur prit pas moins de huit

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 271 et 2 V, 5.

(2) *Reg. paroiss. de Miniac-sous-Bécherel.*

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(4) *Ibidem*, 2 V, 12 et 13.

(5) *Reg. paroiss. de Saint-Pern.*

(6) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 365.

métairies (1). M. Pairier s'exila pendant la tourmente, puis revint à Saint-Pern où il décéda en 1808. Quant à Jean Busnel, âgé de 28 ans, il fut arrêté au village de Maubusson par deux habitants de Bécherel, qui reçurent pour cela 100 livres de gratification ; on le conduisit à Rennes où il fut enfermé à la tour Le Bart, le 6 novembre 1793 (2) ; le tribunal criminel le condamna, le 1^{er} avril 1794, à la déportation sur les côtes d'Afrique (3) et c'est à tort que l'abbé Tresvaux dit que M. Busnel périt ce même jour sur l'échafaud de Rennes. Il est probable que ce confesseur de la foi ne fut même pas déporté, car en 1798, nous le retrouvons avec son frère, l'un et l'autre cachés et poursuivis en Saint-Pern (4).

Enfin il est encore fait mention de deux autres prêtres de Saint-Pern qui souffrirent pour la justice et le maintien de la foi dans leur pays : l'un Pierre Gourdré, interné à Rennes en 1792 et déporté ensuite à Jersey (5) — l'autre René Cathenos, né à Saint-Pern et recteur de Taden, condamné à la déportation à l'âge de 60 ans, conduit à l'île de Ré le 30 mai 1799 et libéré le 6 mars suivant ; ce dernier se retira à Taden où il mourut (6).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 1 Q. 271.

(2) *Ibidem.*, 2 V, 4.

(3) *Notes m. de l'abbé Guihard.*

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(5) *Ibidem.* 2 V, 14. — De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 359.

(6) Manseau, *Les prêtres déportés*, II, 234.

CANTON DE MONTAUBAN.

Au moment de la Révolution les habitants de Montauban étaient animés d'un excellent esprit. Lorsque sur le refus de prêter serment fait par leur recteur Anselme Fornier on leur imposa un curé assermenté, la plupart d'entre eux s'éloignèrent de l'intrus. Le 12 février 1792, ils se réunirent en grand nombre et signèrent une pétition adressée au maire de la commune pour obtenir l'exercice du culte par les prêtres catholiques dans la chapelle du cimetière Neuf qu'ils firent agrandir à cet effet (1).

C'est probablement ce maire qui, au mois de mars suivant, accueillit avec bienveillance les vingt-six prêtres des Côtes-du-Nord condamnés à la déportation sur les côtes de la Guyane et trainés de brigade en brigade des prisons de Guingamp au port de Rochefort. Le maire de Montauban se montra sensible à leurs maux et non seulement consentit à ce que les habitants logeassent convenablement ces pauvres prêtres, mais donna lui-même un bel exemple de commisération qui fut suivi avec empressement (2).

Le recteur M. Fornier fut néanmoins forcé d'abandonner sa paroisse ; il vint se cacher à Rennes où il demeura quelque temps. Au moment de la pacification, en 1795, il crut pouvoir revenir à Montauban et il y rétablit, en effet, le culte dans l'église débarassée de l'intrus tué l'année précédente sur les landes de Beignon. Mais après le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il dut se cacher de nouveau et retourna à Rennes ; il fut arrêté peu de temps après et condamné, le 9 juin 1798, à la déportation. Natif de Belley, l'abbé Fornier avait alors 45 ans ; on le conduisit à l'île de Ré où il fut enfermé dans la citadelle le 31 août ; il ne recouvra sa liberté que le 10 mars 1800 et se retira à Rennes (3).

La paroisse de Montauban avait plusieurs vicaires et prêtres chapelains, qui, à l'exemple de leur recteur, repoussèrent le serment schismatique. Les vicaires étaient Jean Le Breton et Mathurin Eon. Dès le mois de janvier 1792, M. Le Breton fut poursuivi pour avoir reçu au Crouais, où il s'était retiré, les paroissiens de Montauban refusant de pactiser avec le curé constitutionnel ; il avait alors 52 ans et plein de vigueur et de zèle il se tint caché durant

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 6.

(2) Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.* I, 538.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 7. — Manseau, *Les prêtres déportés*, II, 248.

toute la Révolution, ainsi que son confrère M. Eon, sur le territoire de Montauban et des paroisses voisines (1). En 1803, Jean Le Breton fut nommé recteur du Crouais. Nous reparlerons à l'instant de M. Eon, disons d'abord un mot des autres prêtres de Montauban confesseurs de leur foi.

Trois d'entre eux Pierre-Laurent Chantrel, Jean-Baptiste Cramoul et Jean Daniel se réfugièrent quelque temps à Jersey (2). C'est en cette île que mourut, le 29 juin 1793, l'abbé Chantrel, ancien chapelain du château de Montauban, fils de Jean Chantrel, procureur, et de Louise Lesné, âgé de 47 ans; il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Héliér. Ses biens, confisqués par la Nation, furent vendus à Montauban le 12 janvier suivant (3).

— L'abbé Cramoul n'était que diacre en 1792; il fut alors accusé de parcourir la paroisse de Montauban pour y prêcher contre les intrus et tenir des écoles clandestines (4); ce fut à la suite de ces dénonciations qu'il partit pour Jersey où il dut recevoir le sacerdoce. Rentré plus tard en France il devint, en 1806, recteur de la Bouëxière et en 1812 recteur d'Iffendic où il décéda en 1827. — Louis Daniel, chapelain de Saint-Maurice, en Montauban, disait la messe, confessait et baptisait secrètement en 1792 dans la chapelle du château de Montauban, aussi bien que son confrère M. Chantrel, avant de se décider à gagner Jersey (5); nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

Notons encore à Montauban MM. Lemarchand, Colombel et Levrel; le premier, chapelain de la Lande-Josse en 1792, fit quelque temps du ministère dans sa chapelle après le départ du recteur M. Fornier et l'accaparement de l'église paroissiale par l'intrus; les fidèles y accoururent même si nombreux que la chapelle devint insuffisante (6); — le second, que nous retrouvons à Iffendic et à Saint-Uniac, se tint souvent caché dans la paroisse de Montauban avec MM. Eon et Le Breton (7); — quant au troisième, M. Levrel, vicaire à Quédillac et dont nous reparlerons, il célébra, aussi souvent que possible, le saint sacrifice dans la chapelle de Lannelou, y faisant même, selon ses détracteurs « des espèces de fonctions curiales (8). »

Il nous reste à parler de Mathurin Eon, vicaire à Montauban, dont le nom est resté légendaire dans toute la contrée.

« Vicaire à Montauban lorsque la Révolution commença, M. Eon, dit l'abbé Tresvaux, resta dans cette ville tant qu'il le put sans trop de danger, et s'appliqua à préserver, par ses

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5, 6 et 7.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 304, 317, 319 et 352.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 9 P, 34.

(4) *Ibidem.* 2 V, 13.

(5) *Ibidem.*

(6) *Ibidem.*

(7) *Reg. paroiss. de Montauban.*

(8) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 13.

instructions, les fidèles du schisme constitutionnel; mais enfin arriva le moment où il dut s'éloigner afin de pourvoir à sa sûreté. Il se mit alors à parcourir douze à quinze paroisses, consolant, confessant, célébrant la messe dans les granges, annonçant la parole de Dieu et disposant les enfants à la première communion. Rarement il pouvait coucher deux fois dans le même lieu. Des étables, des meules de paille ou des champs de genêts très hauts lui servaient de refuge et il y prenait son repos. Signalé et très reconnaissable par sa petite taille, dénoncé aux autorités républicaines, il avait à s'entourer de mille précautions pour ne pas tomber entre les mains des persécuteurs. Dix fois il dut paraître devant les tribunaux et une fois il resta en prison pendant vingt-quatre heures. Il trouvait au reste un dévouement entier à sa personne parmi les fidèles au milieu desquels il vivait. Il les voyait observer très exactement tous les jeûnes prescrits par l'Eglise, se réunir dans une chapelle ou au pied d'une croix pour prier en commun, surtout le dimanche, jour où ils lisaient à haute voix l'entretien de la messe et une leçon de catéchisme. Autant ils fuyaient avec soin les intrus, autant ils mettaient d'empressement à approcher des prêtres catholiques et ils auraient fait dix lieues pour en trouver un. Ils prenaient toutes les précautions qu'exigeait la prudence pour conserver les ministres qui travaillaient à leur sanctification au milieu de tant de périls. Tous, jusqu'aux enfants, étaient discrets, et pour rien au monde ils n'eussent dit qu'ils avaient vu un prêtre. M. Eon eut souvent à admirer l'action spéciale de la Providence en sa faveur. Un jour, les républicains le poursuivirent depuis le matin jusqu'au soir; ils tirèrent sur lui quatre fois et le manquèrent. Il apprit le lendemain que quatre prêtres et dix ou douze jeunes gens avaient été tués (1). Pendant trois mois il ne put avoir une nuit tranquille, tant les dangers étaient menaçants et les alertes continuelles. Il était devenu sec comme un morceau de bois. »

« Un jour, M. Eon confessait chez le sieur Massart, à Montauban, des enfants qu'il disposait à la première communion. Tout à coup la maison est assaillie par des soldats. M. Eon sort par une porte de derrière et va hardiment dans la cour au milieu de la troupe; puis s'adressant à un soldat : Que demandes-tu, lui dit-il ? Je demande à entrer. — Je vais t'ouvrir. A un autre : Que veux-tu ? — Je veux à déjeuner. — Je vais te servir et tu le seras bien. Cette assurance trompa les soldats; ils ne purent soupçonner que ce fût un prêtre qui leur parlait de la sorte et se retirèrent sans l'arrêter. »

« Une autre fois il était assis au foyer dans une maison à la campagne, lorsque des soldats arrivèrent à l'improviste. La maîtresse de la maison rentre en même temps, et par un trait de présence d'esprit admirable, elle prend une verge et en frappant M. Eon, qui était de petite taille, elle lui dit : « Petit malheureux, tu n'es pas encore allé garder nos vaches ! » Il se lève et s'en va en pleu-

(1) Il doit s'agir ici du massacre de Médréac fait le 23 mars 1796.

rant. Les républicains ne songèrent pas à arrêter ce petit homme qu'ils prirent pour un vacher (1). »

Mathurin Eon fut nommé en 1805 recteur de Gaël et en 1818 recteur de la Baussaine; il était né à Saint-Léry en 1755 et mourut le 6 juin 1838, laissant la réputation d'un vrai saint (2).

La municipalité du Boisgervily fit savoir, par lettre du 18 avril 1791, que Joseph Piedevache, recteur de cette paroisse, et Jean-Baptiste Cintré, son vicaire, refusaient absolument de prêter serment (3).

Nous ignorons ce que devinrent ces deux prêtres, mais après leur départ du Boisgervily un autre confesseur de la foi vint en aide aux bons chrétiens de la paroisse; ce fut François Eon qu'aïda parfois son homonyme Mathurin Eon dont nous venons de parler. Cet abbé Eon, du Boisgervily, y demeura tantôt caché, tantôt à découvert durant toute la Révolution « prêchant et fanatisant la campagne » au dire des mauvais sujets (4). En 1803 François Eon fut nommé recteur du Boisgervily, où il mourut en 1819.

Eustache Pichon, recteur de la Chapelle-du-Lou, obligé de quitter sa paroisse à la suite de son refus d'adhérer au schisme constitutionnel, s'exila à Jersey (5). Il revint plus tard à la Chapelle-du-Lou, y fut en 1803 réinstallé recteur et y décéda en 1813.

Charles Fleury, recteur de Landujan et Joachim Fleury, tout à la fois son neveu et son vicaire, ayant également refusé de prêter serment en 1791, durent gagner l'île de Jersey. Ils s'y trouvèrent avec trois autres prêtres de Landujan, Pierre Gernigon, chapelain de Pontelain, Jean et Félix Tostivint (6). Charles Fleury, rentré en France à la pacification, fut réinstallé en 1803 recteur de Landujan et se retira ou mourut en 1809. Il eut pour successeur l'un de ses compagnons d'exil, Félix Tostivint, qui ne mourut recteur de Landujan qu'en 1850.

Cet abbé Tostivint, revenu de Jersey d'assez bonne heure avec M. Gernigon et Jean Tostivint, avait passé une partie de la tourmente révolutionnaire, caché ainsi qu'eux, à Landujan et aux environs. Mais Jean Tostivint fut découvert dès 1794 et exécuté à Rennes, comme nous l'avons raconté. Plus heureux, Félix Tostivint, Pierre Gernigon et un troisième abbé Tostivint, appelé Charles, échappèrent aux poursuites des ennemis de Dieu et de son Eglise, qui les disaient toujours cachés en Landujan en 1798, sans pouvoir les saisir (7).

(1) Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.*, II, 238 et suiv.

(2) *Ibidem*, II, 240.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12 et 13.

(4) *Ibidem*, 2 V, 7 et 8.

(5) De l'Estourbeillon. *Les familles françaises à Jersey*, 442.

(6) *Ibidem*, 343, 353 et 471. — *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 12 et 13.

(7) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5.

C'est au bourg de Landujan que fut arrêté, en novembre 1793, un diacre natif et domicilié de cette paroisse, appelé Nicolas Lemarchand. Les deux habitants de Bécherel qui le firent saisir, reçurent 100 francs en récompense de leur trahison; conduit à Rennes, M. Lemarchand y fut enfermé le 6 novembre à la Tour Le Bart où il demeura jusqu'au 1^{er} avril 1794, jour où il fut condamné par le Tribunal criminel de Rennes à la déportation sur les côtes d'Afrique (1).

Joseph Gaultier, précédemment recteur d'Illefaut, pourvu en 1771 de la cure du Lou-du-Lac, refusa en 1791 de prêter serment (2), mais on ignore ce qu'il devint ensuite. Ses paroissiens furent secourus pendant les mauvais jours par un religieux eudiste nommé le P. Texier. Ce bon prêtre, enfermé longtemps au Mont-Saint-Michel, s'empressa, dès qu'il eut recouvré la liberté, de venir au Lou, probablement sa paroisse d'origine. Il se cacha au château du Lou et s'y trouvait en 1798, faisant clandestinement beaucoup de bien autour de lui (3).

Le clergé de Médréac fut des plus éprouvés et plusieurs de ses membres moururent martyrs. Tout d'abord le recteur, Louis Delaunay, consentit à prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé; mais reconnaissant promptement sa faute, il se retracta publiquement le 15 mai 1791 (4). Poursuivi en conséquence, il résolut de passer à l'étranger et, le 9 septembre 1792, il demanda un passeport pour aller s'embarquer à Saint-Briac et de là gagner l'île de Jersey. Son vicaire, Mathurin Aubry et quelques prêtres de Médréac, ayant tous refusé le serment, tels que Pierre Deniau et François Sevin, firent la même demande et se joignirent à lui. Malheureusement pour M. Delaunay, il fut arrêté avant de pouvoir s'embarquer et nous le trouvons, en octobre 1793, détenu à la Trinité de Rennes en compagnie de cent quatre-vingts prêtres catholiques (5). Rendu plus tard à la liberté, il mourut à Rennes.

Cependant son vicaire M. Aubry avait pu, ainsi que Pierre Deniau, passer à Jersey et ils s'y trouvaient l'un et l'autre en 1793 (6).

Après le départ du recteur de Médréac et de son vicaire, deux autres prêtres fidèles, Jean Crespel et Pierre Tiengou salisfrent les besoins spirituels des paroissiens; mais ils furent massacrés le même jour, 23 mars 1796, comme nous l'avons précédemment narré. La tradition ajoute qu'un troisième prêtre tomba sous les coups des mêmes bourreaux : François Sevin, qui avait projeté

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4. — Notes ms. de l'abbé Guihard.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 12.

(3) *Ibidem*, 2 V, 5 et 7.

(4) *Ibidem*, 2 V, 13.

(5) *Ibidem*, 2 V, 14. — *Archiv. paroiss. de Médréac*.

(6) De l'Estourbeillon. *Les familles françaises à Jersey*, 274 et 325.

en 1792 d'aller à Jersey avec le recteur de Médréac, mais qui, comme lui, avait été forcé de demeurer en France.

Dès l'année précédente avait succombé dans les prisons de Rennes, le 1^{er} janvier 1795, René Simon, prêtre et chapelain de Médréac, saisi par les républicains dans la paroisse de Plouer.

Toutefois il restait encore à Médréac d'autres prêtres disposés à mourir comme leurs confrères pour le salut des âmes. C'étaient Julien Gaudin, ancien chapelain de la Costardaye, Joseph Tostivint, mort recteur de Saint-Pern en 1828, MM. Saudrais, Loisel et Maigret (1). Malheureusement nous manquons de détails sur ces vénérables confesseurs de la foi.

Joseph Trélivien, recteur de Saint-Mervon et Jean Gérard, son vicaire, refusèrent le serment constitutionnel. L'abbé Trélivien mourut peu de temps après, vers le commencement de 1792. L'abbé Gérard, né à Montauban le 27 août 1765, gouverna alors quelque temps la paroisse de Saint-Mervon, mais les républicains l'obligèrent à prendre la fuite et il gagna l'île de Jersey. De là il se rendit plus tard en Angleterre où Mgr de Hercé l'attacha à sa personne. Le saint évêque de Dol fit ensuite M. Gérard prendre part à la fatale expédition de Quiberon. L'un et l'autre devaient y périr. L'abbé Gérard, condamné à mort à Auray le 27 juillet 1795, fut fusillé le lendemain à Vannes (2).

Privée de ses pasteurs, la paroisse de Saint-Mervon fut secourue par les prêtres de Montauban, particulièrement par MM. Eon et Chantrel (3).

Anne-François Le Marchand, recteur de Saint-Uniac, fut arrêté comme ayant refusé de pactiser avec les schismatiques constitutionnels. Enfermé au Mont-Saint-Michel, il y mourut le 13 janvier 1795, âgé de 70 ans; il était natif de Guignen et fils de Joseph Le Marchand et d'Anne Perdreau (4).

Pendant toute la Révolution, MM. Eon et Colombel vinrent au secours des âmes des habitants de Saint-Uniac. Nous connaissons déjà ces deux prêtres, dont le second, natif d'Iffendic, habitait souvent le village du Plessix, voisin de Saint-Uniac. Mathurin Colombel fut en 1803 nommé recteur de Saint-Uniac et il y mourut en 1817, âgé de 75 ans et laissant une mémoire justement vénérée.

(1) *Reg. paroiss. de Médréac.*

(2) *Revue de Bret. et de Vendée*, XXXIV, 189 et XXXVI, 159.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 13.

(4) *Ibidem*, 2 V, 12. — Abbé Paris-Jallobert, *Le Mont-Saint-Michel*.

CANTON DE PLÉLAN.

Un rapport de la municipalité de Plélan fait connaître qu'à la fin de 1790 il se trouvait dans cette vaste paroisse onze prêtres, qui tous, sauf un, refusant de prêter serment de fidélité à la constitution civile du clergé, s'exilèrent ou se cachèrent dans les environs (1).

Parmi ces confesseurs de la foi se trouvaient : Toussaint Vétier, recteur de Plélan, Jean-Pierre Grée et Jean Pouyot, ses vicaires, Julien Gautier, curé de Treffendel, Pierre Cotto, chapelain du Thelin, Pierre Broussais, Pierre Morvan, Jean-Marie Poirier et M. Soufflet. Nous allons parler successivement de chacun d'eux.

On ignore ce que devint l'abbé Vétier; peut-être mourut-il de bonne heure en exil; toujours est-il qu'en 1794 son premier vicaire, M. Grée, prenait le titre de curé d'office de Plélan (2). Quant à celui-ci, il demeura intrépidement caché dans la paroisse, tantôt à la Rivière-de-Bas, tantôt à la Malouaye, en 1797 chez Jean Herviault à Penée, « fanatique très renommé dans son parti, » écrivaient les républicains (3). Quand une éclaircie d'apaisement paraissait, il officiait publiquement dans la chapelle des Rosais; c'est ce qu'il fit en 1795, âgé alors de 46 ans. En 1798 il se tenait encore caché en Plélan, échappant toujours à ses persécuteurs (4).

De l'abbé Pouyot nous savons peu de chose, si ce n'est qu'il partagea avec son confrère, M. Grée, tous les périls qu'entraînait à sa suite la vie de prêtre caché pendant la Tourmente. Déporté quelque temps à Jersey (5), il n'y demeura point, en effet, et revint travailler en secret à Plélan au salut des âmes. En 1803, Jean-Marie Pouyot fut nommé recteur de Treffendel où il mourut en 1822.

Avant la Révolution Treffendel n'était qu'une trêve de Plélan; Julien Gautier l'administrait en 1790. Né à Plélan en 1766, ce digne prêtre se réfugia en Angleterre et y devint secrétaire de l'évêque de Dol Mgr de Hercé; il accompagna ce prélat dans la malheureuse expédition de Quiberon, fut saisi, condamné à mort

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* 2 V, 7.

(2) *Reg. paroiss. de Plélan.*

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 7.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5.

(5) De l'Estourbeillon. *Les familles françaises à Jersey*, 448.

et fusillé à Vannes le 28 juillet 1795, en même temps que le saint évêque de Dol (1).

Le territoire du Thélén faisait également partie de la paroisse de Plélan et Pierre Cotto s'y trouvait chapelain. Demeuré caché dans la contrée, ce confesseur de la foi reparut à la pacification de 1795; âgé de 40 ans il demeurait au bourg de Plélan en 1797, mais il y fut arrêté chez son beau-frère Joseph Ollive, le 5 août 1799. Conduit d'abord à la prison de Montfort, puis incarcéré à la tour Le Bart à Rennes, il déclara n'avoir jamais quitté son pays quoiqu'on l'eût faussement inscrit sur la liste des émigrés; mais il avoua s'être caché à Maureon et à Plélan dans sa famille pour éviter les poursuites de ceux qui le chargeaient maintenant d'opprobres, après l'avoir réduit à la dernière indigence (2).

Pierre Broussais, « prêtre insermenté sans fonctions, » caché à Plélan, se montra quelque temps en 1795 pour venir en aide aux vicaires. Obligé bientôt de se dérober de nouveau aux entreprises des méchants, il se réfugia à Bréal où il fut arrêté le 9 mai 1796. On le conduisit à Rennes et on l'y enferma au Petit-Saint-Méen; mais le 2 novembre suivant, il franchit les murs du jardin et s'évada avec quelques autres prêtres prisonniers, dont nous avons déjà parlé. Il paraît qu'il revint se cacher à Plélan, car en 1798 on l'y poursuivait encore comme « fanatique dangereux, » âgé alors de 31 ans (3).

Comme le précédent confesseur de la foi, Pierre Morvan était un jeune prêtre qui s'offrit en 1795 pour aider dans son saint ministère le vicaire de Plélan M. Grée. Forcé de se cacher quand la persécution sévit de nouveau, il trouva un asile à la Lande du Gué où il se tenait encore en 1798, âgé à cette époque d'une trentaine d'années (4).

Nous avons peu de documents sur MM. Poirier et Soufflet : le premier, Jean-Marie Poirier, était en 1798 un prêtre âgé de 37 ans caché et poursuivi à Plélan; le second, M. Soufflet, chapelain des Rosais en Plélan, fut enfermé à Saint-Melaine de Rennes en 1792, ayant alors 33 ans d'âge; de retour au pays il se cacha en Paimpont où nous le retrouverons.

Outre les neuf prêtres qui précèdent, plusieurs autres ecclésiastiques, étrangers à la paroisse, se distinguèrent par leur zèle à Plélan où ils s'étaient réfugiés pendant la Révolution. Tels furent MM. Deshayes, prêtre de Beignon, mort supérieur des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvres, — Regnault, vicaire de Beignon, — Grand'homme, vicaire à Saint-Malo-de-Beignon, — Peltier, chapelain des Forges de Paimpont dont nous reparlerons, etc. (5).

(1) *Revue de Bret. et de Vendée*, XXXIV, 188 et XXXVI 158.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5, 6, 7 et 12.

(3) *Ibidem.* 2 V, 4, 7 et 8.

(4) *Ibidem.* 2 V, 5 et 7.

(5) *Reg. paroiss. de Plélan.*

François-Florimont Le Mée, recteur de Ménéac, était né à Plélan, de Pierre Le Mée et de Marie Coquault et avait reçu le sacerdoce en 1774; il fut arrêté, retenu longtemps en prison à Saint-Brieuc et, âgé de 49 ans, enfermé le 6 août 1799 dans la citadelle de l'île de Ré; libéré le 6 mars 1800, il se retira à Ménéac (1).

Noël Le Mée, parent du précédent et natif comme lui de Plélan, curé à Saint-Péran, fut assassiné en 1796 comme nous l'avons raconté.

Jean Gortais, né également à Plélan et chapelain en Fougeray, fut exécuté sur l'échafaud de Rennes en 1794; nous avons aussi narré son martyre.

Notons enfin Cosme Péruchot, chapelain du Bran, qui, d'après la tradition (2), disait la messe au Thélén entouré de braves paysans qui le gardaient leurs fourches en main — et MM. Georges et Moison dont a parlé l'abbé Tresvaux.

Augustin Georges, natif de Plélan, n'était pas prêtre au commencement de la Révolution; il passa en Angleterre, y reçut le sacerdoce et vint se cacher dans sa paroisse pour y exercer son zèle; en 1798 il avait 26 ans et se trouvait sous le coup de poursuites acharnées comme « fanatique très dangereux (3). » Il échappa toutefois à ses ennemis et devint en 1817 curé de Saint-Servan où il mourut en 1840.

Un jour, raconte l'abbé Tresvaux, MM. Georges, Deshayes et Moison étaient cachés à la Touche, en Plélan, lorsqu'ils furent dénoncés à la gendarmerie. « Ils eurent soupçon de cette dénonciation et crurent prudent de quitter pendant la nuit le lieu où ils se trouvaient. En suivant un sentier, ils voient distinctement les gendarmes s'avancer vers eux. Il y avait impossibilité de fuir et de se cacher. Les prêtres ne peuvent faire autre chose que se ranger hors du sentier et rester immobiles en se recommandant à Jésus et à Marie. Les gendarmes arrivent près d'eux, les touchent presque du coude en passant, doivent naturellement les voir, et cependant aucun ne les aperçoit. Lorsque les gendarmes sont à une certaine distance, tous ces bons prêtres se prosternent pour témoigner à Dieu leur reconnaissance de la protection qu'il leur a donnée et se hâtent de gagner un asile (4). »

Nous avons dit plus haut que Treffendel était alors une trêve de Plélan et que son curé, M. Gautier, fut fusillé en 1795. Il est aussi fait mention de quelques autres confesseurs de la foi, ayant exercé le saint ministère dans ces jours mauvais sur son territoire :

(1) Manseau, *Les prêtres déportés*, II, 262.

(2) Recueillie par l'abbé Guillard.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5.

(4) Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.*, II, 249.

ce furent MM. Hyacinthe Barbier, Legendre et Olivier, tous fidèles à Dieu, mais qui finirent par chercher un refuge à l'étranger (1); — et Claude Bourgeois, disant la messe dans les villages de Treffendel avec les ornements de la chapelle du Breilhousoux que lui portaient les pieuses châtelaines de ce manoir (2); l'abbé Bourgeois devint en 1803 recteur de Saint-Thurial où il mourut en 1831.

Le clergé de Bréal-sous-Montfort fut unanime dans son refus de prêter le serment schismatique; non-seulement le recteur François Duguest le refusa, mais ses vicaires MM. Lecorre et Glo et les simples prêtres Legal et Persais firent de même. Toutefois de ces confesseurs de leur foi le premier seul demeura à Bréal, les quatre autres passèrent à Jersey (3).

Le recteur, M. Duguest, ne quitta point sa paroisse pendant toute la Révolution, l'administrant avec un admirable zèle, tantôt à découvert, tantôt en secret. Trois fois il vit fermer l'église de Bréal : en novembre 1792, en septembre 1795, en septembre 1797; trois fois il put la rouvrir : en avril 1795, en janvier 1797 et définitivement le 24 juin 1800. Pendant qu'il se cachait durant la Terreur, il tomba la nuit dans une carrière, aux environs de Guichen, et s'y cassa la jambe, accident qui le rendit boiteux pour le reste de ses jours. Réinstallé en 1803 recteur de Bréal, il y mourut en février 1807 laissant sa mémoire bénie (4).

L'un des prêtres de Bréal que nous venons de nommer, Louis-Raymond Legal, fit partie de l'expédition de Quiberon; âgé alors de 31 ans, il fut fusillé à Vannes, avec Mgr de Hercé, le 28 juillet 1795 (5).

Raoul Bellamy, recteur de Maxent, et Guillaume Moison, son vicaire, ne voulant pas adhérer à la constitution civile du clergé, furent poursuivis par la république. Jean Bouétel, chapelain de Besnard, et François Hirel, chapelain du Boisdavy, ayant eu la même fermeté, subirent aussi la persécution. Entrons dans quelques détails.

L'abbé Bellamy ne semble pas avoir quitté la France; en 1795 il reparut à Maxent et y reprit l'exercice public du culte divin; mais, obligé d'abandonner de nouveau son église (6), il se cacha aux alentours et dut mourir avant la fin de la tourmente.

Guillaume Moison passa toute la Révolution à Maxent ou aux environs, caché avant et après 1795; on soupçonnait sa retraite

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7. — De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 434.

(2) *Notes Ms.* de l'abbé Guihard.

(3) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 314, 355, 395 et 440.

(4) *Reg. paroiss. de Bréal-sous-Montfort*.

(5) *Revue de Bret. et de Vendée*, XXXIV 189 et XXXVI 406.

(6) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

au Quily en Maxent en 1798, mais on ne put l'arrêter (1). En 1803 il fut nommé recteur de Maxent où il mourut en 1829. — Jean Bouétel fut pris le 31 juillet 1793, près de Plélan par les gendarmes de cette localité, sur la dénonciation d'un citoyen qui reçut 100 fr. de récompense; le même jour ce confesseur de la foi fut incarcéré à Rennes; plus tard on l'envoya toujours prisonnier au Mont Saint-Michel. Rendu à la liberté en 1795, M. Bouétel revint à Maxent; mais il fut arrêté de nouveau pendant l'été de 1796 et au mois de septembre de cette année-là il se trouvait détenu au Petit Saint-Méen à Rennes; il était alors âgé de 72 ans. En 1798 il avait de nouveau recouvré sa liberté et il se cachait aux environs de sa chapelle de Besnard (2). — Enfin François Hirel, caché lui aussi à Maxent, commença en 1795 à dire la messe sous les halles, puis à l'église; obligé de fuir le lendemain du 18 fructidor, il continua de célébrer le Saint-Sacrifice dans les maisons particulières, tantôt au bourg chez la veuve Oresve, tantôt dans les granges des fermes; il continuait en 1798 cette vie de fatigues, de périls et de dévouement (3).

L'abbé Gruel n'était pas encore prêtre quand survint la Révolution; il passa à l'étranger, y reçut le sacerdoce et revint se cacher en Maxent où il partageait en 1798 l'existence aventureuse mais bien méritoire aux yeux de Dieu du vaillant M. Hirel (4).

Rappelons encore ici le récit que nous vous avons précédemment fait de l'assassinat au bourg de Maxent, vers 1796, du jeune diacre M. Hamelin.

La municipalité de Monterfil, répondant à l'ordre qu'elle avait reçu, attesta le 3 avril 1791 que Joseph Delourme, recteur de la paroisse, Pierre Méhault, son vicaire, et les deux chapelains Pierre et Joseph Morand, avaient refusé de prêter le serment constitutionnel; elle ajouta dans son rapport que « par ailleurs ces prêtres sont bons patriotes » et lui « seront toujours très chers (5). »

Malgré ces bonnes dispositions des habitants de Monterfil, force fut au recteur, M. Delourme, de quitter son église et de s'exiler. Il se réfugia à Jersey (6), revint ensuite à Monterfil, y fut réinstallé recteur en 1803 et y mourut le 12 décembre 1826. Nous ignorons ce que devinrent Pierre Méhault et Pierre Morand. Quant à Joseph Morand, il fut arrêté en 1796 par la garde nationale de Plélan, conduit à Rennes et enfermé à la tour Le Bart; au mois de juillet de cette année-là, il obtint, étant âgé de 38 ans, d'être transféré à la maison de détention du Bon-Pasteur où se trouvaient plusieurs autres prêtres (7).

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(2) *Ibidem.* 2 V, 5, 7 et 12.

(3) *Ibidem.* 2 V, 5 et 7.

(4) *Ibidem.* 2 V, 7.

(5) *Ibidem.* 2 V, 13.

(6) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 409 — Par erreur on a imprimé *Montfort* au lieu de *Monterfil*.

(7) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 7 et 12.

La paroisse de Paimpont était gouvernée par les religieux de l'abbaye de ce nom ; ceux-ci ne donnèrent pas malheureusement le bon exemple ; le recteur et ses deux vicaires ainsi que quelques autres moines prêtèrent le serment constitutionnel (1).

Dieu permit toutefois qu'un prêtre séculier, courageux et zélé, se dévouât entièrement au salut des paroissiens de Paimpont. Ce fut Pierre Pelletier, chapelain des Forges ; à cause de son refus de prêter serment, il se cacha dans la forêt, administrant clandestinement les sacrements jusqu'au mois de mars 1795 ; il se montra à cette époque et officia publiquement dans la chapelle des Forges, à la grande consolation des habitants accourus de tous les coins de la paroisse ; il tint même alors une école chez lui pour former quelques jeunes gens capables de subvenir aux besoins du moment. Il fit néanmoins un acte de soumission aux lois purement civiles de la République, mais apprenant que certains confrères blâmaient cet acte, il le rétracta avec la plus grande publicité possible. Obligé de se cacher par suite de nouveau, il sut si bien se soustraire aux recherches des impies qu'il leur fut impossible de mettre la main sur lui (2). L'abbé Pelletier devint en 1803 recteur du Bran et en 1815 curé de Maure.

La paroisse de Paimpont fut encore parfois secourue durant la tourmente par Christophe Janvier, doyen de Beignon, et MM. Regnault, son vicaire, Noblet, vicaire à Néant et Soufflet chapelain des Rosais ; tous ces bons prêtres se cachaient dans la forêt, exerçant leur charitable zèle tantôt en Paimpont, tantôt en Plélan (3).

Au moment de la Révolution, Noël Le Mée et Pierre Hazard administraient Saint-Péran alors simple trêve de Paimpont ; l'un et l'autre cueillirent en 1796 la palme du martyr comme nous avons eu occasion de le raconter. Après leur mort, le bon chapelain des Rosais, M. Soufflet, alla secourir les habitants de Saint-Péran et y rétablit même quelque temps le culte public pendant la pacification de 1797 (4).

Joachim Théaud, recteur de Saint-Thurial et M. Nouvel, son vicaire, repoussèrent toute adhésion au schisme constitutionnel. L'abbé Théaud, forcé par suite d'abandonner son église, demeura néanmoins le plus longtemps qu'il put dans sa paroisse ; mais il fut arrêté et il se trouvait en 1793, détenu, âgé de 63 ans, à la Trinité de Rennes. Il est probable qu'il mourut pendant la Révolution. Après son départ de Saint-Thurial, Joseph Emery, vicaire à Goven, administra secrètement cette paroisse, y réunissant « dans les champs des centaines de personnes auxquelles il procurait le bonheur d'assister à la messe et d'entendre la parole

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 12.

(2) *Ibidem.* 2 V, 5 et 7.

(3) *Ibidem.* 2 V, 5 et 7.

(4) *Ibidem.* 2 V, 7.

de Dieu (1). » Malheureusement ce zélé confesseur de la foi fut pris à son tour et exécuté à Rennes le 17 juillet 1794, comme il a été précédemment raconté.

La paroisse de Saint-Thurial ne fut pas pour cela abandonnée des prêtres catholiques ; il y régnait tant d'esprit de foi et de piété que les courageux proscrits des alentours aimaient à s'y réfugier. Au village des Melliers demeurait un homme respectable, nommé Pierre Aubin, montrant une si grande bonne volonté à accueillir les prêtres persécutés, qu'il s'en trouva chez lui jusqu'à douze et treize cachés à la fois ; « ils choisissaient sa maison pour se réunir le Jeudi-Saint, afin de remplir ensemble le devoir pascal (2). »

(1) Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bret.* II, 24.

(2) *Ibidem.* II, 95.

CANTON DE SAINT-MÉEN.

Au moment de la Révolution, la paroisse de Saint-Méen était administrée par les Lazaristes ou Prêtres de la Mission, occupant l'ancienne abbaye bénédictine fondée au VI^e siècle par saint Méen et transformée au XVII^e en Grand-Séminaire du diocèse de Saint-Malo. Le P. Joseph Philibert était tout à la fois supérieur du séminaire et recteur de la paroisse ; un autre religieux, le P. Jacques Deblond, était son vicaire.

Le 9 janvier 1791, ce dernier lut en chaire, mais pour les censurer, les décrets de l'Assemblée nationale concernant l'Eglise constitutionnelle de France ; on dressa immédiatement procès-verbal contre lui. Le dimanche suivant même formalité fut remplie à l'égard du P. Philibert qui refusait à son tour de prêter serment et s'opposait même à l'affichage des décrets (1).

Le P. Philibert exerçait le saint ministère à Saint-Méen depuis 1743 ; longtemps vicaire il n'était devenu recteur qu'en 1776. Il ne voulut point abandonner ses paroissiens pendant la tourmente et demeura tout le temps au milieu d'eux : en 1796 il était d'ailleurs « âgé de 78 ans, accablé d'infirmités et incapable de pouvoir être transporté dans une prison (2), » comme l'eussent bien voulu certains républicains. Deux ans plus tard on constatait que « très infirme il ne quittait point son habitation, prêchant la soumission aux lois » purement civiles de la République (3). Ce bon vieillard mourut à Saint-Méen le 3 février 1803.

Son vicaire le P. Deblond passa également à Saint-Méen les jours néfastes de la Révolution. Il y fut aidé dans le ministère sacré par trois de ses confrères, les PP. Julien Gardel, Mathey et Guénier, qui ne voulurent pas non plus passer à l'étranger. Tous ces religieux avaient refusé leur adhésion à la constitution civile du clergé ; comme le P. Philibert, le P. Gardel consentit néanmoins à reconnaître les lois purement civiles de la République (4). Tous les quatre firent beaucoup de bien dans la paroisse de Saint-Méen et aux environs, le plus souvent en se cachant, dans quelques circonstances ouvertement. Le P. Deblond mourut ainsi à la peine, le 18 mars 1799 ; — le P. Mathey lui survécut

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 12 et 13.

(2) *Ibidem.* 2 V, 7.

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*

jusqu'au 4 janvier 1820; il décéda alors, laissant une réputation de sainteté solidement établie et beaucoup ont cru qu'il avait reçu du ciel le don de prophétie (1). — Le P. Grandel devint, en 1807, supérieur du Petit-Séminaire créé à Saint-Méen par l'évêque de Rennes; il mourut chanoine honoraire, âgé de 80 ans, le 1^{er} mars 1831; — quant au P. Guénier nous le retrouverons à Saint-Onen.

La paroisse de Saint-Méen a donné le jour à deux autres confesseurs de la foi établis dans le diocèse de Nantes. L'un, Pierre Costard, titulaire de deux chapellenies dans la paroisse du Loroux-Bottereau, n'ayant pas prêté le serment, fut obligé de venir à Nantes, quoique la municipalité du Loroux demandât inutilement son maintien en ce lieu; emprisonné à Saint-Clément, le 6 juin 1792, il partagea le sort des prêtres âgés et infirmes et fut impitoyablement noyé dans la Loire, le 16 novembre 1793 (2). — L'autre, François Pichard, était un jeune religieux capucin, profès le 6 octobre 1789 et appelé en religion Norbert de Saint-Méen. Retiré au couvent des capucins du Croisic au commencement de 1792, il fut enfermé à Saint-Clément au mois de juin, puis au château de Nantes; il fut déporté en Espagne au mois de septembre 1792 et débarqué à Bilbao (3).

Joseph Janvier, recteur du Crouais quand éclata la Révolution, mourut le 15 mai 1791. La paroisse fut alors desservie par le vicaire du défunt, François Le Tessier, vieillard de 64 ans, et le neveu de ce dernier, François-Julien Le Tessier. Quoiqu'ils eussent l'un et l'autre refusé de prêter le serment constitutionnel, ils étaient si sympathiques à la population, qu'au mois de mai 1792 la municipalité du Crouais adressa, à qui de droit, une pressante requête pour qu'on lui laissât ces bons prêtres, offrant de les surveiller au besoin et d'en répondre comme d'elle-même (4). Cette démarche aussi honorable pour les paroissiens du Crouais que pour MM. Le Tessier, fut couronnée d'un succès qui ne dura guère longtemps, car l'année ne s'écoula pas sans persécution. Nous ignorons malheureusement ce que devinrent alors les deux abbés Le Tessier.

La paroisse de Gaël, plus considérable alors qu'aujourd'hui, renfermait en 1791 les trêves du Bran et de Muel. Tous les prêtres desservant les trois églises refusèrent de prêter serment: Mathurin Clouet, recteur de Gaël, N... Douard et Jean Clouet, ses vicaires, Cosme Perruchot curé du Bran, Joseph Jollive et Michel Duval curés à Muel. En outre, plusieurs prêtres chapelains de Gaël et du Bran, tels que Julien Desbois, Julien Clouet, Julien Jouan et François Marais, montrèrent la même fermeté de caractère; tous furent en butte à la persécution.

(1) *Reg. paroiss. de Saint-Méen.*

(2) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution.* II, 91.

(3) *Ibidem.*, I, 306 et II, 309.

(4) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 13.

Deux seuls d'entre eux se résignèrent à l'exil: MM. Douard et Jollive qui se trouvaient à Jersey en 1793 (1). On ne sait ce que devint l'abbé Douard; quant à l'abbé Jollive, chargé de l'administration de Muel dès 1753, il revint en ce pays et lorsqu'en 1803 Muel fut érigé en paroisse par l'Ordinaire, il en devint le premier recteur; il y mourut en 1817 laissant son nom en vénération parmi ses paroissiens.

MM. Clouet, recteur et vicaire de Gaël, demeurèrent cachés dans la paroisse et aux alentours; en 1798 ils étaient l'un et l'autre réfugiés à la Bardolière en Muel (2). A la restauration du culte, Mathurin Clouet fut, en 1803, réinstallé recteur de Gaël; il mourut ou se retira en 1805.

Cosme Perruchot, curé au Bran, y était né en 1758 de Jean Perruchot et de Mathurine Jouan; « de très petite taille, mais rempli de zèle et de talent, il travailla énormément pendant toute la Révolution pour soutenir la foi des habitants du Bran et succomba à la tâche en 1801 (3). » Poursuivi avec acharnement en 1798 par les républicains qui ne purent le saisir, il eut la douleur de voir, le 19 juillet de l'année suivante, l'église du Bran, qu'avaient rachetée les habitants, « enfoncée et dévastée » par les impies. La mémoire de M. Perruchot est demeurée chère à la paroisse du Bran et l'on vient même en pèlerinage sur sa tombe pour obtenir la guérison de la fièvre.

Julien Desbois et Julien Clouet, nés en Concoret, avaient été curés au Bran avant M. Perruchot. L'abbé Desbois se retira au commencement de la Révolution à Concoret, et en partit, le 25 septembre 1792, en même temps que le recteur de cette paroisse, M. Bétault, qui s'exila à Jersey. Suivit-il ce dernier en cette île? Peut-être, mais ce n'est pas certain; toujours est-il qu'après la pacification il devint recteur d'une paroisse du diocèse de Vannes (4). Quant à l'abbé Clouet, il se cacha en Gaël et en Concoret; en octobre 1793 il passait les nuits sur les landes de Renihal. L'année suivante il mourut chez sa sœur, âgé seulement de 40 ans mais épuisé par la persécution (5).

Avec lui se cachait souvent Pierre Guillotin, le courageux confesseur de la foi qui conserva assez de sang froid pour écrire pendant les plus mauvais jours de la Révolution cet admirable journal connu sous le titre de *Registre de Concoret*. Natif de cette dernière paroisse et curé à Saint-Servant en 1791, il n'appartint point à notre territoire rennais; nous pouvons néanmoins le revendiquer un peu, car il avait commencé par être chapelain de Bœuvres en Messac, puis du Thélouët en Paimpont et avait même été vicaire à Baulon (6).

(1) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 330 et 381.

(2) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 7.

(3) Ropartz, *Le registre de Concoret*, 7.

(4) *Ibidem.*

(5) *Ibidem.*, 7 et 14.

(6) *Ibidem.*, 7.

Julien Jouan, natif du Bran, était chapelain en Gaël. En 1798 il se trouvait caché chez sa mère, âgé de 30 ans, « très fanatique » selon les impies, et « prêchant continuellement » contre eux (1). Le 23 février 1799, il fut arrêté au bourg de Saint-Léry par les gendarmes de Mauron et conduit, quoique malade, aux prisons de Ploërmel et de Vannes. Condamné à la déportation, il arriva à l'île de Ré le 16 mars suivant; ayant recouvré la liberté le 14 février 1800, il s'empessa de revenir au Bran, où il remplaça l'année suivante le bon abbé Perruchot. En 1817 M. Jouan devint recteur de Saint-Uniac, où il mourut en 1846.

Nous venons de dire que la trêve de Muel était administrée en 1791 par deux curés, MM. Jollive et Duval; nous avons ajouté que Joseph Jollive, exilé à Jersey, devint en 1803 le premier recteur de Muel. Son confrère Michel Duval était un vieillard, âgé de 79 ans en 1797 et tourmenté de la goutte. Néanmoins, le 15 août 1798 on arrêta cet infirme inoffensif, dans sa retraite au village des Aires, en Muel; on saisit chez lui un calice et un ciboire et on l'envoya à la prison de Montfort; de là on le conduisit à la maison d'arrêt de Rennes où il ne dut pas vivre longtemps (2).

François Marais, ancien chapelain de Gaël, caché en 1797 au village de Launay en Gaël et sexagénaire, était alors poursuivi comme « fanatique et turbulent (3). » Vraisemblablement c'est le même confesseur de la foi que l'abbé Marais dont voici l'acte de décès rédigé par M. Guillotin dans son *Registre de Concoret*: « M. Grégoire Marais, prêtre de Gaël, âgé de 67 ans, est mort à Gaël dans la communion de l'Eglise romaine, le 1 juin 1798. Il a été plusieurs années caché dans de mauvaises chaumières, ce qui lui a causé une défaillance dont il est mort. Il s'est rendu fort utile aux fidèles; il a été longtemps caché à Brangelin (4). »

En terminant cette énumération des prêtres persécutés, cachés en Gaël et aux environs, donnons un souvenir au maire de cette commune, Olivier Guérin, décédé en 1795, qui mérita d'être signalé par l'abbé Guillotin comme « un homme pieux et protégeant beaucoup les catholiques (5); » notons aussi les noms des familles Collin de la Biochaye et des Cognets, qui offraient un asile aux confesseurs de la foi dans leurs manoirs de la Ville-ès-Roux et des Rosais en Gaël (6).

Louis Ricordel, recteur de Quédillac, M. Pescheloché, son vicaire, et MM. Levrel, Janvier, Gendrot et Tessier, prêtres originaires de la paroisse, refusèrent unanimement le serment sacrilège. M. Ricordel passa à Jersey en 1792 (7), puis revint à Quédillac où

(1) *Archives d'Ille-et-Vil.* 2 V, 5 et 7.

(2) *Ibidem*, 2 V, 4, 5 et 7.

(3) *Ibidem*, 2 V, 5 et 7.

(4) Ropartz, *Le registre de Concoret*, 44.

(5) *Ibidem*, 32.

(6) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 4.

(7) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 454.

il se trouvait en 1797, ainsi que MM. Levrel et Tessier. On ne semble pas les y avoir pourchassés bien activement, par ce que, avouaient les patriotes, « ils ont toujours été tranquilles, ne s'étant pas néanmoins soumis aux lois de la République (1). » Ce M. Levrel avait été vicaire à Lanrigan, et, retiré à Quédillac, il disait la messe à la chapelle de Lannelou en Montauban quand un peu de paix apparaissait à l'horizon. D'ailleurs la municipalité de Quédillac était favorable à ses prêtres, et le 13 mai 1792 elle avait demandé à les conserver quoique insermentés, « sous sa propre surveillance (2). » En 1803, à la restauration du culte, M. Ricordel devint curé de Saint-Méen et M. Levrel recteur de Quédillac; ils y moururent, le premier dès 1805, le second en 1818 « regardés comme des confesseurs de la foi et très vénérés (3). »

Quant à M. Pescheloché, vicaire à Quédillac et natif de cette bonne paroisse, il y décéda dans les plus mauvais jours de la Révolution, « victime de son zèle pour ses compatriotes qu'il ne put se résoudre à abandonner (4). »

Nous avons précédemment raconté la mort d'Ambroise Janvier, natif de Quédillac, assassiné en 1796. Quant à MM. Gendrot et Tessier, le premier, revenu d'exil, fut nommé recteur de Saint-Jouan-de-l'Isle (5), mais nous ignorons ce que devint le second.

Comme malheureusement plusieurs autres religieux Génovefains, le prieur-recteur de Saint-Malon prêta serment; mais son vicaire M. Guillou, aussi bien que Pierre Chevalier, chapelain dans la paroisse, montrèrent plus de fermeté et refusèrent de s'engager dans le schisme constitutionnel.

Nous ne savons pas autre chose de cet abbé Guillou, mais en 1797 et 1798, M. Chevalier se trouvait caché en Saint-Malon; âgé alors d'une quarantaine d'années, il se retirait au village du Hil, « très fanatique et prêchant continuellement (6). » Ce confesseur de la foi était aidé dans son saint ministère par un autre prêtre fidèle originaire de Saint-Malon, François Delatouche, vicaire à Guipry, âgé de 36 ans en 1797; celui-ci se cachait tantôt en Guipry, tantôt en Saint-Malon, « fanatisant partout le peuple par ses instructions (7). » A la restauration du culte, François Delatouche devint, en 1803, recteur de Saint-Malon qu'il gouverna jusqu'en 1831.

Le 6 avril 1791, le maire de Saint-Maugand fit connaître à l'administration supérieure que Pierre Rolland, recteur de cette paroisse, et M. Lemoine, son vicaire, repoussaient absolument

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 7.

(2) *Ibidem*, 2 V, 13.

(3) *Reg. paroissial de Quédillac*.

(4) *Ibidem*.

(5) *Ibidem*.

(6) *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 2 V, 5, 7 et 12.

(7) *Ibidem*.

tout serment de fidélité à la constitution civile du clergé (1). L'abbé Rolland préféra quitter la France et gagna l'île de Jersey (2). A son retour d'exil il reprit le gouvernement de sa paroisse, fut en 1803 réinstallé recteur de Saint-Maugand et y mourut en 1814. Pendant l'absence de leur pasteur les brebis de Saint-Maugand ne furent point abandonnées dans les mauvais jours ; les prêtres fidèles demeurés cachés aux environs les secoururent, particulièrement MM. Bougeard et Lenouvel, d'Iffendic ; Eon, de Montauban ; Clouet et Duval, de Gaël ; Delatouche, de Saint-Malon ; et Pierre Hazard, de Saint-Péran, assassiné à Saint-Maugand en 1796 (3).

Sur leur refus de prêter serment Jean-Baptiste Leroy, recteur de Saint-Onen, et Louis Lecoq, son vicaire, durent quitter leur église en 1792 ; l'un et l'autre passèrent en Angleterre et le séjour de M. Lecoq est notamment signalé à Jersey (4). A son retour d'exil l'abbé Leroy fut réinstallé, en 1803, recteur de Saint-Onen où il mourut dès l'année suivante, le 10 septembre, âgé de 70 ans. Quant à l'abbé Lecoq, il quitta de bonne heure Jersey, et revint en Bretagne ; mais il y fut arrêté, condamné à la déportation et conduit à l'île de Ré le 30 mai 1798 ; natif de Saint-Juvat, ce confesseur de la foi avait alors 51 ans ; il ne demeura que deux ans en prison et parvint à s'évader, le 17 mai 1800 (5).

Un religieux, que nous avons déjà nommé, prêtre de la Mission et ancien professeur de théologie au séminaire de Saint-Méen, le P. Charles Guénier, rendit de grands services aux habitants de Saint-Onen et de Saint-Méen, pendant la révolution. Natif de Metz il ne voulut point y retourner et demeura caché le plus souvent en Saint-Onen, au manoir de Couaridouc appartenant à la famille de ce nom, toute dévouée aux prêtres catholiques. Ce vénérable lazariste essaya, en 1797, de rétablir le culte public à Saint-Onen, avec le concours d'un abbé Morel dont nous ne savons pas autre chose ; obligé de se cacher de nouveau bientôt après, M. Guénier était, en 1798, signalé aux recherches des républicains qui ne purent pas s'en emparer. Il accepta, en 1804, de devenir recteur de Saint-Onen où il mourut le 25 août 1824, âgé de 66 ans (6), laissant sa mémoire vénérée à Saint-Méen comme à Saint-Onen.

En terminant cette étude historique nous ne saurions trop admirer l'esprit de foi régnant dans nos paroisses pendant la Révolution : si la presque totalité de notre clergé séculier demeura

fidèle à ses engagements envers Dieu et son Eglise, la population des villes et des campagnes sut en général apprécier les prêtres catholiques ; au dévouement des pasteurs pour les âmes correspondirent la gratitude et le dévouement des brebis pour leurs pasteurs. Malgré la violence de la persécution suscitée partout, nulle paroisse ne se trouva complètement abandonnée par les bons prêtres ; quoique beaucoup de ceux-ci fussent en exil, déportés ou emprisonnés, plusieurs même décapités ou assassinés, il resta toujours de vaillants apôtres pour subvenir aux besoins spirituels des âmes. D'autre part, on eut beau multiplier les visites domiciliaires chez les vrais chrétiens, emprisonner, exécuter ou assassiner ceux-ci, toujours de nombreuses familles se trouvèrent prêtes à tout souffrir, la perte de leurs biens et celle-même de leur vie, pour cacher et secourir en secret les ministres de Jésus-Christ. Grâce à Dieu ce fut un admirable spectacle dont les pages qui précèdent ne retracent qu'une imparfaite image.

FIN DES CONFESSEURS DE LA FOI.

(1) *Archiv. d'Ille-et-Vil.* 2 V, 12.

(2) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*, 457.

(3) *Reg. paroiss. de Saint-Maugand.*

(4) De l'Estourbeillon, *Les familles françaises à Jersey*. 393.

(5) Manseau, *Les prêtres déportés*. II, 262.

(6) *Reg. paroiss. de Saint-Onen.*

CORRECTIONS.

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	Lisez :
82	12	vingt-cinq	vingt-six.
<i>Id.</i>	13	douze	treize <i>et ajoutez</i> : Denoual.
175	13	Heuzé, vicaire à Ossé	Heuzé, vicaire à Poligné.
261	13 et 23	Allot de Montigné	Allot.
352	22	Rangervé	Rengervé.
349	32	Mme Roland de Rangervé	Mme Rolland de Rengervé.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS.	Pages v
-----------------------	------------

Prêtres martyrisés à Rennes.

Pierre Denoual (28 novembre 1793)	1
Hyacinthe Rolland de Rengervé (18 décembre 1793)	3
Jean-Baptiste Le Mercier de Montigny (2 janvier 1794)	7
Pierre-Jean-Baptiste Besnard (21 janvier 1794)	10
Jacques-Marie Chenu (31 mars 1794)	14
Anne-Guillaume Herbert des Longrais (1 ^{er} avril 1794)	16
René Clément (5 avril 1794)	20
Mathurin-Louis Bouttier (1 ^{er} mai 1794)	23
Joseph Bougerie (1 ^{er} juin 1794)	27
Pierre-Julien Oresve (19 juin 1794)	30
Joseph-Marie Emery (17 juillet 1794)	33
Joseph Crosson (17 juillet 1794)	36
Julien Gautier (17 juillet 1794)	38
Charles Poirier (17 juillet 1794)	42
Jean Tostivint (26 juillet 1794)	44
Michel Chilou (26 juillet 1794)	48
Yves de Launay (4 août 1794)	51
Thomas Cottier (4 août 1794)	54
Julien-Jean Lemaréchal (13 août 1794)	57
Julien-François Sacquet (13 septembre 1794)	61
Jean-Mathurin Gortais (6 octobre 1794)	64
Barthélemy Robert et Mathurin Le Roux (6 octobre 1794)	66
Maurice Martinet (6 octobre 1794)	69
Raoul Bodin (9 octobre 1794)	72
Bertrand Thual (9 octobre 1794)	77
Michel Sourdin (10 octobre 1794)	80

Prêtres martyrisés hors de Rennes.

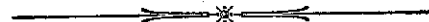
Joseph Barre (3 mai 1793)	85
Julien Le Moine (4 mai 1793)	88
Michel Després (23 octobre 1793)	90
Julien Racapé (1 ^{er} novembre 1793)	94
Joseph Morel (Novembre 1793)	98
Pierre Rouxel (18 janvier 1794)	100
Jean Pitoys (18 janvier 1794)	103
Charles Saint-Pez (14 mai 1794)	106
Jacques Royer (mai 1794)	110

	Pages
Barthélemy Oger (6 août 1794)	113
Pierre Restif (18 septembre 1794)	117
Julien Trouvé-Delabarre (mai 1795)	120
Noël Le Mée (13 janvier 1796)	123
Pierre Hazard (17 mars 1796)	126
Jean Grespel (23 mars 1796)	128
Pierre Tiengou (23 mars 1796)	131
Ambroise Janvier (5 avril 1796)	134
Joseph Sorette (5 décembre 1798)	136
Guillaume Duval (10 février 1799)	141
François Gavard (25 mai 1799)	145
Jean Larcher (1800)	149

Confesseurs de la Foi dans les Paroisses.

Ville de Rennes	155
Canton Nord-Est de Rennes	163
Canton Nord-Ouest de Rennes	167
Canton Sud-Est de Rennes	169
Canton Sud-Ouest de Rennes	171
Canton de Châteaugiron	175
Canton de Hédé	177
Canton de Janzé	181
Canton de Liffré	185
Canton de Mordelles	189
Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné	193
Ville de Fougères	199
Canton Sud de Fougères	203
Canton Nord de Fougères	207
Canton d'Antrain	213
Canton de Louvigné-du-Désert	219
Canton de Saint-Aubin-du-Cormier	223
Canton de Saint-Brice-en-Coglais	229
Ville de Vitré	235
Canton Est de Vitré	239
Canton Ouest de Vitré	243
Canton d'Argentré	249
Canton de Châteaubourg	255
Canton de La Guerche	259
Canton de Rétiers	265
Ville de Saint-Malo	269
Canton de Saint-Malo	275
Canton de Cancale	279
Canton de Châteauneuf	283
Canton de Combour	287
Ville de Dol	293
Canton de Dol	299
Canton de Pleine-Fougères	303
Canton de Pleurtuit	309
Canton de Saint-Servan	313
Canton de Tinténac	317

	Pages
Ville de Redon	321
Canton de Redon	325
Canton de Bain	329
Canton du Grand-Fougeray	333
Canton de Guichen	337
Canton de Maure	343
Canton de Pipriac	349
Canton du Sel	355
Ville de Montfort	359
Canton de Montfort	363
Canton de Bécherel	369
Canton de Montauban	377
Canton de Plélan	383
Canton de Saint-Méen	391



RENNES. — IMPRIMERIE DE H. VATAR.
